Fondements épistémologiques de la syntaxe portuguaise

Raquel Do Nascimento Marques

▶ **To cite this version:**

Raquel Do Nascimento Marques. Fondements épistémologiques de la syntaxe portuguaise. Linguistique. Université Paris Cité; Universidade de São Paulo (Brésil), 2022. Français. NNT : 2022UNIP7322 . tel-04526361

HAL Id: tel-04526361
https://theses.hal.science/tel-04526361

Submitted on 29 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Universidade de São Paulo
en cotutelle avec l'Université Paris Cité

École doctorale Sciences du Langage 622

Laboratoire d'Histoire des Théories Linguistiques

Fondements épistémologiques de la syntaxe portugaise

Par Raquel do Nascimento MARQUES

Thèse de doctorat de Linguistique

Dirigée par Marli Quadros LEITE et
par Bernard COLOMBAT

Présentée et soutenue publiquement le 30 novembre 2022

Devant un jury composé de :

Marli Quadros LEITE, professeure des universités, Universidade de São Paulo (Directrice de thèse)
Bernard COLOMBAT, professeur des universités émérite, Université Paris Cité (Directeur de thèse)
Nathalie FOURNIER, professeure des universités émérite, Université Lumière Lyon 2 (Rapportrice)
Ronaldo de Oliveira BATISTA, professeur des universités, Universidade Mackenzie (Rapporteur)
Diana Luz P. de BARROS, professeure des universités, Universidade de São Paulo (Examinatrice)
Sylvie ARCHAIMBAULT, directrice de recherches, Sorbonne Université (Examinatrice)
Jean-Marie FOURNIER, professeur des universités, Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 (Examinateur)
Gonçalo FERNANDES, professeur des universités, Universidade de Trás os Montes e Alto Douro (Examinateur)

Résumé

Cette thèse porte sur les thèmes fondateurs de la grammaire portugaise : l'universel et le général. Les grammaires de la langue portugaise publiées entre le XVI^{e} et le XIX^{e} siècle se fondent épistémologiquement sur l'universalité implicite du modèle gréco-latin, qui est le modèle commun appliqué dans la description des langues vernaculaires, en Occident, à partir de la Renaissance, et sur la généralité assumée de la théorie générale de la grammaire française, qui s'est fait sentir surtout au XIX^{e} siècle. Afin de déterminer comment ces modèles fondamentaux se reflètent dans la syntaxe portugaise, plus précisément dans la paire convenance/régime, nous analysons d'abord, sur le temps long, les notions d'universalité et de généralité. Nous étudions ensuite le concept de syntaxe dans les grammaires latines et françaises, qui constituent la base théorique des grammaires portugaises. Nous examinons enfin la syntaxe dans les grammaires portugaise publiées au Portugal (XVI^{e} - XIX^{e} siècles) et au Brésil (XIX^{e} siècle). Notre réflexion s'appuie sur un corpus représentatif (Colombat, 1998) et s'inscrit dans le cadre méthodologique de l'histoire sérielle (Auroux, 2008), qui appréhende l'histoire comme une question de dimensions et de relations entre ces dimensions (Auroux, 2006). Les analyses révèlent tout d'abord la prévalence du modèle grammatical latin dans la grammaire portugaise, qui a tardivement et progressivement absorbé les doctrines de la grammaire générale française, et présente donc une configuration éclectique. Elles révèlent ensuite que l'adaptation du modèle de la grammaire latine et de la grammaire générale française à la syntaxe portugaise a permis le développement de l'appareil terminologique et conceptuel, ainsi que la restructuration de la syntaxe de la grammaire portugaise, comme le manifeste la grammaire de Barbosa (1822). Le grammairien portugais inclut dans cette nouvelle restructuration la catégorie de la *proposição integrante* [proposition intégrante], qui est conçue comme une proposition complétant le sens du verbe de la proposition principale. Cette catégorie systématisée sera reprise par le grammairien brésilien Duarte, en 1829.

Mots-clés : Histoire des idées linguistiques. Histoire de la grammaire portugaise. Universalité. Généralité. Syntaxe. Concordance. Régime.

Abstract

This thesis deals with the founding themes of Portuguese grammars: the universal and the general. The grammars of the Portuguese language published between the 16th and 19th centuries are epistemologically based on the implicit universality of the Greco-Latin model, which is the common model applied in the description of vernacular languages, in the West, from the Renaissance, and on the assumed generality of the theory of general French grammar, which made itself felt especially in the 19th century. To determine how these fundamental models are reflected in the Portuguese syntax, more precisely in the agreement/regency pair, we first analyze, over a long period, the notions of universality and generality. Then we study the concept of syntax in Latin and French grammars, which constitute the theoretical basis of Portuguese grammar. We finally examine the syntax in the Portuguese grammars published in Portugal (16th-19th centuries) and in Brazil (19th century). Our reflection is based on a representative corpus (Colombat, 1998) and falls within the methodological framework of serial history (Auroux, 2008), which understands the history as a question of dimensions and

relationships between these dimensions (Auroux, 2006). First, the analysis reveals the prevalence of the Latin grammatical model in Portuguese grammar, the latter having belatedly and gradually absorbed the doctrines of general French grammar, and therefore presents an eclectic configuration. They reveal that the adaptation of the model of Latin grammar and general French grammar to the Portuguese syntax enabled the development of the terminological and conceptual apparatus, as well as the restructuring of the syntax of Portuguese grammar, as observed in Barbosa's grammar (1822). The Portuguese grammarian includes in this new restructuring the category of the *proposição integrante*, which is conceived as a clause that completes the meaning of the verb of the main clause. This systematized category will be retaken by the Brazilian grammarian Duarte, in 1829.

Keywords : History of linguistic ideas. History of Portuguese gramar. Universality. Generality. Syntax. Concordance. Regency.

Resumo

Esta tese trata dos temas fundadores das gramáticas portuguesas: o universal e o geral. As gramáticas da língua portuguesa publicadas entre os séculos XVI e XIX baseiam-se epistemologicamente na universalidade implícita do modelo greco-latino, que é o modelo comum aplicado na descrição das línguas vernáculas, no Ocidente, a partir do Renascimento, e na generalidade assumida da teoria da gramática geral francesa, que se fez sentir sobretudo no século XIX. Para determinar como estes modelos fundamentais refletem na sintaxe do português, mais precisamente no par concordância/regência, analisamos primeiro, no longo termo, as noções de universalidade e generalidade. Em seguida, estudamos o conceito de sintaxe em gramáticas latinas e francesas, que constituem a base teórica das gramáticas portuguesas. Por fim, examinamos a sintaxe em gramáticas portuguesas publicadas em Portugal (séculos XVI-XIX) e no Brasil (século XIX). Nossa reflexão baseia-se em um corpus representativo (Colombat, 1998) e inscreve-se no quadro metodológico da história serial (Auroux, 2008), que entende a história como uma questão de dimensões e relações entre essas dimensões (Auroux, 2006). As análises revelam, em primeiro lugar, o prevalecimento do modelo gramatical latino na gramática portuguesa, tendo essa última absorvido tardia e progressivamente as doutrinas da gramática geral francesa, por isso sua configuração eclética. Elas revelam também que a adaptação do modelo da gramática latina e da geral francesa à sintaxe portuguesa possibilitou o desenvolvimento do aparato terminológico e conceitual, bem como a reestruturação da sintaxe da gramática portuguesa, como observado na gramática de Barbosa (1822). O gramático português inclui nessa nova reestruturação a categoria da proposição integrante, concebida como aquela que completa o sentido do verbo da proposição principal. Essa categoria sistematizada será retomada pelo gramático brasileiro Duarte, em 1829.

Palavras-chave : História das ideias linguísticas. História da gramática portuguesa. Universalidade. Generalidade. Sintaxe. Concordância. Regência.

Liste des Tableaux

Tableau 1 - Modification terminologique des termes *grammatikê et grammatistês* .....p. 27-28
Tableau 2 - Classification de l'élocution……p. 33
Tableau 3 - L'arbre de Porphyre I…….....…..p. 44
Tableau 4 - L'arbre de Porphyre II…….……p. 45
Tableau 5 - Tableau synthétique des termes utilisés par Boèce……..p. 48
Tableau 6 - Tableau synthétique des termes utilisés par Abélard……...p. 53
Tableau 7 - Tableau synthétique des termes utilisés par Avicenne…….....……p. 56
Tableau 8 - Tableau synthétique des termes utilisés par Ockham……..p. 60
Tableau 9 - Tableau synthétique des concepts d'universel…….....p. 61
Tableau 10 - La séquence du processus de construction des connaissances selon la théorie modiste……p. 69
Tableau 11 - Système figuré des espèces de mots…….....…p. 130-131
Tableau 12 - Relations pensée-langage / expérience-pensée-langage.....……..p. 137-138
Tableau 13 - Tableau représentatif des concepts d'*universalité* et de *généralité* .....……p. 145-147
Tableau 14 - Tableau représentatif de la relation d'identité et de la relation de détermination entre les mots.....p. 190

Abréviations

CTLF = *Corpus des textes linguistiques fondamentaux* (http:// ctlf.ens-lyon.fr)

GGR = [ARNAULD Antoine et LANCELOT Claude] (1660), *Grammaire générale et raisonn*ée, Paris : Pierre Le Petit, 1676.

LAP = [ARNAULD Antoine et PIERRE Nicole] (1662), *La logique, ou l'Art de penser,* Paris : Gallimard, 1992.

NML = [LANCELOT Claude] (1662), *Nouvelle méthode pour apprendre facilement la langue latine*, 6e éd., Paris : Le Petit Pierre, 1662.

NMG = [LANCELOT Claude] *Nouvelle méthode pour apprendre facilement la langue grecque*. 9e éd., Paris : Robert & Nicolas Pepib, 1696.

NME = [LANCELOT Claude] *Nouvelle méthode pour apprendre facilement et un peu de temps la langue espagnole*. 5e édition. Bruxelles : Eug. Henry Fricx, 1676.

NMI = [LANCELOT Claude] *Nouvelle méthode pour apprendre facilement et un peu de temps la langue italienne.* 3e édition. Bruxelles : Eug. Henry Fricx, 1677.

Remerciements

Je remercie grandement mes directeurs de thèse, Madame Marli Quadros Leite et Monsieur Bernard Colombat, qui ont accepté d'encadrer ce travail, facilité ma cotutelle entre l'Université de São Paulo et l'Université Paris Cité, qui m'ont conseillée et soutenue. J'exprime particulièrement ma gratitude à Monsieur Bernard Colombat pour m'avoir accueillie au Laboratoire d'Histoire des Théories Linguistiques (UMR 7597) à Paris, en 2019. Je tiens à le remercier pour son aide, pour sa rigueur, pour sa générosité et sa patience au cours de l'élaboration de cette thèse.

J'adresse mes remerciements à Monsieur Manoel Mourivaldo S. Almeida, à Monsieur Paulo Roberto G. Segundo et à Monsieur Phablo Roberto M. Fachinaux, professeurs au Programme en philologie et langue portugaise du Département de lettres classiques et vernaculaires de l'Université de São Paulo, ainsi qu'au personnel administratif de la DLVC pour son aide aux démarches administratives.

Je remercie la Capes pour l'octroi de ma bourse d'études et pour m'avoir soutenue financièrement pendant les huit mois de stage, en cotutelle, à l'Université Paris Cité.

Je remercie également les membres de l'École doctorale 622 (Science du langage) et du Laboratoire d'Histoire des Théories Linguistiques (UMR 7597) pour m'avoir accueillie durant ces dix mois de stage, pour leur soutien matériel et humain, en présentiel et en distanciel. J'adresse également mes remerciements à Madame Ioana Chitoran, Directrice de l'École doctorale 622, Madame Anne Grondeux, Directrice du Laboratoire d'Histoire des Théories Linguistiques, Madame Camille Faivre, chargée des ressources documentaires, et Madame Magali Picone, gestionnaire.

Merci à Monsieur Jean-Marie Fournier. Ses conseils m'ont été très précieux.

Je remercie Madame Diana L. P. de Barros, Madame Nathalie Fournier, Madame Sylvie Archaimbault, Monsieur Jean-Marie Fournier, Monsieur Ronaldo de O. Batista et Monsieur Gonçalo Fernandes pour avoir accepté de prendre part au jury de ma thèse.

Merci à Madame Mercedes Hackerott et à Monsieur Jorge V. de Moraes pour leurs suggestions durant mon examen de qualification à l'Université de São Paulo.

Je remercie également mes collègues et amis Norma Romanelli et Benoit Vezin pour les discussions, les échanges et leurs conseils.

Merci à Monsieur Lionel Féral pour son travail de traduction, ainsi que pour son attention, sa patience et sa rigueur durant ma préparation à l'examen de compétence linguistique en FLE.

Je tiens à remercier ma famille. Tout d'abord ma mère (*in memoriam*) pour ses leçons de persévérance, pour m'avoir donné la force d'arriver jusqu'ici. Je remercie mon époux Raimundo pour son soutien, sa compréhension, ses mots de réconfort lors des moments difficiles ainsi que pour avoir partagé mon enthousiasme. Je remercie également mes frères Daniel, Valério et Soraia pour leur présence, malgré la distance. Je remercie mes amis Marina, Amanda, Fernanda, Dolores, Antônio et Percy pour leur oreille attentive et leur soutien et tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce travail.

Das utopias

Se as coisas são inatingíveis… ora !
Não é motivo para não querê-las…
Que tristes os caminhos, se não fora
A mágica presença das estrelas.
(Mário Quintana)

Tudo passa

Todas as coisas na terra passam. Os dias de dificuldade passarão. Passarão também os dias de amargura e solidão. As dores e as lágrimas passarão. As frustações que nos fazem chorar, um dia também passarão.
(Chico Xavier)

À ma mère,
Maria de Jesus do Nascimento Marques (*in memoriam*)

Sommaire

INTRODUCTION..... 12

CHAPITRE 1 – L'UNIVERSALITE ET LA GENERALITE : REFLEXION SUR LES ASPECTS CONCEPTUELS..... 22

1.1 L'UNIVERSALITE : VUE GENERALE ET CONSTITUTION DU PROBLEME..... 22
1.1.1 Le rapport entre la pensée et le langage : du cadre monolingue au cadre bilangue..... 22
1.1.1.1 Le cas du grec..... 22
1.1.1.2 *Vtraque lingua*: les Latins confrontés au bilinguisme (latin/ grec)..... 32
1.1.2 La notion d'universalité au Moyen Âge..... 41
1.1.2.1 La question des universaux au Moyen Âge : racines philosophiques..... 41
1.1.2.2 La conception d'*universel* dans la grammaire modiste de Thomas d'Erfurt.... 62
1.1.3 Les grammaires latines comme modèle descriptif étendu..... 73

1.2 LA GENERALITE : L'EMERGENCE DE LA THEORIE GENERALE ET LA CONCEPTION DES LUMIERES..... 89
1.2.1 L'homme confronté à la diversité linguistique..... 89
1.2.2 La généralité dans la *Grammaire générale et raisonnée* (1660)..... 95
1.2.3 La conception des grammairiens des Lumières sur la généralité..... 115
1.2.3.1 Du Marsais..... 115
1.2.3.2 Beauzée..... 125
1.2.4 La conception de Condillac sur la généralité dans la *Grammaire* (1775)..... 138

CHAPITRE 2 – DEUX CONCEPTIONS SUR LA SYNTAXE : LA TRADITION GRECO-LATINE ET LA RECHERCHE DE LA GENERALITE..... 148

2.1 LA TRADITION GRECO-LATINE..... 148
2.1.1 Apollonius : l'émergence de la syntaxe grecque..... 148
2.1.2 Priscien : le pionnier de la syntaxe latine..... 153
2.1.3 Nebrija : la grammaire latine (1481-1488) et la grammaire castillane (1492)..... 159

2.2 LA RECHERCHE DE LA GENERALITE..... 171
2.2.1 Notions de rationalisme linguistique : la *Minerva* de Sanctius (1587)..... 171
2.2.2 La syntaxe dans la *Grammaire générale et raisonnée* (1660)..... 175
2.2.3 La syntaxe des Encyclopédistes..... 183
2.2.3.1 Du Marsais..... 184
2.2.3.2 Beauzée..... 194
2.2.4 La syntaxe dans la *Grammaire* (1775) de Condillac..... 206

CHAPITRE 3 – LE POINT DE VUE THEORIQUE DE LA SYNTAXE DANS LA GRAMMAIRE PORTUGAISE : L'UTILISATION DU MODELE GRECO-LATIN ET DE LA THEORIE GENERALE DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE..... 213

3.1 GRAMMAIRES PORTUGAISES : XVI^{E}, XVII^{E}, XVIII^{E} ET XIX^{E} SIECLES..... 213
3.1.1 La *grammatisation* du portugais..... 213
3.1.2 Grammaire du XVI^{e} siècle : Barros (1540)..... 217
3.1.3 Grammaire du XVII^{e} siècle : Roboredo (1619)..... 229
3.1.4 Grammaires du XVIII^{e} siècle : Argote (1725), Lobato (1770), Fonseca (1799)..... 247

3.1.4.1 Argote..... 247
3.1.4.2 Lobato..... 265
3.1.4.3 Fonseca..... 275
3.1.5 Grammaires du XIX[e] siècle : Souza (1804), Melo (1818), Barbosa (1822)..... 286
3.1.5.1 Souza..... 287
3.1.5.2 Melo..... 305
3.1.5.3 Barbosa..... 322

3.2 GRAMMAIRES BRESILIENNES : XIX[E] SIECLE..... 348
3.2.1 Grammaires du XIXe siècle: Fortes (1816), Duarte (1829)..... 348
3.2.1.1 Fortes..... 348
3.2.1.2 Duarte..... 365

CONCLUSION..... 384

BIBLIOGRAPHIE..... 404

TABLE DES MATIÈRES..... 424

Introduction

1. Présentation du thème

Cette thèse a pour thème les notions d'*universalité* et de *généralité* en rapport avec la syntaxe de la langue portugaise, telle qu'elle est traitée dans les grammaires publiées au Portugal entre le XVI^{e} et le XIX^{e} siècle, ainsi qu'au Brésil au XIX^{e} siècle. Le choix de ce thème procède de notre recherche de master. Nous avons en effet étudié à cette occasion les idiotismes de la langue portugaise, qui apparaissent dans la grammaire de Jeronymo Contador de Argote, *Regras da lingua portuguesa espelho da lingua latina*, publiée au Portugal en 1721 et 1725. Argote y présente non seulement des règles communes au portugais et au latin, mais aussi des règles spécifiques au portugais. Le grammairien, dans son texte d'introduction, mentionne également la « nouvelle méthode » des Messieurs de Port-Royal. Ses travaux nous ont conduite à réfléchir, d'une part, sur la nature « universelle » du cadre latin, à partir duquel étaient décrites les langues vernaculaires, et, d'autre part, sur le caractère « général » véhiculé par la *Grammaire générale et raisonnée* d'Arnauld et de Lancelot (1660).

Nous avons alors mené des recherches afin de mieux saisir les différences entre les notions d'*universalité* et de *généralité.* En dépit d'une vaste bibliographie sur le thème, nombre de nos questions sont restées sans réponses et nous avons observé que ces deux notions ne sont jamais confrontées dans un même texte. Pourtant, ces notions, attachées à la grammaire, constituent son fondement épistémologique et ont donné lieu à des concepts définitivement incorporés à la science linguistique. Notre recherche contribuera donc à éclaircir les points de convergence et de divergence entre ces deux termes ainsi que l'évolution de leurs notions au cours du temps. Nous pensons que ce travail fera preuve de la sorte d'une certaine originalité. De surcroît, l'examen des aspects de la syntaxe portugaise (la concordance et le régime), telle qu'elle est exposée dans les grammaires les plus représentatives de leur époque, qui sont élaborées sur le modèle de la grammaire latine et/ou de la grammaire générale française, sera pertinent pour la connaissance de l'*histoire des idées linguistiques* appliquées à la langue portugaise.

D'un point de vue générique, les termes *universel* et *général* sont conçus comme des synonymes et sont amplement utilisables dans des domaines divers. Pour ce qui est

de la grammaire, Padley (1985) et Coseriu (1987) évoquent l'analogie entre ces termes. Lorsque Padley (1985, p. 5) se réfère aux principaux courants de la théorie grammaticale des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, il mentionne les « theories of general or universal grammar » et admet ainsi la conformité entre ces termes. Cette conformité est également reconnue par Coseriu (*ibid*., p. 187) dans sa définition de la grammaire universelle, qu'il saisit comme « une théorie des concepts grammaticaux » et comme « un modèle valable pour toute langue » :

> **Por gramática « universal » entendemos aquí aquella gramática que pretende ser universal** en cuanto descripción concreta, adotando, al menos a certo nível[1], **la misma descripción para todas las lenguas, y a la que sería mejor llamar exclusivamente *gramática general***. (Coseriu, 1987, p. 187, je souligne)
>
> [Traduction]
> **Par grammaire « universelle », nous entendons ici la grammaire qui se veut universelle** en tant que description concrète, en adoptant, au moins à un certain niveau**, la même description pour toutes les langues, et qu'il serait préférable d'appeler exclusivement grammaire générale.**

L'analogie entre l'*universel* et le *général* se fonde sur l'idée de totalité qui leur est attachée. Cette idée est observable dans les définitions avancées par les dictionnaires portugais et français du XVIII^e^ siècle :

> GERAL. Universal. (Bluteau, 1713, vol. 4, p. 62)
> UNIVERSAL. Cousa que chega a todos, que abrange tudo. (Bluteau, 1721, vol. 8, p. 556)
> GERAL, adj. generico, quase universal. §. Em geral ; i. e. a maior parte dos indivíduos, das pessoas, das coisas, das vezes. (Silva, 1798, vol. 1, p. 658)
> UNIVERSAL, adj. que abrange, e compreende a todos os individuos, ou á totalidade da coisa (*Ibid*., vol. 2, p. 502)
>
> GÉNÉRAL, ALE. adj. Universel. *Règlement général. Maxime générale.* (Dict. de l'Académie française, 1718, 2^e^ éd., t. 1, p. 721)
> UNIVERSEL, ELLE. adjectif. Général, qui s'étend à tout, qui s'étend par tout. (*Ibid*., t. 2, p. 797)
> GÉNÉRAL, ALE. adj. Universel, ou qui est commun à un très grand nombre de personnes ou de choses. (Dict. de l'Académie française, 1762, 4^e^ éd., t. 1, p. 812)

[1] Selon Coseriu (1980, p. 91-94), le langage présente trois niveaux : 1. le niveau universel ; 2. le niveau historique ; 3. le niveau individuel. Le premier est lié à la faculté générale de parler. Le deuxième, au parler d'une langue déterminée historiquement. Le troisième, le niveau individuel du langage, au discours réalisé par un individu déterminé.

> UNIVERSEL, ELLE. adj. Général, qui s'étend à tout, qui s'étend par tout. (*Ibid*., t. 2, p. 896)

En dépit de la similitude entre les concepts, il convient de noter que Silva (1798, vol. 1, p. 658) emploie l'expression « quase universal » (« presque universel ») afin de caractériser le terme *général*, qui évoque la non-totalité des choses. Cette idée figure déjà dans la quatrième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1762, p. 812), avant d'être reprise par Beauzée dans l'article *Général, universel* de *l'Encyclopédie méthodique* (1784, t. 2, p. 146), lorsqu'il réfute l'idée d'une grammaire universelle. Auroux (1983, p. 2-5) note que la tradition française privilégie l'expression *grammaire générale* à celle de *grammaire universelle*, en raison de la nature même de l'expression. Alors que la grammaire générale s'intéresse aux phénomènes communs au plus grand nombre de langues possible, la grammaire universelle considère l'exhaustivité des phénomènes linguistiques, ce qui s'avère irréalisable.

La notion d'universalité, prise isolément, peut être rattachée aux attributs humains, à savoir au langage et à la raison. En effet, le langage et la raison constituent des traits spécifiquement humains, et sont donc naturellement universels à tous les hommes. Ces facultés constituent des objets d'études depuis les philosophes grecs. Selon Auroux (2007, p. 11-12), Platon établit la première conception sur la nature du langage humain. Pour le philosophe grec (*Sophiste* 362a *apud* Baratin et Desbordes, 1981, p. 87), le langage n'est possible que par le *logos*, c'est-à-dire par la proposition, formée de deux unités distinctes, l'*onoma* et le *rhema*. Aristote développe cette conception et y ajoute la valeur de vérité ou de fausseté. Ainsi, « il n'y a de langage que là où il y a proposition et assertion, possibilité du vrai et du faux » (Auroux, 2007, p. 15). Par ailleurs, le fondement de la raison et de son caractère universel réside à l'intérieur et non à l'extérieur. Il s'agit donc d'une faculté interne au sujet. La raison fait également l'objet de spéculations depuis Platon (*Sophiste*, 263^{e} *apud* Baratin et Desbordes, 1981, p. 89). Le philosophe grec conçoit la pensée et l'énoncé comme des synonymes et affirme que la pensée est un « dialogue intérieur de l'âme avec elle-même, qui se produit sans passer par la voix ». Cette analogie platonicienne entre la pensée et l'énoncé évolue avec la distinction présentée par les stoïciens entre le discours intérieur (*logos endiathetos*) et le discours proféré (*logos prophoricos*), en tant qu'entités distinctes, la raison se manifestant avant l'énoncé (cf. Auroux, 2007, p. 92).

La notion d'universalité est également liée au latin. Imposé par l'Empire romain entre le V^e^ siècle av. J.-C. et le II^e^ siècle apr. J.-C. (Banniard, 1997, p. 8), le latin devient la langue officielle de l'administration, de la science et de la religion, et ce jusqu'à la Renaissance, lorsque les langues vernaculaires jouissent d'une place plus conséquente grâce au processus de leur *grammatisation* (Auroux, 2009, p. 40, 65), à partir du modèle de la grammaire gréco-latine. Toutefois, nonobstant cette valorisation des langues vernaculaires, le latin demeure la langue universelle de la science jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle.

Cette évolution pose alors les corollaires suivants : 1. l'analogie, c'est-à-dire le rapport de ressemblance entre les termes *universel* et *général* ; 2. l'universalité des attributs humains du *langage* et de la *raison* ; 3. l'universalité du latin comme langue d'érudition. Partant de ces corollaires, nous nous intéressons à la distinction entre les termes *universel* et *général,* en ce qui concerne la grammaire et le modèle de description utilisé, ainsi que ses développements. Notre recherche excède de la sorte la question de la similitude entre ces termes et pose celle de leur distinction. Notre hypothèse *a priori* est que les notions d'*universalité* et de *généralité* sont bel et bien distinctes. La notion d'*universalité* est attachée au cadre gréco-latin à partir duquel ont été décrites et assimilées les langues vernaculaires en Occident[2] ; un cadre qui s'est naturalisé dans la longue durée. De son côté, la notion de *généralité* est liée à la théorie générale établie par les Messieurs de Port-Royal et développée par les Encyclopédistes. Spécifiquement, à propos de la syntaxe, l'universalité configurant le modèle gréco-latin se manifeste à travers l'usage de la distinction traditionnelle *convenance*/*régime,* qui est systématisée dans la grammaire latine de la Renaissance. À vrai dire, cette opposition n'émerge que progressivement. Chez Priscien, par exemple, les notions de régime et de convenance n'apparaissent pas, mais nous retrouvons en lieu et place de convenance la notion plus ample de *consequentia*. La généralité figure dans les théories élaborées en grammaire générale, comme la théorie de la proposition, ainsi que dans les développements et les innovations produites à partir des distinctions traditionnelles, telle la paire *identité*/*détermination*.

Nous avons alors formulé plusieurs questions de recherche :

---

[2] Il n'est pas sans intérêt de noter que cette conception vaut pour une certaine partie du monde, car d'autres traditions et extensions de modèles existent, par exemple à partir des grammaires sanscrite et arabe. Voir Émilie Aussant (2017), Jean-Patrick Guillaume (1992) et Jean-Luc Chevillard (1992).

1) L'universalité du latin est-elle attestée dès le début de l'expansion de l'Empire romain ? Quelle relation entretiennent les statuts respectifs du grec et du latin ?

2) S'agissant de la grammaire, la distinction que nous proposons entre les notions d'universalité et de généralité est-elle implicite ou explicite ? Pourquoi, comment et dans quel contexte ces notions apparaissent-elles ?

3) À l'égard de la syntaxe, comment cette distinction se présente-t-elle dans les grammaires latines et françaises ? Comment se répercute-t-elle dans les grammaires portugaises et brésiliennes ? Les connaissances changent-elles ? Comment et pourquoi ces changements se produisent-ils ?

En ce qui concerne la conception de l'universel liée au cadre de la grammaire latine, nous observons que l'application du modèle gréco-latin pour la description des langues vernaculaires évoque l'universalité implicite de ce modèle dans le monde occidental. Cette compréhension est liée au phénomène de *grammatisation* (Auroux, 2009) des langues vernaculaires européennes, dès la Renaissance, sur la base de la structure grammaticale élaborée pour le latin. Ce phénomène configure ainsi ce qu'Auroux (2009, p. 46) nomme *grammaire latine étendue* (GLE), c'est-à-dire la transposition des règles de la grammaire latine aux langues vernaculaires. Dans ce contexte, les œuvres grammaticales élaborées visaient à présenter les règles issues de la langue latine, mais capables de décrire toutes les langues.

Quant à la notion de généralité, elle est observable dans la *Grammaire générale et raisonnée* d'Arnauld et de Lancelot (1660). À vrai dire, cette grammaire évoque à la fois les notions d'universalité et de généralité : l'universalité du langage et de la pensée ; la généralité de la généralisation du cadre de la grammaire latine. La *GGR*, quoiqu'élaborée selon la structure de la grammaire latine et l'usage des catégories développées pour le latin, se distancie du modèle gréco-latin et change de perspective par rapport aux études linguistiques. En effet, la *GGR*, liée à la logique et à la philosophie, vise à expliquer les règles propres au langage et aux langues à partir de l'analyse de la pensée, matérialisée par la proposition logique. S'agissant de la syntaxe proprement dite, les Messieurs de Port-Royal utilisent la division traditionnelle convenance/régime. Non seulement les articles de César Chesneau Du Marsais et de Nicolas Beauzée, publiés dans l'*Encyclopédie ou le Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* – un ouvrage édité par Diderot et D'Alembert entre 1751 et 1772 –, ainsi que dans la *Grammaire générale* (1767) de Nicolas Beauzée, développent

et renouvellent profondément les notions élaborées dans la grammaire de Port-Royal, mais ils en abordent également de nouvelles, telle la notion de *détermination*, etc.

Ces conceptions ont trouvé un écho dans nombre de pays et ont donné lieu à des travaux divers. En Europe, et particulièrement au Portugal, des grammaires ont été réalisées sur la base des modèles de la grammaire latine et de la grammaire générale française. Certaines grammaires ont donc simplement appliqué les connaissances, alors que d'autres ont repris les connaissances sur la *généralité* et les ont traitées théoriquement. Le Brésil reprend cette évolution, puisque le pays a produit des œuvres qui s'alignent sur ces deux modèles.

2. Présentation du corpus

Dix grammaires composent notre corpus, huit grammaires portugaises et deux grammaires brésiliennes, produites respectivement au Portugal et au Brésil. Il ne s'agit aucunement d'un corpus exhaustif, mais représentatif, capable de « refléter l'état des connaissances ou des techniques mises en jeu à un moment T » (Colombat, 2008, p. 1053). La liste ci-après présente chronologiquement ces ouvrages, avec leurs intitulés abrégés, le nom des auteurs ainsi que le lieu et la date de publication[3]. Les textes analysés proviennent généralement des éditions originales, car ils figurent dans le *Corpus de textes linguistiques fondamentaux* (CTLF). Néanmoins, nous avons également repris d'autres éditions, comme la seconde édition de la grammaire d'Argote, publiée en 1725, du vivant de l'auteur, car son développement est plus approfondi que dans l'édition originale. Dans le cas de la grammaire de Duarte, nous n'avons pas retenu la sixième édition publiée en 1877, qui figure dans le CTLF, car l'édition originale, publiée en 1829, présente déjà un fondement philosophique. Notre corpus recueille donc les œuvres grammaticales portugaises et brésiliennes suivantes :

Grammaires publiées au Portugal

1) BARROS, João de. *Grammatica da lingua portuguesa*. Lisboa, 1540.

[3] Ces ouvrages figurent dans les notices du *Corpus de textes linguistiques fondamentaux* ([CTLF] http:// ctlf.enslyon.fr), à l'exception des deux grammaires brésiliennes, celle de Felizardo Fortes et l'édition originale d'Antônio da Costa Duarte.

2) RODOREDO, Amaro de. *Methodo grammatical para todas as linguas,* Lisboa, 1619.

3) ARGOTE, Jerónimo Contador de. *Regras da lingua portugueza, espelho da lingua latina.* Lisboa, 1725 [1721].

4) LOBATO, António. *Arte da grammatica da lingua portugueza*. Lisboa, 1770.

5) FONSECA, Pedro José da. *Rudimentos da grammatica portugueza*, Lisboa, 1799.

6) SOUSA, Manuel Dias de. *Gramatica portugueza*. Lisboa, 1804.

7) MELO, João Crisóstomo do Couto e. *Grammatica filosofica da linguagem portugueza*. Lisboa, 1818.

8) BARBOSA, Jerónimo Soares. *Grammatica philosophica da lingua portugueza.* Lisboa, 1822.

Grammaires publiées au Brésil

1) FORTES, Ignacio Felizardo. *Arte de grammatica portugueza*. Rio de Janeiro, 1816.

2) DUARTE, Antonio da Costa. Compendio da grammatica portugueza. Maranhão, 1829.

Nous avons choisi ce corpus d'analyse, car il est représentatif des tendances qui caractérisent l'*universalité* implicite du modèle grammatical latin ainsi que la *généralité* assumée de la théorie générale française. Les cinq premiers ouvrages grammaticaux décrivent la grammaire portugaise exclusivement à travers le système gréco-latin. Ils caractérisent donc le thème de l'universalité. Les trois grammaires suivantes, également portugaises, mais de tendance généraliste, apportent un endoctrinement sur la théorie générale et sur les concepts grammaticaux. Elles marquent ainsi la discussion théorique sur le thème de la *généralité*. Les deux dernières œuvres sont des grammaires publiées au Brésil et représentatives de ces deux tendances : la première décrit la grammaire à partir du modèle gréco-latin, par un retour à ce système, et la seconde suit le modèle de la grammaire générale.

Les grammaires sélectionnées caractérisent donc, d'une part, deux lieux, le Portugal et le Brésil, sur un temps long (du XVI^{e} au XIX^{e} siècle), et, d'autre part, deux

courants : le courant traditionnel de la grammaire gréco-latine (du XVI^e^ au XIX^e^ siècle au Portugal, au XIX^e^ siècle au Brésil) et le courant de la grammaire générale (au XIX^e^ siècle dans les deux pays). Pour la tradition grammaticale portugaise, nous considérons d'abord l'ouvrage *Grammatica da lingua Portuguesa* (1540) de João de Barros. Il s'agit de la première grammaire publiée au Portugal à faire usage du modèle « universel » gréco-latin pour décrire la langue portugaise. Elle présente, à partir de ce modèle, non seulement une description complète et systématique des parties de la phrase, mais aussi des exemples et des règles explicites. Enfin, nous retenons la *Grammatica Philosophica da Lingua Portugueza* (1822) de Jerónimo Soares Barbosa, la grammaire la plus représentative de la grammaire générale française, courante au Portugal, et qui précède l'émergence de la méthode historico-comparative dans ce pays. Ces mêmes critères s'appliquent, en partie, pour la sélection des grammaires publiées au Brésil, car nous avons choisi la première grammaire représentative de chaque modèle en analyse. L'ouvrage *Arte de grammatica portugueza* (1816) de Felizardo Fortes est ainsi la première grammaire brésilienne à présenter une description systématisée du portugais (les termes théoriques, les exemples et les règles) en appliquant le modèle gréco-latin. Le *Compendio da Grammatica Portugueza* (1829), d'Antonio da Costa Duarte, est, de son côté, la première grammaire brésilienne basée sur une théorie générale et philosophique. Il convient de rappeler que le courant de la grammaire générale au Brésil a connu son apogée avec la *Gramática portuguesa philosophica* (1881) de Carneiro Ribeiro, qui a précédé l'émergence, dans le pays, de la méthode comparative.

3. Hypothèses théoriques et méthodologiques

Cette thèse s'inscrit dans le cadre théorique et méthodologique de l'*Histoire des idées linguistiques* (Auroux, 1986, 2009 ; Colombat *et al*., 2017). Ce cadre est en effet approprié pour des recherches qui portent sur des faits linguistiques se produisant sur le temps long et qui prennent en compte le temps et l'espace dans lesquels les connaissances sur la langue et le langage se sont construites et développées. Notre recherche explore l'*horizon de rétrospection* (Auroux, 2009) des auteurs et des œuvres grammaticales publiées au Portugal et au Brésil, et qui font usage du modèle gréco-latin et/ou des théories de la grammaire générale française, notamment à propos de la syntaxe : la concordance et le régime.

Nous nous appuyons méthodologiquement sur l'« histoire sérielle » (Auroux, 2008, p. 1046), étant donné que nous procédons à une investigation sérielle des faits linguistiques – des concepts et des règles –, qui sont appréhendés comme des événements continus identifiés dans la durée. Nous adoptons également d'autres principes méthodologiques établis par Auroux (2006, p. 106). Ces principes, qui déterminent un ensemble de systèmes et de paramètres encadrant la recherche historique, sont les suivants :

1) un système d'objets, qui est identifié pour notre recherche à la question de l'*universalité* et de la *généralité* ;
2) un paramètre temporel, dans notre cas une période qui s'étend du XVI^e^ siècle au XIX^e^ siècle ;
3) un paramètre spatial, dans lequel s'insèrent les auteurs et les œuvres, ici le Portugal et le Brésil, sans oublier également l'espace originel du modèle gréco-latin et de la grammaire générale française ;
4) des paramètres externes qui relient l'objet à son contexte, comme le phénomène de la grammatisation, en ce qui concerne l'*universalité implicite* du cadre gréco-latin, la révolution scientifique cartésienne avec le rationalisme de Descartes, ainsi que la révision et l'amplification de cette théorie par les grammairiens des Lumières, pour ce qui est de la *généralité assumée* de la théorie générale de la grammaire française ;
5) un système d'interprétants, à savoir les agents de production et de réception de la grammaire et de la recherche sur le thème.

Trois chapitres structurent alors notre étude. Le premier analyse la distinction entre les notions d'*universalité* et de *généralité* depuis l'antiquité grecque jusqu'à l'apparition de la grammaire de Beauzée. Il donne ainsi un aperçu général de la constitution de ces notions et vérifie leur application ainsi que leur développement. Le deuxième chapitre étudie la conception de la syntaxe selon la tradition gréco-latine et la grammaire générale française. Il présente de la sorte les fondements repris par les grammairiens portugais et brésiliens pour leur description dans leurs ouvrages. Le troisième chapitre analyse les grammaires publiées au Portugal (du XVI^e^ au XIX^e^ siècle) et au Brésil (au XIX^e^ siècle) et s'intéresse à la filiation théorique ainsi qu'au développement de certains aspects de la syntaxe, à savoir les notions de concordance, de

régime et de construction. L'examen des grammaires recueillies pour notre corpus nous permettra de vérifier, d'une part, le transfert du modèle gréco-latin et, d'autre part, l'incorporation et l'usage, pour certaines d'entre elles, du modèle de la grammaire générale française.

CHAPITRE 1 – L'UNIVERSALITÉ ET LA GÉNÉRALITÉ : RÉFLEXION SUR LES ASPECTS CONCEPTUELS

L'objectif général de ce chapitre, structuré en deux parties, est de montrer comment les notions d'universalité et de généralité ont été représentées et conceptualisées dans le temps long, de l'Antiquité grecque jusqu'au XVIII^{e} siècle, dans le contexte linguistique, philosophique et grammatical. Spécifiquement, nous entendons non seulement donner un aperçu de la constitution de ces notions dans la tradition occidentale, en vérifiant leur application et leur développement, mais aussi les distinguer afin de comprendre comment elles ont été historicisées, c'est-à-dire comment elles ont été « affectées par la temporalité » (Auroux, 2006, p. 110). De la sorte, dans la première partie, notre analyse s'étend de l'Antiquité à la Renaissance. Durant l'Antiquité, la notion d'universalité est liée au statut de la langue grecque et à son rapport avec la langue latine. Au Moyen Âge, elle est attachée au problème philosophique des universaux et à la conception de l'universel de Thomas d'Erfurt dans sa grammaire modiste. À la Renaissance, elle est liée au modèle descriptif gréco-latin, observé dans les grammaires latines de Scaliger (1540) et de Sanctius (1587). Dans la deuxième partie, notre examen se poursuit depuis la Renaissance jusqu'aux Lumières. Nous étudions d'abord le problème de la diversité linguistique, traité par Guessner (1555). Puis, nous traitons l'émergence de la théorie générale dans la *Grammaire générale et raisonnée* (1660), les notions de généralité et d'universalité présentes dans la grammaire. Enfin, nous abordons la conception des grammairiens Du Marsais, Beauzée et Condillac.

1.1 L'universalité : vue générale et constitution du problème

1.1.1 Le rapport entre la pensée et le langage : du cadre monolingue au cadre bilingue

1.1.1.1 Le cas du grec

La réflexion occidentale sur le langage a émergé dans la Grèce antique. Les Grecs spéculaient sur la nature du langage, sur son organisation, sur les catégories utilisées pour le représenter, ainsi que sur ses relations avec la pensée et le signifié, ou plus généralement la signification. Selon Bursill-Hall (1972, p. 6), les Grecs ont entamé leurs investigations « à partir de rien ». Cependant, Desbordes (1989, p. 157), qui examine l'analyse de Platon sur le langage, nous rappelle que les connaissances fournies par le philosophe grec sont ancrées sur une tradition antérieure. Cette remarque nous amène à réfléchir sur la notion de cumulativité des connaissances, proposée par Auroux (1987, p. 1), puisque toute connaissance élaborée à un moment donné n'est possible que grâce à une réflexion antérieure. Ce postulat nous conduit à penser que les Grecs ont également repris des idées préexistantes pour construire de nouvelles connaissances.

Pour Colombat *et al.* (2017, p. 80-82), à cette époque où la pensée linguistique se constituait, la langue grecque ne suscitait pas encore un grand intérêt, contrairement au langage et à ses expressions sous la forme de discours. Dans ce contexte, l'attention se portait sur l'explication des noms, leur origine et leur validité (Gambarara, 1989, p. 79), ainsi que sur l'analyse du discours, c'est-à-dire la parole effective des personnes. Durant cette période, le développement de la pensée linguistique est favorisé par les deux questions essentielles suivantes : la dénomination et la relation du langage avec la réalité (Colombat *et al.*, 2017, p. 80-82). La première question a trait à l'imposition des noms, avec d'abord le nom propre de l'individu, et la seconde, à l'équivalence entre les noms et les choses dénommées. Selon Colombat *et al.* (2017, p. 81), « le langage est d'abord perçu comme une nomenclature avec une fonction sémantique de référence et le lexique est conçu comme un ensemble d'*onomata* : noms-étiquettes s'appliquant à des « choses » de toute nature ». Les noms sont identifiés et définis par leur relation à la chose, qui est la raison d'être du nom, nonobstant l'apparition progressive de son caractère arbitraire (Desbordes, 1989, p. 153).

Les textes classiques qui abordent le problème du langage dans la Grèce antique ou classique sont le *Cratyle*[4] et *Le Sophiste* de Platon. Dans le *Cratyle*, Platon examine l'origine des noms et la question de savoir si la relation entre les choses et les mots qui les désignent est naturelle (*physei*) et nécessaire ou si elle est simplement le résultat d'une convention (*thesei*) humaine. Un dialogue oppose Socrate à Hermogène et à

[4] Écrit vers l'an 387 av. J.-C., le *Cratyle* joue un rôle majeur pour la systématisation d'une réflexion sur le langage dans la Grèce antique (Gambarara, 1989, p. 79).

Cratyle, partisans respectivement des thèses conventionnaliste et naturaliste. Selon Colombat *et al.* (2017, p. 84), Socrate considère que les thèses d'Hermogène et de Cratyle ne répondent pas aux questions posées sur le langage et, en outre, poussées à l'extrême, elles entravent la communication. Ainsi, le philosophe athénien pense que les mots ne correspondent pas à la réalité des choses et que tous les énoncés sont valables, y compris ceux comportant un élément inexact, car ils sont significatifs (Gambarara, 1989, p. 86).

Dans le dialogue *Le Sophiste*, Platon traite de la constitution de l'énoncé. Le point central de ce dialogue entre l'Étranger et Théétète est l'ajustement et le non-ajustement entre les lettres et les mots. Pour l'Étranger, certaines lettres se combinent entre elles, d'autres non, et ce sont les voyelles qui rendent possibles ces unions sur le plan phonique. Colombat *et al.* (2017, p. 86) soulignent que la grammaire est la technique qui analyse et permet cette combinaison. À propos des *onomata*, c'est-à-dire des mots[5], l'Étranger questionne l'accord entre les termes. Alors que Théétète affirme que certains termes s'accordent et d'autres non, l'Étranger explique que la réalité existante s'exprime à travers un « double genre », formé par un nom (*onoma*) et par un verbe (*rhēma*). L'énoncé est donc l'union d'un nom et d'un verbe, car la réunion entre deux ou plusieurs noms, ou bien entre deux ou plusieurs verbes, ne forme pas un *logos*, c'est-à-dire un énoncé complet.

Une forme d'analyse du *logos* est donc bien antérieure à Platon. Comme l'explique Desbordes (1989, p. 155), elle se fonde sur des besoins pratiques et non pas sur une simple curiosité scientifique. Pour Desbordes (1989, p. 161), l'originalité de Platon consiste à introduire l'*ónoma* et le *rhēma* entre la syllabe et le *lógos* pour former le schéma *syllabe-ónoma-rhēma-lógos*. Platon développe ainsi les réflexions précédentes et change leur sens. L'énoncé est désormais considéré dans sa capacité à représenter correctement ou non le réel. Cette compréhension que l'énoncé est composé de mots, d'un nom-sujet et d'un verbe-prédicat, conduit Platon à inaugurer la théorie des parties du discours, et donc la grammaire occidentale (Gambarara, 1989, p. 88). Outre la grammaire, il convient de rappeler que la dialectique et la rhétorique[6] sont

---

[5] Cette dénomination est donnée avant que le terme soit spécialisé. *Onoma* désigne d'abord le « mot » en général, par exemple dans une nomenclature, avant d'être spécialisé au sens de « nom », opposé au « verbe ».

[6] Ces trois sciences qui formaient le trivium médiéval se sont progressivement construites à partir de la fin du V^e^ siècle av. J.-C. et trouvent leur point d'équilibre et de délimitation vers le I^er^ siècle av. J.-C. (Desbordes, 1989, p. 153).

également des sciences qui étudient le langage. Les Grecs ont considéré le langage sous plusieurs angles et en ont fait l'objet de nombreuses sciences, d'où l'émergence de disciplines diverses (Desbordes, 1989, p. 179).

En ce qui concerne la langue grecque, la connaissance se manifeste chez les Grecs eux-mêmes, d'abord épilinguistiquement, puis seulement métalinguistiquement[7]. Selon Lévy (1991, p. 49), dans la Grèce antique, le critère linguistique est aussi incertain que les critères politiques et géographiques. L'unification linguistique est donnée par la *koinè* (*κοινή*), une langue commune parlée par les peuples helléniques et hellénisés. La *koiné* procède de l'attique, la langue parlée à Athènes, quoiqu'elle s'en distingue par des particularités dialectales (Casevitz, 1991, p. 14). Elle a néanmoins reçu l'influence d'autres langues régionales grecques (Brixhe, 1990) pour devenir, à l'époque hellénistique[8], le principal moyen d'expression orale et écrite (Frösen 1974 *apud* Brixhe 1990, p. 203)[9]. La *koinè* grecque est à cette époque non seulement la langue de l'administration, utilisée pour faciliter la communication et le commerce, mais aussi la langue littéraire. Elle devient la langue par excellence, la « seule » langue parlée dans le domaine naturel hellénique ainsi que dans les grands centres extérieurs comme Antioche, en Syrie, et Pergame, en Asie Mineure (Humberto, 1972, p. 116-117).

La notion de *koinè* en tant que langue « commune » (*lingua communis*) a été confrontée à la notion de dialecte. Le grammairien français Petrus Antesignanus s'y est employé dans *Institutiones in linguam Graecam* (1530). Il y analyse la grammaire grecque de Nicolaus Clenardus (Van Rooy, 2016, p. 216-217). Comme l'explique Van Rooy (*ibid.*), pour Antesignanus, la portée communicative du dialecte, compris comme une variété linguistique particulière d'une région donnée, est moindre par rapport à celle plus étendue de la langue commune, laquelle est considérée comme une « variété commune aux locuteurs de différents dialectes ». Outre la *koinè*, la langue commune, Antesignanus présente l'attique, l'ionien, le dorien et l'éolien comme les principaux dialectes de la langue grecque ancienne, lesquels sont utilisés par les grands écrivains.

---

[7] Selon Auroux (2014, p. 17), les connaissances sur les langues et le langage sont épilinguistiques avant d'être métalinguistiques. La connaissance épilinguistique est la connaissance inconsciente que nous avons de notre propre langue et de la nature du langage. La connaissance métalinguistique est une connaissance consciente « représentée, construite et manipulée comme telle » (*ibid.*). Ces termes ne s'opposent pas, au contraire, « le métalinguistique se nourrit de l'épilinguistique » (Paillard, 2005, p. 176).

[8] La période hellénistique commence avec la conquête de la Grèce par les Macédoniens au IV^e^ siècle, vers 338 av. J.-C., et se termine avec l'annexion de la Grèce par les Romains en 43 av. J.-C. Cette date marque la conquête de l'Égypte par Rome (cf. Humbert, 1972, p. 116).

[9] Après la constitution de l'Empire d'Alexandre et des États successeurs, la *koiné* s'étend non seulement en Orient, mais aussi dans une partie de l'Occident (cf. Humbert, 1972, p. 116).

Cette exposition sur les dialectes grecs et la *Koinè* soulève la question d'une conscience linguistique chez les Grecs. Cette conscience ne se fonde que par rapport aux autres langues, que les Grecs eux-mêmes appelaient langues barbares[10], et en regard des dialectes grecs qui existaient concomitamment et auxquels ils ont pu être confrontés (Casevitz, 1991, p. 5).

Ἑλληνισμός est le terme utilisé pour caractériser l'identité grecque. Selon Casevitz (1991, p. 9), les Grecs de l'époque classique ne connaissaient ni le terme *ἑλληνισμός* ni le concept d'hellénisme, qui est un concept moderne. Selon cet auteur, ce terme n'apparaît en français qu'à la Renaissance, en 1580, et signifie parler et écrire correctement le grec. Mais *ἑλληνισμός* est utilisé par les grammairiens grecs comme un terme technique pour désigner le bon grec, c'est-à-dire le grec correct, une langue idéale qui suit les règles de l'analogie grammaticale ou le bon usage des personnes instruites (Dalimier, 1991, p. 25). Trédé (1991, p. 71-80) souligne l'évolution de la définition de l'hellénisme à l'époque classique (VII^{e}-IV^{e} siècles av. J.-C.) en Grèce. À cette époque, le terme *ἑλληνισμός* n'existe pas encore et les termes *ἕλλην* et *ἑλληνιχός,* qui avaient au départ une signification ethnique et géographique, prennent désormais un sens linguistique et désignent tous les locuteurs de la même langue. Ce n'est qu'à la fin du V^{e} siècle av. J.-C. que la notion culturelle d'hellénisme se manifeste, mais elle ne s'est maintenue que jusqu'au IV^{e} siècle av. J.-C (*ibid.*).

Outre ce nom, d'autres termes représentent l'hellénisme ainsi que ses caractéristiques, comme le verbe *ἑλληνίζω,* le nom *ἑλληνιστής*, et l'adverbe *ἑλληνιστί* (Casevitz, 1991, p. 9-16). Dans un premier temps, *ἑλληνίζω* (faire le Grec), qui signifie être grec, parler grec, agir comme les Grecs, est utilisé pour désigner les non-Grecs, c'est-à-dire les barbares qui ont adopté la langue, les us et coutumes grecs. Ce terme implique donc une opposition d'ordre linguistique entre les Grecs et les barbares. Ainsi, *ἑλληνίζειν,* qui signifie depuis la période hellénistique « parler correctement le grec », s'oppose à *βαρβαρίζειν* signifiant « parler le barbare ». Selon Casevitz (*ibid.,* p. 15), la notion de barbarisme apparaît encore chez Aristote et désigne l'usage d'une autre langue, différente du grec, ou la perte de sa propre langue. Le terme *ἑλληνιστής* est également employé pour désigner le juif parlant le grec (Actes des Apôtres, 6.1), mais

[10] Le terme « barbare » s'appliquait particulièrement à la prononciation. Il était utilisé par les Grecs pour désigner les étrangers qui parlaient une langue incompréhensible à leurs oreilles (Trédé, 1991, p. 72, note 3).

aussi le païen. L'adverbe *ἑλληνιστί* est aussi utilisé et signifie « à la manière grecque » (*ibid.*).

La systématisation de ces idées sur la langue grecque et le langage s'effectue dans la grammaire grecque. Comme le montre Desbordes (1990, p. 36-38), « la *grammatikē technē* (ou *epistēmē*), la "science des lettres", est parmi les contemporains de Platon, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ». Cette science traitait des textes, et le grammairien, d'abord appelé *grammatistēs* puis *grammatikos*, s'occupait de l'exégèse. Dans cette tâche, commune aux écoles hellénistiques d'Alexandrie et de Pergame,

> on discute de la lettre des textes, on cherche à les établir en fonction de critères divers et pouvant du reste conduire à des résultats divergents (usage d'auteur, analogie, étymologie, nécessités du sens ou de la métrique…), on complète l'écriture par l'adjonction de signes destinés à faciliter la lecture ou orienter l'interprétation, on s'interroge sur l'authenticité du texte entier ou de telle de ses parties, on recherche le sens des mots rares ou oubliés, on éclaire les allusions historiques, on débrouille les généalogies mythiques, etc., etc. (Desbordes, 1990, p. 36)

La science des textes, également appelée « *grammata* » ou « *sungrammata* », qui signifie « ensemble de lettres », reçoit à l'époque hellénistique, selon Desbordes (1990, p. 36-38), d'autres noms, tels que « philologie », signifiant « amour des discours », et « *kritikē* », signifiant « jugement ». Cette science génère ensuite un ensemble de termes, parmi lesquels *grammatistēs* et *grammatikos*, déjà mentionnés. Le premier est un nom et désigne le maître, celui qui s'occupe de l'enseignement de la grammaire. Le second est un adjectif utilisé pour caractériser ceux qui savent lire et écrire. Cependant, un remaniement terminologique s'opère autour de ces termes. Desbordes (1990, p. 36), explique que l'enseignement de la grammaire adopte des méthodes d'interprétation des textes et que certains enseignants sont intitulés « *grammatikos* ». Par contre, il y a « un premier degré, celui de la *grammatistikē*, dite encore « petite grammaire », qui reste l'apanage du *grammatistēs* » (*ibid.*). Le tableau suivant montre cette modification terminologique :

Tableau 1 – Modification terminologique des termes *grammatikē et grammatistēs*

Premier temps	Second temps		
grammatikē	*grammatistikē*	: enseignement élémentaire	
grammatistēs	*grammatistēs*	: maître d'école	
	grammatikē	: enseignement secondaire	— science des textes
	grammatikos	: professeur	— savant érudit (= philologue)

Source : Desbordes (1990, p. 37).

Cette refonte terminologique se justifie par l'objectif de conformer les termes et les notions développées à partir du terme *grammatikē*, de les intégrer dans la construction d'un système linguistique qui serait utilisé par les Latins et qui, plus tard, serait considéré comme un modèle à suivre, à même de se développer et de s'étendre dans tout le monde occidental.

Cependant, la grammaire, bien avant sa constitution en tant que discipline autonome, était déjà évoquée par les philosophes. Selon Ildefonse (1997, p. 13), dans *Le Sophiste*, Platon fait référence à un « art grammatical », qui était « l'art d'assembler les lettres ».

> L'Étranger – Certaines lettres ne peuvent pas s'ajuster entre elles, tandis que d'autres le peuvent.
> Théétète – Certes.
> E. – Or, parmi les lettres, les voyelles ont ceci de particulier qu'elles interviennent comme une sorte de liaison entre toutes les autres : sans voyelles, les autres lettres ne peuvent s'ajuster entre elles.
> Th. – De fait.
> E. – Toutes les virtualités d'union sont-elles du domaine de l'évidence ou relèvent-elles d'une connaissance spéciale – indispensable à qui voudrait faire ces unions ?
> Th. – Il faut une connaissance spéciale.
> E. – Laquelle ?
> Th. – La grammaire ! (Platon, *Le Sophiste*, 253a *apud* Baratin et Desbordes, 1989, p. 86)

D'après Ildefonse (1997, p. 13), Aristote traite l'*hellénisme* dans sa grammaire « récente », dont l'objectif était une correction de l'écriture, contrairement à la grammaire « ancienne » qui visait à une correction de la lecture. Cette « grammaire » d'Aristote, mentionnée par Ildefonse (*ibid.*), concerne le chapitre XX de la *Poétique*[11], comprenant deux pages, dans lesquelles Aristote traite des parties qui composent

[11] L'ouvrage se consacre à l'étude de l'expression littéraire grecque (Colombat *et al.*, 2017, p. 97).

« l'expression », c'est-à-dire le signifiant linguistique – l'élément, la syllabe, la conjonction, le nom, le verbe, l'articulation et l'énoncé. Selon Colombat *et al.* (2017, p. 97), ce chapitre est « un minitraité « complet » de grammaire, sans doute le premier de la tradition occidentale ». Assurément, il ne s'agissait pas encore d'une systématisation grammaticale, dont la réalisation plus tardive revient aux grammairiens alexandrins. Toutefois, ce chapitre est important, car il dénote l'émergence de la grammaire dans le monde occidental. Dupont-Roc et Lallot (1980, p. 314-315) notent que ce texte grammatical figure dans un traité de poétique. Pour les auteurs, ce fait s'explique par l'absence de traités grammaticaux, puisque la grammaire n'a pas encore été constituée en tant que discipline autonome, et par la nécessité d'élaborer une étude qui rendrait compte à cet instant de l'aspect linguistique. Les auteurs soulignent également l'exhaustivité du contenu grammatical qui y est exposé. L'analyse d'Aristote s'étend « du son élémentaire à l'énoncé complet, sans limitation de dimension », quoique succinctement, comme l'illustre le passage suivant :

> Quant à l'expression dans son ensemble, voici quelles en sont les parties : l'élément, la syllabe, la conjonction, le nom, le verbe, l'articulation, le cas, l'énoncé. (Aristote, *Poétique*, 56b20, trad. Dupond-Roc et Jean Lallot, 1980, p. 103)
> […]
> L'énoncé est une voix composée signifiante dont certaines parties signifient quelque chose par elles-mêmes (car il n'est pas vrai que tout énoncé se compose de verbes et de noms, mais – prenons par exemple la définition de l'homme – on peut avoir un énoncé sans verbe ; toutefois, la partie y signifiera toujours quelque chose) – par exemple, dans *Cléon marche, Cléon*. Il y a pour un énoncé deux manières d'être un : ou bien il signifie une chose une, ou bien il est fait d'une pluralité liée par conjonction – par exemple, l'*Iliade* est une par conjonction, la définition de l'homme, parce qu'elle signifie une chose une. (Aristote, *Poétique*, 57a23, trad. Dupond-Roc et Jean Lallot, 1980, p. 103)

Dupont-Roc et Lallot (1980, p. 337-339) expliquent qu'Aristote présente le *logos* (*λόγος*) comme l'une des parties de l'expression (*μέρη λέξεως*) et avec un sens plus général, puisque l'énoncé comprend aussi bien un simple syntagme qu'une composition, par exemple l'*Iliade*[12]. Cette compréhension du *logos* conduit Aristote à

[12] Nous ne traiterons ici ni la conception du *logos* présentée par Aristote dans la *Poétique*, ni la longue discussion sur le *logos* aristotélicien. Voir à ce sujet Dupont-Roc et Lallot (1980, p. 314-317, 337-339), Baratin et Desbordes (1981, p. 14-15), Colombat *et al.* (2017, p. 96-1001, question 18).

contester le discours de Platon (*Sophiste*, 262a)[13], sans le citer. En effet, pour le Stagirite, l'énoncé composé du nom et du verbe n'est pas le seul énoncé à considérer. Il convient aussi de retenir les autres « voix composées », par exemple les définitions données aux noms. Ces définitions liées à la conjonction, utilisée comme un élément d'union, permettent d'identifier l'unité « sémantique » du *logos*, qui est évoquée par Aristote dans le passage précité.

Cependant, la grammaire, en tant que « discipline autonome », n'émerge que tardivement dans la Grèce antique (Ildefonse, 1997, p. 12), sous l'impulsion des grammairiens alexandrins à partir du III^e^ siècle av. J.-C. Les ouvrages qui correspondent, « partiellement », à la grammaire au sens moderne du terme, sont la *Technē Grammatikē,* attribuée à Denys le Thrace (II^e^ siècle av. J.-C.)[14], et la *Syntaxe* d'Apollonios Dyscole (II^e^ siècle apr. J.-C.). D'après Lallot (1998, p. 15), la grammaire de Denys le Thrace, composée de vingt chapitres, observe le modèle reproduit à l'époque hellénistique, « celui du compendium donnant, sous une forme sèche et systématique, le corps des définitions sur lesquelles repose une science[15] ». Lallot (1985, p. 3) souligne toutefois une incohérence déjà constatée par d'autres auteurs à propos de la composition grammaticale de la *Technē*, lorsque Denys ne respecte pas la division grammaticale annoncée dans le premier chapitre.

> 1
> De la grammaire
> La grammaire est la connaissance empirique de ce qui se dit couramment chez les poètes et les prosateurs.
> **Elle a six parties** : premièrement, l**a lecture experte respectueuse des diacritiques** ; deuxièmement, **l'explication des tropes poétiques présents (dans le texte)** ; troisièmement, **la prompte élucidation des mots rares et des récits** ; quatrièmement, **la découverte de l'étymologie** ; cinquièmement, **l'établissement de l'analogie** ; sixièmement, **la critique des poèmes** – qui est, de toutes les parties de l'art, la plus belle. (Denys, *Technē Grammatikē*, trad. Lallot, 1998, p. 43, je souligne)

[13] « Des noms [*onomata*] tout seuls énoncés bout à bout ne font donc jamais un discours [*logos*], pas plus que des verbes [*rhemata*] énoncés sans l'accompagnement d'aucun nom » (Platon, *Sophiste*, 262a, trad. Dies, 1925, p. 380).

[14] À propos de la discussion sur l'authenticité de la *Technē Grammatikē,* voir Di Benedetto (1958, 1959, 1973), Pfeiffer (1968), Erbse (1980), Traglia (1969).

[15] D'après Furmann (1960, p. 154 *apud* Lallot, 1998, p. 15), dans la *Technē Grammatikē*, Denys le Thrace (II^e^-I^er^ siècle av. J.-C.) suit le modèle formel du manuel de Diogène de Babylone (vers 240-150 av. J.-C), notamment la partie traitant du son vocal (*Perì phōnē*).

Comme l'explique Lallot (1998, p. 28), les six parties de la grammaire auxquelles se réfère Denys correspondent à l'ensemble des travaux menés aux III^e^ et II^e^ siècles av. J.-C. par les philologues alexandrins. D'où la définition de la grammaire présentée par l'auteur comme *empeiria*. Colombat *et al.* (2017, p. 91) insistent sur le fait que les *teknai* ne sont aucunement des ouvrages théoriques, mais des ouvrages pratiques, dont le but était d'instrumenter le lecteur et de permettre la lecture des textes classiques. Il s'agissait donc d'une activité pratique qui consistait à observer et à mémoriser les occurrences analogues relevées dans les textes (Lallot, 1998, p. 28).

S'agissant de la division de la grammaire par Denys, elle peut être considérée comme bipartite. Dans la première partie, composée de cinq chapitres, l'auteur présente d'emblée la définition de la grammaire (dans le premier chapitre), telle qu'elle est expliquée dans le passage susmentionné. Les quatre autres chapitres traitent de la lecture, de l'accent, du point et de la rhapsodie, cette dernière étant liée au discours en poésie ou en prose. Dans la seconde partie formée de quinze chapitres, Denys examine, selon un ordre croissant, l'élément (un chapitre), la syllabe (quatre chapitres), le mot (un chapitre) et les parties du discours (les neuf chapitres restants). La *Technē Grammatikē* suit *grosso modo* la structure grammaticale démontrée par Auroux (2009, p. 29), selon laquelle la grammaire doit contenir au moins « a) une catégorisation des unités ; b) des exemples ; c) des règles, plus ou moins explicites, pour construire des énoncés ». À cet ensemble s'ajoutent les définitions établies par l'auteur. De surcroît, Denys ne s'intéresse pas à la syntaxe, qui sera abordée par Apollonios Dyscole au II^e^ siècle après J.-C. Apollonios systématisera la syntaxe grecque sur une base philosophique et s'écartera ainsi de l'aspect philologique qui caractérisait la grammaire alexandrine de Denys (Bursill-Hall, 1972, p. 8). Cependant, la *phrase* (*lógos*) est mentionnée dans le texte de Denys, comme le montre le passage suivant :

> 11
> Du mot
> Le mot (*léxis*) est la plus petite partie de la phrase (*lógos*) construite.
> La phrase est une composition en prose qui manifeste une pensée complète.
> La phrase a huit parties : le nom, le verbe, le participe, l'article, le pronom, la préposition, l'adverbe, la conjonction. L'appellatif se range en effet sous le nom, comme une de ses espèces. (Denys, *Technē Grammatikē*, trad. Lallot, 1998, p. 51)

Quoique Denys présente une définition claire de la phrase, il l'aborde dans le chapitre consacré au mot, pour expliquer que celui-ci est une « partie de la phrase » (Lallot, 1998, p. 18), et il ne développe pas le thème. Pour Léon (2003, p. 10), la conception de la phrase (*lógos*) selon Denys n'est pas liée à l'unité sémantique de la pensée, mais à l'autosuffisance du *logos,* dans le sens où « le sujet, clairement défini, reçoit un prédicat qui terminait la séquence ». Quant aux huit parties du discours présentées par Denys le Thrace, Lallot (2019, p. 21-22) affirme qu'elles correspondent à celles annoncées par Aristarque, entre la fin du III^e^ siècle et la première moitié du II^e^ siècle av. J.-C., et adoptées plus tard par Apollonios Dyscole dans sa *Syntaxe* (II^e^ siècle apr. J.-C.). Étant donné que la *Technē* est une grammaire de la langue grecque, la koiné hellénistique est donc le point d'analyse ainsi que le centre de référence implicite du grammairien grec[16].

Les études grammaticales du latin, comme nous l'observerons ultérieurement, se sont alors développées sur cette base grecque. Avant de poursuivre notre propos, deux points sont à noter au sujet de la notion d'*universalité* en matière de langue. L'universalité de la *koinè* grecque peut être attestée en regard de sa portée dans le monde hellénique, en tant que langue de l'administration et de la culture, et langue grammatisée. En ce sens, la *koinè* est la langue parlée par excellence dans tout ce domaine et gagne à ce titre le statut de langue « universelle ». Cependant, cette même notion peut être remise en question si nous considérons les dialectes grecs existant concomitamment à la *koinè*, ainsi que les autres langues étrangères, quoique les Grecs eux-mêmes les conçoivent comme barbares, et ne les désignent pas comme des « langues », mais comme des « parlers ». De surcroît, le fait que la *koiné* soit « commune » – la véritable signification du mot – suppose un rassemblement préalable. L'universalité n'a donc pas été donnée d'emblée.

1.1.1.2 *Vtraque lingua* : les Latins confrontés au bilinguisme (latin/grec)

À la différence des Grecs, les Romains ont tiré parti de toute la structure développée pour la langue grecque afin de l'appliquer au latin, ce qui a facilité sa

[16] Dans leurs travaux, les grammairiens grecs n'affichaient pas leur connaissance des autres langues, comme le latin. Cependant, il est possible d'observer quelques références aux dialectes grecs, comme l'*éolien,* au chapitre 12.

systématisation et son analyse. Selon Desbordes (2007, p. 220), les Romains ont adopté la *grammatikē* grecque à la fin du II^e^ siècle av. J.-C.[17], et l'adaptation ou la naturalisation des termes *grammatica* et *grammaticus* s'est produite dès le début du I^er^ siècle av. J.-C., chez le poète Bibaculos ainsi que dans la *Rhétorique à Herennius*. À cette époque, la *grammatica* est comprise comme la science des textes et le *grammaticus* est un expert dans l'exégèse. Le terme *Latinitas* figure également pour la première fois dans la *Rhétorique à Herennius*, en 80 av. J.-C. (Desbordes, 2007, p. 91). La *Latinitas* fait partie de l'*elegantia* qui, à son tour, est l'une des caractéristiques du discours, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 2 – Classification de l'élocution

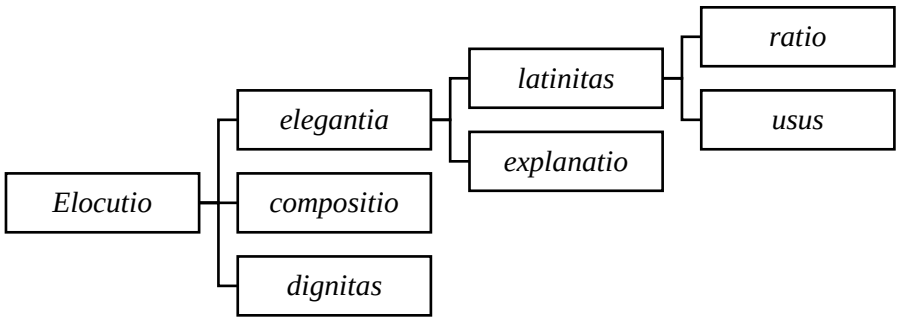

Source : Marques (2020).

La notion d'*hellênismos* a joué un rôle fondamental pour l'émergence de la *Latinitas* à Rome. Calqué sur *Hellênismos*, *Latinitas* assume depuis les origines jusqu'au Moyen Âge le sens de la correction linguistique et désigne le bon latin, c'est-à-dire le latin correct. Pour l'auteur[18] de la *Rhétorique à Herennius*, la latinité est « ce qui garde sa pureté au langage en le mettant à l'abri de tout défaut. Les défauts du langage, qui l'empêchent d'être latin, peuvent être de deux sortes : solécisme et barbarisme. […]. Comment éviter cela, nous le ferons voir dans une *ars grammatica* » (4, 17 *apud* Desbordes, 2007, p. 92). L'auteur latin insère la notion de *latinité* dans la grammaire. Cependant, l'existence à Rome de traités grammaticaux latins n'est attestée qu'à partir

[17] Desbordes (1990, p. 35) affirme que, selon la tradition, Crates, un érudit grec, a introduit la grammaire à Rome dans la première moitié du II^e^ siècle av. J.-C.
[18] La *Rhétorique à Herennius* est une œuvre anonyme (Desbordes, 2007, p. 91).

du I^er^ apr. J.-C[19] (Desbordes, 2007, p. 92). Pour autant, le modèle grec de correction linguistique était connu à Rome et son application au latin donne lieu à une série de travaux dès le I^er^ siècle av. J.-C. La figure du grammairien qui s'occupe de corriger les fautes (*ibid.*) émerge alors durant cette période. La grammaire latine, centrée sur la correction, n'est plus la science des textes et devient la science de la langue (*ibid.*, p. 93).

Grâce à l'établissement d'une grammaire latine, calquée sur la grammaire grecque, le latin s'est hissé au même niveau que le grec et s'est distancié des langues barbares (Desbordes, 2007, p. 94). Les catégories développées pour le grec ont donc servi à la description du latin, et nombre de termes grecs ont également été repris. Il convient de noter que la « technique grecque marchait pour le latin, et les Latins l'ont reprise à leur compte », sans manifester le moindre souci pour expliquer « cette miraculeuse adéquation » (*ibid.*). Face à cette conformité entre le latin et le grec, des grammairiens latins ont comparé les deux langues, à l'exemple des textes suivants :

> Alors que la nature ou le besoin ont diversifié de multiple façon les langues des peuples, s'ils ont permis aux autres peuples de s'exprimer par souffle ou sifflement, ils n'ont donné qu'au grec et au latin l'agrément de la sonorité et la discipline de la grammaire, et, au sein même de cette douceur d'expression, un même degré de raffinement et la plus étroite affinité. En effet, les mêmes parties du discours – à l'exception de l'article, que la Grèce seule a reçu dans son lot – et les mêmes règles pour chacune de ces parties, caractérisent l'une et l'autre langue, et les figures de construction sont à peu près semblables dans l'une et l'autre, en sorte que, pour ainsi dire, qui aura étudié la grammaire de l'une ou de l'autre, connaîtra les deux[20]. (Macrobe, *Grammatici Latini, GL* V, 631 *apud* Desbordes, 2007, p. 94)

---

[19] Desbordes (2007, p. 92) attire l'attention sur la définition de *latinitas* dans un traité de rhétorique et avance deux hypothèses : soit l'auteur a traduit les indications déjà existantes pour la grammaire et la rhétorique grecques, soit il inaugure cette matière à Rome, car ce n'est qu'à partir du début du I^er^ siècle apr. J.-C., avec Palémon, que les *ars grammatica* voient le jour.

[20] *Cum uel natura uel usus loquendi linguas gentium multiplici diuersitate uariasset, ceteris aut anhelituu aut sibilo explicantibus loqui suum, solis Græcae Latinœque et soni leporem et artis disciplinam atque in ipsa loquendi mansuetudine similem cultum et coniunctissimam cognationem dedit. Nam et isdem orationis partibus absque articulo, quem Græcia sola sortita est, et isdem penes singulas partes obseruationibus sermo uterque distinguitur, pares fere in utroque conponendi figurœut propemodum qui utramuis artem didicerit ambas nouerit. Sed quia ita natura fert, ne quid sic esse alteri símile possit, ut idem illis it (necesse est enim omne quod símile est aliqua differentia abe o cui confertur recedat), ideo, cum partes orationis in* ***utraque lingua*** *arta inter se similitudine uincirentur, quasdam tamen proprietates, quibus seorsum insignirentur, habuerunt, quæ Græco nomine idiomata uocantur* (*Grammatici Latini, GL* V, 631 *apud* Desbordes, 2007, p. 107, je souligne).

> Ne voit-on pas que les Grecs ont, tout comme nous, quatre catégories de mots, ceux qui ont des cas, ceux qui ont des temps, ceux qui n'ont ni cas, ni temps et ceux qui ont cas et temps ? Ignore-t-on qu'ils ont des mots définis et indéfinis exactement comme nous ? On aura aussi remarqué, je n'en doute pas, une foule d'autres ressemblances entre nos langues, comme les trois temps ou les trois personnes du verbe[21]. (Varron, LL, IX, 31 *apud* Desbordes 2007, p. 94)

Dans le premier passage, Macrobe annonce en détail les bases du latin et révèle également, selon Desbordes (2007, p. 108), cette idée romaine que le grec et le latin, *utraque lingua*, s'opposent ensemble aux autres « parlers » humains, mais conservent leurs caractéristiques propres, en dépit de leurs similitudes, et ne sauraient se confondre. Varron, au contraire, dans le passage susmentionné, ne souligne que les similitudes entre le grec et le latin. Il défend leur analogie, c'est-à-dire la régularité entre ces deux langues, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il méconnait les particularités de chacune d'entre elles, mais qu'il considère seulement qu'elles sont, en ce qui concerne les faits linguistiques, analogues. Desbordes (2007, p. 110-119) présente d'autres comparaisons – similitudes et différences – entre le latin et le grec, établies dans les grammaires latines. L'auteure souligne notamment les similitudes suivantes : 1. renforcer une règle ; 2. justifier une exception qui cesse alors d'être une exception ; 3. mettre en évidence une caractéristique apparemment cachée du latin. Parmi les différences figurent les parties du discours : les Grecs ne reconnaissent pas l'interjection et les Latins, l'article.

L'analogie reste le critère d'analyse utilisée pour justifier l'argument selon lequel le latin est semblable au grec. Comme l'explique Desbordes (2007, p. 110), lorsque les grammairiens latins utilisent les catégories développées pour le grec dans la description du latin, ils sont contraints de mettre en évidence les éléments identiques aux deux langues. D'un côté, cette démarche a mis en avant les régularités lexicales et morphologiques entre ces deux langues antiques. De l'autre, elle a accentué leurs différences, comme la présence de l'article et l'absence de l'interjection en grec, contrairement au latin ; les cas ablatif et locatif propres au latin ; la dissemblance entre ces langues en matière d'accentuation ; l'existence du duel en grec et son inexistence en latin.

---

[21] *An non uides, ut Graeci habeant eam quadripertitam, unam in qua sint casus, alteram in qua tempora, tertiam in qua neutra, quartam in qua utrumque, sic nos habere ? Ecquid uerba nescis ut apud illos sint alia finita, alia non, sic utraque esse apud nos ? Equidem non dubito, quin animaduerteris item in ea innumerabilem similitudinum numerum, ut trium temporum uerba, ut trium personarum* (Varron, LL, IX, 31 *apud* Desbordes, 2007, p. 110-111).

Cet alignement du latin sur le grec, pour ce qui est de la grammaire, a donné lieu à la notion d'*utraque lingua* (Desbordes, 2007, p. 95). Cette expression latine, qui signifie « l'une et l'autre langues » (*ibid.*), est utilisée pour désigner spécifiquement le latin et le grec. L'équivalence attestée entre ces deux langues par les grammairiens latins a conduit à les estimer conjointement comme supérieures aux autres langues, considérées comme barbares et donc indignes de posséder une grammaire. Dubuisson (1981, p. 274-286) rapporte d'autres hypothèses pour expliquer l'émergence de cette expression : la première est qu'« *Vtraque lingua* pourrait, tout simplement, représenter les deux langues officielles de l'État romain » (Buturas, 1910, p. 57 *apud* Dubuisson, 1981, p. 279). Dubuisson conteste cette première hypothèse. Pour sa part, le latin et le grec ne sont aucunement des langues officielles, mais deux langues dans lesquelles ont été rédigés des documents officiels. Une autre hypothèse concerne la valeur ethnocentrique d'*utraque lingua*. Selon Orelli (1850, p. 397 *apud* Dubuisson, 1981, p. 280), « le grec et le latin seraient les deux seules langues dignes de ce nom, les autres n'étant que d'informes jargons ». Cette hypothèse ethnocentriste se justifierait par le désintérêt affiché des Grecs de l'Antiquité classique envers les autres langues. Cependant, pour Dubuisson (*ibid.*, p. 280), les Romains ne partagent pas un tel désintérêt. Ils mentionnent en effet d'autres langues, ce qui confirme qu'*utraque lingua* « ne représente en aucune façon les deux seules langues qui soient au monde ».

La notion d'*utraque lingua* est le fruit d'un bilinguisme pratiqué par l'élite romaine dans tous les domaines du savoir. Selon Desbordes (1989, p. 150), « à partir du III^{e} siècle av. J.-C., l'hellénisation est rapide, massive et largement valorisée », et entraîne l'assimilation des idées et de la culture grecques. Dubuisson (1981, p. 277) affirme également que « dans le monde romain, tel qu'il est constitué au II^{e} siècle av. J.-C. », les Romains instruits parlent le grec dès leur plus jeune âge et que les Grecs qui composent le système politico-administratif comprennent et parlent le latin. Le bilinguisme latin-grec est donc le fait des Romains de la haute société et des Grecs qui parlent le latin par pragmatisme. Néanmoins, ce bilinguisme commun aux Romains et aux Grecs ne saurait occulter l'absence d'échanges et que « la circulation des idées est à peu près à sens unique, des Grecs vers les Latins » (Desbordes, 1989, p. 151). Dubuisson (1981, p. 277) attire également l'attention sur ce point et explique que le sentiment de fierté d'appartenir au monde civilisé était différemment ressenti chez ces deux peuples.

Le bilinguisme latin-grec apparaîtra explicitement ou implicitement dans les textes administratifs et classiques (Dubuisson, 1981, p. 275)[22]. L'idée d'*utraque lingua* est attestée chez Cicéron (106-43 av. J.-C.). Dans ses traités, l'auteur romain emploie des formes diverses de cette expression pour se référer aux « deux langues », comme l'illustre le texte suivant :

> ***Vtrisque** litteris uti,* dans le *De finibus (I, 4, 10),* ***utra uoles lingua,*** dans l'*Orator (235),* et *in* ***utriusque** orationes facultate,* dans le *De officiis (I, 1).* (Ciceron *apud* Dubuisson, 1981, p. 277, je souligne)

Ces exemples montrent, selon Dubuisson (1981, p. 277), qu'à l'époque de Cicéron, au I^er^ siècle av. J.-C., cette expression était déjà utilisée dans un sens absolu, en référence au grec et au latin. Néanmoins, plusieurs auteurs classiques l'ont également utilisée dans un sens contextuel, c'est-à-dire pour éviter la répétition des langues déjà mentionnées[23]. Dubuisson (1981, p. 282) note également que cette expression recèle un fort impact littéraire et culturel. *Vtraque lingua* caractérise « les deux langues dans lesquelles ont été écrites les deux littératures dignes de ce nom et élaborée la double culture de l'homme civilisé : *artes liberales utriusque generis* ». Chez les Romains, la connaissance avérée d'autres littératures ne constitue aucunement une connaissance commune. Elle n'est partagée que par quelques érudits, notamment par les écrivains. Leur centre d'intérêt était aussi bien la littérature grecque que latine, car la culture romaine s'est fondée sur cette littérature. Cette expression, *Vtraque lingua,* révèle la dualité de la culture classique, constituée, d'une part, par la connaissance et l'analyse du grec et du latin, et, d'autre part, par la mise à l'écart des autres langues. Le latin est assimilé au grec, il est placé au même rang et partage son prestige. L'*utraque lingua* représente donc le point d'équilibre entre le grec et le latin. Elle annule ainsi le complexe d'infériorité ressenti par les Romains, à l'époque de Cicéron (106 av. J.-C. – 43 apr. J.-C.), en regard de la langue et de la culture grecques (Dubuisson, 1981, p. 285). La position et l'association de ces deux langues au même niveau ont modifié le statut du latin.

---

[22] Dubuisson (1981, p. 275) présente une liste des auteurs classiques qui ont fait usage du terme *Vtraque lingua,* dans un sens aussi bien contextuel qu'absolu.

[23] Pour d'autres usages de l'expression *Vtraque lingua* au sens contextuel, voir Dubuisson (1981, p. 276-277).

En ce qui concerne la grammaire latine[24], Donat[25] propose une première structure. Selon Colombat (1997, p. 96), les *Ars* de Donat peuvent ne pas être « les plus originales, mais ce sont celles que la postérité a retenues, sans doute pour leur simplicité et leur "perfection formelle" », et qui les a érigées comme un modèle de description grammaticale. Pour Colombat *et al*. (2017, p. 113), la clarté, la puissance de synthèse, ainsi que l'exhaustivité de cette œuvre l'ont promue comme un manuel de référence depuis le Haut Moyen Âge jusqu'à la Renaissance. Donat divise son *Ars* en deux parties, appelées ultérieurement *Ars minor* et *Ars maior*. L'*Ars minor* a trait à l'introduction de la grammaire. Donat présente son texte sous la forme d'un dialogue, c'est-à-dire avec des questions et des réponses (*erotemata*), et analyse les parties du discours. Il s'agit spécifiquement de la grammaire scolaire. L'*Ars maior* est composée de trois livres. L'auteur consacre le premier à la phonétique (voix, lettre et syllabe), à la métrique (pieds[26]), à l'accentuation (tons) et à la ponctuation ; le deuxième, aux parties du discours ; et le troisième, aux défauts (barbarisme, solécisme et « autres vices ») et aux qualités (métaplasme, figure et trope) de l'énoncé. Comme l'explique Colombat,

> Donat suit un schéma unique, de forme pyramidale : définition d'ensemble de la catégorie abordée, puis énumération des sous-catégories (*accidentia*), qui elles-mêmes peuvent être subdivisées, et ainsi à l'infini. Ces classifications superposées ne sont pas homogènes, ce qui permet en principe d'aborder les problèmes les plus divers. En fait, ce classement est dominé par des préoccupations morphologiques : la description est axée sur les éléments, non sur leur combinatoire. (Colombat, Cours *L'analyse linguistique dans l'Antiquité latine*, p. 4)

À l'instar de Denys le Thrace (II^e^ – I^er^ siècle av. J.-C.), qui n'a pas traité la syntaxe pour la langue grecque, Donat (IV^e^ siècle apr. J.-C.) ne s'y consacre pas non plus pour le latin. Ce n'est qu'au VI^e^ siècle seulement que Priscien s'y emploie[27]. En outre, Donat ne débute pas non plus son *Ars minor* par la définition de la grammaire, mais par la description des huit parties de la phrase :

---

[24] Selon Colombat *et al.* (2017, p. 112, 271-272), d'autres auteurs ont précédé Donat dans la tradition latine, comme Varron (*De Lingua Latina*, 45 après J.-C.) et Quintilien (*De institutione oratória*, 95 apr. J.-C.), ce dernier ayant présenté « le premier schéma attesté d'un *ars grammatica* ». Cependant, les *Ars grammatica* sont plus tardifs et datent des III^e^ et IV^e^ siècles, avec Sacerdos (à la fin du III^e^ siècle), Donat (en 350-360), Charisius (en 360-370) et Diomède (en 370-380).

[25] Aelius Donatus est un grammairien latin né vers 310, possiblement d'origine africaine. Professeur à Rome vers 354, il a comme disciple Jérôme (le traducteur de la Bible en latin).

[26] « Le pied est le comptage correct des syllabes et des temps » (Donat *apud* Dezotti, 2011, p. 133).

[27] Ce thème sera développé ultérieurement.

Art [grammaire] de Donat, grammairien de la ville de Rome
Première édition [Art mineur]

1. Parties du discours
Les parties du discours, combien sont-elles ? Huit. Quelles <sont-elles> ? Le nom, le pronom, le verbe, l'adverbe, le participe, la conjonction, la préposition, l'interjection[28]. (Donat, *Ars minor*, *apud* Colombat, Cours *L'analyse linguistique dans l'Antiquité latine,* p. 12)

De même, dans l'*Ars maior*, Donat ne présente aucune définition de la grammaire. Le premier sujet traité est la voix (*vox*) :

[Art majeur I]
1. À propos de la voix
La voix est l'air percuté, sensible à l'audition tant qu'elle est en lui. Toute voix est articulée ou confuse. Articulée est celle qui peut être comprise par les lettres ; confuse est celle qui ne peut être écrite[29]. (Donat *apud* Dezotti, 2011, p. 130)

Selon Dezotti (2011, p. 130), la *vox* latine signifie « son » en général, mais la définition de la voix présentée par Donat est stoïque : *aer ictus* (air répercuté), *sensibilis auditu* (sensible à l'audition). Ce terme *φωνή* (*vox*) figure déjà chez Aristote (*De anima*, 420b.5-8, trad. Saint - Hilaire, 1846, livre II, chap. VIII, §9, p. 225), qui le restreint à « un son produit par un être animé ». Outre cette signification, Aristote admet également « l'usage répandu de ce terme par similitude ». Il convient également de noter que le mode systématique de description de Donat présenté dans son *Ars* est lié au modèle élaboré par les philosophes stoïciens et centré sur la classification des sons et des mots (Baratin et Desbordes, 1981, p. 57). Quant au fait que Donat n'ait pas débuté son *Ars* par la définition de la grammaire, Servius fait le commentaire suivant :

Beaucoup ont débuté leurs arts par le traité des lettres, beaucoup d'autres par la voix, d'autres encore par la définition de la grammaire. Mais tous semblent avoir commis une erreur, car la matière qu'ils ont traitée ne relève pas exclusivement de leur office, mais est commune tant aux orateurs qu'aux philosophes. En effet, l'orateur, lui aussi, est

---

[28] « *ARS DONATI GRAMMATICI VRBIS ROMAE EDITIO PRIMA*
1. *DE PARTIBVS ORATIONIS*
Partes orationis quot sunt ? Octo. Quae ? Nomen, pronomen, uerbum, aduerbium, participium, coniuntio, praepositio, interiectio » (Donati, *Ars Minor*, éd. Louis Holtz, 1981, p. 585).
[29] « *DONATI GRAMMATICI VRBIS ROMAE ARS GRAMMATICA. DE VOCE.*
Vox est aer sensibilis auditu, quantum in ipso est omnis vox aut articulata est aut confusa articulata est quae litteris conprehendi potest, confusa quae scribi non potest » (Donati, 1864, p. 367).

> à même de traiter les lettres, et personne ne s'intéresse plus à la voix que les philosophes ; la définition, à son tour, est chère aux aristotéliciens. Donat a donc procédé plus intelligemment et pertinemment, car il a commencé par les huit parties de la phrase, laquelle appartient spécifiquement au grammairien[30]. (*GL* 4.405.4-11 *apud* Dezotti, 2011, p. 18)

Servius met en avant le rôle de Donat en tant que grammairien et le distingue des philosophes. Il reconnaît cependant que les philosophes et les orateurs grecs, en l'occurrence les sophistes, ont traité plusieurs questions sur le langage et la langue grecque, lesquelles sont devenues postérieurement des questions grammaticales. De ce point de vue, Donat se place dans le sillage de Denys le Thrace, qui se distingue également des philosophes grecs, quoique sa grammaire se fonde sur leurs travaux (Bursill-Hall, 1972, p. 8), et présente notamment une étude des éléments et des parties de la phrase. Desbordes (2007, p. 95) note la similitude entre les études de Denys le Thrace et de Donat et déclare que leurs ouvrages « semblent exposer les catégories et sous-catégories d'une même grammaire « générale », illustrée par des exemples, grecs d'un côté, latins de l'autre ».

Pour ce qui a trait à la question de l'*universalité* du latin et du modèle grammatical gréco-latin, il convient de noter que la notion d'*universalité* de la langue latine ne saurait être attestée, étant donné que les textes latins se réfèrent au grec et aux autres langues. Par ailleurs, si nous considérons que le latin est la langue officielle imposée par l'Empire romain, du V^{e} siècle av. J.-C. au II^{e} siècle apr. J.-C. (Banniard, 1997, p. 8), et qu'il est devenu depuis lors la langue de la religion, de la culture et du commerce, son *universalité* est alors établie pour un temps et un espace donnés. La notion d'*universalité* du modèle grammatical gréco-latin ne saurait non plus être confirmée. En effet, ce cadre ne sera massivement utilisé qu'après la Renaissance. Nous verrons que la notion d'*universalité* sera amplement débattue durant le haut Moyen Âge, dans un contexte philosophique, et que ce thème fera ensuite l'objet, sous l'impulsion des grammairiens modistes, d'un nouveau développement, bien distinct du précédent.

---

[30] « *Plerique artem scribentes a litterarum tractatu inchoauerunt, plerique a uoce, plerique a definitione artis grammaticae. sed omnes uidentur errasse. non enim propriam rem officii sui tractauerunt, sed communem et cum oratoribus et cum philosophis. nam de litteris tractare et orator potest ; de uoce nemo magis quam philosophi tractant ; definitio etiam Aristotelicorum est. unde proprie Donatus et doctius, qui ab octo partibus inchoauit, quae specialiter ad grammaticos pertinent* » (*GL* 4.405.4-11 *apud* Dezotti, 2011, p. 18).

1.1.2. La notion d'universalité au Moyen Âge

À l'époque médiévale, la notion d'universalité, dans le domaine du langage, est relativement ample et complexe. Elle a tout d'abord trait à la querelle des universaux, l'enjeu majeur des discussions chez les philosophes du Moyen Âge. Puis, au tournant des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, sous le prisme de la grammaire spéculative modiste, cette notion d'universalité s'étoffe des aspects suivants : *a)* la conception de la grammaire comme une science universelle, *b)* l'élaboration d'une théorie du langage, que les modistes estimaient universelle et *c)* l'universalité du latin en tant que langue d'érudition. Ces notions seront abordées au cours des prochaines sections.

1.1.2.1 La question des universaux au Moyen Âge : les racines philosophiques

Selon Libera (1990, p. 94), trois influences entrent en jeu dans la controverse sur les universaux au Moyen Âge. Jusqu'au XII^e^ siècle, la querelle est soumise aux idées de Porphyre et de Boèce. Au XIII^e^ siècle, cette question est influencée par Avicenne et Averroès. Enfin, aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, elle est marquée par l'opposition entre le réalisme et le nominalisme.

Porphyre[31] est le premier à soulever le problème des universaux à la fin de l'Antiquité. Le philosophe néoplatonicien s'est efforcé de concilier, dans l'une de ses œuvres majeures, l'Isagogè[32], le texte fondateur de la question des universaux, non seulement le platonisme et l'aristotélisme, mais aussi le stoïcisme et le point de vue de

[31] Porphyre, le Phénicien, est un philosophe néoplatonicien, né à Tyr ou à Batanaea, en Syrie, vers 232 et mort à Rome en l'an 305 de notre ère. Élève et biographe de Plotin, Porphyre a également organisé les écrits de son maître, les *Ennéades*. À cette époque, la culture grecque connaissait sa période hellénistique ainsi qu'un renouveau de l'école platonicienne. C'est dans ce cadre que s'est forgé le cycle qui s'est poursuivi à Rome et dans d'autres cités : le « platonisme éclectique » (Gomes, 1994, préface, p. 11-14).

[32] « L'*Isagoge* de Porphyre joue le rôle d'intermédiaire de la *Logique* d'Aristote pour le Moyen Âge et la Renaissance. Le renouveau de la philosophie d'Aristote était encore loin. Son œuvre est à peine connue, mais elle est en quelque sorte transmise par l'initiation porphyrienne. Cette affirmation est particulièrement valable en Occident, où ce texte a acquis le droit de faire partie du *corpus aristotelicus.* En effet, à partir de la Renaissance, l'usage était de commencer toutes les grandes éditions de l'*Organon* avec l'initiation selon Porphyre » (Gomes, 1994, préface, p. 32).

son maître Plotin[33] (Libera, 1998, p. IX, XVII). Dans son traité philosophique, le disciple de Plotin[34], alors qu'il expose la théorie des prédicables, soulève une question qui a nourri une longue discussion durant tout le Moyen Âge, jusqu'au début de l'âge classique (Libera, 1996, p. 34). L'*Isagogè* ou *Introduction*, écrite en grec, au III^e^ siècle apr. J.-C (vers 268-270), en Sicile, se présente comme une épître adressée par Porphyre à l'un de ses disciples, le sénateur romain Chrysaorius. Il s'agit d'une initiation à la lecture des *Catégories*, le premier livre de l'*Organon* d'Aristote[35]. Porphyre n'y traite pas directement les catégories aristotéliciennes, mais les cinq voix ou les cinq prédicables[36] – le genre, l'espèce, la différence, le propre et l'accident – afin de faciliter la compréhension du texte aristotélicien. Quoique l'ouvrage se consacre à l'étude de ces cinq voix, Porphyre ne centre le problème qu'autour du genre et de l'espèce, comme le montre le passage suivant :

> Tout d'abord concernant les genres et les espèces, la question de savoir (1) s'ils existent ou bien s'ils ne consistent que dans de purs concepts, (2) ou, à supposer qu'ils existent, s'ils sont des corps ou des incorporels, et, (3) dans ce dernier cas, s'ils sont séparés ou bien s'ils existent dans les sensibles et en rapport avec eux, voilà des questions dont j'éviterai de parler, parce qu'elles représentent une recherche très profonde et qu'elles réclament un autre examen, beaucoup plus long (…). (*Isagogè*, trad. Libera et Segonds, 1998, p. 5-6)

Non seulement l'analyse de Porphyre sur la nature du *genre* et de l'*espèce* met en lumière les conceptions de Platon et d'Aristote à propos de l'universel (Libera, 1996, p. 36 ; Leite Junior, 2001, p. 18), mais elle révèle également l'antériorité du thème. Le philosophe laisse cependant en suspens les questions relatives au statut des prédicables (les genres et les espèces), car aucune théorie spécifique à ce sujet n'existait, et inaugure la discussion autour des universaux.

---

[33] Sur les conceptions stoïciennes et les conceptions de Plotin utilisées par Porphyre, voir Libera (1998, p. XXVIII-XXXIII).

[34] « Plotin de Licópolis (205-266), fondateur du néoplatonisme et pontife du passage de la philosophie classique à la philosophie moderne, homme à la vie austère, à la mystique corporatiste et à l'irrépressible vocation pédagogique, au point d'ouvrir sa maison aux vagues successives de jeunes Romains, à qui il enseignait, et dont il défendait les intérêts » (Gomes, 1994, préface, p. 12-13).

[35] Depuis la scolastique néoplatonicienne jusqu'à la fin du Moyen Âge, l'*Isagogè* a inauguré les *Catégories*, un texte aristotélicien utilisé dans le cours néoplatonicien, où la philosophie aristotélicienne introduisait la philosophie platonicienne (Libera, 1996, p. 34 ; 1998, p. XXXIV).

[36] « Ce sont les idées universelles, les concepts suprêmes, les situations difficiles ou, simplement, les *universaux*, qui dans la tradition scolastique latine étaient nommés *genus, species, proprium, differentia* e *accedentia* » (Gomes, 1994, note 2, p. 49).

En somme, Porphyre traite trois questions. La première, plus générale, concerne l'opposition entre le platonisme et l'aristotélisme. Alors que Platon conçoit les genres et les espèces comme des universaux (des formes) séparés, dont l'existence est réelle et détachée des sensibles, Aristote les appréhende comme des concepts abstraits liés à l'intellect. La seconde question entend déterminer si les universaux, en tant que « réalités substantielles », sont corporels ou incorporels. Sur ce point, Libera (1996, p. 38) met en évidence une contradiction interne en regard des thèses de Platon et d'Aristote. Comme l'explique cet auteur, l'universel selon le point de vue platonicien est abstrait et, en tant que tel, « n'est pas une réalité subsistante, mais, à l'instar de l'universel aristotélicien, un concept »[37]. Enfin, la troisième question cherche à savoir si les universaux sont séparés des choses sensibles ou leur sont immanents. Libera (*ibid.*) explique que « s'il s'agit d'une forme entièrement séparée, il existe un abîme infranchissable entre l'intelligible et le sensible. S'il s'agit d'une forme immanente, il faut expliquer comment l'intelligible peut être « présent dans les sensibles » ». Ces questions ne seront toutefois abordées qu'à partir des discussions de Boèce[38], le deuxième[39] traducteur de l'*Isagogè* en Occident, dont l'interprétation a établi l'exégèse latine jusqu'à la fin du XII^e^ siècle (Libera, 1999, p. 175).

La diffusion des principes de la logique aristotélicienne dans le monde occidental à partir du V^e^ siècle doit beaucoup aux travaux de Boèce. Elle repose tout d'abord, sur sa traduction de l'*Isagogè* de Porphyre et celle de deux ouvrages

---

[37] « Si, comme le dit Platon, l'universel est une "réalité subsistante", c'est un incorporel, mais, un incorporel étant dégagé du sensible, il doit en être abstrait : ce n'est donc pas une réalité subsistante, mais un concept comme l'universel aristotélicien. Réciproquement, si l'universel est un incorporel, c'est-à-dire un concept abstrait, comment peut-il être à la fois une réalité subsistante et "correspondre" aux êtres réels dont il est dégagé ? » (Libera, 1996, p. 38).

[38] Anicius Manlius Torquatus Severinus Boetius (vers 480-524/525) est un philosophe chrétien néoplatonicien né à Rome vers 470. Il a été Consul de Rome en 510 et a servi le roi des Ostrogoths, Théodoric. Accusé de trahison, Boèce a été arrêté à Pavie et exécuté vers 525. Ses ouvrages sur la théologie, la philosophie et la logique ont influencé tout le Moyen Âge. Parmi ces œuvres, outre le commentaire de la première traduction latine de l'*Isagogè*, il convient de mentionner les écrits suivants : la seconde traduction de l'*Isagogè*, suivie d'un autre commentaire ; une traduction et un commentaire des *Catégories* d'Aristote ; une traduction et deux commentaires du *De interprétation* ; des traductions de *Premières analytiques*, de *Secondes analytiques*, des *Réfutations sophistiques*, et des *Topiques* ; ainsi que quelques traités de logique, *Introductio ad categoricos syllogismos, De syllogismo categorico, De syllogismo hypothetico, De divisione, De differentis topicis*, et un commentaire sur les *Topiques* de Cicéron (Gilson, 2013, p. 157-177).

[39] La première traduction latine de l'*Isagogè* est celle du rhéteur néoplatonicien Marius Victorinus (Gomes, 1994, préface, p. 33). Originaire de la province romaine d'Afrique, Gaius Marius Victorinus est un grand professeur de rhétorique à Rome, vers le IV^e^ siècle apr. J.-C. Selon Bruce (1946, p. 132), Boèce, près d'un siècle et demi plus tard, se réfère à Vitorino comme l'un des orateurs les plus érudits de son temps. Toujours selon Bruce (*ibid*., p. 133), ses dates de naissance et de décès sont inconnues. Cependant, on considère sa naissance en 300 apr. J.-C. et sa mort en 370 apr. J.-C.

d'Aristote, les *Catégories* et *De l'interprétation*, outre les traités de logique. Puis, au tournant des XII[e] et XIII[e] siècles, elle s'appuie sur la divulgation des traductions des écrits restants d'Aristote[40], qui viennent ainsi compléter les parties manquantes de l'*Organon* (Libera, 1990, p. 11 ; 1996, p. 14-15). Selon Gomes (1994, préface, p. 34), Boèce, dans son commentaire de la traduction de Vitorino, est le premier à exposer un schéma de l'« *échelle prédicamentaire* ou l'arbre porphyrique » afin de faciliter la compréhension des catégories logiques aristotéliciennes. Les tableaux 3 et 4 exposent la hiérarchie des êtres, présentée par Porphyre dans l'*Isagogè*, et ont trait à la substance, la première des dix catégories stipulées par Aristote.

Tableau 3 - L'arbre de Porphyre I

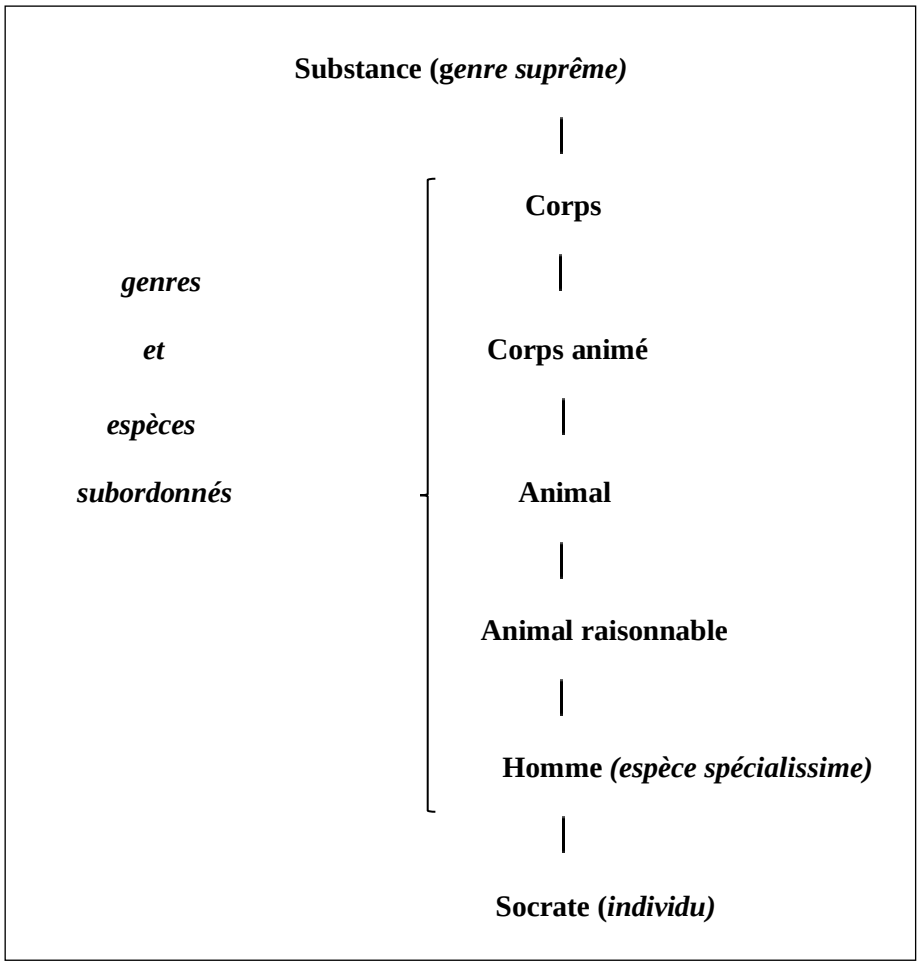

Source : Libera (1996, p. 45).

[40] Les traductions de Boèce, *Premières analytiques*, *Topiques*, *Réfutations sophistiques* ; la traduction de Jacques de Venise, *Secondes analytiques* ; et la traduction d'ouvrages naturels, la *Physique*, *De anima*, *De caelo* et la *Métaphysique* (Libera, 1998, p. XXXV).

Tableau 4 - L'arbre de Porphyre II

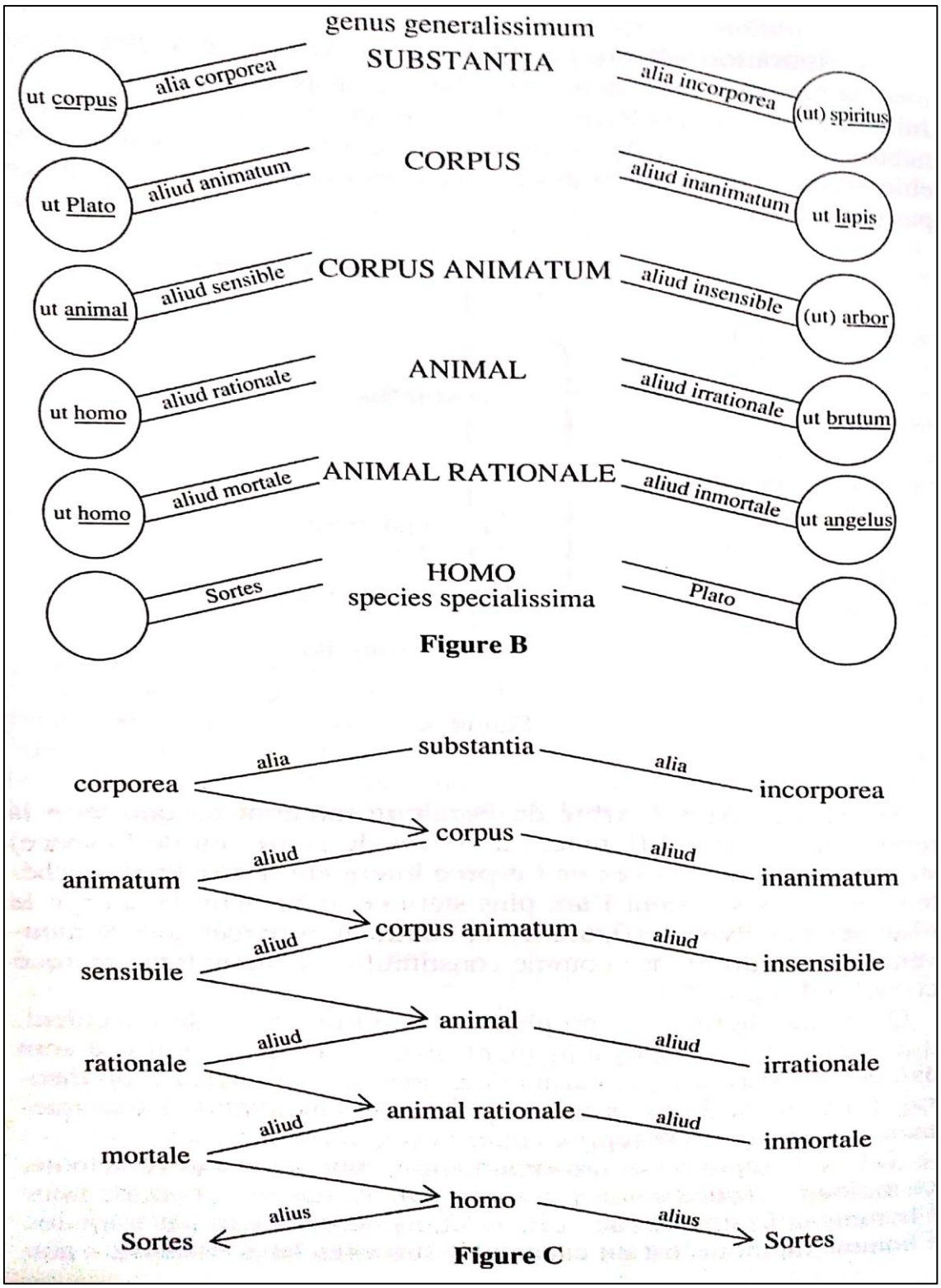

Source : Libera (1996, p. 46).

Selon Libera (1996, p. 45), la première figure (Figure A) est de Julius Pacius, un grand commentateur d'Aristote à l'âge classique. Son élaboration se fonde directement sur l'extrait suivant de l'*Isagogè* de Porphyre :

> Éclaircissons ce que nous voulons dire en prenant l'exemple d'une seule catégorie. L'essence est elle-même un genre ; sous elle vient le corps ; sous le corps, le corps animé ; sous celui-ci, l'animal ; sous l'animal, l'animal capable de raison ; sous celui-ci l'homme ; sous l'homme, Socrate, Platon et les hommes particuliers. Eh bien, parmi ces [termes], l'essence est le plus général, [c'est-à-dire] ce qui n'est que genre ; l'homme est [l'espèce] la plus spéciale, [c'est-à-dire] ce qui n'est qu'espèce ; le corps est bien une espèce de l'essence, mais genre du corps animé. Et le corps animé, à son tour, est bien une espèce du corps, mais genre de l'animal ; à son tour, l'animal est bien une espèce du corps animé, et genre de l'animal capable de raison ; et l'animal capable de raison, une espèce de l'animal, mais genre de l'homme ; et l'homme, une espèce de l'animal doté de raison, mais non pas genre des hommes particuliers, il est seulement espèce ; de même tout ce qui, rangé antérieurement aux individus, en est immédiatement prédiqué, ne peut être qu'espèce, et non pas également genre. (*Isagogè*, trad. Libera et Segonds, 1998, p. 5-6)

Dans cet extrait, Porphyre explique minutieusement la disposition des êtres selon une échelle qui va du général au particulier. Néanmoins, au Moyen Âge, ce sont les schémas des figures B et C qui sont effectivement utilisés (Libera, 1998, p. 45). Le premier, plus statique, exprime le résultat de la division opérée, et le second, plus dynamique, manifeste le mouvement des différents constituants le long d'un chemin balisé.

Outre le commentaire sur le texte de Vitorino, Boèce présente également une nouvelle traduction de l'*Isagogè*, de sa main, accompagnée d'un nouveau commentaire, une œuvre « destinée à servir de recueil, ou de manuel d'initiation, dans toutes les écoles médiévales, avant de connaître le texte intégral de l'*Organon*, ou la *nouvelle logique* »[41]. Son souhait ne se concrétisera qu'à la fin du XII^e^ siècle et au début du XIII^e^ siècle.

---

[41] L'histoire de la logique au Moyen Âge se divise en trois grandes périodes. D'abord, la période de la *logica vetus*, jusqu'à la fin du XI^e^ siècle, caractérisée essentiellement par le commentaire des *Catégories* et du *De Interpretatione* d'Aristote, ainsi que de l'*Isagogè* de Porphyre, des ouvrages connus grâce aux traductions latines de Boèce. Puis, la période de la *nouvelle logique*, au XII^e^ siècle, résultant de la connaissance des derniers livres de l'*Organon* (correspondant à la doctrine du syllogisme et à la doctrine

S'agissant des universaux, c'est-à-dire de la question de savoir si « les genres et les espèces existent et subsistent ou ne sont formés que par l'entendement et la pensée » (Boethius *apud* Spade, 1994, p. 21), Boèce récuse l'idée que les universaux seraient uniquement conçus par l'entendement, dans lequel ils se situeraient, et que leur existence serait séparée des choses sensibles (Boethius *apud* Spade, 1994, p. 23).

Pour résoudre cette question des universaux, Boèce (*apud* Spade, 1994, p. 23-25) reprend la doctrine d'Alexandre d'Aphrodise (200 apr. J.-C), le commentateur d'Aristote. L'auteur explique que les intellections sont conçues dans l'esprit par la *composition* ainsi que par la *division* et l'*abstraction*. Dans le premier cas, une fausse opinion est possible (cheval + homme = centaure), mais pas dans le second, car les choses ne sont pas placées comme elles ont été comprises. Enfin, Boèce affirme que « les genres et les espèces subsistent d'une manière, mais sont compris d'une autre », c'est-à-dire qu'ils existent comme singuliers, mais sont pensés comme universels. Aux dires de Boèce, les universaux « sont incorporels, mais subsistent dans les sensibles, unis aux sensibles ». Ils sont appréhendés par l'esprit comme des choses incorporelles, mais ils sont tirés des choses corporelles. Ils sont ainsi compris comme indépendants et séparés de l'autre (Boethius *apud* Spade, 1994, p. 25). Le philosophe romain conclut en confrontant les positions de Platon et d'Aristote sur ce thème. Selon lui, « Platon pense que les genres et les espèces et le reste ne sont pas seulement compris comme universels, mais existent et subsistent en dehors des corps. Aristote, cependant, pense qu'ils sont compris comme incorporels et universels, mais subsistent dans les sensibles ». Enfin, Boèce opte pour la position d'Aristote, vu que son œuvre, l'*Isagogè*, procède du texte aristotélicien. Il s'inscrit ainsi dans le groupe des réalistes, car il conçoit que les universaux, les genres et les espèces, subsistent réellement dans les choses.

Quoique privilégiant le point de vue aristotélicien, Boèce, contrairement à Aristote et à Porphyre, ne conçoit pas l'universel comme le « prédicat de plusieurs[42] » (Libera, 1990, p. 95). Chez Boèce, l'universel est « quelque chose commun ou partagé par plusieurs choses » (Boethius *apud* Spade, 1994, p. 21-22). Durant tout le Moyen

---

de la méthode) et de l'ensemble des écrits logiques de Boèce, en particulier ses commentaires sur Aristote et l'*Isagogè*. Enfin, la période de la *logica modernorum*, à partir du XIII[e] siècle, qui traite l'analyse sémantique de la logique d'Aristote, la définition de l'objet de la logique ainsi que la relation entre la logique et l'ontologie (Morujão, 2006, p. 301-302 ; Libera, 1998, p. XXXV).

[42] « Parmi les choses, certaines sont universelles et d'autres sont singulières. J'appelle "universel" ce qui peut être affirmé par plusieurs sujets et singulier, ce qui ne le peut pas. L'homme est un terme universel, Callias est un terme singulier » (*De Interprétation*, 7, 17a38-b1).

Âge, les philosophes ont hésité entre ces deux notions d'universel, l'une principalement « logique » et l'autre essentiellement « métaphysique » (Libera, 1990, p. 95). Pour Boèce, l'*universel*, c'est-à-dire le *genre*, doit être un (entier) dans chaque *espèce*, afin que chaque espèce ait la totalité du *genre* et pas seulement des parties. Le genre doit être à la fois commun aux *espèces* et, en outre, constituer l'essence de chacune d'elles (Libera, 1999, 205-207).

Les diverses notions utilisées par Boèce – les notions d'*universaux*, d'*universel*, d'*universalité*, de *commun*, de *singuliers*, de *singulier* et de *singularité* – fonctionnent de la manière suivante : le terme *universaux* se réfère généralement aux prédicables (les genres et les espèces susceptibles d'être sensibles ou intelligibles) ainsi qu'aux *genres* proprement dits. Le terme *universel* est utilisé pour se référer à la fois au *genre* et à ce qui réside dans les idées, c'est-à-dire à l'intelligible. Le terme *universalité* est également employé pour désigner le genre. Les termes *singuliers*, *singulier* et *singularité* concernent les espèces. De surcroît, le *singulier* est également lié au sensible. En ce qui concerne le terme *commun*, dont fait usage Boèce pour caractériser les *universaux*, il est entendu comme ce qui est présent dans plusieurs. Le tableau 5 ci-dessous résume ces conceptions de Boèce.

Tableau 5 - Tableau synthétique des termes utilisés par Boèce

universels > prédicats (genres et espèces)
universel > universalité = genre
universel > intelligible
singuliers > singulier > singularité = espèce
singulier > sensible
commun > caractérise les universaux

Source : Marques (2019).

Nous considérons les définitions de Gomes (1994) à propos des termes *universel, général, particulier* et *singulier* comme un paramètre pour analyser les notions présentées par les auteurs médiévaux pour ces mêmes termes. Comme l'explique cet auteur :

> Universel est ce qui est apte, étant une chose d'un, d'exister par sa nature même dans plusieurs – « *quod cum sit unum quid, aptum est*

> *natura its ut sit in pluribus* » (Fonseca, *Isagoge Philosophica*, chap. I). **Universel est distinct de général**. Alors qu'universel est le concept qui englobe ou comprend tout, général désigne le commun à ce qu'il comprend dans un genre. Quant au particulier, il désigne tout un susceptible d'être subordonné à tout universel et, finalement, singulier désigne seulement ce qui, étant quelque chose d'un, ne peut pas être dans plusieurs. Ainsi, **universel et général ne sauraient être des synonymes ; particulier et singulier non plus**. (Gomes, 1994, nota 2, p. 49, je souligne)

Gomes distingue *universel* de *général* ainsi que *particulier* de *singulier*. Cependant, il présente l'*universel* comme la pierre angulaire pour le développement des autres éléments : l'universel contient ces éléments ou bien il est contenu en leur sein. De la sorte, quelque chose d'universel peut exister dans chaque élément, dans le général, le particulier et le singulier, car l'universel « est apte, par sa nature, à exister dans plusieurs » et il « est le concept qui englobe ou comprend tout ». Le schéma 1 ci-dessous illustre ce raisonnement :

Schéma 1. Disposition des termes utilisés par Gomes

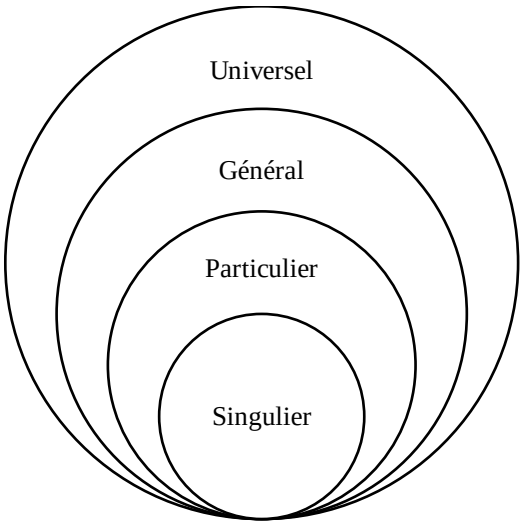

Source : Marques (2019).

Partant de ce schéma, la conception évoquée par Boèce à propos de l'*universel*, du *commun* et du *singulier* pourrait être représentée par le schéma 2.

Schéma 2. Disposition des termes utilisés par Boèce

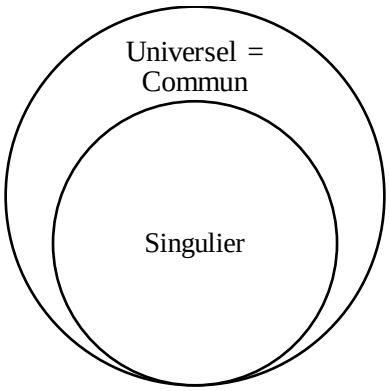

Source : Marques (2019).

Chez Boèce, la relation entre les termes *universel* et *commun* diffère de celle présentée par Gomes. Alors que ce dernier utilise le terme *commun* afin de caractériser ce qui est *général*, Boèce l'emploie pour caractériser ce qui est universel. Il ne mentionne pas le terme *général*, car il ne fait probablement aucune distinction entre l'*universel* et le *général*. Quant au singulier, il est contenu dans l'universel, puisqu'il s'agit d'une espèce.

Une autre figure marquante du Moyen Âge, Pierre Abélard[43], a également traité de la nature et de l'existence des universaux. Selon Libera (1998, p. 321-322), lorsqu'Abélard s'est intéressé aux universaux (les genres et les espèces), deux thèses étaient alors en vogue : le *réalisme* et le *vocalisme.* Abélard réfute à la fois les thèses du *réalisme de l'essence* matérielle et du *réalisme de l'indifférence*. La première propose « l'identité essentielle d'une seule "matière" ou substance (genre ou espèce) pour tous les individus singuliers », qui ne se distingue que par la forme ; et la seconde, en opposition à la première, « ne consiste pas dans l'identité d'une même essence matérielle, mais dans la non-différence (*indifférentia*) de réalités distinctes » (Libera, 1990, p. 95). Abélard rejette également la conception vocaliste des universaux, professée par Roscelino de Compiègne, l'un de ses maîtres, qui nie l'existence réelle

[43] Pierre Abélard est un philosophe, logicien et théologien, né à Pallet, près de Nantes, en 1079, et mort à l'abbaye de Cluny en 1142. Connu comme le « chevalier de la dialectique » et comme « le premier professeur », Abélard est l'une des personnalités les plus marquantes du XII[e] siècle (Rosier, 1983, p. 15 ; Gilson, 2013, p. 336 ; Le Goff (2006, p. 59-62). Selon Libera (1998, p. 321), Abélard a inventé la méthode scolastique avec le dossier du *Sic et Non* et trois théologies : la *Theologia Summi boni*, la *Theologia Christiana* et la *Theologia Scholarium.* De surcroît, il a renouvelé la logique aristotélicienne-boécienne avec les gloses sur Porphyre, Aristote et Boèce, la *Logica Ingredientibus*, la *Logica Nostrorum pétitioni sociorum*, et la *Dialectica*. Il a également conçu « une nouvelle forme d'éthique, chrétienne pour son contenu, dialectique pour sa méthode, qui privilégie l'intention sur l'action (*Scito te ipsum ou Ethica*) ».

des universaux et les réduit à des signes linguistiques ou à de simples *flatus vocis*, des bruits de voix (Libera, 1998, 321-322), sans aucun lien avec la réalité.

Dans *Logica Ingredientibus* (*Logique pour les débutant*s), Abélard aborde également le problème des universaux à partir des trois questions de Porphyre[44]. À la première question, à savoir si les genres et les espèces subsistent et signifient des choses réellement existantes ou s'ils n'existent que dans l'intellect, Abélard répond que les universaux signifient effectivement des choses existantes et qu'en un sens, ils se trouvent isolés, nus et purs dans l'intellect. Comme l'explique Libera (1999, p. 475) : isolés quant au sens ; nus, car ils sont conçus séparés de la forme ; purs, car ils ne déterminent aucune réalité particulière. Gilson (2013, p. 346) précise que pour Abélard, les universaux « n'existent en eux-mêmes que dans l'entendement, mais ils signifient des êtres réels, à savoir les mêmes choses particulières désignées par les termes particuliers ».

À la deuxième question, savoir si les genres et les espèces, qui subsistent, sont corporels ou incorporels, Abélard affirme que les noms universaux sont corporels dans leur essence, c'est-à-dire en ce qui concerne la nature des choses, mais incorporels quant à leur mode de fonctionnement (Spade, 1994, p. 52). Dans son analyse, Gilson (2013, p. 346) met en évidence le point de vue sémantique adopté par Abélard dans l'explication fournie pour cette question. Selon l'auteur (Gilson, 2013, p. 346), en considérant le sens, « les universaux, en tant que noms, sont corporels, car leur nature est celle des mots prononcés, mais leur aptitude à signifier une pluralité d'individus similaires est incorporelle ; les mots sont des corps, mais pas leurs sens ».

Abélard, toujours dans une perspective sémantique, reformule la troisième question et tente de concilier, alors qu'il analyse la « signification des noms universaux », les points de vue de Platon et d'Aristote. Afin de déterminer si les universaux sont séparés des sensibles ou leur sont unis, l'auteur écrit que les genres et les espèces existent bien dans les choses sensibles, mais certains universaux (les genres et les espèces) sont susceptibles d'exister en dehors du sensible (Abélard *apud* Spade, 1994, p. 52-53). Ceux qui existent à l'extérieur, « comme Dieu et l'âme », désignent des formes séparées des sens, c'est-à-dire des formes qui ne sont pas influencées par nos

[44] Les questions posées par Porphyre sont les suivantes : 1. Les universaux existent-ils dans la réalité ou seulement en pensée ? 2. Dans l'affirmative, sont-ils tangibles ou intangibles ? 3. Sont-ils séparés des choses sensibles ou les composent-ils ? (Gilson, 2013, p. 340). Selon Libera (1999, p. 474), les questions de Porphyre ont été modifiées par Boèce. Abélard les reprend alors et les modifie également.

sens. Celles qui existent dans le sensible, comme « les formes des corps », désignent celles qui relèvent de l'action des sens (cf. Gilson, 2013, p. 347).

À ces questions, Abélard en ajoute une quatrième : les universaux (les genres et les espèces) subsisteraient-ils à l'inexistence des individus correspondants ? Par exemple, le mot « rose » aurait-il encore un sens s'il n'y avait plus de roses ? En réponse à cette question, Abélard affirme qu'« en tant que noms signifiant les individus, ils cesseraient d'exister, car ils n'auraient plus d'individus à signifier ; cependant, leurs significations subsisteraient encore, car même s'il n'y avait plus de roses, on pourrait toujours dire : la rose n'existe pas » (Gilson, 2013, p. 340, 347).

De surcroît, Abélard élabore de nouvelles questions, toujours fondées sur la conception aristotélicienne, mais les mots doivent désormais être associés à un concept dans l'esprit pour être significatifs. Ces questions sont les suivantes :

> 1) Quelle est la cause commune qui impose un nom commun ?
>
> 2) Quelle est la conception commune de la compréhension de la similitude des choses ?
>
> 3) Un mot est-il appelé « commun » en raison de la cause commune sur laquelle les choses concordent, ou en raison de la conception commune, ou pour ces deux raisons à la fois ? (Abélard *apud* Spade, 1994, p. 41 [88]).

À la première question, Abélard répond que la cause commune de l'imposition d'un nom universel doit correspondre à une concordance. Par exemple le mot « homme », dans le sens d'être humain, est appliqué à tous les êtres humains, car une concordance existe sur ce point. Klima (2017, p. 17) souligne que la cause commune est, dans ce cas, l'*être humain*, et qu'Abélard la nomme *status*. Cette cause commune étant quelque chose de réel, tel un objet de l'esprit divin, elle ne dépend pas de l'esprit humain. À la deuxième question, Abélard stipule que la similitude commune des choses est conçue à partir d'une cause commune qui lui est attribuée. Enfin, à la troisième question, sur la « communauté » des noms universaux, Abélard affirme qu'un mot peut être appelé « commun » en raison aussi bien de la cause commune sur laquelle les choses s'accordent que de la conception commune. Cependant, la cause commune est plus pertinente (Abélard *apud* Spade, 1994, p. 47). D'après Klima (2017, p. 16), ces questions ont introduit une nouvelle considération dans le problème des universaux : la sémantique. Associée aux différents aspects d'ordre ontologique, épistémologique et théologique déjà posés, elle contribue au développement de ce thème.

Abélard fait usage des termes *universaux, universel, universalité* pour les mots (les noms, les verbes). *Commun* est utilisé à la fois pour désigner le nom (homme) et pour le caractériser (commun à tous). *Communs* et *singuliers* sont employés comme des adjectifs pour caractériser les universaux. *Individuel, individuels* caractérisent les êtres, les choses, les hommes, les états. Le tableau 6 ci-dessous résume les conceptions d'Abélard pour tous ces termes.

Tableau 6 - Tableau synthétique des termes utilisés par Abélard

Universels > universel > universalité > genre ou espèce > mots
Universel > commun > mot
Singuliers > singulier > mots
Singuliers > singulier = caractériser les universaux
Commun > commun = caractériser les universaux
Individu > individu > êtres, choses, hommes, états

Source : Marques (2019).

Le schéma 3 illustre la conception d'Abélard pour les termes *universel, singulier, commun* et *individuel*.

Schéma 3 : Disposition des termes utilisés par Abélard

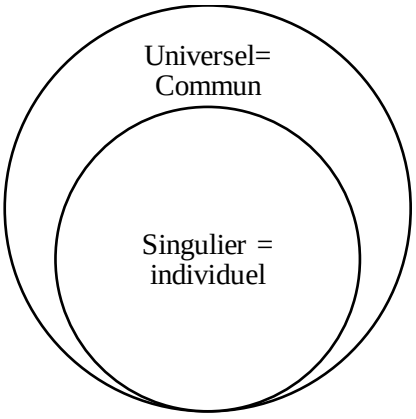

Source : Marques (2019).

Abélard montre d'abord que l'*universel* et le *singulier* entretiennent à la fois une relation de similitude et de différence. La relation de similitude consiste en ce que ces deux termes se réfèrent au mot. La différence se justifie par le fait que l'*universel*

concerne ce qui est susceptible d'être le prédicat de beaucoup de choses, et le *singulier*, ce qui peut être attribué à une seule chose. Puis, les termes *individuel* et *singulier* entretiennent une relation de complémentarité, car l'*individuel* concerne les individus singuliers. Enfin, entre les termes *commun* et *universel* se pose à la fois une relation de similitude, car les deux termes se réfèrent au *mot universel*, et de complémentarité, car le *commun* caractérise l'universel.

Alors que Boèce présuppose que les universaux sont des formes réelles dans la chose, Abélard conclut que les seules formes universelles sont les mots universels :

> … un mot universel est un mot qui, sur la base de son invention, peut se prédiquer de plusieurs choses une à une. Par exemple, le nom « homme », qui peut être associé à des noms particuliers d'hommes selon la nature des choses auxquelles il est imposé. Mais, un mot singulier est celui qui est prévisible d'une seule chose. Par exemple, « Socrate » quand il est pris comme le nom d'une seule personne[45]. (Abélard *apud* Spade, 1994, p. 37)

Cette compréhension d'Abélard se fonde sur la conception aristotélicienne des universaux, qui figure dans *De l'Interprétation*, selon laquelle « les choses sont prédicables de plusieurs choses »[46] (Klima, 2017, p. 15). Lorsqu'Abélard stipule qu'« il ne reste à attribuer ce type d'universalité qu'aux mots » (Abélard *apud* Spade, 1994, p. 37), il n'inclut que les mots dans le cadre des universaux (les genres et les espèces), mais il reconnaît toutefois que les choses sont également à même d'être considérées comme universelles du point de vue de la signification. Cette perspective sémantique sera développée par William d'Ockham.

Après Abélard, la philosophie médiévale est transformée par une grande quantité de nouvelles traductions grecques et arabes, y compris d'autres écrits d'Aristote (Spade, 1994, p. XI). Un réalisme modéré, amplement influencé par la doctrine aristotélicienne des philosophes arabes Avicenne[47] et Averrois[48], imprègne alors profondément le XIII^e^

---

[45] « *A universal word is one that on the basis of its invention is apt to be predicated of several things one by one. For exemple the name "man", which can be conjoined to particular names of men in accordance with the nature of the subject things it is imposed on. But a singular word is one that is predicable of one thing only. For exemple "Socrates", when it is taken as the name of one person only* » (Abelardo *apud* Spade, 1994, p. 37).

[46] « Il y a les choses universelles et les choses particulières, et ce en fonction de leur nature, qui peut être (les universelles) ou ne pas être (les particulières) affirmée par plusieurs sujets ; par exemple l'*homme* est une chose universelle et *Callias*, une chose particulière » (Aristote, Trad. Edson Bini, 2010, p. 86 [*De Interpretatione*, VII]).

[47] Ibn Sina ou Avicenne (980-1037) était un grand philosophe et médecin iranien, né dans la région de Boukhara. Avicenne représente l'une des sources majeures de la pensée latine médiévale. Sa doctrine

siècle occidental (Libera, 1990, p. 97). Avicenne analyse les diverses manières de concevoir l'universel et distingue, dans le premier volume de la métaphysique, trois acceptions, qui, réunies, correspondent à l'universel logique ou, littéralement, à « l'universel employé en logique » :

> 1 On peut parler d'ʻuniversel' « dans la mesure où » ce dont on parle « se prédique en acte de plusieurs » sujets.
> 2 Est également 'universel' « ce qui peut se prédiquer de plusieurs » sujets.
> 3 Enfin, est 'universel' « ce dont rien n'empêche de croire raisonnablement (*opinari*) qu'il peut se prédiquer de plusieurs sujets », même si, de fait, il n'y a en tout et pour tout qu'un seul sujet concerné. (Libera, 1996, p. 179)

À la troisième acception, Avicenne conçoit l'universel comme une *intention*, dont l'existence n'a pas à être prouvée pour être acceptée, car rien n'empêche sa conception comme prédicable de beaucoup. Le critère ontologique « prédicable de beaucoup » est alors remplacé par le critère fonctionnel, selon lequel une relation d'attribution entre les idées devient évidente, puisque l'universel en tant qu'*intention* peut se produire dans peu de choses, aucune ou seulement une. Avicenne reprend alors la notion d'*intention* pour distinguer l'*universel* et l'*universalité*, soit, plus précisément, pour discerner l'intention d'un universel de celle de son universalité (Libera, 1996, p. 186-187). Comme l'explique Libera (*ibid*., p. 187), « l'intention d'une unité ou d'une pluralité est liée à celle de l'universel sans faire partie de son propre contenu, disons de son λόγος », c'est-à-dire de sa raison.

En regard des premiers auteurs médiévaux, cette distinction entre l'*universel* et l'*universalité*, développée à partir de la théorie aristotélicienne sur l'essence et l'existence[49], est inédite (Libera, 1996, p. 185-189). Selon Lizzini (2019, p. 6), Avicenne, qui distingue l'essence et l'existence, stipule que « l'essence ne coïncide pas

---

s'est diffusée en Occident avant que l'œuvre complète d'Aristote ne soit pleinement connue. L'œuvre d'Avicenne introduit donc dans le monde occidental la philosophie en général et l'aristotélisme en particulier. L'ouvrage *Al Schifá* (*Le livre de la guérison*), en dix-huit volumes, expose son interprétation de la philosophie d'Aristote. L'influence de cet ouvrage sur la pensée occidentale a été déterminante pour le développement de la philosophie au Moyen Âge (cf. Libera 1990, p. 17 ; Gilson, 2001, p. 432).

[48] Ibn Rushd ou Averroès (1126-1198) était un grand philosophe, juriste et médecin espagnol, né à Cordoue. Il a écrit sur la médecine et la philosophie, entre autres, mais ce sont ses commentaires sur les œuvres d'Aristote qui lui ont valu le titre de « Commentateur ». Ces commentaires, rédigés en arabe pour l'usage du Calife, ont été traduits en latin et en hébreu, les traductions latines ayant été largement diffusées en Occident. Selon Gilson (2001, p. 441), l'influence d'Averroès s'est fait sentir non seulement au Moyen Âge et à la Renaissance, mais aussi au début des temps modernes.

[49] Libera (1996, p. 185-186) attire l'attention sur le fait que les termes « essence » et « existence » appartiennent à la scolastique latine du XIII[e] siècle et non pas à Avicenne.

avec son existence : ni avec son existence mentale, qui est liée, mais qui ne correspond pas à l'universalité, ni avec son existence concrète […] qui implique l'individualité », mais que l'essence s'accompagne de l'existence. Cette différence se justifie par le fait que l'essence n'est que l'essence. Alors que celle-ci correspond à l'universel, l'existence correspond à l'universalité, et l'universalité n'est rien d'autre qu'un accident de l'universel (Libera, 1996, p. 187). Ainsi, « l'universel (*al-kulli*), dans la mesure où il est universel, est une chose, mais dans la mesure où il est quelque chose accompagné par l'universalité, il est autre chose » (Avicenne *apud* Lizzini, 2019, p. 6). Le tableau 7 résume la conception d'Avicenne à propos de l'universel.

Tableau 7 - Tableau synthétique des termes utilisés par Avicenne

Universel	> prédicable de plusieurs
Universel	> intention mentale
Universel	> essence
Universalité	> existence
Universalité	> accident de l'universel

Source : Marques (2019).

Avicenne se réfère également aux trois états de l'universel : l'idéal ou *ante rem*, l'abstrait ou *post rem* et le concret ou *in re*. Le premier état concerne « l'idée platonicienne » ; le second, la « forme universelle particularisée dans le singulier ou l'universel chez Aristote » ; et le troisième, le « concept général abstrait, qui est extrait du sensible par l'intellect » (Libera, 1998, p. 42). Cette théorie des trois états de l'universel, présentée par Avicenne et héritée du néoplatonisme tardif (Libera, 1996, p. 183), a été particulièrement reprise dans les questions philosophiques de la seconde moitié du XIII^{e} siècle et a largement influencé les discussions ultérieures.

Au XIV^{e} siècle, cette conception d'Avicenne autour des trois types d'universel a alimenté la controverse entre les réalistes et les nominalistes. Alors que le réalisme se caractérisait par la distinction tripartite entre l'« universel de causalité (= *ante rem*), l'universel de communication (= *in re*), l'universel de signification ou de représentation (= *post rem*) », le nominalisme se caractérisait par la distinction bipartite entre l'universel de causalité, conçue comme la « cause de beaucoup », par exemple Dieu, les intelligences et les corps célestes et l'universel de prédication ou de signification,

caracterisé par un terme mental vocal ou écrit qui est “prédicable de plusieurs” choses (cf. Libera, 1990, p. 100-101).

Le philosophe William d’Ockham[50] a également abordé le problème des universaux au XIV^e^ siècle. Défenseur d’un nominalisme conceptualiste, Ockham se distingue d’Abélard (début XII^e^ siècle), car il a développé « l’idée d’un nominalisme compatible avec l’existence d’un langage mental nettement distinct du langage verbal » (Neveu, 2008, p. 216), ce qui l’amène à fonder sa théorie non pas sur le mot, mais sur le concept. Pour Ockham, les universaux, ou concepts, se réfèrent à des termes communs subordonnés à des concepts communs dans l’esprit. De la sorte, l’universalité conçue par Ockham « consiste simplement en l’universalité de sa fonction représentative » (Klima, 2017, p. 23), c’est-à-dire en la fonction représentative de concepts basés sur des principes sémantiques.

Selon Leite Júnior (2001, p. 88), Ockham traite les universaux dans deux ouvrages principaux, le *Scriptum in Librum Primum Sententiarum* et la *Summa Logicae*. Dans le premier ouvrage, l’auteur consacre cinq questions[51] au problème. Les quatre premières conçoivent les universaux comme *extra anima* (en dehors de l’âme), c’est-à-dire dans les choses, et la dernière question conçoit l’universel *in anima* (dans l’âme). Ockham rejette cependant l’idée de saisir l’universel dans les choses, comme le montre le passage suivant :

---

[50] William d’Ockham, ou Guillaume d’Occam (1290 ?-1349), était un moine franciscain, théologien, logicien et philosophe, considéré comme l’un des penseurs les plus originaux du Moyen Âge. Il est né à Ockham, près de Londres, et a étudié à l’Université d’Oxford (Neveu, 2008, p. 213). Il a terminé ses études philosophiques et théologiques en 1318, en réalisant le commentaire du *Livre des Sentences* de Pedro Lombardo (*Scriptum et Quaestiones dans Libros Sentintiarum Petri Lombardi*). Son œuvre, qui apparaît dans le contexte de la crise scolastique, a influencé la pensée moderne. Pour des raisons religieuses, il s’est installé à Munich, en 1330, et est mort victime de la peste noire, vers 1340. Ockham est le point d’aboutissement philosophique et théologique de mouvements intimement liés à l’histoire de la logique médiévale, depuis Abélard jusqu’à la crise averroïste de la fin du XIII^e^ siècle (Gilson, 2013, p. 789).

[51] « À la Question IV, Ockham dit : “Je demande d’abord si ce qu’on nomme immédiatement et similairement de l’intention de l’universel et de l’univoque est vraiment quelque chose en dehors de l’âme, intrinsèque et essentiel à ceux en qui elle est commune et univoque, vraiment distincte d’eux”. À la Question V : “Je demande en second lieu si l’universel et univoque est vraiment une chose hors de l’âme, vraiment distincte de l’individu, en cela aussi vraiment existant, vraiment multiplié et varié”. La Question VI s’exprime de la façon suivante : “Je demande en troisième lieu si quelque chose d’universel et d’univoque est réellement hors de l’âme, par rapport à la nature de la chose, distinct de l’individu même si elle ne l’est pas réellement”. À la Question VII, il dit : “Je demande en quatrième lieu si ce qui est universel et commun univoque est réellement la partie de la chose en dehors de l’âme”. Enfin, à la Question VIII, il dit : “Je demande en cinquième lieu si l’univoque universel est une réalité existant subjectivement n’importe où” » (Ockham *apud* Leite Junior, 2001, p. 90-91).

> Rien en dehors de l'âme, ni en soi ni par quelque chose de réel ou de rationnel qui lui est ajouté, quelle que soit sa façon d'être considéré et entendu, n'est universel, car il est impossible que quelque chose en dehors de l'âme soit universel (à moins que cela ne soit fait par convention, par exemple, lorsque le mot « homme », qui est particulier, est considéré en tant qu'universel) comme il est impossible que l'homme, selon quelque considération ou quelque être que ce soit, soit un âne. (Ockham, In Sent. I, d. II, q.7 S-T *apud* Abbagnano, 2018, p. 836)

Dans le second ouvrage, le *Summa Logicae,* au chapitre XIV de la première partie, Ockham traite les termes représentant les choses, qu'il nomme « termes de première intention », ainsi que les termes qui en dérivent et qui se réfèrent à la connaissance des choses, les « termes de seconde intention ». Selon Ockham, ces termes de « seconde intention » sont l'*universel*, le *genre*, l'*espèce*, c'est-à-dire les termes composant les cinq prédicables. Nous déduisons alors que le *singulier* compose les termes de « première intention ».

Le terme *singulier*, opposé au terme *universel*, est saisi selon les deux sens suivants : 1. ce qui est numériquement un et 2. ce qui, étant numériquement un, n'est pas un signe naturel et conventionnel de beaucoup. Pour la première acception, l'auteur donne comme exemple le propre universel :

> Ainsi compris le « singulier », ceux qui jugent que l'universel est une qualité de l'esprit, prédicable de beaucoup de choses (les représentant et non pas à lui-même), doivent dire que tout universel est vrai et véritablement singulier. (Ockham, *Summa Logique,* I, chap. 14 *apud* Mattos, 1979, p. 360)

En ce sens, l'*universel* en tant qu'« intention mentale » est numériquement singulier et un, puisqu'il s'agit d'une chose et non de plusieurs, bien que l'intention mentale signifie beaucoup de choses. Ainsi, « tout universel est une chose singulière, et donc il n'y a pas d'universel sauf par la signification, en tant que signal de beaucoup de choses » (Ockham, *Summa Logique,* I, chap. 14 *apud* Mattos, 1979, p. 361). Aux dires d'Ockham, cette conception sémantique de l'universel figure chez Avicenne, dans le livre V de la métaphysique : « une seule forme dans l'intellect se réfère à la multitude, et à cet égard, elle est universelle, car c'est une intention mentale relative également à quelque chose qui se prend » (Ockham, *Summa Logique*, I, chap. 14 *apud* Mattos, 1979, p. 361).

Dans la seconde acception, le *singulier*, ce qui est numériquement un, n'est pas un signal naturel et conventionnel de beaucoup. Ockham affirme que « dans ce sens, aucun universel n'est singulier, car tout universel est destiné à être un signal de beaucoup de choses et se prédique, par nature, de beaucoup de choses » (Ockham, *Summa Logique*, I, chap. 14 *apud* Mattos, 1979, p. 361). Cette conception de l'*universel*, comme ce qui n'est pas un, l'amène à nier l'existence des universaux et à ne considérer que l'existence des singuliers, vu que « seules les individualités existent, qu'elles soient des entités mentales ou physiques » (Neveu, 2008, p. 214). Ainsi, l'auteur considère que

> l'universel est une intention singulière de l'âme elle-même, capable d'être prédiquée de beaucoup de choses, de sorte qu'étant destinée à être prédiquée de beaucoup de choses, ne représentant pas elle-même mais ces nombreuses choses, elle s'appelle universel ; cependant, étant une forme réellement existante dans l'intellect, elle se nomme singulier. (Ockham, *Summa Logique*, I, chap. 14 *apud* Mattos, 1979, p. 361)

Cette compréhension d'Ockham à propos de l'*universel* est, selon Libera (1996, p. 385), une réinterprétation de la doctrine avicénienne « à partir de la théorie du signe-conceptuel, pensé par Avicenne au niveau de l'*intentio :* un double statut à la fois singulier et universel de l'universel ». À l'instar d'Avicenne, Ockham considère donc l'universel sous les deux aspects suivants : comme un concept mental qui se réfère à une pluralité d'objets singuliers et comme une forme dans l'esprit.

Toujours selon Ockham, deux types d'universel existent : 1. un signe naturellement prédicable de beaucoup de choses et 2. un autre signe établi arbitrairement. Le premier est exemplifié par l'auteur selon les termes suivants :

> … en grande partie comme la fumée signifie naturellement le feu, le gémissement de l'infirme indique la douleur et le rire démontre la joie intérieure… (Ockham, *Summa Logique*, I, chap. 14 *apud* Mattos, 1979, p. 360)

L'*universel* en tant que signe conceptuel naturel est un concept mental, et peut donc se prédiquer de nombreuses choses, de sorte que dans ce sens, il n'existe aucune forme universelle *extra anima*, à savoir hors de l'âme, ou extra mental, mais seulement *in anima*. Il s'agit donc d'une existence subjective, d'« une qualité vraiment inhérente à un sujet : l'âme » (Libera, 1996, p. 385). Le second type d'universel, arbitrairement

déterminé, fait référence au « mot » prononcé qui, bien que singulier par nature, peut être considéré comme universel, en vertu d'une convention établie, c'est-à-dire comme « un signe volontairement institué pour signifier beaucoup de choses » (Ockham, *Summa Logique*, I, chap. 14 *apud* Mattos, 1979, p. 361). En ce sens, l'universel est vu comme un signe vocal conventionnel.

Ockham s'intéresse également aux questions[52] de Porphyre. Selon Libera (1996, p. 391-392), Ockham stipule les points suivants : 1. « les genres et les espèces ne sont que dans l'intellect, car ils ne sont que des intentions ou des concepts formés par l'intellect et qui expriment les essences des choses et les signifient » ; 2. « Si nous parlons de sons vocaliques » pris comme des choses, « les genres et les espèces et tous les universaux de ce type sont incorporels, car ils ne figurent que dans l'esprit où rien n'est corporel » ; 3. les *universaux* incorporels « ne sont ni dans les sensibles, ni dans l'essence des sensibles, ni dans des parties du sensible, parce qu'ils ne sont ni des parties des substances ni de l'essence des substances, mais font seulement connaître la substance des choses, comme les signes font connaître leurs signifiés ».

Chez Ockham, les termes *universaux* et *universel* se réfèrent au genre et aux espèces comme des concepts de l'esprit séparés des choses sensibles. Le terme *commun* est utilisé comme un synonyme d'*universel* par rapport au mot arbitrairement institué. Cependant, les noms communs, par exemple « homme », signifient des substances et, ainsi considérés, ils ne sont pas universels. Le terme singulier, quant à lui, s'oppose à l'*universel* et est employé comme un synonyme d'*individuel*. Le tableau 8 ci-dessous résume les conceptions d'Ockham pour ces différents termes.

Tableau 8 - Tableau synthétique des termes utilisés par Ockham

Universels > universel > genre, espèce > concept mental
Universel > commun > mot arbitrairement institué
Universel = singulier
Singulier > individuel

Source : Marques (2019).

[52] 1. Les genres et les espèces subsistent-ils en dehors de l'âme ou résident-ils seulement dans l'intellect ? 2. Sont-ils corporels ou incorporels ? 3. S'ils sont incorporels, sont-ils séparés des sensibles ou résident-ils dans les sensibles ? (Libera, 1996, p. 391-392).

Partant de ce tableau, la conception d'Ockham sur les termes *universel*, *singulier*, *commun* et *individuel* peut s'illustrer par le schéma 4.

Schéma 4. Disposition des termes utilisés par Abélard

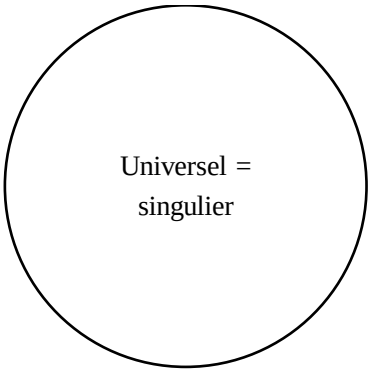

Source : Marques (2019) .

D'un point de vue sémantique, Ockham établit une relation d'égalité entre l'universel et le singulier, dans la mesure où il affirme que « tout universel est une chose singulière ». Toujours selon cet auteur, le commun caractérise l'universel, et l'individuel caractérise le singulier. Aucune distinction n'existe donc entre l'universel et le commun ou entre le singulier et l'individuel.

Finalement, le tableau 9 ci-dessous présente sommairement les différentes notions d'*universel* chez les philosophes étudiés.

Tableau 9 – Tableau synthétique des concepts d'*universel*

Auteurs	Concepts
Aristote (384-322 av.J.-C.)	L'universel est « le prédicat de plusieurs ». (*De l'interprétation*)
Porphyre (232-305)	L'universel est « le prédicat de plusieurs ».
Boèce (480-524?)	L'universel est « quelque chose de commun ou partagé par plusieurs choses ».
Abélard (1079-1142)	L'universel est ce qui peut naturellement s'affirmer de plusieurs pris un à un.
Avicenne (980-1037)	L'universel est une intention. L'universel est différent de l'universalité.
Ockham (1290-1349)	L'universel est un concept mental.

Source : Marques (2019)

Cette conception des universaux au Moyen Âge s'articule autour des recherches de Porphyre et résulte de réflexions philosophiques sur le langage. Ces réflexions ne s'étendent pas à la grammaire spéculative. Néanmoins, nous estimons pertinent de traiter cette question afin de révéler les diverses nuances prises par le thème de l'universalité au fil du temps.

Le prochain sous-chapitre abordera le développement de cette notion d'universalité dans la grammaire spéculative.

1.1.2.2 La conception de l'universel dans la grammaire modiste de Thomas d'Erfurt

Contrairement aux philosophes médiévaux, les grammairiens modistes n'ont pas traité le problème des universaux. Les modistes ont abandonné ces questions, car elles ne contribuent pas à l'étude de la construction, qui est l'objet même de la grammaire spéculative (Rosier, 1983, p. 43). Cependant, la notion d'universel figure dans la grammaire modiste et concerne : 1. la conception de la grammaire comme une science universelle ; 2. l'élaboration d'une théorie du langage, que les modistes eux-mêmes considéraient comme universel ; 3. l'universalité du latin comme une langue d'érudition.

Selon Kelly (1997, p. 4-5), depuis les Pères de l'Église jusqu'au XII^{e} siècle, la grammaire était considérée comme un *art* (du latin *ars grammatica*), c'est-à-dire une technique (du grec *tekhnē grammatikē*) orientée vers la prescription du latin. Son objectif principal était l'enseignement du latin, une langue nécessaire à la lecture et à l'interprétation des textes religieux et classiques (Rosier, 1983, p. 23). La grammaire jouissait alors d'une place prépondérante dans les études médiévales. Considérée comme un art libéral majeur, elle donnait accès aux autres arts (Bursill-Hall, 1972, p. 15). Avec la renaissance de la logique au XI^{e} siècle, à partir de la redécouverte des textes aristotéliciens, la grammaire cesse d'être une méthode utilisée pour l'interprétation des textes classiques et religieux. Elle se conçoit alors comme une *science* (Bursill-Hall, 1972, p. 18-19 ; Rosier, 1983, p. 23 ; Libera et Rosier, 1992, p. 115) et, à ce titre, réoriente les études à son égard vers les propriétés générales du langage (Thomas, 2010, p. 304). Aux dires de Thurot (1869, p. 120), « la grammaire n'était plus l'art de parler et d'écrire correctement. Elle était devenue une science

purement spéculative, qui avait pour but non d'exposer les faits, mais d'en expliquer les raisons par les premiers principes ». Elle s'est alors davantage attachée à la théorie au détriment des données.

D'après les chercheurs modernes (Bursill-Hall, 1972 ; Rosier, 1983 ; Kelly, 1997 ; Thomas, 2010), la conception de la grammaire en tant que science universelle et démonstrative procède des *Seconds Analytiques* d'Aristote. Observons trois passages dans lesquels Aristote définit et caractérise la science :

> Nous estimons posséder la science d'une chose d'une manière absolue, et non pas, à la façon des Sophistes, d'une manière purement accidentelle, quand nous croyons que nous connaissons la cause par laquelle la chose est, que nous savons que cette cause est celle de la chose, et qu'en outre il n'est pas possible que la chose soit autre qu'elle n'est. Il est évident que telle est la nature de la connaissance scientifique […]. Mais ce que nous appelons ici savoir c'est connaître par le moyen de la démonstration. (*Seconds Analytiques*, 71b10, trad. Tricot, 2000, p. 7)

> […] toute science démonstrative tourne autour de trois éléments : ce dont elle pose l'existence (c'est-à-dire le genre dont elle considère les propriétés essentielles) ; les principes communs, appelés axiomes, vérités premières d'après lesquelles s'enchaîne la démonstration ; et, en troisième lieu, les propriétés, dont la science pose, pour chacune, la signification. (*Seconds Analytiques*, 76b11-15, trad. Tricot, 2000, p. 56)

> Toutes les sciences communiquent entre elles par les principes communs. Or j'appelle principes communs ceux qui jouent le rôle de base dans la démonstration, et non pas les sujets sur lesquels porte la démonstration, ni les attributs démontrés. (*Seconds Analytiques*, 77a26, trad. Tricot, 2000, p. 62)

Aristote étaie la science sur les deux critères suivants : l'universalité et la démonstration. Son objectif majeur est la recherche des causes de l'existence des choses, c'est-à-dire la recherche du principe et du fondement des choses. Dans la grammaire modiste, ces choses ne se réfèrent pas aux causes de la discipline, mais à celles de l'invention des noms ou des parties du discours (Bursill-Hall, 1971, p. 28 *apud* Rosier, 1983, p. 29).

Pour Rosier (1983, p. 28), Robert Kilwardby[53] est le premier grammairien à utiliser ces notions aristotéliciennes sur la science. Kilwardby s'appuie principalement sur les *Seconds Analytiques.* Il conçoit la grammaire comme une science universelle et démonstrative dans son commentaire du *Priscianus Maior*, écrit vers 1250, et répond de la sorte à la définition de la science donnée par Aristote (Libera et Rosier, p. 119, 1992 ; Rosier, 1983, p. 28 ; Thomas, 2010, p. 303-304). Selon Thomas (2010, p. 303-304), Kilwardby compare l'étude de la grammaire à celle de la géométrie. À l'instar de la géométrie, la grammaire abstrait les propriétés particulières de son objet, ici les propriétés du latin, afin d'étudier les propriétés générales des langues.

Un autre grammairien contemporain de Kilwardby, Roger Bacon[54], attire également l'attention, dans sa grammaire du grec, publiée en 1270, sur la nature universelle de la grammaire. En affirmant notoirement que « la substance de la grammaire est la même dans toutes les langues, bien qu'elle varie accidentellement »[55], Bacon entend que les langues disposent de caractéristiques à la fois particulières et communes. Comme l'explique Bursill-Hall (1972, p. 18-19), pour Bacon, « l'idée de la nature universelle de la grammaire » fait référence au « niveau de structure profonde par opposition au relatif manque d'importance des différences de surface entre les langues ». Bacon conçoit l'existence d'une grammaire universelle en l'associant à l'idée d'une grammaire scientifique[56]. À vrai dire, c'est l'étude des caractéristiques communes

---

[53] Robert Kilwardby est un grammairien anglais né dans le Yorkshire, probablement en 1215. Kilwardby a commencé ses études universitaires à Paris vers 1231. En 1237, il est devenu maître des Arts à la Faculté des Arts de l'Université de Paris, où il a demeuré jusqu'en 1245. Il a alors rejoint l'Angleterre et a intégré l'Ordre des Dominicains. De 1254 à 1261, Kilwardby a enseigné la théologie à l'Université d'Oxford. Une liste complète des œuvres de Kilwardby comprend des textes sur la logique, la grammaire, la théologie et la philosophie naturelle. Kilwardby est mort à Viterbe, en Italie, en 1279. D'après Bursill-Hall (1972, p. 18), Kilwardby était l'un des grammairiens les plus influents du XIII^{e} siècle et ses commentaires sur *Prisciano Maior* (1250) ont joué un rôle majeur pour le développement de la théorie, durant la période précédant immédiatement les modistes.

[54] Roger Bacon est né à Ilchester, en Angleterre, entre 1214 et 1220, et a étudié à Oxford. Il a commencé ses études vers 1237 à la Faculté des Arts de l'Université de Paris, où il est devenu maître des Arts. Bacon est un contemporain de Robert Kilwardby, de Pierre d'Espagne et d'Albert le Grand. De retour à Oxford, il a rejoint l'ordre des Franciscains. Accusé de pratiquer la magie en raison de ses études d'astronomie, il a été condamné et emprisonné pendant une quinzaine d'années. Bacon, accablé d'infirmités, est mort un an après sa sortie de prison, en 1292 (Hackett, 2015).

[55] Selon Bacon (*The Greek Grammar*, 1902 [1270], p. 27), « *grammatica una et eadem est secundum substantiam in omnibus linguis, licet accidentaliter varietur* ».

[56] Thomas (2010, p. 303) réfute l'hypothèse selon laquelle Bacon est, comme le considèrent nombre d'auteurs, le précurseur de la théorie modiste. L'auteure s'appuie sur les études de Hovdhaugen (1990), qui montre que l'*universalité* évoquée par Bacon dans la phrase « la substance de la grammaire est la même dans toutes les langues, quoiqu'elle varie accidentellement » concerne les techniques de l'analyse linguistique. Autrement dit, c'est « la science de la description et de l'analyse du langage » qui est universelle.

aux langues qui accorde à la grammaire le statut de science. C'est cette compréhension de la grammaire comme science universelle que les modistes reprendront.

Thomas d'Erfurt[57], qui appartient à la troisième génération des grammairiens modistes (Beccari, 2013, p. 16), est l'un des principaux représentants de la théorie spéculative. Il rédige sa grammaire spéculative, *Tractatus de modis significandi seu grammatica speculativa*[58], entre 1300 et 1310, une quarantaine d'années après la première grammaire modiste, *Modi Significandi*, de Martin de Dacie, datant de 1270[59]. Selon les spécialistes modernes (Bursill-Hall, 1972 ; Rosier, 1983 ; Beccari, 2013), nombre de manuscrits ont été divulgués durant la période écoulée entre la parution de ces deux ouvrages, ce qui dénote l'importance de cette théorie au Moyen Âge. Cependant, seuls les manuscrits de Martin de Dacie et de Thomas d'Erfurt nous sont intégralement parvenus (Bursill-Hall, 1972, p. 26).

Rosier (1983, p. 18) attire l'attention sur la similitude entre les travaux des deux grammairiens modistes, malgré les quarante années qui les sépare. Comme l'explique l'auteure, les deux œuvres se présentent sous une forme très théorisée. Leurs grammaires se divisent en trois parties : le préambule, l'étymologie (*etymologiam*) et la syntaxe (*diasyntheticam*). Certaines formulations de Thomas d'Erfurt ont déjà été posées par Martin de Dacie. Par exemple, chez les deux auteurs, la syntaxe est fortement liée à l'étymologie. Rosier considère Martin de Dacie comme la principale source de Thomas d'Erfurt. Cependant, d'autres auteurs figurent également dans l'horizon de rétrospection (Auroux, 2009) de la doctrine modiste et, par conséquent, de Thomas d'Erfurt. Bursill-Hall (1972, p. 5-6) explique que les modistes ont tiré profit des traditions grecques en philosophie et en grammaire. Elles ont été transmises par les

---

[57] Thomas d'Erfurt a exercé comme professeur à la Faculté des Arts de l'Université de Paris, où il a étudié, ainsi qu'à Erfurt, en Allemagne, dans les écoles St Severus et Schottenkloster (Bursill-Hall, 1972, p. 27). Selon cet auteur (1972, p. 28), Thomas d'Erfurt a passé la plus grande partie de sa vie à Erfurt et a écrit, outre sa grammaire spéculative, quelques commentaires sur les œuvres aristotéliciennes ainsi qu'un traité métrique élémentaire de syntaxe, le *Fundamentum puerorum*, destiné aux élèves du primaire. Les savants modernes considèrent que la grammaire de Thomas d'Erfurt représente une synthèse de la théorie modiste.

[58] La traduction de la grammaire de Thomas d'Erfurt, réalisée par Bursill-Hall (1972), porte le titre *De Modis Significandi sive grammatica speculativa* et la traduction de Beccari (2013), le titre *Tractatus de modis significandi seu grammatica speculativa*, en français, *Traité des modes de signifier ou grammaire spéculative*. Nous avons choisi le titre de Beccari, car nous avons utilisé son édition de la grammaire de Thomas d'Erfurt.

[59] La première génération commence avec Martin de Dacie et sa grammaire intitulée *Modi Significandi*, écrite vers 1270 (Bursill-Hall, 1972, p. 26). Martin de Dacie était un logicien et grammairien danois, (Rosier, 1983, p. 18-19) qui a étudié et enseigné à la Faculté des Arts de Paris. Il est considéré par les savants modernes (O'Mahonny, 1964 *apud* Rosier, 1983 ; Bursill-Hall, 1972) comme le premier grammairien modiste. Selon Rosier (1983, p. 18), Martin est retourné au Danemark en 1288 et a joué un rôle politique important en tant que chancelier du roi Erik VI. Martin est mort à Paris en 1304.

théories métaphysiques, par les grammairiens latins Donat et Priscien[60], ainsi que par Pierre Hélie[61], Roberty Kilwardby et Roger Bacon, qui ont développé et affiné les connaissances selon un point de vue grammatical et philosophique.

Le terme *modiste*, cependant, est postérieur à l'émergence de ce mouvement. Il n'apparaît qu'à la Renaissance (Rosier, 1983, p. 9) et désigne ce groupe de grammairiens médiévaux qui a travaillé à la Faculté des Arts de l'Université de Paris, au tournant des XIII^e^ et XIV^e^ siècles, et qui a fondé sa théorie sur la notion des *modes de signifier* (Bursill-Hall, 1972 ; Rosier, 1983 ; Beccari, 2013). À vrai dire, les *modes de signifier* peuvent être considérés non seulement du point de vue théorique, puisque les modistes ont utilisé cette notion pour élaborer une théorie du langage qu'ils considèrent comme « véritablement universelle » (Bursill-Hall, 1972, p. 5), mais aussi du point de vue méthodologique, car ils analysent les phénomènes linguistiques selon ces mêmes modes.

Les grammaires modistes commencent par un avant-propos théorique, dans lequel les grammairiens définissent et établissent les principes de la grammaire (Rosier, 1983, p. 18-22). La grammaire spéculative de Thomas d'Erfurt n'échappe pas à cette règle. Le modiste débute sa grammaire par les termes suivants :

> 1 *Disposition de la méthode*. Puisque dans toute science savoir et comprendre sont liés à la connaissance de principes, comme il est écrit dans le premier livre et dans le commentaire de la *Physique* d'Aristote, il est opportun pour nous, désireux de connaître la science de la grammaire, de nous attarder sur tous ses principes, dont les modes sont les modes de signifier[62]. (Thomas de Erfurt *apud* Beccari, 2013, p. 226)

L'objectif de Thomas d'Erfurt dans sa grammaire spéculative est de connaître la science grammaticale. Afin d'y parvenir, il convient d'abord de connaître ses principes. Ceux-ci, joints à la méthode, ainsi que le sujet et l'objet propres, caractérisent la

---

[60] D'après Bursill-Hall (1972, p. 6), cette transmission s'applique particulièrement pour Priscien, car il était courant au Moyen Âge d'enseigner la grammaire en commentant les monumentales *Institutiones Grammaticae* de cet auteur, même si les grammairiens latins se contentaient d'accepter le modèle de la grammaire grecque.

[61] Pierre Hélie fait figure d'autorité médiévale en matière de grammaire et les modistes discuteront ses idées (Rosier, 1983, p. 13).

[62] Selon Aristote (Physique, Livre I, 184a10 *apud* Rosier, 1983, p. 210) : « Connaissance et science se produisant dans tous les ordres de recherche dont il y a principes ou causes ou éléments, quand on a pénétré ces principes, causes ou éléments (en effet nous ne pensons avoir saisi une chose que lorsque nous en avons pénétrés les choses premières, les principes premiers et jusqu'aux éléments), il est donc clair, que, dans la science de la nature, il faut s'efforcer de définir d'abord ce qui concerne les principes. »

grammaire comme une science universelle. D'après l'auteur, les principes sont les modes de signifier, alors que la méthode utilisée, qui doit être démonstrative, à l'instar de toutes les sciences, est le mode de signifier. Néanmoins, comme les modes de signifier, c'est-à-dire les principes de la grammaire, sont indémontrables, les conclusions qui résultent du raisonnement mené à leur propos sont établies à partir d'eux-mêmes (Rosier, 1983, p. 31)[63]. Toujours selon Rosier, la méthode utilisée par les modistes est déductive, car les grammairiens partent des premiers principes de la science pour atteindre le discours complet, formé par un *suppositum* et un *appositum* (Libera et Rosier, 1992, p. 169). S'agissant du sujet de la grammaire, à savoir la finalité de la théorie ou ce qu'elle cherche à enseigner, Boèce de Dacie affirme qu'il est l'expression, pour la grammaire spéculative, d'un concept de l'esprit[64]. Cependant, Thomas d'Erfurt détermine que cette même expression constitue l'objectif de la construction :

> Le principe final est l'expression d'un concept composé de l'esprit, car, comme l'indique le texte 21 du livre X de la Métaphysique, la fin est pour que quelque chose soit fait : **la construction des parties de la phrase est faite pour l'expression d'un concept composé de l'esprit. Donc, l'expression d'un concept composé de l'esprit est la fin de la construction**. Aussi, Aristote écrit dans le premier chapitre du premier livre de l'*Interprétation*, que les choses présentes dans les mots, c'est-à-dire les mots dans le discours, qui sont les sentences grammaticales, sont des indices des états des choses présents dans l'âme, à savoir : des signaux d'un concept de l'esprit ou de l'âme. La finalité d'un signal est son signifié. **La finalité d'une construction ou d'une sentence dans la grammaire est l'expression d'un concept de l'esprit**. (Thomas d'Erfurt *apud* Beccari, 2013, p. 365, je souligne)

En tant que science, la grammaire est universelle, elle est la même pour tous, car les modistes ne traitent pas les variations dans l'aspect matériel des langues, mais dans la partie immatérielle. Autrement dit, les modistes traitent les propriétés générales du langage dans ce qu'elles ont en commun, à savoir les principes, le sujet, et la méthode. Il convient de noter que les modistes admettent l'universalité des principes, car ils tirent leur origine des choses communes à tous. À cet égard, Jean de Dacie affirme :

---

[63] « L'on peut dire que, comme c'est le cas pour toute science, les principes communs et les principes propres en sont indémontrables, mais les conclusions qui en découlent sont démontrables à partir d'eux » (Boècie de Dacie, p. 31, 82-85 *apud* Rosier, 1983, p. 31).

[64] « Le grammairien enseigne la manière d'exprimer un concept mental en un discours correct ; tel est le sujet de la grammaire et son but suprême, tel est ce que l'on peut attendre de cette science, la grammaire » (Boècie de Dacie, p. 31, 82-85 *apud* Rosier, 1983, p. 29).

> La grammaire a son origine dans les choses, puisqu'elle n'est pas une fiction de l'intellect : aux fictions en effet ne répond rien dans les choses hors de l'âme. Or, les natures des choses sont les mêmes chez tous, selon l'espèce et selon l'essence ; il en est donc de même de leurs propriétés, qui sont les modes d'être, dont sont tirés les modes d'intelliger et par conséquent les modes de signifier et par suite les modes de construire. (Jean de Dacie, p. 54, 30-35, 3 *apud* Rosier, 1983, p. 36)

Thomas d'Erfurt partage également cette compréhension, comme le montre cet extrait du chapitre II :

> *D'où provient fondamentalement le mode de signifier*
> 4 **Chaque mode de signifier actif est dérivé d'une propriété quelconque de la chose**. Sur ce point, il convient de noter que ces dispositions ou modes de signifier actifs ne sont pas des fictions et que, nécessairement, chaque mode de signifier actif doit provenir fondamentalement d'une propriété quelconque de la chose. Tout se passe de la manière suivante : lorsque l'intellect désigne un mot pour signifier selon un certain mode de signifier actif, il considère dans la chose la propriété elle-même d'où le mode de signifier est originellement dérivé. Cela se produit parce que l'intellect, qui est une qualité passive et indéterminée en soi, ne va pas à l'acte déterminé à moins qu'il ne soit déterminé par quelque chose d'extérieur. Il s'ensuit que lorsque l'intellect désigne un mot pour signifier selon un certain mode de signifier actif, il faut qu'il soit mû par une propriété déterminée de la chose. Ainsi, à tout mode de signifier actif correspond une propriété de la chose ou un mode d'être de la chose. (Thomas d'Erfurt *apud* Beccari, 2013, p. 229-230, je souligne)

Les modistes croyaient donc que l'origine des modes de signifier résidait dans les choses, d'où leur caractère réaliste. Comme l'explique Bursill-Hall (1972, p. 22), chez les modistes, la grammaire s'ancrait fondamentalement dans la réalité. Elle était alors subordonnée à la structure de la réalité. De la sorte, les règles grammaticales étaient les mêmes pour toutes les langues, car la structure de la réalité est identique pour tous.

La notion d'universel dans la grammaire modiste concerne aussi, comme mentionné précédemment, l'élaboration d'une théorie du langage que les modistes eux-mêmes considèrent comme « universelle » (Bursill-Hall, 1972, p. 5). Sur la base d'un réalisme modéré de nature aristotélicienne (Beccari, 2013, p. 156)[65], les grammairiens

[65] Selon Leite Júnior (2001, p. 28), le réalisme modéré ou aristotélicien est un courant du réalisme qui conçoit les universaux comme existant dans les choses. Ces universaux partagent « une essence commune

modistes ordonnent cette théorie moyennant les termes *modi essendi*, *modi intelligendi* et *modi significandi*, qu'ils caractérisent selon leurs propriétés – de l'être, de l'intellection, de la signification. Ainsi, les modes d'être, de comprendre et de signifier désignent les propriétés des choses respectivement en dehors de l'intellect, dans l'intellect et signifiées par les *vox*, c'est-à-dire par le mot (Rosier, 1983, p. 45-47). Comme l'explique Robins (2013, p. 69), les modistes conçoivent le processus comme suit : « l'esprit abstrait les *modi essendi* des choses, les considère comme *modi intelligendi*, et le langage permet que de telles abstractions soient communiquées par l'intermédiaire des *modi significandi* ». En d'autres termes, la structure formelle des *modes de signifier* des mots doit son existence aux *modes de comprendre*, qui à leur tour procèdent des *modes d'être*. La figure ci-dessous montre la séquence de ce processus :

Tableau 10 – La séquence du processus de construction des connaissances selon la théorie modiste

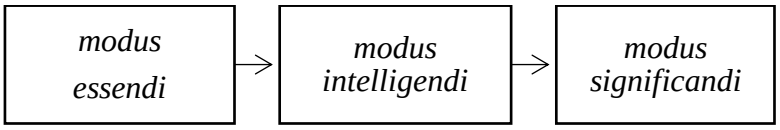

Source : Beccari (2013, p. 98).

Les modistes pensaient que ce processus était commun à tous les hommes et, par voie de conséquence, que toutes les langues se fondaient, malgré des différences superficielles, sur les mêmes principes.

Thomas (2010, p. 304) affirme que ce vocabulaire métalinguistique développé par les modistes était utilisé pour analyser les relations, qu'ils considéraient comme universelles, entre les unités sémantiques et les formes syntaxiques ; des relations calquées sur celles entre la pensée et le langage. De surcroît, un autre élément, le réel, s'ajoute à ce schéma, puisque les modistes considéraient non seulement les modes de signifier, c'est-à-dire les propriétés des mots qui figurent dans la sphère de l'intellection et de la signification, mais aussi la propriété réelle du mot, telle qu'elle se trouve en

---

présente uniquement dans les choses sensibles ». En opposition à ce réalisme, le réalisme exagéré ou platonicien conçoit également l'existence réelle des universaux. Toutefois, cette existence est « séparée, antérieure et indépendante des choses » dans lesquelles ils se manifestent.

dehors de l'intellect (Rosier, 1983, p. 45). Une relation existe donc entre le réel, l'intellect et la *vox* et pas seulement entre l'intellect et le langage.

Il convient également de considérer dans la grammaire modiste l'universalité du latin comme langue d'érudition. Dans la culture médiévale, le latin se configurait comme un moyen d'expression des hommes lettrés et des religieux. Il a longtemps représenté la langue de l'enseignement et de l'Église (Lusignan, 1987, p. 955 ; Mohrmann, 1958, p. 266). Selon Mohrmann (1958, p. 266), le christianisme adopte le latin comme langue officielle de l'Église. Il est utilisé dans les documents ecclésiaux, pour le culte catholique et pour la communication entre les ecclésiastiques. L'enseignement médiéval concerne les sept arts libéraux, composés des arts du trivium – grammaire, dialectique et rhétorique –, et du quadrivium – arithmétique, musique, géométrie et astronomie –, le premier groupe prédominant sur le second, avec notamment la grammaire, qui servait de propédeutique aux autres arts.

Selon Rosier (1983, p. 26), avant l'avènement de la grammaire spéculative, le latin était synonyme de grammaire. Connaître le latin impliquait de connaître la grammaire latine. Les modistes dissocient ces deux enseignements et la grammaire désigne désormais la science qui s'intéresse aux propriétés générales du langage (Rosier, 1983, p. 23-27), composées par la « superstructure grammaticale qui avait été développée par les érudits de la langue gréco-romaine – dorénavant attribuée à toutes les langues –, y compris les huit parties du discours et les quatre niveaux d'une croissante complexité organisationnelle (*littera*, *sillaba*, *dictio*, *oratio*) » (Thomas, 2010, p. 303). Le latin, à son tour, acquiert un statut de langue universelle. Il est utilisé par les érudits non seulement dans l'enseignement et la religion, mais aussi dans les sciences, dans la littérature, voire dans la vie civile (Mohrmann, 1929, p. 275-276), ce qui explique son usage exclusif chez les modistes pour illustrer leur théorie des modes de signifier.

Il convient de noter que les modistes ne conçoivent pas le latin comme une langue particulière à être décrite. Colombat *et al.* (2017, p. 172) expliquent que le statut du latin, dans la grammaire spéculative médiévale, diffère par rapport aux grammaires précédentes, précisément parce que le latin n'est pas un langage objet, mais une langue abstraite. Les modistes utilisent le latin comme un modèle, un métalangage, de sorte que cette langue représente à leurs yeux la spécification de la grammaire universelle, des classes de mots et de la syntaxe de la langue « parfaite » (Bursill-Hall, 1972, p. 19). C'est pour cette raison et également à cause de la stabilité de ses propriétés, catégories

et règles, que les modistes s'intéressent au latin et à ses fondements, ce qui justifie le but de ces grammairiens de « montrer les lois générales » régissant cette langue (Rosier, 1984, p. 30-31).

Ainsi, l'« unilinguisme latin » au Moyen Âge se justifie, selon Lusignan (1987, p. 956), par les « exigences aristotéliciennes de scientificité qui lui font rechercher l'universel ». Quoique les grammairiens modistes reconnaissent l'existence d'autres langues (Rosier, 1983, p. 25 ; Thomas, 2010, p. 303), ils ne se préoccupent aucunement de cette diversité, car, à cette époque, seule la langue latine, en Occident, est susceptible de donner l'accès à un ensemble de savoirs. Les modistes peuvent donc l'utiliser de manière réflexive pour exprimer leurs idées. Toutefois, le latin n'est aucunement une langue maternelle, mais une langue apprise, c'est-à-dire une seconde langue. Concrètement, l'« unilinguisme latin » n'a pas lieu, car les hommes lettrés, les grammairiens et les religieux du Moyen Âge sont bilingues (Lusignan, 1987, p. 959).

Il convient également de souligner que la théorie syntaxique des modistes occupe une place importante dans l'histoire de la grammaire (Rosier, 1983, p. 137), ce qui contrarie l'idée longtemps admise d'une étude superficielle de la syntaxe au cours du Moyen Âge et de la Renaissance. Selon Rosier (1972, p. 35), les modistes s'intéressent à la recherche des règles générales, qui ont trait aux modes de signifier ainsi qu'aux propriétés des parties du discours et de la syntaxe, ce qui rend la formulation de ces règles plus flexible et générale. Ils analysent le système des *partes orationes* et de la syntaxe du latin moyennant des modes de signifier, et considérent à la fois les critères syntaxique et sémantique (Bursill-Hall, 1972, p. 35).

Thomas d'Erfurt se fonde sur quatre causes aristotéliciennes pour organiser les principes de la syntaxe : le matériel, le formel, l'efficient et le final. Selon l'auteur (chap. XLV, 89 *apud* Beccari, 2013, p. 362), ces principes sont nécessaires à la construction d'un discours grammatical et complet. Le principe matériel de la construction se compose de deux constructibles interdépendants, les *dépendens* et les *terminans*, le second complétant le sens du premier. Le principe formel est l'union des constructibles, c'est-à-dire que seule l'union des constructibles rend possible la construction. Le principe efficient se divise en deux : intrinsèque et extrinsèque. Le premier, inhérent aux constructibles, sont les modes de signifier qui établissent une relation de dépendance ou de détermination entre les termes, ou constructibles. De son côté, l'extrinsèque, parce qu'il est extérieur aux constructibles, est l'intellect « qui unit en acte, en construction et en discours, les constructibles disposés et préparés par les

modes de signifier » (Thomas d'Erfurt, chap. XLV, 89, *apud* Beccari, 2013, p. 364-365). Le principe final est l'expression d'un concept composé par l'esprit, c'est-à-dire que la construction des parties de la phrase est destinée à exprimer un concept composé dans l'esprit.

D'après Thomas d'Erfurt, les dispositions du discours sont au nombre de trois : *constructione, congruitate* et *perfectione*. La *constructio* se réfère à l'« union de deux constructibles », c'est-à-dire de deux termes ; la *congruitas* est « l'union *correcte* » (Baratin *et al.,* 1999, p. 153) de ces constructibles ; la *perfectio* est la complétude par l' « union correcte » des constructibles, c'est-à-dire d'un supposé (substantif propre ou commun) avec un apposé (verbe ou adverbe) (Thomas d'Erfurt *apud* Beccari, 2017, p. 387). Le modiste traite cette dichotomie *suppositum-appositum,* ce qui lui permet de présupposer le caractère universel de la construction latine. Pour Bursill-Hall (1972, p. 97), la réalisation majeure de Thomas d'Erfurt est précisément l'amélioration de cette division, qu'il comprend comme une opposition fondamentale, lui permettant de postuler la bipartition essentielle de toutes les autres constructions. L'objectif final de la grammaire, à savoir la constitution d'une intellection, d'un concept composé dans l'esprit, n'est atteint que si ces trois dispositions, ou moments du discours, ont été respectées (Rosier, 1983, p.138).

À la fin du XIV^{e} siècle, cette doctrine des modes de signifier a essuyé des critiques acerbes de la part des grammairiens nominalistes, inspirés des ouvrages de Guilherme d'Ockham (Bursill-Hall, 1972, p.26). Pour Klima (2017, p. 24-25), la simplicité et la consistance interne de l'approche nominaliste ont contribué à l'effondrement de la doctrine modiste et au succès de la doctrine nominaliste, qui a rassemblé des adeptes dans les principales universités européennes. Toutefois, l'émergence de l'humanisme à partir de la fin du XIV^{e} siècle met un terme aux discussions entre les réalistes et les nominalistes, et donc au problème médiéval des universaux. Sous l'influence humaniste, les grammairiens se tournent vers la littérature classique, se consacrent aux études philologiques, et négligent les problèmes syntaxiques et sémantiques, la logique aristotélicienne et la méthode scolastique, qui intéressaient les grammairiens modistes (Beccari, 2013, p. 19). C'est en regard du nouveau modèle institué par le mouvement humaniste de la Renaissance que nous allons désormais considérer notre objet historique, l'universalité implicite du modèle latin.

1.1.3. Les grammaires latines comme modèle descriptif étendu

Selon Colombat (1997, p. 89), la grammaire latine, à l'instar de toute grammaire, est un « outil linguistique » (Auroux, 1992a, p. 32 ; 2009a, p. 70)[66]. Cet outil millénaire a conservé dans une certaine mesure ses caractéristiques originelles, comme la division des parties de la phrase. La permanence de ces caractéristiques dans les grammaires ultérieures a conduit à la naturalisation de cet outil, principalement depuis la Renaissance avec la *grammatisation* (Auroux, 1992a, 2009a) des langues du monde, à savoir les langues vernaculaires européennes et les langues amérindiennes, sur la base du cadre gréco-latin. La naturalisation de ce cadre pour la description de la majeure partie des langues du monde peut justifier son universalité.

Selon Auroux (1992a, p. 28 ; 2009a, p. 65), la *grammatisation* est « le processus qui conduit à *décrire* et à *outiller* une langue sur la base des deux technologies, qui sont encore aujourd'hui les piliers de notre savoir métalinguistique : la grammaire et le dictionnaire ». Ce processus d'appareillage des langues aux grammaires et aux dictionnaires modifie non seulement la communication humaine, étant donné que le sujet parlant a accès à de nouveaux savoirs qui lui permettent d'utiliser consciemment sa langue et de perfectionner ainsi ses compétences linguistiques, mais aussi les « espaces de communication », par le biais de la standardisation, c'est-à-dire la normalisation et la stabilisation des langues. D'après Auroux (1992a, p. 21 ; 2009a, p. 50), les causes de la *grammatisation* sont la « nécessité d'apprendre une langue étrangère » facilitant l'accès aux textes sacrés et aux langues classiques ; les relations commerciales et politiques ; le prosélytisme religieux ; et la « politique d'une langue donnée », soit la politique linguistique visant à l'établissement d'une langue littéraire et au développement de l'expansion linguistique, tant intérieurement qu'extérieurement. Le processus de *grammatisation* des langues vernaculaires s'est amorcé au Moyen Âge et va de pair avec la circulation et la diffusion de la grammaire de Donat (cf. Colombat *et al*., 2017, p. 141, 160). Toutefois, c'est à partir de la Renaissance que ce processus s'est intensifié (Auroux, 2009a, p. 41).

---

[66] « La grammaire n'est pas une simple description du langage naturel, il faut la concevoir aussi comme un outil linguistique : de même qu'un marteau prolonge le geste de la main de l'homme et le transforme, une grammaire prolonge la parole naturelle, et donne accès à un corps de règles et de formes qui ne figurent souvent pas ensemble dans la compétence d'un même locuteur » (Auroux, 1992a, p. 32).

L'élaboration des grammaires vernaculaires s'est alors appuyée sur le transfert du modèle de la grammaire latine. Auroux (1992a, p. 39 ; 2009, p. 46) a nommé « grammaire latine étendue » cette description des langues vernaculaires par le système latin, ou cette transposition des règles de la grammaire latine aux langues vernaculaires. Le terme « latine » se justifie dans la mesure où le cadre utilisé est le latin, et le terme « étendue » est dû à l'application de ce modèle à nombre de langues (Colombat, 2013, p. 1). D'après Colombat *et al*. (2017, p. 141), « la projection d'un modèle d'analyse conçu initialement pour le latin sur un ensemble de langues de plus en plus étendu, de faits de plus en plus variés, a ainsi créé les conditions d'apparition de catégories et de concepts nouveaux ». Ce modèle se caractérise principalement par la constitution d'un appareillage basé sur le système des parties de la phrase et de ses accidents, ainsi que sur la description de ces parties et de leurs « propriétés catégorielles et morphologiques » (*ibid*., p. 142)[67].

C'est sur l'« universalité » de ce cadre latin que nous aimerions centrer notre attention. En ce sens, l'universalité a trait aux règles de la grammaire latine, qui sont considérées comme des « règles universelles » de description linguistique. Cette universalité configure des ouvrages grammaticaux visant à décrire les langues, moyennant l'usage de règles élaborées pour le latin, mais en mesure de décrire « toutes les langues ». Assurément, nombre de grammairiens ont éprouvé des difficultés pour adapter les langues vernaculaires et les langues autochtones à ce modèle. Pourtant, il a bien prévalu dans le monde occidental, car il a permis de développer considérablement les analyses linguistiques (Colombat, 1997, p. 91). Cette « universalité » du cadre latin, utilisé pour la description et l'analyse de la majeure partie des langues du monde, se manifeste encore avec l'incorporation ultérieure de ce cadre par les langues ; un cadre qui devenait alors naturel, tant et si bien que les grammairiens se sont affranchis, à un moment donné, de préciser ce qui relevait du latin ou de chaque langue.

Au XVI^{e} siècle, outre l'appareillage croissant des langues vernaculaires sur la base de la tradition gréco-latine, le latin se maintient comme la langue universelle du savoir. En ce sens, les grammairiens ainsi que la plupart des intellectuels de l'époque

[67] Quoique les grammairiens aient réservé davantage d'espace pour l'étude des classes de mots, la syntaxe est invariablement présente dans les grammaires, depuis la Grèce avec Apollonius (II^{e} siècle apr. J.-C.) et plus tard à Rome avec Varron (I^{er} siècle av. J.-C., mais la partie syntaxique du *De lingua Latina* n'a pas subsisté) et Priscien (VI^{e} siècle apr. J.-C.).

écrivent en latin. Parmi ces grammairiens[68] figurent notamment Jules César Scaliger (1484-1558)[69] et Francisco Sánchez de las Brozas (1523-1600)[70], dit Sanctius, dont les grammaires latines marqueront profondément la réflexion grammaticale postérieure par l'étude théorique qu'elles offrent.

L'ouvrage de Scaliger, intitulé *De causis linguae Latinae* et publié en 1540, diffère radicalement, selon Clerico et Colombat (2019, p. 146), des grammaires latines précédentes[71]. Il ne constitue pas en effet une grammaire de corpus, mais un ouvrage réflexif sur la langue. Scaliger y analyse le latin à la lumière de la philosophie aristotélicienne. Comme l'annonce l'intitulé de l'ouvrage, son auteur cherche à présenter les fondements du latin, ou, d'après la préface ([1540], 2019, tome I, p. 285, bb2^{v} [Lardet *et al.*, 2019, tome II, p. 1151]), à « transmettre les causes de la langue latine après les avoir amenées au grand jour ». Lardet (2019, p. 17) signale que l'aristotélisme de Scaliger le conduit à montrer comment les règles conformant le latin

---

[68] Les auteurs linguistiques humanistes abondent et leurs traités peuvent être classés de la façon suivante : grammaires à vocation pédagogique – Sulpitius, Perotti, Alde Manuce, Despautère, Melanchthon ; œuvres à prétention philosophique – Pasius, Scaliger, Sanctius ; œuvre critique – Frischlin ; combinaison d'un texte élémentaire avec des gloses – Nebrija ; lecture à plusieurs niveaux – Despautère ; présentation de gloses étrangères à l'auteur – Perotti ; présentation de la traduction latine d'une grammaire grecque – Théodore Gaza (cf. Colombat, Jacques, Rosier, 1992, p. 41- 60).

[69] D'origine italienne, Jules-César Scaliger, de son vrai nom Giulio Bordone, est né à Padoue en 1484 et est mort à Agen en 1558. Après ses études à l'Université de Padoue, Scaliger a accompagné l'évêque Antonio della Rovege et s'est installé à Agen vers 1525. Il s'est naturalisé français en 1529, sous le nom de « Jules-César de Lescale de Bordoms ». À Agen, il a occupé diverses fonctions municipales, pratiqué la médecine et a écrit en latin plusieurs ouvrages à caractère aristotélicien, dont un traité étymologique (*De originibus, perdu*), une poétique (*Poetices libri VII*, publiée à titre posthume en 1561), des commentaires sur Aristote, Théophraste et Hippocrate. Scaliger était un humaniste dévoué « aux langues savantes, le grec et le latin, et aux questions philosophiques, poétiques, grammaticales, dont ces langues resteraient les vecteurs fondamentaux ». Il a critiqué Érasme (à propos de son *Cicéronianus*) et Cardan (*De la subtilité, contre Cardan*, 1557) (cf. Colombat, CTLF, 1998/2007 ; Lardet, 2019, p. 11-12).

[70] Franciscus Sanctius, né à Brozas en 1523 et mort à Valladolid en 1600, est un professeur de latin, de grec et de rhétorique à l'Université de Salamanque. Il est l'auteur de traités de grammaire (*Grammatices Latinae Institutiones* [1562], *Arte para en breve saber Latin*, en espagnol et en grec [composé vers 1579]) ; de rhétorique (*De arte dicendi liber*, 1556 [rééd. 1985, F. Sánchez de las Brozas, *Obras I. Escritos retóricos*, annot. E. Sánchez Salor, Cáceres], *Aphthonii Sophistae Progymnasmata Rhetorica* [1556]) ; de dialectique (*Organon Dialecticum et Rhetoricum*, 1579 [rééd. 1985, *Obras retóricas*, annot. C. Chaparro Gómez], *De nonnullis Porphyrii aliorumque in Dialectica erroribus Scholae Dialecticae* [1588]) ; de diverses analyses sur les textes anciens (Virgile, Ovide, Pomponius Mela, Perse, Épictète) et modernes (Politien, Garci Lasso de la Vega, Juan de Mena). Vers la fin de sa vie, Sanctius est inquiété par l'Inquisition (cf. Clerico, CTLF, 1998-99).

[71] Parmi les grammairiens latins humanistes qui ont précédé Scaliger se distinguent, au XV^{e} siècle, les italiens Guarinus (*Regulae grammaticales*, composition vers 1414-1418), Lorenzo Valla (*Elegantiae linguae latinae*, 1471), Niccolò Perotti (*Rudimenta grammatices* – composition 1468, principes 1473), l'espagnol Nebrija (*Introductiones latinae*, 1481) ; au XVI^{e} siècle, l'italien Alde Manuce (*Institutionum Grammaticarum Libri Quatuor*, principes 1493/ 3 éd.1508), le flamand Jean Despautère (*Commentarii grammatici*, principes entre 1506 et 1519), l'anglais Thomas Linacre (*De amendata latini sermonis*, 1524), le hollandais Érasme (*De recta latini graecique sermonis pronuntiatione dialogus*, 1528), et le français Robert Estienne (*Commentarii Grammatici*, 1537-1538) (cf. Clerico et Colombat, 2019, p. 144-146 ; Lardet, 2019, p. 16).

ont été établies et à identifier « l'origine et les racines » d'un « usage », en l'occurrence celles du latin classique, que les humanistes ont restauré et amené à une « quasi-perfection » après un « long exil ». En effet, comme le latin médiéval est une langue technique et artificielle influencée par les langues vernaculaires, les humanistes se sont évertués à « restaurer le « beau » latin de l'époque classique » (cf. Auroux, 1992a, p. 24).

Dans cette perspective philosophique, Scaliger revendique le statut scientifique de la grammaire, comme le révèle le passage suivant :

> En effet **la grammaire est science du parler d'après l'usage**. Et de fait elle n'a pas établi des règles pour ceux qui savent la mesure de l'usage, mais, d'après la stabilité et la fréquence de leurs façons d'en user, elle a rassemblé **une théorie générale du parler** qu'elle pût transmettre à ceux qui apprennent. (Scaliger, [1540], 2019, tome I, p. 396-397 [Lardet *et al*., 2019, tome II, livre 4, chap. 76, 136b, p. 1602], je souligne)

Selon Lardet (2019, p. 20), les deux conceptions de la grammaire comme art (*tekhnē*) et/ou science (*scientia*) apparaissent dans les grammaires de la Renaissance[72]. Il convient de noter que la grammaire, en tant que *tekhnē*, se présente comme un outil pour décrire et apprendre une langue, sans aucune prétention scientifique ; en tant que *scientia*, elle est un outil qui s'oriente vers la réflexion spéculative, c'est-à-dire vers la réflexion philosophique sur le langage et les langues. Cette conception scientifique, présente dans la grammaire modiste, est reprise par Scaliger, quoique différemment [73]. Alors que chez les modistes, la grammaire est une science universelle et démonstrative, dont les principes sont les modes de signifier, chez Scaliger, elle est la science de la langue. Comme l'explique Stéfanini (1982, p. 50), Scaliger n'entend pas décrire un usage souverain, mais « défendre le principe d'une étude scientifique et explicative des langues ». Ainsi, lorsque Scaliger affirme que la grammaire est la science du parler selon l'usage, il entend montrer que « seule la raison sait tirer de l'usage les règles qui le

---

[72] « […] la Renaissance est à son tour partagée, et parfois éclectique : ainsi, au tournant des XV^e^-XVI^e^ siècles, là où Niccolò Perotti parle d'un "art" ("de parler et d'écrire correctement"), Sulpizio da Veroli remplace "art " par "science" et Alde Manuce prend le parti de cumuler les deux : "science et art". En 1540 Scaliger est catégorique : "Il ne s'agit pas d'un art, mais d'une science", tandis qu'en 1547 Benedetto Varchi estimera qu' " il n'y a là véritablement ni une science ni un art". Presque un siècle plus tard, en 1635, Vossius s'opposera fermement à "l'éminent Scaliger" (suivi pourtant, il le note, par ce "grammarien de meilleure qualité" que fut en 1584 Frischlin) et il écartera *scientia* pour revenir à *ars* » (Lardet, 2019, p. 20).

[73] Il convient de noter qu'à l'instar du grammairien modiste Thomas d'Erfurt, Scaliger utilise les quatre causes aristotéliciennes pour analyser la langue.

guident. Une règle ne se constate pas, elle s'établit. La raison doit l'emporter sur les décisions arbitraires » (*ibid.*). À vrai dire, il reconnaît la primauté de la raison sur l'usage et refuse les positions adoptées par ses prédécesseurs :

> Décrétées par les anciens, ces positions n'eurent pas de contradicteur. Toutefois **il importe au philosophe de faire passer la raison avant les décrets humains**. Rien de plus précieux en effet que la vérité : c'est elle en effet que l'homme, et lui seul, a pour seul but. (Scaliger, [1540], 2019, tome I, p. 374 [Lardet *et al.*, 2019, tome II, livre 2, chap. 63, 108a, p. 1521], je souligne)

Quoique Scaliger affirme que la raison doit réguler l'usage, il reconnaît ([1540], 2019, tome I, 81b, p. 353 [Lardet *et al.*, 2019, tome II, livre 1, chap. 44, 81b, p. 1448]) que « l'usage se livre à bien des extorsions », autrement dit qu'il modifie les choses et qu'il finit souvent par s'imposer. À propos de cet empiétement de la raison sur l'usage, Lardet (2019, p. 23-24) explique que les causes de la langue latine, à savoir les fondements du latin, sont « l'expression d'une rationalité » qui se manifeste doublement : une « raison philosophique d'une raison grammaticale », le grammatical étant subordonné au philosophique. Alors que la raison grammaticale est conçue comme la considération rationnelle du fonctionnement de la langue, la raison philosophique se tourne vers une instance supérieure et vise le renouvellement des procédures analytiques (*ibid.*).

À supposer que le *De causis* présente une théorie générale du langage, comme l'affirme son propre auteur, nous serions alors en mesure d'affirmer que l'ouvrage constitue une sorte de grammaire générale basée sur la philosophie aristotélicienne. Il se positionne donc entre le modèle latin et celui de la « grammaire générale ». La notion d'« universalité » du cadre latin y figure, puisque Scaliger s'appuie sur la théorie des parties du discours, ainsi que sur la notion de « généralité » des principes, qu'il s'efforce de montrer et d'expliquer. Selon Clerico et Colombat (2019, p. 149), l'ouvrage de Scaliger développe une réflexion générale sur la langue, « une réflexion constante sur le lien langage/pensée/réalité », à partir du cadre aristotélicien. De la sorte, Scaliger part des concepts explorés par Aristote[74] sur la relation entre les mots, les pensées et les choses pour fonder sa réflexion autour de la définition de la *dictio* :

---

[74] « Les sons émis par la voix sont les symboles [συμβολον] des états de l'âme, et les mots écrits les symboles des mots émis par la voix. Et de même que l'écriture n'est pas la même chez tous les hommes, les mots parlés ne sont pas non plus les mêmes, bien que les états de l'âme dont ces expressions sont les

> Tout comme ne se trouvent pas dans le miroir (*speculum*) les choses qu'on y voit, mais bien leurs représentations (*species*) – c'est même ce qui a valu leur nom à celles-ci, faisant qu'on les appela des *species*, et si Catulle a dit d'un miroir qu'il était un « faiseur d'images » (*imaginosum*), c'est en tant qu'il « imitait » les choses qu'il reproduisait quand on les plaçait devant lui –, **ainsi les choses que nous concevons par l'entendement : elles sont en réalité hors de nous, et ce sont leurs représentations qui sont en nous. En effet notre entendement est pour ainsi dire le miroir des choses et, à moins qu'elles (les représentations) ne lui soient reproduites par l'intermédiaire de la sensibilité, lui-même ne sait rien**. (Scaliger, [1540], 2019, tome I, p. 379 [Lardet *et al.*, 2019, tome II, livre 3, chap. 66, 113b, p. 1538-1539], je souligne)

À propos de la *dictio*, Scaliger affirme que

> le nom verbal *dictio* (diction [ou] mot) a désigné non seulement l'acte de *dicere* (dire) comme c'est le cas chez Tite-Live, mais aussi un mot unique quelconque.
> […] notre définition du « mot » (*dictio*) : « signe d'une représentation se trouvant dans l'esprit, appliqué conformément à la voix à la chose dont c'est la représentation, comme en a décidé à sa guise celui qui l'y a appliqué en premier lieu ». (Scaliger, [1540], 2019, tome I, p. 380-381 [Lardet *et al*. 2019, tome II, livre 3, chap. 66, 115b, p. 1544])

D'après Colombat (2019, p. 71), la définition donnée par Scaliger pour la *dictio* s'éloigne de celle présentée par les grammairiens humanistes précédents, qui eux-mêmes suivent la conception de Priscien, à savoir le « mot comme segment sémantiquement significatif d'une unité sémantique plus vaste ». En fait, Scaliger vise à rétablir l'autonomie du mot par la revalorisation étymologique et la justification philosophique.

À propos du nom et du verbe, les constituants essentiels de l'énonciation, Scaliger évoque la désignation générale qu'ils établissent tous deux et ajoute une définition philosophique à celle grammaticale proposée par les grammairiens humanistes. Ce genre de définition philosophique est inédit chez ces grammairiens, et majeur, car Scaliger parvient ainsi à donner, dans son *De causis*, des fondements aux catégories linguistiques. Il consacre un livre entier (le livre IV) au nom et un autre au verbe (le livre V), mais les premières définitions apparaissent dans le livre III consacré au mot (*dictio*), comme l'ont déjà noté Clerico et Colombat (2019, p. 219). Ces mêmes

---

signes immédiats soient identiques chez tous, comme sont identiques aussi les choses dont ces états sont les images » (*Da interpretação*, 1, 16a).

auteurs (*ibid.*) expliquent que « nom et verbe sont placés sous la catégorie de “l’étant”, exprimé en grec par ὄν [on], pour lequel le latin n’a pas d’équivalent usuel. “L’être” couvrant des réalités durables et transitoires », tel que le révèle le passage suivant :

> Aussi a-t-on appelé « nom » le signe des réalités stables ; « verbe », par contre, le signe de celles qui passent. Car, quoiqu’il y ait des noms qui signifient une réalité passagère, ex. « année », ce n’est pas son passage toutefois qu’ils signifient. Bien plus, ce mot de « passage » a beau paraître désigner l’acte de « passer », il ne connote pas pour autant la mesure du passage comme tel : c’est précisément ce que font les *verbes.* (Scaliger, [1540], 2019, tome I, p. 387 [Lardet *et al*., 2019, tome II, livre 3, chap. 72, 124b, p. 1569])

Cette notion philosophique du nom comme signe de réalité durable et du verbe comme signe de réalité passagère est reprise plus loin dans les chapitres IV et V, respectivement. Scaliger recherche, dans le chapitre IV, l’essence du nom par sa désignation et par la réalité même qu’il désigne (Colombat, 2019, p. 133). À propos du nom, Scaliger énonce les points suivants :

> […] il est le signe d’une réalité durable. (Scaliger, [1540], 2019, tome I, p. 395 [Lardet *et al*., 2019, tome II, livre 4, chap. 76, 134b, p. 1595])
>
> […] il s’agit en effet d’une sorte d’image au moyen de laquelle quelque chose est connu ; d’une sorte d’instrument de la connaissance, pour ainsi dire. (Scaliger, [1540], 2019, tome I, p. 395 [Lardet *et al*., 2019, tome II, livre 4, chap. 76, 134b, p. 1595-1596])
>
> […] le nom est le signe de choses. (Scaliger [1540], 2019, tome I, p. 397 [Lardet *et al*., 2019, tome II, livre 4, chap. 76, 137a, p. 1604])
>
> L’essence du nom, c’est donc de signifier une réalité durable. (Scaliger, [1540], 2019, tome I, p. 397 [Lardet *et al*., 2019, tome II, livre 4, chap. 76, 137b, p. 1604])

À ces définitions philosophiques, Scaliger ajoute une définition grammaticale du nom :

> […] mot déclinable au moyen du cas, signifiant une chose sans acception du temps. (Scaliger, [1540], 2019, tome I, p. 395 [Lardet *et al*., 2019, tome II, livre 4, chap. 76, 135a, p. 1597])

Selon Clerico et Colombat (2019, p. 220), la définition philosophique du nom comme « signe d’une réalité durable » se superpose à celle de Priscien qui se réfère uniquement à la « “propriété” (*proprium*) du nom ». Il convient de noter que la notion

de « réalité » est attachée à celle d'existence, au sens aristotélicien, de choses réelles. Quant à la définition grammaticale du nom, Scaliger, insatisfait qu'une telle définition ne différencie pas le nom du pronom, ajoute la formulation suivante : « signifiant une chose (135b) d'emblée ou sans intermédiaire » ([1540], 2019, tome I, p. 396 [Lardet *et al*., 2019, tome II, livre 4, chap. 76, 135b, p. 1598]). Il exemplifie : « De fait, le pronom qui (qui) signifie César, mais pas directement : il renvoie d'abord au nom "César", ensuite à la réalité en question » (*ibid.*). L'érudit italien rejette la définition donnée par ses prédécesseurs à propos du nom[75], qui est conçu comme une partie du discours signifiant une substance ou une qualité propre ou commune. Les définitions de Priscien (2, 18 GL 2, 55. 6 *apud* Clerico et Colombat, 2019, p. 220), « le propre du nom est signifier la substance et la qualité » et « le nom est une partie du discours qui assigne à chacun des corps ou des choses pris pour objet une qualité propre ou commune » (2, 22 GL 2, 56-57 *apud* Clerico et Colombat, 2019, p. 220-221), déplaisent à Scaliger. En s'opposant à Priscien, Scaliger ([1540], 2019, tome I, p. 396 [Lardet *et al.*, 2019, tome II, livre 4, chap. 76, 135b, p. 1598]) soutient que les noms ne signifient pas seulement la substance et la qualité, mais aussi la quantité, la relation, la position.

S'agissant du verbe, Scaliger reconnaît sa primauté, en raison non seulement de son antériorité par rapport à l'invention des autres parties du discours, mais aussi de sa nature. En effet, le verbe, à lui seul, est déjà en mesure de former un énoncé, employé seul, il contient un pronom et les verbes impersonnels ont une signification complète (cf. Clerico et Colombat, 2019, p. 221-222). Toujours sur le verbe, Scaliger présente deux conceptions étymologiques pour cette partie du discours, l'une innovante et l'autre traditionnelle :

> le terme de *nomen* (nom) a été tiré de la forme, car la forme d'un mot, c'est sa « signification » ; or *signum* ou *nota* (signe), c'est pareil. Le vocable de *uerbum* (verbe) l'a été en revanche de la matière même de l'air qui se trouvait « frappée » (*uerberaretur*), la voix étant effectivement le son de l'air ébranlé. (Scaliger, [1540], 2019, tome I, p. 455 [Lardet *et al*., 2019, tome II, livre 5, chap. 110, 220a, p. 1807-1808])

La conception étymologique traditionnelle du verbe comme étant « la matière même de l'air qui se trouvait "frappée" » apparaît aussi bien chez Priscien (8,1, GL 2, 369), « Verbum du fait que l'air est « frappé » (*a uerberatu aeris*) », que chez les autres

[75] À propos des définitions du nom rejetées par Scaliger, voir Clerico et Colombat (2019, p. 221).

grammairiens anciens[76]. La conception de l'origine du nom et du verbe, qui dériveraient respectivement de la forme et de la matière, procède de la philosophie aristotélicienne (*Métaphysique* H, livre 8). Étant donné que Scaliger entend analyser la langue latine à la lumière de la philosophie, il agrège des catégories et des conceptions philosophiques à une conception traditionnelle. Ainsi, d'un point de vue philosophique, le verbe peut marquer à la fois des réalités stable et passagère, il peut indiquer l'existence, mais aussi servir de copule :

> … le verbe est signe (nota), non seulement des réalités en devenir, mais également de celles qui 'sont' (essent), de façon cependant à signifier précisément cette existence (esse). En effet nous disons : « César est ». Le nom sert à évoquer la réalité qui existe (est), le verbe en indiquer l'existence (esse). / Il apparaît que, dans le verbe, on découvre encore un troisième mode : ainsi quand je dis : « César est clément », il apparaît, qu'au lieu de signifier quelque chose, « est » est le signe de la liaison qui fait que la clémence est prédiquée en César. (Scaliger, [1540], 2019, tome I, p. 456 [Lardet *et al*., 2019, tome II, livre 5, chap. 110, 220b, p. 1808-1809])

Cette formulation de Scaliger le conduit à contester la définition donnée par les grammairiens anciens et à reprendre la définition philosophique du verbe :

> Voilà qui montre bien la fausseté de la définition des anciens, lesquels ont caractérisé le verbe par sa signification active ou passive, et la nécessité de le définir de la façon suivante : « Le verbe est signe d'une réalité sous l'indice du temps ». Ou bien la réalité en question 'est en devenir', ou bien elle 'est' : ainsi « je cours » veut dire « course non encore terminée », et « j'engendre » « être animé inachevé » ; si en revanche je dis : « César est », j'entendrai par là un homme achevé. (Scaliger, [1540], 2019, tome I, p. 456 [Lardet *et al*., 2019, tome II, livre 5, chap.110, 220b, p. 1809-1810])

Clerico et Colombat (2019, p. 222) expliquent que cette définition du verbe comme le « signe d'une réalité sous l'indice du temps » se substitue à la définition traditionnelle des premiers grammairiens, qui se fonde sur « l'expression de l'action ou de la passion ». Cependant, cette conception selon laquelle les verbes sont divisibles en deux groupes, « ceux qui signifient l'action et ceux qui signifient la passion », sera admise plus tard par Scaliger, qui propose de réunir ces deux groupes sous le verbe *être*. Dans le chapitre 112 consacré à ce verbe *être*, Scaliger présente « une définition renouvelée du verbe » : « Le verbe est signe des réalités qui sont ou adviennent dans le

[76] Cf. Scaliger (2019, p. 1808, note 13).

temps »[77]. Pour cet auteur, le principe essentiel et déterminant du verbe est de marquer dynamiquement la réalité. Le verbe *être* est opposé aux autres, car ce verbe, tant substantiellement qu'accidentellement, signifie l'existence, « César est », ou fonctionne comme « un lien et une copule », « César est blanc » (229a). Les autres verbes désignent des formes évolutives liées à la fois à l'accident et à la substance. Ainsi, Scaliger stipule :

> Pour ce qui est du premier mode, tout le monde admet qu'il signifie l'existence au sein de la nature ; quant au second, Aristote, cet homme divin, a noté qu'il ne signifiait rien, mais était, pour ainsi dire, un lien et une copule, permettant d'associer la « blancheur » (*albedo*) à « César ». Telle est la forme et la fin de ce verbe. (Scaliger, [1540], 2019, tome I, p. 462 [Lardet *et al*., 2019, tome II, livre 5, chap. 112, 229a, p. 1832])

En recherchant « le principe définitoire essentiel » (Colombat, 2019b, p. 220) du nom et du verbe, Scaliger privilégie la conception philosophique des *dictiones* au détriment de la conception grammaticale. Ce choix est justifié, car les principes philosophiques lui ont permis d'établir les fondements scientifiques de la langue latine, moyennant une certaine rationalité souvent affectée par l'usage.

Il convient également de noter que Scaliger compare à maintes reprises le latin et le grec. Ces comparaisons sont destinées à marquer, entre autres, la supériorité du latin sur le grec (Clerico et Colombat, 2019, p. 216), et mettent ainsi en évidence l'« universalité » du latin, la langue « supérieure » utilisée pour dire la science. La science étant universelle, l'analyse de la grammaire du latin du point de vue philosophique restituerait sa conception scientifique (*epistêmé*) et permettrait d'établir des généralités, c'est-à-dire les grands principes qui conforment le latin et qui, étant généraux, sont à même d'être appliqués à d'autres langues. Par ailleurs, l'« universalité » du cadre latin dans le *De causis* peut être attestée, comme nous l'avons dit précédemment, par l'analyse développée sur la théorie des parties du discours.

La grammaire de Sanctius appelée *Minerva : seu de causis linguae Latinae* apparaît en 1587[78] à Salamanque, quarante-sept ans après la publication du *De causis* de

---

[77] Cf. Scaliger ([1540], 2019, tome I, p. 461 [Lardet *et al*., 2019, tome II, livre 5, chap. 112, 228a, p. 1830]).

[78] Une première édition de la *Minerva* voit le jour en 1562 à Lyon sous le titre *Verae brevesque Grammaticae latinae Institutiones*. L'ouvrage de 1587 est donc une édition revue et augmentée de la *Minerva* de 1562 (Clerico, 1982a, p. 87).

Scaliger à Agen. La *Minerva* est également une grammaire du latin. À l'instar de Scaliger, Sanctius entend analyser théoriquement le latin en identifiant les causes des catégories grammaticales et les fondements réels de ces catégories. Cependant, il ne suit pas le point de vue philosophique aristotélicien de Scaliger. Il adopte un regard rationnel et conjugue les idées de Platon, d'Aristote, des stoïciens et des grammairiens qui l'ont précédé.

Dès la préface, Sanctius attire l'attention sur certains points. L'auteur assure notamment le rôle majeur de sa *Minerva* pour rétablir le latin classique corrompu par l'usage oral quotidien de certains « pseudo sages ». Soucieux de l'enseignement du latin, Sanctius (1587, trad. Clerico, 1982, préface, p. 95) affirme que la *Minerva* « transmettra le modèle de la vraie latinité », avec des principes fondamentaux clairs et succincts. Selon le grammairien espagnol, la *Minerva* faciliterait la compréhension des textes classiques, voire d'autres sciences, comme la dialectique. Son objectif est « d'abréger et d'aplanir la voie, et de la rendre très sûre pour qui s'achemine dans l'étude de la Grammaire » (*ibid*., p. 96). L'auteur certifie également l'efficacité de la méthode utilisée dans son travail, puisque « toute la *Minerve* consiste à enseigner que les règles sont à la fois vraies et des plus faciles » (*ibid*., p. 96). Selon Clerico (1982a, p. 22), l'ouvrage se présente comme une « méthode non empirique, théorisante, déductive », en raison du type d'analyse proposé par Sanctius, où la raison précède l'usage. De surcroît, dans la lignée de Scaliger, Sanctius, lorsqu'il identifie et corrige nombre d'erreurs, lorsqu'il supprime les excès, lorsqu'il introduit les connaissances nécessaires et en remplace d'autres, se positionne comme un critique des auteurs anciens et contemporains (*ibid*., p. 96-97).

Sanctius reprend la discussion lancée par Platon et Aristote à propos de la nature du nom[79]. Il ne s'attarde pas cependant sur le lien entre « le monde, la langue et la pensée », car cette question est davantage « physique », c'est-à-dire philosophique, que grammaticale, et ne saurait donc être traitée dans une grammaire (Clerico, 1982a, p. 17, 102). Sur ce point, Sanctius s'éloigne de Scaliger, puisque cet auteur, soucieux de la réalité des faits linguistiques, a fait valoir cette question. Selon Clerico (1982a, p. 102), la reprise du débat sur le caractère naturel ou conventionnel du nom est inévitable, car il porte précisément sur « la recherche des « causes » ». Sanctius note que la théorie de

[79] Selon Sanctius (1587 [1982, I, p. 102]), Platon dit que « les noms et les mots sont fondés en nature, et […] le langage existe par nature et non par art », et Aristote dit que « les noms ont une signification de convention ».

Platon sur le problème de la dénomination naturelle des choses ne s'applique qu'à la langue première, à savoir l'attribution des noms aux choses par Adam, tel que le rapporte le livre de la Genèse. Dans ce cas, « les noms et l'étymologie des choses ont été tirés de la nature elle-même ». En revanche, pour toutes les autres langues, la nomenclature est explicable (Sanctius, 1587, trad. Clerico, 1982, liv. I, chap. I, p. 103). Ce point soulève chez l'auteur la question de l'universalité d'un objet donné et de la diversité des noms pour le dénommer, comme le montre le passage suivant :

> Cependant, diras-tu, comment se peut-il que l'étymologie d'un nom soit vraie si **une seule et même chose porte des noms divers dans le monde entier** ? Je réponds à cela qu'il existe diverses causes pour une même chose ; les uns en voient une, et nous une autre. Ainsi les Grecs appellent ἄνεμος (souffle), ce que les Latins ont nommé *ventus* (vent). Le latin a tiré *fenestra* (fenêtre) de φαίνεσθαι ; nous, nous disons *ventana* et les Portugais *janella* (petite porte). (Sanctius, 1587, trad. Clerico, 1982, liv. I, chap. I, p. 103, je souligne)

L'attribution des noms aux choses s'effectue alors arbitrairement et procède donc de la volonté humaine ainsi que de la raison. À travers cette réflexion sur la nature du nom, Sanctius entend montrer que « le mot est la marque (*nota*) des choses, et que la raison est présente partout, dans la discipline grammaticale et dans son objet, la langue » (Clerico, 1982a, p. 29). En fait, contrairement à certains auteurs qui mettent en avant l'autorité au détriment de la raison, Sanctius privilégie cette dernière et soumet l'autorité à l'usage, car c'est par l'usage que l'autorité est attestée. Quant à la raison, c'est elle qui justifie l'usage, comme l'élucide le propre auteur :

> Reste donc à évoquer d'abord la raison de tous les faits, puis, si on le peut, à ajouter des témoignages, pour que la chose, d'excellente qu'elle était, devienne plus claire. (Sanctius, 1587, trad. Clerico, 1982, liv. I, chap. I, p. 104)

> Puisque le sujet dont nous traitons doit être confirmé par la raison d'abord, et ensuite par les témoignages et par l'usage, nul ne doit s'étonner si parfois nous nous écartons des grands maîtres. En effet, quelle que soit l'autorité avec laquelle un grammairien s'impose à moi, s'il ne confirme pas ce qu'il dit par la raison et les exemples proposés, il ne me convaincra nullement, notamment en grammaire. (Sanctius, 1587, trad. Clerico, 1982, liv. I, chap. II, p. 105)

L'usage est le langage pratiqué, et comme tel « lui-même n'est pas un ensemble de faits inclassables, résistant à tout effort de rationalisation, mais au contraire un ensemble de données « qui ne changent pas sans raison, autrement c'est *abusus* et non

usus qu'il faudrait dire » » (Clerico, 1982a, p. 22). Les évidences rationnelles sont donc importantes pour ratifier aussi bien les règles grammaticales que l'usage linguistique. En ce sens, Sanctius, dans la lignée de Scaliger, reconnaît la souveraineté de l'usage et suit le même cheminement rationnel :

> Mais c'est le propre du philosophe que de faire passer la raison avant les opinions des hommes. (Sanctius, 1587, trad. Clerico, 1982, liv. I, chap. II, p. 106])

> Toutefois il importe au philosophe de faire passer la raison avant les décrets humains. (Scaliger, [1540], 2019, tome I, p. 374 [Lardet *et al*., 2019, tome II, liv. 2, chap. 63, 108a, p. 1521])

Sanctius, pleinement inscrit dans cette perspective philosophique rationnelle, définit la grammaire comme « l'art de parler correctement ». Sa finalité est donc la syntaxe :

> […] nous sommes partis du point suivant ; la grammaire est l'art de parler correctement. Quand je dis « art », j'entends « discipline ». En effet une discipline est une science acquise chez celui qui apprend. J'ajoute ensuite : dont le but est un discours cohérent. Ce discours se compose de signes vocaux ou mots, les mots à leur tour de syllabes (9V°), les syllabes de lettres […]. (Sanctius, 1587, trad. Clerico, 1982, liv. I, chap. II, p. 107-108)

D'après Clerico (1982a, p. 22), cette « conception de la grammaire comme discipline, comme ensemble systématique de propositions enchaînées, de raisonnements articulés sur des principes et des argumentations rigoureuses » est aristotélicienne. Étant donné que la finalité de la grammaire est la syntaxe représentée par un discours cohérent, et que chaque partie qui la compose s'unit et s'articule pour former un énoncé rationnel/logique, alors la division grammaticale quadripartite en *lettre*, *syllabe*, *mot* et *discours* ou en *orthographe*, *prosodie*, *étymologie* et *syntaxe* n'a pas lieu d'être. En effet, comme l'explique l'auteur lui-même, « une partie d'une chose, quelle qu'elle soit, ne peut être une partie d'une autre (Sanctius, 1587, trad. Clerico, 1982, liv. I, chap. II, p. 107). De surcroît, Sanctius refuse également d'autres divisions de la grammaire, car elles ne sont pas adéquates.

Sanctius considère que la finalité de la grammaire est le « discours cohérent » et établit les trois parties qui le constituent – le nom, le verbe et les particules –, de façon à

ce que tout puisse être exprimé par leur truchement. Afin d'étayer son point de vue sur le nom et le verbe, il reprend un extrait du Sophiste de Platon :

> Ce dernier dit en effet dans le *Sophiste* : « Tout ce qui fait l'objet d'une énonciation est soit permanent, par ex. *arbor* (arbre), *durum* (dur), soit fluent, par ex. *currit* ((il) court), *dormit* ((il) dort). Nous appelons « permanentes » ou « constantes » les choses dont la nature persiste longtemps. La marque de ces choses s'appelle « nom ». Nous appelons « fluentes » celles dont la nature est de n'exister que pour le temps où elles s'accomplissent. La marque de celles-là est le verbe. De plus les noms et les verbes ont besoin d'un mode qui permette d'expliquer la raison des causes. Pour les noms, ce mode est la préposition […] Pour les verbes, c'est l'adverbe. (Sanctius, 1587, trad. Clerico, 1982, liv. I, chap. II, p. 109)

Cette division se fonde, selon Cardenas (1976, p. 21), sur des principes logiques – le nom comme catégorie stable, le verbe comme catégorie instable et les particules comme liens entre les termes – et se caractérise par sa généralité, puisqu'elle est applicable à toutes les langues. D'après Sanctius (1587, trad. Clerico, 1982, liv. I, chap. II, p. 109]), ces trois parties du discours sont communes à l'hébreu, la langue mère, à l'arabe ainsi qu'à « toutes les langues orientales » (*ibid.*), outre le fait d'être reconnues et attestées par les philosophes Plutarque, Saint Augustin, Aristote et Platon (*ibid.*). Le nom et le verbe sont donc définis à partir de cette hypothèse commune à toutes les langues, selon laquelle « c'est d'un nom et d'un verbe, comme d'une matière et d'une forme, que se compose le discours » (Sanctius, 1587, trad. Clerico, 1982, liv. II, chap. II, p. 165). Scaliger allude également à cette relation.

D'après Colombat (2019, p. 134), chez Sanctius, la recherche d'une définition rationnelle du nom procède de la quête des causes de la langue latine. En effet, Sanctius fournit d'abord une explication étymologique, puis il reprend la définition de Scaliger, avant de désigner finalement la définition donnée par Ramus[80] comme « complète et appropriée » :

> « Tout le monde est d'accord semble-t-il pour dire que *nomen* (nom) vient du grec ὄνομα. Mais je crois que *nomen* vient de *nosco* (connaître) (*novi*, *notum*, *novimen*, *nomen*), de même que *momen* (mouvement) de *moveo* (remuer), (*movi*, *motum*, *movimen*, *momen*). Le nom est en effet une sorte d'image par laquelle quelque chose est connu ». Voilà ce que dit Scaliger. En outre la définition du nom est

[80] La définition attestée par Sanctius appartient, selon Clerico (1982, p. 118), à Ramus, qui affirme que la « *differentia* propre au nom était : *Vox numeri cum genere et casu* ».

> « **un signe vocal affecté d'un nombre casuel, avec genre ». Cette définition est complète et appropriée. En effet le signe vocal ou mot ou partie du discours est le genre prochain, et le cas est une différence d'espèce.** (Sanctius, 1587, trad. Clerico, 1982, liv. I, chap. V, p. 118, je souligne)

Lorsque Sanctius affirme que le mot est « le genre prochain, et [que] le cas est une différence d'espèce », il allude à l'échelle prédictive ou à l'arbre de Porphyre, où le mot apparaît comme un genre, au sens d'une catégorie logique supérieure, et le cas, comme une espèce qui lui est subordonnée. Il convient également de noter que cette définition morphosyntaxique du nom intéresse Sanctius. En effet, comme le justifie l'auteur lui-même, c'est bel et bien l'étude formelle du nom qui intéresse le grammairien et non pas son étude philosophique[81].

La définition que Sanctius considère comme « juste et complète » à propos du verbe est également tirée de Ramus[82] et se caractérise par ses éléments formels :

> **« Le verbe est un mot qui a en partage le nombre personnel et le temps ». Cette définition est juste et complète.** Toutes les autres définitions des grammairiens sont inadéquates. Même Aristote, ou celui dont j'ignore qui il est, qui écrivit le *Peri Hermeneias* n'a pas correctement défini ce qu'était le verbe. Il écrit : « Le verbe est un mot signifiant par convention…, etc. » Cette description n'aborde pas les causes mais seulement les effets et les caractères secondaires, et d'ailleurs elle comporte une négation, ce qui ne saurait être admis dans une définition. (Sanctius, 1587, trad. Clerico, 1982, liv. I, chap. XII, p. 138, je souligne)

La définition du verbe est grammaticale et repose sur une conception rationnelle directement liée à l'usage, ce qui va à l'encontre de la définition d'Aristote (*De l'interprétation*, III [2010, III, p. 83]), selon laquelle « le verbe est ce qui non seulement transmet un signifié particulier, mais qui a aussi une référence temporelle ». En fait, Sanctius n'utilise la doctrine aristotélicienne que lorsqu'elle est en mesure de justifier et de servir ses hypothèses (cf. Clerico, 1982a, p. 18). Dans le cas contraire, le grammairien espagnol privilégie la définition des grammairiens :

---

[81] « Quant à savoir si les noms ont une signification par nature ou par convention, c'est là une question importante et toute physique, qui ne concerne pas les grammairiens » (cf. Sanctius, 1587, [1982, liv. I, chap.V, p. 118]).

[82] Sanctius ne se réfère jamais directement à Ramus pour des raisons religieuses (cf. Colombat, 2019, p. 221 ; Clerico, 1982a, p. 62-64).

> Mais si l'on dédaigne les philosophes, qu'on écoute en outre les grammairiens anciens. Priscien (liv. III, chap. sur le verbe) : « le verbe est une partie du discours, avec les temps, sans le cas, apte à signifier l'action ou la passion » […] Ant. de Nebrija dit à peu près la même chose (liv. 3) : « Le verbe, dit-il est une partie du discours déclinable, avec des modes et des temps, apte à signifier l'action ou la passion ». (Sanctius, 1587, trad. Clerico, 1982, liv. III, chap. II, p. 219)

Les définitions de Priscien et de Nebrija ont également été choisies pour leurs aspects formels. Sanctius s'appuie sur la signification afin de présenter les caractéristiques générales du verbe, action et passion. En ce qui concerne le verbe substantif, bien que Sanctius y consacre le chapitre V du livre III, il ne le développe pas, à l'instar de Ramus. Pour Clerico (1982a, p. 33), le grammairien espagnol « n'est nullement prêt à privilégier le rôle de copule du verbe pour affirmer une relation d'identité entre un sujet et un prédicat. Le verbe substantif existe à côté des actifs et des passifs, mais il ne jouit pas d'un traitement particulier ». Sur ce plan, Sanctius se distancie de Scaliger, car ce dernier reconnaît également la fonction de copule remplie par le verbe, quoiqu'il ne s'étende pas sur le sujet. Ainsi, pour Sanctius, « la prédication entre bien dans les fonctions du verbe, mais [il] ne le rappelle que pour confirmer la nécessité de toujours suppléer un sujet dont on parle et une forme verbale aux côtés d'une tournure nominale exclamative ou interrogative » (Clerico, 1982a, p. 34). Colombat (2019, p. 301) pointe le fait que, « pour Sanctius, tout verbe nécessite à la fois un suppôt et un appôt exprimé ou sous-entendu : il est essentiellement actif, ce qui veut dire transitif, son appôt pouvant être constitué par un accusatif d'objet interne (ex. *vivere vitam*) ».

Conjointement à l'usage, la raison sert à expliquer les faits de langage. Selon Clerico (1982c, p. 121), il ne s'agit pas d'expliquer rationnellement ces faits, mais de « dégager une organisation rationnelle de la langue, c'est-à-dire une structure relativement abstraite qui s'ordonnerait selon quelques axes généraux ». Dans cette perspective, la recherche d'un nombre réduit de règles générales et le souci d'une méthode d'exposition simple et claire sont une constante dans les grammaires de Sanctius et de Scaliger, car il s'agissait de faciliter l'apprentissage et l'usage du latin. Il convient de noter que si Scaliger admettait l'utilisation orale et écrite du latin, Sanctius ne reconnaissait que l'écrit, car le latin parlé corrompait la *latinitas*. Quant à la notion d'universalité, liée à la grammaire elle-même, elle se configure dans le traitement des parties du discours, qui est la marque effective du cadre gréco-latin ; le latin, lié à la

langue écrite, est la langue universelle qui permet la circulation des idées et des œuvres dans l'Europe du XVI^e^ siècle. La *Minerva*, considérée comme une « activité raisonnée », a exigé une réflexion sur des principes généraux d'organisation (Clerico, 1982b, p. 48). Ce processus rationaliste réapparaîtra soixante-treize ans plus tard, en 1660, en France, avec la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal, comme nous l'observerons plus loin.

1.2. La généralité : l'émergence de la théorie générale et la conception des Lumières

1.2.1. L'homme confronté à la diversité linguistique

Depuis le Moyen Âge, le problème de la diversité linguistique imprègne les réflexions sur les langues. Sous l'Antiquité, les Grecs ne s'intéressaient guère aux diverses langues, qu'ils qualifiaient de « barbares ». En effet, parler d'autres langues était inutile, puisqu'en dépit de la diversité des dialectes, le grec était la langue, avant que la *koiné* grecque ne devienne la langue grammatisée en usage dans l'administration, dans la culture intellectuelle, dans le commerce, etc. Au Moyen Âge, cependant, la conscience linguistique (Grondeux, 2005, p. 53) a suscité un intérêt pour la diversité linguistique. Selon Grondeux (*ibid.*, p. 47, 55), le multilinguisme qui façonne l'Europe aux XII^e^ et XIII^e^ siècles se caractérise par l'établissement du latin comme langue de communication et par l'authenticité du niveau d'expression des langues vernaculaires. Dans le monde occidental, ce thème procède du mythe biblique de la tour de Babel :

> 1 Toute la terre avait une seule langue et les mêmes mots.
> 2 Comme ils étaient partis de l'orient, ils trouvèrent une plaine au pays de Schinear, et ils y habitèrent.
> 3 Ils se dirent l'un à l'autre : Allons ! faisons des briques, et cuisons-les au feu. Et la brique leur servit de pierre, et le bitume leur servit de ciment.
> 4 Ils dirent encore : Allons ! bâtissons-nous une ville et une tour dont le sommet touche au ciel, et faisons-nous un nom, afin que nous ne soyons pas dispersés sur la face de toute la terre.
> 5 L'Éternel descendit pour voir la ville et la tour que bâtissaient les fils des hommes.
> 6 Et l'Éternel dit : Voici, ils forment un seul peuple et ont tous une même langue, et c'est là ce qu'ils ont entrepris ; maintenant rien ne les empêcherait de faire tout ce qu'ils auraient projeté.

> 7 Allons ! descendons, et là confondons leur langage, afin qu'ils n'entendent plus la langue, les uns des autres.
> 8 Et l'Éternel les dispersa loin de là sur la face de toute la terre ; et ils cessèrent de bâtir la ville.
> 9 C'est pourquoi on l'appela du nom de Babel, car c'est là que l'Éternel confondit le langage de toute la terre, et c'est de là que l'Éternel les dispersa sur la face de toute la terre. (La tour de Babel, Genèse 11.1-9)

Pour les spéculations mythiques, la langue donnée par Dieu est l'hébreu. Lorsque Dieu détruit la tour de Babel, il établit la diversité linguistique. D'après ce mythe biblique, le latin, le grec ainsi que toutes les autres langues procèdent de la confusion linguistique résultant du châtiment divin (Grondeux, 2005, p. 49). Selon Auroux (2007, p. 20), il s'agit de l'une des conséquences théoriques qui se manifestent dans l'organisation de ce mythe biblique. La relation entre la langue originelle (l'hébreu) et les autres langues se caractérise en effet par cette confusion sans que la question d'éventuelles similitudes entre ces langues soit soulevée. L'accent est donc mis sur la diversité des langues plutôt que sur l'analogie. Seul l'épisode de la Pentecôte met en avant le rétablissement de la compréhension linguistique (Grondeux, 2005, p. 50), puisque toutes les personnes peuvent se comprendre malgré la multiplicité des langues.

Selon Percival (1992, p. 226), une distinction est faite entre les langues sacrées – l'hébreu, le grec et le latin – et les autres langues du Moyen Âge et de la Renaissance. Ces langues sacrées jouissent d'un statut différent en regard de leurs origines : l'hébreu représente la langue donnée par Dieu, le grec, la langue de la sagesse et le latin, la langue de l'Empire romain (Grondeux, 2005, p. 51). Comme l'explique Grondeux (*ibid*., p. 48, 51), l'importance de l'hébreu, du grec et du latin se matérialise, par exemple, dans l'inscription « Jésus de Nazareth, le roi des Juifs », placée sur la croix du Christ. En dépit de l'importance accordée à ces langues durant l'Antiquité, le Moyen Âge néglige l'étude du grec et de l'hébreu[83]. Alors que « la connaissance du grec se perd en Occident, et [que] la connaissance de l'hébreu se limite à des mots isolés » (Grondeux, *ibid.*, p. 52), le latin devient la seule langue à faire l'objet d'un enseignement scolaire (Percival, 1992, p. 226). Outre le récit de la tour de Babel et du châtiment divin, l'épisode du déluge, avec la dispersion des fils de Noé sur la terre, la création de nouveaux peuples et, par conséquent, de nouvelles langues, est également repris. Auroux (2007, p. 21) explique que ces conceptions chrétiennes sur la diversité

[83] Percival (1992, p. 226) signale qu'en dépit du manque d'intérêt pour ces langues au XIII^{e} siècle, Roger Bacon écrit une grammaire sur le grec et l'hébreu.

des langues ont longuement étayé les études linguistiques, telle celle d'Isidore de Séville (570-636)[84], sans aucune preuve linguistique.

Cette situation ne change qu'à partir de la Renaissance avec la grammatisation des vernaculaires (Auroux, 2007, p. 21). Auroux (*ibid.*) explique que l'accroissement de la connaissance des langues du monde a permis « d'une part, [de] donner un contenu (la *ressemblance* ou l'*affinité*, selon le terme de la Renaissance) à la « filiatio » et au « cousinage » et, d'autre part, [de] déborder le cadre des langues bibliques en intégrant les langues du monde ». Ainsi, d'après Percival (1992, p. 227), à la fin du XIV[e] siècle, à partir de 1397, Manuel Chrysorolas[85] commence à enseigner le grec à Florence, en Italie. À la fin du XV[e] siècle, l'intérêt pour l'hébreu affleure[86]. Toujours en Italie, Pic de la Mirandole[87] est le premier à se consacrer à cette langue. Au XVI[e] siècle, les projets de description des langues du monde motivent le développement d'un grand nombre d'études linguistiques[88]. Afin de maîtriser cette diversité des langues, les auteurs compilent des données linguistiques par le biais du catalogage.

Parmi les premiers auteurs à avoir entrepris la tâche de décrire les langues du monde figurent Guillhaume Postel (1538)[89], Theodor Bibliander (1548)[90] et Conrad Gessner (1555)[91] (Percival, 1992, p. 229-234). Selon Colombat et Fournier (2020, 2.4.1), en partant du présupposé que l'hébreu était la langue mère, Postel et Bibliander

---

[84] D'après Auroux (2007, p. 21), « dans les Étymologies d'Isidore de Séville (570-636), [on classe] les Sabéens (Arabes) dans la famille dont l'ancêtre est Cham et les Hébreux dans celle dont l'ancêtre est Sem ».

[85] Manuel Chrysoloras (1355-1415) est un humaniste byzantin, qui a introduit la culture grecque en Italie au début de la Renaissance.

[86] D'après Percival (1992, p. 227-228), « la finalité de l'étude de l'hébreu en Europe occidentale n'était pas originellement linguistique. Pour de nombreux humanistes, la cabale et la littérature rabbinique étaient le centre d'intérêt principal : c'était le cas de Pic [de la Mirandole], par exemple. Après la Réforme, l'intérêt se tourna vers la Bible : les savants protestants apprirent la langue afin d'avoir une connaissance plus directe du texte hébreu originel de l'Ancien Testament, et d'utiliser ce savoir pour corriger la Vulgate lorsque cela était nécessaire, et plus généralement, afin de démontrer la vérité du Christianisme tel qu'ils le voyaient ».

[87] Le philosophe et théologien humaniste italien Jean Pic de la Mirandole (1463-1494) est l'un des fondateurs de la kabbale chrétienne, ou kabbale philosophique, à la Renaissance.

[88] La grammatisation des langues vernaculaires européennes est une conséquence des mouvements géopolitiques, en particulier la création de nouveaux États-nations ; de la connaissance des langues exotiques à partir de l'exploration du monde et de la colonisation.

[89] *De originibus, seu de Hebraicae linguae et gentis antiquitate, deque variarum linguarum affinitate* (*Des origines ou de l'antiquité de la langue et de la race hébraïques et de l'affinité des différentes langues*), publié à Paris, en 1538.

[90] *De ratione communi omnium linguarum et literarum commentarius* (*Commentaire sur le système commun de toutes les langues et de toutes les lettres*), publié à Zurich, en 1548.

[91] Percival (1992, p. 229-234) fait également référence, parmi les auteurs qui procédaient à des compilations linguistiques, à A. Thévet (1575), H. Megiser (1593), C. Duret (1613), Andreas Muller (1680), avant que le mouvement ne se poursuive jusqu'au début du XIX[e] siècle avec, notamment, Adelung et Vater.

traitent de l'unité linguistique tandis que Gessner[92] aborde la diversité linguistique. Son ouvrage intitulé *Mithridates, de differentiis linguarum tum veterum quae hidie apud diversas nationes in toto orbe terrarum in usu sunt, observationes* (*Mithridate, observations de Conrad Gessner, Zurichois, sur les différences entre les langues, tant les langues anciennes que celles qui sont actuellement en usage dans les diverses nations sur tout le cercle des terres*)[93] est publié à Zurich en 1555. Gessner y présente une compilation non seulement de toutes les langues connues au XVI[e] siècle, les anciennes comme les modernes, mais aussi des peuples qui les parlent. Les données recueillies dans son ouvrage *Bibliotheca Universalis*, publié en 1545, et dans l'*Appendix* de cet ouvrage encyclopédique, publié en 1555, ont servi de base pour le *Mithridate* (Colombat et Peters, 2009, p. 18). Les index figurant dans cet ouvrage recensent plus de 100 langues parlées par plus de 430 peuples. Considéré parfois comme l'un des premiers traités de linguistique générale, le *Mithridate* est un ouvrage dans lequel Gessner entend décrire les langues, les comparer et identifier leurs différences (Colombat et Peters, 2009, p. 16). Dans sa dédicace à John Bale, évêque anglais d'Ossory, en Irlande, Gessner souligne son intérêt pour les différences existant entre les langues, comme il le fait déjà observer dans le sous-titre de l'ouvrage.

> Il existe une variété vraiment multiforme des langues et des dialectes par lesquels les hommes expriment et comprennent entre eux les pensées de l'esprit. Or cette connaissance semble relever moins de la simple curiosité que de la noblesse de la science, notre visée étant de comprendre quelles langues sont plus ou moins apparentées entre elles, et quelles langues sont complètement différentes (*quae inter se cognatae sint linguae plus minus, quae omnino distent*). En effet, comme l'homme est le seul être animé doué à la fois de la raison et de la parole, j'estime qu'il relève de l'activité de l'érudit et du philosophe de connaître les différences présentées par la parole et par les langues

[92] Conrad Gessner est un humaniste suisse né le 26 mars 1516 à Zurich et mort le 13 décembre 1565 également à Zurich. Selon Colombat et Peters (2000), « après des études de philologie (latin, grec, hébreu), de théologie et de médecine à Zurich, Bourges, Paris, Montpellier et Bâle, il devint docteur en médecine (en 1541). De retour à Zurich, Gessner y enseigna la philosophie, la physique et l'éthique, avant d'être nommé, en 1554, médecin de la ville. Auteur d'un grand nombre d'ouvrages scientifiques, presque tous rédigés en latin, dans des domaines aussi divers que la médecine (par ex. *Thesaurus de remediis secretis*), la zoologie (dont la monumentale *Historia animalium*), la botanique (*Catalogus plantarum nomina latine, graece, germanice et gallice*), la bibliographie (sa Bibliotheca universalis reprend l'ensemble des ouvrages grecs, latins et hébreux de l'Antiquité jusqu'à son époque), la philologie (on lui doit de nombreuses éditions latines, grecques et hébraïques) et, bien sûr, la linguistique (*Mithridates*). De son vivant déjà, Gessner fut considéré comme un génie universel ». Toujours selon Colombat et Peters (2009, p. 17), Rudolf von Raumer (1870, p. 37) reconnaît en Gessner le fondateur de la linguistique moderne et le pionnier de plusieurs disciplines scientifiques.

[93] Édition critique par Colombat et Peters, Genève, 2009.

> (*orationis atque linguarum differentiae*). (Conrad Gessner à l'illustre savant John Bale, *Mithridates*, 1555 [2009, p. 97])

D'après Colombat et Peters (2009, p. 21), lorsque Gessner s'efforce d'identifier les différences et non pas seulement les similitudes linguistiques, il se distingue de ses prédécesseurs, Postel et Bibliander, qui s'intéressaient à « l'unité primitive » des langues, c'est-à-dire à l'unité originelle. Il attire l'attention sur la relation entre le langage et la pensée, ainsi que sur les langues et les dialectes que les hommes utilisent pour exprimer leurs pensées. Gessner évoque la distinction entre la langue et le dialecte. Le terme *dialecte* est souvent utilisé au sens moderne de variété linguistique[94], bien qu'il y ait une certaine difficulté autour de la notion de «variante dialectale», car « la structure des langues évoquées n'est pratiquement jamais dégagée » (Colombat et Peters, *ibid.*, p. 31-32).

Soucieux des données lexicales et non pas nécessairement des données linguistiques, Gessner travaille avec des échantillons de langues, des mots isolés ou le texte intégral du Notre Père, l'échantillon le plus utilisé. Selon Colombat et Peters (2009, p. 59), le choix de ce texte répond à une finalité religieuse perceptible, puisque l'un des moyens de diffuser la parole du Christ était de traduire, dans le plus grand nombre de langues possible, le texte le plus important et le plus connu du christianisme, la prière du Notre Père. Effectivement, la diffusion de l'Évangile entrait dans ses préoccupations, tel que l'illustre le passage suivant :

---

[94] « Un dialecte est une expression présentant une marque ou un caractère propre à un lieu ou une expression qui manifeste un caractère propre ou commun à un peuple. Les Grecs, par exemple, déterminent les différences de leur langue selon cinq dialectes, l'attique, l'ionien, le dorien, l'éolien et un cinquième commun. De plus, les mots barbares (ceux, naturellement, qui sont utilisés par les Grecs), vu qu'ils sont illimités, ne sont même pas appelés, disent-ils, « dialectes », mais « gloses ». Clément d'Alexandrie au livre I de ses *Stromates*. Quant à nous, nous avons observé que *dialecte* signifiait tantôt, tout simplement, une parole ou un propos articulé distinctement, ou, à soi seul, un entretien en plusieurs mots, tantôt (surtout chez les grammairiens) le caractère spécifique d'une langue, soit dans un seul mot, soit dans plusieurs, par lequel elle diffère de la langue commune ou des autres qui leur sont semblables ou apparentées » (Gessner, 1555 [2009, p. 100-101]). Selon Colombat et Peters (2009, p. 31), la première définition présentée par Gessner à propos du dialecte explicite celle de Clément d'Alexandrie (*Stromates*, I, XXI, 142), dont l'analyse révèle le caractère spécifique du « terme διάλεκτος qui signifie en grec classique d'abord "entretien", puis "conversation, langage, langage propre à un pays", d'où "dialecte" ou "locution particulière" ». Il convient de noter que Gessner se réfère aux principaux dialectes grecs exposés par Clément d'Alexandrie, qui considère la *koiné* grecque comme un dialecte et non pas comme une langue, et qui distingue de surcroît le dialecte de la *glose*, un terme employé pour caractériser les mots « barbares » utilisés par les Grecs. La seconde définition donné par Gessner lui-même présente une interprétation à la fois commune et particulière du terme, dans laquelle il « suppose la notion de variante par rapport à un schéma ou une structure commune » (Colombat et Peters, *ibid*.).

> l'Évangile de notre Seigneur Jésus-Christ crucifié [1v] commence actuellement, en Europe d'abord, à connaître un renouveau en même temps que ces langues [hébreu, latin, grec] renaissent et, à partir de là, par l'intermédiaire de ces mêmes langues, il sera bientôt (comme nous l'espérons) répandu soit par des livres, soit de vive voix, dans toutes les autres nations également. (Gessner, 1555 [2009, p. 100])

Gessner présente vingt-sept versions du Notre Père : en latin [deux versions, dont l'une est faite à partir du gallois], en éthiopien, en anglais, en arabe, en arménien, en gallois, en chaldéen, en français, en allemand (plus deux versions, une version en hexamètres et l'autre en hendécasyllabes), en « flandrien », en islandais, en vieux haut allemand, en « gueldrien » [Gelders], en grec ancien, en hébreu, en espagnol, en hongrois, en bohémien (tchèque), en illyrien ou slavon (serbo-croate), en polonais, en italien, en « rhétien alpin » (romanche), en « sarde des citadins » (en fait en catalan, du fait de la domination catalane), en « sarde des campagnes ».

Selon Colombat (2005, p. 100), le *Mithridate* est un ouvrage majeur, car il rassemble des informations difficiles d'accès et recense les langues connues au milieu du XVI^{e} siècle. Grâce à la connaissance des langues du monde et à leur grammatisation, il devenait possible de vérifier l'existence d'analogies, c'est-à-dire de régularités et d'irrégularités entre les langues. La recherche d'une solution au problème du nombre sans cesse croissant de grammaires, qui résulte de ce processus de grammatisation, donnera naissance à la grammaire générale du français, qui rassemblera les éléments présents dans toutes les langues. En effet, dans la *Grammaire générale et raisonnée* (1660), les Messieurs de Port-Royal, Lancelot et Arnauld s'efforcent de décrire et d'expliquer les régularités observées dans toutes les langues, comme nous le verrons plus loin.

L'observation des phénomènes par Gessner diffère fondamentalement de la conception générale de Port-Royal. Gessner n'est aucunement un grammairien professionnel et se présente plutôt comme un naturaliste, qui s'intéresse avant tout aux animaux et aux plantes, et qui s'appuie surtout sur les observations d'ordre lexical. Sa quête de savoir comment ont été nommés les animaux le conduit à fournir des données brutes. Il s'efforce ainsi de donner leurs noms en 13 langues (cf. *Mithridate*, 2009, p. 19). Il en résulte des observations certes intéressantes, mais morcelées, et Gessner ne s'intéresse nullement à la façon dont fonctionne une langue. En revanche, le projet des Messieurs consiste à déterminer comment fonctionne le langage et ne prend guère en compte la quantité des données. En effet, il importe de chercher comment fonctionne le

langage dans l'organe où il se trouve, c'est-à-dire le cerveau. Multiplier les données serait donc vain. À la rigueur, seul l'examen d'une langue suffirait, même si en observer plusieurs permet de faire apparaître des différences, ce qui marque précisément la naissance de la généralité.

1.2.2 La généralité dans la *Grammaire générale et raisonnée* (1660)

La *grammaire générale* est une théorie linguistique d'inspiration philosophique, qui « naît de la multiplication des grammaires des langues particulières » (Auroux, Deschamps et Kouloughli, 2004, p. 3). Face à la grammatisation des langues vernaculaires, et à l'émergence de la question de la diversité des langues et de leur maîtrise, les grammaires générales[95] sont alors conçues comme une introduction aux grammaires de ces langues (cf. Auroux, 2009, p. 46-47). La *Grammaire générale et raisonnée* apparaît au XVII[e] siècle, en France, dans le domaine de Port-Royal[96], et désigne à la fois une discipline et un concept qu'elle développe au sein des sciences du langage (Auroux, 1979, p. 213). Elle fait florès au XVIII[e] siècle, mais son influence reste encore perceptible dans l'enseignement de la grammaire moderne (Colombat *et al.*, 2017, p. 27-28 ; Sahlin, 1928, p. 2). Cependant, cette théorie linguistique prendra plusieurs visages au fil du temps, en raison de la diversité des orientations philosophiques suivies par les grammairiens dans leurs études linguistiques, ce qui justifie les cheminements proposés tant par la *Grammaire générale et raisonnée* (1660) que par les grammaires générales ultérieures. Parmi ces orientations figure le *rationalisme* prôné par René Descartes[97], où la raison est la principale source

---

[95] *Grammatica universalis* (1619), de Wolfgang Ratke ; *Libri didactici grammaticae universalis* (1619), de Christopher Hellwig ; *Methodo grammatical para todas as linguas* (1619), de Amaro de Roboredo ; *Janua Linguarum* (1642), de Comenius ; *A general gramar* (1648), de C. Ravius ; *Methode universelle pour apprandre facilemant les langues, pour parler puremant et escrire nettemant en françois* (1651) du Père Jean Macé (cf. Auroux, 2009, p. 46).

[96] Port-Royal était un monastère de l'ordre cistercien, un ordre religieux catholique bénédictin réformé, fondé en 1204, dans la vallée de Chevreuse, en France. Outre le cercle des religieuses, Port-Royal abritait d'une part, au XVII[e] siècle, précisément à partir de 1637, un groupe de laïcs, appelés les Solitaires de Port-Royal, qui se consacraient à la fois à la vie spirituelle et intellectuelle, et, d'autre part, les Petites Écoles. La *Grammaire générale et raisonnée* est également nommée *Grammaire de Port-Royal*, et ses auteurs sont appelés les Messieurs ou les Solitaires de Port-Royal.

[97] Philosophe français du XVII[e] siècle, René Descartes (1596-1650) est l'auteur du *Discours de la méthode pour bien conduire sa raison, et chercher la vérité dans les sciences.* Publié en 1637, à Paris, l'ouvrage marque le rationalisme moderne. Descartes remet en cause les données des sens et attribue la

d'acquisition des connaissances, ainsi que l'*empirisme*, selon lequel la connaissance humaine procède plutôt de l'expérience et des impressions sensorielles que des spéculations de la raison comme le croyaient les rationalistes. John Locke[98] est l'un des principaux représentants de ce courant (Hessen, 2003, p. 48-59 ; Robins, 2013, p. 88-97).

Malgré le traitement partiel accordé au problème du langage[99], la valorisation de la rationalité dans la philosophie de Descartes a marqué la pensée moderne et, par conséquent, les études linguistiques. Descartes (1637, p. 3-4) part du principe que « le bon sens, ou la raison, est naturellement égal en tous les hommes ». La capacité de juger et de discerner est ce qui « nous rend hommes, & nous distingue des bestes ». Comme l'explique Descartes (1637, p. 58), « les pies & les perroquets peuuent proferer des paroles ainsi que nous, & toutefois ne peuuent parler ainsi que nous, c'est à dire, en tesmoignant qu'ils pensent ce qu'ils disent », car ils ne jouissent d'aucune raison. Leurs mots ne sont pas des expressions de leurs pensées, mais des sons émis ou des mouvements naturels qu'ils répètent et qui ne sauraient donc être considérés comme un langage, ce dernier étant une caractéristique de la compréhension humaine. Ainsi, seuls les êtres humains sont capables de mettre en relation les mots et de former un discours à même de révéler leurs pensées aux autres[100]. Ces idées cartésiennes inspireront l'un des auteurs de la *Grammaire générale et raisonnée* ; une grammaire également connue sous le nom de Grammaire de Port-Royal.

La *Grammaire générale et raisonnée* (*GGR*) a été écrite par le grammairien Claude Lancelot[101] en collaboration avec le philosophe Antoine Arnauld[102], tous deux

---

certitude de la connaissance à la raison, puisque « nos sens ne pourraient jamais nous assurer de rien, si notre entendement n'intervenait » (Descartes, 1637, p. 38).

[98] Le philosophe empiriste anglais John Locke (1632-1704) est l'auteur de l'ouvrage *Essay Concerning Human Understanding*, l'une des principales sources de l'empirisme britannique, publiée en 1690 à Londres.

[99] La préoccupation majeure de René Descartes était l'élaboration d'une nouvelle méthode scientifique capable de soutenir la science moderne**.**

[100] **«** Or par ces deux mesmes moyens, on peut aussy connoistre la difference, qui est entre les hommes & les bestes. Car c'est vne chose bien remarcable, qu'il n y point d'hommes si hebetez & si stupides, sans en excepter mesme les incensez, qu'ils ne soient capables d'arrenger ensemble diuerses paroles, & d'en composer vn discours par lequel ils facent entendre leur pensées » (Descartes, 1637, p. 58).

[101] Claude Lancelot, né en 1615 à Paris et mort en 1695 à Quimperlé, est un clerc janséniste et l'un des principaux fondateurs des Petites écoles de Port-Royal. Grammairien classique, il est l'auteur de la *Nouvelle méthode pour apprendre la langue latine* (1644), de la *Nouvelle méthode pour apprendre la langue grecque* (1655), de la *Nouvelle méthode pour apprendre la langue italienne* (1659) et de la *Nouvelle méthode pour apprendre la langue espagnole* (1660). La *Grammaire générale et raisonnée* est publiée en 1660, en partenariat avec Antoine Arnauld. Les Petites écoles de Port-Royal sont fermées au cours de cette même année. Lancelot est également l'auteur du *Jardin des racines grecques* (1657), avec

jansénistes. Elle a été ensuite publiée anonymement[103] en 1660 à Paris. Eu égard à son importance pour l'histoire des théories linguistiques, la *GGR* est considérée comme le texte fondateur de la grammaire moderne (Dominicy 1984). Selon Colombat et Fournier (2020, Introduction), la *GGR* « marque une brutale rupture avec la tradition grammaticale antérieure, tradition avec laquelle [elle] entretient néanmoins un dialogue constant »[104]. Cette rupture par rapport à la théorie traditionnelle gréco-latine se configure par un changement de perspective dans les études et les analyses linguistiques, et se caractérise par un retour à la philosophie[105], car cette grammaire se fonde sur des principes logiques. Le titre de l'ouvrage révèle son caractère philosophique, son objectif, son objet d'étude, ainsi que la méthode d'analyse utilisée :

> GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET RAISONNÉE contenant *Les fondemens de l'art de parler ; expliquez d'vne maniere claire et naturelle. Les raisons de ce qui est commun à toutes les langues, et des principales differences qui s'y recontrent. Et plusieurs remarques nouvelles sur la Langue Françoise*.

Contrairement aux grammaires précédentes, il s'agit d'une grammaire générale et rationnelle. Générale, car elle ne se consacre pas à une langue spécifique, mais au langage, bien qu'elle apporte des observations sur le français et d'autres langues. Par

---

Lemaistre de Sacy, « dont la notoriété dépassera le cadre de ses ouvrages purement pédagogiques » (Colombat et Fournier, Introduction GPR, 2020, p. 7-9).

[102] Antoine Arnauld, né en 1612 à Paris et mort en 1694 à Bruxelles, est un Docteur en théologie, prêtre et philosophe. Il fait partie des fondateurs de Port-Royal, dont il est le directeur spirituel. Arnauld est l'auteur de la *Grammaire générale et raisonnée* (1660) et de la *Logique, ou l'Art de penser* (1662). Il publie également des ouvrages de théologie *De la fréquente communion* (1643), *Apologie pour les Saints-Pères* (1651), *Lettre à une personne de condition et Seconde lettre à un duc et pair* (1655). Arnauld était aussi l'interlocuteur de Descartes (cf. Colombat et Fournier, Introduction GPR 2020, p. 5-6). Quoiqu'Arnauld n'aborde pas directement les questions liées au langage, le rationalisme cartésien l'influence considérablement dans le traitement des questions du langage et de la grammaire auxquelles il se consacre (*ibid.*).

[103] D'après N. Fournier (Minutes 45), « ce petit ouvrage […] est publié anonymement, mais le privilège en identifie l'auteur comme " Le Sieur D. T. ", c'est-à-dire " De Trigny ", ce qui est le pseudonyme de Claude Lancelot, sous lequel sont parues en 1660 les *Nouvelles méthodes* italienne et espagnole ». À propos de la question de l'auteur de la *GGR*, voir Colombat (2014, 2020).

[104] Lancelot publie en 1644 la *Nouvelle Méthode Latine* (*NML*), seize ans avant la publication de la *GGR*, en 1660. Cette méthode latine est constamment rééditée et modifiée. D'après Colombat et Founier (Introduction GPR, 2020, p. 7), cet ouvrage fait l'objet de cinq éditions avant 1660 (1650, 1653, 1655, 1656), et compte encore deux éditions entre 1660 et 1676 (1662, 1667). La *NML* est la grammaire latine de référence en France jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle. Elle est encore rééditée en 1819 (*ibid.*). Lancelot fait référence à sa méthode latine ainsi qu'à sa méthode grecque dans la *GGR*. Il convient de rappeler que Lancelot n'écrit pas une grammaire du français, mais qu'il analyse cette langue à partir du latin, la langue qu'il connaît probablement le mieux, et généralise, sur cette base, les faits linguistiques.

[105] Ancien avec Aristote, médiéval avec les modistes et moderne avec Descartes. Selon Auroux (1983, p. 1), la Grammaire générale « continues in a certain sense the tradition of speculative grammar, which can be considered as a linguistic theory whose validity is not restricted to one particular empirical área ».

ailleurs, dans cette grammaire, aucune langue ne détermine, par sa structure, les principes qui sous-tendent le langage (Auroux, 1983, p. 2). Le qualificatif « général » indique donc qu'il ne s'agit pas de la grammaire d'une langue particulière, mais d'une grammaire dont les fondements couvrent « toutes les langues », aussi bien les langues courantes, telles que le français, l'italien, l'espagnol, l'allemand et l'anglais, que les classiques, comme le latin, le grec et l'hébreu, des langues utilisées dans les exemples donnés. Comme l'explique N. Fournier (Minutes 45, 2020, [13]), la tendance de la grammaire générale est alors « de dépasser la diversité des langues pour atteindre à un niveau de généralité, permettend de rendre compte à la fois, comme l'énonce l'intitulé, « *de ce qui est commun à toutes les langues, & des principales différences qui s'y rencontrent* ». La généralité qui caractérise la grammaire générale porte donc sur la généralisation des phénomènes communs aux langues qui composent son cadre d'analyse.

De surcroît, la grammaire est rationnelle, car elle se fonde sur des principes philosophiques. Selon Brekle (1966, p. VIII), « la grammaire d'Arnauld est […] imbue de tout l'*a-priori* du rationalisme cartésien. Considérant le langage humain comme un pur produit de la raison, il en étudie l'agencement interne et le fonctionnement de ce seul point de vue ». Nonobstant l'affirmation de cet auteur, la *GGR* ne saurait être considérée comme un pur produit spéculatif. Comme le montre Auroux (2000, p. 1022-1029), la réflexion des Messieurs de Port-Royal n'était pas *a priori* et reposait sur une réelle observation des langues, malgré leur nombre relativement restreint. Ainsi, le rationalisme cartésien sous-tend la *GGR*. En effet, les Messieurs considèrent plutôt l'universalité des opérations intellectuelles de la pensée que la diversité des usages linguistiques et soumettent le langage à une raison universelle commune à toutes les langues. D'un point de vue philosophique, ils développent une théorie linguistique pour expliquer le fonctionnement de la raison (Auroux, 1983, p. 5). La *GGR* est donc une œuvre réflexive, fondée sur des principes logiques, un « ouvrage de raisonnement », comme l'écrit lui-même Lancelot dans la préface. Il convient de noter que le qualificatif « rationnel » indique également la méthode logique, « claire et naturelle », qui est utilisée pour expliquer les fondements de la grammaire.

Selon N. Fournier (Minutes 45, 2020), les thèmes qui incitent au dialogue[106] entre Arnauld et Lancelot sont les suivants : le problème de la diversité linguistique, la base commune qui étaie cette diversité linguistique et les raisons de cette base commune. D'après Lancelot, les questions nourrissant cette discussion procèdent de ses travaux avec les grammaires latine, grecque, espagnole et italienne, connues sous le nom de Méthodes de Port-Royal. À cette occasion, l'auteur a pris conscience que les langues présentaient des caractéristiques non seulement communes, mais aussi particulières. Ces réflexions sur les *vrais fondemens de l'Art de parler* ont donné naissance à la *GGR*, une œuvre de nature pédagogique et philosophique, fruit de la rencontre intellectuelle entre un linguiste et un philosophe cartésien.

> Ceux qui ont de l'estime pour les ouvrages de raisonnement, trouveront peut-estre en celuy-cy quelque chose qui les pourra satisfaire, et n'en mépriseront peut-estre pas le sujet : puis que si la parole est vn des plus grands avantages de l'homme, ce ne doit pas estre vne chose méprisable de posseder cet avantage avec toute la perfection qui convient à l'homme ; qui est de n'en avoir pas seulement l'vsage, mais d'en penetrer aussi les raisons, et de faire par science, ce que les autres font seulement par coustume. (Préface, Lancelot, 1676, p. 3-4)

Basseto et Murachco (2001, p. XXVI) expliquent qu'« Arnauld a développé une branche du cartésianisme à laquelle Descartes lui-même ne s'était pas consacré : l'étude et l'analyse du langage en général, à partir de l'hypothèse qu'il est de nature rationnelle ». Afin d'expliquer les fondements du langage, les Messieurs entreprennent une œuvre qui se démarque des travaux précédents, notamment des grammairiens modistes, dont la théorie résulte d'une corrélation absolue entre la structure de la réalité et les opérations de l'esprit (Bursill-Hall, 1972, p. 24), quoique leur travail se fonde sur des principes philosophiques et que leur grammaire se soit réorientée vers l'étude des propriétés générales du langage (Thomas, 2010, p. 4).

L'organisation de la *GGR* rompt également avec les grammaires précédentes. La *GGR* s'articule en effet autour de deux parties en fonction du signe linguistique : la première partie intitulée « *Où il est parlé des lettres & des caractères de l'écriture* » se compose de six chapitres[107] et traite de la part matérielle des signes, c'est-à-dire des

---

[106] Dans la préface de l'ouvrage, Lancelot évoque les rencontres et les entretiens avec Antoine Arnauld, qui ont abouti à l'élaboration de la *GGR*.

[107] La première partie compte les six chapitres suivants : CHAPITRE I. *Des lettres comme sons, et premierement des voyelles ;* CHAPITRE II. *Des Consonnes* ; CHAPITRE III. *Des Syllabes* ;

phonèmes et des graphèmes. Selon Colombat et Fournier (2020, Introduction, 7.1.), « pour les Messieurs, il n'y a pas d'ambiguïté : la lettre, c'est le phonème », c'est-à-dire le son, et « le caractère, c'est le graphème ». Colombat et Fournier (*ibid.*) montrent que cette compréhension est implicitement attestée dans le titre général de cette première partie et, explicitement, dans le titre du premier chapitre, « Des lettres comme sons », ainsi que dans la définition des « Lettres », « les divers sons dont on se sert pour parler ». La seconde partie, intitulée « *Où il est parlé des principes et des raisons sur lesquelles sont appuyées les diverses formes de la signification des mots* », se compose de vingt-quatre chapitres[108] et traite de la partie immatérielle des signes, c'est-à-dire de leur signification. Arnauld et Lancelot y analysent les parties du discours ainsi que la syntaxe. Pour Colombat et Fournier (2020, 7.2.1.), les Messieurs synthétisent, dans le titre du chapitre I de cette seconde partie, l'ensemble des travaux entrepris dans la *GGR*.

> CHAPITRE I. *Que la connoissance de ce qui se passe dans nostre esprit, est necessaire pour comprendre les fondemens de la Grammaire ; et que c'est de là que dépend la diversité des mots qui composent le discours*. (*GGR*, 1676, II, 1, p. 26)

Le point de vue adopté par les Messieurs est *mentaliste*, car « c'est l'observation du fonctionnement du cerveau qui permet de comprendre l'organisation des classes de mots » (Colombat et Fournier, 2020, 7.2.1.). En effet, afin d'expliquer le langage, matérialisé par la proposition logique, qui correspond à la structure représentationnelle de la pensée, Arnauld et Lancelot recourent à l'observation des contenus mentaux, à savoir les représentations et les opérations intellectuelles, concevoir, juger et raisonner.

CHAPITRE IV. *Des Mots entant que sons, où il est parle de l'Accent* ; CHAPITRE V. *Des Lettres considerées comme caracteres* ; CHAPITRE VI. *D'vne nouvelle maniere pour apprendre à lire facilement en toutes sortes de Langues*.

[108] La seconde partie comprend les vingt-quatre chapitres suivants : I. Que la connoissance de ce qui se passe dans notre esprit, est nécessaire pour comprendre les fondemens de la Grammaire, & que c'est de-là que dépend la diversité des mots qui composent le discours ; II. Des Noms, & premierement des substantifs & Adjectifs ; III. Des noms propres & appellatifs ou généraux ; IV. Des nombres singulier & plurier ; V. Des Genres ; VI. Des Cas & des Prépositions en tant qu'il est nécessaire d'en parler pour entendre quelques Cas […] ; VII. Des Articles ; VIII. Des Pronoms ; IX. Du Pronom appellé Relatif ; X. Examen d'une Régle de la Langue Françoise, qui est qu'on ne doit pas mettre le Relatif après un nom sans article ; XI. Des Préposition ; XII. Des Adverbes ; XIII. Des Verbes, & de ce qui leur est propre & essentiel ; XIV. De la diversité des personnes & des nombres dans les Verbes ; XV. Des divers temps du Verbe ; XVI. Des divers Modes, ou manieres des Verbes ; XVII. De l'infinitif ; XVIII. Des Verbes qu'on peut appeller Adjectifs, & de leurs différentes especes ; Actifs, Passifs, Neutres ; XIX. Des Verbes Impersonnels ; XX. Des participes ; XXI. Des Gérondifs, & Supins ; XXII. Des Verbes auxiliaires des Langues vulgaires […] ; XXIII. Des Conjonctions & interjections ; XXIV. De la Syntaxe, ou Construction des mots ensemble. Des Figures de Construction.

Au début du premier chapitre, les auteurs distinguent l'étude réalisée dans la première et la seconde partie. Le discours adopté par les Messieurs est similaire à celui de Descartes dans le *Discours de la méthode* (1637) : la distinction entre le langage des oiseaux et le langage des hommes ; la raison comme attribut humain. Toutefois, antérieurement à Arnauld et Lancelot (1660), Macé (1651) avait déjà tenu ce même discours :

Descartes (1637)	Macé (1651)	*GGR* (1676 [1660])
car pour la raison, ou les sens, d'autres qu'elle est la seule chose qui nous rend hommes, & nous distingue des bestes […]. (p. 4) […] Ce qui n'arrive pas de ce qu'ils ont faute d'organes, car on voit que les pies & les perroquets peuvent proferer des paroles ainsi que nous, & toutefois ne peuvent parler ainsi que nous, c'est a dire, en tesmoignant qu'ils pensent ce qu'ils disent. (p. 58)	Les Perroquets, les Pies et les Sansonnets, comme il se void dans l'experience, aprennent la prolation et la distinction des *voix articulées.* Toutefois la peine qu'il y a à leur imprimer ces dispositions, le peu d'ètanduë que reçoit leur jargon, l'impuissance d'invanter et de dire plus qu'on ne leur a apris : justifient assez que ces voix ne sont qu'une leçon estudiée, et inculquée du dehors dans l'imagination, sans aucune connoissance intellectuelle. (p. 2-3)	IVSQVES icy nous n'avons consideré dans la parole que ce qu'elle a de materiel, et qui est commun, au moins pour le son, aux hommes et aux perroquets. Il nous reste à examiner ce qu'elle a de spirituel, qui fait l'vn des plus grands avantages de l'homme au dessus de tous les autres animaux, et qui est vne des plus grandes preuves de la raison. C'est l'vsage que nous en faisons pour signifier nos pensées […]. (II, 1, p. 26-27)

Selon Colombat et Fournier (2020, 7.2.1.), la comparaison entre la parole humaine et le son émis par les oiseaux a toujours figuré dans la réflexion linguistique. Le langage des animaux est un thème traité généralement depuis l'antiquité latine. À la Renaissance, des auteurs tels que Dante Alighieri (*De vulgari eloquentia*, 1309, 1, 2, 7) et Gessner (*Mithridates*, 1555 [2009, p. 105]) font également référence à ce thème. Quant à la réflexion sur le langage humain, elle remonte au moins à Platon. Chez les Messieurs de Port-Royal, au XVII^{e} siècle, le langage humain est conçu comme le fruit de la raison, et, à ce titre, il est commun à tous les hommes ainsi qu'à la raison elle-même. Raby (2017, p. 1) évoque l'universalité de la raison humaine et affirme qu'elle « est universellement partagée et le langage est toujours la manifestation des pensées au moyen de l'assemblage des mots, signes de nos idées ». Partant de la prémisse que la raison et le langage humain sont universels, nous sommes en mesure non seulement de

considérer un autre point de vue sur la notion d'*universalité*, mais aussi de présenter la notion de *généralité* figurant dans la *GGR*.

L'*universalité* se configure dans la *GGR* par la réflexion sur le lien entre la pensée et le langage, qui sont universels, puisque la raison comme le langage sont inhérents à l'être humain. Ce lien est présenté par Arnauld et Lancelot dans le passage qui suit la définition de la grammaire :

> LA GRAMMAIRE est l'Art de parler.
> Parler est expliquer ses pensées par des signes, que les hommes ont inventez à ce dessein. (*GGR*, Introduction, 1676, p. 5)

D'après N. Fournier (*GGR*, 2020, p. 7), lorsque Arnauld et Lancelot confinent l'objet de la grammaire à la parole, ils s'éloignent, dans une certaine mesure, de la tradition grammaticale précédente, qui privilégiait l'étude des textes littéraires. En effet, la *GGR* ne suit pas la tradition grammaticale grecque de Denys le Thrace, selon laquelle « la grammaire est la connaissance empirique de ce qui se dit couramment chez les poètes et les prosateurs » (trad. Jean Lallot, 1998, p. 43). Son propos ne consiste plus à fournir au lecteur des instruments en mesure de faciliter la lecture des textes classiques, mais à expliquer le fonctionnement du langage.

Les Messieurs suivent alors la tradition latine de Scaliger (1540) et de Sanctius (1587), qui posent le langage comme l'objet de la grammaire. Chez Scaliger ([1540] 2019, tome I, livre 4, chap. 76, p. 396-397 [Lardet *et al.*, 2019, 4, 136b, p.1602]), « la grammaire est science du parler d'après l'usage » et chez Sanctius (1587 [1982, I, p. 107-108]), « la grammaire est l'art de parler correctement ». Toutefois, contrairement aux grammaires de ces deux auteurs, dont les réflexions sur le langage se rapportent au latin, la grammaire de Port-Royal ne concerne aucune langue en particulier. En outre, à la différence de Scaliger, Arnauld et Lancelot ne définissent pas la grammaire comme une *science*, bien que la *GGR* se fonde sur des principes philosophiques, mais comme un *art*. De la sorte, les auteurs de la *GGR* s'inscrivent dans la lignée de Sanctius. Cependant, il ne s'agit pas d'une technique de parler, dans le cas présent, selon la raison, mais de donner les fondements du langage. Selon Pariente (1985, p. 107), la définition de la grammaire comme « l'art de parler » ne s'applique pas à la *GGR*, qui a trait davantage à la « grammaire spontanée que pratiquent tous ceux qui parlent une langue naturelle ». L'auteur attribue alors une valeur anthropologique à la définition donnée par les Messieurs à propos de la *parole*, selon laquelle « cet art de parler que

constitue la grammaire est un art humain et supra-animal ». Il s'agit donc d'un art « doublement humain », en raison de son rapport à la pensée et de sa réalisation à travers des signes.

L'*universalité* caractérise ce qui comprend tout, ce qui s'étend à tout. Ce présupposé permet d'identifier dans l'*universalité* le principe qu'il existe quelque chose d'absolument général, dont l'incidence est définie dans la *GGR* par la relation entre le langage et la pensée. La définition du mot, qui est révélatrice de cette notion d'universalité, témoigne de cette relation. Cette définition est reprise par Arnauld et Nicole dans la *Logique ou l'Art de Penser*[109] :

Grammaire générale et raisonnée (GGR) (1676 [1660])	*La Logique ou l'Art de penser (LAP)* (1992 [1660])
Ainsi l'on peut définir les mots, des sons distincts et articulez dont les hommes ont fait des signes pour signifier leurs pensées. (II, chap. I, p. 27)	les mots sont des sons distincts et articulés dont les hommes ont fait des signes pour marquer ce qui se passe dans leur esprit. (II, chap. I, p. 95)

Les Messieurs présentent une définition du mot bien différente de celle de leurs prédécesseurs, en raison de l'objectif même de la *GGR*, donner « les fondements de l'art de parler », ce qui requiert une description générale du langage et non pas une description spécifique des langues. Selon Colombat et Fournier (2020, 7.2.2.), ainsi que Raby (2019, p. 74), Arnauld et Lancelot présentent deux définitions pour le mot, l'une figurant dans la première partie de leur ouvrage et l'autre, dans la seconde. La première définition appréhende le mot comme un son : « On appelle Mot ce qui se prononce à part, & s'écrit à part » (1676, I, 4, p. 16 [1660]). La seconde définition le considère comme un signifié. Comme l'expliquent Colombat et Fournier (2020, 7.2.2.), le *mot* est un terme récent dans la tradition de la grammaire française, mais les Messieurs le préfèrent au terme *diction*, du latin *dictio*, utilisé pour désigner le mot dans la grammaire latine. Le terme *mot* se substitue à celui de *diction* au cours des XV^e^ et XVI^e^ siècles (*ibid*.).

[109] La *Logique ou l'art de penser* constitue l'épine dorsale de la *GGR*, tel que le manifeste son propre texte : « LA LOGIQUE, OV L'ART DE PENSER, qui estant fondé sur les mesmes principes, peut extrémement servir pour l'éclaircir et prouver plusieurs choses qui sont traitées dans celuy-cy » (*GGR*, AVERTISSEMENT, p. 161). Pour Arnauld, les deux œuvres sont complémentaires.

Quant à la définition du mot, elle peut s'inspirer à la fois des traditions anciennes et classiques. Chez Colombat et Fournier (2020, 7.2.2.), les Messieurs de Port-Royal reprennent une tradition plus ancienne, remontant à Diomède (vers 370-380), qui conçoit le mot comme « un son vocal articulé avec une signification, à partir duquel se construit l'énoncé et dans lequel il se résout [=s'analyse] » (GL 1, 436.10-12 *apud* Colombat 2020, p. 85). Raby (2019, p. 74), à son tour, inscrit la tradition *GGR* dans la lignée de Scaliger ([1540] Lardet *et al*., 2019, liv. 3, chap. 66, 115b, p. 66, 115b, p. 1544]), qui appréhende le mot (*dictio*) comme le « signe d'une représentation se trouvant dans l'esprit », c'est-à-dire comme un signe de la pensée, outre son rattachement à une « unité supérieure », à l'énoncé. Il y a donc deux affiliations possibles. Notons cependant que en dépit de la relation entre le mot et l'énoncé, déjà présente dans les traditions antérieures, la grammaire de Port-Royal « s'inscrit dans une interrogation plus vaste sur le rôle et l'usage des signes linguistiques pour représenter les pensées » (Raby, 2019, p. 74). Ainsi, les Messieurs, lorsqu'ils présentent les mots comme des signes créés pour signifier des pensées, confèrent un caractère philosophique à la *GGR.*

Les trois opérations de la pensée révèlent également la notion d'*universalité* dans la *GGR*. Comme l'explique N. Fournier (2020, Minutes 45), pour les Messieurs, les principes du langage, universels, sont de nature cognitive et leur connaissance passe par une analyse des mécanismes de la pensée, qu'Arnauld et Lancelot appellent les « opérations de l'esprit ». Autrement dit, « l'art de parler » est un « art de penser ». Ces opérations sont au nombre de trois : concevoir, juger et raisonner.

> CONCEVOIR, n'est autre chose qu'vn simple regard de nostre esprit sur les choses, soit d'vne maniere purement intellectuelle ; comme quand je connois l'estre, la durée, la pensée, Dieu : soit avec des images corporelles, comme quand je m'imagine vn quarré, vn rond, vn chien, vn cheval.
> IVGER, c'est affirmer qu'vne chose que nous concevons, est telle, ou n'est pas telle. Comme lors qu'ayant conceu ce que c'est que *la terre*, et ce que c'est que *rondeur*, j'affirme de *la terre* qu'elle *est ronde*.
> RAISONNER, est se servir de deux jugemens pour en faire vn troisiéme. Comme lors qu'ayant jugé que toute vertu est loüable, et que la patience est vne vertu, j'en conclus que la patience est loüable.
> **D'où l'on voit que la troisiéme operation de l'esprit, n'est qu'vne extension de la seconde. Et ainsi il suffira pour nostre sujet de considerer les deux premieres, ou ce qui est enfermé de la premiere dans la seconde. Car les hommes ne parlent gueres pour exprimer simplement ce qu'ils conçoivent ; mais c'est presque**

> **toûjours pour exprimer les jugemens qu'ils font des choses qu'ils conçoivent**. (*GGR*, 1676, II, chap. I, p. 27-28 [1660])

Parmi les trois opérations intellectuelles présentées, le jugement est le plus important. En fait, la pensée opère par le jugement, c'est-à-dire par les liens établis entre les idées. Cette connexion entre les idées s'effectue moyennant une partie essentielle du discours : le verbe *être*. Ce verbe lié à un sujet et à un attribut forme une *proposition*, qui est la représentation du jugement.

GGR (1676 [1660])	*LAP* (1992 [1662])
Le jugement que nous faisons des choses, comme quand je dis ; *la terre est ronde,* s'appelle PROPOSITION ; et ainsi toute proposition enferme necessairement deux termes : l'vn appellé *sujet,* qui est ce dont on affirme, comme *terre ;* et l'autre appellé *attribut,* qui est ce qu'on affirme, comme *ronde :* et de plus la liaison entre ces deux termes, *est.* Or il est aisé de voir que les deux termes appartiennent proprement à la premiere operation de l'esprit, parce que c'est ce que nous concevons, et ce qui est l'objet de nostre pensée ; et que la liaison appartient à la seconde, qu'on peut dire estre proprement l'action de nostre esprit, et la maniere dont nous pensons. (II, chap. I, p. 28-29, je souligne)	Après avoir conçu les choses par nos idées, nous comparons ces idées ensemble ; et, trouvant que les unes conviennent entre elles, et que les autres ne conviennent pas, nous les lions ou délions, ce qui s'appelle *affirmer* ou *nier*, et généralement *juger*. **Ce jugement s'appelle aussi *proposition*, et il est aisé de voir qu'elle doit avoir deux termes : l'un de qui l'on affirme ou de qui l'on nie, lequel on appelle *sujet* ; et l'autre que l'on affirme ou que l'on nie, lequel s'appelle *attribut* ou *prædicatum*.** **Et il ne suffit pas de concevoir ces deux termes ; mais il faut que l'esprit les lie ou les separe : et cette action de notre esprit est marquée dans le discours par le verbe *est,*** ou seul quand nous affirmons, ou avec une particule negative quand nous nions. Ainsi **quand je dis *Dieu est juste, Dieu* est le sujet de cette proposition, et *juste* en est l'attribut ; et le mot *est* marque l'action de mon esprit qui afirme, c'est-à-dire qui lie ensemble les deux idées de Dieu et de juste comme convenente l'un à l'autre**. (livre II, chap. III, p. 105-106, je souligne)

Selon N. Fournier (2020, minutes 45), le modèle logique de la proposition ainsi que son exemple « *La terre est ronde* » constituent le cœur de la *GGR*. Pour cette auteure (*ibid.*), c'est « certainement la grande nouveauté de la Grammaire de Port-Royal : donner comme principe général de "l'art de parler", valable pour toutes les langues particulières, la théorie de la proposition, qui remonte à la logique aristotélicienne ». La théorie de la proposition nous permet de distinguer deux espèces générales de mots : ceux qui signifient les « objets des pensées » et ceux qui signifient

« la forme et la manière de nos pensées ». Sur la base de critères logiques et sémantiques, les Messieurs établissent, dans la GGR, une division des parties du discours : le nom, l'article, le pronom, le participe, la préposition et l'adverbe constituent les objets de la pensée ; le verbe, la conjonction et l'interjection constituent la forme et la manière de nos pensées.

Quant à la *généralité*, nous savons qu'elle concerne ce qui est commun à « toutes » les langues. Dans le cas de la *GGR*, quoique la grammaire se construise à partir de l'analyse d'un nombre limité de langues (Colombat *et al*., 2017, p. 173), la *généralité* des faits linguistiques qui y sont présentés et analysés se confirme, car ces faits se retrouvent dans les langues figurant dans le corpus examiné par les Messieurs. La construction de cette *généralité* dans la *GGR* s'appuie, selon Fournier et Raby (2013, p. 3-4), « sur une matrice romane ». À vrai dire, les phénomènes linguistiques analysés par les Messieurs dans leur grammaire sont pour la plupart identiques à ceux constituant la grammaire latine. Ainsi, il existe une *généralité* dans la description d'une langue à partir de ce qui a déjà été dit pour une autre langue, en l'occurrence le latin. Nous pouvons observer cette *généralité* dans l'introduction à la syntaxe présente dans la *Nouvelle Méthode pour apprendre la langue grecque*, où Lancelot affirme :

> parce que la Grammaire Latine a quelque chose de plus facile que la Grecque, pour ce qui est des commencemens, & qu'ainsi il est plus à propos de la faire apprendre la premiere aux Enfans, & par consequent d'y traitter les Regles generales, & les principes qui sont communs aux deux Langues ; je ne comprendray en ce Livre que ce qu'il y a de different entre la Langue Grecque & la Latine, **estant tout-à-fait inutile de repeter comment un Adjectif s'accorde avec son Substantif, ou un Verbe avec son Nominatif, ou choses semblables, qui sont les mesmes en Grec qu'en Latin, & qui ont déja esté assez expliquées dans la Methode Latine.** (*NMG*9, 1696, p. 393, je souligne)

Le problème de la *généralité* se pose donc à partir de l'observation des langues. Autrement dit, cette question est traitée lorsque l'on passe d'une langue à l'autre. Pour Auroux (1992, p. 45), la *généralité* dans la *GGR* se produit par l'opération de *thématisation*. Selon cet auteur (*ibid*.), la *thématisation* se configure par l'acte de « revenir sur les opérations elles-mêmes, leur constitution, leur validité, etc., dans la mesure où on les applique longitudinalement à l'ensemble des langues ». Eu égard à ce type d'opération généralisante de la *GGR*, nous nous référons aux généralités décrites et analysées par les Messieurs dans les deux parties de la grammaire. Ces dernières

couvrent à la fois les faits phonétiques-phonologiques et morphosyntaxiques[110]. Dans le chapitre I *Des lettres comme sons, et premierement des voyelles*, de la première partie, les Messieurs discutent la généralité du *scheva :*

> **Il reste l'*e* muet ou feminin, qui n'est dans son origine qu'vn son sourd, conjoint aux consonnes, lors qu'on les veut prononcer sans voyelle, comme lors qu'elles sont suivies immediatement d'autres consonnes, ainsi que dans ce mot, *scamnum :* c'est ce que les Hebreux appellent *scheua*, sur tout lors qu'il commence la syllabe. Et ce *scheua* se trouve necessairement en toutes les langues, quoy qu'on n'y prenne pas garde, par ce qu'il n'y a point de caractere pour le marquer.** Mais quelques langues vulgaires, comme l'Alemand et le François, l'ont marqué par la voyelle *e*, adjoustant ce son aux autres qu'elle avoit déjà : et de plus ils ont fait que cet *e* feminin fait vne syllabe avec sa consonne, comme est la seconde dans *netteté, j'aimeray*, *donneray*, etc. ce que ne faisoit pas le *scheua* dans les autres Langues : quoy que plusieurs fassent cette faute en prononçant le *scheua* des Hebreux. Et ce qui est encore plus remarquable, c'est que cet *e* muet fait souvent tout seul en François vne syllabe, ou plustost vne demie syllabe, comme *vie*, *vuë*, *aimée*. (*GGR*, 1676, I, chap. I, p. 8-9 [1660], je souligne)

Nous notons que le *scheva* est en soi identifié comme un fait de grammaire générale : « ce *scheua* se trouve necessairement en toutes les langues ». Selon J.-M. Fournier (2007, p. 94), les Messieurs décrivent et analysent les voyelles en considérant plutôt le « mécanisme général qui les ordonne » que leurs propriétés spécifiques. Ils caractérisent ainsi le projet théorique qui configure la *GGR*. De la sorte, l'élaboration d'une « théorie générale des sons » a abouti à l'unification des descriptions, ce qui faisait défaut dans les grammaires précédentes. Les voyelles suivent une classification naturelle qui tient compte des « diverses ouvertures de la bouche », « de la plus grande ouverture de la bouche à la plus petite » en *a, ê, é, i, o, ô, eu, ou, u, e* muet. Le scheva ou *e* muet est, selon J.-M. Fournier (*ibid*., p. 95), « traité sur un plan différent, et […] la définition est essentiellement fonctionnelle, et non articulatoire ». Beauzée reprend ce terme dans l'article *Schéva* de l'*Encyclopédie méthodique* (1786, t. 3, p. 374) et le définit comme « une voix presque insensible & nécessairement commune à toutes les langues », se distinguant du *e* muet qui est « une voix propre à quelques langues seulement ». Comme l'explique Beauzée (*ibid*.), le *e* muet est propre au français. Il est « ordinairement représenté par un *e* & prononcé bien plus fortement

[110] À propos de ces types de *généralité* dans la *GGR*, voir Fournier (2007) ainsi que Fournier et Raby (2013).

que le *Schéva* », comme dans *je veux*, complètement prononcé dans un registre soutenu du discours, alors que la prononciation brève et sourde caractérise le *scheva* en *j'veux* dans un registre courant.

Dans la seconde partie de la grammaire, le type de *généralité* construit par Arnauld et Lancelot concerne les catégories, telles que le nom, le verbe, les prépositions ; les accidents, tels que le genre ; et la syntaxe de concordance. Les catégories communes à toutes les langues et requises pour l'expression de la pensée, laquelle est universelle, sont le *nom* et le *verbe*.

GGR (1676 [1660])	*LAP* (1992 [1662])
Les objets de nos pensées, sont ou les choses, comme la terre, le Soleil, l'eau, le bois, ce qu'on appelle ordinairement, substance. Ou la maniere des choses ; comme d'estre rond, d'estre rouge, d'estre dur, d'estre sçavant, etc. ce qu'on appelle accident. Et il y a cette difference entre les choses ou les substances, et la maniere des choses ou les accidens ; que les substances subsistent par elles-mesmes, au lieu que les accidens ne sont que par les substances. C'est ce qui a fait la principale difference entre **les mots qui signifient les objets des pensées**. Car **ceux qui signifient les substances, ont esté appellez *noms substantifs*** ; et ceux qui signifient les accidens, en marquant le sujet auquel ces accidens conviennent, *noms adjectifs*. (1676, II, chap. 2, p. 30-31, je souligne)	Les objets de nos pensées étant, comme nous avons déjà dit, ou des choses ou des manières de choses, **les mots destinés à signifier, tant les choses que les manières, s'appellent *noms*.** Ceux qui signifient les choses s'appellent *noms substantifs*, comme *terre, soleil*. Ceux qui signifient les manières, en marquant en même temps le sujet auxquels elles conviennent, s'appellent *noms adjectifs*, comme *bon, juste, rond*. (1992, II, chap. 1, p. 96, je souligne)

Tout d'abord, Arnauld et Lancelot ne donnent pas de définition explicite de la catégorie du *nom* dans la *GGR*. Cependant, cette lacune est comblée dans la *Logique* (1992, II, chap. 1, p. 96 [1662]), où Arnauld et Nicole présentent une définition tirée de la *GGR* et stipulent que « les mots destinés à signifier, tant les choses que les manières, s'appellent *noms* ». Eu égard à ce concept, nous percevons qu'Arnauld et Lancelot ont implicitement défini le *nom* dans la *GGR* : les noms sont « les objets de nos pensées » et ce sont « ou les choses […] ou la maniere des choses ». Afin d'analyser le nom, les Messieurs ont retenu le critère sémantique psychologique, puisque « la propriété en question est en rapport avec la représentation des facultés de l'esprit » (Auroux, 1992, p. 583). Pour Desbordes (1984, p. 151), cette conception du nom mêle les critères

sémantiques aux procédures de distribution, car les noms « fonctionnent isolément comme un terme, l'idée qu'ils expriment entre obligatoirement dans la même catégorie que les idées assignées aux termes ».

Les noms sont ensuite subdivisés en « choses » et « manières des choses » : les premières désignent les substances et les secondes, les accidents. Cette terminologie est suivie par Scaliger ([1540] Lardet *et al.*, 2019, livre 4, chap. 76, 135a, p. 1597]) : le nom est un « mot déclinable au moyen du cas, signifiant une chose sans acception de temps ». Cette opposition entre « choses » et « manières des choses » fondée sur des principes philosophiques s'exprime à travers la terminologie traditionnelle des « noms substantifs » et des « noms adjectifs ». Il en résulte que la *GGR*, bien que fondée sur des principes philosophiques, reste liée au cadre de la grammaire gréco-latine, comme l'illustrent les extraits ci-dessous de la *Nouvelle Méthode Latine* (*NML*) et de la *Nouvelle Méthode Grecque* (*NMG*) :

NML (1683)	*NMG* (1696)
Le Nom est un mot qui sert à nommer, ou à qualifier quelque chose. Ainsi il y a deux sortes de Noms ; le substantif & l'Adjectif. Le Substantif est celuy qui signifie simplement la chose, & subsiste de luy-mesme en l'oraison ; comme Dominus, *le Seigneur* ; Pater, *le Pere* ; Magister, *le Maistre*. L'Adjectif est celuy qui marque de quelle façon est la chose, & quui sert à la qualifier. C'est pourquoi il suppose toûjours un Substantif auquel il se rapporte ; comme quand on dit, Grand *Seigneur* ; Bon *Pere*. Belle *Maison.* (p. 16-17)	Le nom est un mot qui sert à nommer ou qualifier quelque chose. (p. 49)

Les Messieurs utilisent la subdivision du nom en substantif et adjectif – une subdivision établie par les grammairiens modistes – et emploient les termes « choses » et « manière des choses » pour la désigner. Cette opposition entre la substance et l'accident remonte à Priscien, qui associe le substantif et l'adjectif sous la catégorie *nomen*, sans les distinguer clairement (Colombat et Fournier, 2020, 7.3.1). Pour Priscien (2, 18 *GL* 2, 55.6), « le propre du nom est de signifier la substance et la qualité ». Scaliger ([1540] Lardet *et al*., 2019, livre 4, chap. 127, p. 1924) reprend cette discussion, pour démentir cependant le point de vue de Priscien, puisqu'il écrit « qu'adjectif et substantif ne sont pas des affections ou des différences du nom en tant

qu'il est nom mais en tant qu'il est mot (*dictio*) ». Si Scaliger conteste le point de vue de Priscien, Sanctius (1587) n'aborde pas ce thème dans sa *Minerva*. Ce n'est qu'au XVIII[e] siècle que la catégorie du nom sera divisée en deux parties distinctes du discours, le substantif et l'adjectif.

Le verbe, quant à lui, est la catégorie par excellence dans la *GGR*. Sa définition fait l'objet d'une longue discussion au chapitre XIII de la seconde partie et les neuf chapitres suivants (XIV-XXII) s'appliquent à cette catégorie. La définition du verbe donnée dans la *GGR* (1660) est reprise dans la *LAP* (1662) :

GGR (1676 [1660])	*LAP* (1992 [1662])
Ainsi les hommes n'ont pas eu moins de besoin d'inventer des mots qui marquassent l'*affirmation*, qui est la principale maniere de nostre pensée, que d'en inventer qui marquassent les objets de nostre pensée. Et c'est proprement ce que c'est que **le verbe, *vn mot dont le principal vsage est de signifier l'affirmation :* c'est à dire de marquer que le discours où ce mot est employé, est le discours d'vn homme qui ne conçoit pas seulement les choses, mais qui en juge et qui les affirme.** En quoy le verbe est distingué de quelques noms qui signifient aussi l'affirmation ; comme *affirmans, affirmatio* ; parce qu'ils ne la signifient qu'entant que par vne reflexion d'esprit elle est devenuë l'objet de nostre pensée ; et ainsi ne marquent pas que celuy qui se sert de ces mots affirme, mais seulement qu'il conçoit vne affirmation. I'ay dit que le *principal* vsage du Verbe estoit de signifier l'affirmation, parce que nous ferons voir plus bas que l'on s'en sert encore pour signifier d'autres mouvemens de nostre ame ; comme *desirer, prier, commander,* etc. (II, chap. 13, p. 95, grifo nosso)	Les hommes, dit-il, n'ont pas eu moins besoin d'inventer des mots qui marquassent l'affirmation, qui est la principale manière de notre pensée, que d'en inventer qui marquassent les objets de nos pensées. Et c'est proprement en quoi consiste ce que **l'on appelle verbe, qui n'est rien autre qu'*un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation,* c'est à dire de marquer que le discours où ce mot est employé est le discours d'un homme qui ne conçoit pas seulement les choses, mais qui en juge et qui les afirme ;** en quoi le verbe est distingué de quelques noms, qui signifient aussi l'affirmation, comme *affirmans, affirmatio,* parce qu'ils ne la signifient qu'en tant que, par une réflexion d'esprit, elle est devenue l'objet de notre pensée ; et ainsi ne marquent pas que celui qui se sert de ces mots affirme, mais seulement qu'il conçoit une affirmation. J'ai dit que le *principal* usage du verbe était de signifier l'affirmation, parce que nous ferons voir plus bas que l'on s'en sert encore pour signifier d'autres mouvemens de notre âme, comme ceux de *désirer,* de *prier,* de *commander,* etc. (II, chap. 2, p. 101, grifo nosso)

Arnauld et Lancelot définissent le verbe selon sa fonction principale, qui est de « *signifier l'affirmation* », et utilisent, pour cette définition, les critères sémantique et logico-fonctionnel (Auroux, 1992, p. 584). Cette conception du verbe adoptée par Arnauld et Lancelot diffère, comme le démontrent les auteurs eux-mêmes (*GGR*, 1676, p. 98), des concepts précédents, tels ceux d'Aristote, de Buxtorf et de Scaliger, dont les

définitions ne marquent pas l'essentiel, mais ce qui est accidentel au verbe. Pour les Messieurs, le seul verbe remplissant cette fonction principale de « signifier l'affirmation » est le verbe substantif *être*, plus précisément la troisième personne du singulier du présent « est ». Cette définition figure également dans les Méthodes de Port-Royal. Il convient de noter que les définitions ci-dessous sont ultérieures à l'apparition de la *GGR*.

NML6 (1662)	*NMG9* (1696)	*NME5* (1676)	*NMI3* (1677)
[…] la nature essentielle du Verbe qui n'est autre que de marquer affirmation. […] Ainsi nous pouvons diviser les Verbes en Substantifs & Adjectifs. Les Verbes Substantifs sont ceux qui marquent simplement l'affirmation, comme *sum, fio.* Les Verbes Adjectifs sont ceux qui outre la signification commune à tous les Verbes, en ajoûtent encore une qui leur est propre, comme *amo,* qui est autant que *sum amans* ; *curro, sum currens,* &c. (p. 513)	Le verbe est un mot qui renferme une affirmation, & qui sert ordinairement à marquer les actions. (p. 111)	[…] *ser* marque absolument l'affirmation, qui est essentielle au verbe substantif en toutes les langues. (p. 79-80) L'infinitif venant à perdre l'affirmation qui est propre au verbe, a souvent la force d'un nom en Espagnol, comme dans toutes les langues. (p. 86)	L'infinitif venant à perdre l'affirmation, qui est propre au verbe, doit estre consideré comme un nom substantif dans toutes les langues. (p. 101)

La conception du verbe substantif est en vigueur aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, mais elle reste confuse et implique à la fois les notions d'existence et de substance (Colombat et Fournier, 2020, 7.7.2.). Dans la tradition grammaticale latine, cette notion remonte au moins à Priscien, qui s'y réfère en traitant des temps verbaux. Chez Priscien, le verbe substantif « marque l'existence » :

> On appelle temps présent proprement un temps dont une partie est passée, et l'autre à venir. Comme en effet le temps, à la façon d'un fleuve, est emporté dans un flux instable, il a de la peine à constituer un point dans le présent, c'est-à-dire le fluctuant. Une grande partie de celui-ci, comme on l'a dit, est soit passée, soit à venir, exception faite du verbe que les Grecs appellent *huparktikon* « qui marque l'existence », car c'est lui qui est toujours le plus parfait de tous,

> puisqu'il ne lui manque rien. (*Ars*, 8, 51, *GL* 2.10-16 *apud* Colombat et Fournier 2020, 7.7.2)

Le verbe substantif *être* (*sum*) est mentionné par Thomas d'Erfurt dans sa *Grammatica Speculativa*, également avec le sens existentiel, conformément à la théorie de Priscien :

> […] o verbo substantivo significa por meio do modo do ser de maneira geral, que é especificável por qualquer ser especial. Assim, ele não é chamado de substantivo por causa do modo de estar por si mesmo, mas porque significa o ser geral, o qual pode ser especificado. Como resultado disso, o verbo substantivo é especificável por qualquer especificador que o especifique[111]. (Thomas d'Erfurt *apud* Beccari, 2013, p. 307)

Beccari (2013, p. 423) note que le verbe être (*sum*) est à la fois, pour Thomas d'Erfurt, le verbe le plus général et le plus spécifique. L'auteur explique que cette définition repose sur un critère philosophique et affirme que Thomas d'Erfurt part du « principe de la métaphysique médiévale selon lequel toutes les choses […] ont en commun le fait d'exister ». Il convient de noter que les modistes développent leurs théories à partir des textes de Priscien et de Donat. Il est donc possible d'affirmer que les grammairiens modistes ont tiré profit des deux théories, grammaticale et philosophique, pour développer leurs analyses.

Scaliger, à son tour, reconnaît la nécessité du verbe *être* et lui consacre le chapitre 112 du livre V. Pour Scaliger ([1540] livre 5, chap. 112, p. 228 [Lardet *et al*., 2019, p. 1831]), le verbe *être* « signifie aussi bien l'accident que la substance » et « les grammairiens ont très mal fait de le dire "verbe substantif" ». Scaliger ajoute :

> […] ce verbe [le verbe être] s'emploie (229a) sous deux modes : il se trouve situé ou seul à seul auprès d'un nom, ou bien entre deux termes extrêmes à titre, pour ainsi dire, de médiateur. Comme exemple du premier mode, nous avons : « **César est** » ; comme exemple du second : « **César est blanc** ». Pour ce qui est du premier mode, tout le monde admet **qu'il signifie l'existence au sein de la nature** ; quant au second, Aristote, cet homme divin, a noté qu'il ne signifiait rien, mais était, pour ainsi dire, un lien et une copule, permettant d'associer la « blancheur » (*albedo*) à César. Telle est la forme et la fin de ce verbe. (Scaliger, 1540 [Lardet *et al.*, 2019, p. 1832], je souligne)

---

[111] « *Verbum ergo substantivum est, quod significat per modum esse generaliter, specificabile per quodlibet esse speciale. Unde etiam dicitur substantivum, non ex modo per se stantis, sed quia significat esse generale specificabile ; ideo potest stare specificativum cuiuscumque specificantis ipsum* » (Thomas d'Erfurt *apud* Beccari, 2013, p. 307).

Colombat (2019, p. 222) note que le verbe « être », chez Scaliger, se distingue des autres verbes qui marquent l'accident (*blanchir*) ou la substance (*devenir*), car il est « le seul à marquer l'arrêt (*consistentia*), qu'il s'agisse des formes accidentelles ou substantielles ». Pour cette raison, Scaliger critique l'emploi du terme traditionnel « substantif » pour désigner le verbe être, qui peut signifier aussi bien la substance que l'accident. En effet, ce verbe marque l'existence lorsqu'il est précédé d'un nom et fonctionne comme un élément de liaison, ou copule, lorsqu'il figure entre deux noms. Scaliger considère donc les deux sens suivants pour le verbe être : celui d'existence, selon la tradition grammaticale latine déjà mentionnée pour Priscien et Thomas d'Erfurt, et celui de connexion ou de copule, dans la lignée d'Aristote, ce qui confère un caractère philosophique à son *De causis*. Scaliger ([1540] livre 5, chap. 121, p. 246 [Lardet *et al*., 2019, p. 1883]) emploie également l'expression « verbe primaire » (*verbum primarium*) pour désigner le verbe substantif.

Sanctius, de son côté, quoiqu'il consacre le chapitre V du livre III au verbe substantif[112], ne développe pas le sujet :

> Le fondement ou la racine de tous les verbes est le verbe substantif qui se dite en grec φύω et en latin *fuo* ou *fio*. Que φύω viennent de φύσις c'est-à-dire *natura* (la nature), cela est certain, à moins que l'on ne préfère faire venir φύσις de φύω. Le verbe ἐστί, en latin, c'est *est,* et εἰμί, *sum.* C'est là véritablement et de manière adéquate le verbe substantif, nonobstant César Scaliger, chap. 112, qui prétend qu'on peut exprimer aussi un accident grâce à ce verbe. Ex. *Caesar est albus* (César est blanc). Nous avons montré ailleurs combien tort, quand nous avons pris position contre les dialecticiens en affirmant qu'un accident ne peut être prédiqué d'une substance. Car dans le mot *albus*, il manque *homo,* autrement on aurait (130 R°) : *Caesar est albus Caesar* (César est un César blanc). (Sanctius, 1982, p. 232 [1587])

Sanctius discorde de Scaliger et affirme que le verbe être ne signifie que la substance et non pas la substance et l'accident. Comme l'explique l'auteur, le verbe être ne saurait signifier un accident, car « un accident ne peut être prédiqué d'une substance ». Pour justifier sa position, Sanctius se sert de la notion d'ellipse, qui « est le manque (*defectus*) d'un mot ou de plusieurs par rapport à la construction régulière » (Sanctius, 1587, trad. Clerico, 1982, livre IV, p. 276]). Clerico (1982a, p. 33-34) note que Sanctius n'a pas développé ses considérations sur le verbe *être*, car il « n'est

[112] Chapitre V. Le verbe substantif *sum, fuo, fio* et les formes : *Mea interest, tua refert*.

nullement prêt à privilégier le rôle de copule du verbe pour affirmer une relation d'identité entre un sujet et un prédicat ». Il se contente donc de mettre le verbe substantif au même niveau que les verbes actifs et passifs.

Dans la *GGR*, la notion d'*universalité*, qui se référait jusqu'à présent au cadre latin, en raison de son emploi « universel » pour décrire des faits linguistiques de « toutes » les langues, acquiert une autre compréhension. Cette notion est liée désormais à la relation entre le langage et la raison, lesquels sont, par nature, universels pour tous les hommes. Afin de justifier cette relation, les Messieurs considèrent l'existence de trois opérations universelles – concevoir, juger et raisonner –, l'opération de jugement étant la plus importante. En effet, cette opération prévaut dans notre esprit et se produit parce que nous avons des idées, des concepts, et que nous établissons des liens entre ces concepts. Le lien majeur reste le jugement. Il convient de noter que cette position n'a en soi, pour la tradition philosophique, rien d'original. Toutefois, établir un lien entre le langage et la pensée, en amenant le savant à observer ce qui se passe dans son esprit pour comprendre les fondements qui constituent la grammaire, constitue une nouveauté qui marque profondément la tradition grammaticale.

Pour autant, le cadre latin garde son importance dans la *GGR*, car la transmission des catégories générales s'effectue par le latin. C'est lui qui fournit la structure des *Méthodes* de Port-Royal et de la *GGR*. Ainsi, Lancelot se fonde sur le latin et généralise son cadre pour les *Méthodes* et pour la *GGR*. C'est dans ce cadre que se construit la *généralité*, puisque les langues sont décrites à partir de l'observation du latin. En ce qui concerne les catégories du nom et du verbe, elles constituent des exemples de *généralité*. En effet, d'une part, elles sont communes à toutes les langues et, d'autre part, elles révèlent les opérations intellectuelles de leur représentation dans les langues qui composent le cadre d'analyse de la *GGR*. Il n'est pas sans intérêt de noter que Lancelot rédige les *Méthodes* de Port-Royal et la *GGR* en français. De la sorte, il se distingue de Scaliger et de Sanctius, dont les grammaires rationnelles sont écrites en latin. Sous cet aspect, Lancelot, qui utilise le métalangage du français, semble s'éloigner du cadre latin. Néanmoins, l'auteur s'y conforme, car il construit ses grammaires sur le traitement des parties du discours, l'attribut majeur de la grammaire gréco-latine.

Au siècle suivant, ces notions seront reprises et développées par les encyclopédistes Du Marsais et Beauzée.

1.2.3 La conception des grammairiens des Lumières sur la généralité

1.2.3.1 Du Marsais

Le rationalisme de Descartes a servi d'assise à l'élaboration de la *Grammaire générale et raisonnée* (1660) et, par conséquent, aux théories conçues par les Messieurs de Port-Royal. Ces théories ont été révisées et développées au XVIII[e] siècle par les grammairiens des Lumières César Chesneau Du Marsais[113] et Nicolas Beauzée[114]. À cette époque, ce sont les idées philosophiques de John Locke[115] et de Leibniz qui inspirent les grammairiens français dans leur conception de la grammaire générale et qui sous-tendent leurs travaux linguistiques (Chevalier, 1996, p. 72). Locke, dans son *Essai sur l'entendement humain* publié en 1690, part du principe que la connaissance humaine procède de l'expérience et des sensations.

---

[113] César Chesneau Du Marsais est né à Marseille en 1676 et est mort à Paris en 1756. Il a d'abord étudié à la Congrégation de l'Oratoire à Marseille avant de la quitter et de se rendre à Paris. Il a travaillé comme avocat au Parlement et est devenu plus tard le tuteur de Claude de Longueil, le marquis de Maisons, l'un des juges les plus importants du Parlement de Paris. Il a également été le tuteur du fils de John Law, conseiller du régent. Intéressé par l'enseignement des langues, Du Marsais a publié les ouvrages suivants : *Exposition d'une méthode raisonnée pour apprendre la langue latine* (1722) ; *Les Véritables principes de la grammaire ou Nouvelle grammaire raisonnée pour apprendre la langue latine* (1729) ; *Des tropes, ou des différens sens dans lesquels on peut prendre un même mot dans une même langue* (1730). Il est également l'auteur de plusieurs traités comme la *Dissertation sur la Prononciation et l'orthographe de la langue françoise*, paru dans les *Mercure* de 1744 et 1746, un *Traité sur l'inversion* et un *Fragment sur les Causes de la Parole,* insérés tous deux dans les *Principes de grammaire*. À la fin de sa vie, il a travaillé pour l'*Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert. Il est considéré comme l'un des principaux collaborateurs, avec 146 articles consacrés au langage et à la langue ainsi qu'à des thèmes généraux comme l'éducation, dans les volumes I à VII, de 1751 jusqu'à sa mort en 1756. L'entreprise encyclopédique étant alors toujours en cours, Beauzée assumera ce travail dans l'*Encyclopédie* (Colombat et Fournier, CTLF, 1998 ; Pavy-Guilbert, 2014).

[114] Nicolas Beauzée, né à Verdun en 1717 et mort à Paris en 1789, est un grammairien, encyclopédiste, traducteur et éditeur scientifique. Professeur à l'École Royale Militaire, il est responsable, conjointement avec Douchet, également professeur à l'École Royale Militaire, de la rédaction des articles de la grammaire dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, après la mort de Du Marsais en 1756. Il contribue ainsi aux écrits des volumes VII (1756) à XVII (1765), en « produisant plus d'une centaine d'articles co-écrits avec Douchet (signés ERM pour École Royale militaire) ou rédigés seul (avec les initiales BERM) » (cf. Auroux, CTLF, 1998 ; Chevalier, 1968, p. 650). Le 23 mai 1772, Beauzée est nommé Membre de l'Académie française. Outre les articles de l'*Encyclopédie*, Beauzée publie en 1676 la *Grammaire générale.* Entre 1782 et 1786, il est responsable, avec Marmotel, des volumes de l'*Encyclopédie Méthodique* (Grammaire et Littérature, 3 vol., 1782-1786) où il reprend ces articles en les complétant et en les modifiant.

[115] John Locke, né le 29 août 1632 à Bristol et mort le 28 octobre 1704 à Oates, est un philosophe anglais qui s'est consacré à la fois aux questions politiques et épistémologiques. Il est considéré non seulement comme le fondateur du libéralisme politique, mais aussi comme l'un des principaux représentants de l'empirisme, une théorie qui soutient que les idées viennent des sens et que la connaissance est fondée sur cette expérience sensorielle. Dans son *Essay Concerning Human Understanding* (1690), Locke admet que l'esprit est une « *tabula rasa* », une page blanche, où les informations du monde extérieur sont introduites par l'expérience, par le biais des sens. Il réfute ainsi l'existence d'idées innées dans l'esprit (Auroux et Weil, 1975, p. 70/ 1991, p. 281-283 ; Hessen, 2003, p. 54-56 ; Marcondes, 2010, p. 55).

> §. 23. Si donc on demande, *Quand c'est que l'Homme commence d'avoir des idées*, je croi que la véritable réponse qu'on puisse faire, c'eft de dire, *Dès qu'il a quelque sensation*. **Car puisqu'il ne paroît aucune idée dans l'Ame, avant que les Sens y en ayent introduit**, je conçois que l'Entendement commence à recevoir des Idées, justement dans le temps qu'il vient à recevoir des sensations, & par conséquent que les idées commencent d'y être produites dans le même temps que la sensation, qui eft une impression, ou un mouvement excité dans quelque partie du Corps, qui produit quelque perception dans l'Entendement. (Locke, 1735, livre II, p. 74, je souligne)

En attribuant l'émergence des idées aux impressions sensorielles, Locke s'éloigne de la conception rationaliste de Descartes, qui entend la raison comme autonome et comme la source de la connaissance humaine. Pour le philosophe anglais, seule l'expérience, dont la réalisation incombe aux sens, est à même de développer la connaissance. Cette appréhension par les sens est l'opération qui précède et stimule toutes les autres opérations intellectuelles. Ainsi, Locke (1735, livre II, p. 103). explique que « la Perception est la première Opération de toutes nos Facultez intellectuelles, & qu'elle donne entrée dans notre Esprit à toutes les connoissances qu'il peut acquerir » (Locke, 1735, livre II, p. 103). Leibniz, pour sa part, combine les positions théoriques de Descartes et de Locke. Selon Maat et Cram (2000, p. 1040-1042), alors que Descartes et ses disciples affirment la primauté de la raison sur le langage, et que Locke envisage la superposition du langage sur la raison, Leibniz reconnaît la nature à la fois spirituelle et linguistique de la raison.

L'influence de la pensée empirique de Locke est manifeste dans la doctrine de Du Marsais. Selon Chevalier (1968, p. 658), elle se révèle par exemple dans la démarche pédagogique du grammairien encyclopédiste, qui fait valoir « un apprentissage par l'habitude, qui dégagera peu à peu les principes de la raison ». La théorie cartésienne a également influencé son travail. À vrai dire, à l'instar des Messieurs de Port-Royal, Du Marsais défend l'idée d'une grammaire générale et rationnelle[116]. Toutefois, son orientation théorique le singularise. Du Marsais développe

---

[116] « Il y a dans la Grammaire des observations qui conviènent à toutes les langues, ces observations forment ce qu'on apelle la Grammaire générale : telles sont les remarques que l'on a faites sur les sons articulés, sur les lettres qui sont les signes de ces sons ; sur la nature des mots, & sur les diférentes maniéres dont ils doivent être, ou arangés, ou terminés pour faire un sens » (*Les véritables principes de la grammaire*, 1729, p. 7).
« La Grammaire a une liaison nécessaire avec la science des idées & du raisonement, parce que la Grammaire traite des mots & de leurs usages, & que les mots ne sont que les signes de nos idées & de nos jugemens. Nous pensons, & ensuite nous nous servons des mots pour exprimer nos pensées […] » (Préface, 1729, p. XIII).

en effet une conception sensualiste du langage (Pavy-Guilbert, 2014) et pose les sensations comme la source des idées et des connaissances :

> Les premieres connoissances nouvelles que l'on veut donner aux enfants, & peut-être au reste des hommes, ne peuvent point entrer dans leur esprit par la voye du raisonnement, puisque le raisonnement supose des idées particulieres, le sentiment seul en est la porte. Mais quand ces premieres idées sont aquises, on peut & souvent même l'on doit raisonner sur ces idées primitives […] (Du Marsais, 1722, p. 40)

D'après Chevalier (1968, p. 650), Du Marsais s'appuie non seulement sur les présupposés théoriques figurant dans la grammaire de Port-Royal, mais aussi sur les développements qu'en tirent Buffier et Restaut. Quoique Du Marsais n'ait pas achevé ses traités de grammaire, ceux-ci, outre ses articles[117] dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, configurent effectivement, conjointement aux travaux de Beauzée, la *grammaire générale* du XVIII[e] siècle (Auroux, 1983, p. 2). C'est dans les *Véritables principes de la grammaire*, publiés en 1729, que Du Marsais donne une définition de la *grammaire générale*, une grammaire qui traite des faits communs à toutes les langues. Ces faits couvrent tous les niveaux linguistiques : phonologique, phonétique, morphologique et syntaxique :

> Il y a dans la grammaire des observations qui conviènent à toutes les langues, dit-il ; ces observations forment ce qu'on apelle la grammaire générale : telles sont les remarques que l'on a faites sur les sons articulés, sur les lettres qui sont les signes de ces sons ; sur la nature des mots, et sur les diférentes manières dont ils doivent être ou arangés, ou terminés pour faire un sens. Outre ces observations générales, il y en a qui ne sont propres qu'à une langue particulière ; et c'est ce qui forme les grammaires particuliéres de chaque langue. (Du Marsais, 1729, p. 7)

Selon Sahlin (1928, p. 30), la pertinence de la définition donnée par Du Marsais repose précisément sur l'absence de toute définition dans la *Grammaire générale* des Messieurs de Port-Royal. L'auteur constate que la liste des faits linguistiques qui conforment la grammaire générale correspond à la division quadripartite traditionnelle

---

« C'est un défaut de la route ordinaire de séparer entierement la Grammaire de ces Sciences, elles en sont le fondement ; ainsi bien loin de n'aprendre la signification de certains termes qui sont comuns à la Grammaire & à la Science du raisonement […] » (Préface, 1729, p. XVI).

[117] Comme l'expliquent Colombat et Fournier (1998), quoique les objectifs de Du Marsais varient selon ses différents textes, pédagogiques ou philosophiques, ses articles de grammaire présentent le même objectif que pour la grammaire générale : fournir des analyses valables pour toutes les langues.

de la grammaire en prosodie, orthographe, étymologie et syntaxe. Cependant, cette division apparaît également dans les grammaires particulières, car les grammaires générales ont été principalement élaborées à partir des données linguistiques du français et du latin (Sahlin, 1928, p. 31 ; Colombat *et al.*, 2017, p. 172-175).

Outre la définition de la *grammaire générale*, Du Marsais propose également une définition de la *grammaire*, dans laquelle il reconnaît son statut à la fois scientifique et pédagogique :

> La science par laquelle on aprend une langue par régles, s'appelle Grammaire.
> Ce mot vient du Grec **gramma, grammatos*, qui veut dire lettre.
> La Grammaire est donc la science, ou l'art qui traite des mots entant qu'ils sont les signes de nos pensées, c'est-à-dire, que la Grammaire est l'art qui aprend à prononcer les mots, à les écrite, à leur doner certaines terminaisons, & à les placer dans le discours selon l'usage que les homes ont établi dans un pays, pour se comuniquer leurs pensées. Ou autrement, la Grammaire est l'art qui aprend les réflexions que l'on a faites sur les mots & sur les façons de parler d'une langue pour parvenir à la parler et à écrire correctement, c'est-à-dire, selon l'usage reçu. (Du Marsais, 1729, p. IV)

Du Marsais conçoit la grammaire comme une science et un art. Pour cette raison, elle présente un caractère aussi bien théorique que pratique. Théorique, car elle vise à une réflexion philosophique sur les langues et le langage, et pratique, car elle sert à enseigner une langue, en l'occurrence le latin. Selon Sahlin (1928, p. 43), la définition de Du Marsais évolue vers l'abstraction. Du Marsais présente en effet quatre définitions de la grammaire, lesquelles tendent vers cette abstraction. Les trois premières définitions déterminent que la langue est l'objet de la grammaire alors que la dernière désigne à cet effet les « théories sur la langue ». Sahlin (1928, p. 43-44) note que Du Marsais pointe le caractère pédagogique de la grammaire dans toutes ses définitions. Néanmoins, sa grammaire s'éloigne des grammaires pédagogiques antérieures. Elle ne consiste aucunement en une correction établie par un auteur, mais en une explication, fondée sur la raison, des causes des règles grammaticales, et à « chercher en même temps quel parti il y a à tirer de là pour la formation de l'esprit ou pour l'investigation de la pensée, et en négligeant plus ou moins ce qui n'était pas intéressant de ce point de vue ».

En ce qui concerne les parties du discours, Du Marsais ne considère pas le nom comme une classe distincte de l'adjectif, tel que Girard l'établit dans *Les vrais principes*

de la Langue Françoise (1747). En effet, Du Marsais n'applique pas ce nouveau système, à savoir la fusion entre le nom et le substantif ainsi que l'autonomisation de l'adjectif, que Girard présente comme une partie indépendante du discours (Gautier *et al*., 2019, p. 114). Dans l'article *Adjectif* (1751, vol. I) de l'*Encyclopédie*, Du Marsais maintient les expressions traditionnelles *nom substantif* et *nom adjectif,* utilisées dans l'*Exposition d'une méthode raisonnée pour apprendre la langue latine* (1722). Ainsi écrit-il :

> Le nom substantif est un mot qui signifie une substance, ou quelque chose qui est comme subsistant. (Du Marsais, 1722, p. 35)

> D. Qu'est-ce que le nom substantif ?
> R. Le nom substantif est un mot qui marque une chose qui subsiste, comme le *Soleil*, la *Lune*, &c. ou qui est considérée comme subsistant : par exemple, *le courage, la beauté*, &c.
> D. Qu'est-ce que l'adjectif ?
> R. Ce mot adjectif signifie ajoûté ; c'est le mot qui ajoûte au substantif une qualité ou maniere d'être ; c'est un mot qui exprime une propriété du substantif. (Du Marsais, 1722, p. 28)

> *Adjectif* vient du latin *adjectus, ajoûté*, parce qu'en effet le nom adjectif est toûjours ajoûté à un nom substantif qui est ou exprimé ou sous-entendu. L'adjectif est un mot qui donne une qualification au substantif ; il en designe la qualité ou maniere d'être. Or comme toute qualité suppose la substance dont ele est qualité, il est évidente que tout adjectif suppose un substantif : car il faut être, pour être tel. (Du Marsais, *Adjectif*, *Encyclopédie*, 1751, vol. I, p. 133)

Selon Sahlin (1928, p. 168), en considérant le substantif comme le représentant linguistique de la substance, le grammairien Du Marsais respecte les notions établies par ses prédécesseurs. Toutefois, il fonde le substantif sur des conceptions philosophiques et le saisit selon les trois points de vue suivants : comme le soutien des qualités, comme une chose qui existe, comme une chose individuelle. Sahlin attribue le premier point de vue à Locke, ne désigne aucun philosophe en particulier pour le second, étant donné que plusieurs philosophes l'ont exprimé, et prête le troisième à Leibniz[118], quoique ce point de vue apparaisse également, chez certains philosophes scolastiques. À vrai dire, cette conception du nom signifiant quelque chose qui existe trouve son origine dans la discussion philosophique médiévale, amorcée par Porphyre (au III^e^ siècle) à propos des

[118] « le principe d'individuation est un des principes fondamentaux de Leibniz, et il joue chez Du Marsais un rôle également essentiel. Il a pu le trouver p. ex. dans la *Disputatio metaphysica de principio individui*, imprimée à Leipzig en 1663, dans le *Système nouveau de la nature et de la communication des substances*, publié dans le Journal des Savans en 1695 […] » (Sahlin, 1928, p. 168-169).

universels, notamment en ce qui concerne les genres et les espèces ; une discussion développée postérieurement par Boèce et Abélard, et qui s'est étendue tout au long du Moyen Âge. Du Marsais conçoit le nom comme quelque chose qui non seulement existe, mais subsiste, dont la réalité se réfère à la fois à une chose *corporelle*, comme la *lune*, ou *incorporelle*, comme la *beauté*.

L'adjectif, à son tour, est vu comme une propriété ou une caractéristique du substantif. Cette conception amène Du Marsais à saisir le substantif et l'adjectif comme un tout et à appliquer le principe d'identité pour expliquer l'accord de l'adjectif avec le substantif (Sahlin, 1928, p. 169). Bien que Du Marsais ne les considère pas de prime abord comme des catégories distinctes, il semble toutefois admettre une séparation entre les deux. En effet, dans l'article *Adjectif* (1751, vol. I, p. 133a) de l'*Encyclopédie*, il se réfère au substantif et à l'adjectif comme des catégories indépendantes. Pour Sahlin (*ibid*., p. 168), « la limite entre les deux [catégories] a été plus flottante chez lui que chez aucun autre grammairien philosophe français ».

En ce qui concerne la définition du verbe présentée dans la Syntaxe de la *Méthode raisonnée* (1722), Du Marsais, à l'instar des Messieurs de Port-Royal, pense que le verbe être marque un jugement. Le grammairien utilise le schéma sujet-verbe-attribut représenté par la proposition *la terre est ronde*, qui est mentionnée dans la *Grammaire générale et raisonnée* (1660). Ainsi écrit-il :

> D. Qu'est-ce que le verbe ?
> R**. C'est le mot qui marque que l'on juge, c'est-à-dire, que l'on pense une chose d'une autre** : par exemple, *la Terre est ronde* ; **le mot *est*, c'est le verbe, c'est-à-dire que c'est le mot qui marque que je juge** que la Terre est ronde, *Ronde*, est l'attribut, c'est-à-dire que c'est ce que je pense de la terre ; c'est la propriété que je lui attribue.
> D. N'y a-t-il que le mot être qui soit un verbe ?
> R. Outre ce **verbe simple**, il y a encore tous ceux qu'on peut apeller composez ou adjectifs, parcequ'ils renferment le **verbe simple** et l'attribut : comme *sedet* il est assis ; *sapit*, il est sage ; *favet*, il est favorable ; *amat*, il aime ; c'est-à-dire il est aimant, *legit*, il lit, c'est-à-dire il est lisant, etc. (Du Marsais, 1722, p. 25, je souligne)

La conception de Du Marsais à propos du verbe diffère de celle des Messieurs de Port-Royal. En effet, pour le grammairien encyclopédiste, le verbe ne fonctionne pas seulement comme un lien entre le sujet et l'attribut, dont l'usage principal est de signifier l'affirmation. Du Marsais conçoit que le verbe, qui marque également un jugement, comme dans la *GGR*, signifie aussi bien une affirmation qu'une négation :

« juger, c'est penser qu'un objet est de telle ou telle façon ; c'est affirmer ou nier » (art. *Construction, Encyclopédie,* 1754, vol. IV, p. 81a). De surcroît, pour se référer au verbe *être*, il emploie l'expression *verbe simple* plutôt que *verbe substantif*, car le verbe *être* ne signifie pas la substance.

Dans l'article *Conjugaison* de l'*Encyclopédie*, Du Marsais présente d'autres notions pour le verbe. Outre l'expression de l'*affirmation et de la négation,* le verbe exprime également l'*essence*, l'*existence* et l'*action* :

> Je fais ici en passant cette observation, pour faire voir qu'outre la propriété de marquer la voix, le mode, la personne, *&c.* & outre la valeur particuliere de chaque verbe, qui **énonce ou l'essence, ou l'existence, ou quelqu'action, ou quelque sentimen**t, *&c.* **le verbe marque encore l'action de l'esprit qui applique cette valeur à un sujet, soit dans les propositions, soit dans les simples énonciations** ; & c'est ce qui distingue le verbe des autres mots, qui ne sont que de simples dénominations. (Du Marsais, *Conjugaison, Encyclopédie,* 1753, vol. III, p. 880, je souligne)

> Ou bien le verbe m'indique une énonciation, puisque le verbe marque l'action de l'esprit qui adapte / ou applique un qualificatif à un sujet, de quelque maniere que cette application se fasse. (Du Marsais, *Construction, Encyclopédie,* 1754, vol. IV, p. 82-83)

Du Marsais présente une définition du verbe beaucoup plus large que celle des Messieurs de Port-Royal. Plusieurs notions y figurent et permettent au grammairien d'énoncer les sens grammatical et logique du verbe (Sahlin, 1928, p. 305-306). Au sens grammatical, le verbe signifie action, au sens logique, essence et existence. Sahlin (*ibid*., p. 306) affirme que Du Marsais évoque « la distinction scolastique entre deux manières d'être, l'essence et l'existence ». En effet, les scolastiques latins du XIII^{e} siècle ont fait usage de ces deux termes *essence* et *existence*. Cependant, Avicenne les employait déjà au I^{er} siècle, après les avoir empruntés à Aristote. Dans la grammaire spéculative médiévale, Thomas d'Erfurt attribue au verbe *être* cette notion d'existence. Dans la grammaire latine de la Renaissance, Scaliger ([1540], p. 462 [Lardet *et al*., 2019, 5, 229a, p. 1832]) évoque cette même notion et affirme que « tout le monde admet qu'il [le verbe être] signifie l'existence au sein de la nature ».

Sahlin (1928, p. 305) note que Du Marsais et les Messieurs de Port-Royal établissent la même généralisation à propos de la nécessité du verbe dans une proposition. Tous pensent que le verbe joue un rôle fondamental dans l'expression d'une proposition logique ou régulière. Toutefois, lorsqu'il s'agit de justifier cette

généralisation, Du Marsais s'éloigne de la pensée d'Arnauld et de Lancelot, car sa conception excède les considérations logiques établies par les Messieurs de Port-Royal. Elle se justifie « par sa méthode de ramener toute phrase à la construction simple » (*ibid.*).

S'agissant de la proposition, Du Marsais s'aligne, dans la *Méthode raisonnée* (1722) et dans *Les véritables principes de la grammaire* (1729), sur la position des Messieurs de Port-Royal et utilise le modèle propositionnel représenté par l'opération du jugement :

> D. Qu'est-ce qu'une proposition ?
> R. Une proposition est un assemblage de mots qui font un sens déterminé, ou bien, c'est un jugement énoncé.
> D. Qu'est-ce que juger ?
> R. C'est penser une chose d'une autre, comme
> *La Terre est ronde.*
> *La Vertu est aimable.*
> *Le Soleil est lumineux.*
> Quand je pense que *la Terre est ronde*, c'est un jugement. Quand je le dis, c'est une proposition. (Du Marsais, 1722, p. 24)

> […] une Proposition n'est autre chose qu'un assemblage de mots qui forment un sens, qui expriment ce qu'on a dans l'esprit, qui font conoitre ce qu'on pense, ce qu'on juge ; que juger, c'est penser qu'une chose est de telle ou telle maniere. (Du Marsais, Préface, 1729, p. XVII)

Ces premiers travaux manifestent la conception de Du Marsais en faveur d'un rapport étroit entre la proposition et le jugement. Néanmoins, dans l'article *Construction* (1754, vol. IV) de l'*Encyclopédie*, le grammairien annonce, pour la notion de *proposition*, une nouvelle perspective, en distinguant la proposition du jugement. Cette perspective, inspirée par les idées de Locke, conteste l'idée que les opérations intellectuelles sont distinctes et organisées de manière hiérarchique (Raby, 2018, p. 78). De la sorte, la proposition est conçue comme un ensemble de mots qui expriment non seulement un jugement, mais aussi d'autres vues de l'esprit. Quant au jugement, il « n'est plus qu'une signification possible de la proposition » (Raby, 2018, p. 79) :

> La proposition est un assemblage de mots, qui, par le concours des différens rapports qu'ils ont entr'eux, énoncent un jugement ou quelque considération particuliere de l'esprit, qui regarde un objet comme tel. (Du Marsais, art. *Construction*, *Encyclopédie*, 1754, vol. IV, p. 81)

Ce point de vue inédit permet à Du Marsais de se démarquer de Port-Royal. À vrai dire, la définition présentée dans l'article de l'*Encyclopédie* reflète les idées développées non seulement par les Messieurs de Port-Royal, mais aussi par le propre Du Marsais, qui, dans la *Méthode raisonnée* (1722) et dans la *Grammaire raisonnée* (1729), suit au plus près la *Grammaire générale et raisonnée* (1660). D'après Sahlin (1928, p. 106-107), Du Marsais « admet que la proposition puisse exprimer autre chose qu'un jugement logique, et […] il montre que la proposition n'est pas seulement une unité de sens, mais encore une unité purement grammaticale formée par la construction des mots ensemble ». Autrement dit, la proposition est une unité de la construction.

Il convient de noter que Du Marsais, contrairement aux Messieurs de Port-Royal, utilise les termes *universel* et *général*. Cependant, ces termes ne sont pas spécialisés, mais utilisés par analogie pour évoquer la totalité des choses : « Tout, chaque, nul, aucun, sont donc la marque de la généralité ou universalité des propositions » (art. *Article, Encyclopédie*, 1751, vol. I, p. 730). Le grammairien évoque également le caractère universel de la proposition, tant en ce qui concerne les termes qui la composent que son extension : « si celui qui parle donne un sens universel au sujet de sa proposition, c'est-à-dire s'il applique quelque qualificatif à tous les individus d'une espèce, alors l'étendue de la proposition est universelle, ou, ce qui est la même chose, la proposition est universelle » (*ibid*., p. 729). De même, dans l'article *Construction* da *Encyclopédie* (1754, vol. IV, p. 74), Du Marsais reprend la réflexion sur la généralité développée par les *Messieurs* de Port-Royal. Dans cet article, il révèle que l'ordre successif des relations de modification ou de détermination entre les mots est identique pour toutes les langues. En effet, concernant la notion de généralité, la conception de Du Marsais est liée à son hypothèse sur l'existence d'un ordre naturel des mots pour toutes les langues. Le grammairien développe les principes relatifs à l'ordre des mots sur la base des idées de Locke, à propos de la sensation et de la réflexion (Ricken, 1978, p. 86). Ricken (*ibid.*) explique que « l'hypothèse d'une pensée a priori qui serait donnée avant le langage et lui dicterait ses lois, pouvait se référer à la faculté de *réflexion*, que Locke suppose exister en même temps que la sensation, dès l'acte de création ». Du Marsais s'inspire non seulement des conceptions de Locke, mais aussi des principes rationalistes pour développer sa théorie de l'ordre naturel des mots. Selon le grammairien,

> l'ordre naturel n'est autre chose que l'arrangement des mots, selon la suite des signes des rapports, sous lesquels celui qui parle veut faire considérer les mots. (Du Marsais, *Inversion*)

Il s'agit d'un ordre successif permettant de percevoir clairement et naturellement, dans la proposition, les liens et les relations entre les mots. Cet ordre se manifeste par le biais d'une construction *naturelle*, que Du Marsais appelle *simple* et *nécessaire*.

> *Construction nécessaire, significative* ou *énonciative*, c'est celle par laquelle seule les mots font un sens : on l'appelle aussi *construction simple* & *construction naturelle,* parce que c'est celle qui est la plus conforme à l'état des choses […] & que d'ailleurs cette *construction* est le moyen le plus propre & le plus facile que la nature nous ait donné pour faire connoître nos pensées par la parole. (Du Marsais, *Construction*, *Encyclopédie*, 1754, vol. IV, p. 73)

Selon Ricken (1978, p. 87), cette construction simple et nécessaire concerne « l'ordre logique des idées », c'est-à-dire l'ordre naturel déterminé par la raison et le rapport grammatical entre les mots. D'après Du Marsais,

> l'esprit, par un simple regard, apperçoit toute la suite et l'enchaînement des rapports ; c'est cette suite de rapports qu'on appelle simplement *ordre*, et souvent aussi *ordre* grammatical, ordre naturel. (Du Marsais, *Inversion*)

Du Marsais suppose l'existence d'un ordre naturel fixe pour toutes les langues. De la sorte, lorsque le grammairien vérifie que « la fonction de la flexion latine correspond à celle de la construction en français, il en conclut qu'en latin cette fonction consiste à permettre de reconstituer l'ordre naturel par la réflexion et à assurer ainsi la compréhension du texte » (Ricken, 1978, p. 88). Du Marsais argue alors du fait que « l'ordre naturel est le fondement du latin comme de toute autre langue », car il est l'expression de la raison. La langue latine, quoiqu'elle se caractérise par ses inversions, et transgresse alors l'ordre naturel de la pensée, ne manque pas pour autant de se conformer à cet ordre.

Outre l'universalité de la raison, l'universalité du latin est également évoquée. À propos de l'*universalité* de la raison, Du Marsais, s'appuyant sur un passage des *Confessions* de saint Augustin, affirme que « la pensée, tant qu'elle n'est que dans notre esprit, sans aucun égard à l'énonciation, n'a besoin ni de bouche, ni de langue, ni du son

des syllabes ; elle n'est ni hébraïque, ni grecque, ni latine, ni barbare, elle n'est qu'à nous »[119] (Du Marsais, *Construction*, *Encyclopédie*, 1754, vol. IV, p. 73). En fait, toutes les langues jouissent d'un même fond commun de la pensée, mais elles l'expriment de diverses manières. Quant à l'*universalité* du latin, le maintien de la langue latine comme langue universelle pour les sciences et la religion, à savoir la koiné latine ou la langue commune, est encore évoqué au XVIII[e] siècle, comme le révèle le passage suivant :

> Le latin est le langage de l'Eglise […]
> La Théologie, la Philosophie, le Droit Romain, & la Médicine se traitent en latin dans toute l'Europe ; ainsi quand on fait le latin, on est en état d'entendre parler de ces sciences ; & comme il y a par tout des persones qui les étudient, on trouve par tout des homes avec lesquels on peut s'entretenir. Ainsi, le latin nous rend en quelque sorte citoyens de tous les pays.
> […] le latin devient alors pour lui [l'homme] une langue comune, qui lui done le plaisir de la conversation, & qui lui fournit des interprétes qui l'aident à se procurer ses besoins. (Du Marsais, 1729, p. 2-3)

Pour ce qui a trait à l'*universalité* du cadre latin, Du Marsais ne traite pas systématiquement les parties du discours dans sa grammaire, restée inachevée, mais il s'y consacre dans les articles de l'*Encyclopédie*. Le grammairien suit donc le modèle traditionnel, tant et si bien qu'il reprend, dans un article de l'*Encyclopédie,* la notion d'accident (*Accident,* 1751, vol. I) employée par ses prédécesseurs.

1.2.3.2 Beauzée

La grammaire de Nicolas Beauzée, intitulée *Grammaire générale ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage : pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*[120], paraît en 1767, soit cent sept ans après la publication de la *Grammaire générale et raisonnée* (1660). Selon Auroux (2000, p. 1023), l'ample perspective configurant les grammaires générales, à savoir « la théorie des éléments communs à toutes les langues », bride la multiplication de ces grammaires générales.

---

[119] « *intùs, in domicilio cogitationis, nec hœbrea, nec græca, nec latina, nec barbara… sine oris & linguæ organis, sine strepitu syllabarum*. S. August. *confes. l. XI. c. iij »* (Du Marsais, *Construction*, *Encyclopédie*, 1754, vol. IV, p. 73).

[120] « Je dis les *Eléments nécessaires du Langage*, parce qu'ils sont en effet, dans toutes les langues, d'une nécessité indispensable pour rendre sensible l'exposition analytique & métaphysique de la pensée » (Beauzée, 1767, I, Préface, p. XVII).

Cependant, au XVIII[e] siècle, nombre d'auteurs se sont consacrés à l'élaboration de grammaires basées sur des principes généraux afin de présenter une formalisation détaillée de ce type de grammaire (Chevalier, 1968, p. 650).

La grammaire de Beauzée est conçue comme une œuvre majeure du siècle des Lumières, l'aboutissement de la théorie de la grammaire générale (Auroux, 1983, p. 2). Avec la grammaire de Port-Royal (1660), elle partage la dénomination et le projet théorique consistant à établir les principes valables pour toutes les langues. Cependant, le système présenté par Beauzée diffère de celui exposé par les Messieurs de Port-Royal dans la *Grammaire générale*, car il repose sur l'analyse d'un plus grand nombre de langues – l'allemand, l'anglais, le basque, le chaldaïque, le chinois, l'espagnol, le français, le grec, l'hébreu, l'italien, le lapon, le latin, le péruvien, le samaritain, le suédois – et les données en français et en latin prédominent (Chevalier, 1996, p. 85-86). De surcroît, les théories configurant ces deux grammaires diffèrent également. Alors qu'Arnauld et Lancelot suivent le mouvement amorcé par la théorie cartésienne et soumettent le langage à la raison, qui est universelle, Beauzée s'inscrit dans la lignée des théories leibniziennes pour « découvrir des vérités universelles, qui se vérifieront, peu à peu, dans l'expérience » (Chevalier, 1968, p. 658-659) :

> **La voie analytique & expérimentale me paroit, à tous égards & dans tous les genres, la plus sûre que puisse prendre l'esprit humain pour réussir dans ses recherches.** Ce principe justifié négativement par la chûte de la plûpart des hypothèses qui n'avoient de réalité que dans les têtes qui les avoient conçues, & positivement par les succès rapides & prodigieux de la physique moderne, aura par-tout / la même fécondité, & l'application n'en peut être qu'heureuse, même dans les matieres grammaticales. **Les *mots* sont comme les instrumens de la manifestation de nos pensées : des instrumens ne peuvent être bien connus que par leurs services ; & les services ne se devinent point, on les éprouve ; on les voit, on les observe.** (Beauzée, art. *Mot, Encyclopédie, 1*765, vol. X, p. 752, je souligne)

D'après Dominicy (1992, p. 434), la grammaire générale d'orientation empiriste maintient l'idée que les « éléments nécessaires du langage » se fondent sur l'analyse de la pensée. Dans cette perspective, Beauzée élabore « une théorie générale qui dédui[t] les catégories grammaticales de la façon dont le langage analyse la pensée (ce qui correspond à la logique) et qui [est] appuyée sur les faits des différentes langues » (Auroux, 1998, CTLF). Ainsi, Beauzée, dans son entreprise pour déterminer une grammaire générale, oppose la grammaire générale et les grammaires particulières, une

tâche inaugurée par les Messieurs de Port-Royal dans la *Grammaire générale et raisonnée* (1660). D'après Raby (2017, p. 2), cette opposition différencie la théorie générale du langage configurant la *GGR* des théories générales du langage présentes dans les grammaires modistes et humanistes de Scaliger et Sanctius. Aux dires de Beauzée,

> La GRAMMAIRE GÉNÉRALE est donc la science raisonnée des principes immuables & généraux du Langage prononcé ou écrit dans quelque langue que ce soit.
> Une GRAMMAIRE PARTICULIÈRE est l'art d'appliquer, aux principes immuables & généraux du Langage prononcé ou écrit, les institutions arbitraires & usuelles d'une langue particulière.
> La *Grammaire générale* est une science, parce **qu'elle n'a pour objet que la spéculation raisonnée** des principes immuables & généraux du Langage.
> Une *Grammaire particulière* est un art, parce **qu'elle envisage l'application pratique des institutions arbitraires & usuelles d'une langue particulière aux principes généraux du Langage**. (Beauzée, 1767, I, préface, p. IX-XI, je souligne)

Beauzée envisage la grammaire selon deux points de vue : la science et l'art. En tant que science, la grammaire générale oriente la réflexion philosophique sur le langage et les langues. Comme vu précédemment, cette conception du statut scientifique constitue un héritage philosophique des grammairiens modistes du XIV^e^ siècle et a été reprise par Scaliger au XVI^e^ siècle. En tant qu'*art*, les grammaires particulières, qui traitent des spécificités des langues, sont les héritières des *arts* antérieurs. À ce titre, selon Dominicy (1992, p. 429), elles sont « historiquement contingentes et toujours perfectibles », de sorte que les caractéristiques configurant les langues particulières ainsi que leurs grammaires sont considérées comme des exceptions à la grammaire générale. Il en résulte que les procédés grammaticaux ne font l'objet d'aucune description systématique dans la grammaire générale, car cette tâche incombe aux grammaires particulières.

Selon Auroux (1973, p. 30), dans la grammaire de Beauzée, « l'universalité est confrontée à la diversité de ses objets : elle ne dispense pas d'une considération de la particularité ». En effet, c'est l'analyse des différents usages des langues particulières qui permet de généraliser les principes et de saisir les notions universelles, si bien que la grammaire générale se distingue de la grammaire particulière par son application. Cette distinction entre la grammaire générale et la grammaire particulière est reprise dans

l'article *Général, Universel* de l'*Encyclopédie Méthodique.* Beauzée y différencie les termes *général* et *universel* :

> Le *Général*, selon le Dictionnaire de l'Académie, est commun à un très-grand nombre ; l'*Universel* s'étend à tout. Ainsi, l'autorité de cette Compagnie confirme les notions établies par l'abbé Girard.
> Le *Général* comprend la totalité en gros ; L'*Universel*, en détail. Le premier n'est point incompatible avec des exceptions particulières ; le second les exclut absolument. (Beauzée, art. *Général, universel, E.M.*, 1784, t. 2, p. 146)

À l'instar de Du Marsais, Beauzée fait également usage des termes *universel* et *général*. Cependant, dans cet article de l'*Encyclopédie Méthodique*, il les spécialise. La distinction entre le *général* et l'*universel* porte sur la nature sémantique de chacun des termes. Alors que l'universel englobe la totalité de quelque chose, visant son exhaustivité, le général englobe une partie ou la majeure partie d'un tout. Dénué du caractère exhaustif, le général admet des exceptions particulières, ce qui justifie la prémisse qu'« il n'y a point de règle si générale qui ne souffre quelque exception ». L'universel, à son tour, en raison de sa nature même, n'admet aucunement l'existence d'une exception. Beauzée étend cette distinction aux sciences, telles la physique et la grammaire :

> Dans les Sciences, le *Général* est opposé au particulier ; l'*Universel*, à l'individu.
> Ainsi, la Physique *générale* considère les propriétés communes à tous les corps, & **n'envisage les propriétés distinctives d'aucun corps particulier, que comme des faits qui confirment les vûes générales** : mais qui n'a étudié que la Physique générale, ne fait pas à beaucoup près la Physique universelle ; les détails particuliers sont inépuisables.
> De même, **la Grammaire *générale* envisage les principes qui sont ou peuvent être communs à toutes les langues, & ne considère les procédés particuliers des unes ou des autres, que comme des faits qui établissent des vûes générales :** mais l'idée d'une Grammaire *universelle* est une idée chimérique ; nul homme ne peut savoir les principes particuliers de tous les idiomes ; & quand on les sauroit, comment les réuniroit-on en un corps ? (Beauzée, art. *Général, Universel, E.M.*, 1784, t.2, p. 146, je souligne)

Lorsque Beauzée annonce l'opposition entre le *général* et le *particulier*, ainsi qu'entre l'*universel* et l'*individuel*, il évoque la distinction faite par les philosophes médiévaux et la transpose à la grammaire. Beauzée a donc tiré parti du cadre philosophique médiéval dans ses analyses. Il convient également de noter que l'auteur

rejette totalement l'idée d'une grammaire universelle, compte tenu de l'impossibilité humaine non seulement de connaître et de maîtriser toutes les langues, mais aussi d'en rassembler toutes les données. Quant à la grammaire générale, elle jouit des principes configurant un grand nombre de langues, ce qui la distingue concrètement d'une grammaire universelle qui comprendrait toutes les langues.

Dans la *Grammaire générale* (1767), Beauzée reprend les réflexions de l'abbé Girard (1747) sur les notions de la *parole* et du *mot*. Il considère la *parole* comme *naturelle, générale* et *universelle,* et le *mot* comme *arbitraire* et *particulier* :

> Les éléments de la parole, qui ne peuvent être en soi que des sons simples ou articulés, longs ou brefs, graves ou aigus, *&c.* ne peuvent donc devenir éléments de l'Oraison, qu'autant qu'ils sont destinés, par l'usage de quelque langue, à être les signes des idées que l'on a à manifester, c'est-à-dire, entant que ce sont des mots. « **C'est pour faire usage de la parole, dit très-bien l'abbé Girard (d) Syn. fr. *Parole, mot.* que le *mot* est établi. La première est naturelle, générale, & universelle chez les hommes ; le second est arbitraire, & varie selon les divers usages des peuples**… **On a le don de la *parole* & la science des mots. »** C'est que la nature a accordé à tous les hommes bien constitués la faculté de produire les sons élémentaires de la parole ; au lieu que, pour produire des mots proprement dits, il faut connoître les usages de la langue dont on veut se servir […] (Beauzée, 1767, t.1, livre II, p. 233-234, je souligne)

La *parole* est effectivement *naturelle* et *universelle* à tous les hommes. Pour cette raison, l'emploi des termes *naturel* et *universel* correspond réellement à ce qu'elle représente. L'usage du terme *général* est possiblement dû à la ligne ténue séparant le *général* de l'*universel*. Quant au *mot*, Beauzée lui consacre un article dans l'*Encyclopédie* (art. *Mot,* 1765, vol. X, p. 752b-763b). L'auteur attribue à ce terme une dimension nouvelle, qui ne figure pas dans la grammaire de Port-Royal[121]. Alors que les grammairiens de Port-Royal appréhendent le *mot* par rapport à la syllabe et à la proposition, Beauzée le saisit dans sa totalité, comme le montre le passage suivant :

> Pour ce qui concerne la valeur des *mots*, elle consiste dans la totalité des idées qui en constituent le sens propre & figuré. (Beauzée, art. *Mot, Encyclopédie,* 1765, vol. X, p. 752)

[121] Pour Raby (2019, p. 75), Beauzée opère une « correction » à la définition du mot figurant dans la grammaire de Port-Royal. Nous pensons qu'il s'agit plutôt d'un nouveau point de vue sur ce terme.

> Je crois donc qu'il faut dire qu'un mot est une totalité de sons, devenue par usage pour ceux qui l'entendent, le signe d'une idée totale. (*Ibid.*, p. 762)

Cette notion de totalité est liée à celle d'*universalité*, car l'auteur ne se réfère pas aux langues, mais aux idées. Beauzée justifie cette notion par le fait que « dans toutes les langues, il y a des mots d'une & de plusieurs syllabes, & que l'unité est une totalité aussi-bien que la pluralité ». Beauzée affirme également que les mots sont « le signe d'une idée totale ». La raison en est que les syllabes ou les articulations ne sont aucunement porteuses d'idées totales, mais d'idées partielles. Cependant, ces idées partielles constituent les mots qui, à leur tour, seuls ou liés à d'autres mots de la proposition constituent « l'expression de l'idée totale », c'est-à-dire une idée précise et développée du sujet.

Beauzée établit une classification dichotomique des parties du discours et classe les mots en affectifs ou énonciatifs. Les mots affectifs, inspirés par la nature, concernent les interjections. L'auteur les rapporte à un langage du cœur « également entendu chez toutes les nations » (*ibid*., p. 752). Auroux (1984, p. 11) observe que l'interjection est exclue de la liste des parties du discours en raison de son caractère naturel. De leur côté, les mots énonciatifs ne sont pas inspirés par la nature et se divisent en deux catégories : les déclinables et les indéclinables. Ces mots énonciatifs concernent les parties du discours – le nom, le pronom, l'adjectif, le verbe, la préposition, l'adverbe, la conjonction – et sont rapportés au langage de l'esprit. Le tableau 11 ci-dessous illustre cette classification.

Tableau 11 – Système figuré des espèces de mots

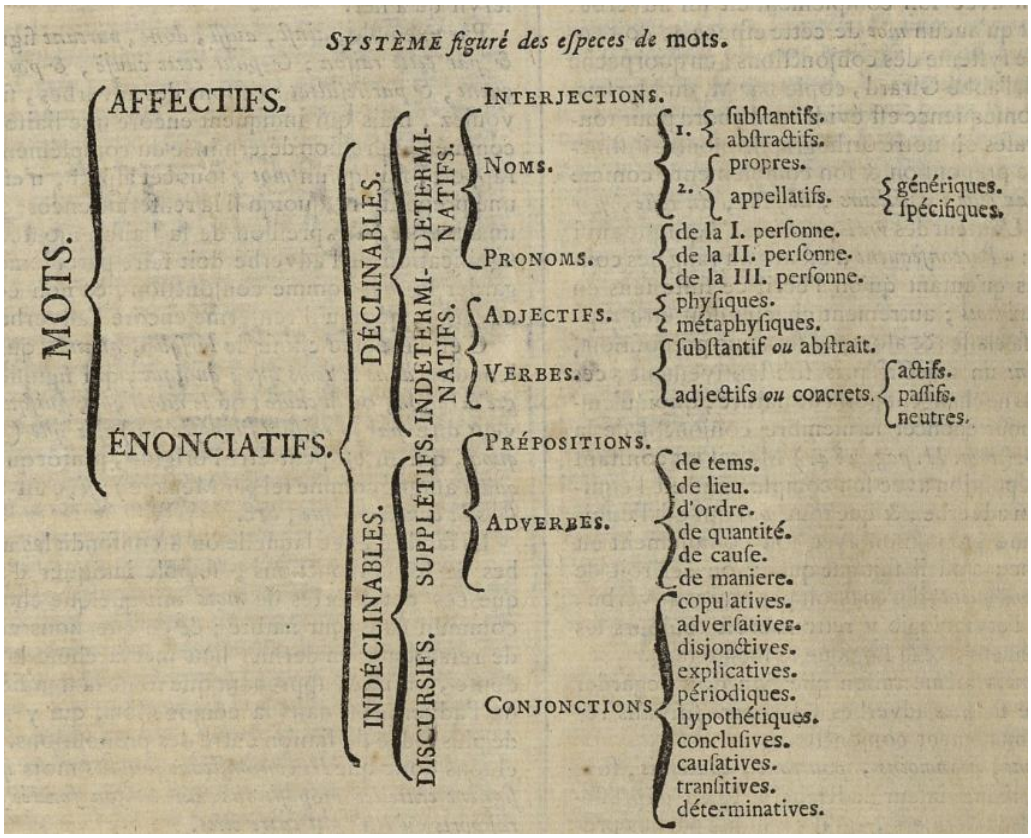

Source : Beauzée *(Mot, Encyclopédie,* 1765, vol. X, p. 760).

Eu égard à l'*universalité* de la raison humaine, les parties du discours, considérées comme un langage mental, peuvent être classées comme universelles. Néanmoins, selon Auroux (1988, p. 42), les catégories communes à toutes les langues sont le *nom*, l'*adjectif* et le *verbe*. Comme l'explique cet auteur, les autres parties du discours varient en fonction des présupposés théoriques configurant les grammaires. Dans sa conception de la grammaire, Beauzée va à l'encontre de la conception rationaliste sous-jacente à la grammaire de Port-Royal, laquelle stipule que les idées procèdent et se fondent sur la raison. Le grammairien indique en effet que l'origine des idées et par conséquent du langage est extérieure à la pensée. De la sorte, la signification qui sert de fondement aux mots déclinables, c'est-à-dire au nom, au pronom, à l'adjectif et au verbe, dérive de l'expérience. La différence entre ces mots déclinables se retrouve alors dans les différents points de vue considérés : les noms et les pronoms correspondent à des êtres déterminés, les adjectifs et les verbes, à des êtres indéterminés. La distinction entre ces classes s'effectue donc par leur détermination et leur indétermination. Selon Auroux (1984, p. 15), la théorie de Beauzée sur le nom se fonde sur l'analyse de la détermination :

> DÈS que l'on veut communiquer ses pensées, on se trouve dans l'obligation de faire connoître les êtres qui en sont les objets : on le fait par le moyen des **Noms imposés** à chaque chose ; le Nom les rend reconnoissables, **en rappelant à l'esprit l'idée de leur nature** : *NOMEN dictum quasi NOTAMEN, quod nobis vocabulo suo Notas efficiat ; nisi enim NOMEN scieris, cognitio rerum perit*. (e) On peut donc dire que **les Noms sont des mots qui expriment déterminément les êtres, en les désignant par l'idée de leur nature. (**Beauzée, 1767, t. 1, livre II, p. 235, je souligne)

Pour le nom, Beauzée n'en reprend ni la définition traditionnelle, qui se réfère au caractère formel du nom, ni celle classique, avec la conception philosophique donnée par les Messieurs de Port-Royal, selon laquelle les noms sont des signes de la pensée. D'après Auroux (1984, p. 15), chez Beauzée, c'est l'« autonomie référentielle du nom » qui permet l'expression déterminée des êtres.

Parmi les accidents du nom, Beauzée (art. *Mot, Encyclopédie*, 1765, vol. X, p. 753) attire l'attention sur l'universalité du *nombre* qui est « la plus universellement adoptée dans les langues ». La flexion du nombre concerne non seulement les noms, mais aussi les autres classes déclinables comme le pronom, l'adjectif et le verbe. Alors que pour le nom et le pronom « ce sont les besoins réels de l'énonciation, d'après ce qui existe dans l'esprit de celui qui parle, qui règlent le choix des nombres » (*ibid*.), pour les adjectifs et les verbes, les terminaisons de nombres sont faites « par une sorte d'imitation, & pour être en concordance avec les noms ou les pronoms auxquels ils ont rapport, & qui sont comme leurs originaux » (*ibid*.).

Beauzée se réfère également à la déclinaison des cas. La flexion des cas est un phénomène linguistique qui dénote la reprise du cadre gréco-latin. Elle caractérise ainsi ce qu'Auroux (1992, p. 19 ; 2009, p. 46) nomme la *Grammaire latine étendue* (*GLE*), qui a été conçue pour la description des langues classiques, mais qui est appliquée aux langues vernaculaires. Selon Gautier *et al.* (2019, p. 113), l'une des caractéristiques frappantes de la grammaire du XVIII^{e} siècle est que l'adoption du cadre de la grammaire latine est moins visible. Cependant, Colombat (1981, p. 3) affirme que cette moindre production des descriptions de la langue latine, se limitant basiquement à fournir des méthodes de décodage, ne saurait occulter l'existence d'un fort intérêt pour l'étude du latin au XVIII^{e} siècle, y compris chez les grammairiens encyclopédistes, qui se réfèrent très souvent à cette langue pour traiter de questions tant pédagogiques que théoriques. Il convient de rappeler que le cadre latin constitue un socle pour le

développement de la grammaire occidentale. La naturalisation de ce cadre explique que cet attachement au cadre latin soit moins perceptible au XVIII[e] siècle (Gautier *et al*., *ibid*.). En ce qui concerne les cas, Beauzée affirme que

> les cas en général sont des terminaisons différentes qui ajoûtent à l'idée principale du *mot* l'idée accessoire d'un rapport déterminé à l'ordre analytique de l'énonciation […] La distinction des cas n'est pas d'un usage universel dans toutes les langues, mais elle est possible dans toutes, puisqu'elle existe dans quelques-unes, & cela suffit pour en faire le fondement d'une théorie générale. (Beauzée, art. *Mot*, *Encyclopédie*, 1765, vol. X, p. 754)

L'étude des cas latins au XVIII[e] siècle est liée à celle des prépositions. Beauzée met au même plan les cas et les prépositions (Colombat, 1981, p. 4). Il convient de noter que si la terminaison des mots marque les cas dans les langues classiques, c'est la rection qui s'y emploie dans les langues vernaculaires. Beauzée fait référence à la signification fondamentale commune qui configure les mots déclinables recevant la flexion des cas. Il précise qu'elle concerne la relation entre les termes afin de « présenter à l'esprit les idées des êtres réels ou abstraits », c'est-à-dire les termes qui, liés, peuvent être les objets de nos pensées (art. *Mot*, *Encyclopédie*, 1765, vol. X, p. 754). À l'instar de la flexion du nombre, la flexion des cas varie pour les noms et les pronoms selon les besoins de l'énonciation. Pour les adjectifs et les verbes, cette variation est liée à « une raison d'imitation & de concordance » (*ibid.*, p. 754). De surcroît, Beauzée note que c'est l'usage qui établit le choix de l'un de ces principes légitimant la flexion des cas. Par ailleurs, il convient de noter que cette flexion n'est pas admise dans toutes les langues, mais sa présence dans les langues classiques et l'usage de ce modèle dans la description des langues vernaculaires en assurent sa généralité.

S'agissant de l'adjectif, Beauzée ne suit pas la tradition grammaticale qui le conçoit comme une sous-catégorie du nom. L'auteur préfère reprendre la division établie par l'abbé Girard en 1747 et conçoit l'adjectif comme une catégorie distincte du substantif.

> […] mots ainsi nommés d'*adjectum*, supin d'*adjicere* (ajoûter) ; en sorte qu'*adjectivus* (adjectif) signifie proprement *qui sert à ajouter*. C'est caractériser très-bien la distinction de cette espèce de mots, puisqu'ils servent en effet à modifier les noms appellatifs, en ajoûtant à l'idée de la nature commune qu'ils énoncent quelqu'autre idée accidentelle.

> Les *Adjectifs* sont donc des mots qui expriment des êtres indéterminés, en les désignant par une idée précise, mais accidentelle à la nature commune déterminément énoncée par les noms appellatifs auxquels on les joint. (Beauzée, 1767, t. 1, livre II, p. 290-291)

Non seulement Beauzée considère l'adjectif comme une catégorie autonome, mais il le rapproche aussi du verbe et des articles, qu'il nomme *adjectifs métaphysiques*. Selon Auroux (1992c, p. 160), l'opposition entre *adjectifs métaphysiques* et *adjectifs physiques* revient à Du Marsais[122]. Toutefois, l'approche ontologique de ce grammairien diffère de celle fonctionnelle de Beauzée, qui fonde les adjectifs sur un mécanisme métaphysique, c'est-à-dire sur une logique selon laquelle à un nom appelatif se joint un mot qui désigne un être indéterminé moyennant une idée précise. Comme l'explique Delesalle (1992, p. 153), les changements dans les noms appelatifs résultent de l'idée accidentelle configurant ces adjectifs.

Le verbe, à son tour, se caractérise par sa valeur existentielle. Swiggers (1994, p. 31) note que la notion d'existence attribuée au verbe par Beauzée est liée à celle de temps, puisque c'est à travers lui que s'exprime l'existence réelle ou idéale d'un être indéterminé, de sorte que « le verbe est […] la seule classe de mots qui déborde le contexte purement linguistique ».

> Les verbes sont des mots qui expriment des êtres indéterminés, en les désignant par l'idée précise de l'existence intellectuelle avec relation à un attribut. (Beauzée, 1767, t. 1, livre II, p. 402)

Cette définition du verbe présentée par Beauzée correspond, d'après Raby (2018, p. 122-123), au principe classificatoire de détermination et d'indétermination des mots, un principe employé par le grammairien pour définir les parties du discours. En affirmant que « les verbes sont des mots qui expriment des êtres indéterminés », Beauzée distingue les parties indéterminatives (adjectifs et verbes) des parties déterminatives (noms et pronoms). Quant à la suite de la définition, « en les désignant par l'idée précise de l'existence intellectuelle avec relation à un attribut », Beauzée fait valoir, afin de discerner le verbe de l'adjectif, une différence spécifique correspondant à la relation d'identité entre le substantif et l'adjectif, ainsi qu'entre le sujet et le verbe.

---

[122] « Outre les adjectifs physiques, il y a encore les adjectifs métaphysiques qui sont en très-grand nombre, et dont on pourroit faire autant de classes différentes qu'il y a de sortes de vues sous lesquelles l'esprit peut considérer les êtres physiques et les êtres métaphysiques » (Du Marsais, *Adjectif*, *Encyclopédie*, 1751, vol. I, p. 133a).

Quant au verbe *substantif*, également nommé *abstrait*, selon Beauzée, il ne marque pas l'affirmation, comme l'établissent les Messieurs de Port Royal, mais *l'existence intellectuelle*.

> **Le Verbe *substantif* ou *abstrait* est celui qui désigne par l'idée précise de l'existence intellectuelle, avec relation à un attribut quelconque : de manière que, comme les mots ne demeurent jamais indéterminés dans les phrases où ils entrent, il faut exprimer séparément l'attribut particulier auquel on a besoin de faire rapporter le Verbe** ; comme quand on dit, Dieu EST éternel, les hommes SONT mortels. Les deux mots *est* & *sont* sont différentes formes du Verbe abstrait, lesquelles, dans ces phrases, désignent les sujets *Dieu* & *les hommes* par l'idée précise de l'existence intellectuelle avec relation aux attributs exprimés séparément par les adjectifs *éternel* & *mortels.* (Beauzée, 1767, t. 1, livre II, p. 404-405, je souligne)

Le verbe *être*, particulièrement la forme *est*, n'est pas le verbe par excellence et n'est donc pas conçu comme « le verbe premier ou primitif, mais comme le résultat d'une opération d'abstraction, c'est-à-dire de séparation du verbe et de l'attribut » (Raby, 2018, p. 123). Outre la signification existentielle du verbe, Beauzée (1767, t. 2, livre III, p. 10), dans la lignée de Du Marsais[123], affirme que l'attribut commence toujours par le verbe, c'est-à-dire que le verbe appartient à l'attribut. Cette position justifie la conception de Beauzée sur la proposition. En effet, pour le grammairien, la présence d'un élément de lien entre le sujet et l'attribut est dispensable, « puisque l'esprit aperçoit d'emblée le sujet dans sa relation avec l'attribut, ce qui ne fait qu'exprimer l'existence du sujet sous cette relation » (Raby, *ibid.*). Pour Beauzée,

> […] *une Proposition est l'expression totale d'un jugement*. (Beauzée, 1767, t. 2, livre III, p. 6)
> […] un jugement, qui est la perception de l'existence intellectuelle d'un sujet sous telle relation à telle manière d'être. (Beauzée, *ibid.*)
>
> La matière grammaticale de la Proposition, c'est la totalité des parties intégrantes dont elle est composée, & que l'analyse réduit à deux, savoir le sujet & l'attribut.
> Le *sujet* est la partie de la Proposition qui exprime l'être dont l'esprit aperçoit en soi-même l'existence sous telle ou telle relation à quelque modification ou manière d'être.

[123] « *L'attribut contient essentiellement le verbe parce que le verbe est dit du sujet* » (Du Marsais, art. *Construction, Encyclopédie*, 1754, vol. IV, p. 81b).

> L'*attribut* est la partie de la Proposition qui exprime l'existence intellectuelle du sujet sous telle ou telle relation à quelque modification ou manière d'être.
> Ainsi quand on dit, *Dieu est juste ;* c'est une Proposition, qui renferme un sujet (*Dieu*), & un attribut (*est juste*). (Beauzée, 1767, t.2, livre III, p. 7-8)

Contrairement aux Messieurs de Port-Royal qui conçoivent la proposition comme un jugement dont l'usage principal est de signifier l'affirmation et de Du Marsais qui distingue, d'une part, la proposition, conçue comme un ensemble de mots énonçant un jugement ou autre considération de l'esprit (*Construction, Encyclopédie,* 1754, vol. IV, p. 81a), et, d'autre par, le jugement, compris comme l'un des sens possibles de la proposition (Raby, 2018, p. 79), à savoir penser quelque chose à propos de quelque chose, affirmer ou nier, décider de l'état des choses objets (cf. *Construction, ibid.*), Beauzée, conteste les idées de son prédécesseur Du Marsais, en déclarant que la proposition exprime invariablement un jugement et qu'un seul mot suffit pour représenter une proposition, comme le mot latin *moriemur* (nous allons mourir), qui représente à lui seul une proposition complète (cf. Beauzée, 1767, t.2, livre III, p. 4). En effet, Beauzée comprend la proposition comme un jugement qui exprime la perception de l'existence intellectuelle d'un sujet par rapport à un attribut qui le qualifie. Il s'agit donc d'un mouvement de raisonnement, c'est-à-dire de l'acte de percevoir l'existence de quelque chose qui est conçu dans l'esprit. Ainsi, la proposition est formée de deux parties, un sujet et un attribut, ce dernier étant composé d'un verbe et d'un adjectif, éléments qui représentent l'existence intellectuelle dans l'esprit du sujet parlant, indiquant l'activité cognitive exercée.

Beauzée associe la notion de généralité à celle de nécessité. L'intitulé de sa grammaire pose d'emblée cette notion : *Grammaire générale, ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage*. Ainsi, les éléments de la parole, de l'*oratio* et de la syntaxe, traités par Beauzée dans sa grammaire, sont indispensables au langage, car ce sont ces éléments qui le constituent. Parmi ceux-ci, nous avons vu que les parties du discours qui configurent les éléments de la phrase, en particulier le nom, l'adjectif et le verbe, sont *générales*, car ces catégories figurent dans toutes les langues analysées par Beauzée. Dans l'article de l'*Encyclopédie* (*Verbe*, 1765, vol. XVII, p. 50), Beauzée fait référence à la *généralité* du verbe : « les *verbes* sont absolument nécessaires pour exprimer les objets de nos jugements, qui sont nos principales et peut-être nos seules pensées ; il n'est pas possible d'admettre des langues sans *verbes* […] ». Ces parties

étant nécessaires, la *généralité* et l'*identité* de la relation entre les mots sont donc caractérisées.

La notion d'universalité, quant à elle, est associée au langage et à la raison. Beauzée affirme que le langage est universel parce qu'il se fonde sur l'analyse de la pensée, qui est commune à tous les hommes. D'après l'auteur,

> le Langage, fondé partout sur cette analyse uniforme, qui en est comme le méchanisme intellectuel, devient ainsi l'instrument commun de la manifestation des pensées & de la raison humaine, l'interprète des sentiments & des affections, l'organe précieux de la charité universelle qui doit lier tous les hommes […]
>
> […] le Langage, qui en est l'organe nécessaire, fût, dans ses principes fondamentaux, universel comme la loi même, immuable comme elle, inaltérable comme elle. Les différences qui se trouvent d'une langue à l'autre ne sont, pour ainsi dire, que superficielles ; elles tiennent à celles des temps, des lieux, des mœurs, & des intérêts, qui variant sans fin laissent toujours subsister le même fonds. (Beauzée, 1767, t.1, préface, p. IX)

Nous constatons que le langage est ici conçu comme un instrument non seulement commun à tous les hommes, mais aussi naturel et nécessaire. Par son truchement, les hommes expriment leurs pensées, dont les principes sont également universels. Selon ce point de vue, les notions de généralité et d'universalité sont attachées à la nécessité, qui devient donc un critère important pour Beauzée. À l'instar des Messieurs de Port Royal, Beauzée affirme que la pensée et le langage sont liés. Cependant, contrairement à Arnauld et Lancelot, Beauzée (1767, t. 1, préface, p. V-VI) pense que la raison se fonde dans le langage, car c'est par le biais du langage que la raison communique et transmet l'image de la pensée. Il convient de rappeler que l'image, c'est-à-dire la représentation figurée par la raison humaine, procède, selon la théorie empiriste, de l'expérience acquise par les sens. Le tableau 12 ci-dessous illustre ces relations pensée-langage selon les thèses rationaliste et empiriste.

Tableau 12 – Relations pensée-langage / expérience-pensée-langage

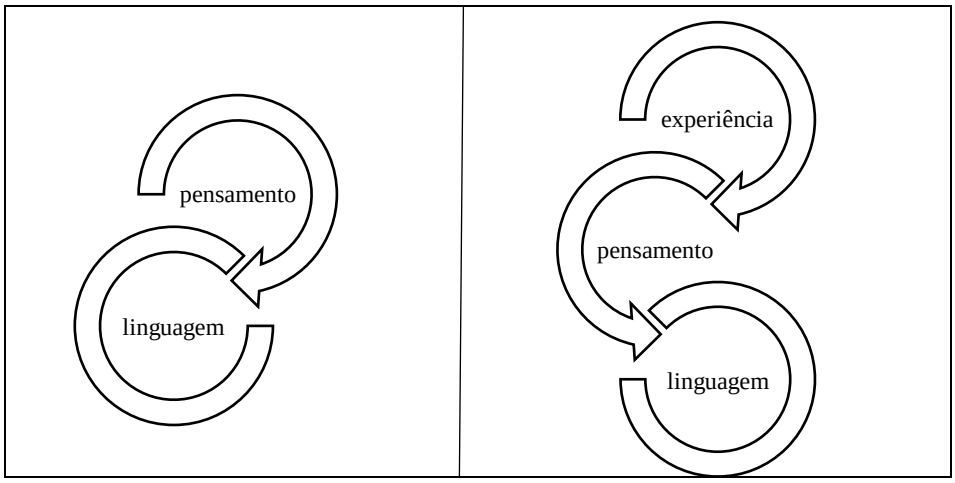

Source : Marques (2020).

Par ailleurs, la notion de l'universalité implicite du cadre latin est maintenue. En effet, à l'instar des Messieurs de Port-Royal, Beauzée s'occupe des parties du discours héritées de la grammaire latine. Ces parties généralisées à toutes les langues sont cependant adaptées et analysées à partir des doctrines composant la grammaire générale française.

1.2.4 La conception de Condillac sur la généralité dans la *Grammaire* (1775)

Condillac[124] élabore également une grammaire basée sur des principes généraux. La *Grammaire* (1775) comporte deux parties : la première est consacrée à la théorie générale et la seconde, à la description ainsi qu'à l'analyse de la langue française. Le plan d'analyse de la grammaire générale, c'est-à-dire de la première partie, diffère du plan suivi par ses prédécesseurs. Condillac part du général vers le particulier et commence par analyser les types de propositions, puis la proposition et enfin les termes qui la constituent. Dans la seconde partie de la grammaire, consacrée à la langue française, l'auteur suit le plan d'analyse du particulier au général. Il commence par l'étude des éléments et termine par celle de la syntaxe.

[124] Étienne Bonnot de Condillac (1715-1780) est un philosophe français né à Grenoble et mort à Lailly-en-Val. Il a publié plusieurs ouvrages à caractère philosophique : *Essai sur l'origine des connaissances humaines* (1749), *Traité des systèmes* (1754), *Traité des sensations* (de 1758 à 1767). Il a rédigé pour le prince de Parme un *Cours d'études,* publié en 1775, qui se compose d'une *Grammaire* et d'un *Art de penser*. Deux autres œuvres sont publiées à titre posthume : la *Logique* (1780) et la *Langue des calculs* (1798). Disciple de Locke, Condillac développe l'empirisme et l'oriente vers le sensualisme. Il conçoit que la sensation est à l'origine de toutes les connaissances (cf. Auroux et Weil, 1991, p. 66).

Dans la *Grammaire* (1775), la notion de *généralité* revêt plusieurs aspects. Sur le plan terminologique, à l'instar de ses prédécesseurs, Condillac utilise le terme *général* et des termes analogues. Ces termes peuvent être associés à ce qui est commun à toutes les personnes ou à toutes les choses d'une classe donnée, ainsi qu'à quelque chose qui se produit communément et habituellement, ou d'étendu et d'englobant. La *Grammaire* compte 76 références à ces termes. Ce nombre reste bien en deçà des 317 références faites par Beauzée dans sa *Grammaire générale* (1767). En revanche, le terme *universel* et ses termes connexes ne comptent aucune référence. En effet, pour Condillac, la distinction entre les termes *général* et *universel* n'a pas la même pertinence épistémologique que pour Beauzée. De surcroît, dans les « *Leçons préliminaires* » à la *Grammaire*, la notion de *généralité* peut être associée à la notion médiévale de la relation entre le *genre* et l'*espèce* :

> On donne […] à ces classes les noms de *genre* & d'*espece ;* & on comprend sous le nom de genres les classes générales & sous le nom d'especes les classes particulieres. Par exemple, *noble* & *roturier* sont des especes par rapport à *homme* & *homme*, qui est un genre par rapport à *noble*, & *roturier*, est une espece par rapport à *animal*. (Condillac, 1775, *Leçons préliminaires*, p. 74)

Condillac organise son analyse sur la base de la classe. Il nomme *classes subordonnées* « les classes qui se forment par une suite de subdivisions » (*ibid*., p. 71). On observe donc des classes générales et des classes particulières. L'animal est une classe générale par rapport à l'homme, et l'homme, une classe particulière par rapport à l'animal. Cependant, l'homme est une classe générale par rapport à *noble et roturier*. Sur le modèle de l'échelle de Porphyre, nous obtenons l'échelle ci-dessous, allant du genre à l'espèce, c'est-à-dire du général au particulier.

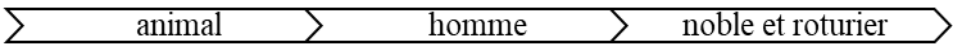

Source : Marques (2021).

Condillac utilise cette distribution en classe afin de montrer comment les idées doivent être organisées, depuis le genre jusqu'à l'espèce ou de l'espèce au genre, afin de faciliter leur analyse. Les idées peuvent être 1. singulières, 2. particulières ou 3. générales : les premières, également dites individuelles, représentent les individus ; les

secondes, les espèces ; les troisièmes, les genres (*ibid.*, p. 76). Nous avons donc le *genre*, l'*espèce* et l'*individu*, comme le montre le schéma ci-dessous.

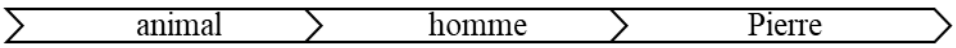

Source : Marques (2021).

Les perceptions sensorielles, les sens, ne relèvent pas du genre, mais de l'individu, c'est-à-dire du singulier. Par voie de conséquence, les idées se formant chez ces individus sont singulières. Les idées générales concernent également les individus, puisqu'elles représentent ce qu'ils perçoivent. Selon Condillac (*ibid.*, p. 77), « l'idée générale d'homme ne représente que ce que nous voyons de commun dans Pierre, dans Paul, &c. ». Nos idées, y compris les idées générales, sont donc individuelles, car elles ne se rapportent qu'à ce qui est perçu par l'individu.

Toujours dans les *Leçons préliminaires* (*Grammaire*, 1775, p. 79-96), Condillac énumère dix « *opérations de l'âme* » : l'attention, la comparaison, le jugement, la réflexion, l'imagination, le raisonnement, l'entendement, le désir, la volonté, et la faculté de penser. Sa *Grammaire* (1775) augmente ainsi considérablement le nombre de ces opérations de l'esprit, la *Grammaire générale et raisonnée* (1660) n'en comptant que trois – la conception, le jugement et le raisonnement. Ces dix opérations, outre leur universalité, car elles concernent l'ensemble des êtres humains et sont attachées à la pensée, qui est universelle, ont en commun d'être stimulées par les sens. Parmi ces opérations, la faculté de penser est la plus générale, car elle englobe toutes les autres opérations de l'esprit.

À l'instar des grammaires générales précédentes, la *pensée* occupe une place majeure dans la *Grammaire* de Condillac. Cependant, les sensations y demeurent essentielles. L'approche sensualiste[125] de Condillac à propos de la relation entre la pensée et le langage se caractérise par l'inclusion des sensations dans le processus cognitif[126], puisque toutes les idées procèdent des sens (cf. Condillac, 1775, p. 64). Il

[125] Adjectif issu du terme français sensualisme. En portugais, d'autres expressions sont utilisables, comme *sensacionismo* et *sensismo* [terme italien] (Abbagnano, 2018, p. 1037), afin de désigner la doctrine philosophique selon laquelle nos connaissances procèdent uniquement des sens. Nous emploierons cependant le terme *sensualisme*.

[126] Cette conception que la connaissance procède de la sensation et de l'expérience réside en germe chez Aristote. Selon le Stagirite (*La Métaphysique*, Livre A, 2000, p. 3-5), « quoi qu'il en soit, les animaux autres que l'homme vivent réduits aux images et aux souvenirs ; ils ne participent que faiblement à la connaissance empirique, tandis que le genre humain s'élève jusqu'à l'art et aux raisonnements. C'est de la mémoire que provient l'expérience pour les hommes : en effet, une multiplicité de souvenirs de la même

convient de noter l'importance accordée au langage et à son rôle fondamental dans l'analyse de la pensée. Seul le langage permet d'accéder à la pensée et de la communiquer. Selon Condillac (1775, p. 2), « c'est dans l'analyse de la pensée qu'il faut chercher les principes du langage ». Étant donné que « l'analyse de la pensée est toute faite dans le discours » (*ibid*.), l'analyse du discours suffit pour analyser la pensée. Nos idées se manifestent en effet dans le discours, alors représenté par la proposition. Cependant, Condillac ne considère pas la pensée elle-même, mais la façon dont la pensée se forme progressivement dans l'esprit de l'individu (cf. Auroux, 1982, p. 206).

La *Grammaire* de Condillac présente d'autres éléments susceptibles d'être considérés comme des universaux. Le « *langage d'action* », par exemple, est classable parmi les universels, car il s'agit d'un langage naturel et commun à tous les hommes. Par « langage d'action », l'auteur entend le langage se formant avec « les gestes, les mouvements du visage, & les accents inarticulés » (Condillac, 1775, part. I, chap. I, p. 5). D'après Condillac (*ibid.*), ces signes étaient « les premiers moyens que les hommes ont eus pour se communiquer leurs pensées » et proviennent aussi bien des sensations que des représentations de l'esprit. Dans cette perspective, les sensations sont également classables comme universelles, car tous les hommes éprouvent des sensations. Le contact des êtres humains avec le monde extérieur et leur perception de l'espace s'effectuent invariablement par les sens.

Dans la lignée de la grammaire générale française, Condillac traite également la théorie des parties du discours. Cette théorie est réduite à quatre classes générales (le substantif, l'adjectif, la préposition et le verbe substantif), conçues comme suffisantes pour l'analyse de la pensée. D'après l'auteur,

> Il ne faut que des substantifs pour nommer tous les objets dont nous pouvons parler : il ne faut que des adjectifs pour en exprimer toutes les qualités : il ne faut que des prépositions pour en indiquer les rapports : enfin il ne faut que le seul verbe *être* pour prononcer tous nos jugements. (Condillac, 1775, part. I, chap. XIII, p. 119)

---

chose [981a] en arrive à constituer finalement une seule expérience ; et l'expérience paraît bien être à peu près de même nature que la science et l'art, avec cette différence toutefois que la science et l'art adviennent aux hommes par l'intermédiaire de l'expérience, car l'expérience a créé l'art, comme le dit Polos avec raison, et le manque d'expérience, la chance. L'art naît lorsque, d'une multitude de notions expérimentales, se dégage un seul jugement universel, applicable à tous les cas semblables ».

Alors que Beauzée (1767) conçoit des classes de mots nécessaires, Condillac invente des classes suffisantes. Cette différence de conception entre les deux auteurs procède de leur construction théorique. Comme l'explique Auroux (1988, p. 81), Beauzée « est un rationaliste qui défend le fixisme des catégories, et par conséquent leur nécessité », tandis que Condillac est « un empiriste qui assume leur caractère génétique, et par conséquent la contingence de leur réalisation ». À vrai dire, ces classes générales ne sont pas nécessaires, car le langage est antérieur à leur apparition. De surcroît, les langues présentent plusieurs classes de mots, descriptibles à partir de ces quatre classes générales (*ibid*., p. 90). Beauzée et Condillac, en dépit de leur différenciation théorique, qui dicte leur analyse, respectent le postulat de généralité configurant la grammaire générale française, à savoir l'existence de catégories communes à toutes les langues.

Condillac établit une relation entre les classes générales (le substantif, l'adjectif, la préposition et le verbe substantif) et leurs fonctions (nommer, exprimer, indiquer et prononcer). Chaque classe de mots correspond à une fonction : « la nomination se rapporte aux objets, l'expression aux qualités, l'indication aux rapports, la prononciation au jugement » (Auroux, 1988, p. 89-90). À propos du verbe substantif, la *Grammaire* (1775) saisit le verbe *être* comme le verbe par excellence. Son usage principal est d'exprimer « la coexistence de l'attribut avec le sujet » (Condillac, 1775, partie I, chap. XIII, p. 117). Dans cette définition, le grammairien n'évoque ni la conception de Port-Royal, selon laquelle l'usage principal du verbe est de signifier l'affirmation, ni celle de Beauzée (1767, I, livre II, p. 395), où le verbe représente une « existence intellectuelle d'un sujet avec relation à un attribut ». Cependant, l'auteur mentionne également le caractère assertif du verbe *être* :

> le verbe *être* exprime cette affirmation : il exprime donc encore la coexistence de l'attribut avec le sujet ; &, par conséquent, dans *Corneille est poëte*, la coexistence de la qualité de poëte avec Corneille est tout ce que le verbe peut signifier […]. (Condillac, 1775, part. I, chap. XIII, p. 118)

Étant donné que le verbe substantif *être* exprime l'affirmation et la coexistence, ses fonctions assertive et cohésive (cf. Pariente, 1982, p. 262-263) sont mentionnées. Cependant, dans la grammaire de Condillac, la fonction assertive du verbe *être* n'a pas la même pertinence que dans la grammaire de Port-Royal. Pariente (*ibid*.) explique que la fonction assertive, chez Condillac, est subordonnée à la fonction cohésive, cette dernière s'observant dans la coexistence entre les idées exprimées par les mots. Auroux

(1986, p. 113) ajoute également une fonction existentielle au verbe *être*. Elle se confond toutefois avec la fonction cohésive, car le verbe exprime précisément la coexistence entre les idées exprimées par le sujet et l'attribut. L'auteur note également que la fonction existentielle n'est pas référentielle, contrairement à la fonction assertive, qui se réfère au monde extérieur. Cette conception de Condillac correspond donc à celle de Beauzée à propos de l'existence intellectuelle (*ibid.*). Partant de la conception que le verbe *être* signifie la coexistence, Condillac justifie l'élaboration de propositions affirmatives et négatives :

> Si nous nous bornions à ne voir, dans le verbe, que la marque de l'affirmation, nous serions embarrassés à appliquer les propositions negatives, puisque nous verions l'affirmation dans toutes. Mais lorsqu'on a dit que le verbe signifie la coexistence, une proposition est affirmative, si elle afirme que le sujet & l'attribut coexistente, & elle est negative, si elle afirme qu'ils ne coexistente pas. (Condillac, 1775, part. I, chap. XIII, p. 118-119)

La nature affirmative ou négative de la proposition repose donc sur l'idée que le verbe signifie la coexistence. Condillac transfère alors la distinction entre l'affirmation et la négation à la proposition, et non pas au verbe. Malgré la primauté du verbe *être,* le verbe adjectif est également utilisé pour exprimer la coexistence de l'attribut avec le sujet, de sorte que la fonction cohésive est maintenue, y compris lorsque le verbe n'a pas de valeur de substantif (Pariente, 1982, p. 262) :

> Le verbe *être* est proprement le seul, &, à la rigueur, nous n'aurions pas besoin d'en avoir d'autre. Mais nous avons vu qu'il s'est introduit dans les langues des mots qui sont tout à la fois verbes & adjectifs : adjectifs, parce qu'ils expriment un attribut ; & verbes, parce qu'ils expriment encore la coexistence d'un attribut avec un sujet. Ce sont, comme nous l'avons dit, des expressions abrégées, equivalentes à deux éléments du discours. (Condillac, 1775, part. II, chap. VI, p. 160)

Le verbe adjectif combine alors les idées du verbe substantif *être* et de l'adjectif, de sorte que *vivre* signifie *être vivant*. Il présente donc la coexistence de l'attribut avec le sujet sous une forme abrégée. Cette conception est empruntée à Port-Royal, qui appréhende également le verbe adjectif comme une forme abrégée, composée de la troisième personne du présent du verbe substantif *être* et de l'attribut.

Sur la proposition, à première vue, Condillac reprend la notion de proposition comme une expression d'un jugement, telle que l'établissent les Messieurs de Port-Royal :

> Puisqu'une proposition est l'expression d'un jugement, elle doit être composée de trois mots, ensorte que deux soient les signes des deux idées que l'on compare, & que le troisieme soit le signe de l'opération de l'espit, lorsque nous jugeons du rapport de ces deux idées.
> *Corneille est poëte*, voilà une proposition […] Toute proposition est donc composée d'un sujet, d'un verbe & d'un attribut. Elle s'exprime, par conséquent, avec trois mots, ou avec deux équivalents à trois. *Je parle,* par exemple, est pour *je suis parlant.* (Condillac, 1775, part. I, chap. XI, p. 102-103)

À l'instar des Messieurs de Port-Royal, Condillac considère les trois termes composant la proposition : le sujet, l'attribut et le verbe *être*. Quant à la structure de la proposition, elle peut suivre la structure orthodoxe tripartite ou la structure bipartite, composée de deux éléments, un sujet et un verbe adjectif, comme *je parle,* qui équivaut à trois éléments, *je suis parlant,* tel que le mentionne déjà Beauzée. Quoique Condillac et les Messieurs de Port-Royal conçoivent cette notion de la proposition comme l'expression d'un jugement, leurs théories diffèrent. Condillac associe en effet la sensation à l'opération de jugement :

> Lorsque vous comparez deux objets, vous voyez qu'ils font sur vous les mêmes sensations, ou des sensations différentes : vous voyez donc qu'ils se ressemblent ou qu'ils diffèrent. Or, c'est-là juger. La comparaison renferme donc le jugement ; & par conséquent il n'y a dans le jugement, comme dans la comparaison, que ce que nous appelons sensation. (Condillac, *Leçons préliminaires,* 1775, p. 84-85)

Pour Condillac, les sensations impliquent aussi bien les idées que les opérations de l'esprit. Parmi ces opérations, le jugement peut être considéré comme une perception ou comme une affirmation. Cependant, « la perception et l'affirmation ne sont de la part de l'esprit qu'une même opération » (*ibid.*). *Un jugement comme perception* se distingue d'un *jugement comme affirmation,* car ce dernier prend en compte les idées formées sur ces objets, indépendamment de la perception (*ibid.,* p. 40). Raby (2018, p. 89) note ainsi la différence majeure entre les conceptions des Messieurs de Port-Royal et de Condillac à propos de la proposition : « La proposition n'est plus l'image du

jugement, mais le résultat d'une analyse progressive de la pensée que le langage seul objective ».

Généralement, chez Condillac, l'usage du terme *général* et des termes analogues se conforme à l'usage qu'en ont fait les grammairiens précédents, notamment en ce qui concerne la signification même du terme, à savoir un élément commun à plusieurs personnes ou choses. Toutefois, certaines spécificités ne manquent pas d'apparaître. Le terme *généralité* peut ainsi être associé aux points suivants : le problème médiéval des universaux, à savoir la relation entre le genre et l'espèce ; l'universalité des sensations et des opérations de l'esprit ; l'universalité du « *langage d'action* », comme le nomme Condillac. En ce qui concerne la grammaire, Condillac reconnaît l'existence de quatre classes générales (le substantif, l'adjectif, la préposition et le verbe substantif), conçues comme suffisantes pour l'analyse de la pensée. Toutes les autres classes de mots présentées par les langues en dérivent. Parmi ces quatre classes, le verbe substantif est conçu comme le verbe par excellence. Il exprime la coexistence de l'attribut avec le sujet. Il s'agit donc de l'une des catégories générales qui conforment la proposition dans toutes les langues.

Somme toute, les notions d'universalité et de généralité diffèrent selon les époques. Elles évoluent en fonction non seulement du temps, de la théorie sur laquelle se fondent les études linguistiques, mais aussi de l'objectif de la grammaire. Toutefois, l'universalité implicite du cadre latin demeure. Le tableau ci-dessous présente succinctement les notions d'*universalité* et de *généralité* depuis l'Antiquité jusqu'au XVIII^{e} siècle.

Tableau 13 - Tableau représentatif des concepts d'*universalité* et de *généralité* sur le temps long

	TABLEAU ILLUSTRATIF SUR LES NOTIONS D'*UNIVERSALITÉ* ET DE *GÉNÉRALITÉ*		
UNIVERSALITÉ	Antiquité	• Grèce antique	• La ***koinè* grecque** est la langue de l'administration, de la culture, la langue grammatisée, la langue parlée par excellence dans tout le domaine grec. Elle gagne à ce titre le statut de langue « universelle ».
		• Monde roman	• ***Vtraque lingua* (l'une et l'autre langue)** caractérise le bilinguisme grec-latin. La notion d'universalité de la langue latine ne saurait être attestée, étant donné que les textes latins se

			réfèrent au grec et aux autres langues**.**
	Moyen Âge	• Chez les philosophes	• Dans un premier temps, la **querelle des universaux,** soumise aux idées de Porphyre et de Boèce sur la nature du *genre* et de l'*espèce*, met en lumière les conceptions de Platon et d'Aristote à propos des prédicats généraux utilisés dans la construction des propositions et des arguments. Dans un second temps, aux XIV[e] et XV[e] siècles, elle est marquée par l'opposition entre le réalisme et le nominalisme.
		• Thomas d'Erfurt (vers 1310)	• - La grammaire comme une science universelle. - L'élaboration d'une théorie du langage, que les modistes considéraient comme universelle. - L'universalité du latin en tant que langue d'érudition.
	XVI[e] siècle	• Scaliger (1540)	• L'universalité, liée à la grammaire, se configure dans le traitement des parties du discours.
		• Sanctius (1587)	• Le latin, lié à la langue écrite, est la langue « universelle » permettant la circulation des idées et des œuvres dans l'Europe du XVI[e] siècle.
	XVII[e] siècle	• *GGR* (1660)	• L'universalité relève de la relation entre le langage et la raison, lesquels sont, par nature, universels pour tous les hommes. L'universalité repose sur l'analyse des opérations mentales concevoir, juger et raisonner, qui guident la formation du discours. Elle est représentée par la proposition logique : *sujet – est – attribut.* - O termo universal não é utilizado.
	XVIII[e] siècle	• Du Marsais	• - Relation expérience-pensée-langage. - L'auteur conçoit les termes général et universel comme des synonymes et les analyse philosophiquement. - Les deux termes évoquent la totalité des choses. - L'universalité du latin comme langue de la science.
		• Beauzée	• - Relation expérience-pensée-langage. - L'auteur distingue les termes général et universel, les dissocie de la logique et les associe à la grammaire. - L'universalité vise l'exhaustivité.
		• Condillac	• - Relation expérience-pensée-langage. - L'auteur reprend la classification médiévale du genre à l'espèce afin de montrer comment les

			idées doivent être organisées. - L'universalité peut se rapporter non seulement aux sensations et aux opérations de l'esprit, mais aussi au « langage d'action ». - Le terme universel n'est pas employé.
GÉNÉRALITÉ	XVII^{e} siècle	• *GGR* (1660)	• - Généralité construite sur la matrice romaine. Elle est formée à partir de l'observation des langues, c'est-à-dire lorsque l'on passe d'une langue à l'autre. Par exemple, les catégories du nom et du verbe qui existaient déjà pour le grec et pour le latin ont été généralisées à « toutes » les langues. - Notions et concepts développés par la grammaire générale, comme la théorie des propositions. L'usage principal du verbe *être* est de signifier l'affirmation.
	XVIII^{e} siècle	• Du Marsais	• - L'auteur propose des règles générales et des analyses valables pour toutes les langues. - Le verbe *être* signifie essence et existence. - L'expression *verbe simple* plutôt que *verbe substantif* est employée, car le verbe *être* ne signifie pas la substance.
		• Beauzée	• - Généralisation des phénomènes pour un nombre important de langues. - L'auteur conçoit le général comme quelque chose de commun à plusieurs. - S'agissant des catégories générales analysées du point de vue de la grammaire générale, le verbe *être* signifie l'existence intellectuelle.
		• Condillac	• - L'auteur applique ses théories générales au français. - Il identifie quatre classes générales (le substantif, l'adjectif, la préposition et le verbe substantif) communes à toutes les langues. - Le verbe *être* signifie la coexistence.

CHAPITRE 2 – DEUX CONCEPTIONS SUR LA SYNTAXE : LA TRADITION GRECO-LATINE ET LA RECHERCHE DE LA GÉNÉRALITÉ

Ce deuxième chapitre, divisé en deux parties, propose une synthèse partielle et non exhaustive sur l'émergence de la syntaxe dans l'Antiquité gréco-latine et sur son développement ultérieur. Nous nous intéressons notamment aux phénomènes d'accord et de régime, tels qu'ils ont été décrits dans la grammaire ancienne, systématisés dans la grammaire latine humaniste, transférés aux langues vernaculaires à la Renaissance et enfin modifiées par les grammairiens français Du Marsais et Beauzée au XVIII^{e} siècle. Ainsi, la première partie de ce chapitre étudie le traitement de la syntaxe selon la tradition gréco-latine, particulièrement dans les ouvrages d'Apollonius, de Priscien et de Nebrija. La seconde partie l'examine dans les ouvrages portant sur les principes généraux des langues et/ou du langage, à savoir la *Minerva* de Sanctius et les ouvrages français des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles, particulièrement les ouvrages de Port-Royal, de Du Marsais, de Beauzée e de Condillac. L'objectif est d'identifier le fond conceptuel et terminologique qui caractérise, d'une part, la grammaire latine et, de l'autre, la grammaire générale française, et qui a servi de base à l'analyse de l'*oratio* dans la grammaire portugaise développée au Portugal et, ultérieurement, au Brésil.

2.1 La tradition gréco-latine

2.1.1 Apollonius Dyscole : l'émergence de la syntaxe grecque

Grammairien grec d'Alexandrie, Apollonius Dyscole a vécu durant la première moitié du II^{e} siècle apr. J.-C. Son traité intitulé *Perì Suntáxeōs* (*Sur la syntaxe*) marque l'émergence de l'étude de la syntaxe dans la tradition de la grammaire occidentale. Cette œuvre singulière est indépendante des autres ouvrages grammaticaux de cet auteur (Baratin, 1989, p. 370). Quatre livres la composent : le premier traite la construction des articles ; le deuxième, la construction des pronoms ; le troisième, le verbe ; le quatrième, les prépositions, mais il demeure incomplet. Selon Lallot (1997, vol. II, p. 7, note 3), le terme syntaxe (*súntaxis*) peut désigner non seulement l'acte de joindre des items linguistiques de tout niveau (les lettres, les syllabes, les mots), mais aussi le résultat

linguistique de cet acte (les mots, les syntagmes et les phrases) ainsi que la totalité ou une partie d'une œuvre. Chez Apollonius, la syntaxe concerne principalement la formation de syntagmes ou de phrases moyennant la jonction de mots (*ibid.*).

Antérieurement à son émergence dans la grammaire antique, la notion de syntaxe apparaissait en germe en philosophie. Dans le *Cratyle* (424e-425a [Baratin et Desbordes, 1981, p. 81]) de Platon (427-347 av. J.-C.), les notions de syntaxe et de *logos* sont associées. Elles se présentent comme une réunion hiérarchiquement organisée, depuis les éléments, les syllabes, les mots, jusqu'à la phrase composée du nom et du verbe. Platon reprend dans le *Sophiste* (261e-262d [Baratin et Desbordes, 1981, p. 86-87]) cette conception du *logos* saisi comme un « énoncé » de sens complet, comme un agencement constitué du nom et du verbe : « on n'aura pas d'énoncé s'il y a simplement succession de noms, pas plus que si des verbes sont énoncés sans noms ». Seule la réunion des termes essentiels de la phrase, à savoir le *nom* et le *verbe*, constitue donc un énoncé, puisque la simple succession de noms ou de verbes est dépourvue de sens.

Dans les œuvres aristotéliciennes, la notion de *logos* varie. Aristote, dans *De l'interprétation* (VI, 17a [Bini, 2010, p. 84]), traite le *logos apophantikos* (Auroux, 2009, p. 12-13 ; Neves, 2005, p. 67), c'est-à-dire l'énoncé déclaratif, et distingue le *logos* vu comme un son vocal de la *proposition* conçue comme « un discours qui exprime les jugements » (Neves, 2005, p. 67), de sorte que tous les *logos* ne sauraient être classés comme une *proposition*. En effet, le critère déterminant le *logos* comme une proposition est le fait d'être vrai ou faux. Moyennant cette conception, Aristote établit un vocabulaire spécifique. La proposition est alors formée par le sujet (*hupokeimenon*) et le prédicat (*kategorema*), et la notion de copule émerge. Ainsi, le syntagme *bouc-cerf*, quoique doté de sens et qualifiable de *logos*, n'est aucunement une proposition, car il n'exprime ni une affirmation ni une négation. Dans la *Rhétorique* (III, 1404b26 [Ruelle, 1883, p. 295]), Aristote reprend la conception platonicienne du *logos* constitué du *nom* et du *verbe* : « le discours est formé de noms et de verbes », « *onomata* et *rhêmata* étant ce qui constitue l'énoncé ». En revanche, dans la *Poétique*, le *logos* n'est pas nécessairement composé d'un nom et d'un verbe. Cette conception distingue Aristote de Platon (*Sophiste* 262c [Baratin et Desbordes, 1981, p. 87]), lequel affirme que « l'homme apprend » est l'énoncé premier et minimal, formé par deux termes *onoma* et *rhêma*, et ne conçoit donc pas de formulation d'énoncé inférieure à celui-ci (Ildefonse et Lallot, 2017, p. 76). Selon Aristote,

> l'énoncé est une voix composée signifiante dont certaines parties signifient quelque chose pour elles-mêmes (car **il n'est pas vrai que tout énoncé se compose de verbes et de noms**, mais – prenons par exemple la définition de l'homme – **on peut avoir un énoncé sans verbe** ; toutefois la partie y signifiera toujours quelque chose) – par exemple, dans Cléon marche, Cléon. Il y a pour un énoncé deux manières d'être un : ou bien il signifie une chose une, ou bien il est fait d'une pluralité liée par conjonction – par exemple, l'Iliade est une par conjonction, la définition de l'homme, parce qu'elle signifie une chose une. (Aristote, *Poétique*, Chap. 20, 57a [Dupond-Roc e Lallot, 1980, p. 105], je souligne)

La notion d'énoncé figurant dans la *Poétique* jouit d'un sens plus large. Aristote considère en effet qu'un mot (nom ou verbe) et un texte, comme l'*Iliade,* peuvent être qualifiés d'énoncés. En effet, le philosophe grec conçoit d'abord l'énoncé comme une émission vocale dotée de sens. De la sorte, l'énoncé compris comme une voix composée d'un mot unique, d'un mot composé ou de plusieurs mots ne signifie qu'une seule et unique chose, son individualité ou son unité étant donc prise en compte.

Les stoïciens ont également analysé le *logos*. Selon Ildefonse et Lallot (2017, p. 79), ils développent les idées d'Aristote et considèrent dans l'énoncé la distinction entre le signifiant et le signifié. Dans la théorie des signifiants, les stoïciens traitent les sons vocaux et les parties du discours. Dans la théorie des signifiés, ils traitent la « syntaxe des *lekta* », c'est-à-dire des dicibles (exprimables, énonciables), et enseignent comment distinguer les « *lekton* complet (*autoteles*) et *lekton* incomplet (*ellipes*), de manière à savoir construire un *lekton* complet » (*ibid.*, p. 80). La distinction entre ces deux types de *lekta* se fonde sur la présence ou non d'un cas. Selon Diogène Laërce (VII 63 *apud* Ildefonse et Lallot, 2017, p. 80), les premiers ou « les dits complets […] sont ceux dont l'énonciation est achevée, par exemple "Socrate écrit" » et les seconds, à savoir « les dits incomplets sont ceux dont l'énonciation est inachevée, comme "écrit" ; nous demandons alors "Qui ?" ». L'adjectif *autotelēs* caractérisant le *lekton* exprime une notion d'autosuffisance sémantique, car il révèle que l'énoncé dispose des éléments nécessaires à sa compréhension (Lallot, 1997, vol. II, p. 8, nota 5). Les stoïciens utilisent également la notion de vrai et de faux. En effet, dans le cadre de la conception de la phrase complète (*lekton* complet [*autotelēs*]), les stoïciens considèrent l'*axiome*, qui est un jugement ou une proposition, et sa valeur de vérité et de fausseté. De la sorte, Chrysippus, dans ses *Définitions dialectiques* (VII 65 *apud* Ildefonse et Lallot, 2017, p. 81), affirme qu'« une proposition est ce qui est affirmable ou niable de par soi-

même », par exemple « *Il fait jour, Dion se promène* ». Les analyses de Platon, d'Aristote et des stoïciens sur le *logos* sont d'une importance majeure, car elles montrent que l'analyse linguistique (syntaxique) est antérieure à l'émergence de la grammaire dans le monde occidental.

Apollonius, en reprenant les idées des stoïciens sur la phrase complète, élabore sa doctrine sur la syntaxe dans le champ des études grammaticales. Le *logos*, qui apparaît dans l'expression *autoteles logos* (AD, *De la construction*, livre I, § 2, Lallot, 1997, vol. I, p. 96), *énoncé complet* ou *phrase complète*, défini par le sens de complétude qu'il représente (Baratin et Desbordes, 1981, p. 61), est formé, conformément à la tradition philosophique, par un nom et un verbe, considérés comme les deux parties essentielles de l'énoncé :

> en partant d'une construction contenant toutes les parties de phrase[127] : que l'on en supprime le nom ou le verbe, la phrase devient inachevée, mais si l'on supprime tous les autres mots, elle ne présente absolument pas de lacune. (Apollonius 1997, Livre 1, § 14, p. 100)

La *complétude*, chez Apollonius, est l'un des principes caractérisant la phrase. Elle influe sur les constituants de l'énoncé, lesquels visent, reliés et unis, à la constitution d'un sens complet (Baratin et Desbordes, 1981, p. 61). Il s'agit donc d'une notion sémantique. La phrase complète, à savoir l'objet d'étude de la *Syntaxe*, est considérée comme un arrangement (*suntaxis*) congruent (*katallêlotês*) des formes (Ildefonse et Lallot, 2017, p. 82). Cette conception de la syntaxe, une réunion de mots congrûment organisés, conduit à sa conception positive (Lallot, 1997, vol. II, p. 8, note 3), centrée sur la régularité syntactico-sémantique, les régularités des formes et du sens étant prises en compte.

Le grammairien alexandrin (*De la construction*, I, § 13, Lallot, 1997, vol. I, p. 100) pose encore le problème de l'ordre des mots dans la phrase : « le nom vient en tête et est suivi du verbe, puis des autres parties de phrase ». Pour Lallot (1997, vol. II, p. 20-21, note 53), cet ordre se justifie à la fois ontologiquement et logiquement : « l'agent précède l'action […] et […] par suite le nom doit précéder le verbe ». De surcroît, nous observons que cet ordre caractérise la phrase complète, où le nom et le verbe

---

[127] Apollonius indique huit parties pour le discours : le nom, le verbe, le participe, l'article, le pronom, la préposition, l'adverbe et la conjonction.

représentent les parties essentielles, et les autres éléments, les parties accessoires de la phrase.

Outre la complétude et l'ordre, la construction présuppose la *congruence*. Or, la congruence, à savoir la convenance mutuelle entre les mots, est un autre principe qui caractérise la phrase chez Apollonius. Le terme utilisé par le grammairien alexandrin pour désigner la congruence est *katallēlótēs*, qui ne reçoit d'ailleurs aucune définition dans la *Syntaxe*. Selon Lallot (1997, vol. I, p. 45), la raison en est que l'adjectif *katállēlos*, signifiant « adapté (*kat*-) l'un à l'autre (*-allēlo*-) », est un terme courant utilisé pour indiquer l'adéquation entre les éléments d'un ensemble. Apollonius exploite alors cette notion dans le domaine de la syntaxe pour traiter non seulement la congruence par convergence (*súnodos*), en établissant les règles d'accord entre les termes, mais aussi la congruence par transition (*metábasis*)[128], en formant les règles de construction du verbe transitif avec les cas (Lallot, 1999, p, 156).

Lallot (1999, p. 154-155) souligne qu'Apollonius développe le concept de *katallēlótēs* (congruence) dans le cadre de la théorie du solécisme, qui est défini comme « un vice consistant dans l'incongruence (*akatallēlōn*) d'un enchaînement de mots » (*De la construction*, livre III, § 8, Lallot, 1997, vol. I, p. 209). La *katallēlótēs* se caractérise notamment des deux façons suivantes : 1. par sa nature intralinguistique (Lallot, *ibid.*), la congruence ou l'incongruence ne se révélant pas dans les référents, mais dans la construction des mots, dont les formes doivent se conformer aux exigences de la correction (*De la construction*, livre III, § 10, Lallot, 1997, vol. I, p. 210) ; 2. par la distribution appropriée des accidents liés aux mots construits ensemble (Lallot, *ibid.*), comme dans *hoûtós me étupsen* (celui-ci m'a frappé), au nombre singulier et à la 3e personne.

La congruence est une notion sémantique liée à convenance, c'est-à-dire à l'adéquation des signifiés en rapport dans une construction (Ildefonse et Lallot, 2017, p. 82-83). En affirmant que « la congruence des contenus de pensée donne la phrase complète » (*De la construction*, livre I, § 2, Lallot, 1997, vol. I, p. 96), Apollonius signale un accord sémantique, au niveau du signifié. Outre l'accord sémantique, la congruence indique également un accord syntaxique, au niveau des signifiants. Dans ce

[128] Selon Ildefonse (1998, p. 64), le terme *métabasis* signifie le passage d'un lieu à un autre et le changement. En grammaire, ce terme est lié à l'analyse de la construction « transitive », dans laquelle le verbe opère le passage d'un terme à un autre. Dans le traité d'Apollonius Dyscole, la *métabasis* intervient dans l'analyse de la diathèse (la disposition) transitive ainsi que dans la définition de la personne.

cas, la congruence révèle dans le signifiant, c'est-à-dire dans les mots, les marques flexionnelles des accidents de nombre, de personne, de genre ou de cas, qui présentent une organisation identique à celle des signifiés correspondants (Lallot, 1997, vol. I, p. 46).

Comme mentionné, la *katallêlotês* (la congruence) embrasse également la construction du verbe transitif avec les cas. Ainsi, en traitant la construction des verbes, Apollonius (*De la construction*, livre III, § 158, Lallot, 1997, vol. I, p. 258) affirme que certains verbes « réclament » le génitif, d'autres, le datif et d'autres encore, l'accusatif. De même, en abordant la construction des prépositions afin de montrer que la préposition et le verbe peuvent changer de place, Apollonius (IV, § 4, 436, p. 271) signale que dans la phrase « *éptuse polù káta* », la préposition *káta* est le terme régi : « dans : *éptuse polù káta* […] [il cracha beaucoup à terre], la congruence exige *katéptusen*, et ce n'est pas plus la préposition que le verbe qui est déplacé ». Le grammairien nous présente donc le phénomène de la complémentarité (Baratin, 1989, p. 433). Dans la syntaxe d'Appolonius, ce phénomène est déjà lié aux caractéristiques données par les verbes ou les prépositions, qui « réclament » un cas spécifique.

La notion de *katallêlotês* (congruence) s'avère donc fondamentale pour Apollonius. Cette notion, également liée à la correction syntaxique, présente un sens plus large, car elle embrasse les phénomènes traités postérieurement par la grammaire, comme syntaxe de concordance et syntaxe de régime, quoique le grammairien alexandrin n'utilise pas de terminologie spécifique (Lallot, 1997, vol. I, p. 46, nota 92). Priscien reprendra ces idées et les développera dans la syntaxe latine. La tradition grammaticale ultérieure ne récupérera pas cependant le terme *katallêlotês*. À vrai dire, Priscien le traduira par *consequentia*, comme nous l'observerons dans la section suivante.

2.1.2 Priscien : le pionnier de la syntaxe latine

Priscien[129] était professeur de grammaire latine à Constantinople[130] au VI^e^ siècle, alors que le latin, et non la langue maternelle, était la langue officielle de l'Empire et de

[129] Né en Mauritanie, en Afrique, Priscien a été banni de son pays à la fin du V^e^ siècle en raison des troubles causés par l'occupation vandale (Baratin *et al.*, 2010, p. 9).
[130] Constantinople (aujourd'hui Istanbul, en Turquie) était la capitale de l'Empire romain d'Orient jusqu'à sa chute en 1453.

l'administration (Baratin *et al*., 2010, p. 12). Afin de renouveler la grammaire latine[131], par un retour aux sources d'inspiration grecque, Priscien reprend les idées d'Apollonius[132] et élabore entre les années 515 et 520 un traité grammatical originellement appelé *Ars Prisciani*[133], composé de dix-huit livres, les deux derniers étant consacrés à la syntaxe (*constructione*). C'est par ce traité que Priscien commence l'étude de la construction à travers l'analyse de la syntaxe latine.

Le terme utilisé pour désigner les relations entre les mots est *constructio*. Selon Priscien (*GL* 3, livre XVII, 108.1-2, trad. Groupe Ars grammatica, 2010, p. 63), « il s'agit de l'agencement [*ordinatione*], autrement dit de la construction [*constructione*] des mots, que les Grecs appellent *suntaxis* ». À vrai dire, l'objectif de la *constructio* consiste à traiter les mots « de la façon habituelle, de les agencer pour construire un énoncé complet » (108.7, p. 63). Baratin *et al*. (2010, p. 63, note 1) notent que les termes *ordinatio* (agencement) et *constructio* sont présentés comme des synonymes et qu'ils correspondent respectivement à ceux utilisés par Apollonius : *suntaxis* (combinaison) et *katallêlotês* (convenance mutuelle). Ces termes caractérisent la phrase complète, l'objet d'étude de la syntaxe, c'est-à-dire une phrase présentant une combinaison ou un arrangement congruent de formes. Cependant, puisque *katallêlotês* signifie l'adéquation mutuelle entre les mots de la phrase, la notion de réciprocité qui façonne ce terme ne correspond pas à la *constructio*, comprise comme l'ordonnancement des mots. Il convient de noter que Priscien n'élabore aucune définition claire et complète de la *constructio* et qu'il la met en relation avec les

---

[131] Cf. Baratin, 1989, p. 368-369.

[132] Outre les ouvrages grecs et latins, Priscien s'inspire des travaux d'Apollonius Dyscole, qu'il cite explicitement au début du livre XVII. À l'instar du grammairien alexandrin, il affirme que son analyse des relations entre les mots suit l'analyse des classes de mots : « Puisque dans les livres précédents, consacrés aux parties du discours, nous avons suivi la plupart du temps l'autorité d'Apollonius sans négliger d'ajouter quand cela s'imposait des éléments issus d'autres auteurs, latins ou grecs, voire des nouveautés de notre cru, maintenant, tout en continuant à suivre ses traces, surtout qu'il s'agit de l'agencement, autrement dit de la construction des mots, que les Grecs appellent *suntaxis*, nous ne nous interdirons pas davantage d'intercaler ce qui, chez d'autres auteurs ou de notre fond, pourrait correspondre à ce sujet » (107.24-108.4 ; trad. GAG, 2010, p. 63). Bien que Priscien se dise tributaire des idées d'Apollonius, il ne manque pas de mentionner ses contributions à l'étude de la syntaxe latine. Cette position de l'auteur montre qu'il fait valoir la spécificité du latin, en s'attachant à l'analyse particulière de la syntaxe latine, et ce, en dépit des adaptations par rapport à la tradition.

[133] Selon Baratin *et al*. (2010, p. 9), c'est un élève de Priscien, Flavius Theodorus, qui a copié l'ouvrage et l'a nommé *Ars Prisciani uiri eloquentissimi disertissimi grammatici*. Le titre *Institutiones grammaticae* élaboré ultérieurement, bien que communément attribué à ce traité, n'apparaît nullement dans le manuscrit, et ne surgit comme titre qu'au XIX^{e} siècle, dans l'édition de Krehl (1819-1820). L'ouvrage se compose de dix-huit livres : deux livres sont consacrés à la phonétique ; quatorze, aux parties du discours ; et deux, à la construction de ces parties. Selon Colombat (2019, p. 4), il s'agit de la première grammaire en Occident à réunir les études de phonétique, de morphologie et de syntaxe.

orationis perfectae[134] et les catégories qui s'y rapportent, à savoir le nom et le verbe[135] (Colombat, 1999, p. 375). Le grammairien constantinopolitain élabore cependant une définition de l'énoncé (*oratio*) :

> **L'énoncé est un groupement de mots agencés de la façon la plus adéquate** *(comprehensio dictionum aptissime ordinatarum)*, de même que la syllabe est un groupement de lettres jointes de la façon la plus adéquate ; et de même que le mot procède de la jonction des syllabes, de même aussi **l'énoncé complet procède de la jonction des mots**. (*GL* 3, livre XVII, 108.23-109.3 ; trad. GAG, 2010, p. 65, je souligne)

Priscien, moyennant un argument analogique (Baratin, 1989, p. 372), selon lequel toutes les unités linguistiques – les lettres, les syllabes, les mots, la phrase – sont soumises aux mêmes phénomènes, tels que la réunion ou la dissociation de ces unités et la place que l'une doit occuper par rapport aux autres, développe une définition reposant sur le critère distributionnel et privilégiant la correction. Selon Colombat (2017b, p. 89), cette définition de l'*oratio* est moins connue et répétée que celle présentée dans le livre II d'*Ars Prisciani* (*GL* 2, 53.28-29 ; trad. Baratin, 1999, p. 175), « l'énoncé est une combinaison de mots cohérente, qui exprime un sens complet ». La définition figurant dans le livre XVII, en dépit d'un développement plus approfondi, présente également un rapport avec la complétude. Priscien, en accord avec Apollonius, conçoit que l'énoncé complet est composé d'un *nomen* et d'un *uerbum* :

> De même donc qu'un ordre adéquat aboutit au plein achèvement de l'énoncé, c'est de même en les ordonnant les unes par rapport aux autres de façon adéquate que les plus savants auteurs de grammaires nous ont transmis les parties du discours, **en plaçant le nom en premier, le verbe en second, dans la mesure où il ne peut y avoir d'énoncé complet sans eux.**
> […] **Si l'on en retire le nom ou le verbe, l'énoncé devient incomplet**, tandis que si l'on en retire le reste, même intégralement, il n'y aura pas de manque au niveau de l'énoncé. (*GL* 3, livre XVII, 116.9-11 ; trad. GAG, 2010, p. 83, je souligne)

Priscien reprend chez Apollonius non seulement la notion d'énoncé complet, composé du nom et du verbe, mais aussi le principe de l'ordre des mots dans la phrase ainsi que la conception syntaxique de la congruence entre les mots. Pour ce qui a trait à

---

[134] « construction d'un énoncé complet » (*GL* 3, 108.7).
[135] « les autres éléments de l'énoncé doivent être rapportés à la construction du nom et du verbe » (*GL* 3, 124.3-4).

l'ordre des mots dans la phrase, le nom et le verbe, comme les autres parties[136] , ont un ordre fixe, justifié par la nature même de chacune de ces parties. Ainsi, ces différentes parties de la phrase se présentent de la façon suivante : le nom précède le verbe, car c'est du nom que le verbe tire ses caractéristiques, être actif ou passif ; le verbe précède le pronom, car c'est du verbe que le pronom tire son origine ; le participe suit le verbe, car il en tire également son origine ; la préposition « par nature […] vient après, mais sa construction la place avant » les parties du discours déjà citées dans la phrase (*GL* 3, livre XVII, 121 ; trad. GAG, 2010, p. 95) ; l'adverbe suit la préposition, car celle-ci est « pré-posée à des noms ou à d'autres mots à cas » (p. 95) ; enfin, la conjonction termine la phrase, car « elle ne peut exprimer par elle-même aucun sens sans la matière des mots classés avant elle, tout comme des liens ne servent à rien en l'absence de corps à lier » (p. 95).

À propos de la conception syntaxique de la congruence entre les mots, le terme *katallêlotês* (congruence), utilisé par Apollonius pour désigner également les phénomènes d'accord et de complémentarité (Baratin, 1989, p. 433), est traduit, chez Priscien, par *consequentia*. La *consequentia*[137], avec le sens de *concordance*, désigne les inflexions régulières :

> étant donné que, dans l'emploi des parties du discours à flexion, les séries de formes qui leur sont propres à chacune ont pour fin la concordance appropriée de ces nombres, de ces genres, de ces cas, de ces personnes ou de ces temps qu'on vient d'évoquer, il faut que la construction de l'énoncé, c'est-à-dire la façon dont il est organisé, les rapporte à ce avec quoi elles se combinent adéquatement, par exemple un singulier avec un singulier et un pluriel avec un pluriel quand on renvoie intransitivement à une seule et même personne, comme dans *ego Priscianus scribo intellegens* [moi Priscien j'écris en connaisseur]. (*GL* 3, livre XVII, 183.2 ; trad. GAG, 2010, p. 240-241).
>
> quand les cas, les genres et les nombres renvoient à une seule et même personne, la concordance ci-dessus évoquée doit être respectée. (*GL* 3, livre XVII, 183.16 ; trad. GAG, 2010, p. 241)

---

[136] Priscien retient huit parties de la phrase : le nom, le verbe, le participe, le pronom, la préposition, l'adverbe, l'interjection et la conjonction.

[137] Le terme *consequentia* utilisé par Priscien dans l'analyse de l'énoncé présente plusieurs significations. Outre de signifier la *relation logique* entre les mots, « des verbes ne pouvaient manifester la relation logique qui les unit l'un à l'autre » (livre XVII, GL 3, 119.15, trans. GAG, 2010, p. 92-93), ce terme est également utilisé dans le sens de *succession régulière*, de *continuité* (livre XVII, GL 3, 144.20, transl. GAG, 2010, p. 146-147), « tandis que d'autres mots dont la flexion commence par un nominatif font normalement leur génitif et les autres cas dans la continuité de ce nominatif, la flexion des pronoms primaires » (livre XVII, GL 3, 144, trad. GAG, 2010, p. 146-149).

L'accord est lié à la notion d'identité référentielle. Selon Colombat (1999, p. 403), chez Priscien, l'accord concerne l'identité de référent existant entre les mots, l'identité étant donc la cause de la permanence à la même personne. Baratin (1989, p. 442) attire l'attention sur le fait que la *consequentia* représente une première étape de l'analyse de la construction, dans laquelle les accidents (le genre, le nombre, le cas, la personne) qui conforment les mots déterminent leur construction, en exigent certaines et en excluent d'autres.

À l'instar d'Apollonius, Priscien ne fait pas usage d'une terminologie spécifique pour traiter le régime des cas par un terme régent. Selon Colombat (1999, p. 427), il emploie, par exemple, des verbes comme *adiungere* (« *sciens*, quand il est participe, est adjoint à l'accusatif » [*GL* 3, p. 326.6]) et *sociari* (« *tenus* […] est associé aussi bien à l'ablatif qu'au génitif » [*GL* 3, p. 354.23-25]), afin de traiter la construction des verbes avec les cas. Ce phénomène est en fait traité en termes de transitivité. La transitivité est une notion sémantique héritée de la *métabasis* grecque et transférée au latin par Priscien (Colombat, 2003b, p. 153)[138]. Chez Priscien, la transitivité se caractérise par le passage d'une personne à une autre à travers le processus exprimé par le verbe, comme dans *Theoctistus docet Priscianum* [T. instruit P.]. Cette notion est liée à la fois à la construction (*constructio transitiua*) et aux verbes (*verbes transitiua*). Alors que la construction transitive concerne la relation entre deux personnes dans l'énoncé (Baratin, 1989, p. 473), les verbes transitifs, obéissant à un critère de complétude sémantique (Colombat, 2003, p. 155), s'opposent aux verbes absolus. Ainsi, les transitifs désignent la construction des verbes avec les cas obliques, et les absolus, la construction avec les verbes ayant un sens complet :

> Les obliques reçoivent transitivement la construction verbale […] à moins qu'il ne s'agisse de verbes absolus, comme dans *Theoctistus, ou iste, uiuit, spirat, floret, uiget,* etc. [T. / celui-ci vit, respire, prospère, réussit, etc.] : ces verbes-là n'ont pas besoin de l'adjonction d'obliques, c'est-à-dire qu'il y ait une transition vers d'autres personnes cependant que les verbes indiquent comment chacun de ces obliques est disposé par rapport au procès, comme *ego doceo illum, ou Theoctistus docet Priscianum, ego doceor ab isto, tu doceris ab illo* [j'instruis celui-là / T. instruit P. / je suis instruit par celui-ci, tu es instruit par celui-là]. (*GL* 3, livre XVII, 148 ; trad. GAG, 2010, p. 155)

[138] Contrairement à Apollonius qui conçoit la transitivité par rapport à la *diathèse* (la disposition), en la reliant au verbe et à la personne, Priscien étend cette notion en la reliant au verbe, au pronom et à la préposition (cf. Colombat, 2009b, p. 299-309).

En raison de leur limitation, les verbes transitifs requièrent l'ajout de cas obliques afin que les sens soient complets, contrairement aux verbes absolus qui, ayant un sens complet, se dispensent de complément.

La notion de transitivité est liée au genre verbal (*genus uerborum*). Colombat (2003b, p. 153) explique que cette catégorie, c'est-à-dire le genre verbal appliqué au verbe, concerne les points suivants : la morphologie verbale marquée par les formes *o* et *or* ; les caractéristiques sémantiques des termes *actio* et *passio* ; les propriétés syntaxiques (transformation passive et construction du verbe). En ce qui concerne les formes terminant par *o* et *or*, les premières sont divisées en actives et neutres ; les secondes, en passives, communes et déponentes. Toutes ces formes sont caractérisées par leur valeur sémantique. De la sorte, les verbes terminant par *o* peuvent être actifs ou neutres. Les verbes actifs, qui signifient une action, peuvent être transformés en passifs. En revanche, les verbes neutres, en dépit de leur signification variable, ne peuvent pas l'être. Quant aux verbes se terminant en *or*, les *passifs* dérivent des actifs, les *communs* signifient l'*action* et la *passion*, et les déponents sont comparés aux communs par la forme en *or* (*ibid.*, p. 155-156).

Le genre verbal intervient sur les caractéristiques sémantiques des termes *actio* et *passio*. Baratin (1989, p. 474-475) affirme que la construction des verbes varie en fonction de leur signification active ou passive, qui est analysée à partir de ces catégories sémantiques. Priscien organise alors les verbes en deux groupes. D'un côté, les verbes à sens actif, c'est-à-dire les verbes actifs signifiant un acte, qui peuvent se transformer en verbes passifs, neutres (*facio* [je fais]) et déponents (*sequor* [je suis]). De l'autre, les verbes à sens passif : les verbes neutres (*uapulo* [je suis battu]) et les verbes déponents (*nascor* [je nais]). Les verbes communs, comme *criminor*, sont organisés selon leur signification dans l'un des deux groupes : *criminor te* (je t'accuse) et *criminor a te* (je suis accusé par toi). Les verbes absolus, comme *uiuo* (je vis), ne sont inclus dans aucun de ces groupes, car leur construction et leur sens sont complets (*ibid.*).

En ce qui concerne la construction des verbes, ceux de sens actif sont généralement construits à l'accusatif, mais aussi à l'accusatif et au datif (*do tibi aurum* 'je te donne de l'or')[139], ou seulement au datif (*noteo tibi* 'je te nuis')[140]. Les verbes

[139] 268.14 *apud* Colombat, 2003b, p. 157.

passifs peuvent être construits à la fois avec l'ablatif et le datif, car ils sont équivalents : « Les passifs sont adjoints transitivement à un ablatif ou à un datif, par ex. *doceor a te et tibi* 'je suis éduqué par toi', *uideor ab illo et ille* 'je suis vu par lui' »[141]. Ils peuvent également être construits avec l'accusatif, par exemple « *doceor a te litteras* (litt. 'je suis instruit par toi quant aux lettres' = 'tu m'enseignes les lettres') », la passion exprimée par le verbe étant produite par diverses choses[142]. Les verbes absolus, à leur tour, sont construits avec l'ablatif lorsqu'ils se réfèrent à la cause de l'action ou de la passion, « *Platon uiuit anima* 'Platon vit grâce à son souffle vital' »[143] ; et avec l'accusatif, de manière figurée, comme dans « *securam uiuit uitam* 'il vit une vie tranquille' »[144].

Enfin, Priscien traite les phénomènes syntaxiques d'accord et de régime, bien qu'il n'utilise pas cette terminologie spécifique. Le premier est conçu comme l'identité de référent entre les mots, et le second est lié à la transitivité, conçue comme le passage d'une personne à une autre. Cette doctrine de Priscien influencera non seulement les grammairiens du Moyen Âge[145], mais aussi les grammairiens humanistes. Quant au terme *consequentia*, il n'est pas aussi étendu que la *katalèllotès* d'Apollonius qui embrasse à la fois les phénomènes d'accord et de complémentarité. En fait, *consequentia* est un terme plus restreint, car lié au phénomène de l'accord. Ce terme ne sera repris ni au Moyen Âge[146] ni par les humanistes, comme nous l'observerons dans les ouvrages grammaticaux suivants d'Antonio Nebrija.

2.1.3 Nebrija : la grammaire latine (1481) et la grammaire castillane (1492)

Considéré comme le plus grand humaniste espagnol de sa génération, Nebrija[147] est l'auteur de deux grammaires[148] : *Introductiones Latinae*, publiée en 1481 et dont la

---

[140] 268.20-21 *apud* Colombat, 2003b, p. 158.
[141] *GL* 3, 269.25-26 *apud* Colombat, 2003b, p. 156-157.
[142] *Apud* Colombat, 2003b, p. 157.
[143] *Apud* Colombat, 2003b, p. 158.
[144] 271.9-10 *apud* Colombat, 2003b, p. 158.
[145] Nous n'étudierons pas ici la syntaxe au Moyen âge.
[146] Au Moyen Âge, le terme utilisé pour décrire le phénomène de l'accord est *congruitas*, qui se rapporte à la correction grammaticale comprise comme une correspondance des marques (Rosier, 1999, p. 151).
[147] Elio Antonio de Nebrija est le pseudonyme de Antonio Martínez de Cala y Xarava, l'un des humanistes les plus importants de la Renaissance espagnole, né à Lebrija [appelée à l'époque Nebrissa Veneria], dans la province de Séville, en 1444, et mort à Alcalá de Henares, dans la province de Madrid, en 1522. Nebrija a étudié à l'Université de Salamanque, avant d'y être professeur, puis à l'Université de

version bilingue latin-castillan paraît en 1488[149], et *Gramática de la lengua castellana*, publiée en 1492. Ces deux ouvrages innovent en la matière, puisque *Introductiones Latinae* est la première grammaire latine élaborée selon une perspective humaniste et moderne, et non pas médiévale (Asencio, 2022), et la *Gramática de la lengua castellana* est la première grammaire imprimée d'une langue vernaculaire, écrite en vernaculaire (Esparza Torres et Sarmiento, 1992, p. 21). En dépit de l'importance et du caractère innovant de la grammaire latine de Nebrija, élaborée dans le but de restaurer le latin corrompu au Moyen Âge et inspirée, par voie de conséquence, des grammaires latines de l'Antiquité et d'auteurs dont le latin était la langue maternelle (Asencio, *ibid.*), le grammairien espagnol crée véritablement un précédent pour le développement des grammaires des langues vernaculaires européennes, telles que le portugais, avec sa grammaire castillane. Ainsi, le grammairien portugais João de Barros (1540) s'inspire principalement de Nebrija, comme nous l'observerons ultérieurement.

Selon Esparza Torres et Sarmiento (1992, p. 19-20), afin d'atteindre la *restitutio latinitatis*, et faciliter également l'apprentissage du latin, Nebrija utilise la *méthode naturelle*, en allant du connu vers l'inconnu, c'est-à-dire en commençant par la connaissance de la langue maternelle puis en poursuivant par celle du latin. De surcroît, l'auteur y ajoute le souci théorique et pratique de louer sa propre langue et de la hausser au rang de langue de culture (Sarmiento, 1993, p. 904). À cet effet, il convenait d'établir un usage du vernaculaire et le soumettre à des règles, c'est-à-dire qu'il fallait doter la langue d'un *instrument linguistique* (Auroux, 2009, p. 70), à savoir d'une grammaire du castillan. La méthode naturelle utilisée pour expliquer la grammaire castillane, en allant du plus simple au plus complexe – de la lettre à la phrase –, obéit à l'ordre naturel d'exposition de la matière grammaticale qui est en usage pour la connaissance de la langue : orthographe, prosodie, étymologie et syntaxe (Esparza Torres, 1995, p. 121-

---

Bologne en Italie. Il a également enseigné à l'Université d'Alcalá. Outre les ouvrages à caractère pédagogique, conçus dans le but de restaurer le latin, Nebrija s'est également consacré à l'élaboration d'ouvrages d'histoire, d'exégèse biblique, de droit civil, entre autres (Esparza Torres et Sarmiento, 1992, p. 11-31 ; Esparza Torres, 1995, p. 44-69).

[148] Outre les deux grammaires citées, Nebrija a publié en 1492 les deux dictionnaires suivants : le *Lexicon latino-castellanum et castellano-latinum* et le *Lexicon hoc est dictionarium ex sermone latino in hispaniensem.* Un nouveau dictionnaire est paru en 1495, *Dictionarium ex hispaniensis in latinum sermonem*, plus connu sous le nom de *Vocabulario español-latino.* L'auteur a également publié un traité d'orthographe *Reglas de orthographia en la lengua Castellana* (1517).

[149] *Introducciones latinas, contrapuesto el romance al latin* (1488).

122), chaque partie correspondant à un livre de la grammaire[150]. Le cinquième livre consacré à l'enseignement de l'espagnol aux étrangers suit, selon le grammairien lui-même (1946, p. 105 [1492]), l'« *orden de la doctrina* », c'est-à-dire l'ordre utilisé par les grammairiens latins, tel Quintilien, qui a commencé l'enseignement du latin par la déclinaison du nom[151]. Ce changement de méthode s'inscrit dans le processus d'adaptation à l'objectif proposé dans cette partie de la grammaire, à savoir l'enseignement d'une langue étrangère. Dans les *Institutiones latinae*, Nebrija respecte l'ordre de la doctrine, puisqu'il commence ses études grammaticales par les paradigmes de la déclinaison et de la conjugaison[152] plutôt que par l'étude des lettres, comme dans la méthode naturelle.

Nebrija traite la syntaxe dans la grammaire non seulement latine, mais aussi vernaculaire. Néanmoins, tant pour l'organisation du sujet que pour l'analyse du contenu, son développement diffère. Dans les *Introductiones Latinae* (1488), les études sur la syntaxe sont réparties dans les livres I, III et IV. Ainsi, au livre I, le chapitre VIII présente les « *reglas para conocer, y juntar las ocho partes de la Oración* ». Au livre III, l'auteur consacre le chapitre XIV aux questions générales de syntaxe et le chapitre XV aux figures de construction. Enfin, au livre IV, il étudie la construction des verbes et des noms. Dans la *Gramática Castellana* (1492), les études syntaxiques sont regroupées dans le livre IV, consacré à la syntaxe et à l'ordre des dix parties du discours. Le grammairien présente de la sorte les règles générales des accords naturels

---

[150] La grammaire de la *lengua castellana* se compose de cinq livres : I – Orthographe et phonétique ; II – Prosodie et syllabe ; III – Étymologie et diction ; IV – Syntaxe et ordre des dix parties du discours ; V – Introduction de la langue castillane pour les étrangers.

[151] « I por que, como dize Quintiliano, los niños an de començar el artificio dela lengua por la declinacion del nombre i del verbo, parecionos, despues de un breve i confuso conocimiento delas letras i silabas i partes dela oracion, poner ciertos nombres i verbos por proporcion i semejança delos cuales todos los otros que caen debaxo de regla se pueden declinar, lo cual esso mesmo hezimos por exemplo delos que escrivieron los primeros rudimentos i principios dela gramatica griega i latina, assi que primero pusimos la declinacion del nombre ala cual aiuntamos la del pronobre i despues la del verbo con sus formaciones e irregularidades » (GC, 1946, livre V, prologue, p. 105 [1492]).

[Traduction] « Comme le dit Quintilien, les enfants doivent commencer leur apprentissage de la langue par la déclinaison du nom et du verbe. Il nous a donc semblé adéquat, après une connaissance brève et confuse des lettres, des syllabes et des parties du discours, de placer certains noms et verbes, par proportion et par similitude, à partir desquels d'autres noms et verbes sont à même d'être déclinés, en obéissant à la règle. Ainsi avons-nous procédé pour écrire les premiers rudiments et principes de la grammaire grecque et latine, de sorte que nous mettions d'abord la déclinaison du nom, à laquelle nous ajoutions celle du pronom, puis celle du verbe avec ses formations et irrégularités. »

[152] La grammaire *Introductiones latinae* (1488) comprend cinq livres : I – Paradigmes (déclinaison, conjugaison) et construction des parties de la phrase ; II – Formation des noms (genres et des déclinaisons) et des verbes (passé et décubitus dorsal) ; III. Questions sur l'orthographe, la prosodie, l'étymologie et la syntaxe ; IV – Règles de construction des parties du discours ; V – Prosodie, mètre et accentuation.

au chapitre I, consacre le chapitre II à l'ordre des parties du discours, et les chapitres III et IV à la construction des verbes et des noms, respectivement. Enfin, Nebrija traite l'étude des figures dans les chapitres V, VI et VII. Cette organisation singulière de la syntaxe suit la perspective qui façonne les deux œuvres. Elle se justifie en effet par l'objectif visé et par la méthode d'analyse. De la sorte, didactiquement, suivre la méthode naturelle pour organiser et analyser la syntaxe apparaît plus simple que la méthode artificielle « de l'ordre de la doctrine », eu égard à l'objectif de la grammaire, à savoir connaître une langue qui est apprise grâce à un long usage, comme la langue maternelle (Esparza Torres et Sarmiento, 1992, p. 47). Par ailleurs, la méthode « de l'ordre de la doctrine » est principalement appliquée lorsque le but est l'enseignement d'une langue étrangère (Esparza Torres et Calvo, 1996, p. XXIV).

À propos de l'analyse du contenu, non seulement Nebrija distingue, dans les *Introductiones Latinae* (1488), la syntaxe, la construction et l'énoncé, mais il organise également la construction autour de la notion de transitivité :

> Qué cosa es construcción ? (*Quid est syntaxis?*) Ciencia por la qual se distingue la buena construccion de la mala.
> Qué cosa es construcción ? (*Quid est constructio?*) Conveniente ordinacion de palabras, la qual muestra conveniente, y perfecta sentencia. De quántas maneras es la construcción ? De dos : **Transitiva**, en la qual el hacer, y padecer del verbo se muestra pasar, ó ser pasado de una persona á otra, como yo amo á Dios : Dios es amado de mí. **Intransitiva**, en la que ni el hacer, ni padecer del verbo se muestra pasar, ó ser pasado de una parte en otra, como yo corro, todos corren.
> Qué es oración ? (*Quid est oratio?*) Como Scauro la determina, es pronunciación ordenada por dicciones. (Nebrija, 1773, livre III, chap. XIV, p. 161 [1488])
>
> [Traduction]
> Qu'est-ce que la construction ? (*Quid est syntaxis* ?) Une science par laquelle on distingue la bonne construction de la mauvaise.
> Qu'est-ce que la construction ? (*Quid est constructio* ?) Une disposition correcte des mots, aboutissant à une sentence adéquate et parfaite. De combien de façons se fait la construction ? De deux façons : de façon **transitive,** lorsque le faire et le subir du verbe passent, ou sont passés d'une personne à une autre, comme dans *j'aime Dieu : Dieu est aimé par moi* ; de façon i**ntransitive**, lorsque ni le faire ni le subir du verbe passent, ou sont passés d'une partie à l'autre, comme *je cours, ils courent tous*.
> Qu'est-ce que l'énoncé ? (*Quid est oratio ?*) Comme le définit Scaurus, il s'agit d'une profération ordonnée au moyen de mots.

La distinction établie par Nebrija entre la syntaxe, la construction et l'énoncé fait suite à une tentative[153] de systématiser des définitions propres à chacun de ces termes. La raison en est que Priscien (*GL* 3, livre XVII, 108.7 / 124.3-4, trad. GAG, 2010, p. 63, 103) n'élabore aucune définition spécifique pour la *construction* et lie ce terme soit à l'énoncé parfait – « construction d'un énoncé complet » – , soit aux parties du discours – « […] construction du nom et du verbe » – , ce qui ne manque pas de soulever des problèmes avec les définitions de la construction et de l'énoncé à partir du Moyen Âge (cf. Colombat, 1999, p. 375).

Pour Nebrija, la syntaxe et la construction ne s'équivalent aucunement, quoique l'usage du terme construction dans les deux premières entrées de la traduction castillane suggère le contraire. En effet, alors que la syntaxe est la science permettant de distinguer la construction selon sa nature « *buena* » (« bonne ») ou « *mala* » (« mauvaise »), la construction est l'ordre correct des parties de la phrase. Cependant, pour chaque définition, le grammairien fait référence à la correction. Il s'agit d'un critère important en science grammaticale, tant du point de vue morphologique que sémantique. De la sorte, la construction est conçue comme une partie de la syntaxe plutôt que comme un terme analogue. La distinction entre syntaxe et construction ne sera reprise qu'au XVIII^{e} siècle, par le philosophe grammairien français Du Marsais, moyennant une configuration différente, que nous observerons ultérieurement.

L'organisation de la construction autour de la notion de transition est héritée du Moyen Âge, mais son origine remonte à Priscien, qui distingue également le passage ou non d'une personne à une autre (cf. Baratin, 1989, p. 471-473). Pour Nebrija, la transition de personne caractérise la construction comme transitive ou intransitive. Selon Colombat (2009b, p. 314), ce type de transition se produit par l'acte du verbe, puisque la transition de personne à personne se produit par le *subir*, à savoir par l'action subie par le sujet. La transitivité se présente donc également pour le verbe passif.

La définition de l'énoncé comme une « *pronunciación ordenada por dicciones* » (une profération ordonnée au moyen de mots), à son tour, avec son fondement étymologique, remonte aux artigraphes latins (cf. Colombat, 1999, p. 376), particulièrement à Diomedes, chez qui « l'énoncé est une profération émise par la

---

[153] Perotti (1475, f. [36]) et Alde Manuce (1508, f. k [i] *apud* Colombat, 1999, p. 375-376) ont élaboré des définitions de la construction et de l'*oratio* : « Qu'est-ce que la construction ? C'est la disposition requise des parties de l'énoncé dans l'énoncé lui-même » (*Quid est constructio* ? [*est*] *debita dispositio partium orationis in ipsa oratione*). « L'oratio » est « une combinaison cohérente des mots pour signifier quelque chose » (*congrua dictionum ordinatio ad aliquid significandum*).

bouche et organisée en mots » (cf. Raby, 2017, p. 19, note 10). À propos de l'étymologie élaborée par les artigraphes latins pour le terme *oratio*, Holtz (1994, p. 75) affirme : « *Oratio*, nous dit-on, c'est quelque chose comme *oris ratio*. Le jeu de mots est presque intraduisible : la raison qui sort des lèvres, le sens dans les mots exprimés, la parole qui fait sens. » Toujours selon l'auteur (*ibid.*), il s'agit d'une étymologie fantaisiste utilisée pour donner à l'*oratio* le sens général d'« énoncé signifiant ». Cependant, les grammaires ultérieures reprennent la notion de Priscien, qui conçoit l'énoncé comme une combinaison de mots exprimant un sens complet.

En ce qui concerne l'accord et le régime, Nebrija traite ces phénomènes en dépit de l'absence de systématisation de leur opposition. Dans le livre I des *Introducciones latinas*, consacré aux exercices préliminaires, le grammairien présente non seulement les trois règles générales de convenance entre les mots – l'adjectif avec le substantif ; le relatif avec l'antécédent ; le verbe avec le nom –, mais aussi les règles de rection des cas par les verbes :

> El Adjetivo, y el Substantivo en très cosas convienen : en género, número, y caso, como el *Varón bueno.*
> El Relativo, y antecedente en très cosas convienen : en género, número, y persona, como *To amo el que enseño.*
> El Nombre, y el Verbo en dos cosas convienen : en número, y en persona, como *To amo, Tu enseñas.*
> Todo Verbo activo, ó que significa acción, demanda ante sí Nominativo por la persona que hace ; y Acusativo, ú otro caso por aquella persona que padece, como *To te amo.*
> Todo Verbo pasivo, ó que significa pasión, demanda Nominativo por la persona que padece ; y Ablat. Com preposición *á*, ó, *ab* por la persona que hace. (Nebrija, 1773, livre I, chap. 8, p. 62-63 [1488])
>
> [Traduction]
> L'adjectif et le substantif s'accordent en trois points : en genre, en nombre et en cas. Par exemple, *l'homme de bien*.
> Le relatif et l'antécédent s'accordent en trois points : en genre, en nombre et en personne. Par exemple, *j'aime ce que j'enseigne*.
> Le nom et le verbe s'accordent en deux points : en nombre et en personne. Par exemple, *J'aime, Tu enseignes*.
> Tout verbe actif, ou signifiant l'action, requiert avant lui un nominatif pour la personne qui fait ; et un accusatif ou autre pour la personne qui subit, comme dans *je t'aime.*
> Tout verbe passif, ou signifiant la passion, requiert le nominatif pour la personne qui subit ; et l'ablatif avec la préposition *á, ó, ab* pour la personne qui fait.

L'analyse des règles d'accord et de régime est conforme à celle des grammairiens humanistes italiens. Nebrija, influencé par ces grammairiens, appuie en

effet son analyse sur des éléments morphologiques plutôt que sur des éléments fonctionnels, hérités du Moyen Âge. Selon Esparza Torres et Sarmiento (1992, p. 81-82), ce type d'organisation formelle, issu de l'analyse du latin, a conduit les grammairiens à concevoir la langue et, par conséquent, les problèmes syntaxiques comme un système de connexions, qui est orienté morphologiquement. Ainsi, l'accord et le régime sont considérés selon un point de vue morphologique, car les relations entre les mots s'établissent en fonction du nombre et de la complexité des accidents, c'est-à-dire que ce sont les accidents qui délimitent ces relations. De la sorte, dans les règles d'accord présentées, l'accord ne porte pas sur les termes liés, mais sur les accidents qui les caractérisent.

Conjointement aux règles d'accord, Nebrija présente les règles de régime. Influencé par les premiers grammairiens humanistes italiens, qui organisent le régime à partir des éléments régents (Colombat, 1999, p. 429), Nebrija établit l'étude du régime à partir du verbe. De la sorte, dans la construction des verbes avec les cas, c'est le verbe actif ou passif qui « demande » un cas, avant et après lui, pour la personne exerçant ou subissant l'action. Il convient de noter également que les indications sémantiques – action et passion – sont liées aux genres actif et passif des verbes.

Dans sa *Gramática castellana* (1492), Nebrija utilise la méthode naturelle. Plus précisément, le grammairien fait usage de la méthode naturelle pour organiser la matière grammaticale et aussi la syntaxe. Ainsi, il présente d'abord une brève définition de la syntaxe. Puis, il traite les règles générales des concordances naturelles et de l'ordre des parties dans la phrase, et examine la construction des verbes et des noms. Enfin, il étudie les figures.

Concernant la notion de syntaxe, la distinction élaborée dans les *Introductiones latinae* (1488) entre la syntaxe et la construction n'est pas reprise dans la grammaire castillane, et le terme syntaxe est utilisé pour traiter la jonction et l'ordre des dix parties de la phrase.

> LIBRO CUARTO QUE ES DE **SYNTAXE I ORDEN** DELAS PARTES DELA ORACION.
> Enel libro passado diximos apartada mente de cada uma delas diez partes dela oracion ; agora eneste libro cuarto diremos como estas diez partes se an de **aiuntar i concertar** entre si, la cual consideracion,

> como diximos enel comienço de aquesta obra[154], **los griegos llamaron 'syntaxis', nos otros podemos dezir orden o aiuntamento de partes.** (Nebrija, livre IV, chap. 1, p. 87-88 [1492], je souligne)
>
> [Traduction]
> QUATRIÈME LIVRE QUI EST DE LA SYNTAXE ET DE L'ORDRE DES PARTIES DE LA PHRASE.
> Dans le dernier livre, nous avons examiné séparément chacune des dix parties du discours ; dans ce quatrième livre nous étudierons désormais comment ces dix parties doivent **se joindre et s'agencer entre elles. Nous appellerons ordre ou jonction des parties ce que les Grecs appelaient « syntaxe »,** comme nous l'avons mentionné au début de cet ouvrage.

Dans cette introduction au livre IV, inspirée des premières lignes du livre XVII (*De Constructione*) de Priscien, Nebrija justifie ses études de syntaxe. Quoique l'intitulé du livre IV de la grammaire castillane ne présente pas la syntaxe et l'ordre comme des synonymes, une analogie entre ces deux termes est évoquée. Il convient de noter que la conception castillane de la syntaxe comme « *orden o aiuntamiento de partes* » (ordre ou jonction des parties), évoque la notion de *construction* présentée dans sa grammaire latino-espagnole de Nebrija, c'est-à-dire relative à l'ordre des mots. Il est alors possible d'affirmer que dans la grammaire castillane, la *syntaxe* et la *construction* sont conçues comme des termes équivalents. Certains auteurs (Esparza Torres et Sarmiento, 1992, p. 82 ; Esparza Torres, 1995, p. 231 ; Gallardo, 2010, p. 147) observent que Nebrija associe la syntaxe aux termes « *orden* », « *aiuntamento* » et « *concierto* ». Selon Torres (1995, p. 231), l'*ordre* est conçu comme l'élément fondateur de la syntaxe, car « le bon ordre des mots est essentiel pour le sens ». Cependant, Gallardo (2010, p. 147) note que « le sens d'une séquence » dépend non seulement d'un bon ordonnancement et d'une bonne jonction des mots, mais aussi d'une concordance appropriée. Cette conception de Nebrija est liée à celle de Priscien qui, en abordant la construction, établit également une relation entre l'ordre et le sens des mots (*ibid.*).

Dans la grammaire castillane, Nebrija ne scinde pas encore la syntaxe en concordance et régime. Cette opposition ne sera formalisée que par Alde Manuce en 1508. Cependant, à la différence de l'ouvrage précédent, il traite spécifiquement, dans la

---

[154] « *La cuarta [parte] los griegos llamaron 'syntaxis', los latinos construction,* ***nos otros podemos la llamar orden*** *; a esta pertenece ordenar entre si las palabras i partes de la oracion* […] *el cuarto [libro sera] de syntaxis,* ***aiuntamiento i orden*** *delas partes de la oracion* » (Nebrija, 1946, livre I, chap. 1, p. 13 [1492]).
[Traduction] « La quatrième [partie], les Grecs l'ont nommée « syntaxe », les Latins « construction », **nous pouvons la nommer « ordre »** ; c'est l'ordre des mots et des parties de la phrase […] le quatrième [livre] de la syntaxe, **jonction et ordre** des parties de la phrase. »

quatrième partie de la grammaire consacrée à la syntaxe, les phénomènes d'accord et de construction des verbes et des noms avec les cas. Son étude présente donc une organisation distincte de la grammaire latino-espagnole et atteste l'intuition du grammairien pour systématiser les règles de syntaxe de la langue castillane, qui ont été élaborées sur la base des règles du latin. Cette organisation se justifie par l'usage de la méthode de l'ordre naturel, adoptée par l'auteur ; une méthode didactiquement plus appropriée lorsque l'on vise la connaissance d'une langue maternelle (Esparza Torres et Calvo, 1996, p. XXIV).

Le premier chapitre du livre IV est consacré aux « préceptes naturels de la grammaire ». Afin d'établir ces préceptes, à savoir les relations naturelles entre les mots, Nebrija part des concepts de *concordia, concierto* et *orden* (Esparza Torres, 1995, p. 234). Ces préceptes naturels concernent donc les règles d'accord entre les mots. Trois règles générales d'accord sont alors présentées dans ce chapitre : 1. l'accord en genre, nombre et cas de l'adjectif avec le nom ; 2. l'accord en nombre et en personne du nominatif avec le verbe ; 3. l'accord en genre, nombre et personne du relatif avec l'antécédent :

> **la primera concordia i concierto es entre un nombre con otro**, i es cuando el nombre, que significa algun acidente que los gramaticos llaman adjectivo, se aiunta conel nombre que significa sustancia, que llaman sustantivo, por que a de concertar con el en très cosas : en genero, en numero, en caso ; como, diziendo *el ombre bueno* […].
> **La segunda concordia es del nominativo conel verbo** por que an de concertar en numero i en persona, como, diziendo *io amo* […]
> **La tercera concordia es del relativo conel antecedente** por que an de concertar en genero, numero i persona, como diziendo *io amo a Dios el cual a merced de mi* […] **Este concierto delas partes dela oracion entre si es natural a todas las naciones que hablan, porque todos conciertan el adjetictivo conel substantivo, i el nominativo conel verbo, i el relativo conel antecedente**. (Nebrija, 1946, livre IV, chap. 1, p. 88-89 [1492], je souligne)
>
> [Traduction]
> **La première concordance et le premier accord se font entre un nom et un autre**, lorsque le nom signifiant un accident, que les grammairiens appellent un adjectif, est joint au nom signifiant la substance, qu'ils appellent un substantif, car il doit s'accorder avec lui en trois points : en genre, nombre et cas ; par exemple, *l'homme bon* […]
> **Le deuxième accord est celui du nominatif avec le verbe,** car l'accord se fait en nombre et en personne. Par exemple, *j'aime* […]
> **Le troisième accord est celui du relatif avec l'antécédent,** car ils doivent s'accorder en genre, en nombre et en personne. Par exemple, *j'aime Dieu qui est à ma merci* […] **Cet accord des parties de la**

> **phrase entre elles est naturel à toutes les nations, car toutes accordent l'adjectif avec le nom, le nominatif avec le verbe, et le relatif avec l'antécédent**.

Les règles à propos de l'accord entre les mots sont dites naturelles, car toutes les langues les ont adoptées et admises. Il convient de noter que Nebrija, en reprenant les règles élaborées pour le latin et en les utilisant pour la description de la langue vernaculaire, suggère une analogie entre le latin et l'espagnol. Le grammairien espagnol traite, en considérant les critères fonctionnel et sémantique, les trois types d'accord, dans lesquels la combinaison des accidents agit sur la combinaison entre les mots mis en relation. Afin de décrire l'accord de l'adjectif avec le substantif, Nebrija utilise les termes « concordia i concierto », ce qui implique que le critère de l'ordre des mots intervient sur l'accord.

Le deuxième chapitre est consacré à l'ordre des parties dans la phrase. Selon Esparza Torres et Sarmiento (1992, p. 82), Nebrija développe l'aspect logique de l'ordre des mots dans la phrase. L'auteur mentionne en effet un ordre « *natural i mui conforme ala razon* » (« naturel et conforme à la raison »), bien qu'il ne développe pas ce thème. En effet, l'ordre justifié par le caractère naturel et par la raison est établi selon un degré plus ou moins élevé de « dignité » des mots dans la phrase. Ainsi, Nebrija (1946, livre IV, chap. 2, p. 89 [1492]) suit les idées de Quintilien et affirme qu'il est correct de dire « de oriente a ocidente i no por el contrario […], por que segun orden natural primero es el oriente que el ocidente » (« d'Orient à l'Occident et non l'inverse […] car selon l'ordre naturel premier, l'est passe avant l'ouest »). Cette disposition idoine des mots dans le syntagme est donc justifiée par les critères sémantiques et syntagmatiques de l'ordre naturel des mots.

Dans la *Gramática castellana*, outre les règles naturelles de concordance, Nebrija (1946, livre IV, chap. 1, p. 89 [1492]) évoque l'existence de règles selon lesquelles « orden i concordia delas partes dela oracion es diversa en cada linguaje » (« l'ordre et la concordance des parties de l'*oratio* diffèrent pour chaque langue »). Ces règles, développées dans le troisième chapitre, concernent le régime des cas par des éléments régents, à savoir le verbe et le nom. Nebrija organise alors le régime autour de ces parties par l'abondance de leurs accidents formels, qui facilitent la détermination des autres unités dans la phrase (Esparza Torres et Sarmiento, 1992, p. 82). Gallardo (2010, p. 148-149) observe que les termes régents et régis sont liés au critère de l'ordre des mots depuis le Moyen Âge. Le régime est également étudié à partir du critère

morphosyntaxique, qui est d'ailleurs courant au Moyen Âge, *regere* signifiant « imposer à un mot d'être mis à tel ou tel cas » (Colombat, 1999, p. 429). Nebrija organise donc la notion de régime autour du phénomène de construction des verbes et des noms avec les cas.

Inspiré par Priscien, Nebrija met en relation la construction des verbes avec les cas et le phénomène de transitivité. La notion de transitivité, importante au Moyen Âge, est reprise aussi bien dans la grammaire latine que castillane. Cependant, pour cette dernière, Nebrija substitue le terme absolu au terme *intransitif*, n'utilise pas la notion de personne dans la construction ni ne reconnaît que le verbe transitif ou absolu exprime une action ou une passion, comme dans la grammaire latine. Cette adaptation de la matière est justifiée par la méthode naturelle. Ainsi, le verbe et le nom figurent à la base de la construction avec les cas. En reprenant la doctrine priscienne, Nebrija classe les verbes personnels en transitif et en absolu, selon le critère sémantique. Les transitifs désignent les verbes « qui passent dans une autre chose » et les absolus sont ceux dont la « signification ne passe pas dans autre chose », comme la phrase *io bivo* (je vis). La construction du verbe transitif, qui s'oppose donc au verbe absolu, implique l'un des cas en question (le génitif, le datif, l'accusatif). Nebrija (1946, livre IV, chap. 3, p. 90-91 [1492]) affirme alors que les verbes transitifs passent leur signification dans les cas du génitif (*recuerdome de ti*), du datif (*obedezco ala Iglesia*) et de l'accusatif (*amo las virtudes*). D'autres verbes « demandent » l'accusatif et le génitif (*estos hincho la casa de vino*) ; d'autres encore « demandent » l'accusatif et le datif (*estos enseño la gramatica al niño*). Ces deux catégories de construction verbale – transitive et absolue – se définissent donc en fonction de leur transition ou intransition. Ainsi, dans la construction transitive, l'action exprimée par le verbe passe d'une chose à une autre, alors que dans la construction absolue, cette transition ne se produit pas.

À propos de la construction des noms avec les cas, la combinaison des noms substantifs et des adjectifs s'effectue selon les cas susceptibles de régir (Torres, 1995, p. 237). Nebrija (1946, livre IV, chap. 4, p. 91-92 [1492]) affirme alors que lorsque le substantif est un nom ou un appellatif, « de cualquier caso pueden regir genitivo », parce tous les noms substantifs, quel que soit le cas auquel ils appartiennent, peuvent régir le génitif , comme dans *el siervo de Dios, del siervo de Dios, al siervo de Dios, el siervo de Dios, ¡o siervo de Dios !*. Il existe également certains noms adjectifs « *que se aiuntam com dativos* » (« qui se joignent aux datifs »), comme dans *enojoso alos buenos, triste alos virtuosos* ; et d'autres « que se puedem aiuntar com genitivo i

dativo » (« qui peuvent se joindre au génitif et au datif »), comme dans *vezino de Juan i a Juan*.

S'inspirant de Priscien, Nebrija a élaboré une grammaire latine ainsi qu'une grammaire castillane, cette dernière reposant sur un transfert du modèle latin. Dans la grammaire castillane, Nebrija retient le terme grec *syntaxe* en lieu et place du terme latin *construction* et développe une définition de la syntaxe fondée sur le critère distributionnel : la syntaxe est la jonction et l'ordre des parties dans la phrase. La raison en est que la construction est considérée comme une partie de la syntaxe et non pas comme la syntaxe elle-même, tel que le montrent les intitulés des chapitres trois (*Dela construcion delos verbos despues de si*) et quatre (*Dela construcion delos nombres despues de si*) du livre IV consacré à la syntaxe. Contrairement à la présentation dans les *Introductiones Latinae,* les phénomènes de syntaxe (l'accord et la construction des verbes avec les cas) ne sont pas traités dès le début de l'ouvrage, mais dans le chapitre dédié à la syntaxe, car le grammairien sépare clairement, dans la grammaire castillane, la morphologie et la syntaxe. Nebrija délaisse également la division de la syntaxe en transitive et intransitive, telle qu'elle est présentée dans la grammaire latine. En revanche, il élabore une division selon l'accord et la construction des verbes avec les cas latins. Les phénomènes de *concordia* (accord) sont alors considérés comme naturels, car ils sont admis dans toutes les langues, alors que les phénomènes relatifs à la construction des verbes avec des cas diffèrent d'une langue à l'autre. Chaque langue présente en effet ses propres règles à propos de l'ordre et de l'accord de ces parties. Dans la grammaire castillane, Nebrija évoque également le problème de l'ordre des mots dans la phrase. Le grammairien ne se réfère pas cependant à l'ordre des classes de mots, par exemple le nom et le verbe, mais à celui des noms dans les syntagmes nominaux « *de oriente a ocidente* », « *el cielo i la tierra* », « *el dia i la noche* ». Par conséquent, le caractère naturel et conforme à la raison qui caractérise l'ordre des mots est lié aux noms qui, par nature, apparaissent en premier par rapport aux autres noms. Enfin, lorsque Nebrija applique le modèle de la grammaire latine à la description du castillan, il amorce la grammatisation des langues romanes. C'est à partir de ce phénomène de grammatisation des langues vernaculaires que la notion d'universalité implicite du modèle de la grammaire latine est observable. Cette universalité est effectivement attestée par le transfert du modèle conceptuel et terminologique de la grammaire latine, mais elle demeure implicite, car elle n'est aucunement énoncée.

2.2 La recherche de la généralité

2.2.1 Notions de rationalisme linguistique : la *Minerva* de Sanctius (1587)

La *Minerva* (1587) se caractérise par son orientation rationaliste. En effet, ce courant majeur dans la grammaire humaniste[155] (Donzé, 1967, p. 25), avec un retour aux sources gréco-latines[156], conduit Sanctius à rechercher la cause des faits de la langue latine. Selon le Brocense (1587, livre I, chap. II, [Clerico, 1982, p. 105]), les faits grammaticaux, avant d'être admis, doivent d'abord être confirmés par la raison, puis par l'autorité et l'usage. La raison constitue donc le critère par excellence, car elle permet au grammairien non seulement de réfléchir sur la langue elle-même, mais aussi d'expliquer les faits linguistiques.

Sanctius applique la *ratio* dans l'étude de la syntaxe de la langue latine. Étant donné que la *Minerva* se présente comme un traité de grammaire sur la syntaxe latine, la syntaxe est conçue, par analogie avec l'*oratio*, comme la finalité de la grammaire. Cette idée est reprise de Saturnius (1556, livre I, chap. VI, p. 15 *apud* Colombat, 1999, p. 376) : « l'énoncé est l'ultime but de la grammaire tout entière ». Cependant, contrairement à son prédécesseur, Sanctius établit une correspondance entre l'*oratio* et la syntaxe : « le discours ou la syntaxe est la fin de la grammaire et nom pas une partie d'elle » (Sanctius, 1587, livre I, chap. I, [Clerico, 1982, p.107]). La finalité de la grammaire étant de construire une *oratio*, Sanctius cherche alors à identifier les principes généraux permettant la construction d'une phrase complète (Bouard, 2007, p. 151).

Selon Stéfanini (1994, p. 100), Sanctius élabore sa grammaire en partant du principe qu'une correspondance existe entre les catégories grammaticales et la réalité extralinguistique, et que ces catégories sont ordonnées dans un but précis : la « phrase

---

[155] Selon Donzé (1967, p. 25), les grammaires de Scaliger (*De causis linguae latinae*, 1540), de Sanctius (*Minerva*, 1587) et de ses successeurs Scioppius (*Grammatica philosophica*, l628) ; Vossius (*De arte grammatica*, 1635) ; Campanella (*Philosophiae rationalis*, 1638) et Buommattei (*Della lingua toscana*, 1643) se caractérisent par un « fort courant rationaliste qui donne une orientation plus philosophique à la grammaire humaniste ».

[156] Selon Baratin (1989, p. 437), Priscien, comme son prédécesseur grec Apollonios, fonde son analyse sur deux critères : la raison et l'usage. La première concerne « la logique du système, la "théorie" (*ratio*), et [la seconde] ce qui apparaît effectivement dans la langue (*usus*) ». Sanctius s'appuie non seulement sur la doctrine de Priscien, mais aussi sur les anciens philosophes, qu'il évoque à propos du rationalisme en grammaire : « Écoutez les philosophes qui affirment obstinément que rien ne se produit sans cause » (*Minerve*, livre I, chap. I [Clerico, 1982, p. 102]) et « C'est le propre du philosophe que de faire passer la raison avant les opinions des hommes » (*ibid.*, p. 106).

parfaite » (*oratio congruens*). La phrase congruente se caractérise par la conformité formelle et par la complétude sémantique (Clerico, 1982, p. 108, note 12). Trois éléments composent alors la phrase : le nom, le verbe et les particules (Sanctius, 1587, livre I, chap. II, [Clerico, 1982, p. 109]). Pour Sanctius (*ibid.*), cette division tripartite basée sur des principes logico-sémantiques est commune aux langues occidentales et orientales. En effet, le grammairien espagnol (*ibid.*, Livre II, chap. II, p. 165) considère les parties du discours dans la perspective de la phrase parfaite, constituée d'un nom et d'un verbe, tous deux conçus comme essentiels, les particules s'organisant autour d'eux : « C'est d'un nom et d'un verbe, comme d'une matière et d'une forme, que se compose le discours, si bref soit-il » (*ibid.*). En énonçant cette structure de base, Sanctius restitue l'analyse de la phrase parfaite (*oratio perfecta*), héritée du grec, et composée d'un nom et d'un verbe.

Outre la phrase complète, les principes généraux de la syntaxe ont trait à sa division bipartite en accord et en régime. L'opposition entre *concordia* et *rectio* s'inspire de Ramus (1564), qui analyse les phénomènes relatifs non seulement à l'accord entre les accidents qui affectent les mots, mais aussi au régime (Colombat, 1999, p. 411). C'est dans le livre III, consacré à la construction des verbes, que Sanctius présente une définition de la *concordia* centrée sur la relation nom-verbe.

> Dans la construction des verbes, il faut considérer deux choses : la convenance (*concordia*) et le régime (*rectio*). La convenance est un rapport mutuel du nom et du verbe, lorsque le nom est reçu à la personne exigée par le verbe, ou à sa place, et cette liaison montre que le verbe est personnel. Le régime, c'est lorsqu'un verbe exerce ses forces et son effet sur quelque chose. C'est ainsi que le verbe apparaît comme actif ou comme passif. (Sanctius, 1587, livre III, chap. I, [Clerico, 1982, p. 211])

Quoique Sanctius n'élabore aucune définition générale pour les phénomènes de l'accord et du régime, il présente, au livre II, les trois règles générales d'accord, qui sont communes aux grammaires latines humanistes : 1. la règle d'accord de l'adjectif avec le nom ; 2. du nom avec le verbe ; 3. du relatif avec son antécédent. Pour les deux premières règles, Sanctius (1982, livre II, chap. 1, p. 163 ; chap. II, p. 165 [1587]) se démarque de ses prédécesseurs et affirme que l'adjectif s'accorde en nombre et en cas avec le substantif, mais pas en genre, et que le nom s'accorde seulement en nombre avec le verbe, mais pas en personne. La raison en est que les adjectifs ne varient pas en

genre, car le genre n'est un trait inhérent qu'au substantif. De même, le nom ne varie pas en personne, car la personne est un trait ne caractérisant que le verbe.

Comme le soulignent Colombat (1999a, p. 412 ; 1999b, p. 151) et Clerico (1982, p. 43), cette conception de Sanctius à propos de la concordance entre les mots le conduit à distinguer l'« accord » de la « règle » : alors que l'accord prévoit un élément commun aux deux termes, ainsi qu'une relation mutuelle entre les parties, la règle impose à un terme une catégorie contenue dans l'autre terme. Ainsi, l'adjectif et le nom s'accordent en nombre et en cas, mais la règle impose à l'adjectif le genre du substantif. Par exemple, dans *paries albus* (un mur blanc), une correspondance existe pour le nombre (singulier), pour le cas (nominatif) ainsi que pour le genre (masculin), ce dernier étant déterminé par la règle qui, précédant l'accord, établit cette terminaison pour le genre masculin. De même, pour le nom et le verbe, l'accord se fait en nombre, mais, s'agissant de la personne verbale, la règle impose un nom à la troisième personne, compte tenu qu'à l'exception de *ego* et *tu,* tous les noms se présentent à la troisième personne.

À propos de la troisième règle, l'accord entre le relatif et l'antécédent, bien que Sanctius l'évoque, il ne présente aucune explication. Comme le souligne Colombat (1999, p. 478), en dépit de cette absence d'explication, des marques de l'approche traditionnelle apparaissent. Peut-être est-ce précisément pour cette raison que le grammairien n'apporte aucune justification. En effet, l'accord du relatif avec l'antécédent est reconnu par les grammairiens humanistes, puis repris par les grammairiens non seulement français, mais aussi portugais et brésiliens, comme nous l'observerons ultérieurement.

Pour ce qui a trait au régime, Sanctius l'organise sur la base des cas plutôt que des verbes, bien qu'il affirme que « le régime, c'est lorsqu'un verbe exerce ses forces et son effet sur quelque chose » (1587, livre III, chap. I, [Clerico, 1982, p. 211]). Cette organisation autour des cas se retrouve dans les intitulés des chapitres du livre II : chap. 2 – « Le nominatif n'est régi par aucune partie du discours » ; chap. 3 – « Le génitif […] ne peut être régi par aucun verbe » ; chap. 4 – « Le datif n'est jamais régi » ; chap. 5 – « L'accusatif dépend de plusieurs façons d'une préposition […] Deux accusatifs ne sont pas régis par un même verbe » ; chap. 6 – « le vocatif n'est jamais régi » ; chap. 7 – « Le sixième cas dépend toujours d'une préposition » ; chap. 11 – « Les superlatifs ne régissent aucun cas […] ». Ainsi, parmi les six cas latins, seuls le génitif, l'accusatif et l'ablatif sont régis ; le nominatif, le vocatif et le datif ne le sont pas.

Pour les cas régis, Sanctius (1587, livre II, chap. III, [Clerico, 1982, p. 167]) inclut le génitif, régi par un nom et non pas par un verbe. En effet, étant donné que le génitif marque le possesseur, il est régi par un nom marquant la chose possédée, comme dans *amor patris* (l'amour du père). Sanctius (*ibid.*) explique qu'une relation de dépendance entre le mot régent et le mot régi existe, puisque l'un requiert l'autre pour être compris. Par conséquent, le génitif ne dépend aucunement d'un verbe, car les verbes signifient « posséder » et non pas « la possession » (Clerico, 1982, p. 44). Il dépend en revanche d'un nom qu'il faut supposer entre un verbe et un substantif au génitif (Colombat, 1999, p. 435). L'accusatif, de son côté, est régi par une préposition exprimée ou sous-entendue, à moins qu'il fonctionne comme « suppost d'un verbe à l'infinitif (ex. *me amari*) » ou comme « appost des verbes actifs (ex. *ama litteras*) » (Sanctius, 1587, livre II, chap. V, [Clerico, 1982, p. 175]). Enfin, Sanctius (*ibid.*, chap. VII, [*ibid.*, p. 181) désigne l'ablatif comme le cas de la préposition, car il est invariablement régi par une préposition. Colombat (1999, p. 435) pointe le rôle de la préposition, comme élément gouvernant, pour le régime des cas de l'ablatif et de l'accusatif. En étendant le phénomène du régime à la préposition, Sanctius se démarque de la rection verbale, dont la construction se limite au régime de l'accusatif. Par exemple, le verbe actif régit un accusatif et seulement un seul.

Parmi les cas non régis figurent les cas suivants : le nominatif, car la relation entre le sujet (suppost, *suppositum*) et le verbe ne relève pas de la dépendance, mais de l'accord, comme dans *Cato scribt* (Caton écrit) (Sanctius, 1587, livre II, chap. II, [Clerico, 1982, p. 165]) ; le vocatif, car la phrase construite est orientée vers le vocatif (*ibid.*, chap. VI [*ibid.*, p. 178]) ; le datif, car il est ajouté à une phrase déjà complétée pour marquer l'acquisition (*ibid.*, chap. VI [*ibid.*, p. 172]).

En somme, le rationalisme linguistique qui caractérise la syntaxe dans la *Minerva* se manifeste par l'élaboration de quelques principes et d'un petit nombre de règles générales, ainsi que par l'analyse de ces règles. Ces principes concernent, entre autres[157], l'*oratio perfecta* ainsi que la division de la syntaxe en accord et en régime. L'*oratio perfecta* est comprise comme une phrase sémantiquement complète et grammaticalement bien construite, composée d'un nom, d'un verbe et de particules, ces parties étant communes à toutes les langues. La syntaxe d'accord est développée autour des trois règles générales (1. l'accord de l'adjectif avec le nom ; 2. l'accord du nom avec

[157] Nous ne traiterons pas de la théorie de l'ellipse développée par Sanctius.

le verbe et 3. l'accord du relatif avec l'antécédent) et la syntaxe de régime est organisée autour des cas latins. Ces principes d'abord élaborés pour le latin sont transférés pour les vernaculaires et s'étendent à toutes les langues. L'extension du modèle de la grammaire latine entraîne une régularité dans les descriptions des vernaculaires européens, comme chez Claude Lancelot, au XVII^{e} siècle, dans ses méthodes grammaticales et dans la *Grammaire générale et raisonnée* (1660), réalisée en collaboration avec Antoine Arnauld. Quant à la doctrine de Sanctius, elle sera reprise dans la grammaire française générale, comme nous l'observerons dans les prochaines sections.

2.2.2 La syntaxe dans la *Grammaire générale et raisonnée* (1660)

La *Grammaire* de Port-Royal se caractérise par sa généralité et sa rationalité. D'un côté, le critère de généralité des règles permet de l'identifier à une grammaire générale, car les règles présentées et analysées concernent le plus grand nombre de faits pour le plus grand nombre possible de langues. De l'autre, le principe de référer les faits de langage à la pensée dénote le rationalisme sous-tendant. Ce rationalisme restreint par ailleurs le domaine de la grammaire générale à la proposition logique, car elle est considérée comme représentative de la relation entre le langage et la pensée.

L'étude de la syntaxe dans la *Grammaire générale et raisonnée* (*GGR*) culmine avec l'analyse de la proposition, qui permet d'établir une syntaxe autonome (Chevalier, 1968, p. 490). Arnauld et Lancelot, qui privilégient le *sens* sur la *forme,* rompent avec la tradition de la grammaire de la Renaissance et avec son orientation morphosyntaxique (Auroux, 1992, p. 374 ; Auroux, 1979, p. 160). En effet, lorsque les Messieurs établissent la proposition comme cadre d'analyse, ils prennent en compte le point de vue sémantique. Dans cette perspective, la syntaxe est liée à la sémantique, car le concept de proposition ainsi que ses catégories se fondent sur une « théorie des idées » (Auroux, 1979, p. 160), c'est-à-dire sur le rapport entre le langage et la pensée. Cette conception nommée par Auroux (1979, p. 161) « syntaxe sémantique » sera développée par les grammairiens des Lumières au XVIII^{e} siècle.

La théorie de la proposition permet de diviser les mots selon les deux classes suivantes : la classe des mots signifiant les objets de nos pensées et celle des mots signifiant la forme de nos pensées. Ces deux classes sont identifiées dans la

structure de la proposition : le sujet et l'attribut désignent les objets que nous concevons, et le verbe, la façon de les concevoir. Conjointement à la longue partie de la grammaire consacrée au traitement de la proposition et des parties du discours, les Messieurs de Port-Royal consacrent un court chapitre à la syntaxe. Le chapitre XXIV de la deuxième partie de la grammaire compte huit pages, dont les trois dernières sont réservées à l'étude de la syntaxe figurative. Selon Colombat (1993, p. 285), l'analyse succincte de la syntaxe dans la *GGR* se justifie pour des raisons à la fois internes et externes à la théorie. Tout d'abord, au point de vue interne, la proposition ainsi que les éléments qui la constituent font l'objet d'un développement plus important, dans la seconde partie de la grammaire, car les Messieurs privilégient l'étude de la phrase simple. Pariente (1985, p. 130) affirme par ailleurs qu'« un chapitre particulier sur la syntaxe n'a pas de raison d'être dans une grammaire où tout était depuis le début syntaxique ». Ensuite, sur le plan externe, la *GGR* était un manuel qui servait d'introduction aux grammaires des langues particulières. Il était donc inutile que les Messieurs consacrent un long chapitre à la syntaxe.

La syntaxe est définie comme la « construction des mots ensemble » (*GGR*, 1767, II, chap. XXIV, p. 153), les termes *syntaxe* et *construction* étant conçus comme des synonymes. Selon Auroux (1979, p. 162), il s'agit d'un concept « exclusivement saisi par l'opération de concaténation » par lequel s'établit une relation entre les « signes de nos idées », c'est-à-dire entre les mots, dans la proposition. Cette définition s'inscrit cependant dans la lignée des grammairiens de la Renaissance qui, attachés à un cadre formel fondé sur le critère de la justesse, concevaient la syntaxe comme « l'élément le plus représentatif de la pureté d'un latin classique » (Colombat, 1984, p. 48). En fait, cette même conception limitative de la syntaxe apparaît dans la *Nouvelle méthode latine* de Lancelot, selon laquelle « la CONSTRUCTION que les Grecs appellent SYNTAXE, n'est autre chose que la juste composition, & l'arrangement des parties dans l'oraison » (*NML*, 1662, p. 399).

Les Messieurs suivent la division traditionnelle de la syntaxe en *convenance* et *régime*, une division systématisée dans la grammaire latine du XVI^e^ siècle[158] par Alde

[158] Selon Colombat (1999, p. 383-385), l'opposition entre concordance et régime est systématisée par Alde Manuce (1508) et Despautère (1527) comme « un double "accident" de construction » : « *Constructioni quot accidunt ? duo Concordantia & regimen* » (1508, f. k [i] r°) et Despautère (1527) : « *Syntaxi siue constructioni quot accidunt ? Duo, concordantia & regimen* » (1527, f. iij r° ; 1537, p. 186). Despautère élabore une définition pour chacun de ces termes : « Qu'est-ce que la concordance ? La convenance requise des parties du discours en genre, nombre, cas ou personne […]. Qu'est-ce que le

Manuce (1508) et Despautère (1527), et qui reste donc soumise au cadre latin formel, en dépit du fondement logique de la grammaire. En effet, afin d'organiser les relations d'accord et de détermination morphologique entre les mots de la proposition, les Messieurs utilisent le couple traditionnel convenance (accord) et régime (régence). L'usage du cadre latin corrobore l'affirmation de Fournier et Raby (2013, p. 14), selon laquelle la généralité dans la grammaire de Port-Royal repose, en grande partie, sur une « matrice romane ». Partant de la comparaison empirique d'un nombre considérable de langues, les Messieurs vérifient que le phénomène d'accord est commun à toutes les langues et que celui de régime est particulier à chaque langue. Les Messieurs sont alors en mesure de formuler des règles générales valables pour l'ensemble des langues analysées.

> La Construction des mots se distingue generalement, en celle de Convenance, quand les mots doivent convenir ensemble ; & celle de regime, quand l'un des deux cause une variation dans l'autre.
> La premiere, pour la plus grande partie, est la mesme dans toutes les Langues, parce que c'est une suite naturelle de ce qui est en usage presque par tout, pour mieux distinguer le discours.
> […]
> La Syntaxe de regime au contraire, est presque toute arbitraire, & par cette raison se trouve très-différente dans toutes les Langues. (*GGR*, 1676, II, chap. XXIV, p. 153-154)

Des hypothèses spécifiques caractérisent les syntaxes de *convenance* et de *régime*. La syntaxe de *convenance,* explicitement identifiée comme un phénomène linguistique de la grammaire générale, « la mesme dans toutes les Langues », et conçue comme un accord mutuel, se caractérise par la présentation d'une construction naturelle des mots. Ce type de construction syntaxique est alors commun à toutes les langues. Cette caractéristique fondamentale de la syntaxe de concordance est observée par Nebrija[159] dans sa grammaire castillane, publiée en 1492. Cependant, le grammairien espagnol considère comme naturelles les trois règles traditionnelles alors que les Messieurs n'en retenaient que deux, la règle concernant la relation entre le relatif et son

---

régime ? L'exigence d'un cas déterminé qui ne perd rien de sa nature casuelle. (*Concordantia quid est* ? *Debita partium orationis conuenientiain genre, numero, casu uel persona* […] *Regimen quid est ? Certi casus exigentia de casus natura nihilamittentis* » (1527, f. iii r° ; 1537, p. 186 *apud* Colombat, *ibid*.).

[159] « Este concierto delas partes dela oracion entre si es natural a todas las naciones que hablan, por que todos conciertan el adjectivo conel substantivo, i el nominativo conel verbo, i el relativo conel antecedente » (Nebrija, 1946, p. 88-89 [1492]).
[Traduction]« Cet accord des parties de la phrase entre elles est naturel à toutes les nations parlantes, car elles accordent l'adjectif avec le nom, le nominatif avec le verbe et le relatif avec l'antécédent. »

antécédent étant traitée dans le chapitre IX consacré au pronom relatif. En fait, Arnauld et Lancelot ne considèrent que deux types d'accord entre les mots ou deux règles générales applicables aux langues qui constituent leur corpus d'analyse : 1. l'accord en genre et en nombre du substantif avec l'adjectif, 2. l'accord en nombre et en personne des verbes avec les noms et les pronoms. Ces règles générales n'innovent guère en soi, si ce n'est que les Messieurs remplacent le terme nominatif par l'expression « noms et pronoms », ce qui marque une rupture avec le modèle casuel latin. Quant aux faits, ils sont justifiés par la nature des accidents, comme dans le cas du genre qui sert à marquer la distinction entre les genres, les rendant ainsi moins confus : « la distinction du féminin & masculin a obligé de mesme de mettre en mesme genre le substantif & l'adjectif […] car ce n'est que pour cela qu'on a inventé les genres » (*GGR*, 1676, II, chap. XXIV, p. 154).

La syntaxe de régime, de son côté, caractérisée par le rapport de dépendance existant entre les mots, est marquée par la modification morphologique qu'un mot impose à un autre. En raison de son caractère arbitraire, elle diffère pour chaque langue. Ainsi, la syntaxe de régime varie selon le langage et son organisation interne :

> **Car les unes [langues] font les regimes par les cas ; les autres au lieu de cas, ne se servente que de petites particules qui en tiennent lieu, & qui ne marquent mesme que peu de ces cas**, comme en François & en Espagnol on n'a que *De,* & *A,* qui marquent le genitif & le datif, les Italiens y adjoûtent *Da* pour l'ablatif. **Les autres cas n'ont point de particules, mais le simple article qui mesme n'y est pas toûjours.** (*GGR,* 1676, II, chap. XXIV, p. 154-155, je souligne)

Chevalier (1968, p. 519) signale le caractère « latinisant » de la syntaxe de régime, présentée par les Messieurs et liée aux cas latins. Le régime est en effet marqué par des cas et des particules, mais aussi par des articles. Par particules, les Messieurs entendent les prépositions. Nonobstant la différence des éléments auxquels il est fait référence (les cas, les particules, les articles), le régime suit le même marquage en français, en espagnol et en italien, à savoir les prépositions *de* et *à*, respectivement pour le génitif et le datif. Quant à l'ablatif, il suit l'usage de chaque langue : *de* pour le français et l'espagnol, et *da* pour l'italien. Pour les autres cas, à savoir le nominatif, l'accusatif et le vocatif, chaque langue use ses propres articles.

La description du phénomène de régime, élaborée par les Messieurs, est réalisée à partir de la comparaison empirique des langues vernaculaires. Selon Fournier et Raby

(2013, p. 7), ce type d'analyse comparative permet d'élaborer des descriptions valables pour toutes les langues analysées. De la sorte, la généralité apparaît comme le résultat d'une approche empirique et n'est pas explicitement mentionnée comme dans le cas de la syntaxe de concordance. Il convient de noter également qu'en dépit de l'usage du cadre latin, la syntaxe de régime du français, de l'espagnol et de l'italien s'organise en fonction de la variation dans la forme du régime. Elle se distingue ainsi du latin dont la déclinaison casuelle est marquée par la terminaison des mots. Dès lors, non seulement le latin n'impose plus son cadre, mais les vernaculaires restreignent aussi sa description. Le modèle retenu n'est plus le latin, mais les vernaculaires.

L'analyse de ces phénomènes de concordance et de régime conduit les Messieurs à élaborer cinq « maximes générales », constituées en principes de base applicables à toutes les langues.

> La 1. qu'il n'y a jamais de Nominatif qui n'ait rapport à quelque verbe exprimé ou sous-entendu […]
> La 2. qu'il n'y a point aussi de verbe qui n'ait son Nominatif exprime ou sous-entendu […]
> La 3. qu'il n'y peut avoir d'adjectif, qui n'ait rapport à un substantif […]
> La 4. qu'il n'y a jamais de genitif dans le discours, qui ne soit gouverné d'un autre nom : parce que ce cas marquant toûjours ce qui est comme le possesseur, il faut qu'il soit gouverné de la chose possedée.
> La 5. Que le regime des Verbes est souvent pris de diverses especes de rapports enfermez dans les cas, suivant le capriche de l'usage. (*GGR*, 1676, II, chap. XXIV, p. 155-156)

Les trois premières règles sont empruntées à la méthode latine de Lancelot (1662, p. 399-400). Elles figurent dans l'introduction à la syntaxe[160] et dans les *Remarques sur les figures*[161]. Selon Colombat (1993, p. 286), non seulement ces règles

---

[160] « […] car il n'y a point d'Adjectif qui n'ait son Substantif […] ny de Verbe qui n'ait son Nominatif, soit qu'on l'exprime ou qu'on le suppose. Comme au contraire toutes les fois qu'il y a un Nominatif, il se rapporte toûjours à un Verbe exprés ou sous entendu […] I. LE GENITIF de soy mesme marque toûjours le possesseur, ou quand une chose est dite d'une autre ; comme *Liber Petri*, le livre de Pierre : *Vulnus Achillis*, la playe d'Achille, soit qu'elle se prenne activement pour celle qu'il a faite, ou passivement pour celle qu'il a receue. Ainsi ce Cas est toûjours gouverné d'un autre Substantif ; quoy que souvent sous-entendu […] » (*NML* 6, 1662, p. 399-400).

[161] « I. MAXIME. Il n'y a point d'Oraison qui ne soit composée de Nom & de Verbe, & partant où le Verbe n'est pas, il faut qu'il y soit sous-entendu […] II. MAXIME. Il n'y a point de Verbe qui n'ait son Nominatif exprés ou sous-entendu […] V. MAXIME. Tout Adjectif suppose son Substantif exprés ou sous-entendu […] VII. MAXIME. Toutes les fois qu'il y a un Genitif après un Nom Adjectif, ou aprés un Verbe ; ou c'est une phrase Grecque qui dépendra de la Préposition ; ou il faut sous-entendre un Nom general qui le gouverne » (*NML* 6, 1662, p. 589-594).

générales marquent les termes essentiels de la phrase, c'est-à-dire le nom et le verbe, mais elles montrent aussi que ces termes peuvent être rétablis par l'ellipse. En outre, elles définissent également la phrase simple et les éléments qui la composent, à savoir les parties du discours et les marqueurs de cas, qui agissent comme des marqueurs fonctionnels. Le caractère latinisant de la description, avec l'usage des cas pour marquer les fonctions, est également observé dans les règles 4 et 5, qui déterminent que la valeur spécifique de chaque cas est constante. En effet, pour toutes les langues, le génitif indique la possession, l'accusatif, le terme où se déroule l'action verbale et le datif est le cas de l'attribution, car il désigne la personne à qui est attribué un objet. L'arbitraire se manifeste dans le mode d'utilisation des cas par chaque langue, selon la relation qu'elle entend mettre en évidence. Ces principes généraux, fondés sur la doctrine de Sanctius, à la fois par le « rétablissement des éléments par ellipse » et par l'utilisation des cas comme marqueurs fonctionnels (Colombat, 1993, p. 286-287), appartiennent donc à une syntaxe générale, construite à partir du cadre latin et généralisée à toutes les langues.

Outre la syntaxe de la phrase simple, Arnauld et Lancelot traitent également la syntaxe de la phrase complexe. Il convient de noter que ce traitement n'apparaît pas dans le chapitre consacré à la syntaxe, car la *GGR* respecte la division traditionnelle de la syntaxe en concordance et en régime. La notion de *proposition incidente* est donc élaborée au chapitre IX consacré aux pronoms relatifs[162], dans la deuxième partie de la *GGR*.

> La 2. chose que le Relatif a de propre, & que je ne sçache point avoir encore esté remarquée par personne, est que la proposition dans laquelle il entre (qu'on peut appeller *incidente*) peut faire partie du sujet, ou de l'attribut d'une autre proposition, qu'on peut appeller principale. (*GGR*, 1676, II, chap. IX, p. 66-67)

La proposition incidente est conçue comme une proposition insérée dans une autre proposition. La raison en est qu'elle fait partie de la proposition principale. Elle est introduite par le relatif *qui*, lequel fonctionne comme un pronom anaphorique et marque non seulement une relation de dépendance entre les termes, mais aussi l'union entre deux propositions. Selon Donzé (1967, p. 148), cette conception des Messieurs constitue une première esquisse de la théorie des propositions subordonnées, jusque-là

[162] Sur l'utilisation du relatif à Port-Royal, lire Raby (2018, p. 140-147); Colombat (2003, p. 22-26); Colombat (1999, p. 488-495); Pariente (1985, p. 17-48).

absente des grammaires. Colombat (1999, p. 487-488) souligne également l'importance de ce nouvel usage du relatif[163] présenté par les Messieurs. Il instaure en effet une syntaxe de phrase complexe[164]. Les Messieurs sont ainsi attachés non seulement à la nouveauté de ce type d'analyse syntaxique, qui traite la dépendance entre les termes en considérant les fonctions plutôt que les cas, mais aussi à l'analyse des propositions, qui prendra de l'ampleur au cours du XVIII[e] siècle. Or, comme l'observe Pariente (1985, p. 130-131), tous les faits de syntaxe évoqués dans la *GGR* ont trait à la proposition simple. Cette hypothèse vaut non seulement pour les phénomènes de concordance et de régime qui se produisent entre deux termes au sein d'une même proposition, mais aussi pour la proposition complexe, conçue comme une variante de la proposition simple. Ce cadre ne saurait être dépassé, car la construction de la *GGR* se fonde sur les schémas aristotéliciens et cartésiens, qui n'indiquent aucunement les propositions complexes. Ainsi, en ce qui concerne ce type de proposition, il ne s'agit pas de combiner deux propositions indépendantes, mais plutôt de les intégrer afin de former une proposition unique.

Contrairement à la proposition simple qui ne contient qu'un seul jugement ou énoncé, comme *Dieu est bon et la valeur d'Achille a estté cause de la prise de Troye* (*GGR*, 1676, II, 9, p. 67-68), la proposition complexe[165] contient de nombreux jugements et les pronoms relatifs sont exprimés ou sous-entendus :

> […] quand je dis ; *Dieu invisible a creé le monde visible* : il se passe trois jugemens dans mon esprit renfermez dans cette proposition. Car je juge premierement que *Dieu est invisible*. 2. Qu'il *a creé le monde*. 3. Que *le monde est visible.* Et de ces trois propositions, la seconde est la principale & l'essentielle de la proposition. Mais la premiere & la troisiéme ne sont qu'incidentes, & ne font que partie de la principale, dont la premiere en compose le sujet, & la derniere l'attribut.
> Or ces propositions incidentes sont souvent dans notre esprit, sans estre exprimées par des paroles, comme dans l'exemple proposé. Mais

[163] « Le pronom relatif peut être utilisé de trois manières : la première comme substitut de nom ; la deuxième, comme pronom qui renvoie à son antécédent, ce qui révèle son rôle anaphorique ; et la troisième, comme terme qui marque l'union entre deux propositions » (*GGR*, 1767, II, chap. IX, p. 66-67).

[164] À propos de l'analyse des phrases complexes, lire Raby (2018, p. 140-147) ; Raby (2002, p. 94-98) ; Colombat (2003, p. 22-26).

[165] Dans la *GGR* (1676, II, chap. 9, p. 68), la proposition complexe n'est pas classée. Les Messieurs renvoient le lecteur à la *Logique ou l'Art de Penser*, où cette proposition est classée selon le matériau linguistique, c'est-à-dire selon la matière ou la forme de la proposition. Une proposition complexe par la matière est une proposition dont le sujet ou l'attribut, ou les deux, sont complexes. La proposition complexe par la forme se concentre sur la forme de la proposition, c'est-à-dire sur l'affirmation ou la négation exprimée par le verbe (*LAP*, 1970, II, chap. 5, p. 164 ; 175 [1662]).

> quelquefois aussi on les marques expressément ; & c'est à quoy sert le relatif : comme quand je reduis le mesme exemple à ces termes : *Dieu QVI est invisible a creé le monde QVI est visible*. (*GGR*, 1676, II, chap. 9, p. 68-69)

Le relatif est un pronom qui introduit la proposition incidente. Il fonctionne comme sujet, « *qui creavit mundum : qui sanctus est* », ou comme attribut de cette proposition, « *Deus quem amo* : Dieu que j'aime » (*GGR*, id., p. 71). À vrai dire, le pronom relatif borne la proposition (Colombat, 1999, p. 488). Sa position demeure invariablement la même, à savoir au début de la proposition incidente, y compris pour le latin, qui ne présente pourtant aucun ordre fixe des mots dans la phrase, comme dans *Deus cuius caelum sedes est*, « Dieu, duquel le ciel est le throsne » (*ibid.*).

La notion de proposition incidente est développée dans la *Logique ou l'Art de penser* (1662). Selon Arnauld et Nicole (*LAP*, 1970, II, chap.6, p. 166), la proposition incidente fait partie du sujet ou de l'attribut de la proposition complexe par la matière[166]. Elle est introduite par le pronom relatif *qui*, lequel peut être *explicatif* ou *déterminatif*. D'après Pariente (1975, p. 39), la distinction entre l'explication et la détermination se fonde sur la relation entre le pronom relatif et son antécédent. Ainsi, lorsque le pronom relatif est explicatif, la proposition incidente développe la compréhension du terme auquel elle se rapporte sans en altérer l'extension, comme dans *Les hommes qui sont créés pour connaître et pour aimer Dieu*. Les Messieurs utilisent la substituabilité des termes *sujet* et *qui* dans l'analyse de l'exemple *Les hommes ont été créés pour connaître & pour aimer Dieu*, dont l'attribut caractérise l'idée d'homme dans toute son extension. Lorsque le pronom relatif est déterminatif, la proposition incidente restreint et détermine le terme auquel elle se rapporte, en modifiant son extension. Ce critère de substituabilité ne fonctionne pas avec le pronom relatif déterminatif, car la détermination change l'extension du sujet ou de l'attribut de la proposition principale. Il est donc impossible de remplacer *Les hommes qui sont pieux sont charitables* par *Les hommes sont pieux et ils sont charitables*, car si le premier caractérise un groupe d'hommes en particulier, le second ne le caractérise ni en particulier ni en général.

---

[166] D'après les Messieurs, deux types de propositions complexes existent : celles portant sur la matière et celles portant sur la forme. Les premières concernent le sujet ou l'attribut, mais aussi les deux, et les secondes, l'affirmation ou la négation exprimée par le verbe (*LAP*, 1970, II, 5, p. 164-165 ; 8, p. 175).

Enfin, dans la *GGR*, l'étude de la syntaxe ne se borne pas à un chapitre ou à une partie spécifique de l'ouvrage, mais couvre l'ensemble de la grammaire, car les faits linguistiques sont axés sur l'analyse de la proposition. La syntaxe de concordance et la syntaxe de régime sont organisées selon la tradition de la grammaire latine. Cette organisation indique, d'une part, que la généralité est constituée dans le cadre de la grammaire latine, étant donné que ces phénomènes linguistiques ont été élaborés pour décrire le latin, et, d'autre part, que la généralisation de ces phénomènes ne se fait pas *a priori*, car les Messieurs se fondent sur une comparaison empirique des faits. Cette posture se manifeste à la fois par le caractère arbitraire du régime, formé différemment (par les cas, les particules ou les articles) selon les langues, et par l'examen de la concordance, explicitement désignée comme un phénomène syntaxique commun à toutes les langues. Quant à la notion de proposition incidente, elle est insérée dans la proposition principale, car elle est conçue comme faisant partie de cette proposition. Le pronom relatif, utilisé pour marquer l'union de deux propositions, est lié à l'antécédent et fonctionne comme un pronom anaphorique. Ces conceptions de la proposition, qui sont saisies comme des élaborations propres à la grammaire générale, caractérisent notre hypothèse de départ, selon laquelle la généralité influe sur les théories élaborées dans la grammaire générale française. Il convient d'ajouter la méthode de généralisation utilisée par les Messieurs de Port-Royal, qui leur a permis de présenter des régularités communes à de nombreuses langues. Quant à la paire convenance/régime, elle caractérise l'universalité implicite du cadre latin. Cette universalité est sous-entendue, car les Messieurs ne l'évoquent pas. Pourtant, elle s'observe dans l'extension, l'application et l'adaptation du cadre de la grammaire latine aux langues vernaculaires.

Du Marsais développera amplement ces conceptions sur la syntaxe. À vrai dire, le grammairien français opère un changement radical dans l'étude de la syntaxe. Il considère en effet tous les faits de syntaxe d'un point de vue sémantique et s'éloigne d'une analyse purement formelle, comme nous l'observerons dans la section suivante.

2.2.3 La syntaxe des Encyclopédistes

L'apport théorique de la grammaire générale à propos de la syntaxe, fruit des travaux de Du Marsais et de Beauzée – les grammairiens de l'*Encyclopédie* de Diderot

et D'Alembert – est fondamental pour le développement des études grammaticales. Alors que les Messieurs de Port Royal fondent principalement leur réflexion sur la morphosyntaxe et qu'ils transposent le système des théories syntaxiques en usage dans la grammaire latine depuis le Moyen Âge, Du Marsais et Beauzée réinventent cette réflexion et conçoivent la syntaxe d'un point de vue logique et sémantique, indépendamment des formes. Cette perspective syntaxique supporte les développements théoriques des grammairiens encyclopédistes à propos du langage et des langues.

2.2.3.1 Du Marsais

Les théories de la syntaxe développées par Du Marsais marquent l'évolution des concepts caractérisant la grammaire générale française. Elles ont trait à la distinction entre la syntaxe et la construction, au remplacement du couple traditionnel *convenance/régime* par celui d'*identité/détermination*, et au développement de l'analyse propositionnelle. Du Marsais, a la suite du projet de la grammaire générale française, propose des analyses valables pour la plupart des langues.

La distinction entre la syntaxe et la construction constitue un premier phénomène important, qui caractérise la grammaire générale. Dans le sous-chapitre précédent, nous avons observé qu'Arnauld et Lancelot reproduisent le système de la grammaire latine afin de traiter les termes *syntaxe* et *construction*, étymologiquement assimilés et utilisés jusqu'alors comme synonymes. Du Marsais choisit en revanche de distinguer ces termes, comme le révèle l'article *Construction* (1754) de l'*Encyclopédie* :

> Je crois qu'on ne doit pas confondre *construction* avec *syntaxe*. *Construction* ne présente que l'idée de combinaison & d'arrangement. Cicéron a dit selon trois combinaisons différentes, *accepi litteras tuas, tuas accepi litteras,* & *litteras accepi tuas :* il y a là trois *constructions*, puisqu'il y a trois différens arrangemens de mots ; cependant il n'y a qu'une syntaxe ; car dans chacune de ces *constructions* il y a les mêmes signes des rapports que les mots ont entr'eux, ainsi ces rapports sont les mêmes dans chacune de ces phrases […] Or ce qui fait en chaque langue, que les mots excitent le sens que l'on veut faire naître dans l'esprit de ceux qui savent la langue, c'est ce qu'on appelle *syntaxe*. La syntaxe est donc la partie de la Grammaire qui donne la connoissance des signes établis dans une langue pour exciter un sens dans l'esprit. Ces signes, quand on en sait la destination, font connoître les rapports successifs que les mots ont entr'eux. (Du Marsais, art. *Construction,* 1754, vol. IV, p. 73)

Alors que la *construction* renvoie à la combinaison et à l'arrangement des mots dans l'énoncé, la syntaxe se réfère aux signes qui, établis dans une langue, marquent les relations entre les mots. Dans l'exemple présenté, Du Marsais expose l'ordre des mots de trois manières différentes, avec trois constructions distinctes. La construction varie donc. En effet, l'ordre des mots en latin n'est pas fixe. Leur fonction syntaxique est indiquée par leur terminaison, qui établit par conséquent les relations à considérer entre les mots. De la sorte, les trois constructions présentées dans l'article ont la même signification, *j'ai reçu votre lettre*, quel que soit l'ordre des mots dans l'énoncé[167]. Par contre, la syntaxe ne varie pas, car elle définit le sens de l'énoncé, qui est établi au moyen des signes, à savoir les cas pour le latin ou la disposition des mots (sujet + verbe + complément) pour le français. Selon Delesalle (1980, p. 257), Du Marsais ne conçoit pas la syntaxe comme une structure sous-jacente aux langues, qui serait analysable en soi, mais comme l'ordre caché par la terminaison des mots. La syntaxe est donc *particulière* à chaque langue, car les signes utilisés sont des caractéristiques de ces langues.

Du Marsais présente les trois types de construction suivants : la *construction simple* ou *naturelle*, où l'organisation des éléments obéit à un ordre naturel qui facilite la perception du lien et du rapport entre les termes ; la *construction figurée*, où l'ordre des éléments est contraire à celui de la construction simple, mais conforme à la volonté du locuteur ; la *construction usuelle*, où l'ordre des éléments dépend de l'usage particulier de chaque langue. Parmi ces trois types, la *construction simple* suit un usage général et un ordre naturel. Elle est donc partout identique :

> Comme par-tout les hommes pensent, & qu'ils cherchent à faire connoître la pensée par la parole, l'ordre dont nous parlons est au fond uniforme partout ; & c'est encore un autre motif pour l'appeller *naturel*. (Du Marsais, art. *Construction, Encyclopédie*, vol. IV, 1754, p. 75)

L'ordre naturel, qui suit la construction simple, représente l'ordre logique des idées, qui correspond à l'expression de la pensée :

---

[167] Si cette notion de construction concerne plutôt le latin, qui utilise les terminaisons des mots pour exprimer les relations grammaticales, que les langues vernaculaires, dans lesquelles la place ou la position des mots marque le sens et leur relation grammaticale, l'établissement de l'ordre naturel des mots implique à la fois le latin et les langues vernaculaires. En effet, changer l'ordre des mots ne signifie pas, selon Ricken (1978, p. 87), « adapter le texte original [en latin] à l'ordre des mots du français », mais « tenir compte de l'ordre des idées qui vaut pour tous les hommes ».

> on l'appelle aussi *construction simple* & *construction naturelle,* parce que c'est celle qui est la plus conforme à l'état des choses […] & que d'ailleurs cette *construction* est le moyen le plus propre & le plus facile que la nature nous ait donné pour faire connoître nos pensées par la parole. (Du Marsais, art. *Construction, Encyclopédie,* vol. IV, 1754, p. 73)

Toutes les langues suivent le même ordre naturel déterminé par la raison. L'encyclopédiste établit cette hypothèse moyennant des considérations grammaticales et associe au sensualisme lockien le rationalisme de l'ordre naturel des mots (Ricken, 1978, p. 86). En effet, cette théorie de l'ordre naturel des mots est rationaliste, car elle est l'expression de la raison. L'ordre naturel des mots suit donc l'ordre successif des idées valables pour tous les hommes. Selon Ricken (*ibid.*), « l'hypothèse d'une pensée a priori qui serait donnée avant le langage et lui dicterait ses lois, pouvait se référer à la faculté de *réflexion*, que Locke suppose exister en même temps que la sensation, dès l'acte de création ». En fait, l'empirisme de Locke établit que la source de la connaissance est l'expérience acquise par les sens. La pensée se forme donc à partir des sens et s'énonce ensuite par le biais des propositions. Il convient de noter que Du Marsais traite la proposition selon un point de vue non seulement logique, mais aussi grammatical[168].

Cet ordre naturel fixe est repris pour expliquer la fonction syntaxique des terminaisons. Comme l'explique Ricken (1978, p. 88), Du Marsais note que la fonction de la flexion en latin correspond à la construction en français. Il en conclut qu'« en latin cette fonction consiste à permettre de reconstituer l'ordre naturel par la réflexion et à assurer ainsi la compréhension du texte ». Par conséquent, bien que la compréhension du latin, comme nous l'avons déjà noté, procède des désinences, la langue latine se fonde, à l'instar de toutes les autres langues, sur l'ordre naturel, à savoir l'expression de la raison. Pour Ricken (*ibid*.), les inversions de la langue latine ne dénotent pas un déni de la raison, mais un écart par rapport à l'analyse directe de la raison.

Du Marsais pense que la structure de la *construction simple ou naturelle* se fonde d'abord sur l'abstraction, puis sur l'expérience acquise par l'usage. Depuis Port-Royal, l'abstraction et l'usage sont indissociables (cf. Chevalier, 1968, p. 691). La

---

[168] « On peut considérer une proposition ou grammaticalement ou logiquement : quand on considere une proposition grammaticalement, on n'a égard qu'aux rapports réciproques qui sont entre les mots ; au lieu que dans la proposition logique, on n'a égard qu'au sens total qui résulte de l'assemblage des mots » (Du Marsais, art. *Construction, Encyclopédie*, vol. IV, 1754, p. 81).

structure du discours est strictement attachée aux relations abstraites qui le soutiennent. Cependant, Du Marsais conçoit une relation entre la forme et la pensée qui diffère de celle de Port-Royal, car elle suit une voie grammaticale et s'appuie davantage sur la réalité du langage que sur l'esprit.

Selon Delesalle (1980, p. 256), la distinction entre la *construction* et la *syntaxe* est due à la constatation que l'ordre naturel des mots n'est qu'éventuellement utilisé, soit en interne pour une langue donnée, soit en externe avec la comparaison des langues. Il s'agit donc d'une distinction importante permettant non seulement l'autonomisation par rapport à la logique, mais aussi le traitement des idiosyncrasies linguistiques, éventuellement examinées par les Messieurs de Port-Royal.

Une autre caractéristique de la grammaire générale, au regard de l'analyse syntaxique, est le remplacement de la paire *convenance/régime* par la paire *identité/détermination*. Dans les *Véritables principes de la grammaire* (1729, p. XIV), Du Marsais affirme que la *syntaxe nécessaire*, également appelée *syntaxe simple*[169], est « établie dans une Langue pour marquer les différents raports de concordance ou de régime que les mots ont entre eux, selon la liaison des idées qu'ils expriment ». Du Marsais reprend donc la paire convenance/régime systématisée dans la grammaire latine de la Renaissance, mais également utilisée par les Messieurs de Port-Royal. Le sens attribué à ces termes par les grammairiens précédents permet de ne considérer que les relations morphologiques entre les mots. La *convenance* concerne alors l'uniformité des accidents tandis que le *régime* a trait à la place et à la terminaison d'un mot[170]. Du Marsais délaisse alors ces termes et emploie désormais les vocables *identité* et *détermination*, car ils lui permettent d'envisager les relations sémantiques entre les mots, ou plus précisément entre les idées qu'ils expriment :

> Il est encore nécessaire d'observer qu'il y a entre nos idées un raport d'identité, & un raport de détermination, par exemple : J'ai l'idée

[169] Dans les *Véritables principes de la grammaire* (1729), Du Marsais distingue les deux types de syntaxe suivants : la *syntaxe simple et nécessaire* et la *syntaxe figurée et élégante*. La distinction entre la *construction* et la *syntaxe* apparaît ultérieurement à l'article *Construction* (1754) de l'Encyclopédie.

[170] « La syntaxe de convenance, c'est l'uniformité ou ressemblance qui doit se trouver dans la même proposition ou dans la même énonciation, entre ce que les Grammairiens appellent les accidens des mots, *dictionum accidentia ;* tels sont le genre, le cas (dans les langues qui ont des cas), le nombre & la personne […] A l'égard de la syntaxe de régime, *régir*, disent les Grammairiens, *c'est lorsqu'un mot en oblige un autre à occuper telle ou telle place dans le discours, ou qu'il lui impose la loi de prendre une telle terminaison, & non une autre.* C'est ainsi que *amo* régit, gouverne l'accusatif, & que les propositions *de, ex, pro,* &c. gouvernent l'ablatif » (Du Marsais, art. *Concordance*, *Encyclopédie*, vol. III, 1753, p. 822).

> d'une *Table*, & j'ai l'idée abstraite de *quarré*, quand je pense que ma *Table* est *quarrée*, j'aplique l'idée de *quarré* à la Table, je juge qu'elle est telle, il y a un rapport d'identité entre *Table* & *quarré,* & voilà le fondement de la concordance. L'adjectif s'accorde en genre, en nombre & en cas avec son substantif, parce qu'ils ne forment ensemble qu'un même tout, ou plutôt qu'un même objet. (Du Marsais, 1729, p. XIV)

Et encore,

> *Dieu a créé le monde* : *le monde* détermine ce que je dis que Dieu a créé : *le monde* n'a point de raport d'identité avec *Dieu,* ni avec *a créé,* mais il a un raport de détermination avec ce dernier mot ; il le détermine, & fait conoître ce que je dis que Dieu a crée. Le raport de détermination, que les mots se donnent les uns aux autres dans le discours, est le fondement du régime. (Du Marsais, 1729, p. XIV)

Dans *la syntaxe* des Encyclopédistes, les catégories d'*identité* et de *détermination* sont essentielles. Selon Auroux (1979, p. 164-165), elles constituent les catégories rationnelles et universelles sous-jacentes, utilisées pour expliquer les phénomènes linguistiques. Ce sont alors les relations entre les idées qui autorisent les relations entre les mots. Le rapport d'*identité* est le fondement de la concordance. Il se caractérise par l'unité susceptible d'être établie entre les termes d'une proposition. Le rapport de *détermination*, à son tour, est le fondement du régime et se caractérise par les relations entre les termes. Chaque terme en modifie un autre, en restreignant ou en étendant sa compréhension. L'exemple présenté par Du Marsais, *Dieu a créé le monde*, figure dans la *GGR.* Cependant, comme le note Raby (2018, p. 118), il accompagne une autre analyse, puisque Du Marsais considère les relations syntaxiques selon un point de vue différent. Il établit le sujet, le verbe et le complément comme les trois constituants de la proposition et identifie un rapport d'identité entre le sujet et le verbe, ainsi qu'un rapport de détermination entre le verbe et le complément.

Du Marsais reprend les deux notions d'*identité* et de *détermination* dans les articles *Concordance* (1753) et *Construction* (1754). La première notion se caractérise par la concordance entre les idées et, par conséquent, entre les mots. La seconde se définit par l'effet produit par un mot sur un autre, en modifiant son sens. D'après le grammairien,

> I. *Rapport d'identité.* C'est le fondement de l'accord de l'adjectif avec son substantif, car l'adjectif ne fait qu'énoncer ou déclarer ce que l'on dit qu'est le substantif ; ensorte que l'adjectif c'est le substantif

> analysé, c'est-à-dire considéré comme étant de telle ou telle façon, comme ayant telle ou telle qualité : ainsi l'adjectif ne doit pas marquer, par rapport au genre, au nombre, & au cas, des vûes qui soient différentes de celles sous lesquelles l'esprit considere le substantif.
> Il en est de même entre le verbe & le sujet de la proposition, parce le verbe énonce que l'esprit considere le sujet comme étant, ayant, ou faisant quelque chose : ainsi le verbe doit indiquer le même nombre & la même personne que le sujet indique […] Voilà ce que j'appelle *rapport* ou *raison d'identité,* du latin *idem*. (Du Marsais, art. *Construction*, *Encyclopédie*, vol. IV, 1754, p. 86)

À propos du rapport de détermination, Du Marsais affirme :

> Le service des mots dans le discours, ne consiste qu'en deux points :
> 1°. A énoncer une idée ; *lumen*, lumiere ; *sol*, soleil.
> 2°. A faire connoître le rapport qu'une idée a avec une autre idée ; ce qui se fait par les signes établis en chaque langue, pour étendre ou restreindre les idées & en faire des applications particulieres.
> L'esprit conçoit une pensée tout d'un coup, par la simple intelligence, comme nous l'avons déjà remarqué ; mais quand il s'agit d'énoncer une pensée, nous sommes obligés de la diviser, de la présenter en détail par les mots, & de nous servir des signes établis, pour en marquer les divers rapports. (Du Marsais, art. *Construction*, *Encyclopédie*, vol. IV, 1754, p. 86)

Le rapport d'identité (similarité/analogie) entre les termes d'une proposition constitue le fondement de la concordance entre ces termes. Comme le *substantif* et l'*adjectif* ainsi que le *nom* et le *verbe* apparaissent ensemble pour signifier, ils doivent présenter les mêmes accidents/flexions. D'après Bouard (2007, p. 296-297), ces paires sont constituées « d'un élément support, véhiculant un sémantisme principal, et d'un élément ajouté qui indique une spécificité de la base : l'adjectif, une façon ou une qualité ; ou le verbe, l'idée d'être, d'avoir ou de faire, si bien que ce dernier participe à part entière à l'identité du premier ». Ce sémantisme qui configure l'analyse de Du Marsais est hérité de Priscien. Comme l'explique Colombat (1996, p. 19 ; 1999, p. 416), Du Marsais renoue avec Priscien et affirme qu'il existe une « nécessité pour les éléments soumis à l'accord de renvoyer sinon à un même objet de la réalité extralinguistique, du moins à un même objet envisagé par la pensée ». Ce fondement sémantique conduit Du Marsais à rejeter l'analyse des grammairiens précédents, car elle ne repose que sur la combinaison de marques morphologiques.

L'énonciation et la mise en relation des idées font partie des activités exercées par le langage. Cette mise en relation des idées marque le rapport de détermination, qui

est spécifique à chaque langue. Nous avons vu précédemment que ce rapport est marqué par les cas pour le latin et par l'ordre des mots ainsi que par les prépositions pour le français[171]. Les Messieurs de Port-Royal reconnaissent ces deux dernières marques – l'ordre des mots et les prépositions –, mais proposent des analyses distinctes. Selon Raby (2018, p. 119), l'analyse de Du Marsais diffère de celle des Messieurs de Port-Royal, car la notion de détermination permet de développer la notion de régime. Les Messieurs considèrent cette notion comme « une opération sémantique ». Elle a trait à la variation de la signification du nom en étendue et en compréhension, et s'oppose à l'explication. Du Marsais, pour sa part, la conçoit comme « une catégorie syntaxique » de rapport entre les mots (*ibid.*).

Dans l'article *Détermination* (*Encyclopédie*, vol. IV, 1754, p. 92), Du Marsais soutient que « toute syntaxe est fondée sur le rapport d'identité & sur le rapport de détermination ». Les deux ne s'excluent pas, mais peuvent apparaître séparément, comme le montrent les exemples suivants :

Tableau 14 - Tableau représentatif du rapport d'identité et du rapport de détermination entre les mots

Ex. 1. — Diane était sœur d'Apollon
identité détermination

Ex. 2. — Pierre aime la vertu
identité détermination

Source : Auroux (1979, p. 182).

D'après Bouard (2007, p. 299), comme le rapport d'identité n'exclut pas le rapport de détermination, la détermination est en mesure d'atteindre tous les mots, y compris le substantif suivi d'un adjectif. Dans ce cas, il n'existe pas de rapport

[171] « Si je veux parler de la lumiere du soleil, je dirai en latin, *lumen solis*, & en françois *de le soleil*, & par contraction, *du soleil*, selon la *construction* usuelle : ainsi en latin, la terminaison de *solis* détermine *lumen* à ne signifier alors que la lumiere du soleil. Cette détermination se marque en françois par la préposition *de*, dont les Latins ont souvent fait le même usage, comme nous l'avons fait voir en parlant de l'article, *templum DE marmore*, un temple DE marbre. Virg. &c. La détermination qui se fait en latin par la terminaison de l'accusatif, *diliges Dominum Deum tuum*, ou *Dominum Deum tuum diliges ;* cette détermination, dis-je, se marque en françois par la place ou position du mot, qui selon la *construction* ordinaire se met après le verbe, *tu aimeras le Seigneur ton Dieu.* Les autres déterminations ne se font aujourd'hui en françois que par le secours des prépositions » (*Construction*, *Encyclopédie*, 1754, vol. IV, p. 86).

d'identité entre les termes. Selon Auroux (1973, p. 36 ; 1979, p. 181-182), l'*identité* et la *détermination* se manifestent dans la phrase par la concordance/correspondance des flexions entre les mots, ce qui signifie que les deux rapports utilisent le même signe. L'*identité* est exprimée par le rapport entre le sujet (Diane) et l'attribut (sœur), dans la phrase 1, et par le rapport entre le sujet (Pierre) et le verbe (aime), dans la phrase 2. Pour Du Marsais, le rapport d'identité entre les termes *Diane* et *sœur* se justifie, car « ces deux mots ne font qu'un seul & même individu » (art. *Concordance*, *Encyclopédie*, vol. III, 1753, p. 822). La *détermination* est exprimée entre l'attribut (sœur) et son complément (d'Apollon), dans la phrase 1, et par le rapport entre le verbe (aime) et son complément (la vertu), dans la phrase 2. La détermination est marquée par la préposition *de*, dans la phrase 1, et par la position occupée par le mot dans la phrase, après le verbe, dans la phrase 2. Cette catégorie explicative correspond à l'*α-détermination*, tel qu'elle spécifiée par Auroux (1979, p. 182). Par *α-détermination*, on entend « le fait pour un mot de pouvoir avoir son extension réduite par l'ajout d'un autre mot » (Auroux, 1979, p. 173). Toujours selon Auroux (*ibid*.), le rapport entre le sujet et le verbe dans la phrase 2 peut également être conçu comme une relation d'*α-détermination*, car le verbe réduit l'extension du sujet, bien que cette relation se présente comme un rapport d'identité.

L'analyse propositionnelle caractérise également la grammaire générale. Du Marsais développe l'analyse de la proposition, instaurée par les Messieurs de Port-Royal. Arnauld et Lancelot se consacrent en effet à l'étude de la proposition logique formée par le *sujet*, la *copule* et l'*attribut.* Du Marsais dissocie la logique de la grammaire et établit une distinction entre la proposition et le jugement. Il oriente alors son étude vers la proposition formée par le *sujet* et l'*attribut* :

> **La proposition est un assemblage de mots, qui,** par le concours des différens rapports qu'ils ont entr'eux, **énoncent un jugement** ou quelque considération particuliere de l'esprit, qui regarde un objet comme tel.
> […]
> Juger, **c'est penser** qu'un objet est de telle ou telle façon ; **c'est affirmer ou nier** ; **c'est décider** relativement à l'état où l'on suppose que les objets sont en eux-mêmes. Nos jugemens sont donc ou affirmatifs ou négatifs. *La terre tourne autour du soleil ;* voilà un jugement affirmatif. *Le soleil ne tourne point autour de la terre ;* voilà un jugement négatif.
> […]
> La proposition a deux parties essentielles : 1º. Le sujet : 2º. L'attribut. Il en est de même de l'énonciation.

> L'attribut contient essentiellement le verbe, parce que le verbe est dit du sujet, & marque l'action de l'esprit qui considere le sujet comme étant de telle ou telle façon, comme ayant ou faisant telle ou telle chose. Observez donc que l'attribut commence toujours par le verbe. (Du Marsais, art. *Construction, Encyclopédie*, vol. IV, 1754, p. 81, je souligne)

Du Marsais rompt la relation établie par les Messieurs de Port-Royal entre la proposition et le jugement. Alors que les Messieurs de Port-Royal conçoivent le jugement comme l'affirmation de quelque chose sur quelque chose, Du Marsais l'appréhende comme l'une des significations possibles de la proposition (Raby, 2018, p. 79). Il ne s'agit pas seulement d'affirmer le rapport d'un prédicat avec un sujet, mais de présenter, par le jugement, un regard objectif sur les choses, voire un point de vue sur un objet donné. La proposition, qui est définie dans la *GGR* (1660) comme l'expression d'un jugement et qui se fonde sur une structure tripartite avec l'association du sujet et de l'attribut par le verbe *être*, est alors décrite comme une construction simple et bipartite. Du Marsais la définit comme une réunion de mots avec un sens complet, capable d'exprimer à la fois un jugement et une condition, un désir ou un ordre. Ces fonctions linguistiques liées à l'expression analytique de la pensée sont communes à toutes les langues et sont donc universelles.

Du Marsais considère l'analyse de la proposition selon un double point de vue : *grammatical* et *logique*. D'après Raby (2002, p. 98-99), dans l'analyse grammaticale, les propositions sont identifiées et mises en relation. En revanche, l'analyse logique restreint l'observation de l'énoncé aux deux constituants de la proposition (le sujet et l'attribut), indépendamment des mots. L'analyse grammaticale conduit Du Marsais à développer l'analyse de la proposition et à la considérer sous différents angles. Il distingue alors plusieurs paires[172], notamment explicatif *vs* déterminatif, principal *vs* incident. S'agissant des propositions explicatives et déterminatives, les Messieurs de Port-Royal (*LAP*, 1970, p. 166-167) font usage de cette terminologie afin de distinguer le pronom relatif explicatif du déterminatif. Du Marsais reprend ces notions pour examiner les propositions :

[172] Du Marsais distingue également la paire absolu *vs* relatif. La proposition absolue se caractérise par son sens complet. De son côté, la proposition relative requiert une autre proposition pour compléter son sens. Du Marsais appelle également ces propositions « corrélatives » en raison de la relation mutuelle que ces propositions entretiennent entre elles. Elles sont liées par une conjonction ou par des termes relatifs.

> La proposition explicative est différente de la déterminative, en ce que **celle qui ne sert qu'à expliquer un mot, laisse le mot dans toute sa valeur sans aucune restriction** ; elle ne sert qu'à faire remarquer quelque propriété, quelque qualité de l'objet : par exemple, *l'homme, qui est un animal raisonnable, devroit s'attacher à regler ses passions ; qui est un animal raisonnable*, c'est une proposition explicative qui ne restreint point l'étendue du mot d'*homme* […]
> Mais si je dis, *l'homme qui m'est venu voir ce matin,* ou *l'homme que nous venons de rencontrer*, ou *dont vous m'avez parlé, est fort savant ;* ces trois propositions sont déterminatives ; **chacune d'elles restreint la signification d'*homme* à un seul individu de l'espece humaine**. (Du Marsais, art. *Construction, Encyclopédie*, vol. IV, 1754, p. 83, je souligne)

La proposition explicative révèle les possibilités susceptibles d'être attribuées au sujet, sans le restreindre. Elle apporte donc une information additionnelle, dont l'absence n'affecterait aucunement le sens de l'ensemble. En revanche, la proposition déterminative restreint le sens du terme auquel elle se rapporte. Elle constitue alors une information essentielle pour la compréhension de l'ensemble, et son absence impliquerait la perte du sens réel de la proposition. Selon Auroux (1979, p. 176), cette approche pour distinguer l'*explication* et la *détermination* est déduite d'une *théorie des idées,* car elle se fonde sur « le contenu représentatif des idées mises en rapport », c'est-à-dire sur un contenu relatif au lien entre le langage et la pensée, quoique la mise en rapport semble se rapporter aux structures linguistiques. Pour Chevalier (1967, p. 26), cette distinction entre les propositions explicative et déterminative relève de la logique classique, qui détermine que l'analyse logique requiert en réponse une analyse morphologique. Cette analyse s'effectue par le morphème qui relie les propositions. Le *qui* est alors intégré à l'analyse logique par le concept de détermination.

Du Marsais fait également référence à la paire suivante : *proposition principale vs proposition incidente*. La proposition incidente est une proposition de structure *S est P,* qui insérée dans une proposition principale modifie son antécédent. D'après l'auteur,

> la proposition incidente est celle qui se trouve entre le sujet personnel & l'attribut d'une autre proposition qu'on appelle *proposition principale*, parce que celle-ci contient ordinairement ce que l'on veut principalement faire entendre.
> Ce mot *incidente* vient du latin *incidere*, tomber dans : par exemple, *Alexandre, qui étoit roi de Macédoine, vainquit Darius ; Alexandre vainquit Darius*, voilà la proposition principale ; *Alexandre* en est le sujet ; *vainquit Darius*, c'est l'attribut : mais entre *Alexandre* & *vainquit* il y a une autre proposition, *qui étoit le roi de Macédoine ;* comme elle tombe entre le sujet & l'attribut de la proposition principale, on l'appelle *proposition incidente ; qui* en est le sujet : ce

> *qui* rappelle l'idée d'*Alexandre qui*, c'est-à-dire *lequel Alexandre ; étoit roi de Macédoine*, c'est l'attribut. (Du Marsais, art. *Construction*, *Encyclopédie*, vol. IV, 1754, p. 83)

Dans la lignée des Messieurs de Port-Royal, Du Marsais analyse la proposition *incidente* comme une proposition incluse dans la proposition principale, conformément à l'étymologie du terme incident (*in-cadere*, « tomber dans »), que les Messieurs ne mentionnent pas. Les propositions incidentes sont également classées en propositions explicatives ou déterminatives, comme l'indique l'auteur lui-même. Outre le pronom relatif *que*, Du Marsais désigne les pronoms relatifs *qui*, *dont, duquel*, etc., ainsi que la conjonction *que*, lesquels introduisent les propositions nommées ultérieurement *subordonnées relatives* et *complétives*, lorsqu'elles relient les mots qu'elles déterminent ou expliquent. Afin de distinguer ces propositions, Du Marsais retient le critère de la position du verbe : il est placé avant le *que* pour la complétive, par exemple *je dis que les gens de bien sont estimes* ; et après le *que/qui* pour la relative, par exemple *Alexandre, qui étoit roi de Macédoine, vainquit Darius* ou *le livre que je lis*. Selon Raby (2018, p. 153), Du Marsais ne conçoit pas le pronom relatif comme un modificatif, mais comme un moyen d'expression du « sujet énoncé par plusieurs mots qui forment un sens total, et qui est équivalent à un nom » (*Construction*, *Encyclopédie*, 1754, vol. IV, p. 81). Ce choix relève des perspectives logique et grammaticale envisagées par Du Marsais et dénote sa réticence à soutenir l'adaptation grammaticale de la proposition incidente, telle que les Messieurs de Port-Royal la proposent (Raby, *ibid.*, p. 153-154).

Du Marsais expose largement les études syntaxiques. L'auteur élabore des principes généraux et des analyses convenant à toutes les langues. Ainsi, il distingue la syntaxe de la construction, substitue la paire traditionnel convenance/régime par celui d'identité/détermination et développe l'analyse de la proposition en la considérant d'un point de vue logique et grammatical. Auroux (1979, p. 181) et Colombat (1996, p. 19) affirment que Du Marsais fait preuve d'une réflexion globale sur ces notions, qui ne sont plus considérées uniquement au regard de la morphosyntaxe. Ces conceptions seront reprises et spécialisées moyennant une clarification théorique et analytique.

2.2.3.2 Beauzée

Contrairement aux Messieurs de Port-Royal, qui déduisent les catégories linguistiques à partir des propriétés de la pensée et qui conçoivent les catégories générales comme des représentations de cette pensée, Beauzée modifie les bases de la grammaire générale et détermine que « l'assertion d'universalité concerne […] le matériau linguistique […] et pas seulement la pensée qu'il exprime » (Auroux, 1988, p. 85). Partant d'une étude empirico-inductive fondée sur la description d'un nombre appréciable de langues[173], Beauzée expose une théorie générale des classes de mots. Cependant, cette théorie générale a également trait à la proposition et à ses extensions. La proposition, décrite à l'aide de classes de mots, constitue donc le noyau à partir duquel se développent les études syntaxiques.

L'étude de la syntaxe établie dans la grammaire générale, depuis Port-Royal jusqu'aux Encyclopédistes, s'intéresse à la concaténation des mots en phrases. Selon Auroux (1979, p. 162-163), la syntaxe établie par les Messieurs de Port-Royal ne se réalise que par l'opération de concaténation, c'est-à-dire par l'enchaînement nécessaire des signes de nos idées. En revanche, la syntaxe établie par les Encyclopédistes est définie par la réunion des mots pour former une proposition. Elle vise alors à l'expression d'une pensée. Dans cette perspective, la classification morphologique des mots ne saurait suffire pour identifier leur classe. C'est leur emploi dans la proposition qui la détermine. De surcroît, connaître la syntaxe des langues, à savoir les signes des relations que les mots entretiennent entre eux, devient indispensable, car une simple connaissance du signifié des mots ne satisfait pas à leur compréhension.

Auroux (1979, p. 160) nomme *syntaxe sémantique* cette syntaxe développée par les grammairiens des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles, dont les catégories sont définies sur la base de la sémantique, c'est-à-dire sur la théorie des idées. Pour bâtir cette théorie syntaxique générale, les grammairiens partent de l'hypothèse que le langage est l'expression de la pensée. Cette hypothèse du langage-traduction (Auroux, 1979, p. 70) les conduit à concevoir que la fonction principale du langage est de représenter la pensée afin de la rendre communicable. Dans la mesure où nous communiquons par des propositions, et non pas par des mots, la proposition devient alors le principal objet d'analyse des grammaires générales.

---

[173] Beauzée analyse quinze langues : « Les Langues dont on a observé quelques principes dans cet ouvrage, & qui ont chacune leur article dans cette table, sont l'*Allemande, l'Angloise, la Basque, la Chaldaïque, la Chinoise, l'Espagnole, la* Françoise, la *Grecque*, l'*Hébraïque*, l'*Italienne*, la *Lapone*, la *Latine*, la *Péruvienne*, la *Samaritaine*, la *Suédoise* » (Beauzée, 1767, II, p. 648).

Des commentaires de Beauzée à propos de la syntaxe figurent dans les articles *grammaire* (1757, vol. VII) et *syntaxe* (1765, vol. XV) de l'*Encyclopédie*, dans la *Grammaire générale* (1767), ainsi que dans l'article *syntaxe* (1786) de l'*Encyclopédie méthodique*. À l'article *grammaire* (1757, vol. VII, p. 884), la syntaxe a pour fonction « d'expliquer tout ce qui concerne le concours des mots réunis, pour exprimer une pensée », c'est-à-dire une proposition. Il convient de noter que dans cet article, Beauzée réunit la concordance, le régime et la construction sous l'égide de la syntaxe, d'où ce commentaire plus englobant pour ce terme. Cette description est reprise pour l'article *syntaxe* (1765, vol. XV, p. 762). Beauzée y établit une comparaison avec la définition donnée par Du Marsais, à l'article *construction* (1754, vol. IV, p. 73)[174], et constate une similitude. Dans la *Grammaire générale* (1767, II, p. 2), Beauzée donne une définition moins étendue et affirme que la syntaxe est « l'art de fixer les rangs & les formes accidentelles des mots dans l'ensemble d'une Proposition, d'après la succession analytique & les relations des idées élémentaires de la pensée ». Enfin, dans l'article *syntaxe* de l'*Encyclopédie Méthodique* (1786), le grammairien utilise l'étymologie des termes pour établir un parallèle entre la syntaxe et la construction. Il reprend toutefois la distinction établie par Du Marsais.

> Ce mot est composé de deux mots grecs ; συν, cùm, & τάσσω, *ordino* : de-là σύνταξις, *coordinatio.* Selon cette étymologie, la syntaxe est l'art d'établir l'ordre convenable entre les mots réunis pour l'expression d'une même pensée […]
> La succession analytique des idées […] doit être représentée par la sucession des mots énonciatifs de ces idées : c'est ce qu'on nomme proprement Construction ; mot composé des deux mots latins, *cum*, avec, & *struere*, assembler, arranger. Le mot *construction* a donc étymologiquement le même sens que celui de Syntaxe : mais l'Usage a consacré le terme latin pour designer seulement l'ordre analytique des mots d'une phrase […] & le terme grec pour designer tout ce qu'il y a à observer dans la réunion de ces mots, tant par rapport à l'ordre que par rapport aux formes accidentelles. (art. *Syntaxe, E.M.,* 1786, p. 484)

Afin de définir la syntaxe, Beauzée délaisse, dans la première partie de la définition présentée ci-dessus, l'idée d'une conjonction de mots et assume celle d'un

---

[174] D'après Beauzée (1765, p. 762), « l'office de la syntaxe est d'expliquer tout ce qui concerne le concours des mots réunis pour exprimer une pensée : & M. du Marsais […] dit que c'est la partie de la grammaire qui donne la connoissance des signes établis dans une langue pour exciter un sens dans l'esprit. On voit que ces deux notions de la syntaxe sont au fond identiques, quoiqu'énoncées en termes différens ».

ordre de mots. L'ordre convenable auquel Beauzée fait référence dépend des relations établies entre les mots, à savoir de la place qu'ils occupent dans l'énoncé et de leur forme accidentelle. En ce sens, la syntaxe et la construction sont synonymes, puisque la construction est l'arrangement, c'est-à-dire l'ordre des mots dans la proposition. D'après Beauzée, la distinction entre ces termes repose sur l'usage. Toutefois, cette distinction reste floue, étant donné que la syntaxe, comme le montre la dernière partie de la définition citée précédemment, concerne à la fois les formes accidentelles des mots et leur ordre analytique, un phénomène qui a trait à la construction.

L'ordre analytique est l'ordre naturel. Il correspond à l'ordre des idées, c'est-à-dire à « l'ordre que les idées se présentent à l'esprit dans l'analyse de la pensée » (Beauzée, art. *Grammaire*, *Encyclopédie*, vol. VII, 1757, p. 844). Selon Beauzée (*ibid.*), il s'agit d'une « règle invariable & universelle qui doit servir de base à la construction particuliere de quelque langue que ce soit ; elle n'a qu'une maniere de procéder, parce qu'elle n'envisage qu'un objet, l'exposition claire & suivie de la pensée ». L'universalité de l'ordre analytique, présentée par Beauzée, est donc corrélée à la pensée. Dans cette optique, le langage doit reproduire la pensée de manière claire et continue. Beauzée maintient ensuite la distinction établie par Du Marsais entre la syntaxe et la construction. Néanmoins, contrairement à Du Marsais, il appréhende la construction non seulement comme l'une des parties de la syntaxe, mais aussi comme sa règle fondamentale, car

> les formes accidentelles des mots ne se décident qu'à raison du rang qu'occupent dans l'ordre analytique les idées dont ils (les mots) sont les signes. C'est pour cela que d'après les formes accidentelles des mots, on retrouve la construction naturelle, qui est l'image de la succession analytique des idées & l'exposition fidèle de la pensée. (Beauzée, 1767, II, p. 3)

La place des mots dans l'énoncé ainsi que leurs inflexions sont définies en fonction de leur position dans la pensée. La construction naturelle est donc un principe général, car elle suit l'ordre établi par les idées. Elle représente linguistiquement, de façon claire et naturelle, la pensée.

Dans la *Grammaire* (1767) de Beauzée, parmi les éléments de la syntaxe figurent la *concordance* et le *complément*. Pour traiter ces sujets, l'auteur évoque la doctrine de ses prédécesseurs - Port-Royal et Du Marsais -, puis la modifie profondément. Pour ce qui a trait aux notions de *concordance* et de *régime*, à l'article

Grammaire (1757, vol. VII, p. 884), Beauzée déclare que « la syntaxe est différente dans chaque langue pour les détails ; mais toutes ses regles, dans quelque langue que ce soit, se rapportent à trois chefs généraux, qui sont la *Concordance*, le *Régime*, & la *Construction* ». Ces trois chefs généraux constituent les procédés linguistiques auxquelles sont liées les rapports d'*identité,* de *détermination* et d'*ordre*. Selon Auroux (1978, p. 2), l'*identité* et la *détermination* sont des catégories rationnelles et constituent, pour Du Marsais et Beauzée, les fondements de la syntaxe. Contrairement aux Messieurs de Port-Royal, qui proposent une description morphosyntaxique de la syntaxe d'accord et de la syntaxe de régime, Du Marsais et Beauzée ancrent ces catégories générales de la syntaxe sur un socle sémantique. Les rapports d'*identité* et de *détermination* fondent respectivement la concordance et le régime. À propos de la concordance, Beauzée affirme qu'elle traite de

> l'uniformité des accidens communs à plusieurs mots, comme sont les genres, les nombres, les cas, *&c.* Les regles que la syntaxe prescrit sur la concordance, ont pour fondement un rapport d'identité entre les mots qu'elle fait accorder, parce qu'ils expriment conjointement un même & unique objet. Ainsi la concordance est ordinairement d'un mot modificatif avec un mot subjectif, parce que la modification d'un sujet n'est autre chose que le sujet modifié. Le modificatif se rapporte au subjectif, ou par apposition, ou par attribution ; par apposition, lorsqu'ils sont réunis pour exprimer une seule idée précise, comme quand on dit, *ces hommes savans :* par attribution, lorsque le modificatif est l'attribut d'une proposition dont le subjectif est le sujet, comme quand on dit, *ces hommes sont savans.* (Beauzée, art. *Grammaire, Encyclopédie*, vol. VII, 1757, p. 844).

Le genre, le nombre, le cas et la personne sont des inflexions accidentelles communes aux mots qui appartiennent à la classe des mots déclinables, c'est-à-dire aux noms, aux pronoms, aux adjectifs et aux verbes. La concordance se manifeste par ces inflexions communes aux mots en corrélation. Son établissement survient d'abord par la détermination de l'inflexion des corrélatifs dominants, à savoir les noms et les pronoms. Les corrélatifs subordonnés, à savoir les adjectifs et les verbes suivent par imitation les inflexions correspondantes. Cette première détermination, comme l'explique Beauzée (art. *Identité, Encyclopédie,* vol. VIII, 1765, p. 495), est établie par « les besoins réels de l'énonciation, d'après ce qui existe dans l'esprit de celui qui parle […] conformément aux usages de chaque langue ».

Selon Beauzée, deux lois générales de concordance existent : 1. la concordance de l'adjectif avec le nom et 2. la concordance du verbe personnel avec le sujet[175]. Ces lois déterminent les formes accidentelles des mots, c'est-à-dire les différentes inflexions établies par l'usage : le nombre, le genre, le cas et les personnes. Pour la première loi, Beauzée inclut les adjectifs physiques[176], les articles et les participes dans la dénomination générale de l'adjectif, car ils constituent de « véritables adjectifs », et l'infinitif, dans la dénomination générale du nom, car il appartient à cette classe. La règle générale à propos de l'accord de l'adjectif avec le nom établit que les adjectifs s'accordent en genre, en nombre et, pour certaines langues, en cas, avec un nom exprimé ou sous-entendu (*ibid*., p.355). Quant à la règle générale concernant l'accord du verbe personnel avec le sujet, elle établit que le verbe personnel suppose toujours un sujet, avec lequel il s'accorde en nombre et en personne (*ibid*., p. 366).

Beauzée (art. *Identité, Encyclopédie*, vol. VIII, 1765, p. 495) note que les mots modificatifs – l'adjectif et le verbe – se rapportent aux mots subjectifs – le nom et le pronom – par apposition ou par attribution, et que ces mots constituent ensemble, dans les deux cas, une seule idée indivisible. Cependant, les noms et les pronoms expriment une idée déterminée sur un objet ou un être, tandis que les adjectifs et les verbes expriment des idées indéterminées sur cet être. Le principe de l'identité consiste alors à appliquer le sens indéfini des adjectifs et des verbes au sens défini des noms et des pronoms. L'identité du sujet est exprimée sous deux aspects différents, par des mots différents, et se manifeste à travers un objet ou un être qui est désigné par des signes distincts. La concordance établie entre les termes, plus précisément entre les idées qu'ils expriment, est dictée par les mêmes lois générales basées sur la théorie des idées. Elle est donc la même pour toutes les langues. Ces lois générales se caractérisent par la

---

[175] Beauzée restreint la classification de concordance présentée par les Messieurs de Port-Royal, laquelle présentait quatre types : « 1. celle de l'adjectif avec le substantif, (avec le nom) ; *Deus sanctus* ; 2. celle du relatif, (de l'article conjonctif) avec l'antécédent *Deus qui est* ; 3. celle du nominatif (du sujet) avec le verbe ; *ego amo* ; 4. celle de l'accusatif avec l'infinitif ; *me amare* ». Il en va de même pour celle proposée par Du Marsais (cinq types – « il ajoûte une cinquième Concordance, celle du responsif avec l'interrogatif ; D. *Quis te redemit* ? R. Christus. »). Beauzée n'établit ainsi que deux types de concordance : « I°. la Concordance de l'adjectif avec le nom ; ce qui comprend aussi celle de l'article conjonctif avec l'antécédent, parce que l'article est une sorte d'adjectif. 2°. la Concordance du verbe personnel avec son sujet, & non pas du sujet avec le verbe, comme le disent nos deux grammairiens ; parce que ce sont en effet les terminaisons du verbe personnel, qui s'adaptent aux vûes indiquées par le sujet » (Beauzée, 1767, II, p. 353-354).

[176] Beauzée entend par adjectifs physiques "tous ceux qui servent à ajoûter une idée accessoire à la compréhension du nom appellatif auquel on les joint" (Beauzée, 1767, I, p. 292-293), c'est-à-dire que ce sont des mots qui qualifient les noms.

relation nécessaire que les termes tissent entre eux, ce qui justifie leur généralité. Ainsi, la concordance représente la marque qui met en évidence la dépendance entre les termes et la relation d'identité est le fondement de cette dépendance.

À propos du régime, dans l'article *grammaire* (1757, vol. VII), Beauzée le définit en considérant la relation de détermination, c'est-à-dire la façon dont un mot restreint l'étendue de la signification d'un autre mot :

> le Régime est le signe que l'usage a établi dans chaque langue, pour indiquer le rapport de détermination d'un mot à un autre. Le mot qui est en régime sert à rendre moins vague le sens général de l'autre mot auquel il est subordonné ; & celui-ci, par cette application particuliere, acquiert un degré de précision qu'il n'a point par lui-même. Chaque langue a ses pratiques différentes pour caractériser le régime & les différentes especes de régime : ici c'est par la place ; là par des prépositions ; ailleurs par des terminaisons ; par-tout c'est par les moyens qu'il a plû à l'usage de consacrer. (Beauzée, art. *Grammaire*, *Encyclopédie*, vol. VII, 1757, p. 844)

La conception de régime de Beauzée rappelle l'idée exprimée dans la *GGR* (1660) que la syntaxe de régime est totalement arbitraire. En effet, à l'instar des Messieurs, Beauzée observe que le régime varie et se trouve marqué différemment dans chaque langue, par la place du mot dans la phrase, par les prépositions (que les Messieurs appellent *particules*) ou encore par la flexion des mots. Le régime se caractérise donc par la diversité des signes établis par les langues pour marquer la relation de détermination entre les mots.

Les concepts d'*identité* et de *détermination* sont liés aux concepts de *concordance* et de *régime*. Cependant, contrairement à ceux-ci, les catégories d'identité et de détermination autorisent l'élaboration de règles générales, en respectant l'arbitraire de leurs réalisations, à l'instar de la détermination dont la réalisation prend en compte la diversité linguistique. En fait, la détermination peut être représentée dans la phrase de façons distinctes et « la contingence de l'usage n'altère pas l'universalité de la théorie qui dans tous les cas lui fournit un principe explicatif » (Auroux, 1978, p. 13). Selon Auroux (1978, p. 11), si le concept de *détermination* est l'un des concepts essentiels de la grammaire générale, il suscite néanmoins, au XVIII^{e} siècle, des interprétations différentes. La principale correspond à la concaténation de deux termes, où le second détermine le premier en réduisant son étendue et en augmentant sa compréhension. Il s'agit donc d'une *α-détermination* (Auroux, 1979, p. 182) : un terme restreint l'étendue du terme auquel il se joint.

> Il ne suffit pas, pour exprimer une pensée, d'accumuler des mots indistinctement : il doit y avoir entre tous ces mots une corrélation universelle qui concourre à l'expression du sens total. Les noms appellatifs, les prépositions, & les verbes relatifs, ont essentiellement une signification vague & générale, qui doit être déterminée […] Cette détermination se fait communément par des noms que l'on joint aux mots indéterminés […]
> Or ce sont les mots indéterminés qui, dans le langage des Grammairiens *gouvernent* ou *régissent* les noms déterminans. (Beauzée, art. *Gouverner*, *Encyclopédie*, vol. VII, 1757, p. 791)

Les mots n'ont de sens que lorsqu'ils sont corrélés. Beauzée se réfère à l'universalité de cette correspondance entre les mots, comme un moyen d'exprimer une idée totale, c'est-à-dire logique. Il convient de noter que les noms appellatifs, les prépositions ainsi que les verbes relatifs sont des termes dont la signification peut varier en étendue et en compréhension, c'est-à-dire qu'ils sont *α-déterminables*.

Dans l'article *Régime*, Beauzée fonde également le *complément* sur la détermination. Ce terme, selon Bouard (2008, p. 899), apparaît en 1747 dans *Les vrais principes de la langue française* de l'abbé Girard. Du Marsais l'utilise dans certains articles de l'Encyclopédie – notamment *Accusatif* (1751) et *Construction* (1754, vol. IV) – comme *complément de la préposition*. Beauzée précise le terme *complément* dans l'article *Régime*. Il le définit d'un point de vue sémantique comme un élément de sens :

> On doit regarder comme *complément* d'un mot, ce qu'on ajoute à ce mot pour en déterminer la signification, de quelque maniere que ce puisse être. Or il y a deux sortes de mots dont la signification peut être déterminée par des *complémens :* 1°. tous ceux qui ont une signification genérale susceptible de différens degrés ; 2°. ceux qui ont une signification relative à un terme quelconque. (Beauzée, art. *Régime*, *Encyclopédie*, vol. XIV, 1765, p. 5)

Une autre définition, plus générale, apparaît dans la *Grammaire générale* (1767, II, p. 44) : « le *Complément* d'un mot est une addition faite à ce mot, afin d'en changer ou d'en completter la signification ». La fonction du complément consiste donc à modifier ou à compléter le sens du mot auquel il est subordonné. Selon Chevalier (1968, p. 719), tout élément d'une phrase peut être un complément, à la condition qu'une relation soit établie entre le sujet et le prédicat. Les mots dont les significations générales ou relatives sont déterminées et qui nécessitent un complément sont les noms,

les adjectifs, les adverbes, les verbes et les prépositions. Ces mots peuvent admettre des compléments différents, étant donné qu'un terme est requis pour compléter leur sens.

Selon Bouard (2008, p. 902-903), les termes *régime* et *complément* participent, d'une part, à l'élaboration de la catégorie de complément et, d'autre part, à celle de la description du processus de complémentation. En ce sens, la transition d'un terme à l'autre, c'est-à-dire le passage du régime au complément, n'est rien d'autre qu'une simple substitution, sans véritable changement conceptuel. Cette distinction entre le régime et le complément ne manque pas d'annoncer toutefois un nouveau point de vue. Nous passons en effet d'une conception morphologique, fondée sur les formes, où le régime est « la forme particuliere que doit prendre un complément grammatical d'un mot, en conséquence du rapport particulier sous lequel il est alors envisagé » (art. *Régime,* vol. XIV, 1765, p. 9) à une perspective syntaxico-sémantique, indépendante des formes, où l'« on doit regarder comme complément d'un mot, ce qu'on ajoute à ce mot pour en déterminer la signification, de quelque maniere que ce puisse être » (art. *Régime,* vol. XIV, 1765, p. 5). Bouard (2008, p. 903) explique que la relation de dépendance entre les termes n'est liée ni à une opération logique ni à une modification morphologique casuelle. Pour Beauzée, il s'agit de considérer le matériel linguistique, de « refuser l'existence de cas pour les noms français et [de] fonder les bases d'une nouvelle syntaxe française, non plus sur la latine, mais sur les spécificités de la langue française » (*ibid.*).

Concernant la question de la proposition comme unité de sens et comme expression de la pensée, elle apparaît dans les commentaires de Beauzée sur la syntaxe. Pour l'auteur, la généralité de la syntaxe repose sur la *proposition*. Ainsi affirme-t-il lui-même que « toutes les vûes de la Syntaxe & les principes généraux qu'elle pose, se rapportent à la *Proposition* » (Beauzée, 1767, II, p. 4).

À la différence des Messieurs de Port-Royal, qui considèrent la proposition comme la représentation du jugement, et de Du Marsais, qui la décrit comme une construction simple formée d'un ensemble de mots dont la réunion énonce diverses actions de l'esprit, Beauzée (1767, p. 6), qui use du critère fonctionnel logique (Auroux, 2009a, p. 107), affirme que la proposition est « l'expression totale d'un jugement ». La proposition, constituée comme une unité de syntaxe, est sémantiquement autonome. Elle peut se composer d'un seul mot, tel le terme latin *moriemur*, qui constitue, selon Beauzée (1767, p. 4), une proposition entière, ou de plusieurs mots, à condition qu'elle

énonce l'existence intellectuelle des êtres, c'est-à-dire qu'une relation entre deux idées, un sujet et un attribut[177], existe dans l'esprit du locuteur.

> Que plusieurs mots soient réunis pour cela [pour l'expression totale d'un jugement] ; ou qu'un seul, au moyen des idées accessoires que l'usage y aura attachées, suffise pour cette fin […]
> Que le jugement énoncé soit celui que l'on se propose directement de faire connoître, ou qu'il soit subordonné d'une manière quelconque à celui que l'on envisage principalement ; c'est toujours un jugement, dès qu'il énonce l'existence intellectuelle du sujet sous telle relation à telle modification : & l'expression totale, soit du jugement direct, soit du jugement indirect & subordonné, est également une Proposition. (Beauzée, 1767, II, p. 6-7)

Les divers types de propositions constituent de la sorte des universels syntaxiques, car tous visent à exprimer totalement, c'est-à-dire logiquement, un jugement. Beauzée classe les propositions de la manière suivante : simples ou composées ; incomplexes ou complexes ; principales ou incidentes. Il distribue également les propositions incidentes en explicatives ou déterminatives. Les propositions simples et composées sont définies selon leur nature et l'idée globale qu'elles expriment. Par exemple, *la puissance législative est le premier droit de la souveraineté* ; *L'ÉCRITURE & LA TRADITION sont les appuis de la saine Théologie* (1767, II, p. 19). Dans le premier exemple, le sujet et l'attribut sont simples, car ils sont déterminés par une seule idée totale. Dans le second, le sujet est composé et donc déterminé par différentes idées totales. Les propositions incomplexes et complexes suivent la forme de l'énonciation de leur sujet et de leur attribut : *la sagesse est précieuse* ; *vous parviendrez* ; *la gloire qui vient de la vertu est plus solide que celle qui*

---

[177] À l'instar de Du Marsais, Beauzée (1767, II, p. 7-10) rejette la primauté du verbe *être* établie dans la grammaire de Port-Royal et affirme que la proposition se compose de deux parties, sujet et attribut, comme dans *Dieu est juste*, et que l'attribut commence invariablement par le verbe : « La matière grammaticale de la Proposition, c'est la totalité des parties intégrantes dont elle est composée, & que l'analyse réduit à deux, savoir le *sujet* & *l'attribut* » Cependant, cette conception de Beauzée à propos de la structure de la proposition n'est pas maintenue. Dans l'article *Grammaire* (1757, vol. VII, p. 844) de l'*Encyclopédie*, Beauzée fait référence aux parties logiques, c'est-à-dire « les expressions totales de chacune des idées que l'esprit apperçoit nécessairement dans l'analyse de la pensée, à savoir le *sujet*, l'*attribut*, & la *copule* »,et aux parties grammaticales de la proposition, soit « les mots que les besoins de l'énonciation & de la langue que l'on parle y font entrer, pour constituer la totalité des parties logiques ». Cependant, dans l'article *Oration, Discours* (1765, vol. XI, p. 549) de l'*Encyclopédie*, Beauzée déclare que les parties du discours « sont les mêmes que celles de la pensée, le sujet, l'attribut, & les divers complémens nécessaires aux vues de l'énonciation ». Ces analyses de Beauzée sur la structure propositionnelle révèlent que la structure logique de la proposition ainsi que la frontière entre la logique et le grammatical présentent une certaine ambiguïté(cf. Raby, 2018, p. 122). Quant au complément, il ne fonctionne pas comme un troisième terme constituant de la proposition, mais comme un membre de l'un des deux termes logiques.

vient de la naissance (*ibid*., p. 22). Les premiers exemples sont classés comme des propositions incomplexes, car le sujet et l'attribut sont également incomplexes. En revanche, dans le troisième exemple, le sujet et l'attribut sont complexes. En ce qui concerne les propositions incidentes, Beauzée déclare :

> *une Proposition incidente* est, dans une Proposition complexe, une Proposition partielle qui sert de complément déterminatif ou explicatif à une idée partielle qui appartient à une autre Proposition : cette autre Proposition est *principale* à l'égard de l'incidente qui n'en est que partie ; l'une & l'autre constituent la Proposition *totale*, qui est complexe. (Beauzée, 1767, II, p. 29-30)
>
> […] quand on dit, *les savants, qui sont plus instruits que le commun des hommes, devroient aussi les surpasser en sagesse ;* c'est une Proposition complexe : *qui sont plus instruits que le commun des hommes*, c'est une Proposition partielle, liée au sujet *les savants*, dont elle est un complément explicatif, parce qu'elle sert à en développer l'idée, pour y trouver un motif qui justifie l'énoncé de la Proposition principale, *les savants devroient surpasser les autres hommes en sagesse :* la Proposition partielle, *qui sont plus instruits que le commun des hommes*, est donc une Proposition incidente.
> Pareillement quand on dit, *la gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel ;* c'est une Proposition complexe : *qui vient de la vertu*, c'est une Proposition partielle, liée au sujet *la gloire*, dont elle est un complément déterminatif, parce qu'elle sert à restreindre la signification trop générale du nom *gloire*, par l'idée de la cause particulière qui la procure, savoir *la vertu :* ainsi la Proposition partielle, *qui vient de la vertu*, est une Proposition incidente. (Beauzée, 1767, II, p. 23).

La proposition incidente est une partie intégrante de la proposition principale. Pour Beauzée, la proposition incidente fait référence à l'idée partielle qui lui sert d'antécédent, et non pas, comme l'entendait Du Marsais, à l'idée figurant entre le sujet et l'attribut de la proposition principale. Beauzée présente cette conception de la même façon que dans la *Logique* ou *L'Art de Penser* (1662)[178]. La proposition incidente ne se réfère pas au sujet de la proposition principale, mais à l'idée partielle à laquelle se rapportent le sujet, l'attribut ou les deux parties, et dont on veut développer la compréhension ou restreindre l'étendue.

Beauzée refond la catégorie des propositions incidentes. Dans la lignée des Messieurs de Port-Royal, il conçoit la proposition incidente comme « une proposition

---

[178] « Il faut remarquer que ces propositions complexes peuvent être de deux sortes. Car la complexion, pour parler ainsi, peut tomber ou sur la matiere de la proposition, c'est-à-dire, sur le sujet, ou sur l'attribut, ou sur tous les deux » (*Logique ou l'Art de Parler*, 1970, II, 5, p. 164).

particulière liée à un mot dont elle est un supplément explicatif ou déterminatif » (Beauzée, art. *Incidente, Encyclopédie*, vol. VIII, 1765, p. 647). Selon Raby (2002, p. 101-102), la reformulation se calque sur l'affirmation des Messieurs, selon laquelle la proposition incidente est introduite par le pronom relatif *qui*[179]. En fait, pour Beauzée (1767, II, p. 26-27), outre l'« article démonstratif conjonctif » *qui*, tout mot conjonctif[180] (noms conjonctifs – *quinconque, quoi* ; adjectifs conjonctifs – *cujus, dont, qualis, quantus* ; mots conjonctifs – *pourquoi, combien, comment, où, dont, que*) est à même de relier la proposition incidente à la principale. Beauzée ne diverge donc des Messieurs que lorsqu'il s'agit de concevoir la structure de la proposition incidente.

En somme, Beauzée développe les concepts relatifs aux phénomènes syntaxiques en leur donnant un sens grammatical général. Le grammairien français s'éloigne du modèle établi par la grammaire latine et consolide les fondements de la syntaxe moderne instaurée par les Messieurs de Port-Royal et développée par Du Marsais. Les principes généraux de la syntaxe s'articulent alors autour de la proposition. Il s'agit des phénomènes d'*identité*, de *détermination* et de *complément*. Beauzée les spécialise et les fonde sur une base sémantique. La relation d'identité entre les idées exprimées par les mots est conçue comme le fondement de l'accord. De même, la relation de détermination entre les idées exprimées par les mots régents et les mots régis

---

[179] « Ces propositions incidentes sont celles dont le sujet est le relatif *qui* » (*LAP*, 1970, p. 166 [1662]).

[180] Raby (2018, p. 158-159) note que Beauzée innove en concevant « la classe des mots conjonctifs comme une catégorie transversale et non comme une « espèce de mots ». Elle est donc une idée accessoire qui caractérise certaines formes de certaines classes. Selon Beauzée (1767, II, p. 27), les mots conjonctifs sont similaires dans toutes les langues. Outre les mots conjonctifs déterminants, les adjectifs conjonctifs en latin *cujus, cujas, qualis, quantus, quot, quotus* fonctionnent également comme des mots conjonctifs (*ibid.*, p. 26). Parmi les mots conjonctifs présentés (*quinconque, quoi, pourquoi, combien, comment, où, dont, que*), la conjonction *que* est la plus importante, car elle désigne « entre les propositions une liaison de détermination, fondée sur ce que l'une, qui est incidente, détermine le sens vague de quelque partie de l'autre, qui est principale » (Beauzée, art. *Mot*, Encyclopédie, 1765, p. 760). Plusieurs points saillants ponctuent l'analyse de Beauzée sur le *que* employé dans la proposition incidente et sur le *que* utilisé dans la proposition subordonnée. Tout d'abord, d'après Raby (2018, p. 159-160), le *que* relatif et le *que* complétif partagent la même fonction syntaxique de commencer une proposition incidente, quoique leur différence se maintienne. Ensuite, Beauzée réinterprète la notion d'antécédent : l'antécédent est l'élément modifié par la proposition incidente et non l'élément anaphorisé par un pronom. Puis, les propositions présentent deux types de relations entre elles : la relation d'incidence et l'interdépendance des membres de la période. Enfin, la conjonction *que* est conçue comme la plus universelle des conjonctions. Elle est caractérisée comme un signe qui marque l'autonomie de l'analyse linguistique des conjonctions par rapport à l'analyse logique. En fait, le lien entre les propositions se fait par des conjonctions et c'est « la force, l'âme & la vie du discours » (art. *Mot*, 1765, p. 760). Ces conceptions de Beauzée à propos de la relation entre les propositions montrent un abandon de la conception des Messieurs de Port-Royal, à savoir la proposition simple comme représentation linguistique du jugement. Raby (2018, p. 160) note que chez Beauzée, « l'attention est portée sur les procédés syntaxiques de la liaison des idées en tant qu'ils permettent de reconstituer le tout d'un contenu de pensée auquel nous n'avons accès que sous la forme décomposée et linéarisée que lui donne l'expression verbale ».

est le fondement du régime. Enfin, au terme régime hérité de la grammaire latine se substitue le terme complément. Comme indiqué précédemment, les différents types de propositions que présente Beauzée peuvent aussi être conçues comme des principes généraux. En effet, toutes les propositions visent à l'expression totale, c'est-à-dire à l'expression logique d'un jugement. En outre, leur généralité est assurée par les caractéristiques suivantes : leur aspect prédictif, qui permet une définition en compréhension ; leur fonction explicative antérieure à la fonction descriptive ; leur respect pour le principe de fonctionnalité épistémologique, car il serve à expliquer les faits des langues naturelles.

Dans la section suivante, nous examinerons le développement de la syntaxe dans la grammaire de Condillac.

2.2.4 La syntaxe dans la *Grammaire* (1775) de Condillac

La syntaxe est traitée dans les deux parties de la *Grammaire* (1775), dans la première partie consacrée à la théorie générale et dans la seconde dédiée à la description et à l'analyse de la langue française. Dans la première partie de la grammaire, Condillac analyse les types de propositions et les termes qui les constituent. Dans la seconde partie, l'auteur applique les principes généraux à la syntaxe de la langue française. Nous considérerons les expositions sur la syntaxe figurant dans les deux parties.

Les théories générales élaborées par Condillac marquent également le développement des conceptions dans la grammaire générale française. Condillac décrit, d'un point de vue empiriste, les éléments requis pour l'expression de la pensée et non pas les éléments communs à toutes les langues. Cette conception s'étend à la syntaxe. Parmi les principes élaborés ressort, pour la syntaxe, la notion de proposition subordonnée. Les propositions sont classées en propositions principales, subordonnées et incidentes. Selon Auroux (1982, p. 189), l'introduction de la proposition subordonnée constitue la principale invention de Condillac. Cette classification qui apparaît dans la première partie de la *Grammaire,* où sont traités les principes de la grammaire générale, est reprise dans la seconde partie appliquée à la langue française. La présence de l'étude de la proposition dans cette première partie est très significative. Elle atteste en effet la généralité des principes et des règles concernant la proposition et ses classifications.

Pour cette étude, Condillac reprend le discours de Racine lors de la réception de Thomas Corneille à l'Académie française en 1685. Le grammairien utilise le critère sémantique afin de définir les propositions principales, subordonnées et incidentes par rapport au sens fini qu'elles expriment, comme nous pouvons l'observer ci-dessous :

> une proposition est faite pour une autre qu'elle développe, ou elle est faite pour un mot qu'elle modifie, ou enfin c'est à elle que tout le discours se rapporte […] Ce qui caractérise une proposition principale, c'est qu'elle a pareillement un sens fini. Vous le voyez dans *votre illustre frere fit voir sur la scene la raison* […] Il n'en est pas de même des propositions subordonnées. Le sens n'en est pas fini, il est suspendu, et fait attendre la proposition principale […] Les propositions incidentes ont cela de particulier, que quelquefois elles sont nécessaires pour faire un sens fini, et quelquefois elles ne le sont pas. (Condillac, 1775, part. I, chap. X, p. 95-96).

Selon Auroux (1982, p. 189), la notion de proposition subordonnée dénote une distinction majeure entre les parties logiques et grammaticales de la proposition. Alors que la subordonnée est liée au sujet ou au prédicat de la proposition principale, lesquels se constituent comme des parties logiques, la proposition incidente est liée à un mot ou à une expression particulière. La proposition principale, en revanche, a un sens complet. Selon Condillac, les propositions subordonnées sont introduites par des conjonctions. Dépourvues de sens complet, ces propositions développent la proposition principale et expriment des idées accessoires ou circonstancielles. Elles peuvent précéder ou suivre la proposition principale, ou encore s'insérer entre le nom et le verbe de cette proposition. Ainsi, dans l'exemple donné par Condillac (1775, part. I, chap. X, p. 95), « <votre illustre frere> après avoir quelque temps cherché le bon chemin, et lutté, si j'ose ainsi dire, contre le mauvais goût de son siècle, enfin, inspiré d'un génie extraordinaire, et aidé de la lecture des anciens, fit voir sur la scène la raison », la proposition subordonnée précède la proposition principale « fit voir sur la scène la raison » et développe son sens.

Les propositions incidentes sont introduites par des « adjectifs conjonctifs », à savoir *qui, que, dont, lequel, laquelle*. Elles sont également dénuées de sens complet et modifient un mot d'une autre proposition, qui lui est antécédente. Ainsi, la proposition incidente suit toujours la proposition principale. Pour Condillac, cette proposition est requise lorsque le sens du mot ou de l'expression auquel elle se réfère est indéterminé. Dans la proposition « La scène françoise retient encore des acclamations qu'excitèrent à leur naissance le Cid, Horace » (Condillac, 1775, part. I, chap. X, p. 96), la proposition

incidente « qu'excitèrent à leur naissance le Cid, Horace » est employée pour déterminer le sens de l'expression *des acclamations* et compléter le sens de la proposition principale. Lorsqu'il s'agit d'un mot ou d'une expression dont le sens est déjà déterminé, la proposition incidente ne se joint à ce mot ou à cette expression que pour compléter le développement d'une pensée, par exemple « Corneille est comparable aux Eschyle, aux Sophocle, aux Euripide, dont la fameuse Athènes ne s'honore pas moins que des Thémistocle, des Périclès, des Alcibiade, qui vivaient en même temps qu'eux » (*ibid.*, p. 96-97). Dans ce cas, les propositions incidentes « dont la fameuse Athènes […] et qui vivaient […] » ne se joignent aux expressions antécédentes que pour en développer le sens.

Raby (2002, p. 103) relève que Condillac reformule la distinction déjà observée par les grammairiens précédents entre les propositions incidentes, déterminatives et explicatives. Cependant, son but est surtout de mettre en relief « le phénomène général de la subordination » (*ibid.*). Selon Condillac (1775, part. I, chap. I, XI, p. 105), « les propositions subordonnées & les propositions incidentes ne sont qu'un développement de la proposition principale ; &, par conséquent, elles ne sont que les idées partielles du sujet & de l'attribut ». Ainsi, la fonction de ces propositions consiste à développer l'idée exprimée par la proposition principale, en la modifiant ou en la déterminant. Toujours selon Raby (*ibid.*, p. 104), le mérite de Condillac est de conférer une cohérence théorique aux propositions subordonnées, d'unifier leur description, largement adoptée par les grammairiens ultérieurs. La description de la phrase complexe commence à se stabiliser et la terminologie logique et rhétorique disparaît du métalangage grammatical.

Pour ce qui a trait au paire l'*identité* et la *détermination*, qui caractérise la grammaire générale française, Condillac la délaisse. Auroux (1982, p. 194-195) explique que cet effacement est dû à l'approche catégorielle de la complémentation. Cependant, lorsque Condillac (1775, part. I, chap. XI, p. 109-110) affirme que « l'adjectif modifie en faisant exister la qualité dans le sujet, *illustre* dans *frere* », pour la proposition « *votre illustre frere fit voir* », il évoque la notion d'identité, à propos de la relation entre le nom et l'adjectif. La seconde partie de la grammaire présente également une règle générale « sur la manière dont on accorde, en genre & en nombre, les adjectifs avec les substantifs » (*ibid.*, part. II, chap. V, p. 156). Selon Condillac (*ibid.*), « un adjectif doit être au même genre & au même nombre que le substantif qu'il modifie ». Il s'agit donc d'une règle générale appliquée à une langue particulière, dans ce cas à la langue française.

S'agissant de la notion de *détermination*, dont l'élaboration conduit à la notion de complément, Condillac n'en fait pas usage pour analyser la relation entre les termes – entre le nom et le complément ; entre l'adjectif et le nom ; entre le verbe et le complément. D'après Auroux (1982, p. 194), Condillac considère que « déterminer » signifie « définir l'extension. Un mot détermine le mot qu'il modifie s'il sert à en préciser l'extension ». Ce point est observable pour les adjectifs et les propositions incidentes. Certains adjectifs développent les substantifs alors que d'autres les déterminent (Condillac, 1775, part. I, chap. XII, p. 111). De même, la proposition incidente peut déterminer ou développer son antécédent (*ibid.*). Quant à la complémentation, comme le note Bouard (2009, p. 410), Condillac emploie le terme « accessoire » plutôt que le terme *complément* pour décrire les dépendances du sujet[181], du verbe et de l'attribut[182]. Les *accessoires* se joignent à l'attribut lorsque l'adjectif, qui fonctionne comme un attribut, ne complète pas le sens d'une proposition, à l'exemple de « *Corneille est comparable* ». Dans ce cas, l'ajout d'un *accessoire*, c'est-à-dire d'un terme ou d'une expression pour compléter le sens de la proposition, est requis. Ainsi, la proposition complète est « *Corneille est comparable* […] *aux Eschyles* ». Dans l'exemple « il est hardi avec prudence » (Condillac, 1775, part. I, chap. XII, p. 115), l'accessoire « *avec prudence* » peut également être remplacé par une expression abrégée, « *prudemment* », équivalente à la préposition suivie d'un substantif.

Selon Bouard (2009, p. 410-411), les accessoires du verbe complètent la structure propositionnelle et la rendent quadripartite (sujet + verbe + attribut + accessoires). L'extrait ci-dessous montre que ces accessoires changent en fonction du verbe.

> Les accessoires dont un verbe peut être susceptible sont l'objet, le terme, les circonstances de temps, celles de lieu, d'action, une action que suppose celle que le verbe exprime, le moyen ou la manière, la cause, la fin ou le motif. Parmi ces accessoires, les uns appartiennent proprement au verbe *être*, telles sont les circonstances de temps & de lieu : les autres appartiennent plus particulierement aux verbes adjectifs, ou plutôt aux adjectifs dont on a fait des verbes. (Condillac, 1775, part. I, chap. XIII, p. 125)

---

[181] Les accessoires qui se joignent au sujet et le modifient sont les adjectifs. Ils n'existent pas par eux-mêmes, mais seulement par le sujet qu'ils modifient. Alors que les substantifs constituant le sujet expriment une idée principale par rapport aux adjectifs qui le modifient, les adjectifs n'expriment que des idées accessoires. Ainsi, dans l'exemple « votre illustre frere fit voir… » (Condillac, 1775, part. I, chap. XII, p. 109), les adjectifs *votre* et *illustre* fonctionnent comme des accessoires du substantif *frère*.

[182] Selon Condillac (1775, part. II, chap. XXVI, p. 297), « une proposition se compose suivant qu'on ajoute des accessoires au sujet au verbe ou à l'attribut ».

Parmi les *accessoires* cités, certains sont essentiels au verbe, comme l'objet et le terme, car sans eux la proposition n'aurait pas de sens complet. Les *accessoires* non essentiels sont les circonstances, le moyen, la cause et la fin. Ils ne servent pas à compléter le sens de la proposition, puisqu'elle possède déjà un sens complet, mais à ajouter seulement une idée. D'après Bouard (2009, p. 411-412), le souci de Condillac de différencier les accessoires du verbe *être* et du verbe *adjectif* est dû à la décomposition du verbe adjectif, car elle rend difficile l'identification du début de la phrase complète et de la portée du complément. Un critère utilisé par Condillac pour distinguer ces accessoires est le critère syntagmatique. Ainsi, ils rejoignent la forme qui les précède.

À l'égard des notions de syntaxe et de construction, Condillac reprend, dans la seconde partie de la *Grammaire*, la distinction établie par Du Marsais entre ces termes et montre la stabilité de cette distinction.

> La syntaxe, comme le remarque Mr. du Marsais, ne consiste que dans des signes choisis pour marquer les rapports ; & la construction consiste dans les différents arrangements que nous pouvons nous permettre en observant toujours les regles de la syntaxe. (Condillac, 1775, part. II, chap. XXVI p. 304)

Attendu que les signes marquant les relations entre les mots et les phrases demeurent les mêmes, la syntaxe ne varie pas. En revanche, la construction varie, car la disposition des mots et des phrases obéit aux différentes transpositions autorisées par la syntaxe des langues. Les relations peuvent être marquées de plusieurs façons : par la place occupée par les mots dans l'énoncé ; par les différentes formes prises par les mots ; par les prépositions indiquant les mots qui constituent le second terme d'une relation (cf. Condillac, 1775, part. II, chap. XXVI, p. 295). Outre ces signes, Condillac se réfère également aux conjonctifs, qui rapprochent les propositions incidentes des substantifs qu'elles modifient, et aux conjonctions, qui relient les parties du discours.

Dans la *Grammaire* de Condillac, la notion même de syntaxe est associée à la relation entre les idées. Selon cet auteur (1775, part. II, chap. XXVI, p. 295), « nous ne concevons jamais mieux une pensée, que lorsque toutes les parties distinctes les unes des autres, se présentent à nous, avec tous les rapports qui sont entre elles ». La finalité de la syntaxe résulte de cette relation entre les idées. C'est à partir de la syntaxe que nous pouvons « former […] un tout dont nous saisissons tout à la fois les détails & l'ensemble, dont rien ne nous échappe » (*ibid.*).

À propos de la construction, l'ordre direct constitue également un principe général. Pour les grammairiens classiques précédents, cet ordre suit en effet l'ordre naturel de la pensée. Condillac affirme néanmoins que la « *construction renversée* » est aussi naturelle que la « *construction directe* » :

> Cette sorte de construction [renversée] est ce que les grammairiens nomment *inversion*. L'inversion n'est donc pas, comme ils le disent, un ordre contraire à l'ordre naturel, mais seulement un ordre différent de l'ordre direct ; & les constructions directes & renversées sont également naturelles. (Condillac, 1775, part. II, chap. XXVII, p. 306)

Condillac (*ibid.*) considère que les ordres direct et inverse constituent des habitudes acquises, tels les ordres inverse du latin et direct du français, et ne résultent aucunement d'une conformation innée. Les ordres direct et inverse n'ont pas lieu dans l'esprit, mais dans le discours.

> […] il n'y a dans l'esprit ni ordre direct, ni ordre renversé ; puisqu'il apperçoit à la fois toutes les idées dont il juge, il les prononceroit toutes à la fois, s'il lui étoit possible de les prononcer comme il les apperçoit. Voilà ce qui lui seroit naturel ; & c'est ainsi qu'il parle, lorsqu'il ne connoît que le langage d'action. (Condillac, 1775, part. II, chap. XXVII, p. 306)

L'approche sensualiste de Condillac étaie son analyse de l'ordre des mots. Selon cet auteur (*ibid*., p. 307), de même que les sens perçoivent concomitamment les objets du monde extérieur, les idées se présentent simultanément à l'esprit, de sorte que les idées exprimées dans une phrase au moyen des mots peuvent se présenter selon un ordre direct ou inverse. Dès lors qu'un lien est établi entre les idées, ces deux ordres demeurent naturels. Quoique Condillac pense que les mots ne suivent aucun ordre fixe dans le discours, il note la nécessité d'établir un lien clair entre les idées, indépendamment de l'ordre des mots. La *liaison des idées* est donc le principe naturel établi par l'ordre des mots.

En définitive, la conception de la généralité dans la syntaxe de Condillac suit l'axiome général, en proposant des principes généraux et des analyses valables pour toutes les langues. Ces principes reposent sur une perspective empiriste, avec un biais sensualiste. En ce qui concerne la syntaxe, Condillac traite la proposition et établit la notion de proposition subordonnée comme principe général. Conjointement à la systématisation de la proposition subordonnée, l'analyse de la phrase complexe est

stabilisée. Ce type de phrase est alors conçu comme comprenant une proposition principale et une proposition subordonnée (Raby, 2002, p. 104). Pour l'analyse syntaxique, Condillac ne reprend pas la paire identité et détermination. Cependant, il évoque la notion d'identité entre les termes et se réfère à une règle générale pour l'accord de l'adjectif avec le substantif. Quant à la détermination des mots, elle est liée à la notion d'extension. Ainsi, un mot détermine un autre mot lorsqu'il précise son extension. Pour la complémentation, Condillac utilise le terme *accessoire* plutôt que le terme *complément* afin de décrire les dépendances sujet, verbe et attribut. La question de l'ordre des mots est également analysée comme un principe général fondé sur le critère du naturel. Selon l'auteur, aucun ordre fixe des mots n'existe dans la phrase. Par conséquent, les constructions directe et inverse sont considérées comme naturelles, car toutes les deux manifestent un lien entre les idées.

Après avoir identifié les fondements conceptuels et terminologiques qui caractérisent la syntaxe dans la grammaire latine et dans la grammaire générale française, et qui soutiennent l'analyse de la syntaxe de la langue portugaise, nous sommes en mesure d'analyser les grammaires portugaises.

CHAPITRE 3 – LE POINT THÉORIQUE DE LA SYNTAXE DANS LA GRAMMAIRE PORTUGAISE : L'UTILISATION DU MODÈLE GREC-LATIN ET DE LA THÉORIE GÉNÉRALE DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE

Ce chapitre décrit et analyse certains aspects de la syntaxe dans les grammaires portugaises publiées entre 1540 et 1822, ainsi que dans les grammaires brésiliennes, en 1816 et en 1829. Partant des grammaires composant notre corpus, nous entendons vérifier non seulement le transfert du modèle gréco-latin, que nous pouvons considérer comme universel, puisqu'il s'agit du modèle utilisé dans le processus de grammatisation (Auroux, 2009, p. 35) des langues du monde à partir de la Renaissance en Occident, mais aussi l'incorporation et l'usage, dans certaines grammaires, du modèle de la grammaire générale française. Nous étudierons la conception de la syntaxe chez les auteurs, leur traitement des notions de *concordance* et de *régime* sur le temps long, et nous examinerons comment ces éléments se réfèrent aux modèles gréco-latin et de la grammaire générale française. Nous examinerons également plusieurs aspects généraux des grammaires afin de connaître leurs caractéristiques principales. Avant d'aborder l'analyse de la grammaire de Barros (1540), il convient de commenter le phénomène de la *grammatisation* de la langue portugaise.

3.1 Grammaires portugaises : XVI^{e}, XVII^{e}, XVIII^{e} et XIX^{e} siècles

3.1.1 La *grammatisation* du portugais

La conception de l'universalité implicite du cadre latin est due au phénomène de la *grammatisation* (Auroux, 2009, p. 65) des langues, en Occident, depuis la Renaissance. La grammaire portugaise, à l'instar des autres grammaires des langues vernaculaires, est créée par un transfert du modèle de la grammaire latine. L'*Ars Donati* et l'*Ars Prisciani* constituent les deux sources majeures. Outre ces *Ars* latins, les ouvrages *De lingua latina* (45-44 av. J.-C.) de Varron et *Institution oratoire* (35-95 apr. J.-C.) de Quintilien, les traditions latine (du Moyen Âge) et humaniste inspirent également les grammaires portugaises de la Renaissance.

À l'instar de la tradition castillane, la tradition portugaise procède du *proto-roman*, appelé galégo-portugais, une langue apparue dans le Nord-Est de la péninsule ibérique (en Galice et sur les terres portugaises). Quoique certains auteurs affirment que

cette langue compterait des formes définitives depuis le VI^e^ siècle (Cunha et Cintra, 2008, p. 18), son émergence n'est datée qu'à partir du IX^e^ siècle, avec l'apparition des premiers documents linguistiques rédigés en « latin barbare » (Teyssier, 2014, p. 16)[183]. Les textes écrits en galégo-portugais – les testaments, les actes de vente ou juridiques – n'apparaissent qu'au XIII^e^ siècle, soit quatre siècles plus tard[184]. À cette époque, le Portugal s'était déjà constitué en royaume indépendant du León et de la Castille[185], mais le galégo-portugais apparu dans le Nord servait encore de langue commune. Ce n'est qu'au XIV^e^ siècle, vers 1350, avec l'extinction de l'école littéraire galégo-portugaise, que le portugais devient la langue officielle du Portugal, son foyer se situant à Lisbonne[186].

Les langues vernaculaires, grâce à leur *grammatisation*, accèdent au *statut* de langue de science et de culture, au même rang que le latin et le grec. Sept siècles se sont écoulés entre l'émergence du galégo-portugais au IX^e^ siècle et la *grammatisation* du portugais au XVI^e^ siècle. La première grammaire du portugais advient dans un contexte humaniste. L'homme cherche à se comprendre et à comprendre le monde qui l'entoure, selon un point de vue non seulement politique, philosophique, culturel et social, mais aussi linguistique. D'après Leite (2007, p. 82), plusieurs facteurs ont contribué à cette *grammatisation* : la consolidation des villes et l'émergence de la bourgeoisie ; la fin du féodalisme et l'avènement du capitalisme ; la fondation de l'État-nation portugais et sa distinction par la langue ; l'accès aux textes anciens, la traduction des textes et l'invention de la presse au XV^e^ siècle.

---

[183] Selon Teyssier (2014, p. 125), nombre de ces textes figurent dans les *Portugaliae Monumenta Historica*, publiés par Alexandre Herculano à partir de 1856. L'expression « latin barbare » se réfère à un latin corrompu, ou, selon les mots de Teyssier (2014, p. 16), à un « latin extrêmement incorrect », utilisé par les notaires dans les actes juridiques du Moyen Âge entre les IX^e^ et XII^e^ siècles. Des mots du proto-roman figurent dans ces textes latins (Cunha et Cintra, 2008, p. 18).

[184] Les premiers textes écrits en galégo-portugais sont *Notícia do Torto* (1214-1216), provenant du monastère de Vairão, et le *Testament d'Alphonse II*, daté de 1214. Toujours selon cet auteur, divers autres documents en galégo-portugais apparaissent au Portugal en 1255 (Teyssier, 2014, p. 126).

[185] Le Portugal se constitue en royaume indépendant au XII^e^ siècle, lorsqu'Alphonse I^er^, fils du comte Henri de Bourgogne, prend son indépendance vis-à-vis de son cousin Alphonse VII, roi de Castille et León (Teyssier, 2014, p. 25).

[186] Lisbonne n'est pas seulement la ville privilégiée du roi, elle est aussi la plus peuplée et accueille le premier port du Portugal. Les déplacements du roi et de la cour étaient circonscrits au nord par Coïmbre et au sud par Évora. La région abrite en effet des institutions majeures – les monastères d'Alcobaça et de Santa Cruz ainsi que l'Université, fondée à Lisbonne vers 1288, puis définitivement installée à Coïmbre en 1537. Le domaine de la langue portugaise s'articule alors autour de cet axe Lisbonne-Coïmbre, à partir duquel le portugais cherche sa normativisation (Teyssier, 2014, p. 41).

La première systématisation du portugais apparaît en 1536, avec l'ouvrage *Grammatica da lingoagem portuguesa*[187] de Fernão de Oliveira[188]. Son objectif principal n'est pas normatif, mais descriptif, tel que le précise l'auteur :

> Esta he a primeyra [...] anotação em alghũas cousas do falar. Portugues: na qual: ou nas quaes eu não presumo ensinar aos que mays sabem: mas notarey o seu bo costume para que outros muitos aprendão e saybão quanto prima e a natureza dos nossos homẽs porque ella por sua votade busca e tem de seu a perfeyção da arte que outras nações aquirem com muyto trabalho. (Oliveira, 1536, *prólogo*, p. 3 [CTLF])
>
> [Traduction]
> Ceci est la première […] annotation sur certaines choses du parler portugais. Je ne présume pas enseigner à ceux qui en savent le plus, mais je noterai la bonne coutume afin que beaucoup d'autres apprennent et sachent à quel point la nature de nos hommes est primordiale, car elle recherche par sa volonté et possède la perfection de l'art que les autres nations acquièrent avec beaucoup de travail.

Oliveira entend décrire la langue portugaise en usage et affirmer son autonomie par rapport au latin et au castillan, une langue vernaculaire grammatisée depuis 1492 et jouissant déjà d'une riche littérature. Eu égard au caractère asystématique de la composition de l'œuvre[189], la question se pose de déterminer si elle peut être considérée comme un *art.* Nous observons que l'auteur portugais, quoiqu'il ne reprenne pas exactement le modèle fourni par les grammairiens latins Donat et Priscien, ne s'en

---

[187] OLIVEIRA, Fernão de. *Grammatica da lingoagem portuguesa*, Lisboa, Germão Galharde, 1536. Selon Assunção (2000, p. 63), la grammaire de Fernão de Oliveira comporte les huit éditions suivantes : 1536 (édition princeps, Lisbonne, Germão Galharde) ; 1871 (2e éd., Porto, Livraria Portuense) ; 1936 (3e éd., Lisbonne, José Fernandes Jr.) ; 1954, 1975 (4e éd., Lisbonne, Imprensa Nacional/Casa da Moeda) ; 1981 et 1988 (éd. en fac-similé, Lisbonne, Bibliothèque Nationale) ; 2000 (édition critique, semi-diplomatique et anastatique, Lisbonne, Académie des Sciences de Lisbonne).

[188] Fernão de Oliveira, prêtre dominicain, soldat, diplomate, latiniste, navigateur, historien, professeur et grammairien portugais, a vécu entre 1507 et 1581. Intégrant le mouvement humaniste de la Renaissance au Portugal, « il s'inscrit dans le mouvement européen de défense et illustration des langues vernaculaires » (Gonçalves, CTLF, 1998, p. 2-3). Auteur polygraphe, il a publié, outre la *Grammatica da lingoagem portuguesa* (1536), les ouvrages suivants : *Arte da guerra do mar* (1555) ; *Ars nautica* (vers 1570) ; *Viagem de Fernão de Magalhães, Livro da fabrica das naus* (vers 1580) ; *Livro da antiguidade, nobreza, liberdade e imunidade do reino de Portugal* (c. 1581) ; *Historia de Portugal* (vers 1581), ainsi qu'une traduction partielle du traité d'agriculture *De re rustica,* de Lucius Columella (cf. Torres et Assunção, 2000, p. 15-16).

[189] La grammaire d'Oliveira comprend cinquante chapitres succincts : les cinq premiers (I-V) sont dédiés à l'histoire du Portugal ; les vingt-quatre chapitres suivants (VI-XXIX), à la phonétique et à l'orthographe ; treize chapitres (XXX-XLII) sont consacrés à la lexicologie ; six (XLIII-XLVIII), à la morphologie ; un (XLIX), à la syntaxe ; enfin dans l'ultime chapitre (L), Oliveira présente une brève conclusion à sa grammaire.

éloigne pas et recourt explicitement à d'autres auteurs latins, comme Quintilien, Varron, ainsi qu'au grammairien espagnol Nebrija, lequel s'aligne déjà sur Priscien.

Le grammairien portugais examine la phonétique, l'orthographe, la lexicologie, la morphologie et la syntaxe. La partie sur la phonétique est indéniablement la plus développée. Le grammairien y analyse les caractéristiques de la phonétique du portugais par rapport au latin. Pour ce qui a trait au traitement des parties du discours, les huit catégories latines traditionnelles – le nom, le pronom, le verbe, l'adverbe, le participe, la conjonction, la préposition et l'interjection –, Oliveira s'intéresse davantage à l'article, au nom et au verbe. L'article, qui sert à marquer les cas, est conçu comme une classe autonome. Cette conception marque une rupture avec la grammaire latine[190]. Quant à la syntaxe, Oliveira n'y consacre guère plus d'une page. Quoique le grammairien portugais s'abstient de tout développement sur ce thème[191], il ne manque pas de définir la *construction* en évoquant son *universalité* : la « cõstruição » est la « cõposition ou conçerto que as partes ou dições da nossa lingua tẽ. antre si como em qualquer outra lingua » [« la construction » est la « composition ou l'arrangement que les parties ou dictions de notre langue entretiennent entre elles, à l'instar de tout autre langue »] (Oliveira, 1536, XLIX, p. 73 [CTLF]). Il n'est pas sans intérêt de noter qu'Oliveira, malgré son effort pour éloigner le portugais du latin, comme l'observe Coseriu (2000, p. 50)[192], emploie le terme « *cõstruição* » (du latin *constructio*) plutôt que le terme *syntaxe* (du grec σύνταξις / *syntaxis*). Le grammairien ne systématise pas l'opposition entre la concordance et le régime. Cependant, il se réfère à la concordance des mots, en utilisant le terme « *conveniencia* » ainsi que la classification latine traditionnelle en trois types : *convenance* entre l'adjectif et le substantif ; entre le relatif et l'antécédent ; entre le nom et le verbe. Oliveira opère donc un transfert du modèle latin et décrit la syntaxe de concordance de la langue portugaise moyennant la structure développée pour le latin.

---

[190] Nous n'aborderons pas la question de l'article dans les grammaires portugaises.

[191] Oliveira ne développe pas ici son étude sur la syntaxe. En effet, cette étude figurerait dans un autre ouvrage, comme il l'affirme lui-même : « Nesta derradeira parte, que é da construição ou composição da língua, não dizemos mais, porque temos começada hũa obra em que particularmente e com mais comprimento falamos dela » (Oliveira, 1536, p. 74). [« Dans cette dernière partie, qui est la construction ou la composition de la langue, nous n'en disons pas plus, car nous avons commencé un travail dans lequel nous en parlons particulièrement et longuement. »] Cette œuvre reste inconnue chez les chercheurs portugais, qui ignorent si Oliveira en a achevé la rédaction et s'il l'a publiée (cf. Moura, 2008, p. 70).

[192] « […] mesmo nesse tratamento tão sucinto, pode notar-se o seu esforço no sentido de se libertar dos esquemas da gramática latina e de delimitar como tais as categorias gramaticais que funcionam em português » (Coseriu, 2000, p. 50). [Traduction] « […] en dépit de ce traitement très succinct, on peut remarquer son effort pour s'affranchir des schémas de la grammaire latine et pour délimiter les catégories grammaticales qui fonctionnent en portugais ».

Pour autant, Oliveira fait preuve de sens critique à l'égard de l'acceptation passive du schéma latin et se garde de suivre rigoureusement ce schéma pour sa description du portugais. Pour cette raison, les grammairiens ultérieurs préféreront suivre comme modèle la grammaire de João de Barros, publiée en 1540. Quoique Oliveira ne reprenne pas la structure traditionnelle de la grammaire gréco-latine, sa grammaire peut être conçue comme un *art*, car elle rassemble une partie phonétique, un traitement des parties du discours et de leurs accidents, ainsi que des considérations sur la syntaxe.

3.1.2 Grammaire du XVI^{e} siècle : Barros (1540)

GRAM:
MATICA
da lingua Portugueſa.
OLYSSIPPONE.
Apud Lodouicum Rotoriegũ Typographum.
M. D. XL.

Fig. 1 Barros 1540

João de Barros[193] est l'auteur de la *Grammatica da lingua portuguesa*, publiée en 1540. Comme l'auteur le déclare lui-même, sa grammaire est « *preçeitiva* » (Barros,

[193] João de Barros (1496-1570), auteur de divers ouvrages, est un historien, philosophe, moraliste, pédagogue et grammairien humaniste portugais. Sa *Grammatica da lingua portuguesa* compte quatre éditions : 1540 (Lisbonne, Luís Rodrigues) ; 1785 (2^{e} éd., Lisbonne, José da Silva Nazareth) ; 1957 (3^{e} éd., Lisbonne, Société de la langue portugaise) ; 1971 (4^{e} éd., Lisbonne, Faculdade de Letras, edição fac-similada). Cette grammaire intègre un ensemble d'ouvrages didactiques à vocation pédagogique. Quatre ouvrages composent le corpus didactique portugais de l'époque : *Grammatica da lingua portuguesa com os Mandamentos da Santa Madre Igreja*, également connue sous le nom de *Cartinha para aprender a ler* ; *Grammatica da lingua portuguesa* ; *Dialogo em louvor da nossa linguagem* ; *Dialogo da vicious vergonha*. De surcroît, João de Barros a également publié les ouvrages suivants : *Crónica do Imperador*

1540, p. 4 [CTLF]) et vise à la normativisation et à l'enseignement de la langue portugaise. Cet ouvrage est représentatif du modèle « universel » gréco-latin. Tant son contenu grammatical que le discours de l'auteur en témoignent. Grammaticalement, elle manifeste un transfert du modèle gréco-latin. Barros applique ce modèle à la langue portugaise : non seulement il divise la matière en *orthographe*, *prosodie*, *étymologie* et *syntaxe* – « *á imitaçã dos quáes* [les latins], *(por termos as suas pártes) diuídímos a nóssa Grãmatica* » [« à l'imitation desquels [les latins], (parce que nous avons leurs parties) nous divisons notre Grammaire »] (Barros, 1540, p. 4 [CTLF]) –, mais il organise aussi le corpus essentiel autour des neuf parties du discours : l'article, le nom, le pronom, le verbe, l'adverbe, le participe, la conjonction, la préposition et l'interjection. Le discours de l'auteur affirme explicitement la filiation latine du portugais :

> E por que a mais pequena destas partes é a letera, dõde se todalas dicões cõpõem : ueiamos primeiro della, e desy das outras très. Nam segũdo conuẽ a órdẽ da Grãmatica especulatiua, mas como requére a preçeitiua : usando dos termos da Grãmatica latina cuios filhos nós somos, por nam degenerar della. E tãbem, por que as çiençias requérẽ seus próprios termos per onde se am de aprẽder, como as óbras mecanicas instrumentos com que se fázem, sem os quáes, nenhũa destas cousas se póde entender nem acabar. (Barros, 1640, p. 4 [CTLF])
>
> […] por sermos filhos da lingua latina, temos tanta conformidade com élla, que conuẽ usármos dos seus termos […] (Barros, 1640, p. 21[CTLF])
>
> [Traduction]
> Et comme la plus petite de ces parties est la lettre, qui compose tous les mots, nous l'examinerons en premier, puis nous traiterons les trois autres. Nous ne suivrons pas l'ordre de la grammaire spéculative, mais celui requis par la grammaire préceptive. Nous utiliserons les termes de la grammaire latine, dont nous sommes les fils, non seulement pour ne pas dégénérer, mais aussi parce que les sciences requièrent ses propres termes, qui doivent être appris, à l'instar des outils nécessaires à la fabrication de pièces mécaniques, sans quoi aucune de ces choses ne peut être comprise ni achevée.
>
> […] comme nous sommes les fils de la langue latine, nous avons tant de correspondances avec elle, que nous devrions employer ses termes […]

Clarimundo (avant 1520) ; *Rópica Pnefma ou Mercadoria Espiritual* (1531-1532) ; *Diálogo sobre preceitos morais* (1540) ; *Panegírico da Infanta D. Maria e o de D. João III* (1655) [Buescu, 1971, p. XX-XV ; 1984b, p. 31].

Pour Barros, cette filiation justifie l'adoption/transfert du modèle et de la terminologie gréco-latine au portugais. Selon Leite (2007, p. 232), le grammairien portugais tient une position paradoxale. D'un côté, il entend établir le portugais comme une langue à part entière et, de l'autre, il met en évidence la filiation latine, en exposant « son efficacité et sa perfection ». Cependant, chez Barros, seule cette relation mère-fils avec le latin permettra au portugais d'être l'équivalent de la langue modèle et d'atteindre de la sorte son statut de langue de science et de culture. En ce qui concerne la conception de la grammaire, le passage précité montre que l'auteur portugais refuse la théorie médiévale de la grammaire spéculative, car elle est basée sur une méthode logique. Il évoque toutefois la conception spéculative médiévale de la grammaire en tant que science. Barros se distingue de la sorte d'Oliveira, qui conçoit la grammaire comme un art[194].

Quatre parties structurent donc la *Grammatica* de Barros – *orthographe, prosodie, étymologie* et *syntaxe*[195]. Dans la quatrième partie, Barros traite la syntaxe, qu'il nomme « *construiçám* », à l'instar d'Oliveira. Toutefois, contrairement à cet auteur, il présente les principes de *concordance* et de *régime*. Alors que les premières grammaires des vernaculaires européennes, dans certaines traditions, à l'instar de la tradition française[196], privilégient les parties de la phrase plutôt que la syntaxe, les

---

[194] Selon Oliveira (1536, p. 8 [CTLF]), « gramatica e arte que ensina á bem ler e falar ».

[195] Quatre parties structurent donc la Grammatica de Barros – orthographe, prosodie, étymologie et syntaxe. Dans la première partie de la grammaire, l'auteur aborde les lettres. Dans la deuxième, les syllabes et leurs accidents. Dans la troisième partie, il analyse le « diçám » moyennant le traitement des parties du discours et de leurs accidents. Barros centre le système des parties du discours sur le nom et le verbe, qu'il appelle « rois » et fait référence à leur universalité : « […] todalas linguágẽes tem dous reis, diferentes em género, & concordes ẽ oficio » (Barros, 1540, p. 3) [toutes les langues ont deux rois, différents en genre et concordant en fonction]. Dans la quatrième partie, il traite la syntaxe de concordance et de régime. Un chapitre consacré aux figures de construction se joint à cette quatrième partie. Il y étudie les barbarismes et les solécismes. Barros achève son ouvrage par un chapitre portant sur l'orthographe. Il y reprend le sujet abordé dans la première partie de sa grammaire.

[196] Cette partie de la grammaire n'apparaît pas de façon évidente dans les premières grammaires d'une langue vernaculaire comme le français : Meigret par exemple arrête sa grammaire quand Priscien commence sa syntaxe : « 10. Il ne reste plus que la partie que les Grecs ont appelé *Syntaxis* et les Latins *constructio*, que nous pouvons appeler bâtiment ou construction ou ordonnance bonne de paroles. Car, si nous ne les savons ordonner de sorte qu'on en puisse tirer quelque sens, nous ne serons point différents de ceux qui font provision de toutes matières nécessaires à dresser quelque gros édifice, sans tenir aucune raison de commodité ni de plomb ni de ligne : ni finalement d'aucune perspective. On dit communément que ce n'est pas tout d'avoir des biens, il faut s'en savoir aider selon que la commune nécessité de la vie le requiert. Où est l'homme qui ne semblât transporté du sens, qui mettrait la cuisine et les étables au faîte d'une maison : ou bien qui mît le sable à part, la chaux d'autre, et le moellon sans aucun mortier, usant de toutes choses à rebours ? Quel sens aussi tirerons-nous d'un langage, si le verbe tient le lieu d'une autre partie, et ainsi des autres, contre la commune utilité et commodité que l'usage de notre langue a introduite pour une commune intelligence ? comme qui dirait *çeus voudroẹ qe je qi ecrire se de mẹlet Françoẹs ẹn plus un reverẹnçe de portasset uzaje commun ao parler de : a, ẹ ecritture la convenable ẹt qi luy :* au lieu de dire *je voudroẹ qe çeus qi se mẹlet d'ecrir' ẹn Françoẹs, portasset un peu plus de reverẹnç' ao*

grammaires portugaises y consacrent de leur côté une partie. En fait, depuis la *grammatisation* de la langue portugaise, les grammairiens réservent une section à la syntaxe[197].

> Capitolo XLIX. [Da construição]. Agora vejamos da cõposição ou conçerto que as partes ou dições da nossa lingua tẽ antre si como em qualquer outra lingua : e esta he a derradeira parte desta obra : a qual os grãmaticos chamão cõstruição. (Oliveira, 1536, XLIX, p. 73 [CTLF])
>
> Da constrviçam das pártes. Te quy, tratamos das primeiras très pártes da grãmática letera, syllaba, diçã : fica agóra uermos a quàrta que é da cõstruiçã. Esta (segundo difincã dos grãmáticos) é hũa cõueniẽçia antre pártes, póstas ẽ seus naturáes lugáres. (Barros, 1540, p. 59 [CTLF])
>
> [Traduction]
> Chapitre XLIX. [De construction]. Examinons maintenant la composition ou l'agencement que les parties ou les mots de notre langue présentent, à l'instar de toute autre langue. Il s'agit, dans cet ouvrage, de la dernière partie, que les grammairiens nomment construction.
>
> De la construction des parties. Jusqu'ici nous avons traité les trois premières parties de la grammaire : la lettre, la syllabe et le mot. Nous examinerons désormais la quatrième, la construction. Il s'agit (selon la définition des grammairiens) d'un accord entre les parties, disposées à leur place naturelle.

L'utilisation du terme *construction*, du latin *constructio*, ainsi que les définitions présentées dans ces grammaires portugaises renvoient à Priscien et aux grammaires latines de la Renaissance. Dans le livre 17 intitulé *De constructione* , Priscien affirme, en présentant le thème de ce livre, qu'« il s'agit de l'agencement [*ordinatione*], autrement dit de la construction des mots, que les Grecs appellent *suntaxis* » (*GL* 3, p. 108.1-2 [trad. GAG, 2010, p. 63]). Outre cette notion de construction en tant qu'arrangement, soit l'ordre des mots dans le discours, Priscien emploie le terme *construction* pour désigner un énoncé complet : « nous allons à présent parler de la

---

commun uzaje de parler, ç a l'ecritture qi luy ęt convenable » (Traité, éd. Hausmann, p. 139-140). Ainsi apparaissent les seules informations sur la syntaxe, même si cette matière est traitée, au coup par coup, sporadiquement, par les grammairiens. Un autre exemple : Pillot (1561) examine en passant la place de l'adjectif par rapport au substantif, mais cette question n'est pas annoncée comme un point de syntaxe. Et aucun passage de sa grammaire n'affiche le terme syntaxe comme intitulé. Il faut attendre Maupas (1618) pour que la syntaxe soit véritablement abordée (Colombat, 2021).

[197] Dans la grammaire de Melo Bacelar (1783), aucune partie n'est spécifiquement dédiée à la syntaxe. Ce thème n'apparaît que ponctuellement dans la matière grammaticale.

façon habituelle de les agencer pour construire un énoncé complet » (*GL* 3, p. 108. 7 [2010, p. 63]). Cette notion d'énoncé complet réapparaît dans un autre passage, où le grammairien latin associe la compréhension de l'énoncé à son organisation dans le discours. Il affirme que « l'énoncé est la saisie globale de mots parfaitement organisés » (*GL* 3, p. 108.23-109.1 [2010, p. 65]). Dans la lignée de Priscien, les grammairiens humanistes Perotti (1475, f. [36] r°) et Alde Manuce (1508, f. k [i] r°) présentent une définition de la construction qui tient compte de la structure énonciative : « Qu'est-ce que la construction ? C'est la disposition requise des parties de l'énoncé dans l'énoncé lui-même » (*apud* Colombat, 1999, p. 375). Nebrija, à son tour, reprend, dans les *Introducciones latinas* (1773, p. 161 [1488]), les notions d'arrangement des mots et de complétude de l'énoncé dont parle Priscien : « Qu'est-ce que la construction ? La combinaison cohérente des mots manifestant une phrase cohérente et complète. » Nebrija reprend également cette notion d'arrangement des mots dans le livre IV de sa *Gramatica Castellana* (1946, IV, I, p. 87-88 [1492]), où il déclare qu'il montrera « como estas diez partes se an de aiuntar i concertar entre si ».

À l'évidence, la définition présentée par Oliveira semble se rapprocher davantage de celle de Nebrija. Il emprunte en effet à cet auteur le terme « *concerto* » afin de désigner la combinaison et l'ordre des mots dans le discours. Bien que Priscien et les grammairiens humanistes n'utilisent pas ce terme – Priscien emploie le terme *consequentia* et les grammairiens latins humanistes, *concordantia* –, ils le sous-entendent lorsqu'ils emploient respectivement les expressions « agencement » et « disposition des mots ». La définition de Barros, de son côté, affiche le terme « convenance », qui est assimilé à l'accord entre les parties de la phrase. Cependant, ce type d'assimilation n'est pas surprenant, car les exemples présentés révèlent la concordance entre les mots (Colombat, 1999, p. 378). Il convient également d'observer que la définition de Barros s'apparente à celle de Nebrija, « la combinaison cohérente de mots manifestant une phrase cohérente et complète », lequel reprend à son tour l'idée de Priscien, *oratio perfecta*. La définition fournie par Barros ainsi que l'extrait ci-après révèlent que la construction des mots dans la langue portugaise est conçue comme quelque chose de naturel, et donc d'universel, à l'instar de la parole.

> E bẽ como, ao hómẽ é naturál a fála, assy lhe é naturál a cõueniẽcia destas pártes : nome sustantiuo cõ aietiuo, nominatiuo cõ uérbo, relatiuo com antecedente.

> Quanto ao regimento das outras pártes, cada naçám tem sua órdem : e por nam serem uniuersáes a todos, lhe podemos chamár açidentáes. Nós tomaremos da nossa construiçám o mais necesário, immitando sempre a ordem dos latinos, como temos de custume. (Barros, 1540, p. 59 [CTLF])
>
> [Traduction]
> Et de même que la parole est naturelle à l'homme, la convenance entre ces parties lui est naturelle : le nom avec l'adjectif ; le nominatif avec le verbe ; le relatif avec l'antécédent.
> Quant au régime des autres parties, chaque nation a son ordre, et comme ces ordres ne sont pas universels à tous, on peut les appeler accidentels. Nous reprendrons de notre construction l'ordre qui semble le plus requis, en imitant toujours l'ordre des Latins, comme nous avons l'habitude de le faire.

La distinction entre *universaux* et *accidentels* révèle la conception de l'auteur portugais à propos de l'*universalité* des règles de concordance et de la *particularité* des règles de rection, qu'il appelle « regimento » (régime). Barros (1640, p. 61 [CTLF]) affirme, dans un autre passage, que les règles d'accord sont des « régras géráes da nóssa construiçã » et les règles de régime sont « particuláres e acidentáes ». Ainsi utilise-t-il les termes *universel* et *général* comme des synonymes pour qualifier les règles d'accord. À cet égard, les deux termes caractérisent les règles communes à toutes les langues et les distinguent des règles de régime, propres à chaque langue. Barros fonde donc la syntaxe sur les notions de concordance et de régime. En fait, depuis la Renaissance, les grammairiens étudient la syntaxe comme un phénomène d'accord et de régime.

Pour Barros, le point commun entre le discours et la convenance entre les parties de la phrase est leur naturalité. Nebrija avait déjà abordé ce point dans *Gramatica castellana* (1946, IV, I, p. 88 [1492]) : « Este concierto delas partes dela oracion entre si est natural a todas las naciones que hablan, por que todos conciertan el adjectivo conel susbstantivo, i el nominativo conel verbo, i el relativo conel antecedente ». Ainsi, ces principes, naturels à toutes les langues, peuvent être qualifiés comme universels.

La rection, en revanche, varie selon l'ordre. L'ordre n'étant pas *universel*, c'est-à-dire identique pour toutes les langues, il est qualifié d'*accidentel*. Il n'est pas sans intérêt de noter que Barros, quoiqu'il reconnaisse l'existence de la variation linguistique en ce qui concerne l'ordre des mots dans la phrase, défend une proximité entre le portugais et le latin, d'où l'imposition/adaptation du modèle latin au portugais. L'opposition entre la concordance et la rection organise la syntaxe non seulement latine,

mais aussi portugaise. Les termes utilisés par Barros, calés sur le latin « *concordantia & regimen* », sont *concordância* et *regimento*. Le grammairien latin Despautère (1527) formalise et théorise l'opposition entre ces termes comme un double accident de la construction (cf. Colombat, 1999, p. 383)[198]. C'est cette opposition que Barros présente dans sa grammaire, tel que le montre l'extrait suivant :

> Duas cousas aquéçem á construiçam : concordância, e regimento. Concordância é hũa cõueniencia de duas dições correspõdentes hũa á outra, em numero, em género : em cáso, pessoa, ou em algũa destas cousas. Em numero, género, e cáso : como o aietiuo cõ seu sustãtiuo. Em género, numero, e pessoa : como, o relativo e anteçedẽte. Em numero e pessoa : como, o nominativo e uérbo […].
> Regimento é quando hũa diçám se construe com outra diuérsa a ella, per género ou per numero cáso ou pessoa : sómente per hũa espeçiál natureza, cõ que obriga e sogeita a seguinte a ser pósta em algum dos casos que temos […]. (Barros, 1540, p. 59 [CTLF])

> [Traduction]
> Deux points caractérisent la construction : la concordance et le régime. La concordance est l'accord entre deux mots correspondant l'un à l'autre en nombre, genre, cas ou personne. En nombre, genre et cas, comme pour l'adjectif avec le substantif. En genre, nombre et personne, comme pour le relatif et son antécédent. En nombre et personne, comme pour le nominatif et le verbe […]
> Le régime concerne la construction d'un mot avec un autre, par le genre, le nombre, le cas ou la personne : seulement par une nature spéciale, qui oblige et requiert l'affichage de ce qui suit dans un des cas que nous avons [...].

L'accord concerne la relation entre des mots partageant les mêmes marques morphologiques. Les règles générales pour la construction du portugais sont au nombre de trois : 1. la concordance en genre, nombre et cas de l'adjectif avec le substantif ; 2. la concordance en genre, nombre et personne du relatif avec l'antécédent[199] ; 3. la concordance en personne et en nombre du nominatif avec le verbe. Les grammairiens ultérieurs reprendront cette description des trois règles de concordance de la syntaxe

---

[198] « *Syntaxi siue constructioni quot accidunt ? Duo, concordantia & regimen. Concordantia quid est ? Debita partium orationis conuenientia in genere, numero, casu uel persona. Quotuplex est concordantia ? Triplex. Quomodo ? Adiectiui & substantiui, relatiui & antecedatãtis, verbi cum nominatuuo à fronte recto* […]. *Regimen quid est ? Certi casus exigentia de casus natura nihil amittentis* » (Despautère, 1527, f. iiij r° *apud* Colombat, 1999, p. 384 ; 1537, p. 186).
« Qu'est-ce que la concordance ? La convenance requise des parties du discours en genre, nombre, cas ou personne […] Qu'est-ce que le régime ? L'exigence d'un cas déterminé qui ne perd rien de sa nature casuelle » (*apud* Colombat, 1999, p. 384).

[199] « Estas sam as régras géráes da nóssa construiçã, agóra ueiamos das particuláres e acidentáes » (Barros, 1540, p. 61 [CTLF]).

portugaise, calquée sur le modèle gréco-latin. En ce qui concerne la première règle, elle suppose deux catégories de nom : le substantif et l'adjectif. L'opposition établie au XII^e^ siècle entre les noms substantif et adjectif est reprise par Barros et par les grammairiens portugais jusqu'au XIX^e^ siècle[200], lorsque l'adjectif est reconnu comme une classe indépendante. Colombat (1996, p. 14) pointe le fait que l'accord ne porte pas sur les catégories elles-mêmes, par exemple l'adjectif et le substantif, mais sur les accidents qui les affectent. Ainsi, dans l'exemple « *Os hómẽes bõos* » (Barros, 1540, p. 59 [CTLF]), l'accord se produit entre les marques morphologiques du nombre pluriel, du genre masculin et du cas nominatif, qui mettent en conformité le substantif *hommes* et l'adjectif *bons.*

Il en va de même pour la deuxième règle, la concordance en genre et en nombre du relatif avec son antécédent. Dans l'exemple « *eu amo os moços os quáes fólgam de aprender* » [« j'aime les jeunes qui veulent apprendre »] (Barros, 1540, p. 60 [CTLF]), les marques du nombre pluriel et du genre masculin conforment non seulement le nom substantif *os moços,* mais aussi le relatif *os quáes*. Il convient de noter que c'est l'antécédent qui impose sa marque au relatif. Quant à l'accord du nominatif avec le verbe, Barros (1540, p. 60 [CTLF]) affirme que cette concordance se produit « quando [o nome] está em o cáso nominatiuo : que á de cõuir com o uérbo em numero e pessoa, como quando digo, eu amo » (« lorsque [le nom] est au nominatif : il doit s'accorder avec le verbe en nombre et en personne, comme lorsque je dis : j'aime »). À l'évidence, c'est le nom qui doit s'accorder avec le verbe et non l'inverse. Par conséquent, tout nom qui exprime la fonction syntaxique de sujet doit s'accorder avec le verbe. Cette règle, qui en latin concerne la marque du cas nominatif, est adaptée au portugais en tant que fonction syntaxique.

Alors que la concordance présente un fonctionnement commun, le régime manifeste un fonctionnement différent, ce qui rend impossible l'universalisation des règles. Afin de résoudre cette difficulté, Barros utilise le système de la déclinaison casuelle latine (Buescu, 1984a, p. 168), dans lequel les cas désignent la fonction syntaxique des mots. Depuis la Renaissance jusqu'au XVIII^e^ siècle, les cas jouent un rôle fondamental dans l'étude de la syntaxe de régime, avant que le grammairien français Du Marsais (1676-1756) ne supplante la notion de régime par celle de

[200] La grammaire française reconnaît l'adjectif comme une partie indépendante du discours au XVIII^e^ siècle. La grammaire portugaise ne l'admettra qu'au XIX^e^ siècle, dans la *Gramatica Portugueza* de Manoel Dias de Souza, publiée en 1804.

détermination. Dans la grammaire portugaise, la notion de détermination n'apparaît qu'au XIX^e^ siècle, comme nous l'observerons ultérieurement. Barros utilise la notion de régime dans le sens morphosyntaxique d'imposer un cas à un mot. L'usage du paradigme latin des déclinaisons casuelles dans la description et dans l'analyse de la syntaxe de rection du portugais marque, d'une part, la tentative d'établir l'universalisation du modèle latin et atteste, d'autre part, l'efficacité de ce modèle, « un modèle universel, valable et convenant à "toutes les langues de la terre", capable de couvrir tous les mécanismes linguistiques » (Buescu, 1984a, p. 170-171).

Selon Colombat (1998, p. 19), les premières grammaires humanistes se focalisent sur les constructions verbales pour traiter la syntaxe. Barros, dans le sillage des grammairiens humanistes[201], étudie la rection à partir des éléments régisseurs, en commençant par le verbe. Le grammairien portugais s'inspire de Nebrija et met en relation la construction des verbes avec les cas et le phénomène de transitivité, hérité de Priscien. Barros se distingue cependant du grammairien castillan par la terminologie employée, car il parle de « régime de verbes ». La raison en est qu'à l'époque de Nebrija, l'opposition accord/régime n'était pas encore stabilisée. Barros combine alors la doctrine de Nebrija avec la terminologie nouvellement systématisée et associe le régime verbal à la transitivité. De la sorte, les verbes transitifs, ainsi nommés car « *pássa[m] a sua auçám em outra cousa* » [« ils passent leur action dans autre chose »] (Barros, 1640, p. 62 [CTLF]) sont à même de régir le génitif, le datif, l'accusatif, ou encore le datif et l'accusatif en même temps.

> Os que régem genitiuo, sam estes e outros semelhãtes, *marauilhome da grãdeza de deos, lembrome dos seus benifiçios* […] Todo uérbo que sinifica comprazer, obedeçer […] quér depois de sy datiuo : como, *siruo a deos, obedeço a elrey* […] Os uérbos que régem acusatiuo, própriamẽte sam os trãsitiuos : como, *Amo a uirtude* […] Os que régem genitiuo ou ablatiuo depois do acusatiuo, sam todolos que sinificam encher ou uazár algũa cousa : como, *eu enchy a cása de trigo* […] Outros depois do accusatiuo quérẽ datiuo : como, *Eu dou gráças a deos* […] (Barros, 1540, p. 61-62 [CTLF])
>
> [Traduction]
> Ceux qui régissent le génitif sont ceux-ci et d'autres semblables, *je m'émerveille de la grandeur de Dieu, je me souviens de ses bienfaits* […] Tout verbe qui signifie plaire, obéir […] requiert après lui le datif. Par exemple, *je sers à Dieu, j'obéis au roi* […] Les verbes qui régissent l'accusatif sont proprement les verbes transitifs. Par

[201] cf. Colombat (1999, p. 429).

> exemple, *j'aime la vertu* […] Les verbes régissant le génitif ou l'ablatif après l'accusatif sont ceux qui signifient remplir ou vider quelque chose. Par exemple, *j'ai rempli la maison de blé* […] D'autres verbes après l'accusatif requièrent le datif. Par exemple, comme *je rends grâce à Dieu* […]

Les verbes utilisés par João de Barros pour désigner la rection des cas sont *reger* (régir) *et querer* (vouloir/requérir). Ces verbes régissent « d'eux-mêmes » les différents cas et la préposition fonctionne comme un lien intermédiaire entre le verbe et son régime. Les prépositions marquent la fonction syntaxique des relations entre les mots, contrairement au latin, où des terminaisons casuelles marquent ces relations. Il convient de noter que la distinction entre la préposition et l'article n'est pas aussi claire pour Barros, car il confond les deux termes, comme le montre le passage suivant : « Declinaçám açerca da nossa linguágem quer dizer uariaçam, por que quando uariamos o nome de hũ cáso ao outro em o seu artigo, ẽtã ô declinamos » (Barros, 1640, p. 25 [CTLF]). À vrai dire, l'identification de la catégorie article dans les langues romanes a été difficile[202].

Barros admet le régime des cas pour les verbes non seulement personnels, mais aussi impersonnels. Ainsi, à propos du régime des verbes impersonnels, le grammairien portugais (1540, p. 63 [CTLF]) affirme que ces verbes régissent le cas datif « avant se » et requièrent un verbe à l'infinitif « après se », comme dans « *A my cõuẽ dár doutrina, a ty reléua aprẽder ciência* ». Cette analyse de Barros diffère de celle de Nebrija. En effet, l'auteur castillan ne se réfère aucunement à la rection du datif, mais simplement aux constructions avec des verbes à l'infinitif, comme « *plazeme ler, pesame escrivir* » (Nebrija, 1946, IV, III, p. 91 [1492]), dans lesquels *me* fonctionne comme un pronom et non pas comme un datif. Il convient de noter que Barros signale cette rection du verbe impersonnel comme une caractéristique du portugais. L'auteur, qui déclare « *açerca de nós* », semble souhaiter distinguer sa langue du latin et du castillan.

Dans la lignée de Nebrija (1946, IV, p. 91-93), Barros (1540, p. 63 [CTLF]) traite également la rection des noms et précise qu'ils peuvent régir soit le génitif, soit le datif, soit les deux. Alors que tous les noms substantifs communs régissent le génitif, « *A ley de deos, na ordenaçã delrey* », certains noms adjectifs régissent le génitif, « *cobiçoso de honrra, pródigo de dinheiro* », d'autres régissent le datif « *mánso aos*

[202] Sur le problème de l'article en français, voir Jean-Marie Fournier (2004, 2018).

humildes, cruél aos soberos » et d'autres encore régissent le génitif et le datif, « *chegido do conde ou ao conde* ».

D'après Schäfer-Prieß (2019, p. 310), Barros, dans sa grammaire vernaculaire, étend la rection aux autres parties de la phrase, comme la préposition, l'adverbe, la conjonction et l'interjection, contrairement à Nebrija. Toutefois, il ne s'agit nullement d'un fait inédit, car les grammairiens humanistes, dans leurs grammaires latines, étendent également la rection à d'autres parties de la phrase. Sulpitius (1488) admet par exemple que « certains adverbes et certaines interjections peuvent se construire avec des cas donnés » (*apud* Colombat, 1998, p. 27). Despautère (1527 [1537]) étend également la rection à d'autres parties de la phrase à l'exception de la conjonction. Parmi ces parties, le verbe, l'adverbe, la préposition et l'interjection régissent, mais ne sauraient être eux-mêmes régis (Colombat, 1999, p. 434).

À propos de l'adverbe, Barros (1540, p. 64-65 [CTLF]) affirme le fait suivant : « ainda que nã tém tanta força como o uérbo e nome em seu regimento, muitas dições se régẽ dele. » (« Quoiqu'il ne manifeste pas autant de force que le verbe et le nom dans son régime, il régit nombre de mots »). Ainsi, les adverbes régissent le datif, comme dans « *asáz de dinheiro, muito disto, pouco de proveito* » (*ibid.* p. 65). Ils régissent également les termes autres que les cas, ou selon Barros « *se juntam* » à d'autres termes. Par exemple, « *muito ben se fez isto* » et « *bem prudente e sagázmente se ouuéram os Romanos contra os Cartaginenses* ». Il convient de noter que Barros emploie ici le terme *se joindre* et qu'il n'utilise le terme *régir* que pour se référer au cas.

Quant aux prépositions, elles régissent le génitif, l'accusatif et l'ablatif. Quoique Barros inclue le datif dans la liste des cas régis par les prépositions, dans la partie consacrée à la préposition[203], il ne le reprend pas lorsqu'il analyse la rection de la préposition. Ce choix de l'auteur résulte probablement de la position de Nebrija (1773, p. 151 [1488]), qui ne fait référence qu'aux cas génitif, accusatif et ablatif pour les prépositions.

> As [prépositions] que régem genitiuo sám : *Debaixo do céo, fóra do reino, dentro de cása, defronte de my, açerca de nos*. &c. As que régẽ acusatiuo sam estas e outras semelhantes […] *ante elrey, á praça,*

[203] « Estas preposições hũas régem genitiuo, outras datiuo, outras acusatiuo, e outras ablatiuo. As do genitiuo, sam, de, do. As do datiuo. á, ao, pera. As do acusatiuo á, ante, diánte, antre, cõtra, per, por. As do ablatiuo, Com, em, no, na, sem » (Barros, 1540, p. 57 [CTLF])

> *contra Luthero, antre os bõos, per bõ caminho*. &c. As que régem ablatiuo sám as dos seguintes exemplos : *com deos, no çeo, sem pecádo* &c. (Barros, 1540, p. 65 [CTLF])
>
> [Traduction]
> Les prépositions qui régissent le génitif sont les suivantes : *Sous le ciel, hors du royaume, à l'intérieur de la maison, devant moi, autour de nous,* etc. Celles qui régissent l'accusatif sont celles-ci et d'autres similaires […] *devant le roi, à la place, contre Luther, parmi les bons, pour la bonne voie,* etc. Celles qui régissent l'ablatif sont les suivantes : *avec Dieu, dans le ciel, sans péché,* etc.

Les verbes *reger* (régir) et *juntar-se* (se joindre) sont utilisés pour faire référence à la rection des cas. Selon Barros, la préposition régit un cas lorsqu'elle est placée entre deux mots « *per ajuntamento* », comme « *eu uou á escola* ». Dans l'exemple donné, la lettre « *á* » est une préposition et régit le cas acusatif (cf. Barros, 1540, p. 57 [CTLF]). Quant au régime de la conjonction, Barros le mentionne (1540, p. 65-66 [CTLF]), mais ne s'occupe pas de son traitement. Il se contente de présenter et d'illustrer les deux types de conjonction les plus courants : la conjonction copulative « e », que « *quér dizer aiuntador, por que aiunta as pártes antre sy* », et la disjonctive « *ou* […] *que diuide as partes* ». Selon Barros (1540, p. 66 [CTLF]), les interjections régissent également les cas. Celles qui expriment l'appel, l'étonnement régissent le *vocatif :* « *ó deos* ». D'autres, dénotant la tristesse et la douleur, régissent le *génitif,* comme dans « *ay de aquelles que tém pouca fazenda* ».

En somme, la syntaxe dans la *Grammatica* de Barros est assez représentative du modèle « universel » latin. D'abord, Barros respecte au mieux la terminologie, les concepts et les règles de ce modèle afin de confirmer l'affiliation latine de la grammaire portugaise. Ensuite, le grammairien portugais appréhende les termes *universel* et *général* comme des synonymes, qui caractérisent les règles communes à toutes les langues, telles les règles de concordance. De surcroît, il convient de considérer l'universalité implicite du cadre latin. Ce cadre s'applique aux langues comme un modèle, en mesure de gérer à la fois ce qui leur est général et particulier. De la sorte, pour l'accord, Barros applique au portugais les trois règles d'accord concernant le latin. Pour le régime, il analyse les relations entre les mots par les cas. Enfin, non seulement le grammairien portugais reprend le paradigme latin de la déclinaison des cas, mais il l'adapte également et l'applique au portugais. L'universalité implicite du modèle latin se manifeste donc doublement avec, pour le phénomène de l'accord, la généralisation de

ses règles et, pour le phénomène de régime, l'adaptation et l'application du modèle de déclinaison des cas latins au portugais.

3.1.3 Grammaire du XVII^e siècle : Roboredo (1619)

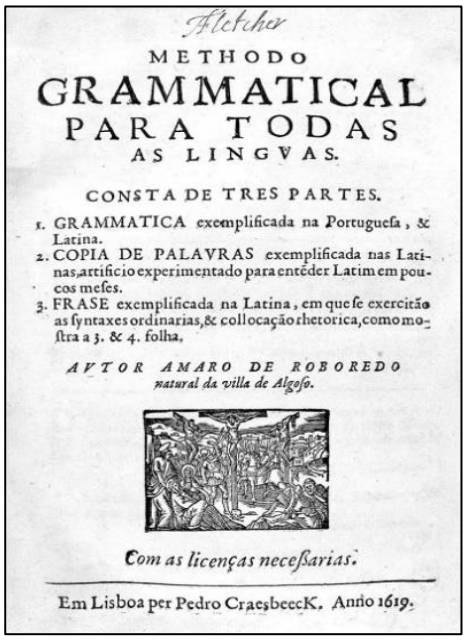

Fletcher

METHODO
GRAMMATICAL
PARA TODAS
AS LINGVAS.

CONSTA DE TRES PARTES.

1. GRAMMATICA exemplificada na Portugueſa, & Latina.
2. COPIA DE PALAVRAS exemplificada nas Latinas, artificio experimentado para entẽder Latim em poucos meſes.
3. FRASE exemplificada na Latina, em que ſe exercitão as ſyntaxes ordinarias, & collocação rhetorica, como moſtra a 3. & 4. folha.

AVTOR AMARO DE ROBOREDO
natural da villa de Algoſo.

Com as licenças neceſſarias.

Em Lisboa per Pedro Craesbeeck, Anno 1619.

Fig. 2 Roboredo 1619

Amaro de Roboredo[204] est l'auteur de *Methodo grammatical para todas as linguas*, publié en 1619. Sa « méthode universelle » (Prologue, p. XXIII) vise à faciliter l'apprentissage des langues. Outre le titre, certains éléments révèlent le caractère

[204] Amaro de Roboredo est un prêtre, enseignant, lexicographe, traducteur et grammairien portugais. Comme l'indique l'intitulé de l'ouvrage *Methodo gramatical*, il est originaire d'Algoso, de la municipalité de Vimioso, dans le district de Bragance. Ces données sont toutefois incertaines. Né entre 1580 et 1585, Roboredo a fait ses études primaires à Bragance, au collège jésuite du Saint-Nom-de-Jésus, ou bien au Collège ou au Séminaire de Saint-Pierre, et a possiblement étudié les Arts (grammaire latine) à l'université de Salamanque entre 1610 et 1615. Roboredo a exercé la fonction de secrétaire de l'archevêque d'Évora, mais aussi de professeur auprès des enfants des familles nobles portugaises et espagnoles vivant au Portugal. Le grammairien est décédé à Viseu vers 1653, année de publication de sa dernière œuvre (Moura, 2008, p. 71). Roboredo a publié plusieurs ouvrages religieux (1614-1653) ainsi que des ouvrages linguistiques (1615-1625), dont notamment : *Regras da ortographia portugueza* (1615) ; *Verdadeira grammatica latina, para se bem saber em breve tempo, scritta na lingua portuguesa com exemplos na latina* (1615) ; *Methodo grammatical para todas as linguas* (1619) ; *Porta de linguas ou modo muito accommodado para as entender* (1623), un ouvrage accompagné d'un dictionnaire trilingue latin-portugais-espagnol intitulé *Raizes da lingua latina*, qui, bien que daté de 1621, n'a été publié qu'en 1623, « le premier dictionnaire à intégrer le portugais et le castillan » (Assunção et Fernandes, 2007, p. XX) ; *Grammatica latina de Amaro de Roboredo : Mais breve, e facil que as novas publicadas até agora na qual precedem os exemplos as regras* (1625).

universaliste, mais aussi rationaliste et empirique de l'œuvre. Tout d'abord, à propos du caractère universaliste de l'ouvrage, Assunção et Fernandes (2007, p. XXX) observent que non seulement Roboredo élabore une méthode universelle pour l'enseignement des langues, mais qu'il anticipe également « une tentative de systématisation » des règles communes à toutes les langues. Partant du présupposé que toutes les langues possèdent des règles communes, la langue portugaise ou toute autre langue maternelle de l'apprenant serait en mesure de faciliter l'apprentissage du latin. Outre ces règles communes à toutes les langues, Roboredo (1619, *prólogo*, p. XIX) reconnaît également des règles particulières à chacune d'elles : « Porque acho grande confusaõ nas artes, ou Syntaxes, que teem misturado, o que he he particular de hũa lingua, com o que he he comum a muitas, ou a todas. » (« Parce que je considère qu'il existe une grande confusion dans les arts, ou les syntaxes, qui ont mêlé le particulier de chaque langue avec ce qui est commun à bon nombre d'entre elles ou à toutes. »). Cette conception de Roboredo relative à l'existence de règles générales/communes et particulières anticipe les principes développés dans la *Grammaire générale et raisonnée* (1660) non seulement pour l'analyse du langage et des langues, mais aussi pour la distinction entre la grammaire générale et la grammaire particulière (Raby, 2017, p. 1). Qui plus est, Roboredo, à l'instar de Sanctius, ne conçoit pas la syntaxe comme une partie de la grammaire. Il se réfère en effet aux « arts ou Syntaxes », en suggérant de la sorte que l'un et l'autre représentent la même chose.

Pour ce qui a trait au caractère rationaliste de l'œuvre, Leite (2011a, p. 148) souligne que Roboredo hérite de la pensée de Sanctius, le « précurseur du rationalisme en grammaire ». À l'instar de son prédécesseur, Roboredo manifeste une compréhension rationaliste de la langue, comme en témoignent certains passages, où l'auteur lie la connaissance linguistique à l'abstraction rationnelle (Assunção et Fernandes, 2007, p. XXXII) :

> Porque a Grammatica depende da razão, que a natureza vai pelo tempo descobrindo aos bõs ingenhos, que sobre ella trabalhão. (Roboredo, 1619, *prólogo*, p. XVII)
>
> Havia hũa sò lingua quando a razão era mais unida a qual como vinculo dos entendimentos, & artes, importa ir ao menos per divisoẽs descobrindo. (*ibid*., p. XXIV)
>
> [Traduction]

> Comme la grammaire dépend de la raison, la nature la fera découvrir au fil du temps à ceux qui y travaillent.
>
> Il n'y avait qu'une seule langue lorsque la raison était plus unie, et en tant que lien pour la compréhension, et les arts, il importe de la découvrir, ne serait-ce qu'à travers ses divisions.

Toujours dans le prologue, Roboredo (*ibid.*, p. XVIII) allude à la raison en tant qu'attribut humain. Il soutient en effet que l'enseignement de la langue maternelle doit précéder celui de la langue étrangère et que cet enseignement de la langue étrangère, qui, dans ce cas, est le latin, doit se faire dans la langue maternelle de l'apprenant : « Falla o papagaio, o que lhe ensinão, sem dar disso razão, porque a não tem ; mas o homem racional porque a não ha de dar ? » (« Le perroquet répète ce qu'on lui enseigne, sans en donner la raison, car il en est dépourvu ; mais dans le cas de l'homme rationnel, pourquoi ne lui en donnerait-on pas ? »). Cette comparaison entre le langage des oiseaux et le langage des hommes, déjà évoquée au sous-chapitre 2.2, est courante dans la pensée linguistique. Descartes l'expose dans le *Discours de la méthode* (1627) et les Messieurs de Port-Royal la reprennent dans leur *Grammaire générale* (1660).

Enfin, à propos du caractère empirique de l'ouvrage, Roboredo (*ibid.*, p. X) affirme qu'il ajuste « a spiculação com a experiencia » (« la spéculation avec l'expérience »), à savoir l'examen théorique avec la pratique, moyennant la comparaison entre le portugais et le latin. L'auteur (1619, *prólogo*, p. XIX) fait également usage de l'expression aristotélicienne « *taboa rasa* » (« table rase ») et se réfère à la conception empiriste relative à l'origine de la connaissance. Celle-ci serait une abstraction de l'observation et du contact avec le réel à partir de l'expérience vécue par les sens. Ce terme « taboa rasa » ainsi que cette conception seront repris et développés par Locke dans *An Essay Concerning Human Understanding* (1690), puis par Condillac, dans ses ouvrages. Selon Roboredo,

> […] **como he notoria a grande dependencia, que o discurso humano tẽ dos sentidos corporaes, procede dereito dos effeitos para as causas, dos exemplos para as regras**. […] Daqui nasce fazerem os exemplos tanto abalo no entendimento humano. Daqui o succeder bem em nossas Grammaticas passar da miuda explicação do livro para as regras da arte ; & começar naquella a intelligẽcia destas : as quaes se sabem despois melhor dando volta pelo Methodo doutrinal, **despois do principiante ter a primeira ajuda sensual**. (Roboredo, 1619, *prólogo*, p. XIX, je souligne)
>
> [Traduction]

> […] **puisqu'il est bien connu que le discours humain dépend beaucoup des sens corporels, qu'il procède directement des effets aux causes, des exemples aux règles** […] Il se forme alors des exemples qui troublent la compréhension humaine. Aussi est-il bon dans nos grammaires de passer de la petite explication du livre aux règles de l'art ; et d'y retrouver l'intelligence de celles-ci. Ces règles sont mieux apprises en s'en remettant à la méthode doctrinale, **après la première aide sensuelle du débutant**.

La méthode didactique utilisée par Roboredo est inductive, car l'auteur passe « dos efeitos para as causas, dos exemplos para as regras » (« des effets aux causes, des exemples aux règles »). La méthode de raisonnement, quant à elle, est aussi bien déductive qu'inductive, car l'analyse des langues se fonde à la fois sur la raison et sur l'expérience.

L'idée constitutive de la *Methodo* de Roboredo de faciliter l'apprentissage des langues surgit au XVI^e^ siècle[205] et prend forme au début du XVII^e^ siècle, en 1611, avec l'ouvrage *Janua linguarum* (*Porte des langues*), du jésuite irlandais William Bathe (1574-1614). La *Janua Linguarum sive Modus maxime accomodatus, quo patefit aditus ad omnes linguas intelligendas* (*Porte des langues ou mode le plus adéquat, grâce auquel la compréhension de toutes les langues s'éclaire*) ambitionne deux objectifs principaux. Le premier objectif, didactique, vise à faciliter l'apprentissage des langues classiques (l'hébreu, le grec et le latin) et des langues vernaculaires « mais necessárias, e mais nobres » [« les plus nécessaires et les plus nobles »] (l'italien, l'espagnol, l'allemand et le français) pour tous ceux souhaitant les apprendre[206]. Le second objectif,

---

[205] Selon Colombat et Fournier (2.4.2), l'idée d'élaborer des méthodes générales dans le but de simplifier l'apprentissage des langues a cours depuis le XVI^e^ siècle. Juan Vivès (1492-1540), dans son *De tradendis disciplinis* (1531), déplore la diversité linguistique. Il conçoit que le latin et l'émergence d'une méthode générale pourraient remédier à cette diversité et favoriseraient d'abord la bonne connaissance du latin, puis celle des autres langues.

[206] « *Hoc variis negotiis implicatis, veluti Principum oratoribus, ad externa perdiscenda idiomata, temporis angustias redimet : hoc famulis honorariis nobilium, iacturam non adeundi Scholas publicas ex parte refarciet : hoc plurimum conferet ad parcendum sumptibus aegreferentium tot annos in humanioribus literis impendi : hoc etiam illos excitabit ad studia nobiles, qui mediocrem laborem libenter, sed communem, et fastidiosum aegre, aut vix subibunt : in serviet etiam omnibus, qui necessitatis aut honestae recreationis causa linguas vulgares magis necessarias, et nobiliores addiscere cupiunt, quales sunt Italica, Hispanica, Germanica, et Gallica, facta etiam omnium vocabulorum in sententiis comprehensione* » (IESU, 1611, p. 8 *apud* Fernandes, 2004, p. 170).
[Traduction] « Cela permettra aux plus affairés, comme les ambassadeurs de princes, de trouver le temps d'apprendre les langues étrangères. Pour les honorables serviteurs des nobles, cela compensera en partie le préjudice de ne pas avoir fréquenté les écoles publiques. Pour ceux qui passent tant d'années inutilement dans les lettres humaines, ce sera d'une grande importance pour limiter leurs dépenses. Cela éveillera aussi aux études les nobles qui ont accepté de bon gré un demi-travail, mais difficilement le travail commun et fastidieux. Cela servira également à tous ceux qui, soit par nécessité, soit pour quelque honnête récréation, désirent apprendre les langues communes les plus nécessaires et les plus nobles, que

religieux, vise à aider les missionnaires et les prêtres dans leurs missions vers le Nouveau Monde (Fernandes, 2004, p. 166). L'œuvre[207] compte douze « centuries », c'est-à-dire douze ensembles, chacun d'eux comptant 100 phrases, avec des thèmes moraux et religieux écrits en latin et traduits en castillan, pour un total de 1141 phrases, car le dernier ensemble n'en comprend que 41. Les espaces restants sont à remplir par les apprenants à titre d'exercice. La *Janua* comprend également un dictionnaire dénué de mots dérivés et comportant 5302 mots latins, les plus usuels, et employés sans répétition dans les périodes, à l'exception des mots-outils (*apud* Colombat et Fournier, 2.4.2). Bathe considère que l'apprentissage d'une langue, particulièrement les langues vernaculaires, ne requiert aucune connaissance approfondie de la méthode grammaticale. Il suffit d'analyser les périodes composant la *Janua* pour connaître et comprendre les règles grammaticales[208].

L'ouvrage *Methodo grammatical* se fonde sur le travail de Bathe. Cependant, dans ce manuel, Roboredo vise à enseigner le latin et d'autres langues à travers le métalangage du portugais. Comme l'explique Leite (2011b, p. 338), par ce travail, le grammairien portugais précède les Messieurs de Port-Royal, car il traite de « l'universalité des règles de grammaire, en prenant comme paramètre de comparaison les règles de la langue maternelle de l'apprenant et comme cible le latin, afin de montrer l'existence de règles universelles […] en latin et pour d'autres langues comme le portugais, l'italien, l'espagnol et le français ». En effet, la généralisation dans les langues vernaculaires des règles grammaticales du latin démontre « l'universalité » du

---

sont l'italien, l'espagnol, l'allemand et le français, en comprenant aussi dans les périodes tout le vocabulaire ».

[207] Selon Fernandes (2004, p. 168), la Bibliothèque de l'Université de Salamanque possède une édition princeps de l'œuvre *Janua Linguarum* composée de 215 pages, y compris « la préface /« *proemium* ». (p. 7-10 et 25-27), dix chapitres doctrinaux (p. 11-24, 28-39), douze centuries de phrases/ « *sentenças* » (« périodes »), en latin et castillan (p. 41-127), une (proposition de) traduction paraphrastique (libre) de la douzième centurie (p. 128-130), un appendice de mots ambigus/équivoques (p. 132-139) ainsi qu'un indice/dictionnaire des mots latins « familiers » et fondamentaux de la langue latine, qui sont utilisés dans la *Ianua*, avec une indication de la « période »/phrase où le mot est utilisé (p. 141-215) ».

[208] « *Omnia enim quae in Grammatica regulis praescribuntur, possunt etiam sententiis commode doceri, ita ut facilius, citius, & certius animis inhaereant, quam nudis regulis Grammaticalibus per se fieri queat. Et hoc ad finem, & proprium institutum addiscendi linguam sufficiet, idque maxime in linguis vulgaribus, in quibus non est necesse scientifice percipere quae ad methodum Grammaticalem pertinent* » (IESU, 1611 : 19 *apud* Fernandes, 2004, p. 170).

[Traduction]« Toutes les choses qui, dans la grammaire, sont comprises dans des règles, peuvent être convenablement enseignées par des périodes, de telle sorte qu'elles sont plus facilement, plus sûrement et plus rapidement assimilées, contrairement à ce que pourraient le faire les seules règles de la grammaire. Et cela suffira pour la finalité et l'institut même de l'apprentissage de la langue, particulièrement pour les langues vulgaires, qui ne requièrent pas de percevoir scientifiquement les choses qui appartiennent à la méthode grammaticale. »

modèle grammatical latin. C'est par le principe de « l'universalité » de ce modèle que Roboredo établit une comparaison entre le portugais et le latin afin de conduire l'apprenant, grâce à l'analogie entre ces deux langues, à la connaissance du latin.

L'ouvrage *Methodo grammatical* comprend trois parties : la grammaire, la copie et la phrase[209]. La grammaire comprend trois livres[210], où Roboredo compare les structures du portugais et du latin. Parmi ces trois livres, seul le troisième présente la division de la matière grammaticale et examine les cinq parties de la phrase (le nom, la préposition, le verbe, l'adverbe et la conjonction), ainsi que la syntaxe. Roboredo (1619, p. 65) expose une division grammaticale différente de la division latine traditionnelle en quatre parties (orthographe, prosodie, étymologie et syntaxe[211]). Sa division comporte en effet les cinq parties suivantes : la variation, la composition, la dérivation, la concordance et la rection. La variation concerne la déclinaison des noms ainsi que la conjugaison des verbes ; la composition et la dérivation ont trait aux cinq parties de la

---

[209] Cet ouvrage comprend trois parties : la grammaire, la copie et la phrase. Dans la grammaire intitulée « *Exemplo português e latino da Grammatica* » [« Exemple portugais et latin de la grammaire »] (p. 1-78), Roboredo compare les structures de la langue vernaculaire et de la langue classique. Dans la copie, intitulée « *Exemplo latino da copia de palavras* » [« Exemple latin de la copie de mots »] (p. 79-181), l'auteur reprend les 1141 phrases de la *Janua Linguarum* et complète les lacunes du dernier tableau avec 59 phrases, aboutissant ainsi à un total de 1200 phrases latines. Grâce à ces phrases, il aborde les structures grammaticales et le lexique, et présente les déclinaisons des noms (les substantifs et les adjectifs) ainsi que la conjugaison des verbes. De surcroît, il marque par des numéros l'ordre direct des mots dans les phrases. La troisième partie, dans la continuité de la *Copia*, s'intitule « *Exemplo latino da frase* » [« Exemple latin de la phrase »] (p. 182-241). Roboredo y analyse la syntaxe et la place rhétorique des mots dans des phrases latines et portugaises tirées d'auteurs classiques. Selon le grammairien portugais (1619, p. 24), *grammatica*, *copia* et *frase* constituent, dans cet ordre, les trois « *graos* » (« grains »), soit les trois parties, de la plus petite à la plus grande, qui composent une langue et sans lesquelles elle ne saurait être maîtrisée.

[210] La grammaire comprend trois livres. Le premier « *Da explicação compositiva das partes da oração Portuguesa, & Latina* » (« De l'explication compositive des parties de la phrase portugaise et latine »), considéré par l'auteur (1619, p. XXVII) comme le « *mais principal da Grammatica de cada lingua* » (« le plus important de la grammaire de chaque langue ») comporte cinq chapitres. Roboredo y analyse comparativement les noms, les prépositions, les verbes ainsi que la syntaxe ou la « composition » de ces parties. Dans le deuxième livre « *Dos Nomes, & Verbos irregulares, & defectivos Latinos, & algũs Portugueses correspondentes* » (« Des noms, des verbes irréguliers et défectifs latins, et de leurs correspondants portugais ») considéré comme le « *menos principal* » (« le moins important »), avec quatre chapitres, l'auteur analyse les irrégularités des noms et des verbes. Dans le troisième livre « *Da universal explicação resolutiva, & compositiva das partes da Oraçaõ exemplificada na Lingua Latina* » (« De l'universelle explication résolutive et compositive des parties de la phrase exemplifiée dans la langue latine »), avec cinq chapitres, Roboredo analyse les principes qu'il considère comme universels et fournit des explications communes à toutes les langues (également universelles). Ces principes ont trait aux points suivants : une petite partie phonétique organisée autour de la lettre ; les cinq parties de la phrase (nom, préposition, verbe, adverbe et conjonction) ; la syntaxe ou la « composition » des cinq parties de la phrase selon la concordance et la rection ; la syntaxe figurée. Leite (2011b, p. 339) souligne que l'auteur ne se soucie guère d'expliquer la nature et la formation de ces règles, quoique ses commentaires permettent de déduire que ces règles sont consolidées par l'usage.

[211] Sur ce point, Roboredo suit la pensée de Sanctius (1587, trad. Clerico, 1982, p. 105), qui refuse la division de la grammaire en parties : « La grammaire ne se subdivise pas en "historique" et "méthodique", ni en "orthographe", "prosodie", "étymologie", "syntaxe" ».

phrase ; la concordance s'applique au nom et au verbe ; la rection concerne le nom, la préposition, le verbe ainsi que l'adverbe, soit par figure, soit pris à la place du nom.

Roboredo présente les deux définitions suivantes de la grammaire : au livre I, chapitre I, « Grammatica significa arte de letras, derivada de gramma, que em Grego significa, letra » [« La grammaire signifie l'art des lettres. Le terme est dérivé de *gramma*, qui, en grec, signifie lettre »] (1619, p. 1) ; au livre III, chapitre I, « Grammatica he arte de fallar, que tem por fim a Oração bem concertada : a qual he hũa coherente disposição de palavras, de que consta, como de partes. Procedese para a Oração per Letras, Syllabas, & Dicções, ou Palavras. » [« La grammaire est l'art de parler. Sa finalité est la phrase bien formulée : une disposition cohérente tant des mots qui la composent que des parties. »] (1619, p. 64). Dans la première définition, Roboredo reprend l'étymologie du terme grammaire, du grec *tekhnē grammatikē* (technique de la lettre), traduit en latin par *ars grammatica*, afin d'expliquer son concept comme « arte de letras » ou « arte de redigir » (« art des lettres » ou « art de rédiger »). Dans la seconde définition, lorsque l'auteur présente le concept de grammaire comme une manière correcte de parler, dont la finalité est la phrase correctement formulée, il prend en compte l'ordre des mots dans la phrase. Ces concepts de la grammaire comme « arte de escrever e de falar corretamente » (« l'art d'écrire et de parler correctement ») sont en usage chez les grammairiens latins de la Renaissance et reproduits par les grammairiens des langues vernaculaires. Notons toutefois que ces deux définitions présentent la grammaire comme un art, dénué donc de toute prétention scientifique et dont l'objectif est l'apprentissage des langues. De surcroît, la définition de la grammaire par Roboredo s'inspire de Sanctius (1982, I, p. 107-108 [1587]), pour qui « la grammaire est l'art de parler correctement […] dont le but est un discours cohérent. Ce discours se compose de signes vocaux ou de mots, lesquels comprennent à leur tour des syllabes, et les syllabes, des lettres ». À l'évidence, la similitude entre les deux auteurs est grande, tant dans la conception et la finalité de la grammaire que dans l'ordre de présentation du concept, puisque Roboredo, à l'instar du grammairien espagnol, ajoute à la définition de la grammaire sa finalité ainsi que les parties composant la phrase.

Pour Roboredo (1619, p. 1-2, 65), la phrase portugaise, comme la phrase latine, comporte les cinq parties suivantes : le nom, la préposition, le verbe, l'adverbe et la conjonction. Cette division de la phrase en cinq parties se rapproche également de celle proposée par Sanctius (1982, I, II, p. 109-110 [1587]), quoique le grammairien espagnol considère que seuls trois constituants de la phrase sont à même d'être retenus : le nom,

le verbe et les particules. À vrai dire, cette présentation reste similaire, car les particules comprennent la préposition, l'adverbe et la conjonction. À propos des autres parties de la phrase, notamment le pronom, le grammairien portugais s'éloigne de son homologue espagnol. Roboredo conçoit le pronom comme un nom adjectif susceptible de remplacer un nom plutôt que comme une catégorie distincte du nom. Dans le cas de l'interjection, l'auteur partage les idées de Sanctius et n'appréhende pas cet élément comme une véritable classe de mots.

S'agissant de la syntaxe, Roboredo y consacre deux chapitres : le chapitre V du livre I et le chapitre III du livre III[212], outre un extrait de la Recompilation[213]. Le premier livre aborde succinctement les quatre types d'accords communs au portugais et au latin, et développe davantage l'analyse du régime des prépositions – *de, a, pera, para, com*. Le troisième livre analyse les quatre types d'accord ainsi que le régime des cas. Dans la Recompilation, Roboredo présente un résumé de la syntaxe. Selon l'auteur, la syntaxe, qu'il nomme *composition,* est formée par la concordance, par la rection ainsi que par la position occupée par les mots dans la phrase.

> Destas cinquo Partes [nome, preposição, verbo, advérbio e conjunção] unidas per Cõcordia, Regencia, & Posição se faz a Oração ; a qual união chamão Syntaxe. (Recompilação, 1619, p. 1)
>
> [Traduction]
> Sur la base de ces cinq parties [nom, préposition, verbe, adverbe et conjonction], unies par la *concordance*, la *rection* et la *position*, se forme la phrase ; ladite union est appelée Syntaxe.

Dans la *Grammatica latina*, publiée six ans plus tard, en 1625, Roboredo reprend, dans une définition plus complète, la division de la syntaxe en concordance, rection et position. Cependant, au terme *position,* il substitue le terme *phrase* :

> **Composição de palavras,** que os Latinos chamão, *Constructio,* e os Gregos, *Syntaxis*, **he hũa ordenada disposição das partes da Oração unidas per Concordia, e Regencia. E além desta Composição (*sic*), que he como natural, e geeral se respeita em cada lingua sua frase, particular, que guarda certo sitio das palavras.** Porque não diremos em bom Portugues ; *Eu mas uso dedos dous, os quaes escrevo* : nem em Latim : *Vero ego utor de digitis*

[212] Livre I. Chap. 5. Da Composiçaõ Portuguesa, & Latina correspondentes, em que se encerra a syntaxe das outras artes. Novas regras achadas, & mostradas em uso. Livre III. Chap. 3. Da Composiçaõ das cinco partes da Oraçaõ, que se faz per Concordia, & Regencia.
[213] « Recopilaçam da Grãmatica Portvgvesa, & Latina ».

> *duobus cum quibus scribo*, sendo as palavras de cada lingua, e estando concordadas, e regidas ; senão diremos : *Mas eu uso de dous dedos, com os quaes escrevo* : *Ego vero duobus digitis utor, quibus scribo*. **Polo que a boa Composição consta de Concordia, e Regencia […] e de Frase.** (Roboredo, 1625, p. 88 *apud* Assunção et Fernandes, 2007, p. LXXVII, je souligne)
>
> [Traduction]
> **La composition des mots**, que les Latins appellent *Constructio* et les Grecs, *Syntaxis*, **est la disposition ordonnée des parties de la phrase unies par la concordance et la rection. Outre cette composition (*sic*), qui est naturelle et générale, chaque langue respecte sa phrase, particulière, laquelle observe un certain ordre dans les mots**. Ainsi dirons-nous en bon portugais : *Eu mas uso dedos dous, os quaes escrevo* ; et en latin : *Vero ego utor de digitis duobus cum quibus scribo*, les mots appartenant à chaque langue, et étant accordés et régis ; sinon, nous dirions : *Mas eu uso de dous dedos, com os quaes escrevo* ; *Ego vero duobus digitis utor, quibus scribo*. **J'estime qu'une bonne composition comporte la concordance, la rection […] et la phrase.**

La définition de la *composition* comme une *disposition ordonnée des mots dans la phrase* n'est pas sans importance. Elle révèle en effet que la phrase portugaise, pour Roboredo, suit un ordre naturel, à l'instar de la phrase latine. Cette hypothèse d'un ordre naturel identique pour toutes les langues sera développée un siècle plus tard par le grammairien et encyclopédiste français Du Marsais, dans ses ouvrages *Méthode raisonnée pour apprendre la langue latine* (1722) et *Véritables principes de la grammaire* (1729), ainsi que dans des articles de l'*Encyclopédie*. Roboredo s'inspire néanmoins des idées rationalistes de Sanctius[214] pour développer sa conception de l'ordre des mots. Il affirme lui-même que la *composition*, c'est-à-dire la *syntaxe*, est naturelle et générale. Elle est naturelle, car elle se fonde sur la raison, laquelle est universelle. Pour Roboredo, le terme *général* est synonyme d'*universel*, étant donné que ce qui est naturel est universel. En revanche, la *phrase* ou la *position* est particulière, car elle observe l'usage de chaque langue. Il ne s'agit donc pas de suivre le même ordre, mais de respecter l'ordre naturel de chaque langue, lequel obéit non seulement à la raison, mais également à l'usage. Beauzée développera cette division de la syntaxe dans l'article *Grammaire* (1757, vol. VII) de l'*Encyclopédie*. Le grammairien français scinde la syntaxe en *concordance*, *régime* et *construction*, et conçoit cette construction comme l'arrangement des mots dans le discours.

---

[214] « Puisque le sujet dont nous traitons doit être confirmé par la raison d'abord, et ensuite par les témoignages et par l'usage » (Sanctius, 1857, trad. Clerico, 1982, p. 105).

Pour Roboredo, la *syntaxe* ou la *composition* des cinq parties de la phrase s'accomplit au moyen de la « Concordia » et de la « Regencia ». Les règles générales relatives à la concordance sont de quatre types : 1. l'adjectif avec le substantif, en genre, nombre et cas ; 2. le relatif avec le substantif antécédent, en genre et en nombre ; 3. le nominatif avec le verbe personnel, en nombre ; 4. la question avec la réponse, en cas, et souvent en temps, nombre et personne. Comme nous l'avons vu précédemment, seul le dernier type n'est pas mentionné par Barros (1540). À propos du premier type, Roboredo affirme que

> o Nome Sustantivo, & Adjectivo concordaõ em Genero, Numero, & Caso : isto he, que a terminação do Adjectivo se ajunta ao Sustantivo do mesmo Genero, no mesmo Numero, & no mesmo Caso, em que o Sustantivo esteuer : *ut Sapienti sua sors placet.* (Roboredo, 1619, livre III, chap. III, p. 71)
>
> [Traduction]
> le nom substantif et l'adjectif concordent en genre, nombre et cas, c'est-à-dire que la terminaison de l'adjectif s'accorde en genre, nombre et cas avec le substantif : *ut Sapienti sua sors placet*.

Il convient de noter en premier lieu que le terme employé par Roboredo pour le traitement du phénomène de l'accord est « *concordia* ». Sanctius emploie le même terme, alors peu usité à l'époque, dans la *Minerva* (Colombat, 1999, p. 412). Roboredo s'appuie également sur la définition de Sanctius à propos de la règle d'accord entre le substantif et l'adjectif, en affirmant que la terminaison de l'adjectif observe celle du substantif. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que Sanctius, quoiqu'il ne considère que le nombre et le cas dans ce type d'accord, et non pas le genre, affirme que l'adjectif doit suivre le même genre que le substantif, nonobstant leurs terminaisons fixes selon les genres. Roboredo reprend donc en partie la règle de Sanctius sans s'écarter du modèle traditionnel latin de la concordance, lequel considère les trois accidents pour le substantif et l'adjectif.

À propos du second type de concordance, Roboredo propose plusieurs possibilités. La plus commune est celle que le relatif s'accorde avec le substantif antécédent : « O Relativo, & Antecedente, que he o Sustantivo, que lhes precede, concordão em Genero, & Numero : *ut Flagitium, quod astu celatur, aetas indicat* » (« Le relatif et l'antécédent, qui est le substantif le précédant, s'accordent en genre et en nombre : *ut Flagitium, quod astu celatur, aetas indicat* »). En latin, le relatif peut apparaître entre deux substantifs et, dans ce cas, la concordance peut se produire avec le

substantif non seulement antécédent, mais aussi suivant, comme pour le grec, « *ut Antiquissimum vitium est, quae invidia appellatur* ». Roboredo (1619, livre III, chap. III, p. 72) note encore que tout mot, ou toute phrase, peut également servir d'antécédent.

Le troisième type de concordance se produit uniquement en nombre entre le nominatif et le verbe, car « o Nome não tem Pessoas para concordar nellas com o Verbo, que as tem » (« le nom n'a pas de personnes à accorder avec le verbe, qui en possède »]. La règle se présente de la façon suite :

> o Nome posto em Nominativo concorda com o Verbo Pessoal posto na terceira Pessoa em Numero sômente. Porque estes Nominativos, Ego, Nos, tomão pera si as primeiras Pessoas : & estes, Tu, Vos, tomão as segundas Pessoas. Aos mais Nomes postos em Nominativo singular se lhe ajuntarà a terceira Pessoa singular : & postos em Nominativo Plural, se lhes ajuntarà a terceira Pessoa de Plural : *ut Novitas acquirit gratiam* : *Literae non erubescunt.* (Roboredo, 1619, livre III, chap. III, p. 72)
>
> [Traduction]
> le nom au nominatif s'accorde avec le verbe personnel à la troisième personne en nombre seulement. En effet, ces nominatifs, *je, nous,* prennent pour eux les premières personnes et *tu, vous* prennent les deuxièmes personnes. Les noms mis au nominatif singulier s'accordent à la troisième personne du singulier. Ceux mis au nominatif pluriel s'accordent à la troisième personne du pluriel : *ut novitas acquirit gratiam : literae non erubescunt*.

Cette règle est également reprise de Sanctius (1587, trad. Clerico, 1982, p. 163-164), qui précise que le nom et le verbe doivent s'accorder en nombre. Sanctius part du principe que « tout nominatif est de la troisième personne, sauf *ego* (je) et *tu* (tu) ». Roboredo considère alors ce principe et affirme que le verbe suit en nombre le nominatif. L'auteur souligne également qu'une hiérarchie existe entre les pronoms *ego*, *tu* et *ille*, qu'elle doit être respectée et que la concordance s'effectue alors avec le plus noble.

Roboredo considère encore un quatrième type de concordance, entre la question et la réponse, en cas, et souvent en temps, nombre et personne.

> A Pergunta & Reposta concordão dereitamente em Caso, Tempo, & Numero : *ut, Quae oratio est optima ? est Dominica. Cujus est haec oratio ? Christi. Cui debetur honos ? Deo. Quam rem desiderant homines ? Desiderant felicitatem. De quo digladiantur in mundo ? digladiantur de crepundijs.* Se a Pergunta se fezer per terceira Pessoa, a direita Reposta recorre aa terceira Pessoa ; como se vê. Porem

> quando a Pergunta, ou modo de perguntar se faz per Mãdativo, ou per hum Verbo, & a Reposta per outro, não concordão sempre em Tempo ; *ut, Cur non audietis ? Iam audimus, vel audivimus. Quî scis ? Ego observabam, vel observavi.* (Roboredo, 1619, livre III, chap. III, p. 72-73)
>
> [Traduction]
> La question et la réponse s'accordent avec justesse en cas, temps et nombre : *ut, Quae oratio est optima ? est Dominica. Cujus est haec oratio ? Christi. Cui debetur honos ? Deo. Quam rem desiderant homines ? Desiderant felicitatem. De quo digladiantur in mundo ? digladiantur de crepundijs*. Si la question est posée à la troisième personne, la réponse correcte est à la troisième personne, comme nous l'observons. Cependant, lorsque la question, ou la manière de demander se fait à l'impératif, ou par un verbe, et la réponse par un autre, ils ne s'accordent pas toujours en temps : *ut, Cur non audietis ? Iam audimus, vel audivimus. Quî scis ? Ego observabam, vel observavi*.

Selon Colombat (1999, p. 407), Despautère (1537) évoque cet accord entre le « responsif » et l'interrogatif. Dans ce type d'accord, le cas utilisé dans la réponse doit correspondre à celui employé dans la question. Roboredo restaure cet accord et l'actualise, car, contrairement à Despautère, il ne considère pas uniquement l'uniformité des cas, mais aussi la personne, le nombre ainsi que le temps, dès lors que ce dernier n'est pas au « *mandativo* », c'est-à-dire à l'impératif.

En ce qui concerne le phénomène de la rection, Roboredo s'inspire de Sanctius et met l'accent sur les cas, contrairement à Barros qui organise la rection autour des parties du discours. Ainsi, dans le chapitre III du livre III intitulé « *Regencias dos casos* » (« régimes des cas »), Roboredo présente des cas non régis et régis. Parmi les premiers, il mentionne le nominatif et le vocatif :

> o Nominativo he principio da Oração, o qual todo o Verbo Pessoal quer antes de si ou expresso, ou entendido de fora : *ut Excelsus humilia respicit. Ex arena retinacula nectis.* O Verbo, *Sum,* & algũs Passivos admittem dous Nominativos per modo de hum sô *; ut Homo est animal : Avaritia dicitur vitium.* (Roboredo, 1619, livre III, chap. III, p. 73)
>
> o Vocativo he sômente para chamar, ou mostrar a cousa a que a prattica se enderença : *ut o Deus : adjuva me Domine.* Nos Tempos mandativos parece o Vocativo, que tem vez de Nominativo ; tanta he a semelhança destes dous Casos ! (*Ibid*., p. 74)
>
> [Traduction]
> le nominatif est le principe de la phrase. Il est placé avant le verbe personnel qui l'exige, exprimé ou sous-entendu : *ut Excelsus humilia*

> *respicit. Ex arena retinacula nectis.* Le verbe, *Sum*, et certains passifs admettent deux nominatifs pour un seul ; *ut Homo est animal : Avaritia dicitur vitium.*
>
> le vocatif sert seulement à appeler, ou à montrer la chose à laquelle la pratique s'adresse : *ut o Deus : adjuva me Domine*. Le vocatif apparaît aux temps impératifs et tient lieu de nominatif. Comme la similitude entre ces deux cas est grande !

Contrairement à Sanctius, Roboredo ne déclare pas explicitement que le nominatif et le vocatif ne sont pas régis. Cependant, pour le premier cas, le grammairien portugais fait référence à la relation entre le nominatif et le verbe personnel. Le nominatif fonctionne alors comme le sujet de la phrase. Dans la mention « dous Nominatifs per modo de hum sô », le verbe *sum* admet deux nominatifs, l'un comme sujet, l'autre comme attribut, comme dans « l'homme est un animal » (*ut Homo est animal*). Quant au vocatif, Roboredo s'inspire également de Sanctius (1587, trad. Clerico, 1982, p. 178), qui affirme qu'il ne saurait être régi, car la phrase construite s'adresse au vocatif lui-même.

Les cas régis sont le génitif, le datif, l'accusatif et l'ablatif. Roboredo compare ici le portugais et le latin. Alors qu'en portugais le génitif est invariablement régi par la préposition *de*, en latin le génitif est toujours régi par un nom :

> o Genitivo na lingua Portuguesa, & outras Vulgares, sempre he regido da Preposição, De, expressa : como, *o Somno he imagem da morte :* porem na Latina sempre he regido de Nome Sustantivo : *ut Sopor lethi imago.* Na qual regencia concorrem dous Sustantivos não continuados, mas diversos, & sempre o Genitivo he de Possuidor. (Roboredo, 1619, livre III, chap. III, p. 73)
>
> [Traduction]
> le génitif dans la langue portugaise ainsi que dans les autres langues vulgaires est invariablement régi par la préposition *de* exprimée. Par exemple, *le sommeil est l'image de la mort*. Mais, en latin, il est toujours régi par un nom substantif : *ut Sopor lethi imago*. Selon cette rection deux substantifs se suivent, mais sans continuité, et le substantif du possesseur est toujours au génitif.

Comme l'explique Roboredo (Recompilation, 1619, p. 1), la rection du génitif en portugais après le mot régissant consiste en l'usage de la préposition *de* placée directement entre deux substantifs. Il s'agit donc d'une relation de possession établie entre la préposition *de* et le nom postposé. En latin, l'ordre juste est superflu. En effet,

la fonction de chaque terme n'est pas indiquée par l'ordre des mots, comme en portugais, mais par leur terminaison.

Quant au datif, il est régi en portugais par les prépositions *a* et *pera.* Cependant,

> o Dativo na Latina sempre se rege per modo de acquisição, que faz a cousa posta neste Caso attrahindo a Oração em que entra : & a qualquer dicção, ou Oração se accommoda : *ut, Erranti medicina confessio* […] Nas outras linguas se rege o Dativo ou de modo de acquisição, ou de Preposições : *ut, Grates tibi pendo, quòd declaraveris te mihi subventurum.* Na Portuguesa se rege das Preposições *A, Pera*. (Roboredo, 1619, livre III, chap. III, p. 73-74)
>
> [Traduction]
> en latin, le datif est toujours régi par le mode d'acquisition, qui fait que la chose posée à ce cas attire la phrase dans laquelle elle entre. Tout mot ou phrase s'y accommode : *ut, Erranti medicina confessio* […] Pour d'autres langues, le datif est régi soit par le mode d'acquisition, soit par les prépositions : *ut, Grates tibi pendo, quòd declaraveris te mihi subventurum*. En portugais, il est régi par les prépositions *a* et *pera*.

À l'instar de Sanctius, Roboredo comprend que la nature du datif consiste à signifier l'acquisition. Cependant, une divergence existe entre les deux auteurs. En effet, alors que Sanctius (1587, trad. Clerico, 1982, p. 172) affirme que « le datif n'est jamais régi, ni à l'actif, ni au passif », qu'« il signifie partout l'acquisition », Roboredo croit en la rection du datif latin, car il énonce qu'en latin, le datif « se rege per modo de acquisição » (« est régi par le mode d'acquisition »). En portugais, la préposition « *a* » régit le datif après certains adjectifs, « *Amigavel ao homem he a razão* » [« La raison est aimable à l'homme »] (Roboredo, 1619, livre I, chap. V, p. 49), et certains verbes « *convem ao Mestre* » [« conviennent au Maître »] (*ibid.*). La préposition « *pera* », à son tour, régit le datif devant les personnes, « *Pera os mininos sera isto mais fácil, que pera os grandes sendo rudes* » [« Ce sera plus aisé pour les petits, mais plus rude pour les grands »] (*ibid*.).

L'accusatif peut aussi bien être régi par des prépositions que par des verbes. En portugais, la préposition *« para »* régit l'accusatif lorsqu'elle est jointe à des lieux, des choses, ou des personnes, comme dans « *Partio para Roma a dar conta do governo* » (« Je pars à Rome rendre compte au gouvernement ») et « *fugir para Deus, antes que para os homẽs, he cousa segura* » [« s'en remettre à Dieu plutôt qu'aux hommes est plus sûr »] (Roboredo, 1619, livre I, chap. V, p. 50). La préposition « *a* » régit l'accusatif en signifiant le mouvement, « *quando fores aa igreja pedir a Deus socorro* »

(« quand tu iras à l'église prier Dieu pour son aide »). Quant aux verbes, Roboredo explique que

> **qualquer Verbo Activo pode reger despois de si Accusativo […]** ou he na Latina supposto de Infinitivo, que pede antes de si Accusativo : *ut, Invenies meum erga te amorem nescire ordinem : & ordinem nesciri ab amore meo*. Doutra maneira sempre o Accusativo depende de Preposição ou calada, ou expressa ; como acontece na distancia, medida, & tempo, se a pergunta se fezer, ou entender *per, Quandiu.* Na qual distancia, medida, & tempo elegantemente se cala a Preposição : *ut sex ulnas eminet ; très passus distat : duas horas scripsi. Id est. Per, In.* […] (Roboredo, 1619, livre III, chap. III, p. 74, je souline)
>
> [Traduction]
> **tout verbe actif peut régir l'accusatif qui le suit** […] c'est, en latin, le suppost de l'infinitif qui requiert l'accusatif antéposé : *ut, Invenies meum erga te amorem nescire ordinem : & ordinem nesciri ab amore meo*. Autrement dit, l'accusatif dépend toujours de la préposition sous-entendue ou exprimée, comme pour la distance, la mesure et le temps, si la question est posée ou comprise par *Quandiu.* Pour la distance, la mesure et le temps, la préposition est élégamment sous-entendue : *ut sex ulnas eminet ; très passus distat : duas horas scripsi. Id est. Per, In.* […]

À propos de l'accusatif latin, Roboredo reprend l'une des trois fonctions que mentionne Sanctius (1587, trad. Clerico, 1982, p. 175) pour l'accusatif[215] : le « suppost d'un verbe infinitif », c'est-à-dire le sujet (*suppositum*) d'un infinitif. À l'instar du grammairien espagnol, il reconnaît également que l'accusatif dépend toujours d'une préposition. Dans les phrases avec compléments indiquant la distance, la mesure et le temps, l'accusatif est régi par une préposition sous-entendue, comme dans « j'ai écrit deux heures » (*duas horas scripsi*).

L'ablatif, de son côté, n'est régi que par les prépositions. En portugais, les prépositions qui régissent l'ablatif sont *com*, *de* et *em*. Comme l'explique Roboredo, si ces prépositions sont exprimées dans la langue portugaise, elles sont presque toujours sous-entendues dans la langue latine.

> Entre as Preposições, que regem Ablativo, ha estas mui repetidas na prattica Portuguesa, na qual sempre se declara Com, antes do instrumento ; & na latina quasi sempre se cala : como, *Screvo com a pena : Scribo calamo.*
> Esta Preposição, *De,* quando tem por Ablativo algum nome Proprio de lugar, sempre se declara na Portuguesa ; & mais vezes se cala na

[215] « L'accusatif ne peut occuper que trois fonctions : le régime d'un verbe (dans ce cas, il est appelé appositum "appôt"), le régime d'une proposition, suppositum "suppôt" d'un infinitif » (Colombat, 1999, p. 435).

> Latina a Preposição que lhe responde : como, *parti de Coimbra para Lisboa : profectus sum Conimbrica Vlyssipolim.*
> Esta Preposição, *Em,* se declara sempre na Portuguesa, & se cala mais vezes na Latina, antes de nomes Proprios de lugares, & partes do animo, ou corpo : como *em Roma stavas, quando eu em Lisboa : Romae eras, quando ego Vlyssipoli*. (Roboredo, 1619, livre III, chap. III, p. 51)
>
> [Traduction]
> Parmi les prépositions régissant l'ablatif, certaines sont très utilisées dans la pratique portugaise, comme la proposition *com* avant *l'instrument,* alors qu'en latin, elle est quasi invariablement sous-entendue. Par exemple, *J'écris avec la plume* et *Scribo calamo.*
> La préposition *de,* lorsqu'elle a pour ablatif un nom propre de lieu, est toujours exprimée en portugais alors que la préposition qui lui correspond en latin est souvent sous-entendue. Par exemple, *J'ai quitté Coimbre pour Lisbonne* et *Profectus sum Conimbrica Vlyssipolim.*
> La préposition *em* est toujours exprimée en portugais et le plus souvent sous-entendue en latin, devant les *noms propres de lieux, les parties de l'âme ou du corps.* Par exemple, *Tu étais à Rome quand j'étais à Lisbonne* et *Romae eras, quando ego Vlyssipoli.*

Pour Sanctius (1587, trad. Clerico, 1982, p. 181), l'ablatif est le cas de la préposition, car il est toujours régi par une préposition. À l'instar de Sanctius, Roboredo (1619, p. 74) justifie l'absence de prépositions dans les énoncés par la figure de l'ellipse. En latin, la préposition précède l'ablatif absolu de chose ou de personne, entre autres. Notons toutefois que pour Sanctius, l'ablatif absolu est précédé d'une préposition sous-entendue, alors que, pour Roboredo, la préposition le précède explicitement.

Outre la *concordance* et la *rection,* la *position* constitue aussi la syntaxe. Comme nous l'avons vu précédemment, la position ou l'ordre n'est pas universel, mais particulier à chaque langue. Selon Roboredo (Recompilation, 1619, p. 1), la « Posição toca a todas as cinquo partes : aa Preposição antes de Nome ; ao Adverbio, antes de Verbo, Adjectivo, & Adverbio : aa Conjunção, porque ou se antepoĩ, ou se pospoĩ » (« La *position* concerne toutes les cinq parties : la préposition devant le nom ; l'adverbe devant le verbe, l'adjectif et l'adverbe ; la conjonction, car elle est antéposée ou postposée »). Les parties de la phrase occupent dans l'énoncé une position qui respecte ce que l'auteur appelle « *ordem direita* » (« l'ordre juste »), c'est-à-dire l'ordre naturel des mots. Comme le note Leite (2011b, p. 355), l'ordre des mots est l'un des points distinctifs entre le portugais et le latin. En effet, cet ordre est libre pour le latin et

fixe pour le portugais, mais il est alors réglé par l'usage, comme l'indique l'auteur lui-même :

> A composição das partes da Oração, começa per Nominativo, & consta de Concordia antes da palavra ; de Regencia despois da palavra regente, & do sitio dellas, que o uso ensina. (Roboredo, 1619, p. 47)
>
> [Traduction]
> La composition des parties de la phrase commence par le nominatif. Elle comprend la concordance avant le mot, la rection après le mot régissant et la position des mots, laquelle est enseignée par l'usage.

Quoique Roboredo affirme que la phrase commence par le nominatif, l'ordre des mots n'est pas absolument fixe, comme nous le pensons, car c'est l'usage qui établit le « sitio », c'est-à-dire l'ordre des mots dans la phrase. Cet ordre des mots n'est donc pas universel, mais particulier à chaque langue. Leite (2011b, p. 356-357) observe que le problème de l'« ordem direita » des mots dans la phrase est évoqué lorsque l'auteur traite de la rection de certaines prépositions : « As Regencias principaes mostrão as Preposições *De, A, De,* rege Genit. quando per ordem dereita vai entre dous Sustantivos » [« Les rections principales montrent les prépositions *de, a.* La préposition *de* régit le génitif lorsqu'elle est placée, selon un ordre juste, entre deux substantifs »] (p. 47). De même, lorsqu'il s'agit de la syntaxe figurative, « Se se trocar a direita ordem da Composição se diz Anastrophe *: ut mecum, tecum, quibuscum &c.* […] Se a dereita ordem for mais confundida, se diz Synchesis ; ut Brevis est magni fortuna favoris » [« On appelle anastrophe le changement de l'ordre juste de la composition : *ut mecum, tecum, quibuscum*, etc. […] on appelle synchèse un ordre juste plus confus, ; *ut brevis est magni fortuna favoris* »] (p. 76). Dans les deux cas, le grammairien évoque l'existence d'un ordre naturel des mots dans la phrase, que ce soit pour organiser le discours ou pour le justifier.

Finalement, nous sommes en mesure d'examiner les points suivants. À propos de la grammaire elle-même, comme l'a déjà noté Assunção et Fernandes (2007, p. XCIV), Roboredo fait le lien entre la conception traditionnelle héritée des Grecs et la conception « inovadora » (« novatrice ») de Sanctius, dont se sont écartés les grammairiens portugais. En effet, l'étude grammaticale développée par Roboredo combine l'apport de la grammaire latine (la terminologie, les concepts et les règles), ce qui atteste l'universalité implicite du modèle gréco-latin, avec la conception rationaliste de Sanctius sur la terminologie, les concepts et les règles de la grammaire latine. Néanmoins, Roboredo ne se conforme pas à ces modèles et modifie la structure

grammaticale lorsqu'il présente une nouvelle division en cinq parties (variation, composition, dérivation, concordance et régime). Il introduit également une nouvelle division de la syntaxe en concordance, régime et position (ordre), et emploie le terme *composition* afin de désigner la syntaxe ou la construction. Il convient toutefois de noter que Linacre (1524) fait déjà usage du terme *compositio* pour définir la syntaxe latine et qu'Oliveira (1536) l'utilise pour définir la syntaxe portugaise.

En ce qui concerne la notion d'universalité, Roboredo l'applique à l'élaboration d'une méthode universelle de l'enseignement des langues et, à l'intérieur de cette méthode, à l'élaboration d'une grammaire avec des principes universels, comme il l'affirme lui-même (1619, *prólogo*, p. XXIII) : « ordenei poucos preceitos […] E muitos deles saõ vniuersaes » (« j'ai ordonné peu de précepts […] Et nombre d'entre eux sont universels »). Ces principes universels ont trait, comme mentionné précédemment, aux cinq parties de la phrase et à la syntaxe – la concordance, la rection et la position. La généralisation de ces principes du latin au portugais atteste également l'universalité implicite du modèle latin. Pour la « *concordia* », Roboredo reprend les trois règles générales que mentionne également Barros pour la concordance et qui ont trait au latin : 1. la concordance de l'adjectif avec le substantif, en genre, nombre et cas ; 2. la concordance du relatif avec le substantif antécédent, en genre et en nombre ; 3. la concordance du nominatif avec le verbe personnel, en nombre. La quatrième règle, 4. entre la question et la réponse en cas, nombre et temps, que Roboredo emprunte probablement à Despautère, n'est ni mentionnée par Barros (1540) ni reprise par Argote dans sa grammaire (1725). Pour le phénomène de la rection, Roboredo s'inspire de Sanctius et ne l'organise pas à partir des parties du discours, à l'instar de Barros (1540), mais autour des cas. Finalement, quant à l'ordre des mots, Roboredo, à l'instar de Barros[216], reconnaît qu'il est particulier à chaque langue et que c'est l'usage qui établit la disposition des mots dans la phrase. Cependant, Roboredo mentionne la notion de l' « ordem direita », également appelé « ordre naturel », fondé sur la raison. Cet ordre est identique en portugais et en latin : nominatif (sujet) + verbe + cas régis (complément).

[216] À propos de l'ordre des mots, Barros (1540, p. 59) affirme que « cada naçám tem sua órdem : e por nam serem uniuersáes a todos, lhe podemos chamár açidentáes » (« chaque nation a son ordre, et ces ordres, n'étant pas universels à tous, peuvent être appelés accidentels ») .

3.1.4 Grammaires du XVIII[e] siècle : Argote (1725), Lobato (1770), Fonseca (1799)

3.1.4.1 Argote

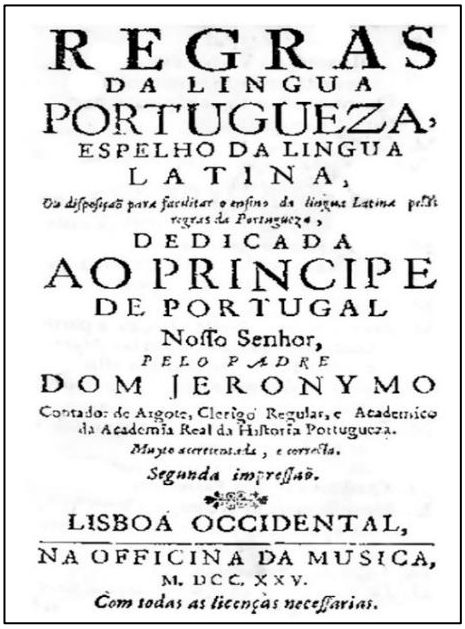

REGRAS
DA LINGUA
PORTUGUEZA,
ESPELHO DA LINGUA
LATINA,
Ou disposiçaõ para facilitar o ensino da lingua Latina pellas regras da Portugueza,
DEDICADA
AO PRINCIPE
DE PORTUGAL
Noſſo Senhor,
PELO PADRE
DOM JERONYMO
Contador de Argote, Clerigo Regular, e Academico da Academia Real da Hiſtoria Portugueza.
Muyto accrescentada, e corrigida.
Segunda impreſſaõ.
LISBOA OCCIDENTAL,
NA OFFICINA DA MUSICA,
M. DCC. XXV.
Com todas as licenças neceſſarias.

Fig. 3 Argote 1725

Jeronymo Contador de Argote[217] est l'auteur de la grammaire *Regras da lingua portugueza, espelho da lingua latina* (*Règles de la langue portugaise, miroir de la*

[217] Jeronymo Contador de Argote est un prêtre, historien et grammairien portugais. Selon Marques (2016, p. 16-17), Argote est né à Colares, Sintra, le 8 juillet 1676. De famille noble, Argote débute sa formation à Porto, mais c'est à Lisbonne, au collège jésuite São Francisco Xavier qu'il commence ses études de latin. En 1688, il intègre, à l'âge de 12 ans, l'Ordre des Clercs Réguliers Théatins, de la Maison de Notre Dame de la Divine Providence à Lisbonne, et prononce ses vœux en 1692, à l'âge de 16 ans. Durant cette période, Argote étudie les langues classiques, le latin et le grec, ainsi que les langues vernaculaires, le français et l'italien, mais aussi la rhétorique, la philosophie et la théologie. Autodidacte, il se consacre à l'étude des mathématiques (la géométrie et l'arithmétique), de la géographie et de la chronologie. En 1708, il devient, à l'âge de 32 ans, maître de rhétorique et de latin dans cette même Maison de Notre-Dame de la Divine Providence à Lisbonne. Pour des raisons de santé, il s'installe à Braga, où il exerce diverses activités. Il donne des cours particuliers de philosophie et de mathématiques, et officie comme assistant pour des fonctions ecclésiastiques. De Braga, il rejoint Coïmbre, où il rencontre certaines personnalités de l'université, puis Porto. Il regagne Lisbonne en 1715. Argote est alors introduit à l'Académie royale d'histoire portugaise, fondée en 1720. Le roi Jean V le choisit pour rédiger les mémoires historiques de l'archevêché de Braga : *Memorias para a Historia Ecclesiastica de Braga, primaz das Hespanhas*, publiées en quatre tomes, entre 1732 et 1747. Outre cette œuvre majeure, Argote a publié d'autres ouvrages d'histoire, de religion et de linguistique : *Sermam da Payxaõ,* prêché au couvent de Notre Dame de la Divine Providence (1717) ; *Regras da lingua Portugueza mirror da lingua Latina* (1721) ; *Vida e milagres de São Caetano de Thiene* (1722) ; *Dissertação da vinda de Santiago a Hespanha* (1722) ; *Segunda edição da gramática Regras da lingua Portugueza mirror da lingua Latina* (1725) ; *De antiquitatibus conventus bracaraugustani : libri quatuor, vernáculo, latinoque sermone conscripti* […] (1728), rédigé en latin ; *Parecer anatómico, historico, critico, e judicioso sobre a*

langue latine)[218]. Le terme « espelho » (« miroir »), qui figure dans l'intitulé de l'ouvrage afin de démontrer l'analogie entre les règles latines et portugaises, était employé au Moyen Âge pour nommer des ouvrages didactiques présentant des idées sur le monde et ses lois, telles qu'elles sont observées dans les phénomènes naturels ou dans les us et coutumes (Connochie-Bourgne, 2003, p. 29). Les grammairiens modistes ont également fait usage de ce terme. Selon Moura (2008, p. 112), ces grammairiens reprenaient une idée remontant à Platon et concevaient le langage comme un miroir reflétant la vérité sur les choses.

À l'instar de Roboredo, Argote part du présupposé qu'il existe des règles communes à toutes les langues[219]. Cependant, il n'élabore pas une grammaire comparative entre le portugais et le latin, comme son prédécesseur, mais une grammaire du portugais, qui est décrite par le biais des règles du latin. Ce parti pris correspond à l'objectif de l'auteur : « ensinar as regras da lingua Portugueza para facilitar aos meninos a percepçaõ, e o uso da Grammatica Latina » [« enseigner les règles de la langue portugaise pour faciliter aux élèves la compréhension et l'usage de la grammaire latine »] (1725, *introdução*, p. XIX). Eu égard à cet objectif de faciliter l'apprentissage du latin moyennant les règles du portugais, Argote observe comme critère d'analyse l'analogie entre les langues, tel qu'il l'explique lui-même dans la dédicace faite à Jean I[er], prince du Portugal : « contèm esta Grammatica a analogy, que se encontra entre a lingua Portugueza, e a Latina, e um método fácil, e claro para pelas regras da primeirayra conhecer, e praticar os preceytos da segunda » (« cette grammaire présente

---

Dissertaçam Historica, e critica de huma inscripçam que existe no campo de Santa Anna na Cidade de Braga […] (1742). Argote meurt le 9 avril 1749, à l'âge de 72 ans, au couvent des Caetanos à Lisbonne.

[218] La grammaire *Regras da lingua portuguesa, mirror da lingua latina* a fait l'objet de deux éditions. La première a été publiée en 1721 sous le pseudonyme de Fr. Caetano Maldonado da Gama et la seconde, en 1725, avec l'identité réelle de l'auteur. Les deux éditions se présentent différemment. La première, de 228 pages, s'organise en trois parties : les classes de mots, la syntaxe simple et la syntaxe figurée. La seconde édition compte 360 pages et s'articule en quatre parties. La quatrième partie ajoutée dans cette édition est consacrée à la variation linguistique.

[219] D'après Argote (1725, *introdução*, p. XXIII) : « Porem ; como este methodo, e miudezas, sò saõ praticaveis a respeyto dos meninos, que aprendem em suas casas com Mestres particulares, e naõ com os que aprẽdem nos Estudos publicos, fora muyto conveniente que nas escolas ao mesmo tempo, em que os Mestres ensinaõ os meninos a escrever, e contar, lhes ensinassem esta Grammatica Portugueza ; porque assim passariaõ aos Estudos publicos do Latim senhores jà naõ só das regras, em que convèm todas as linguas universalmente, que naõ saõ poucas, mas tambem da mayor parte das regras da Grammatica Latina, como nesta Grãmatica se pode ver. »

[Traduction] « Cependant, comme cette méthode et ces subtilités ne sont praticables que pour les élèves qui apprennent à la maison avec des maîtres particuliers, et non pour ceux qui apprennent dans les études publiques, il serait convenable que les maîtres, dans les écoles, tout en apprenant aux enfants à écrire et à compter, leur enseignent cette grammaire portugaise. Ainsi, ils passeraient aux études publiques du latin non seulement des règles auxquelles s'accordent universellement toutes les langues, des règles qui sont nombreuses, mais aussi la plupart des règles de la grammaire latine, comme le montre cette grammaire. »

une analogie entre les langues portugaise et latine. Elle est une méthode facile et claire pour connaître et pratiquer, moyennant les règles de la première, les préceptes de la seconde »). Ce critère est mentionné dès le prologue, dans le passage suivant :

> A presente Grammatica he Portugueza no nome, nas palavras, e nas regras ; porèm no intento, e effeyto, para que se compoz, he Latina ; por isso **a mayor parte das regras, que contèm, guardaõ ou total, ou parcial harmonia com as Latinas**, e as demais, em que a Grammatica Portugueza dicorda inteyramente da Latina, as reputa como Idiotismo, e assim as deyxa para aquelles, que houverem de compor da Grammatica Portugueza em toda a sua extensaõ. (Argote, *prólogo*, 1725, je souligne)

> [Traduction]
> La présente grammaire est portugaise en raison du nom, des mots et des règles ; mais elle est latine par son intention et son effet ; ainsi, **la plupart des règles y figurant sont en harmonie totale ou partielle avec les règles latines**. Les autres règles de la grammaire portugaise, qui sont entièrement en désaccord avec la grammaire latine, sont considérées comme des idiotismes. Elles sont donc laissées à ceux qui entendent composer la grammaire portugaise dans toute son extension.

Argote, à l'instar de Roboredo, élabore un manuel pour faciliter l'apprentissage du latin. Pour cette raison, les deux auteurs s'attardent plutôt sur les règles communes aux deux langues que sur les règles particulières[220]. Argote justifie l'intérêt pour l'enseignement du latin dans l'introduction (1725, p. XVI) à sa grammaire : « A Lingua Latina he universal em toda a Europa, e necessaria para as occupaçoes da Republica » (« La langue latine est universelle dans toute l'Europe et nécessaire pour les affaires publiques »). Le latin était encore utilisé comme la langue des sciences et de l'administration dans de nombreuses nations, sa maîtrise était donc essentielle. Selon le grammairien portugais (Introduction, 1725, p. XVII), la meilleure manière de faciliter l'apprentissage du latin et d'abréger le temps d'étude de cette langue consistait d'abord à enseigner aux élèves la grammaire portugaise, puis la grammaire latine. Argote défend cette idée et se joint aux opposants à la méthode d'enseignement du latin par le latin, telle que les Jésuites la proposent. Cette préoccupation pour faciliter l'apprentissage du latin en utilisant la langue maternelle de l'élève comme métalangage

[220] Bien qu'il accorde davantage d'importance aux règles générales, Argote ne manque pas d'enregistrer certaines règles particulières au portugais, qu'il nomme idiotisme. Il consacre un chapitre aux idiotismes de la langue portugaise dans la troisième partie de l'ouvrage consacrée à la syntaxe figurative. À propos des idiotismes dans la grammaire d'Argote, voir Marques (2016).

est commune aux grammairiens humanistes de la Renaissance et du XVI[e] siècle (cf. Chevalier, 1968, p. 377).

En héritier de la pensée de Sanctius et de Roboredo, Argote fonde également ses idées linguistiques sur la raison et l'expérience :

> Mostra-o a razaõ, porq a mayor parte das regras da Grammatica Portugueza convem, e saõ as mesmas, de que usa a Grammatica Latina. E assim sabidas as primeyras tem vencido o Estudante, quando entra a aprender o Latim, a mayor parte das suas regras, nem encontra difficuldade em as perceber, e as usar […]
>
> A esta razaõ confirmaõ as experiencias, pois […] procedia que os Romanos, que naõ obstante ser a lingua Latina a sua lingua vulgar, aprendiaõ a Grammatica dela [da língua grega] : porque como entre os nobres, e sabios estava muy valido o uso da lingua Grega, para a aprenderem sem difficuldade aprendiaõ primeyro na puericia a Grammatica Latina. A estas experiencias geraes, e estranhas accrescento a que eu particularmente observey. Recomendou-seme ensinar a lingua Latina a hum menino filho de hu Grande da nossa Corte, e reparey que ensinandolhe primeyro qualquer regra no Portuguez ; a percebia logo na Grammatica Latina.(Argote, 1725, *introdução*, p. XVII-XIX)
>
> [Traduction]
> On lui montre la raison, car la plupart des règles de la grammaire portugaise conviennent, et sont les mêmes que celles en usage dans la grammaire latine. Ainsi, en connaissant les premières, l'élève, lorsqu'il commence à apprendre le latin, assimile la plupart de ses règles et ne trouve aucune difficulté pour les comprendre et les utiliser […]
> Les expériences confirment cette raison […] En effet, quoique la langue latine fût la langue vulgaire des Romains, ils apprenaient la grammaire du grec, car cette langue était en usage chez les nobles et les savants. Durant l'enfance, on leur enseignait la grammaire latine afin qu'ils apprennent sans difficulté la langue grecque. À ces expériences à la fois générales et étrangères, j'ajoute celle que j'ai particulièrement observée. On m'a recommandé pour enseigner la langue latine au fils d'un grand de notre cour. J'ai remarqué qu'en lui enseignant d'abord une règle en portugais, il était en mesure de la reconnaître ensuite dans la grammaire latine.

Argote tente d'expliquer l'analogie existante entre le portugais et le latin par la raison. Nonobstant la publication de la *Grammaire générale et raisonnée* en 1660 et la référence à « novo methodo dos Padres da Congregaçaõ de Portroial » (« la nouvelle méthode des Pères de la Congrégation de Port-Royal »)[221] dans l'introduction de la

[221] « Tambem advirto que alguns poderaõ estranhar a explicaçaõ, que dou a alguns pontos da Grammatica Portugueza, porèm os que forem versados na liçaõ do novo methodo dos Padres da Congregaçaõ de

seconde édition de sa grammaire, Argote ne s'appuie nullement sur les conceptions rationalistes d'Arnauld et de Lancelot, mais sur celles de Sanctius. À vrai dire, le grammairien portugais ne relie pas la raison à la logique, ni ne prétend montrer comment la raison humaine fonctionne en portugais et en latin. Il entend expliquer que la comparaison entre les deux langues est le fruit d'une réflexion rationnelle, fondée sur l'expérience. Ainsi, afin d'attester cette réflexion, Argote mentionne deux expériences, à savoir deux situations pratiques, l'une générale et l'autre particulière, qu'il a lui-même vécue.

La grammaire d'Argote comporte les quatre parties suivantes : les classes de mots ; la syntaxe simple ; la syntaxe figurée ; la variation linguistique[222]. Pour ce qui a trait au dispositif énonciatif des *Règles,* Argote élabore sa grammaire sous la forme de questions et de réponses, dans le cadre d'un dialogue construit entre le disciple (D) et le maître (M). Cette forme employée par Donat dans l'*Ars minor* est reprise par les grammairiens latins de la Renaissance, Aldo Manuce (1508) et Nebrija (1488), ainsi que par les grammairiens des langues vernaculaires, tel le Français Bosquet (vers 1568, *apud* Julien 2000, p. 1).

Argote ne fournit aucune définition pour la grammaire. En revanche, il en présente une pour la langue et la phrase :

> M. Dizeyme, e que cousa he lingua Portugueza ?
> D. Lingua Portugueza saõ as palavras, e modo de fallar, de que os Portuguezes entre si usaõ na pratica, ou conversaçaõ, ou quando escrevem.
> M. E de que consta a pratica, ou conversaçaõ ?
> D. Consta de palavras, ou Oraçoens.
> M. E que cousa he Oraçaõ ?
> D. Saõ as palavras, que hum homem diz a alguem, ou lhe escreve.
> M. Dizey exemplos.
> D. Já estou saõ ; Tenho sede ; saõ Oraçoens.
> M. E quantas castas de palavras tem a lingua Portugueza, e as suas Oraçoens ?

Portroial, e da Grammatica discursada do Padre Lami, veraõ que na explicaçaõ da Grammatica Portugueza observo a mesma doutrina, que elles observaraõ a respeyto da Latina » (Argote, 1725, Introduction, p. XXIII-XXIV).
[Traduction] « Je préviens également que certains pourront trouver étrange l'explication que je donne sur certains points de la grammaire portugaise, mais ceux qui sont versés dans la leçon de la nouvelle méthode des Pères de la Congrégation de Port-Royal, et de la grammaire rhétorique du Père Lamy, verront que j'observe, dans l'explication de la grammaire portugaise, la même doctrine qu'ils observeront à l'égard du latin. »]

[222] Selon Leite (2011c, p. 667), cette quatrième partie représente la première systématisation des dialectes portugais.

> D. Oyto.
> M. Quaes saõ ?
> D. Nome, Pronome, Verbo, Participio, Adverbio, Preposiçaõ, Conjunçaõ, e Interjeyçaõ. (Argote, 1725, p. 2)
>
> [Traduction]
> M. Dites-moi, qu'est-ce que la langue portugaise ?
> D. La langue portugaise ce sont les mots et la façon de parler, en usage chez les Portugais, lorsqu'ils conversent ou écrivent.
> M. Que comporte la pratique ou la conversation ?
> D. Elle comporte des mots ou des phrases.
> M. Qu'est-ce que la phrase ?
> D. Ce sont les mots qu'un homme dit à un autre ou lui écrit.
> M. Donnez des exemples.
> D. *Já estou saõ ; Tenho sede ; saõ Oraçoens.*
> M. Combien de classes de mots comprennent la langue portugaise et ses phrases ?
> D. Huit.
> M. Lesquelles ?
> D. Le nom, le pronom, le verbe, le participe, l'adverbe, la préposition, la conjonction et l'interjection.

Roboredo (1619) ne présente aucune définition systématique de la *langue*, mais il conçoit que ce terme est lié à toute langue particulière et non pas uniquement au latin. L'auteur utilise en effet des expressions comme « lingua latina », « lingua materna », « lingua estranha » (« langue latine », « langue materne », « langue étrangère »). À propos de la conception de langue, Leite (2007, p. 279) relève que Barros (1540) a élaboré une grammaire de la « lingua » (« langue ») portugaise, alors qu'Oliveira (1536) a élaboré une grammaire du « lingoagem » (« langage ») portugais. Dans la grammaire d'Oliveira, le terme « lingua » caractérisait le latin et le terme « lingoagem », les langues vernaculaires. Cette conception ne s'applique pas à la grammaire de Barros, car l'auteur emploie les expressions « langue latine » et « langue portugaise ». Argote systématise la notion de langue portugaise et la conçoit comme une langue particulière, utilisée comme moyen de communication au sein d'une communauté linguistique (Schäfer-Prieß, 2019, p. 145).

Pour la notion de phrase, « as palavras, que hum homem diz a alguem, ou lhe escreve » (« les mots qu'un homme dit à un autre ou lui écrit »), Argote ne mentionne ni la relation entre les mots ni leur organisation dans le discours, mais uniquement leur expression. En fait, selon l'auteur, la phrase se résume à une exposition orale ou écrite. Argote se différencie alors de Roboredo (1619, p. 64) qui retient, dans sa définition de la phrase, l'organisation des mots, « Oração bem concertada […] he hũa coherente disposição de palavras » (« Une phrase bien construite […] présente une disposition

cohérente des mots »). De surcroît, Roboredo (1619, p. 182) fournit une définition de la phrase. Selon le grammairien, il s'agit de la manière de parler qui caractérise le génie de chaque langue : « Frase he hum particular modo de fallar de cada lingua segundo a pronunciação, & ajuntamento de palavras per certa collocação delas » (« La phrase est un mode particulier de parler chaque langue selon la prononciation et la disposition des mots »). D'après Léon (2003, p. 8), le terme phrase (lat. phrasis – « diction, style, élocution » ; gr. phrasis, phraseôs – « discours, expression, langage, diction ») apparaît dans la langue française au XVI^{e} siècle, en 1546, avec le sens d'« arrangement des mots, façon de parler, tour donné à l'expression ». Nous sommes alors en mesure d'affirmer que la phrase vue par Argote correspond à la définition traditionnelle de la phrase, à laquelle Roboredo fait référence, comme « modo de falar » (« façon de parler »).

Selon Argote, huit classes, c'est-à-dire huit parties, composent la phrase portugaise : le nom, le pronom, le verbe, le participe, l'adverbe, la préposition, la conjonction et l'interjection. Contrairement à Barros, Argote (1725, p. 5) ne considère pas l'article comme une partie indépendante de la phrase, mais comme une « particula, que se poe antes do nome » (« une particule antéposée au nom »), bien que l'article soit une classe régulière dans la langue portugaise. Cette considération se justifie, car l'objectif d'Argote est d'adapter le portugais au latin. Étant donné que les grammairiens latins ne reconnaissent pas l'article comme tel, la considération de l'article comme partie de la phrase dans la langue portugaise n'a aucune raison d'être. La référence au caractère distributionnel de l'article apparaît, selon N. Fournier *et al*. (2019, p. 132), dans les premières grammaires du français, dont celle de Meigret (1550), qui mentionne la place de l'article antéposé au nom. Quant au terme « particula » (« particule »), les Messieurs de Port-Royal l'emploient pour caractériser les articles : « presque en toutes les Langues on a inventé de certaines particules, appelées Articles, qui en déterminent la signification d'une autre manière, tant dans le singulier, que dans le pluriel » (*GGR*, 1676, p. 52). Assurément, la grammaire d'Argote n'a pas le même statut que celle de Port-Royal. Toutefois, le grammairien portugais s'est inspiré de la *GGR* dans sa conception de l'article comme une particule.

Comme mentionné précédemment, Argote consacre la deuxième partie des *Regras* à la syntaxe simple. Dans sa définition de la syntaxe, il reprend la notion de

correction[223] qui figure dans les grammaires humanistes (cf. Colombat, 1999, p. 379). Le passage suivant l'illustre :

> Mestre. Que cousa he Syntaxe ?
> D. Syntaxe he a boa ordem, e disposiçaõ das palavras.
> M. E que cousa he a boa ordem, e disposiçaõ das palavras ?
> D. He estarem as palavras no numero, caso, e no lugar, que lhes pertence.
> M. Dizey exemplo.
> D. O Pay ama aos filhos. Nesta Oraçaõ ha boa ordem de palavras, porque todas as palavras estaõ no numero, caso, e lugar, que se lhes deve. (Argote, 1725, p. 184-185)
>
> [Traduction]
> Maître. Qu'est-ce que la Syntaxe ?
> D. La syntaxe est le bon ordre et la disposition des mots.
> M. Et qu'est-ce que le bon ordre et la disposition des mots ?
> D. C'est le nombre, le cas et la place auxquels se trouvent les mots.
> M. Donnez un exemple.
> D. *Le père aime ses enfants*. Dans cette phrase, les mots se présentent dans un bon ordre, car tous sont au nombre, au cas et à la place qui est la leur.

La notion de correction est associée à l'accord des accidents grammaticaux ainsi qu'à l'ordre des mots dans la phrase. Or, l'ordre des mots est le critère utilisé par Argote pour définir la syntaxe. Il convient de rappeler que Barros et Roboredo font référence, dans leurs définitions de la syntaxe, à l'organisation des mots. La définition d'Argote s'apparente à celle élaborée par Lancelot dans la *Nouvelle méthode latine* [*NML*] (1662, 6e éd., p. 399) : « La CONSTRVCTION que les Grecs appellent SYNTAXE, n'est autre chose que la juste composition, & l'arrangement des parties dans l'oraison. » Argote emprunte à Lancelot non seulement la définition de la syntaxe, mais également la division de cette matière en simple et figurée. Il associe la syntaxe simple à l'« ordre naturel » des mots[224] :

> M. E quantas castas ha de Syntaxe ?
> D. Duas.
> M. Quaes saõ ?
> D. Syntaxe simples, e Syntaxe figurada.
> M. Qual he a simples ?

[223] Cette notion, cependant, figure déjà dans la tradition de la grammaire spéculative (cf. Libera et Rosier, 1992, p. 174).
[224] Selon Lancelot (*NML* 6, 1662, p. 399), « elle [la syntaxe] est divisée en simple ou régulière, et en figurée ou irrégulière. La régulière est celle qui suit l'ordre naturel et qui se rapproche le plus de la manière de parler des langues vulgaires ».

> D. He a que ensina as regras de ordenar bem as palavras na ordem natural.
> M. E qual he a ordem natural das palavras ?
> D. He que o artigo esteja antes do nome, o nominativo antes do Verbo, o caso do Verbo depois do Verbo, que o adjectivo tenha o seu substantivo, &c. (Argote, 1725, p. 185)
>
> [Traduction]
> M. La syntaxe comporte combien de classes ?
> D. Deux.
> M. Lesquelles ?
> D. La syntaxe simple et la syntaxe figurée.
> M. Qu'est-ce que la syntaxe simple ?
> D. Celle qui enseigne les règles pour ordonner correctement les mots selon l'ordre naturel.
> M. Qu'est-ce que l'ordre naturel des mots ?
> D. L'ordre selon lequel l'article est placé avant le nom, le nominatif avant le verbe, le cas du verbe après le verbe, lorsque l'adjectif a son substantif, etc.

De même, Argote reprend le critère de l'ordre dans la définition de la syntaxe simple, en le rapportant à un « ordre naturel » des mots, où le verbe est précédé du sujet et suivi par le complément. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que Barros et Roboredo font également référence à l'ordre naturel des mots dans la phrase.

La classification de la syntaxe en « sintaxe de concordar » (« syntaxe de concordance ») et « sintaxe de reger » [« syntaxe de régime »] (Argote, 1725, p. 186) suit la division traditionnelle présentée par les grammairiens humanistes et vernaculaires précédents. Les règles générales concernant la concordance sont au nombre de deux : 1. la concordance des verbes en nombre et en personne avec les noms ou les pronoms ; 2. la concordance des noms adjectifs en genre, nombre et cas avec les substantifs. Quoique l'accord du relatif en genre et en nombre avec son antécédent n'est aucunement évoqué lorsque l'auteur décrit les types d'accord, deux règles concernant cet accord sont énumérées. Le choix d'Argote résulte probablement du fait que le relatif est considéré comme un adjectif. Ce type d'accord entre alors dans l'accord de l'adjectif avec le substantif. Argote formalise six règles de concordance. Les deux premières règles concernent l'accord des noms adjectifs avec les substantifs :

> M. Dizey as regras da Syntaxe de concordar.
> D. Primeyra Regra. Todo o nome adjectivo concorda com o seu substantivo em genero, numero, e caso, ou o substantivo venha na Oraçaõ claro, ou este ja occulto.
> M. Dizey exemplo com o substantivo claro.
> D. *A faisca despresada causou o incendio* […]

> M. Dizey exemplo do substantivo escondido.
> D. *Pedro em breve ha de vir*.
> […]
> D. Segunda regra. Todas as vezes, que os nomes substantivos, com que concorda o adjectivo, saõ muytos, e de diversos generos, o adjectivo, quanto ao numero, se poem no plurar, quanto ao genero concorda com o mais nobre, que he o masculino. Esta regra ha tambem no Latim.
> M. Dizey exemplo.
> D. *A Rosa, e o Cravo murchos perdem a gala* […] (Argote, 1725, p. 188-190)
>
> [Traduction]
> M. Donnez les règles de la syntaxe de concordance.
> D. Première règle. Tout nom adjectif s'accorde en genre, nombre et cas avec son substantif ; le substantif étant exprimé dans la phrase ou sous-entendu.
> M. Donnez un exemple avec le substantif exprimé.
> D. *L'étincelle échappée a causé l'incendie* […]
> M. Donnez un exemple de substantif sous-entendu.
> D. *Pierre doit venir bientôt*.
> […]
> D. Deuxième règle. À chaque fois que les noms substantifs avec lesquels s'accorde l'adjectif sont plusieurs et de genre différent, l'adjectif se met au pluriel, pour le nombre, et s'accorde avec le plus noble, qui est le masculin, pour le genre. Cette règle existe aussi en latin.
> M. Donnez un exemple.
> D. *La rose et l'œillet fanés perdent de leur éclat* […]

Argote ajuste les règles de concordance du portugais à celles du latin et mentionne leur existence commune aux deux langues. À l'instar de Lancelot (*NML* 6, 1662, p. 401), il fait référence au substantif exprimé ou sous-entendu avec lequel se rapporte et s'accorde l'adjectif. Notons également que Roboredo, quoique tributaire des idées de Sanctius, ne mentionne nullement l'accord de l'adjectif avec le substantif sous-entendu.

Les deux règles suivantes concernent l'accord entre le verbe et le nom ou le pronom. Si Roboredo (1619, p. 72) et Lancelot (*NML* 6, 1662, p. 406)[225], n'examinent que l'accord en nombre entre ces termes, sur la base des idées de Sanctius, Argote délaisse cette description. Pour le verbe et le nom, il préfère la description traditionnelle de l'accord en nombre et en personne, telle qu'elle est proposée par Barros (1540, p. 61)

[225] Dans l'édition de 1683 de la *NML* (p. 288), Lancelot diffère de Sanctius et avance que « tout Verbe veut devant soy un Nominatif de mesme Nombre & de meme personne que luy, soit qu'il soit exprime ou sous-entendu ». Dans la *GGR* (1676, 3e éd., p. 154), Lancelot traite l'accord du verbe en nombre et en personne avec le nom : « Les verbes de mesme doivent avoir la convenance des nombres & des personnes avec les noms & les pronoms ».

et par Lancelot dans la *GGR* (1676, p. 154) ainsi que dans l'édition du *NML* (1683, p. 288). Chez Argote, le verbe doit s'accorder avec le nom et non pas l'inverse comme le stipulent Barros (1640, p. 61) et Roboredo (1619, p. 72) :

> D. Terceyra regra. O Verbo concorda em numero, e em pessoa com o nome, que lhe serve de nominativo. Esta regra ha tambem no Latim.
> M. Dizey exemplo.
> D. *Pedro tem saude* […]
> D. Quarta regra. Quando os nomes, que servem de nominativo ao Verbo, saõ muytos, e pertencem a diversas pessoas, o Verbo quanto ao numero vay ao plurar, e quanto à pessoa concorda com a mais nobre. Esta regra há tambem no Latim.
> M. Dizey exemplo.
> D. *Eu, e Pedro escapamos da tormenta* […] (Argote, 1725, p. 191)
>
> [Traduction]
> D. Troisième règle. Le verbe s'accorde en nombre et en personne avec le nom qui lui sert de nominatif. Cette règle existe aussi en latin.
> M. Donnez un exemple.
> D. *Pierre est en bonne santé* […]
> D. Quatrième règle. Lorsque les noms qui servent de nominatif au verbe sont plusieurs et appartiennent à diverses personnes, le verbe se met au pluriel, pour le nombre, et s'accorde, pour la personne, avec la plus noble. Cette règle existe aussi en latin.
> M. Donnez un exemple.
> D. *Moi et Pierre, nous avons échappé à ce tourment* […]

Les deux dernières règles concernent l'accord du relatif avec l'antécédent. Sur ce point, Argote se différencie de ses prédécesseurs. Alors que Barros formalise la règle de l'accord du relatif en genre, nombre et personne avec l'antécédent et que Roboredo ne reconnaît que l'accord en genre et en nombre entre ces termes, Argote, qui adapte au portugais la règle latine fournie par Lancelot (*NML* 6, 1662, p. 402), formalise l'accord du pronom relatif en genre et en nombre avec son antécédent, mais aussi en cas avec le nom subséquent :

> D. Quinta regra. O Relativo O qual, a qual, ou Que concorda com o seu antecedente em genero, e em numero, mas naõ concorda em caso. Esta regra ha tambem no Latim.
> M. Dizey exemplo.
> D. *Estimo estes soldados, os quaes saõ valerosos* […]
> D. Sexta regra. Os pronomes *Este*, *Esse*, &c. quando sómente saõ Relativos, concordaõ com o seu antecedente em genero, e numero, e não concordão em caso. Esta regra ha também no Latim.
> M. Dizey exemplo.
> D. *Pedro ama aos filhos, e estes naõ lhe correspondem* […]
> M. Dissestes acima que todo o adjectivo concordava com o seu substantivo em genero, e numero, e caso, os relativos saõ adjectivos,

> agora dizeis que os relativos não concordaõ com o seu substantivo em caso : logo com que substantivo he que concordaõ ?
> D. **Concordão em caso com o mesmo seu antecedente que depois do relativo torna a vir escondido.**
> M. Dizey exemplo.
> D. Na Oração acima ***Estimo estes Soldados, os quaes saõ valerozos*****.** O rellativo os quaes tem por antecedente o substantivo *Soldados*, e este substantivo está duas vezes na Oração, a primeyra vez está claro, e está posto antes do relativo *os quaes* ; e segunda vez está escondido, e entende-se depois do relativo *os quaes* desta sorte. ***Estimo estes Soldados, os quaes Soldados saõ valerozos*****. Com o tal substantivo pois escondido he que concorda o relativo em genero, numero, e caso ; o mesmo he no Latim**. (Argote, 1725, p. 192-194, je souligne)
>
> [Traduction]
> D. Cinquième règle. Les relatifs *o qual, a qual* ou *que* s'accordent avec leur antécédent en genre et en nombre, mais non pas en cas. Cette règle existe aussi en latin.
> M. Donnez un exemple.
> D. *Estimo estes soldados, os quaes saõ valerosos* […]
> D. Sixième règle. Les pronoms *este, esse*, etc., quand ils sont relatifs, s'accordent avec leur antécédent en genre et en nombre, mais pas en cas. Cette règle existe aussi en latin.
> M. Donnez un exemple.
> D. *Pedro ama aos filhos, e estes naõ lhe correspondem* […]
> M. Vous disiez plus haut que tout adjectif concordait en genre, nombre et cas avec son substantif, que les relatifs sont des adjectifs, et désormais vous affirmez que les relatifs ne concordent pas en cas avec leur substantif. Alors, avec quel substantif vont-ils concorder ?
> D. **Ils concordent en cas avec leur antécédent qui, après le relatif, est sous-entendu.**
> M. Donnez un exemple.
> D. Dans la phrase ***Estimo estes Soldados, os quaes saõ valerozos*****.** Le relatif *os quaes* a comme antécédent le substantif *Soldados*, et ce substantif figure deux fois dans la phrase. La première fois, il est exprimé et se trouve avant le relatif *os quaes* ; la seconde fois, il est sous-entendu après le relatif *os quaes* : ***Estimo estes Soldados, os quaes Soldados saõ valerozos*****. Le relatif s'accorde en genre, nombre et cas avec ce substantif. Il en va de même en latin.**

Argote ne présente aucune explication pour le pronom relatif *que* ou pour les autres, si ce n'est qu'ils « trazem à memória o seu antecedente » [« rappellent leur antécédent »] (1725, p. 44). En ce qui concerne l'accord en cas du relatif avec le terme suivant, l'auteur explique seulement que l'accord se produit avec le nom subséquent sous-entendu. Argote emprunte cette allusion au nom sous-entendu à Lancelot, qui, dans la *NML* 6 (1662, p. 402), traite l'accord du relatif en genre et en nombre avec son antécédent, et en cas avec le nom subséquent. Selon le grammairien français, cet accord se produit, car « le relatif *Qui, Quae, Quod,* doit ordinairement être considéré comme entre deux Cas d'vn mesme Substantif exprimez ou sous-entendus » (*ibid.*). À

l'évidence, Argote utilise les mêmes termes que Lancelot. À l'instar du grammairien français, le grammairien portugais y restreint le pronom relatif aux trois formes « *o qual*, *a qual*, *ou que* ». D'après Colombat (1999, p. 484), le choix de Lancelot de limiter le relatif aux formes « *qui*, *quae*, *quod* » sans fournir d'explication est probablement dû « au sentiment plus ou moins inconscient d'une valeur subordonnante de *qui* ». Il convient de noter qu'Argote ne développe nullement ce thème. Dans la grammaire portugaise, il ne fait qu'esquisser ce qui sera ultérieurement analysé et il distingue le *que* pronom relatif du *que* conjonction : « M. E esta palavra Que sempre he Relativo ? D. Naõ muytas vezes he conjunçaõ […] D. Naõ quero, que meu filho brinque. Nesta Oraçaõ a palavra Que naõ he Relativo, porque naõ traz à memoria antecedente algum. » [« M. Ce mot, *que*, est-il toujours un relatif ? D. Non, il est très souvent une conjonction […] D. *Je ne veux pas que mon fils joue*. Dans cette phrase, le mot *que* n'est pas un relatif, car il ne rappelle aucun antécédent. »] (1725, p. 48-49).

Les règles concernant la rection se scindent en deux groupes : « syntaxe de reger os nomes » (« la syntaxe de rection des noms ») et « *syntaxe de reger os verbos* » [« la syntaxe de rection des verbes »] (Argote, 1725, p. 194). Contrairement à Barros et à Roboredo, Argote développe considérablement l'étude de la rection. Selon Argote (1725, p. 188), « a Syntaxe de reger […] he que ensina em que caso haõ de estar na Oraçaõ os nomes, e em que modos, e tempos haõ de estar os Verbos » (« la syntaxe de rection […] enseigne à quel cas se trouvent les noms dans la phrase et à quels modes et temps sont les verbes »). La syntaxe de rection est alors utilisée au sens morphosyntaxique, impliquant un cas pour les noms ou un trait grammatical (modes et temps) pour les verbes. Ainsi, pour la syntaxe de rection des noms, les règles ont trait à la rection des cas. Argote en élabore huit pour la rection du nominatif, dix-sept pour le génitif, huit pour le datif, douze pour l'accusatif, et seize pour la rection de l'ablatif. Selon Hackerott (1994, p. 126), l'adaptation de la déclinaison casuelle du latin au portugais par la répétition du nom avec son article[226] empêche Argote de comprendre que la relation entre les mots passe par la rection des prépositions et des verbes ainsi que par la disposition des mots dans la phrase. Cependant, en affirmant que « caso he a

[226] « M. […] que cousa he declinar o nome por casos ? D. He repetir o nome com o seu artigo, e com as mudanças do artigo. Isto he na lingua Portugueza, que na Latina naõ he assim » (Argote, 1725, p. 4-5). [Traduction] « M. […] en quoi consiste décliner le nom par cas ? Décliner le nom par cas consiste à répéter le nom avec son article, et avec les changements d'article. Il en est ainsi dans la langue portugaise, mais pas en latin. »

postura, ou posição do nome » [« le cas est la posture, ou la position du nom »] (1725, p. 6), Argote reconnaît la fonction syntaxique remplie par les cas.

Les premières règles présentées par le grammairien portugais dans chaque chapitre s'apparentent aux règles fournies par Lancelot (*NML* 6, 1662, p. 400) dans une courte liste des règles générales, à propos desquelles il affirme : « Ces petites Maximes estant courtes & faciles, peuvent estre aisément remarquées, & nous donner vne idée generale de toute la Syntaxe, qui peut même servir pour toutes le langues, où la distinction de ces six Cas est comme necessaire. » Le tableau ci-dessous rapporte les règles élaborées par Lancelot et Argote :

	NML 6 (1662)	*Règles* (1725)
Nominatif	1. Tout Verbe de Mœuf finy veut devant soy vn Nominatif de mesme Nombre que luy, soit qu'il soit exprimé ou sous-entendu. *Petrus flet*, Pierre pleure. (p. 406)	D. Primeira regra : Todo verbo pessoal do modo finito tem antes de si nominativo claro, ou escondido. Esta regra há também no Latim. M. Dizey exemplo : D. *Eu amo a Deus*. (p. 195) [Traduction] D. Première règle : tout verbe personnel de mode fini est précédé d'un nominatif exprimé ou sous-entendu. Cette règle existe aussi en latin. M. Donnez un exemple. D. *J'aime Dieu.*
Génitif	1. LE GENITIF de soy mesme marque toûjours le possesseur, ou quand vne chose est dite d'vne autre : comme *Liber Petri*, le livre de Pierre : Vulnus Achillis, la playe d'Achille, soit qu'elle se prenne activement pour celle qu'il a faite, ou passivement pour celle qu'il a receuë. Ainsi ce Cas est toûjours gouverné d'vn autre Substantif ; quoy que souvent sous-entendu […] (p. 399-400)	M. Dizey as regras do Genitivo. D. Primeyra regra. Quando na Oraçaõ vem dous nomes substantivos de cousas diversas, hum depois do outro, e hum significa como possuido, e outro como possuidor, o segundo, que significa como possuidor, se poem em Genitivo. Esta regra ha tambem no Latim. M. Dizey exemplo. D. *O castigo he pena do peccado.* (p. 200) [Traduction] M. Donnez les règles du génitif. D. Première règle. Lorsque deux noms de choses différentes apparaissent l'un après l'autre dans la phrase, et que l'un correspond au possédé, et l'autre au possesseur, le second, le possesseur, est placé au génitif. Cette règle existe aussi en latin. M. Donnez un exemple. D. *Le châtiment est la conséquence du*

		péché.
Datif	2. LE DATIF marque toûjours ce à quoy la chose ou l'action a rapport. C'est pourquoy il n'y a point de Nom ny de Verbe où il ne se puisse joindre en ce sens ; *Affinis Regi* ; *Communis omnibus* ; *Est mihi* ; *Peto tibi* ; *Sibi sapit* ; Quelquefois mesme il y a deux Datifs ; Do tibi pignori, &c. (p. 400)	D. Primeyra regra. Aquillo, que he como fim, e termo, para que diz ordem, a significação do adjectivo, ou Verbo, se poem em Dativo. Esta regra ha tambem no Latim. M. Dizey exemplos. D. *Lisboa esta visinha ao Mar*. Nesta Oração o nome *Mar*, está em Dativo, porque he o fim, e termo, a que diz ordem o adjectivo *Visinho.* (p. 212) [Traduction] D. Première règle. Ce qui est la finalité, et le terme, auquel le sens de l'adjectif ou du verbe dicte l'ordre, est mis au Datif. Cette règle se retrouve également en latin. M. Donnez un exemple. D. *Lisbonne est voisine de la mer*. Dans cette phrase, le nom *mer* est au datif, parce qu'il est la finalité, et le terme, auquel l'adjectif *voisine* dicte l'ordre.
Accusatif	3. L'ACCVSATIF marque le sujet où passe l'Action du Verbe, *Amat patrem* ; ou convient avec l'Infinitif, comme cy-dessus, n. 4. Sinon il sera gouverné de quelque Préposition expresse ou sous-entenduë, comme aprés les Verbes d'enseigner, ceux de mouvement ; dans les questions de temps & de mesure, & autres. Et jamais il n'y a d'Accusatif, qu'il ne dépende de l'vne de ces trois choses. (p. 400)	D. Primeyra regra. Todo o Verbo activo pede depois de si accusativo. Esta regra ha tambem no Latim. M. Dizey exemplo. D. *Amo a Pedro.* Nesta Oraçaõ o nome *Pedro* està em accusativo do Verbo *Amo.* M. E qual ha de ser o nome, que ha de servir de accusativo ao Verbo activo ? D. O substantivo, sobre que cahir a acçaõ do Verbo. M. Dizey exemplo. D. *Entreguey as cartas a Pedro*. Nesta Oraçaõ o nome *Cartas* serve de accusativo ao Verbo *Entreguey*, porque a acçaõ do Verbo *Entreguey* cahe sobre o nome *Cartas.* (p. 217-218) [Traduction] D. Première règle. Tout verbe actif requiert l'accusatif après lui. Cette règle existe aussi en latin. M. Donnez un exemple. D. *J'aime Pierre*. Dans cette phrase, le nom *Pierre* est à l'accusatif du verbe *aime*. M. Et quel nom doit être utilisé comme accusatif du verbe actif ? D. Le nom sur lequel s'exerce l'action du verbe. M. Donnez un exemple. D. *Je remis les lettres à Pierre*. Dans cette

		phrase le nom *lettres* sert d'accusatif au verbe *remis*, car l'action du verbe *remis* s'exerce sur le nom *lettres*.
Ablatif	4. L'ABLATIF, selon Sanctius, devroit plûtost estre nommé le CAS DE LA PREPOSITION ; parce qu'il est toûjours gouverné d'vne Préposition expresse ou sous-entenduë, comme nous le ferons voir dans les questions VBI, QVA & VNDE ; dans les Comparatifs, dans les Verbes Passifs, & autres ; & mesme dans les Ablatifs que l'on nomme absolvs. (p. 400)	D. Primeyra regra. Todo o Ablativo he regido de preposiçaõ clara, ou escondida. Esta regra ha tambem no Latim. M. Dizey exemplo. D. *Nesta tarde vou para a Quinta*. Nesta Oraçaõ os nomes *Esta tarde* estaõ em ablativo da preposiçaõ *Em*, que de todo està escondida, e se entende. (p. 224-225) [Traduction] D. Première règle. Tout ablatif est régi par une préposition exprimée ou sous-entendue. Cette règle se retrouve également en latin. M. Donnez un exemple. D. *Nesta tarde vou para a Quinta*. Dans cette phrase, les noms *Esta tarde* sont à l'ablatif de la préposition *Em*, qui est complètement implicite et comprise.
Vocatif	5. Pour le VOCATIF, il n'est jamais regy de rien, mais il marque seulement la personne à qui on parle, ou avec qui l'on s'entretient ; c'est pourquoy il convient quelquefois avec le Verbe en seconde personne ; comme *Domine, miserere mei*. (p. 400)	O Vocativo só se usa delle por modo de chamar, como *Ó Pedro*. O mesmo he no Latim. (p. 224) [Traduction] Le vocatif n'est utilisé que pour le mode d'appeler, comme *Ó Pedro*. Il en va de même en latin.

Les règles présentées par Argote mettent en évidence l'usage de la rection des cas ; un usage qui apparaît dans les grammaires latines de la Renaissance et qui est ensuite repris par les grammairiens des langues vernaculaires : par exemple, le génitif régi par le nom, l'accusatif régi par le verbe et l'ablatif régi par la préposition. D'après ces règles, les cas nominaux agissent comme des dispositifs indiquant l'ordre des mots dans la phrase ainsi que leur fonction syntaxique. Argote mentionne que chaque règle est commune au portugais et au latin. Il convient de noter que le grammairien, contrairement à Lancelot, ne présente aucune liste de règles générales, mais cinq chapitres, chacun d'eux étant consacré à l'un des cas, à l'exception du vocatif, qui ne fait l'objet d'aucun chapitre. Dans chaque chapitre, la première règle du cas en question correspond à l'une des règles figurant dans la liste de Lancelot. De la sorte, le

grammairien portugais partage notablement les idées de Lancelot, qui conçoit ces règles comme susceptibles de servir à toutes les langues casuelles.

En ce qui concerne la syntaxe de rection des verbes, Argote diffère des conceptions de Barros et de Roboredo. En effet, il prend en compte le mode verbal et non les cas, comme le révèlent les trois premières règles, où le mode verbal est déterminé par la conjonction.

> D. Primeyra regra. A conjunçaõ Para que commummente leva o Verbo ao subjunctivo. Esta regra ha tambem no Latim.
> M. Dizey exemplo.
> D. *Sirvo a Pedro para que me pague*. (…).
> D. Segunda regra. As conjunçoens, e adverbios *Antes que, Primeyro que* sempre levaõ o Verbo ao subjunctivo. No Latim tambem levaõ o Verbo ao subjunctivo.
> M. Dizey exemplo.
> D. *Antes que estude reso*. (…).
> D. Terceyra regra. As conjunçoens, *Posto que, Ainda que, Atè que, Quando, Como quer que,* e outras muytas levão o Verbo ao subjunctivo, ou ao Indicativo. A mesma regra ha no Latim.
> M. Dizey exemplo.
> D. *Ainda que ame a meu filho, castigo-o, ou Ainda que amo a meu filho, castigo-o*. (Argote, 1725, p. 233-235)
>
> [Traduction]
> D. Première règle. La conjonction *para que* se construit communément avec un verbe au subjonctif. Cette règle existe aussi en latin.
> M. Donnez un exemple.
> D. *Sirvo a Pedro para que me pague* […]
> D. Deuxième règle. Les conjonctions et adverbes *antes que, primeyro que* appellent toujours un verbe au subjonctif. En latin, ils requièrent également le verbe au subjonctif.
> M. Donnez un exemple.
> D. *Antes que estude reso* […]
> D. Troisième règle. Les conjonctions, *Posto que, Ainda que, Atè que, Quando, Como quer que* et beaucoup d'autres se construisent avec un verbe au subjonctif ou à l'indicatif. La même règle existe en latin.
> M. Donnez un exemple.
> D. *Ainda que ame a meu filho, castigo-o, ou Ainda que amo a meu filho, castigo-o*.

Sur ce thème, Argote est aussi tributaire de Lancelot. En effet, dans la *NML* 6 (1662, p. 572-580), le grammairien français formule des règles associant les conjonctions aux modes verbaux. Selon Colombat (1999, p. 460), l'élaboration de règles de ce type cherche à satisfaire l'aspiration pédagogique de l'époque. Lancelot, animé par cette ambition, élabore des règles et emploie des termes comme

« déterminent quelquefois », « se joignent », « demandent », « veulent », etc.[227], qui manifestent la rection du mode par la conjonction. Argote s'inspire des idées de Lancelot, importe ces règles pour le portugais et affirme que c'est la conjonction qui détermine le mode verbal.

Argote évoque également la rection du verbe à l'infinitif[228]. D'après l'auteur :

> D. Quarta regra. O Verbo no Infinitivo sempre he regido de outro Verbo, que està antes. Esta regra ha tambem no Latim.
> M. Dizey exemplo.
> D. *Naõ posso correr*. Nesta Oração o Infinitivo *Correr* he regido do Verbo *Posso*, que està antes. (Argote, 1725, p. 235)
>
> [Traduction]
> D. Quatrième règle. Le Verbe Infinitif est toujours régi par un autre Verbe, qui le précède. Cette règle est aussi en Latin.
> M. Donnez un exemple.
> D. *Je ne peux pas courir*. Dans cette phrase, l'infinitive *courir* est régi par le verbe *pouvoir*, qui est avant. (Argote, 1725, p. 235)

La règle présentée correspond à l'*accusatiuus cum infinitivo* du latin. Argote reprend cette règle de Lancelot, mais avec des différences. Premièrement, le grammairien portugais comprend cette règle dans le contexte de la rection et non de l'accord comme l'a fait Lancelot[229]. Dans ce cas, l'analyse d'Argote rejoint celle de Despautère (1527), qui analyse cette question en traitant la rection de l'accusatif et en précisant qu'il s'agit d'une « "rection antérieure" (*regit ante se*) que le verbe à l'infinitif exerce sur l'accusatif qui le précède » (*apud* Colombat, 1999, p. 515). Deuxièmement, le terme accusatif n'est pas mentionné. Argote considère possiblement que l'infinitif prend, en portugais, la place de l'accusatif. De même, en portugais, la forme infinitive synthétique peut être remplacée par la forme analytique. Ainsi, Argote (1725, p. 235-236) présente la construction tant avec le verbe à l'infinitif qu'avec la conjonction *que* ou avec les pronoms relatifs *qui* ou *lequel*, en établissant une correspondance entre eux :

---

[227] D'après Lancelot (*NML* 6, 1662, p. 572-573), « les Conjonctions les [l'Indicatif ou le Subjonctif] déterminent quelquefois » ; « *Quamuis, licet, etiamsi* : Quando, ou *cùm* (pour puisque), *Quandoquidem*, se joignent ordinairement avec le Subjonctif, & neamoins on les trouve avec l'Indicatif » ; « *Qvod*, […] se joint & avec le Subjonctif & avec l'Indicatif […] » ; « *UT* pour *postquam* demande l'Indicatif » ; « Mais *DVM*, signifiant, pourvû que, ou jusqu'à ce que, veut le Subjonctif ».

[228] Argote emploie également le terme « infini » pour parler du mode verbal.

[229] Lancelot ajoute l'accord de l'accusatif avec l'infinitif à la liste des accords déjà reconnus. Il reprend de la sorte les idées de Scioppius. Selon Colombat (1999, p. 516), Scioppius présente « une double règle de concordance de l'infinitif et de son suppôt à l'accusatif qui le conduit à supposer un accusatif devant tout infinitif : *cupio scire, c'est cupio me scire* ».

« *Vejo arder o monte* » et « *Vejo que arde o monte* » ; « *Ouço tanger os sinos* » et « *Ouço os sinos, os quaes tangem, ou que tangem* » ; « *Mandey aos Soldados vigiar* » et « *Mandey aos Soldados que vigiassem* » (*ibid.*) (« Je vois brûler la colline » et « Je vois que la colline brûle » ; « J'entends les cloches sonner » et « J'entends les cloches, qui sonnent » ; « J'ai ordonné aux soldats de monter la garde » et « J'ai ordonné aux soldats qu'ils montent la garde »).

Pour conclure, la grammaire d'Argote présente plusieurs points majeurs relatifs à la syntaxe. Tout d'abord, par rapport aux précédentes grammaires portugaises, cette matière est traitée en deux parties : l'une est consacrée à la syntaxe simple et l'autre, à la syntaxe figurée. Ensuite, en ce qui concerne la terminologie, aux concepts et aux règles, Argote suit le modèle latin afin de confirmer non seulement l'analogie entre les syntaxes latine et portugaise[230], mais aussi, par voie de conséquence, l'universalité implicite du cadre latin. De la sorte, l'auteur considère, pour la syntaxe de concordance, les deux types d'accord communs au portugais et au latin : l'adjectif avec le substantif ; le verbe avec le nom. En ce qui concerne l'accord du relatif avec l'antécédent, il est inclus dans l'accord de l'adjectif avec le nom. Pour la syntaxe de la rection, il reconnaît la rection des noms et celle des verbes. La première se réfère aux cas régis par des noms et la seconde, aux modes verbaux régis par des conjonctions et par les verbes. Les notions de concordance et de rection sont donc représentatives du modèle latin. Puis, Argote mentionne l'*universalité* de la langue latine en tant que langue de science, de culture et d'administration. Le grammairien portugais est donc tributaire du modèle de la grammaire latine. En effet, il s'inspire également de la *NML* de Lancelot, dont il emprunte, comme nous l'avons vu, des termes, des concepts et des règles pour traiter la syntaxe.

3.1.4.2 Lobato

[230] « *M.* E porque nos devemos conformar com o Latim ? D. Porque a lingua Portugueza he filha da Latina » (Argote, 1725, p. 203).
[Traduction] « M. Et pourquoi devrions-nous nous conformer au latin ? D. Parce que la langue portugaise est la fille du latin. »

Fig. 4 Lobato 1770

Antonio José dos Reis Lobato[231] est l'auteur de l'ouvrage *Arte da grammatica da lingua portuguesa*, publié en 1770 et recommandé par la réforme pombaline[232] dans la charte royale du 30 septembre de la même année. Ce document, qui officialise l'enseignement de la grammaire portugaise, ordonne que l'enseignement du portugais précède celui du latin. Ce changement de perspective a un impact sur le développement des grammaires portugaises, qui ont progressivement adopté les fondements de la grammaire générale française, mais sans abandonner totalement la doctrine de la grammaire latine. Ainsi, l'*Arte* de Lobato est une grammaire prescriptive visant à

[231] Selon Assunção (2000, p. 100-101), Antonio José dos Reis Lobato est un pseudonyme donné à Antonio Pereira de Figueiredo, auteur du *Novo methodo de grammatica latina*, œuvre publiée en deux parties : la première en 1752 et la seconde en 1753.

[232] La réforme pombaline désigne les mesures administratives mises en place par Sebastião José de Carvalho e Melo, le marquis de Pombal, Premier Ministre du Portugal sous le règne de Joseph Ier, entre 1750 et 1777, année de décès du roi. Inspiré par la pensée des Lumières, Pombal entreprend une véritable réforme, dans tous les domaines, y compris l'éducation, en commençant par l'expulsion des jésuites en 1759 du Portugal et de ses colonies. Selon Moura (2008, p. 118), en 1770, la charte royale du 30 septembre officialise l'enseignement de la grammaire portugaise. L'ouvrage recommandé pour son enseignement est l'*Arte da grammatica da lingua portuguesa*, de Reis Lobato. D'après l'auteur, « o ensino da gramática portuguesa passou a ser obrigatório em Portugal, respondendo às aspirações de gramáticos e pedagogos que desde o Renascimento reclamavam o ensino da língua vulgar » (« l'enseignement de la grammaire portugaise est devenu obligatoire au Portugal, ce qui a satisfait les aspirations des grammairiens et des pédagogues qui réclamaient, depuis la Renaissance, l'enseignement de la langue vulgaire. »). Pour Assunção (2000, p. 11-12), l'*Arte da grammatica da lingua portuguesa* est la grammaire la plus répandue au Portugal. Elle compte quarante éditions et réimpressions, et a servi durant un siècle (1770-1869) dans les écoles portugaises.

enseigner les « les principes fondamentaux » (1770, *introdução,* p. VII) de la langue portugaise. Ces principes se fondent non seulement sur l'usage de la langue – puisque l'auteur y discerne les « les véritables causes de la langue portugaise » (*ibid.*, p. XXIII) –, mais également sur les « les doctrines des grammairiens les plus célèbres[233], qui, à la lumière de la philosophie, examineront la nature et les propriétés des mots » (*ibid.*).

À l'instar de ses prédécesseurs portugais, Lobato admet l'existence de « principes communs à toutes les langues » (*ibid.*, p. X) et soutient que leur enseignement doit d'abord s'effectuer dans la langue maternelle du locuteur/apprenant, la langue qu'il pratique. Non seulement la connaissance de ces principes le conduira à parler correctement sa langue maternelle, mais elle facilitera encore la connaissance d'autres langues, comme le latin.

Lobato, dans sa définition de la grammaire, associe le terme *art* à la prescription de règles qui normalisent l'écriture correcte. Pour l'auteur (1770, p. 1), la « Grammatica Portugueza he a Arte, que ensina a fazer sem erros a oração Portugueza. Desta definição se collige ser a oração Portugueza o fim das regras da Grammatica Portugueza » (« la grammaire portugaise est l'art qui enseigne à élaborer correctement la phrase portugaise. Partant de cette définition, la phrase portugaise est la finalité des règles de la grammaire portugaise »). Outre le caractère normatif, Lobato précise également une autre caractéristique majeure : le rapport entre la grammaire et la phrase, un fait déjà observé par Schafer-Prieß (2019, p. 138). À l'instar de Roboredo, Lobato est donc tributaire de Sanctius et reprend chez cet auteur la notion de phrase comme finalité de la grammaire.

La grammaire de Lobato se divise en deux parties[234] : l'étymologie et la syntaxe. La seconde partie comprend quatre livres : 1. la syntaxe de concordance ; 2. la syntaxe de régime ; 3. La syntaxe figurée ; 4. Les figures de diction. Pour définir la syntaxe, Lobato reprend la notion de correction présente dans les grammaires latines et dans les

---

[233] Les grammairiens cités par Lobato (1770, *introdução,* p. XLIII) sont Sanctius, Perizonius, Vossius, Scioppius et Lancelot.

[234] En dépit de la division traditionnelle de la grammaire en quatre parties – orthographe, prosodie, étymologie et syntaxe – mentionnée dans le *proemio* (1770, p. 1), Lobato choisit de structurer sa grammaire en deux parties : dans la première, l'auteur étudie « l'étymologie » (p. 8-190) et dans la seconde, la syntaxe (p. 191-253). La première partie comprend six livres : le livre I est consacré à l'article, au nom (substantif et adjectif), au pronom et à ses déclinaisons casuelles ; le livre II, au genre des noms substantifs ; le livre III, au verbe et à ses conjugaisons ; le livre IV, au passé et au participe des verbes ; le livre V, aux classes invariables (préposition, adverbe, conjonction et interjection) ; le livre VI, à la prosodie. La seconde partie comprend quatre livres : le livre I aborde la syntaxe de concordance ; le livre II, la syntaxe de régime ; le livre III, la syntaxe figurée ; le livre IV, les figures de diction.

premières grammaires portugaises. Il la conçoit comme une partie essentielle de la grammaire (cf. Lobato, 1770, Introducão, p. XXXV) et la définit comme « a recta composição das partes da oração entre si » [« la composition correcte des parties de la phrase »] (*ibid.*, p. 191). Lobato reconnaît l'analogie entre les langues portugaise et latine. Il conforme par conséquent la syntaxe portugaise à la syntaxe latine : « Syntaxe, em quanto á substancia, he a mesma que a Latina ; pois com esta me conformei em tudo, em que ella convem com a Portugueza[235]. » [« La syntaxe, en tant que substance, est la même que la syntaxe latine ; je m'y suis conformé dans la mesure où elle convient au portugais »] (cf. *ibid.*, p. XLV).

Pour ce qui a trait à la définition de la phrase, Lobato s'inspire d'abord de Sanctius (1587 trad. Clerico, 1983, p. 107). Il reprend la notion de phrase et l'adapte au portugais : « a oração Portugueza [é] o fim das regras da Grammatica Portugueza » (« la phrase portugaise est la finalité des règles de la grammaire portugaise »). Lobato récupère également le concept de proposition élaboré dans la *Logique ou L'Art de penser* (1662 [1970, p. 156])[236], ou encore le concept de proposition de Du Marsais (art. *Construction*, *Encyclopédie*, vol. IV, 1754, p. 81a)[237]. Cependant, il n'adopte aucunement le terme *proposition* :

> A oração he certa composição de palavras, com que de huma cousa se affirma, ou nega outra. I. Exemplo. ***Pedro ama a Deos***. Estas palavras compoem huma oração, porque nellas se affirma de Pedro ser amante de Deos. II. Exemplo. ***Pedro não he Filosofo***. Estas palavras formão huma oração, porque nellas se nega de Pedro o ser Filosofo. (Lobato, 1770, p. 191, je souligne)

---

[235] Outre le traitement des règles communes au portugais et au latin, Lobato (1770, *introdução*, p. 1. XLV) analyse également les règles particulières de ces langues, comme l'auteur l'indique lui-même : « [...] e em algumas regras depois de dizer os usos particulares da lingua Portugueza, declarei tambem a differença, que della faz a Latina, para que o principiante possa aprender ao mesmo tempo a Syntaxe de ambas as linguas » (« […] et dans certaines règles, après avoir exposé les usages particuliers de la langue portugaise, j'ai également exposé la différence par rapport à la langue latine, afin que le débutant puisse apprendre en même temps la syntaxe des deux langues. »)

[236] « Après avoir conçu les choses par nos idées, nous comparons ces idées ensemble ; & trouvant que les unes conviennent entr'elles, & que les autres ne conviennent pas, nous les lions ou délions, ce qui s'appelle *affirmer* ou *nier*, & généralement *juger*. Ce jugement s'appelle aussi *proposition*, & est aisé de voir qu'elle doit avoir deux termes : l'un, de qui l'on affirme, ou de qui l'on nie, lequel on appelle *sujet* ; & l'autre que l'on affirme, ou que l'on nie, lequel s'appelle *attribut* ou *praedicatum* » (*LAP*, 1662 [1970, p. 157]).

[237] « Juger, c'est penser qu'un objet est de telle ou telle façon ; c'est affirmer ou nier ; c'est décider relativement à l'état où l'on suppose que les objets sont en eux-mêmes. Nos jugements sont donc ou affirmatifs ou négatifs. *La terre tourne autour du soleil* ; voilà un jugement affirmatif. *Le soleil ne tourne point autour de la terre* ; voilà un jugement négatif ». (Du Marsais, art. *Construction*, *Encyclopédie*, vol. IV, 1754, p. 81a).

> [Traduction]
> La phrase correspond à une certaine composition des mots, par laquelle une chose est affirmée ou niée. I Par exemple, ***Pierre aime Dieu***. Ces mots composent une phrase, car ils affirment que Pierre est un amoureux de Dieu. II Par exemple, ***Pierre n'est pas philosophe***. Ces mots forment une phrase, car ils nient que Pierre soit un philosophe.

La définition de la phrase présentée par Lobato diffère de celle élaborée dans la *GGR* (1660 [1676, p. 28-29]). La différence réside dans l'opposition affirmation *vs* négation, qui ne figure pas dans cette grammaire. En effet, pour Arnauld et Lancelot, le jugement est le résultat de la conception et de l'affirmation. Ainsi, dans la proposition « la terre est ronde », qui figure dans la *GGR*, le verbe *est* ne marque que l'affirmation. Lobato, à son tour, réduit l'affirmation à l'opposition affirmation *vs* négation. Selon Schafer-Prieß (2019, p. 317), Lobato est le premier grammairien portugais à alluder au concept de proposition des Messieurs de Port-Royal. La phrase est donc conçue comme un arrangement de mots permettant d'affirmer ou de nier une idée à propos d'une chose, c'est-à-dire permettant de juger. Le premier exemple élaboré par l'auteur présente un sujet, un verbe adjectif (qui peut se décomposer en verbe substantif + attribut), et un complément. Le second présente un sujet, un verbe substantif et un attribut. Les deux exemples dénotent l'assimilation de la théorie générale française et son adaptation au portugais, quoique son développement dans la grammaire portugaise est encore restreint.

Comme dans la grammaire d'Argote, la syntaxe se divise en deux catégories : simple et figurée. La syntaxe *simple*, dite aussi *régulière*, « he a composição das partes da oração, ordenada conforme as regras geraes da Grammatica » [« est la composition des parties de la phrase, qui est ordonnée selon les règles générales de la grammaire »] (Lobato, 1770, p. 191-192). Le critère d'analyse annoncé n'est aucunement l'ordre naturel des mots, tel que l'énoncent les grammairiens portugais précédents, mais l'ordre établi par les règles générales de la grammaire. Ce changement terminologique semble alluder à la théorie de la grammaire générale française. La subdivision de la syntaxe simple en « syntaxe de concordance » et « syntaxe de régime » est toutefois maintenue.

> Syntaxe de concordancia he a união de duas, ou mais partes da oração, que sendo da mesma, ou diversa especie, convem em alguma cousa. Exemplo da concordancia de palavras da mesma especie. *A virtude he formosa*. Nesta oração ha duas palavras da mesma especie, por serem nomes, que são o substantivo *Virtude*, e o adjectivo *Formosa*, e ambas

> concordão em estarem no nominativo, no numero singular, e em serem do genero feminino.
>
> Exemplo da concordancia de palavras de diversa especie. *O vicio tem grande fealdade*. Nesta oração ha duas palavras de differente especie, que são o nome *Vicio*, e o verbo *Tem*; mas sem embargo desta differença, concordão em serem ambas do numero singular, e da terceira pessoa.
>
> Syntaxe de Regencia he, quando certas partes da oração por força do seu modo de significar regem o nome, e o determinão, para que se ponha neste, ou naquelle caso. Exemplo. *Eu escrevo em Lisboa.* Nesta oração a preposição *Em* por força do seu modo de significar rege o nome *Lisboa*, determinando-o, para que de necessidades esteja em ablativo. (Lobato, 1770, p. 192-193)
>
> [Traduction]
> La syntaxe de concordance est l'union de deux ou plusieurs parties de la phrase ; ces parties, d'espèce identique ou différente, convenant en quelque chose. Un exemple de concordance de mots de même espèce est le suivant : *La vertu est sublim*e. Cette phrase présente deux mots de même espèce, parce que ce sont des noms, le substantif *vertu* et l'adjectif *sublime*, et tous deux se présentent au nominatif, au nombre singulier, et au genre féminin.
> Un exemple de concordance de mots d'espèce différente est le suivant : *Le vice est hideux*. Cette phrase présente deux mots d'espèce différente, le nom *vice* et le verbe *est.* Cependant, malgré cette différence, tous deux se présentent au nombre singulier et à la troisième personne.
> La syntaxe de régime est le fait pour certaines parties de la phrase de régir et de déterminer le nom, en vertu de leur mode de signification, de sorte que ce dernier peut être mis à tel ou tel cas. Exemple : *J'écris à Lisbonne*. Dans cette phrase, la préposition *à*, par la force de sa signification, régit et détermine le nom *Lisbonne*, de sorte qu'il est mis à l'ablatif.

Dans le premier exemple « *A virtude he formosa* » (« La vertu est sublime »), Lobato analyse l'accord en genre, en nombre et en cas de l'adjectif « *formosa* » avec le substantif « *virtude* ». Bien qu'il s'agisse de l'accord traditionnel de l'adjectif avec le substantif, le premier est en position prédicative. Ce type d'accord est évoqué par Scioppius (1664, p. 37 *apud* Colombat, 1999, p. 421), qui considère la possibilité pour un verbe personnel d'être suivi par un nom (*nominatiuus appositus*) lié au sujet (*suppositum)* de ce verbe et avec lequel il est à même de s'accorder ou non en nombre[238]. L'analyse de Lobato est encore liée au paradigme latin. Toutefois, eu égard à l'émergence de la théorie générale française dans la grammaire portugaise, nous

[238] Comme l'explique Colombat (1999, p. 421), outre le verbe *être*, Scioppius retient également d'autres verbes dans cette relation. Cependant, pour le grammairien allemand, seul un substantif ou un adjectif peut occuper la place du nom en position prédicative.

observons que l'accord est analysé, ou fait l'objet d'une tentative d'analyse, selon le point de vue de la syntaxe générale de Du Marsais (art. *Concordance*, tome III, 1753, p. 822). Lobato élabore un exemple dans lequel apparaît le rapport d'identité entre l'adjectif « sublime » et le substantif « vertu ». Comme les deux sont de même nature, c'est-à-dire qu'ils appartiennent à la même catégorie des noms, ils portent les mêmes accidents de genre, de nombre et de cas. Dans le second exemple, « *O vicio tem grande fealdade* » (« Le vice est hideux »), Lobato étudie la règle traditionnelle de l'accord du verbe en nombre et en personne avec son nominatif.

Outre a) l'accord en genre, en nombre et en cas de l'adjectif en position prédicative avec le sujet, b) des accords traditionnels en nombre et en personne du verbe avec son nominatif, et c) de l'accord en genre, en nombre et en cas de l'adjectif épithète avec le substantif, Lobato traite également d) l'accord en cas du substantif avec d'autres substantifs.

> Quando na oração concorrem dous, ou mais substantivos continuados pertencentes para a mesma cousa, sem que entre elles possa mediar a conjunção E, concordão todos em caso, isto he, poem-se todos no mesmo caso, em que está o primeiro, a quem pertecem, ainda que sejão de diverso genero, e numero. A mesma regra ha na Syntaxe Latina. Exemplo. *Tito delicias de Roma foi pai da patria*. Nesta oração são substantivos continuados *Tito*, e delicias pertencentes a huma mesma cousa, por se affirmar *delicias de Tito*; e por isso concordão em caso por estarem ambos em nominativo, mas não em genero, por ser *Tito* masculino, e *delicias* feminino; nem tambem em numero, por estar *Tito* no singular, e *delicias* no plural. (Lobato, 1770, p. 194-195)
>
> [Traduction]
> Lorsque deux ou plusieurs substantifs continus, appartenant à la même chose, surviennent dans une phrase, sans que la conjonction *et* puisse servir d'intermédiaire entre eux, ils s'accordent tous en cas, c'est-à-dire qu'ils se mettent tous dans le même cas que le premier, auquel ils appartiennent, même si leur genre et leur nombre sont différents. La même règle existe dans la syntaxe latine. Exemple. *Titus délices de Rome a été nommé père de la patrie*. Dans cette phrase, les substantifs continus *Titus* et *délices* se rapportent à la même chose, parce qu'il est dit *délices de Titus* ; par voie de conséquence, ils s'accordent en cas, car ils sont tous deux au nominatif, mais pas en genre, car *Titus* est un masculin et *délices* est un féminin ; ils ne s'accordent pas non plus en nombre, car *Titus* est au singulier et *délices*, au pluriel.

Cette règle concerne un accord complexe impliquant la syntaxe figurée (Colombat, 1996, p. 21-24). Dans l'exemple « *Tito delicias de Roma foi pai da pátria* »,

l'accord en cas se produit entre deux substantifs, *Tito* et *delícias*. Cet exemple pourrait s'expliquer par la syllepse, puisque les mots ne s'accordent pas en nombre et en genre, ou par l'ellipse, car un mot fait défaut entre *Tito* et *delícias*. Cependant, la notion d'accord « de voisinage » (*ibid.*) recouvre cet exemple, puisqu'il s'agit de l'accord avec le terme le plus proche.

Quant à la syntaxe de régime, Lobato (1770, p. 199-200), inspiré par Sanctius, organise le régime autour des cas et affirme que seuls le verbe actif et la préposition les régissent. Néanmoins, le grammairien portugais, dans son analyse, trahit quelque peu son homologue de Salamanque. Tout d'abord, il inclut le datif dans le groupe des cas admis comme régis, alors que Sanctius ne reconnaît que les régimes du génitif, de l'accusatif et de l'ablatif. Pour Lobato (1770, pp. 209-211), le datif peut être régi aussi bien par un adjectif, « *A paz he util aos Póvos* » (« La paix est utile aux peuples »), que par un verbe, « *Declarei a Pedro um segredo* » (« J'ai révélé un secret à Pierre »), tandis que pour Sanctius (1587 trad. par Clerico, 1983, p. 172) « le datif n'est jamais régi ». En fait, le datif est ajouté à une phrase déjà achevée uniquement pour marquer l'acquisition d'une chose (cf. *ibid.*).

Ensuite, bien que Lobato soutienne que les cas ne sont régis que par les verbes actifs et les prépositions, il étend leur régime aux adjectifs et aux adverbes. Le génitif est ainsi en mesure d'être régi par les classes de mots suivantes :

1. les adjectifs « que significão cousa abundante, ou falta » (« qui signifient une chose abondante ou le manque ») – comme « *O anno he abundante de frutos* » [« L'année est abondante en fruits »] (Lobato, 1770, p. 204) – ainsi que les adjectifs partitifs, numériques, comparatifs et superlatifs – par exemple, « *Nenhum dos Soldados despreze a Arte Militar* » [« Aucun soldat ne néglige l'art militaire »] (*ibid.* p. 205) ;

2. les verbes, comme les verbes actifs *acusar* et *absolver* (accuser et absoudre) – par exemple « *Accusei a Pedro de furto* » [« J'ai accusé Pierre de vol »] (*ibid.* p. 206) –, les verbes pronominaux – *compadecer-se, envergonhar-se* […] *esquecer-se, lembrar-se*, « *Compadeço-me muito de Pedro* » [« Je compatis vraiment à la douleur de Pierre »] (*ibid*., p. 207) – et enfin le verbe *ser* (être), « *Este livro he de Paulo* » [« Ce livre est à Paul »] (*ibid.*) ;

3. les prépositions, « *Falo acerca de Grammatica* » (*ibid*., p. 208) [« Je parle de la grammaire »] ;

4. les adverbes, « *Assás de trabalho tive na jornada* » [« J'ai eu assez de travail dans la journée »] (*ibid.*).

Alors que Sanctius (1587 trad. par Clerico, 1983, p. 167) affirme que le génitif représente le possesseur et n'est donc jamais régi par un verbe, mais par un nom à l'accusatif, Lobato (1770, p. 202-208) étudie le régime du génitif selon différents types d'adjectifs, de verbes, de prépositions et d'adverbes. Parmi les règles présentées par l'auteur, l'une est similaire à celle de Sanctius :

> *Do Genitivo*. Regra I.
> Todas as vezes que na oração concordarem juntos dous substantivos, de que hum significa a cousa possuida, e outro o possuidor, este segundo, que significa o possuidor da cousa, ou para quem ella pertence, se poem em genitivo regido da preposição *De*. Na Syntaxe Latina tambem se poem o substantivo do possuidor em genitivo. Exemplo. *Pedro edificou a casa de Antonio.* (Lobato, 1770, p. 202-203)
>
> [Traduction]
> *Du génitif.* Règle I.
> Chaque fois que deux substantifs s'accordent dans une phrase, l'un signifiant la chose possédée et l'autre le possesseur, celui-ci étant le second et signifiant le possesseur de la chose ou à qui elle appartient, ils sont mis au génitif régi par la préposition *de.* Dans la syntaxe latine, le nom du possesseur est également mis au génitif. Exemple : *Pierre a construit la maison d'Antoine.*

La construction de l'énoncé « *Pedro edificou a casa de Antonio* » (« Pierre a bâti la maison d'Antoine ») rappelle la description de Sanctius. En effet, malgré l'absence, chez Lobato, du terme accusatif et bien que l'auteur affirme que le génitif est régi par la préposition *de* et non par le nom à l'accusatif, nous avons le génitif « *de Antonio* » régi par le nom « *a casa* » à l'accusatif. La quasi-totalité des règles montre que Lobato mentionne le régime des cas par les prépositions, quoiqu'il utilise d'autres classes de mots pour traiter ce sujet.

À propos du régime de l'accusatif, Lobato soutient qu'il est régi à la fois par les verbes actifs et par les prépositions. Ainsi, tout verbe actif requiert et régit après lui l'accusatif, par exemple « *Eneas matou a Turno* » [« Énée a tué Turnus »] (Lobato, 1770, p. 212-213). Quant aux prépositions, certaines régissent l'accusatif : « Escrevi esta Grammatica segundo as doutrinas dos melhores Grammaticos » [« J'ai écrit cette grammaire selon les doctrines des meilleurs grammairiens »] (*ibid.*, p. 214) et « *Pedro vai para Castella* » [« Pierre va à Castella »] (*ibid.*, p. 215). Parmi les fonctions de l'accusatif mentionnées par Sanctius (1587 trad. par Clerico, 1983, p. 175), à savoir *a)* l'accusatif comme « suppost d'un verbe infinitif », c'est-à-dire *suppositum* (sujet), *b)*

l'accusatif comme « appost des verbes actifs », c'est-à-dire *appositum* (complément) et *c)* l'accusatif comme dépendant d'une préposition, seule la première n'est pas reprise par Lobato.

Pour le régime de l'ablatif, la première règle présentée par Lobato (1770, p. 216), selon laquelle l'ablatif est régi par une préposition exprimée ou sous-entendue, correspond à celle élaborée par Sanctius (1587 trad. par Clerico, 1983, p. 181) : « nous l'appellerons [l'ablatif] le sixième cas ou cas de la préposition parce qu'il est toujours régi par une préposition ». Lobato, en assimilant de la sorte ses règles à celles de Sanctius, prévoit le régime de l'ablatif par les prépositions dans toutes les règles. Quant au nominatif et au vocatif, le grammairien portugais les considère, à l'instar de Sanctius, comme non régis.

En somme, Lobato suit le modèle latin dans sa grammaire, mais y introduit en même temps la théorie de la grammaire générale française. S'agissant des règles, le grammairien portugais mentionne l'existence de principes communs à toutes les langues. Pour la syntaxe, ces principes se rapportent à la façon dont les parties du discours se joignent dans la phrase, c'est-à-dire par la concordance et par le régime. Ces phénomènes manifestent donc le modèle de la grammaire latine, à l'exemple du concept de syntaxe qui s'inscrit dans la lignée des grammaires précédentes, en reprenant notamment la notion de correction. Le régime est encore étudié à partir des cas latins, utilisés pour marquer la fonction syntaxique des mots. Les types de concordance présentés sont communs au latin et au portugais. S'agissant de la théorie de la grammaire générale française, Lobato en reprend certaines idées pour définir la phrase. L'introduction de ces idées à partir de la notion de proposition est notable. La notion de proposition est en effet fondamentale dans la *Grammaire générale et raisonnée* (1660). Elle marque un retour à la logique aristotélicienne et donne naissance au modèle logique universel de la proposition, formée par le sujet, le verbe *être* et l'attribut, et représentée par la proposition logique *la terre est ronde*. En ce qui concerne le phénomène d'accord, on peut noter l'émergence de la théorie générale française, selon laquelle le rapport d'identité entre les termes est placé comme fondement de l'accord. Cette mise à profit de la théorie générale française dans la grammaire portugaise est loin d'être anodine. Elle amorce en effet un changement de perspective dans le traitement de la syntaxe. Elle dénote à la fois une prise de distance progressive avec le modèle de la grammaire latine et un rapprochement avec la théorie de la grammaire générale française, comme nous l'observerons par la suite.

3.1.4.3 Fonseca

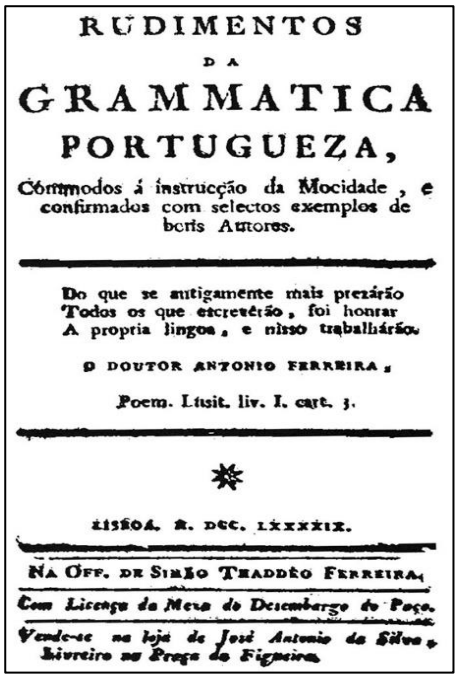
RUDIMENTOS
DA
GRAMMATICA
PORTUGUEZA,
Commodos á instrucção da Mocidade, e confirmados com selectos exemplos de boris Authores.
Do que se antigamente mais prezárão
Todos os que escrevêrão, foi honrar
A propria lingoa, e nisso trabalhárão.
O DOUTOR ANTONIO FERREIRA,
Poem. Lusit. liv. I. cart. 3.
LISBOA. M. DCC. LXXXXIX.
NA OFF. DE SIMÃO THADDEO FERREIRA,
Com Licença da Meza do Desembargo do Paço.
Vende-se na loja de José Antonio da Silva, Livreiro na Praça do Figueira.

Fig. 5 Fonseca 1779

Rudimentos da grammatica portugueza est un ouvrage didactique, écrit par Pedro José da Fonseca[239], publié en 1799. Il vise à enseigner le portugais, mais aussi à faciliter la compréhension du latin, car « os elementos do discurso são communs a todas as lingoas » [« les éléments du discours sont communs à toutes les langues »] (Fonseca, 1799, prologue, p. V). Cette grammaire se distingue par le rejet du modèle latin de la déclinaison casuelle, ce qui implique le développement de la syntaxe de concordance et de régime. Fonseca n'aborde effectivement ni l'accord en cas de l'adjectif avec le substantif ni la relation établie entre les mots par le régime des cas. L'abandon, chez

[239] Professeur et grammairien portugais, Pedro José da Fonseca a vécu à Lisbonne entre 1736 et 1816. Il a enseigné la rhétorique et la poétique au Collège royal des nobles à partir de 1759. Membre fondateur de l'Académie des sciences, il a collaboré au *Diccionario da lingoa portuguesaeza*, publié en 1793. Fonseca a également publié les ouvrages suivants : *Parvum Lexicon Latinum Lusitana interpretatione adjecta, ad usum Lusitanorum Adolescentium : in lucem editum jussu Josephi I Regis Fidelissimi* (1762) ; *Diccionario Portuguez e Latino* (1771) ; *Rudimentos da Grammatica portugueza, commodos á instrucção da mocidade, e confirmados com selectos exemplos de bons auctores* (1799) et *Rudimentos da Orthographia Portugueza* (1809), ces deux dernières œuvres ayant été anonymement publiées (Schäfer-Prieß, 2019, p. 46 ; Gonçalves, Notice CTLF 3306, 1998).

Fonseca, du modèle de l'inflexion casuelle latine pour l'étude du portugais se fonde sur la conception de Du Marsais (1792, vol. II, p. 712), qui considère que la description des langues ne doit retenir que leurs propres caractéristiques.

> Eis aqui a juizo de hum Moderno dos mais acreditados neste particular como Grammatico, e como Filosofo, o motivo principal. Tudo que Mr. Du Marsais apropria aos Grammaticos da sua nação, he transcendente aos de todas as outras.
>
> "Os nossos Grammaticos (assim diz) querendo sugeitar as lingoas modernas ao methodo Latino, as embaraçárão com hum grande número de preceitos inuteis, como são casos, declinações, e outros termos, que não convém a estas lingoas, e que nunca se haverião recebido a não terem os Grammaticos começado pelo estudo da lingoa Latina. Assim vierão a submetter símplices equivalentes a regras estranhas. Porém a Grammatica de huma lingoa nunca pelas fórmulas da Grammatica de outra lingoa se deve regular. As regras de huma lingoa só desta mesma lingoa devem ser tomadas. As lingoas precedêrão ás Grammaticas, e estas não se devem formar mais que de observações exactas, tiradas do bom uso da lingoa particular, de que ellas tratão." (Fonseca, 1799, prólogo, p. VII)
>
> [Traduction]
> Voici la raison principale, de l'avis de l'un des modernes les plus suivis dans ce domaine, en tant que grammairien et philosophe. Les reproches de Du Marsais aux grammairiens de sa nation valent pour tous les autres.
> « Nos grammairiens (dit-il), voulant assujettir les langues modernes à la méthode latine, les embarrasseront d'un grand nombre de préceptes inutiles, tels que les cas, les déclinaisons, et d'autres termes, qui ne conviennent pas à ces langues, et qui n'auraient jamais été admis si nos grammairiens n'avaient pas commencé par étudier la langue latine. C'est ainsi qu'ils en viennent à soumettre des équivalences simples à des règles étrangères. Mais, la grammaire d'une langue ne doit jamais être déterminée par les formules de la grammaire d'une autre langue. Les règles d'une langue ne doivent être tirées que de cette même langue. Les langues ont précédé les grammaires, et celles-ci ne doivent être formées que d'observations exactes, tirées du bon usage de la langue particulière qu'elles analysent. »

Moura (2008, p. 131) note que cette conception de Fonseca, selon laquelle les règles d'une langue ne sauraient être utilisées pour décrire une autre langue, contrarie la conception d'Argote, qui pense en effet que les règles de la langue portugaise sont majoritairement communes aux règles du latin. Cependant, Argote n'est pas le seul à concevoir l'analogie entre le portugais et le latin. Barros, Roboredo et Lobato partagent également cette conception. La grammaire de Fonseca se distancie donc du modèle latin

qui est suivi par ses prédécesseurs portugais. Elle cesse de faire usage des cas latins pour identifier la fonction syntaxique des mots.

Fonseca distingue également *la grammaire générale* et *la grammaire particulière*, distinction systématisée par Beauzée (1767, I, préface, p. IX-X), quoiqu'il n'emploie pas explicitement ces expressions. La grammaire du portugais se présente comme une œuvre qui traite les règles spécifiques à la langue portugaise : « A Grammatica, de que havemos de tratar, pertence em especial á lingoa Portugueza, por ser privativa ao dito idioma. Della reduzida a principios claros, e breves, para facilitar assim o modo de apprendela. » [« La grammaire, que nous analysons, s'applique particulièrement à la langue portugaise, car elle concerne cet idiome. Elle se réduit à des principes clairs et succincts afin de faciliter son apprentissage. »] (Fonseca, 1799, p. 2).

La grammaire de Fonseca comporte deux parties : la première traite les classes de mots[240] et la seconde, la syntaxe. Cette seconde partie sur la syntaxe se subdivise en cinq chapitres : 1. De la syntaxe ou de la construction en général ; 2. De la concordance ; 3. Du régime ; 4. De la syntaxe ou construction figurée ; 5. Du barbarisme et du solécisme. Le chapitre I, intitulé « Da Syntaxe, ou Construcção em geral » (« De la syntaxe ou de la construction en général »), présente une définition où l'auteur considère l'union entre les mots, mais aussi entre les phrases. La syntaxe est conçue comme le mode d'ordonnancement des mots et des phrases, et la référence à la correction, présente dans les définitions de la syntaxe dans les grammaires portugaises précédentes, n'est pas reprise. À l'instar de Roboredo, Fonseca considère, moyennant une référence claire à la tradition de la grammaire latine, que la syntaxe, la construction et l'ordre sont des termes équivalents :

> O termo *syntaxe* vem de outro Grego, que significa *ordem, construção*. Esta *syntaxe, construcção*, ou *ordem* consiste na união, encadeamento, ou estructura das palavras, e frases, conforme ás leis do uso, e ao genio particular de cada huma das lingoas. (Fonseca, 1799, p. 209)
>
> [Traduction]
> Le terme *syntaxe* vient d'un autre terme grec, qui signifie *ordre, construction*. Cette *syntaxe, construction* ou *ordre* consiste à unir,

[240] Le concept de *mot* est inspiré de la *Grammaire générale et raisonnée* (1660) : « As palavras consideradas como sinaes dos nossos pensamentos são a materia da sobredita Grammatica » [« Les mots considérés comme des signes de nos pensées sont la matière de ladite grammaire. »] (Fonseca, 1799, p. 2).

> enchaîner ou structurer des mots et des phrases, selon les lois de l'usage et le génie particulier de chaque langue.

Fonseca soumet la syntaxe de concordance et de régime au génie des langues. Ce faisant, il se différencie de ses prédécesseurs portugais, qui conçoivent généralement les règles de la syntaxe de concordance comme des règles communes à toutes les langues, et les règles de régime comme des règles particulières à chaque langue. Cette conception de Fonseca est justifiée, car ses règles du portugais se fondent sur des observations du bon usage de la langue chez les « bons escritores portugueses » [« bons écrivains portugais »] (Fonseca, 1799, *prólogo*, p. XII). De la sorte, l'auteur considère que les règles concernant l'accord et le régime sont spécifiques pour chaque langue. D'autre part, à l'instar d'Argote, Fonseca incorpore l'idée d'ordre naturel au concept de syntaxe simple[241]. Le grammairien portugais manifeste de la sorte un attachement persistant aux conceptions grammaticales antérieures.

> *Syntaxe*, ou *construcção simples*, que tambem se chama *natural*, e *regular* he a que observa com exacção, aquella ordem, por meio da qual ajuntando-se as palavras humas com outras, os pensamentos se dão a entender clara, e distintamente. Por tanto sempre que o contexto das taes palavras formar oração, isto he algum sentido, com que de huma cousa se affirma, ou nega outra, para que seha recta a composição das partes da dita oração, convem saber em cada huma dellas, a *concordancia*, e *regencia* que lhe compete. (Fonseca, 1799, p. 210)
>
> [Traduction]
> La *syntaxe* ou *construction simple*, également dite *naturelle*, et *régulière*, est cet ordre, observé avec exactitude, permettant de joindre les mots les uns aux autres afin de faire clairement et distinctement comprendre les pensées. Par conséquent, chaque fois que le contexte de ces mots forme une phrase, c'est-à-dire un sens quelconque, selon lequel une idée est affirmée ou niée, il convient de connaître, pour une composition correcte des parties de ladite phrase, la *concordance* et le *régime* adéquats à chaque partie.

Fonseca, inspiré par les idées des Messieurs de Port-Royal, évoque la relation entre le langage et la pensée. Il mentionne également la phrase comme une représentation linguistique du jugement, étant entendu que juger consiste à affirmer ou à nier une idée donnée à propos d'une chose. Le terme *proposition* n'est pas encore utilisé

---

[241] Les grammairiens portugais qui précèdent Argote, Barros et Roboredo, mentionnent également l'ordre naturel des mots. À l'instar des premiers grammairiens portugais Argote et Lobato, Fonseca divise la syntaxe en simple et figurée.

dans le corps du texte[242]. De surcroît, Fonseca applique effectivement la division de la syntaxe simple en concordance et en régime, telle qu'elle est imposée par le modèle latin. Les prises de distance de l'auteur à l'égard de ce modèle ne sont donc que partielles.

Le chapitre II est consacré à la concordance. Selon Fonseca (1799, p. 210), la concordance est « a união, com que as palavras regularmente se ajuntão, e confirmão entre si » (« l'union qui joint régulièrement les mots entre eux et les valide »). À l'instar des grammaires portugaises précédentes, cette union se caractérise par la relation entre les mots présentant les mêmes marques morphologiques. Comme indiqué précédemment, Fonseca n'utilise plus le paradigme latin des cas. Les règles sur la syntaxe d'accord et de régime sont ainsi élaborées sans y faire référence, car ce paradigme ne concerne aucunement le portugais. Le grammairien élabore alors cinq règles d'accord, dont deux ne figurent pas dans les grammaires portugaises antérieures. Il s'agit de la première règle, à savoir l'accord en genre et en nombre de l'article avec le nom commun ou l'appellatif, par exemple : « O meio, em que consiste a fortaleza, he entre o temor, e a ousadia (Vieir. Serm. t. 14. p. Serm. t. 14. p. 71) » [« *L'impression causée par la forteresse est entre la crainte et l'audace* »] ; et de la cinquième règle, l'accord en nombre des collectifs partitifs suivis de la préposition *de* et d'un nom au pluriel avec l'adjectif, le pronom, et le verbe subséquent, par exemple : « *A multidão dos artificios de fogo, que continuamente succedião huns a outros, alumiavão a fumaça da polvora* (Pint. Pereir. Hist. da India J. 2. c. 38. p. 187) » [« La multitude des feux d'artifice, qui se succèdent continuellement, illumine la fumée de la poudre »]. L'inclusion de ces deux types d'accord se justifie par l'idée de Fonseca de réguler le portugais moyennant l'usage de la langue elle-même. Quoique l'article ne constitue pas une classe commune à toutes les langues, il entre dans le domaine de la langue portugaise et la caractérise. Il en va de même pour le collectif partitif, dont l'accord est une caractéristique du portugais. Les autres règles d'accord – entre l'adjectif et le substantif, en genre et en nombre ; entre le relatif et le substantif antécédent, en genre et en nombre ; entre le verbe et les substantifs ou les pronoms, en nombre et en personne – apparaissent dans les grammaires portugaises antérieures et caractérisent les règles

[242] Dans la note de bas de page 411, Fonseca, alors qu'il explique le terme *agent,* se réfère au terme proposition : « Agente he o mesmo, que na Grammatica Latina se chama nominativo ; e na Logica, sujeito da proposição » (« L'agent est le même que dans la grammaire latine, où il s'appelle nominatif, et que dans la logique, où il se nomme sujet de la proposition. »)

communes à toutes les langues. Il n'est pas sans intérêt de noter que l'auteur propose des exemples extraits des classiques portugais afin de souligner le bon usage de la langue portugaise.

Le chapitre III est consacré au régime. Dans la grammaire de Fonseca, ce terme n'est plus lié au modèle latin suivi par les grammaires portugaises précédentes. En fait, les fonctions syntaxiques ne sont plus décrites à l'aide de systèmes de cas latins, bien que Fonseca utilise invariablement le terme « régime » pour traiter la dépendance d'un mot à un autre. Selon la formulation de Fonseca, un mot exerce une action sur l'autre. Il s'agit d'une relation sémantique entre deux mots, le régent et le régi, où le second restreint et détermine la signification du premier :

> REGENCIA he a acção, que humas palavras tem sobre outras, e o modo regular de as ajuntar entre si. dá-se regencia todas as vezes que huma palavra restringe, ou determina a significação de outra. a que está antes, rege ; e a que está depois, he regida. exemplo : *a fortuna nunca iguala os desejos dos homens* (Vieir. serm. t. 2. p. 16. 1). (Fonseca, 1799, p. 224).

> [Traduction]
> LE RÉGIME est l'action exercée par certains mots sur d'autres ainsi que la façon régulière de les joindre. Le *régime* se produit lorsqu'un mot restreint ou détermine la signification d'un autre. Celui qui précède régit ; celui qui suit est régi. Exemple : *La fortune n'égale jamais les désirs des hommes*.

Fonseca ne considère plus les mots isolés, mais les mots mis en relation. Il formule son concept de régime à partir de la théorie de Du Marsais (art. *Concordance*, tome III, 1753, p. 822) sur *le rapport de détermination* et marque ce rapport entre les mots par l'ordre, comme nous l'observons dans l'extrait ci-dessus. L'auteur explique que l'expression *les désirs* restreint l'action du verbe *équivaloir*. Sans cette restriction et détermination, le verbe dénoterait une action générale et indéterminée. Toujours dans la même phrase, l'expression « *dos homens* » restreint l'expression « *os desejos* » et en détermine le sens. Il s'agit donc d'un changement de perspective par rapport à la tradition des grammaires portugaises précédentes, qui utilisent les cas comme des catégories de fonction. Fonseca les considère désormais comme inadéquats pour l'analyse du portugais.

Fonseca (1799, p. 224-225) classe le régime en deux catégories : simple et composée. Cette classification est une innovation terminologique du grammairien

portugais, déjà observée par Gonçalves (cf. Notice CTLF 3310, 1998), afin de distinguer le régime non prépositionnel et le régime prépositionnel. Le régime simple restreint ou détermine la signification du verbe sans l'usage d'une préposition exprimée ou sous-entendue, « *A honra cria, e faz a arte excellente* » [« L'honneur crée et distingue l'art »] (Ferreir. Poem. l. 1. cart. 4.). En revanche, le régime composé suppose une préposition exprimée ou sous-entendue afin de restreindre ou de déterminer la signification du nom ou du verbe. Ainsi, dans l'exemple « *Já de mal, que me vem, não me arredo* » (« Le mal qui m'arrive ne m'effraie pas »), la préposition *a* est sous-entendue devant le premier pronom *me* (à moi), qui est donc classé en régime composé. Cependant, cette même préposition n'est pas sous-entendue devant le second pronom *me*, qui est donc classé en régime simple.

Pour le grammairien portugais, le régime concerne non seulement l'action exercée par un mot sur un autre, mais aussi la façon d'organiser et de joindre les mots entre eux, c'est-à-dire la construction des mots. Pour cette raison, il considère que les termes *régime* et *construction* s'équivalent. Les règles se rapportent donc *a)* au régime ou à la construction du nom et des autres parties de la phrase avant le verbe, *b)* à la construction du verbe, de l'adverbe et des autres parties de la phrase avant le nom, *c)* à la construction de certains verbes avec d'autres, *d)* à la construction du verbe avec le pronom et *e)* au régime des prépositions.

Pour ce qui a trait au régime ou à la construction du nom et des autres parties de la phrase avant le verbe, Fonseca élabore les règles suivantes :

1) toute phrase est formée d'un verbe précédé d'un substantif ou d'un pronom implicite ou explicite qui lui sert d'« agent », c'est-à-dire de sujet : « *Antonio estuda* », « *eu escrevo* », « *Hajamos paz, morreremos velhos* » (« Antonio étudie », « J'écris », « Soyons en paix, nous mourrons vieux ») ;

2) les noms communs sont généralement précédés d'un article, « *O mimo he o que corrompe os humores, e encurta a vida, e não o trabalho* » (« C'est le maternage qui corrompt les humeurs et abrège la vie et non pas le travail ») ;

3) les noms propres ne sont pas précédés d'un article, « *João de Barros foi o primeiro, que pôs a nossa linguagem em arte* » (« João de Barros fut le premier à mettre notre langage en art ») ;

4) les pronoms démonstratifs précèdent les substantifs, comme dans « *este prado florece* » (« cette prairie est en fleurs ») ;

5) les noms admettent entre eux et le verbe d'autres mots grâce auxquels il est possible d'observer leur relation de dépendance. Il s'agit des mots suivants :

a) les noms communs régis par la préposition *de* : « *O muro da virtude he a honra* […] » (« Le mur de la vertu est l'honneur ») ;

b) les adjectifs : « *A vida solitaria he vida de extremos* […] » (« La vie solitaire est une vie extrême ») ;

c) les adjectifs suivis de substantifs avec les prépositions *a, de, em* :

« *Muitas vezes as cousas vistas aos olhos fazem mór abalo* […] »

(« Souvent, les choses vues troublent davantage ») ;

d) les verbes régis par une préposition : « *Assim como o caminho certo de ter pão he servir a Deos* […] » (« Servir Dieu s'apparente au bon chemin pour avoir du pain ») ;

e) le pronom *se* : « *Nunca o demônio se mata* […] » (« On ne tue jamais le démon ») ;

f) les noms propres avec la préposition *de* : « *Os Reis de Portugal* […] *não só são Reis, mas Pais dos seus vassalos* » (« Les rois du Portugal […] ne sont pas seulement des rois, mais les pères de leurs vassaux ») ;

g) les adverbes correspondant aux adjectifs : « *Os homens de bem hão de regular suas acções por duas leis, pela lei de Deos, e pela lei de quem são* » (« Les hommes de bien régleront leurs actions selon deux lois, la loi de Dieu et la loi de leur personne ») ;

h) les pronoms relatifs avec leur verbe : « *Os homens, que se querem sinalar nas letras, e nas armas, e bons costumes, devem velar muito, e dormir pouco* » (« Les hommes qui entendent se distinguer par les lettres, les armes et les bonnes mœurs doivent veiller davantage et dormir peu ») ;

i) les participes : « *Os homens amantes da razão devem guardar em suas ações* […] » (« Les hommes amoureux de la raison doivent modérer leurs actions ») ;

j) la conjonction reliant les termes qui précèdent le verbe : « *O ouro, e as riquezas não são boas de si, nem mau* […] » (« En soi, l'or et les richesses ne sont ni bons ni mauvais »).

Fonseca élabore également plusieurs règles à propos de la construction du verbe, de l'adverbe et des autres parties de la phrase antéposées au nom. Pour ces règles, le

grammairien portugais utilise l'expression « *termo da ação* » (« terme de l'action ») afin de désigner la fonction de complément (cf. Gonçalves, notice CTLF 3310, 1998) du verbe. Cependant, il ne fait aucunement usage du terme *complément* dans ce contexte, nonobstant son emploi dans la grammaire française depuis Girard (1747, vol. I, p. 75 ; vol. II, p. 181) et sa spécification par Beauzée dans l'article *régime* (vol. XIV, 1765, p. 5-11) de l'*Encyclopédie*, dans sa *Grammaire générale* (1767, vol. II, p. 18) ainsi que dans l'article *complément* (1782, t. 1, p. 441-447) de l'*Encyclopédie méthodique*. Les règles de Fonseca sont les suivantes :

1) le nom postposé au verbe et qui le détermine est le « *termo da sua acção, ou significação* » (« le terme de son action ou de sa signification »), c'est-à-dire le complément du verbe : « *Quem busca virtude, Deos o ajuda* » (« Dieu aide celui qui recherche la vertu ») ;

2) les verbes actifs ou transitifs sont liés au terme suivant sans aucune préposition lorsque ce terme se réfère à la chose : « *A ingratidão perverte o juízo* » (« L'ingratitude pervertit le jugement »), ou avec la préposition *a* lorsque le terme se réfère à la personne : « *Ninguem se estime a si, ou depreze a outros pelo que póde dar, ou tirar a fortuna* » (« Personne ne s'estime ou ne méprise les autres pour ce qu'il peut donner ou ôter ») ;

3) un autre nom régi par une préposition peut se joindre au nom qui sert de « terme d'action » du verbe : « *Ninguem melhor edifica casa para si, que quem levanta templos para Deos* » (« Personne ne saurait mieux construire sa demeure que celui qui érige des temples à Dieu ») ;

4) les verbes neutres n'admettent pas de nom postposé pour transmettre leur action ou leur sens, car ils sont intransitifs : « *Suspira, e chora, e cança, e geme, e sua* » (« Il soupire, pleure, se fatigue, gémit, transpire ») ;

5) les verbes réciproques ne peuvent être précédés ou suivis que par des pronoms correspondant aux personnes du sujet, car l'action ou la signification du verbe renvoie à ces mêmes personnes : « *eu me arrependo, ou arrependo-me, tu te arrependes, ou arrependes-te* » (« je me repens, tu te repens ») ;

6) les verbes peuvent être suivis d'adverbes qui en modifient le sens : « *Nossa natureza tem mal as rédeas á prosperidade* » (« Notre nature est mal disposée à la prospérité »), ou de substantifs précédés de prépositions : « *lêr com gosto o livro, seguir contra vontade o exemplo* » (« lire avec plaisir un ouvrage, suivre à contrecœur un exemple ») ;

7) les substantifs postposés aux verbes peuvent être suivis d'adjectifs, susceptibles eux-mêmes d'être suivis par d'autres noms précédés de prépositions : « *Serem contagiosos os vicios he mal ordinario de todas as enfermidades* » (« La contagiosité des vices est le mal commun de toutes les maladies »).

À propos de la construction des verbes, Fonseca affirme les deux points suivants : *a)* les verbes se joignent entre eux moyennant ou non une préposition : « *Nenhuma pessoa póde fugir ás cousas, que hão de ser* » (« Personne ne peut fuir les choses qui ont lieu d'être ») ; *b)* les verbes se joignent sans préposition aux participes et aux gérondifs : « *A velhice he idade para ter trabalhado, e não para trabalhar, para ter, mas não para fazer* » (« La vieillesse est l'âge pour avoir travaillé et non pour travailler, pour avoir, mais non pour faire »).

Fonseca étudie également la construction du verbe avec le pronom. Le grammairien portugais stipule alors les points suivants :

1) les pronoms personnels et démonstratifs se joignent aux verbes lorsque leur signification porte sur ces pronoms : « *engrandecem-nos, ou engrandecem-nas* » (« ils les grandissent ») ;

2) les pronoms enclitiques apparaissent après les verbes et forment avec eux un seul mot : « *Que livro he esse ? Dá-mo cá »* (« Quel livre est-ce donc ? Donne-le – moi ») ;

3) lorsque deux verbes se présentent, le pronom précède le premier ou succède à l'un ou l'autre : « *me quero recrear, quero-me recrear, quero recre-me* » (« Je veux me divertir ») ;

4) les pronoms peuvent désigner à la fois « le terme de l'action » du verbe : « *me affliges com isso* » (« Cela m'afflige »), ainsi que la personne à qui s'adresse l'action : « *me causas afflicção com isso* » (« Cela me cause de l'affliction ») ;

5) les pronoms *o, a, os, as* servent uniquement à signifier « le terme de l'action » du verbe : « *A ira he como servidor diligente, que antes de ouvir todo o recado, já partir, e quando chegar a onde o mandão, não sabe o que ha de dizer.* » (« La colère est comme un serviteur diligent, qui, avant même d'avoir entendu le message, est déjà parti, et, une fois arrivé à destination, ne sait que dire. ») ;

6) les pronoms *lhe, lhes*, à leur tour, représentent le sujet auquel s'adresse l'action : « *Ha ignorantes tão altivos, que se despresão de perguntar, ou porque presumem, que tendo sabem, ou porque se não presuma, que lhes falta alguma cousa*

por saber. » (« Il y a des ignorants si fiers qu'ils n'osent pas demander, soit parce qu'ils présument qu'ils savent, soit parce qu'il leur manque quelque chose pour savoir. ») ;

7) Les pronoms personnels *eu, tu, ele* (je, tu, il) varient selon la préposition qui les précède. Ainsi, avec la préposition *a,* ils deviennent *mim, ti, si* (à moi, à toi, à lui) ; et avec la préposition *com*, « *comigo, comtigo, comsigo* » (avec moi, avec toi, avec lui).

Quant au régime des prépositions, elles régissent les mots postposés. Pour Fonseca (1799, p. 194), la préposition est la marque du régime, car elle dénote la relation de certains mots avec d'autres. L'auteur (*ibid*.), inspiré par l'article « Accusatif » (1751, vol. I, p. 91-92) de Du Marsais, qui utilise l'expression « complément de la préposition », n'emploie qu'une seule fois le terme *complément* pour désigner le mot accompagnant la préposition : « Chama-se preposição do Latim *praeponne,* por antes porque se põe antes da sua regencia, isto he antes da palavra, que lhe serve de complemento, sem a qual o sentido fica imperfeito. » (« Elle est appelée préposition du latin *praeponne*, placer avant, car elle est antéposée à son régime, c'est-à-dire au mot qui lui sert de complément, sans lequel le sens est imparfait »). Fonseca traite le régime des prépositions *a, de, em* et *por*. Ces prépositions dénotent différents modes, lesquels n'entrent pas ici dans notre propos. Nous nous contenterons de présenter un seul exemple pour chaque préposition : régime de la préposition *a,* « *amar a Deos, ao próximo* » (« aimer Dieu, le prochain ») ; régime de la préposition *de*, « *lei de Deos, casa de Antonio* » (« loi de Dieu, maison d'Antoine ») ; régime de la préposition *em,* « *estar em Lisboa, metter-se em casa* » (« être à Lisbonne, rester à la maison ») ; régime de la préposition *por*, « *ir por terra, ou por mar* » (« aller par terre ou par mer »).

Finalement, le traitement de la syntaxe dans la grammaire de Fonseca révèle l'assimilation et l'adaptation progressives de la théorie de la grammaire générale française par la grammaire portugaise, ce qui ne constitue aucunement une nouveauté. Par rapport à Lobato, Fonseca se consacre davantage à cette tendance. En effet, l'auteur considère pour le concept de syntaxe, par exemple, la relation non seulement entre les mots, mais aussi entre les phrases. La notion de phrase comme affirmation ou négation d'une idée est également liée à cette nouvelle théorie. De surcroît, la notion de détermination et de restriction, bien qu'encore attachée au concept de régime, ainsi que l'allusion à la fonction de complément sont des thèmes relatifs à la théorie de la grammaire générale française. Ils seront repris et développés par les grammairiens portugais ultérieurs. Enfin, Fonseca abandonne la déclinaison casuelle latine et prend

donc ses distances, quoique partiellement, avec ce modèle. Cependant, il conserve la division de la syntaxe (en concordance et régime) imposée par la grammaire latine, bien qu'il la soumette au génie des langues. Cette division traditionnelle de la syntaxe révèle un principe commun à toutes les langues et atteste de l'universalité implicite du modèle de la grammaire latine.

3.1.5 Grammaires du XIX^{e} siècle : Souza (1804), Melo (1818), Barbosa (1822)

Les grammaires de Souza (1804), de Melo (1818) et de Barbosa (1822) s'inscrivent dans le mouvement tardif de la grammaire générale au Portugal. Ces grammaires particulières, dont les deux dernières sont qualifiées de « philosophiques », visent à appliquer au portugais les principes de la grammaire générale française. Gonçalves (2006, p. 151) observe qu'en dépit de l'éclectisme manifeste des grammaires portugaises, en raison de l'absorption des diverses tendances qui règlent les grammaires générales françaises, la *grammaire philosophique* correspond à une grammaire fondée sur la raison. En effet, la finalité de la *grammaire philosophique* ou *rationnelle* est d'expliquer le fonctionnement de la raison dans une langue particulière. De la sorte, elle se distingue non seulement de la grammaire générale, qui considère les principes nécessaires à l'expression de nos idées pour le plus grand nombre possible de langues, mais aussi de la grammaire universelle, qui ambitionne l'exhaustivité, à savoir le traitement de l'ensemble des faits communs à toutes les langues du monde (Auroux, 1983, p. 3-4) ; une tâche néanmoins irréalisable, comme l'observe déjà Beauzée dans son article *général, universel*, de l'*Encyclopédie Méthodique* (1784, t..2, p. 145-146).

L'intitulé le plus usité au Portugal est *grammaire philosophique*, alors que celui consacré en France est *grammaire générale*. Cependant, selon Auroux (1983, p. 3-4) et Dominicy (1992, p. 429), le grammairien français Thiébaut (1733-1807) utilise, en 1802, l'expression « grammaire philosophique », en lieu et place de « grammaire générale », un titre alors largement un usage. Thiébaut entend désigner de la sorte une grammaire dont la finalité est de traiter « les procédés du langage, et d'éclairer par là, la marche, le caractère, les développements, et le perfectionnement de la raison humaine » (Thiébaut, 1802, vol. I, préface, p. VII), c'est-à-dire une grammaire qui propose une explication rationnelle des faits linguistiques (Auroux, *ibid.*).

Pour Gonçalves (2006, p. 151-152), les grammaires philosophiques se caractérisent par la correspondance « entre les opérations logiques de la pensée et la succession linguistique et discursive ». Elles se présentent alors comme une théorie du langage non seulement philosophique ou rationnelle, mais aussi linguistique. Nous nous intéresserons donc à ces grammaires, qui traitent la langue portugaise selon ce point de vue dual, philosophique et linguistique, basé sur les théories générales élaborées par les grammairiens français.

3.1.5.1 Souza

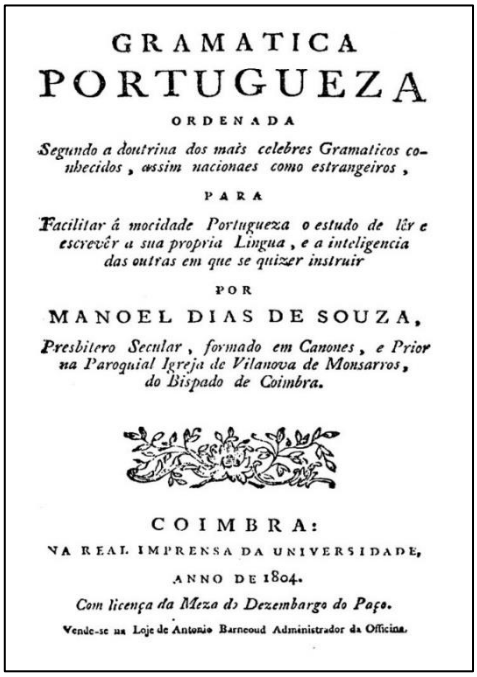

GRAMATICA
PORTUGUEZA
ORDENADA
Segundo a doutrina dos mais celebres Gramaticos conhecidos, assim nacionaes como estrangeiros,
PARA
Facilitar á mocidade Portugueza o estudo de lêr e escrevêr a sua propria Lingua, e a inteligencia das outras em que se quizer instruir
POR
MANOEL DIAS DE SOUZA,
Presbitero Secular, formado em Canones, e Prior na Paroquial Igreja de Vilanova de Monsarros, do Bispado de Coimbra.
COIMBRA:
NA REAL IMPRENSA DA UNIVERSIDADE,
ANNO DE 1804.
Com licença da Meza do Dezembargo do Paço.
Vende-se na Loje de Antonio Barneoud Administrador da Officina.

Fig. 6 Souza 1804

La *Gramatica portugueza*, publiée en 1804, est une grammaire pédagogique d'inspiration philosophique. Comme l'indique son auteur, Manuel Dias de Souza[243], en frontispice de l'ouvrage, elle vise à faciliter l'étude de la langue portugaise et la

[243] Manuel Dias de Souza (1753-1827) est un prêtre, grammairien et pédagogue portugais, formé notamment en droit canonique à l'université de Coïmbre. Outre la *Gramatica Portuguesa* (1804), Sousa a également écrit un ouvrage pédagogique *Nova escola de meninos: na qual se propoem hum methodo facil para ensinar a ler, escrever, e contar (1784)* et une *Historia da creacao do mundo* (1825), ainsi que quelques ouvrages de nature juridique (Cf. Schafer-Prieß, 2019, p. 49).

compréhension des autres langues. Il s'agit donc d'une grammaire dont les principes sont généraux, c'est-à-dire applicables au plus grand nombre possible de langues.

Souza (1804, p. XII-XIV), dans son texte introductif, se réfère aux grammairiens portugais et français qui constituent son horizon de rétrospection. Selon l'auteur lui-même, sa « Doutrina […] foi principalmente coligida da Gramatica universal de Gebelem[244], e da Grammatica Geral de M.r Boze » (« doctrine […] a principalement rassemblé les données de la *Grammaire universelle* de Court de Gébelin et de la *Grammaire générale* de Mr Beauzée »). Souza se réfère également à l'*Encyclopédie Méthodique* (1782-1786). Outre ces trois ouvrages, il s'inspire des articles de l'*Encyclopédie* de Du Marsais et de Beauzée, ainsi que de la *Grammaire* (1775) de Condillac. Sa référence à ces grammairiens français et à leurs œuvres atteste l'éclectisme de sa grammaire. Souza (1804, préface, p. XIV) fait état de cet éclectisme pour justifier sa méthode de travail : « O meu trabalho redús-se tão sómente á escolha e arranjamento destas doutrinas, segundo o metodo que julguei mais apto ao fim que me proponho » (« Mon travail n'a consisté qu'à choisir et à disposer ces doctrines, selon la méthode que j'ai jugée la plus convenable pour la finalité que je me propose »). Quant à sa méthode d'analyse, si nous considérons que le grammairien portugais se sert des théories et des modèles de la grammaire générale française pour les appliquer au portugais, elle serait alors déductive.

La *Gramatica portugueza* se divise en deux parties : l'orthologie et l'orthographe[245]. Cette division est en tous points semblable à celle évoquée par Beauzée dans l'article *Grammaire* (1757, vol. 3. VII, p. 843)[246]. L'orthologie se

---

[244] Antoine Court de Gébelin est un pasteur protestant français, né à Nîmes en 1725 et mort à Paris en 1784. Il publie une histoire des langues du monde, qui demeurera inachevée, intitulée *Monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne*, en neuf volumes, de 1771 à 1782, à Paris. L'œuvre compile des connaissances sur les langues du monde, c'est-à-dire sur la comparaison et l'histoire de ces langues (Notice CTLF 5104). Le deuxième volume est une grammaire universelle et comparative, *Histoire naturelle de la parole ou Précis de l'origine du langage et de la grammaire universelle.* Il est publié en 1776 et comporte trois parties : l'étymologie, l'écriture et la grammaire. Court de Gébelin élabore alors des principes ou des lois générales à partir desquels il établit une comparaison entre les langues.

[245] L'orthologie se subdivise en quatre articles : I. Des éléments du mot (les voyelles, les voix, les diphtongues, les consonnes, les articulations, les syllabes, les signes d'écriture, les abréviations) ; II. Des éléments du discours (le nom, l'article, l'adjectif, le pronom, le participe, le verbe, la préposition, l'adverbe, la conjonction, l'interjection) ; III. De la prosodie (les règles, les figures de style) ; IV. De la syntaxe (la concordance, la dépendance, la construction, les figures de syntaxe, la construction du discours). L'orthographe se subdivise en deux articles : 1. l'orthographe des mots ; 2. l'orthographe du discours (les signes de ponctuation). Dans la grammaire de Souza, l'adjectif apparaît comme une classe autonome.

[246] Selon Beauzée (art. *Grammaire*, *Encyclopédie*, vol. VII 1757, p. 843), « toute la Grammaire se divise ainsi en deux parties générales, dont la premiere qui traite de la parole, peut être appellée Orthologie ; & la seconde, qui traite de l'écriture, se nomme Orthographe ».

subdivise en quatre articles. Le dernier est consacré à l'étude de la syntaxe (la concordance, la dépendance, la construction, les figures de syntaxe, la construction du discours). Préalablement à l'examen de l'article IV relatif à la syntaxe, il convient d'aborder certains thèmes, qui caractérisent l'application de la théorie de la grammaire générale française dans la grammaire portugaise. Il s'agit tout d'abord du concept de grammaire présenté par Souza (1804, p. 1) dans l'introduction, à savoir « arte que ensina a pintar, e exprimir de hum modo claro, energico, e rapido as nossas ideas » (« l'art qui enseigne à peindre et à exprimer clairement, énergiquement et rapidement nos idées »). La métaphore de la peinture, qu'utilise l'auteur pour définir la grammaire, est empruntée à Court de Gébelin[247] (1776, p. 139-140), qui l'emploie pour évoquer la relation entre le langage et la pensée (Fournier et Raby, 2003, p. 175). En regard des grammaires portugaises précédentes, cette nouvelle conception singularise la grammaire de Souza, puisque le grammairien portugais, influencé par les grammairiens français des Lumières, conçoit le langage comme l'expression de la pensée. L'*art*, c'est-à-dire la grammaire, ne consiste plus uniquement à enseigner à parler et à écrire correctement, mais à analyser la pensée afin de pouvoir la communiquer. Cette « hypothèse du langage-traduction », selon Auroux (1979, p.70), est reprise par les auteurs portugais dans leurs grammaires philosophiques.

Il s'agit ensuite de la distinction entre la *grammaire universelle* et la *grammaire particulière*. Cette terminologie *universel vs particulier* est également empruntée à Court de Gébelin. Le grammairien français a toutefois été influencé par Beauzée, quoique ce dernier use le terme *général*, car il ne conçoit aucunement l'existence d'une grammaire universelle, en raison de l'impossibilité de connaître et de rassembler, en un seul instrument linguistique, l'ensemble des règles concernant toutes les langues (art. *Général, universel, E.M.*, vol. II, 1784,p. 145-146). Court de Gébelin (1776, p. 140) ne retient aucunement cette considération et emploie le terme *universel* pour décrire une grammaire « commune à tous les Peuples », dont les règles « seront les mêmes pour tous les Peuples, pour toutes les langues ». Le terme *universel*, employé pour la première fois par Court de Gébelin en 1774, s'inspire de Harris[248] (Auroux, 1983, p. 2). Cette distinction terminologique n'a aucune incidence sur le projet grammatical du grammairien français, puisque Court de Gébelin, à l'instar de Beauzée, conçoit

[247] « La *Grammaire* n'est donc autre chose que l'Art de peindre » (Court de Gébelin, 1776, p. 139)
[248] L'ouvrage de Harris, *Hermes or a Philosophical Inquiry concerning Language and Universal Grammar* (1751), est traduit en français par Thurot en 1796.

l'existence de principes communs à toutes les langues. De même, cette terminologie n'interfère nullement dans la conception de Souza. Le grammairien portugais, inspiré par Court de Gébelin, utilise l'expression *grammaire universelle*, car *universel* et *général* sont, à ses yeux, des termes analogues. Enfin, pour élaborer une conception de la grammaire universelle, Souza associe non seulement les idées de Beauzée à propos de l'universalité des lois de l'analyse logique de la pensée, mais aussi la définition de la grammaire universelle de Court de Gébelin. Le tableau ci-dessous présente cette composition de Souza[249] :

Beauzée (art. *Grammaire*, vol. VII, 1757)	Court de Gébelin (1776)	Souza(1804)
[…] toutes les langues assujettiront indispensablement leur marche aux lois de l'analyse logique de la pensée ; & ces lois sont invariablement les mêmes partout & dans tous les tems, **parce que la nature & la maniere de procéder de l'esprit humain sont essentiellement immuables. Sans cette uniformité & cette immutabilité absolue, il ne pourroit y avoir aucune communication entre les hommes de différens siecles ou de différens lieux, pas même entre deux individus quelconques, parce qu'il n'y auroit pas une regle commune pour comparer leurs procédés respectifs.** **[…]** La *Grammaire* admet donc deux sortes de principes. Les uns sont d'une vérité immuable & d'un usage universel ; ils tiennent à la nature de la pensée même […] Les autres n'ont qu'une vérité hypothétique & dépendante de conventions libres & muables, & ne sont d'usage que chez les peuples qui les ont adoptés librement […] Les premiers constituent la *Grammaire générale*, les autres sont l'objet des diverses *Grammaires particulieres.* (p. 841-842, je souligne)	Il existera donc deux sortes de Grammaires, l'une UNIVERSELLE, commune à tous les Peuples : l'autre PARTICULIERE, bornée à chaque Peuple. […] L'une immuable comme la Nature dont elle est la copie ; l'autre variable à l'infini, & se prêtant au génie inconstante de chaque Peuple, de chaque siècle. (p. 140-141, je souligne)	A Gramatica Universal he immutavel assim como a Natureza, da qual ela he huma copia comum a todos os seculos, e a todos os Povos ; **porque a Natureza, e o modo de proceder do espirito humano são immutaveis : sem esta uniformidade e immutabilidade absoluta não poderia haver communicação alguma entre os homẽs de diferentes seculos, ou de diferentes lugares, ainda mesmo entre dois individuos ; porque não haveria huma regra comum para comparar os seus respectivos procedimentos**. […] A Gramatica Particular he pelo contrario infinitamente variavel, prestando-se ao genio inconstante de cada Povo, e de cada século […] (p. 1-2, je souligne)

Souza compile donc les écrits des deux grammairiens français afin de composer son texte. Alors que la *grammaire universelle* est conçue comme immuable, commune à

[249] Nous signalons en gras plusieurs passages des citations afin de mieux montrer la composition réalisée par Souza à partir des textes de Beauzée et de Court de Gébelin.

tous les peuples, à tous les âges, la *grammaire particulière* varie dans le temps et dans l'espace, selon le génie de chaque langue. Nonobstant cette distinction, Souza (1804, p. 2) affirme qu'un fond commun aux grammaires particulières existe, à savoir les règles constituant la *grammaire universelle*. Pour la syntaxe, les règles ou principes généraux ont trait aux *rapports d'identité* et *de détermination* entre les mots dans une proposition. Ces principes généraux élaborés par le grammairien et philosophe français Du Marsais (1729, préface, p. XIV ; art. *Concordance*, *Encyclopédi*e, vol. III, 1753, p. 822a) seront repris, moyennant quelques modifications, par les grammairiens portugais, comme nous le verrons ultérieurement.

Dans l'article IV de sa grammaire, Souza applique la théorie syntaxique générale française à la syntaxe de la langue portugaise. À vrai dire, l'auteur effectue une superposition. Il conserve en effet le modèle latin et lui superpose celui de la grammaire générale. Par exemple, pour la notion de syntaxe, Souza combine la définition figurant dans les grammaires latines et portugaises avec la conception rationnelle de la grammaire générale. Selon Souza (1804, p. 155-156), la syntaxe ou la « composição » (« composition ») est « o arranjamento e ordem que elas [as palavras] devem ter na […] expressão [das ideias] » (« l'arrangement et l'ordre qu'ils [les mots] doivent avoir dans […] l'expression [des idées] »). Afin d'élaborer sa définition de la syntaxe, Souza combine critères d'ordre fonctionnel-distributionnel-syntagmatique et sémantique-psychologique (Auroux, 2009a, p. 105, 107-108). Il se réfère ainsi à l'ordre des mots dans la proposition et à l'expression des idées. Le fait nouveau est l'inclusion du point de vue rationnel dans la définition traditionnelle de la syntaxe, puisque les mots énoncés suivent l'ordre analytique des idées. En revanche, le terme « composição » est loin d'être inédit, car il apparaît dans les grammaires non seulement latines (cf. Colombat, 1999, p. 379), mais aussi portugaises de Roboredo (1619, p. 53) et de Lobato (1770, p. 91).

Souza n'applique pas au portugais la distinction établie par Du Marsais (art. *Construction, Encyclopédie*, vol. IV, 1754, p. 73) entre la *syntaxe* et la *construction.* Quoique le grammairien portugais s'inspire de Court de Gébelin (1776, p. 321)[250], pour affirmer que l'établissement de l'ordre correct des mots n'est possible, d'une part, que par la connaissance de la « forme » des mots, c'est-à-dire des signes établis par la

[250] « Lorqu'on veut peindre une idée par le discours, on a deux objets à considérer : 1° la forme qu'exige chaque mot pour se lier avec ses voisins : 2° la place qu'il doit occuper » (Court de Gébelin, 1776, p. 321).

syntaxe, et, d'autre part, que par la « place » qu'ils occupent dans l'énoncé, à savoir la construction, il conserve, en un sens, la conception avancée par les grammairiens latins et vernaculaires à propos de la syntaxe et de la construction, qui sont vues comme des termes analogues. Il est alors conduit à élaborer pour la construction une définition similaire à celle de la syntaxe : « Este arranjamento e ordem que deve haver entre as partes essenciaes de huma propozição, e entre as que lhes são subordinadas, he o que os Gramaticos chamão Construção. » [« Cet arrangement et cet ordre qui doit exister entre les parties essentielles d'une proposition, et entre celles qui leur sont subordonnées, est ce que les grammairiens appellent construction. »] (Souza, 1804, p. 174). Outre ces définitions similaires, Souza (*ibid.*, p. 174-175) affirme, dans sa grammaire, que la syntaxe et la construction ont le même objet. Il confirme de la sorte, selon sa conception, l'analogie entre ces termes : « os mesmos Gramaticos [Francezes principalmente Beauzée, Condillac e Court de Gébelin] considerão o objeto da Construção diferente do da Sintaxe ; mas ha entre estes dois objetos huma tão estreita conexão, que mal se podem separar ; e por isso nesta Gramatica se tratão ambos debaixo de hum mesmo Artigo » (« les mêmes grammairiens [français, principalement Beauzée, Condillac et Court de Gébelin] considèrent l'objet de la construction comme différent de celui de la syntaxe ; mais il y a un lien si étroit entre ces deux objets qu'ils ne peuvent guère être séparés ; et c'est pourquoi les deux sont traités, dans cette grammaire, sous le même article »). Souza connait la nouvelle doctrine des grammairiens des Lumières, mais il n'abandonne pas pour autant celle établie par les grammairiens latins et utilisée par les grammairiens vernaculaires, car l'ancienne doctrine lui semble plus appropriée. Pour sa grammaire, il retient les deux doctrines et choisit d'adapter la nouvelle à la traditionnelle.

Souza ne cite aucunement Du Marsais à propos de la distinction entre la syntaxe et la construction. Il n'en reste pas moins que l'auteur est effectivement influencé par ce grammairien et philosophe français (art. *Construction, Encyclopédie*, vol. IV, 1754, p. 81) lorsqu'il établit la distinction entre le jugement et la proposition. Sur ce point, Du Marsais s'écarte de la logique de Port-Royal (Léon, 2003, p. 7). Le jugement est donc appréhendé comme une action de l'esprit, alors que la proposition en est l'expression linguistique.

> A união que em nosso espirito fazemos de certas idéas que entre si tem alguma relação chama-se juizo ou pensamento ; e a união de

> certas palavras que exprimem hum juizo, ou hum pensamento chama-se *Propozição.* [...].
>
> Hum *Juizo* compõe-se de tres partes essenciaes, a saber : de hum *Sujeito* de quem se affirme ou negue alguma coiza ; de hum *Atributo* que qualifique o sujeito ; hum nexo que os une. A Propozição consta tambem de tres partes essenciaes correspondentes as que constituem hum Juizo ou Pensamento, a saber : de hum *Nome* e o seu artigo algumas vezes, que exprimem o Sujeito do qual se affirma ou nega alguma coiza ; de hum Adjetivo que exprime a qualidade que se atribue ao Sujeito, e de hum *Verbo* que he o nexo que serve de unir e ligar o atributo ao Sujeito. *Exemplo.* [...] *Deos he justo* [...]. (Souza, 1804, p. 156-157)
>
> [Traduction]
> L'union que nous faisons dans notre esprit de certaines idées qui entretiennent un rapport quelconque entre elles s'appelle jugement ou pensée ; et nous nommons proposition l'union de certains mots exprimant un jugement […]
> Un jugement se compose de trois parties essentielles, à savoir un sujet dont on affirme ou nie quelque chose, un attribut qui qualifie le sujet, un lien qui les unit. La proposition compte également trois parties essentielles, correspondant à celles qui constituent un jugement ou une pensée : un nom et parfois son article, qui expriment le sujet dont on affirme ou nie quelque chose, un adjectif qui exprime la qualité attribuée au sujet, et un verbe qui sert de lien entre l'attribut et le sujet. Exemple […] *Dieu est juste* […]

L'exemple « *Deus he justo* » représente à la fois la proposition et le jugement, puisque les parties correspondent. Nous observons que Souza tient compte du fait, évoqué par Beauzée (1767, vol. II, p. 5), qu'une proposition complète peut s'exprimer par un seul mot. Ainsi, dans l'exemple donné par le grammairien portugais (1804, p. 157), le verbe « *ama* » correspond à la proposition « *Ele é amante* ». Cette distinction entre le jugement et la proposition le conduit à différencier les *propositions logique* et *grammaticale*, élaborée par Du Marsais (art. *Construction*, *Encyclopédie*, vol. IV, 1754, p. 84-85). La première considère le sens global résultant de l'union des mots et la seconde, la relation mutuelle entre les mots (Souza, 1804, p. 171).

Souza distingue également la *proposition* de la *phrase*. Alors que la proposition est conçue comme un énoncé à sens complet, à structure ternaire, la phrase « he huma palavra generica que se aplica a toda a união de palavras, ou seja, que elas formem hum sentido completo ou incompleto » [« est un mot générique qui s'applique à toute combinaison de mots, que le sens soit complet ou incomplet »] (Souza, 1804, p. 201). Ce concept de phrase utilisé pour désigner un ensemble de mots, dont le sens est complet ou incomplet, est emprunté à Du Marsais (art. *Construction*, *Encyclopédie*, vol.

IV, 1754, p. 81b), « *phrase* est un mot générique qui se dit de tout assemblage de mots liés entr'eux, soit qu'ils fassent un sens fini, ou que ce sens ne soit qu'incomplet ». Quant au terme « oração », Souza le conçoit comme un synonyme de *proposition*.

Souza (1804, p. 157) classe les règles de la syntaxe en règles de *concordance*, de *dépendance* et de *construction*. Elles constituent, dans le sillage de la grammaire générale française, les principes généraux qui sous-tendent son étude de la syntaxe portugaise. Les règles de concordance ont trait à l'union des mots essentiels, à savoir le nom, l'adjectif et le verbe. Les règles de dépendance établissent l'union de ces mots essentiels avec les mots qui les déterminent. Les règles de construction indiquent la place occupée par chaque mot dans le discours. Pour cette classification, Souza s'inspire de Beauzée (art. *Grammaire*, *Encyclopédie*, vol. VII, 1757, p. 844). Le grammairien français explique en effet que les règles de la syntaxe, quelle que soit la langue, renvoient à la *concordance*, au *régime* et à la *construction*. Le terme *dépendance* est alors emprunté à Court de Gébelin (1776, p. 322), qui le considère comme « plus général et plus commode » (Court de Gébelin, 1774, p. 479). De même, Souza, considérant que ce terme est moins marqué et donc plus approprié, l'emploie en lieu et place de *régime*, hérité de la grammaire latine, et préférentiellement à *détermination*, chez Du Marsais.

Les notions traditionnelles d'*accord* et de *régime*, essentiellement formelles, issues de la grammaire latine, ne sont pas retenues et cèdent la place à des notions sémantiques. L'introduction de ce point de vue sémantique moyennant la paire *identité*/*détermination* revient à Du Marsais (Auroux, 1979, p. 181). Pour Du Marsais, (art. *Détermination*, *Encyclopédie*, vol. IV, 1754, p. 901) « toute syntaxe est fondée sur le rapport d'identité & sur le rapport de détermination ». Le rapport d'identité fonde l'accord et le rapport de détermination, le régime. Ces nouvelles catégories, que Du Marsais déduit à partir de l'analyse du latin et du français, peuvent être étendues à un ensemble de langues (cf. Colombat et Fournier, notice CTLF 2404, 1998), dont le portugais. De la sorte, la notion de généralité qui configure la grammaire générale se rapporte aux règles ou aux principes généraux couvrant le plus grand nombre de faits possibles, pour le plus grand nombre de langues. Souza intègre cette théorie dans la syntaxe portugaise et amorce une nouvelle perspective par rapport à la tradition précédente.

Pour la notion de concordance, Souza reprend les conceptions de Beauzée. À l'instar de son homologue français (art. *Grammaire*, *Encyclopédie*, vol. VII, 1757, p.

844), Souza (1804, p. 158) constate d'abord que la généralité, qui façonne la concordance, relève de l'« uniformidade dos acidentes, que são cõmuns a muitas palavras » (« l'uniformité des accidents, qui sont communs à plusieurs mots »). Le grammairien portugais récupère ensuite un autre texte de Beauzée (art. *Identité, Encyclopédie*, vol. VIII, 1765, p. 495) et affirme que la concordance se fonde sur le rapport d'identité qui existe entre les flexions communes à des mots mis en relation. Le tableau ci-dessous signale les passages où Souza traduit quasi littéralement le texte de Beauzée.

Beauzée (art. *Identité*, vol. VIII, 1765)	Souza (1804)
[…] C'est **entre les inflexions communes aux mots qui ont quelque correlation, qu'il y a, & qu'il doit y avoir concordance dans toutes les langues qui admettent ces inflexions. Mais pour établir cette concordance, il faut d'abord déterminer l'inflexion de l'un des mots** corrélatifs, **& ce sont les besoins réels de l'énonciation,** d'après ce qui existe dans l'esprit de celui qui parle, **qui reglent cette premiere détermination, conformément aux usages de chaque langue** : **les autres mots** correlatifs **se revêtent ensuite des inflexions correspondantes**, par imitation, & pour être en concordance avec leur correlatif, **qui leur sert comme d'original** : celui-ci est dominant, les autres sont subordonnés. **C'est ordinairement un nom ou un pronom** qui est le correlatif dominant ; **les adjectifs & les verbes sont subordonnés** : **c'est à eux à s'accorder**, & **la concordance de leurs inflexions avec celles du nom ou du pronom, est comme une livrée qui atteste leur dépendance. Cette dépendance est fondée sur un rapport, qui est, selon les** meilleurs **Grammairiens** modernes, **un rapport d'*identité*. (**p. 495, je souligne)	**[…] entre as inflexões cõmuns ás palavras que** n'uma expressão **tem** entre si **alguma relação, he que ha, e que deve haver concordancia em todas as Linguas que admitem estas inflexões.** **Mas para estabelecer esta concordancia he precizo primeiro determinar a inflexão de huma das palavras** da Propozição ; **e são as necessidades reaes da expressão que regulão esta primeira determinação conforme os uzos de cada Lingua : as outras palavras** são subordinadas a esta, que he como a dominante da Propozição, e **se vestem das inflexões correspondentes** áquela **que lhes serve como de original. Ordinariamente hum Nome ou hum Pronome** he a palavra que determina a concordancia das palavras de huma Propozição : **os Adjetivos e os Verbos são as palavras subordinadas e que se devem concordar. A concordancia das suas inflexões com as do Nome ou do Pronome, he como huma libré que atesta a sua dependencia. Esta dependencia he fundada sobre huma relação, a que os Gramaticos** chamão ***relação de identidade*.** (p. 158-159, je souline)

La *généralité* qui conforme la concordance n'est plus rattachée à l'accord morphologique observé dans les grammaires latines et vernaculaires, mais à la notion sémantique du rapport d'identité entre les termes. Souza utilise des critères sémantiques et fonctionnels-syntaxiques (Auroux, 2009, p. 105-108) pour traiter la concordance du portugais. À l'instar de Beauzée, il comprend que le rapport d'identité, qui fonde la

dépendance entre les termes d'une proposition, est marqué par la concordance des flexions des mots subordonnés (adjectifs et verbes) avec les mots dominants (noms et pronoms). Or, comme le nom et le pronom déterminent la concordance, ils portent les marques, c'est-à-dire les flexions suivies par les adjectifs et les verbes. Notons que Souza, afin de désigner cette marque distinctive de la concordance des flexions, ne traduit pas le terme « livrée »[251] utilisé par Beauzée, mais l'adapte seulement au portugais, « *libré* », moyennant un procédé phonologique et graphique.

Toujours inspiré par Beauzée, Souza n'élabore que deux types généraux de concordance : 1. entre l'adjectif et le nom, en nombre, en genre et en cas, pour les langues qui le possèdent ; 2. entre le verbe et le nom ou le pronom, en nombre. Pour le premier type, Souza (1804) spécifie les trois règles suivantes :

> 1. o adjetivo concorda em número e em gênero com o nome ou pronome a que se une. Exemplos. « Palacio formozo. Cidade antiga. Elle *he* manso » (p. 160)
> 2. o adjetivo que concorda com muitos nomes que o precedem põe-se no plural, porque muitos nomes no singular valem por um nome no plural. Exemplo. « *O Carvalho, o Cedro, e o Alamo são altos* » (p. 161)
> 3. quando o nome a que se refere um adjetivo não está expresso, o adjetivo o faz conhecer pelo seu gênero. Exemplo : *os ricos, os grandes*, subentende-se *homens* (p. 161).
>
> [Traduction]
> 1. L'adjectif s'accorde en nombre et en genre avec le nom ou le pronom auquel il est joint. Par exemple : « Un palais magnifique. Une ville ancienne. Il est calme » ;
> 2. L'adjectif qui s'accorde avec plusieurs noms le précédant se met au pluriel, car plusieurs noms au singulier équivalent à un nom au pluriel. Par exemple : « Le chêne, le cèdre et le peuplier sont grands » ;
> 3. Lorsque le nom auquel se réfère un adjectif n'est pas exprimé, l'adjectif le fait connaître par son genre. Par exemple : « *les riches, les grands* sous-entendent *des hommes* ».

En dépit de l'abandon, par la grammaire portugaise, de l'analyse fondée sur les cas latins, Souza se réfère toujours à l'accord en cas pour les langues possédant un système de déclinaison casuelle. La raison en est que Souza suit l'analyse du grammairien français Beauzée et qu'il démontre la nature de sa grammaire en se basant

---

[251] Il est à noter que la « livrée » désigne les habits d'une couleur convenue, d'un modèle particulier, que portent les domestiques d'une même maison. Ce terme « livrée », appliqué au problème de l'accord des inflexions des verbes et des adjectifs avec ceux des noms et des pronoms, est utilisé pour désigner ce type d'accord flexionnel en tant que marque ou modèle qui caractérise le rapport de dépendance, c'est-à-dire la liaison qui existe entre les mots.

sur des principes généraux. Pour cet accord de l'adjectif avec le nom, Souza n'inclut pas l'accord du relatif avec l'antécédent comme s'y est employé Beauzée. Quant aux trois règles générales relatives à l'accord de la langue portugaise, elles sont énoncées par Beauzée (1767, vol. II, p. 355-356, 358, 361) et correspondent respectivement aux règles 1, 3 et 9, avec des exemples en français et en latin. Souza, pour sa part, n'élabore des exemples qu'en portugais, car sa grammaire reste *particulière*, malgré son fondement sur des principes généraux.

Pour le second type d'accord en nombre entre le verbe, le nom et le pronom, Souza (1804) élabore les cinq règles suivantes :

> 1) o verbo precedido de um nome ao qual se refere concorda com ele em número e em pessoa. Exemplos. « *Os livros são mais uteis aos homens. A sciencia he necessaria aos homens* » (p. 163)
> 2) o verbo põe-se no plural quando concorda com muitos nomes no singular. *Exemplo.* « *A Fê, a Esperança, e a Caridade são virtudes Theologaes* » (p. 163)
> 3) quando o verbo se refere a um pronome em vez de se referir a um nome, deve concordar com ele em pessoa. Exemplos. « *Eu escrevo esta Gramatica. Tu lerás este Livro* » (p. 164)
> 4) quando um verbo está na terceira pessoa sem nome e sem pronome, deve concordar com um pronome subentendido. Exemplo. « *Matou a seus inimigos, e destruio suas Cidades* » (p. 164)
> 5) quando o verbo é precedido dos pronomes de pessoas diferentes, deve concordar com o pronome da primeira pessoa e não a havendo, com o da segunda pessoa. Exemplos. « *Eu e tu estamos servidos. Tu e eles estais livres* » (p. 165).
>
> [Traduction]
> 1) Le verbe précédé d'un nom auquel il se rapporte s'accorde avec lui en nombre et en personne. Par exemple : « *Os livros são mais uteis aos homens. A sciencia he necessaria aos homens.* » [« Les livres sont plus utiles aux hommes. La science est nécessaire aux hommes. »] ;
> 2) Le verbe est mis au pluriel lorsqu'il s'accorde avec plusieurs noms au singulier. Par exemple : « *A Fê, a Esperança, e a Caridade são virtudes Theologaes.* » [« La foi, l'espérance et la charité sont des vertus théologiques. »] ;
> 3) Lorsque le verbe se réfère à un pronom plutôt qu'à un nom, il doit s'accorder en personne. Par exemple : « *Eu escrevo esta Gramatica. Tu lerás este Livro.* » [« J'écris cette grammaire. Tu liras ce livre. »] ;
> 4) Lorsqu'un verbe est à la troisième personne sans nom et sans pronom, il doit s'accorder avec un pronom sous-entendu. Par exemple : « *Matou a seus inimigos, e destruio suas Cidades.* » [« Il a tué ses ennemis et a détruit leurs villes. »] ;
> 5) Lorsque le verbe est précédé de pronoms de personnes différentes, il doit s'accorder avec le pronom de la première personne et à défaut, avec celui de la

deuxième personne. Par exemple : « *Eu e tu estamos servidos. Tu e eles estais livres.* » [« Moi et toi, nous sommes servis. Toi et eux, vous êtes libres. »].

Ces cinq règles générales relatives à l'accord du verbe, en langue portugaise, avec le nom ou le pronom se fondent également sur les règles générales élaborées par Beauzée (1767, II, p. 366-368). À l'instar du grammairien français, Souza (1804, p. 162) affirme que le verbe s'accorde « com os nomes que exprimem os sujeitos da proposição » (« avec les noms qui expriment les sujets de la proposition »). Sa grammaire mentionne donc que l'accord du verbe se fait avec le sujet de la proposition plutôt qu'avec le nominatif, comme le spécifiaient les grammaires latines et portugaises précédentes. Un changement d'orientation s'instaure donc par rapport à la tradition.

Afin de développer le chapitre sur le régime, Souza compile les textes (et les idées) de Du Marsais, de Beauzée et de Court de Gébelin. Tout d'abord, il emprunte à Du Marsais la notion de *détermination,* à savoir ce qui est joint à un autre mot pour développer ou restreindre sa signification. Il récupère également l'exemple donné par le philosophe grammairien français « le Roi a donné une pension de cent pistoles » – « *O Rei deu huma pensão de cem moedas* » – afin d'illustrer le rapport de détermination entre les mots :

Du Marsais (art. C*oncordance*, vol. III, 1753)	Souza (1804)
2. A l'égard du rapport de détermination, **comme nous ne pouvons pas communément énoncer notre pensée** tout d'un coup **en une seule parole**, **la nécessité** de l'élocution **nous fait recourir à plusieurs mots**, **dont l'un ajoûte à la signification de l'autre, ou la restreint & la modifie** ; ensorte qu'alors c'est l'ensemble qui forme le sens que nous voulons énoncer […] Il y a autant de sortes de rapports de détermination, qu'**il y a de questions qu'un mot à déterminer donne lieu de faire : Par exemple *le Roi a donné,* hé quoi ? *une pension :* voilà la détermination de la chose donnée** ; **mais comme *pension* est un nom appellatif ou d'espece, on le détermine encore plus précisément en ajoûtant, *une pension de cent pistoles :* c'est la détermination** du nom appellatif ou **d'espece**. **On demande encore, *à qui ?*** […] (p. 822, je souligne)	**Como muitas vezes sucede não podermos exprimir exactamente huma idéa com huma só palavra, temos necessidade de recorrer a outras cuja união exprima com toda a possivel exactidão a idéa que pertendemos** […] **Estas palavras que se ajuntão a outras** ou he para lhe augmentar e desenvolver a significação, ou **para lha restringir e modificar**, e devem ser tantas, quantas são **as questões que huma palavra** no seu modo de significar **dá lugar a fazer. Por exemplo :** Quando dizemos : ***O Rei deu*, ha lugar de perguntar *o que deu*, se dizemos : *huma pensão* determinamos a coiza dada ; mas como *pensão*, he hum nome apelativo ou de espécie ainda se póde perguntar de quanto era a *pensão* ? Se dizemos *de cem moedas* está determinadas a especie ; porém ainda se pode perguntar a quem se deu esta pensão ?** em que tempo se deo, e em que lugar : e devemos satisfazer a estas perguntas […]. (p. 164-165, je souligne)

Au critère sémantique de la notion de *détermination,* qui figure dans le texte de Du Marsais, Souza ajoute, dans son texte, le critère fonctionnel syntaxique de la notion de *dépendance,* présentée par Court de Gébelin (1776, p 325-331). Souza emprunte chez ce grammairien français non seulement le terme *dépendance*, qui est utilisé pour désigner le rapport de détermination entre les mots, mais aussi la classification de la dépendance autour des mots essentiels de la phrase, à savoir le nom, le verbe et l'adjectif. La notion de dépendance est donc le principe organisateur de la syntaxe et se substitue à la notion de régime, héritée de la grammaire latine. La *généralité*, qui règle cette notion de *dépendance,* repose alors sur la notion sémantique, livrée par le rapport de détermination et de dépendance entre les mots. Souza, influencé par Court de Gébelin (1776, p. 326), affirme qu'en portugais, les mots mis en dépendance, c'est-à-dire subordonnés, se distinguent des mots essentiels par la position qu'ils occupent dans l'énoncé ou par les termes auxquels ils s'unissent et qui leur permettent de se lier aux mots dont ils dépendent. Quant à la terminaison des mots, elle constitue une marque appartenant au latin et au grec (*ibid.*, p. 166).

Les règles traitant de la syntaxe de dépendance sont au nombre de trois. Elles sont identiques à celles évoquées par Court de Gébelin (1776, p. 327-331) : 1. mots en dépendance du nom ou du sujet ; 2. mots en dépendance du verbe ; 3. mots en dépendance de l'adjectif. Le premier type de dépendance concerne le nom ainsi que les mots qui le déterminent, lesquels peuvent être un adjectif, la conjonction *que* ou la préposition *de* :

> As palavras que companhão o Sujeito, ou hum Nome, que o podem determinar, e que por tanto podem estar em dependencia dele, **são aquelas que desenvolvem a natureza do mesmo Nome**, que fazem conhecer a sua origem, e que induzio as coizas a que pertence o objeto dezignado pelo mesmo nome. **Estas se ligarão com o sujeito da propozição, ou por hum Adjetivo** [*Scipião valerozo guerreiro venceo Cartago*], **ou pelo Conjuntivo Que** [*As Poezias que compôs Homero para instrução dos homens, tem permanecido com gloria em todos os tempos*], **ou pela prepozição De** [*A Cidade de Lisboa he a nossa Capital*]. (Souza, 1804, p. 167-168, je souligne)
>
> [Traduction]
> Les mots accompagnant le sujet, ou un nom, qui peuvent le déterminer, et qui peuvent donc en dépendre, **sont ceux développant la nature du même nom**, faisant connaître son origine, et induisant les choses auxquelles appartient l'objet désigné par le même nom. **Ils seront reliés au sujet de la proposition soit par un adjectif** [Scipion valeureux guerrier a vaincu Carthage], **soit par le conjonctif *que*** [Les poésies qu'Homère a composées pour l'instruction des hommes, sont

> restées glorieuses à tous les âges], **soit par la préposition *de*** [Lisbonne est notre capitale].

Comme vu précédemment, afin de désigner la relation entre les mots, Souza ne fait usage ni du terme traditionnel *régime*, ni du terme *détermination* de Du Marsais. Il reprend le terme *dépendance* de Court de Gébelin. Son choix dénote, d'une part, sa prise de distance à l'égard du modèle de la grammaire latine et, d'autre part, son adhésion au changement terminologique amorcé par les grammairiens français. De la sorte, Souza est en mesure de retenir ce qui convient le mieux à la description de la syntaxe portugaise. Pour le grammairien portugais, la notion de dépendance recouvre à la fois les notions de détermination et de complément. Il est de fait que ces deux notions sont imbriquées. Beauzée se sert en effet de la notion de détermination pour développer celle de complément (Auroux, 1982, p. 192 ; Bouard, 2007 [2009], p. 11). Ainsi, dans le premier exemple « *Scipion valerozo guerreiro venceo Cartago* », le syntagme adjectival « *valerozo guerreiro* », qui se rapporte à « *Scipião* », en déterminant son sens, lui sert de complément. Dans le deuxième exemple, « *As Poezias* [,] *que compôs Homero para instrução dos homens, tem permanecido com gloria em todos os tempos* », le sujet est accompagné d'une proposition qui en détermine le sens. Ils sont liés par la conjonction déterminative *que*. Raby (2018, p. 163) observe que Court de Gébelin s'inspire de Beauzée non seulement pour réduire l'usage du *que* à la conjonction déterminative, mais également pour relever que la complémentation du sens est attribuable à des mots ou à des propositions. Cependant, en appréhendant le *que* relatif comme une conjonction, Court de Gébelin s'éloigne de Beauzée et se rapproche de Port-Royal. Pour le troisième exemple, « *A Cidade de Lisboa he a nossa Capital* », les mots « *de Lisboa* » déterminent le sujet « *A Cidade* » et y sont liés par la préposition *de.*

Le deuxième type de dépendance a trait au verbe et aux différents compléments circonstanciels qui le déterminent.

> O Verbo de qualquer natureza que seja neutro ou enunciativo, activo ou passivo tem em sua dependencia todas as palavras que dezignão as circunstancias de que he acompanhada a propozição, de qualquer natureza que elas sejão. Estas circunstancias são o objeto, o fim, o lugar, o tempo, a cauza, o meio, e o estado, ou modo de existir ; e ha poucos discursos que não offereção a maior parte destas circunstancias. Vêm-se muitas na Oração que Racine fes pronunciar por Agamenon quando este foi obrigado a sacrificar sua filha. « *Grandes Deoses, se o vosso odio persevera em a querer arrancar de minhas mãos, que podem diante de Vós os fracos humanos. Eu o sei* […] » IPHIGEN. ACT. IV. SC. IX. (Souza, 1804, p. 168)

> [Traduction]
> Le verbe de quelque nature qu'il soit, neutre ou énonciatif, actif ou passif, a dans sa dépendance tous les mots qui désignent les circonstances qui accompagnent la proposition, quelle que soit leur nature. Ces circonstances sont l'objet, la fin, le lieu, le temps, la cause, le moyen et l'état ou le mode d'existence ; et rares sont les discours qui ne mentionnent pas la plupart de ces circonstances. Nous l'observons dans la phrase que Racine fait prononcer à Agamemnon, quand celui-ci est obligé de sacrifier sa fille. « *Grands dieux, si votre haine persévère à vouloir l'arracher de mes mains, que peuvent devant vous tous les faibles humains ? Loin de la secourir, mon amitié l'opprime. Je le sais* […] »

Souza, inspiré par le texte de Court de Gébelin (1776, p. 328-329), utilise la notion de complément circonstanciel, dont la désignation avait été rendue accessible par Beauzée (Bouard, 2009 [2007], p. 523), et l'applique au portugais. À l'instar de Beauzée (1767, vol. II, p. 58-59, 62-68), Court de Gébelin et Souza considèrent les compléments d'objet, de lieu, d'instrument, de milieu, de cause, de manière, de fin et de temps comme une catégorie fonctionnelle. Beauzée (*ibid*., p. 58-59) discerne le complément d'objet, nommé *complément objectif primitif* ou *secondaire*, par exemple « donner un livre au public », des compléments circonstanciels, qui indiquent des circonstances de temps, de lieu, etc. Cependant, Souza ne reprend pas cette distinction. En ce qui concerne l'exemple donné, le grammairien portugais, à l'instar de Court de Gébelin, utilise le texte de Racine[252]. Selon l'auteur, les mots en dépendance du verbe désignent certaines circonstances : 1. *arrancar* est l'objet du verbe *querer* ; 2. *em a querer* marque la fin de la haine des dieux qui persévère ; 3. *de minhas mãos* marque la circonstance de lieu ; 4. *O* marque l'objet du verbe savoir.

Le troisième type de dépendance concerne l'adjectif et les mots qui le déterminent et qui désignent des circonstances accessoires, à savoir les adverbes de comparaison ainsi que les circonstances liées à l'adjectif par une préposition.

> O Adjetivo trás igualmente atrás de si as palavras que o determinão, e estas tambem dezignão circunstancias acessorias. As palavras que determinão o Adjetivo são 1.° os Adverbios de comparação. Exemplos. Não ha temor mais justo que o vosso. Governa com bem equidade. 2.° As circunstancias ligadas com o Adjetivo por prepozições, como por exemplo : *Rico em meios ; Grande sem ostentação.*
> Mas sucede muitas vezes que o Adjetivo desaparece, e fica substituido por palavras que o devião determinar ; e daqui rezultão propozições

[252] Il ne s'agit pas cependant du même exemple. Celui de Court de Gébelin est tiré de la pièce *Britannicus* (1669) de Jean Racine (1639-1699) tandis que celui de Souza est extrait d'*Iphigénie* (1674).

> que parecem contrarias a toda a Gramatica, e cuja explicação he sempre embaraçada. Taes são as seguintes. *Alexandre era Rei de Macedonia.* (Souza, 1804, p. 168)
>
> [Traduction]
> L'adjectif requiert également les mots qui le déterminent, et ceux-ci désignent aussi des circonstances accessoires. Les mots déterminant l'adjectif sont les suivants : 1. les adverbes de comparaison. Par exemple : *Il n'y a pas de crainte plus juste que la vôtre. Gouverne avec équité.* 2. Les circonstances liées à l'adjectif par des prépositions. Par exemple : *Riche en moyens* ; *Grand sans ostentation.*
> Mais, il arrive souvent que l'adjectif disparaisse, et qu'il soit remplacé par des mots qui le déterminent. Il en résulte des propositions qui semblent contraires à toutes les règles de la grammaire et dont l'explication est toujours embarrassante. Un exemple de ces propositions est le suivant : *Alexandre était roi de Macédoine*.

Souza emploie l'expression « circunstancias acessorias » pour désigner les compléments circonstanciels et accessoires complétant le sens des adjectifs. Contrairement aux compléments circonstanciels, les compléments accessoires ne sont pas indispensables pour la compréhension de l'énoncé. Cette conception des compléments accessoires est reprise des travaux de Condillac (1775, p. 297). Le grammairien français affirme en effet qu'« une proposition se compose suivant qu'on ajoute des accessoires au sujet au verbe ou à l'attribut ». Les accessoires sont donc des « expansions facultatives ajoutées au sujet, à l'attribut, ou au verbe » (Bouard, 2009 [2007], p. 410).

À ces trois classifications, Souza en ajoute une quatrième empruntée à Beauzée. Le grammairien portugais y rapporte la notion de complément, introduite par Du Marsais et développée par Beauzée.

> Ha duas classes de palavras em dependencia ; huma he a daquelas que são sós, e outras daquelas que tambem são seguidas de palavras com que formão huma propozição particular composta de hum Nome, de hum Verbo, e de hum Adjetivo, assim como a propozição principal. Daqui rezultão duas sortes de complementos de huma propozição : hum simples que não consta de mais do que huma palavra ; e outro composto que abraça hum grande numero de outras. (Souza, 1804, p. 170)
>
> [Traduction]
> Il y a deux classes de mots en dépendance ; l'une réunit les mots qui sont seuls et l'autre, les mots suivis d'autres termes pour former une proposition particulière composée d'un nom, d'un verbe et d'un adjectif, comme la proposition principale. Il en résulte deux sortes de compléments d'une proposition : un complément simple, qui ne

> compte qu'un seul mot ; et un complément composé, qui englobe un grand nombre de mots.

Souza, à l'instar de Beauzée (1767, II, p. 54), distingue le complément simple, formé d'un seul mot, du complément composé, formé de plusieurs mots. De surcroît, le grammairien portugais emprunte à son homologue français les termes « complément grammatical », « complément logique », « complément initial » et « complément total », moyennant quelques modifications relatives aux compléments logique et total, comme l'observe Schafer-Prieß (2019, p. 313). Chez Souza (1804, p. 171), le complément logique entendu comme « uma propozição dentro de outra propozição » (« une proposition au sein d'une autre proposition ») correspond à une proposition incidente, alors que pour Beauzée (1767, t. II, p. 56-56), le complément logique correspond à une unité de sens : « Le Complément entier prend alors le nom de Complément logique, parce que c'est l'expression de l'idée totale que la raison (ὁ λογός) envisage comme le vrai Complément. » (*ibid.*). Chez Souza, le complément total correspond au complément logique de Beauzée : « a reunião do complemento Gramatical, com o complemento Logico, fórma o complemento total » [« la réunion du *complément grammatical* avec le *complément logique* forme le complément total »] (Souza, 1804, p. 171).

Souza (1804, p. 172) reprend également chez Court de Gébelin (1776, p. 332-333) la classification des sept parties constitutives de la proposition et qui correspondent à leurs fonctions, à savoir le sujet, l'attribut, l'objet, le terme, la circonstance, la conjonction et l'adjonction. Toutefois, cette conception n'a rien d'original. En effet, Girard (1747 vol. II, p. 92) utilise déjà cette terminologie des fonctions.

Le chapitre III est consacré à la construction, c'est-à-dire à l'ordre suivi par les mots essentiels et par leurs subordonnés dans l'énoncé.

> Este arranjamento e ordem que deve haver entre as partes essenciaes de huma propozição, e entre as que lhes são subordinadas, he o que os Gramaticos chamão *Construção*, porque o seu objeto he de **ensinar a construir, edificar e ordenar o edificio da expressão dos nossos pensamentos por meio das palavras.** (Souza, 1804, p. 174, je souligne)
>
> [Traduction]
> Cet arrangement et cet ordre, devant exister entre les parties essentielles d'une proposition et entre celles qui leur sont subordonnées, correspondent à ce que les grammairiens appellent construction, car leur objet est d'**enseigner à construire, édifier,**

> **ordonner l'édifice de l'expression de nos pensées moyennant des mots**.

Dans cette partie, Souza examine aussi bien la construction particulière de la langue portugaise que la construction en général. Les règles relatives à la construction de la langue portugaise sont déduites de l'usage :

> este uzo he fundado sobre motivos que o fazem necessario, e que o devem justificar : **eles devem resultar da mesma natureza da linguagem em geral** acomodada ao genio particular da Lingua Portugueza, isto he, aos meios de que ela pode dispor para a expressão das idéas. (Souza, 1804, p. 175-176, je souligne)
>
> [Traduction]
> Cet usage repose sur des motifs qui le rendent nécessaire, et qui doivent le justifier : **ils doivent résulter de la nature même du langage en général**, qui est adaptée au génie particulier de la langue portugaise, c'est-à-dire aux moyens dont elle dispose pour l'expression des idées.

Quant aux règles générales, chaque partie de la proposition occupe invariablement la même place : le sujet en premier, suivi du verbe, puis de son objet et de son terme. Cependant, selon Souza (1804, p. 182-183), cet ordre est variable selon la nature de la phrase et la relation que l'on entend énoncer. Ainsi, dans les phrases impératives et interrogatives, par exemple, l'ordre des mots varie en fonction de leur nature et de leur relation. Par voie de conséquence, l'idée que l'on souhaite exprimer change également.

En définitive, la mise à profit de la théorie de la grammaire générale française dans la *gramatica portuguesa* de Souza se présente de façon substantielle par l'usage des termes et des concepts qui structurent cette grammaire ainsi que par l'application des principes généraux, nonobstant l'absence du terme « philosophique » dans l'intitulé. Souza reprend de la sorte non seulement le concept de langage vu comme l'expression de la pensée, mais aussi la distinction entre la grammaire générale (pour Souza, universelle) et la grammaire particulière, ainsi que les principes généraux relatifs à la syntaxe de la langue portugaise : *concordance*, *dépendance* et *construction*. À propos de la concordance, Souza affirme, à l'instar de Beauzée, qu'elle est marquée par les inflexions communes aux mots qui sont en relation. Cet accord marque la dépendance entre les mots et cette dépendance se fonde sur leur rapport d'identité. Comme Beauzée, Souza n'élabore que deux types généraux de concordance : 1. entre l'adjectif et le nom,

en nombre, en genre et en cas, pour les langues qui le possèdent ; 2. entre le verbe, le nom et le pronom, en nombre. Pour la *dépendance*, Souza ne fait aucunement usage du terme traditionnel *régime*, hérité de la grammaire latine, mais combine la notion de *détermination* de Du Marsais, à savoir ce qui est joint à un autre mot pour en développer ou restreindre la signification, avec le terme et la notion de *dépendance* de Court de Gébelin, c'est-à-dire ce qui sert à déterminer les mots essentiels, le nom, le verbe ou l'adjectif, ou l'ensemble. Souza se sert également de la notion de complément de Beauzée pour traiter la dépendance entre les mots. S'agissant de la construction, c'est-à-dire l'ordre des mots essentiels et de leurs subordonnés dans l'énoncé, Souza appuie son argumentation sur l'usage de la langue portugaise. De la sorte, les mots occupent la même place dans la proposition, c'est-à-dire qu'ils suivent un ordre direct, à savoir sujet + verbe + objet + terme. Quoique cet ordre change en fonction de la nature de la proposition et de ce que l'on souhaite énoncer, sa fonction principale est l'expression des idées. Enfin, la grammaire de Souza manifeste la généralité assumée, c'est-à-dire explicitement reconnue, qui caractérise les théories de la grammaire générale, par l'utilisation et l'application dans la grammaire portugaise des concepts théoriques et des principes généraux élaborés par les grammairiens français. Cette généralité assumée l'emporte sur l'universalité implicite du cadre latin, qui reste toutefois à la base de la grammaire portugaise.

3.1.5.2 Melo

GRAMÁTICA FILOSÓFICA
DA
LINGUAGEM PORTUGUÊZA
COMPOSTA E OFERECIDA
A EL REI NOSSO SENHÔR
POR
JOÃO CRISÓSTOMO DO COUTO E MELO.

Florêça, fale, cante, ouça-se e viva
A Portugueza Lingua.
Ferreira. Liv. 1.° Cart. 3.ª

LISBÔA:
NA IMPRESSÃO RÉGIA.
ANNO 1818.

Com Licença.

Fig. 7 Melo 1818

La grammaire de João Crisóstomo do Couto e Melo[253], intitulé *Gramática filosófica da linguagem portuguêza*[254], publiée en 1818, est un ouvrage didactique destiné à l'enseignement du portugais. Le terme « philosophique » figurant dans l'intitulé de la grammaire dénote l'ambition de rechercher des explications rationnelles pour les faits de la langue portugaise.

À l'instar de la grammaire de Souza (1804), la grammaire de Melo est influencée par la grammaire générale française. Selon Gonçalves (2009, p. 286), l'appartenance de Melo à la *Société pour l'instruction élémentaire de Paris* explique sa connaissance non seulement des expériences pédagogiques françaises[255], mais aussi des développements de la grammaire générale. En effet, Melo est influencé par plusieurs

[253] Natif de Lamego, dans la région nord du Portugal, João Crisóstomo do Couto e Melo (1778-1838), chevalier de l'Ordre de São Bento de Avis, s'est formé en mathématiques à l'Université de Coïmbre. Il a exercé comme professeur au Collège royal militaire et a dirigé des écoles militaires où l'on apprend les rudiments des lettres. Il a également été membre de la Société d'instruction élémentaire de Paris. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages à caractère pédagogique : *Elementos de Arithmetica para uso de um Collegio militar* (1814) ; *Elementos de algebra para uso* dos *alumnos* do *Real Collegio Militar da Luz* (1815) ; *Elementos de Geometria para uso dos alumnos* (1818) ; *Elementos de Trigonometria plana e espherica* (1824) ; *Novo methodo de aprender a pronunciação e leitura da linguagem portugueza, para uso das escholas particulares do Exercito* (1817) ; *Grammatica filosofica da linguagem portugueza* (1818) et *Orthografia filosofica da linguagem portugueza* (1818) (cf. Silva, 1859, vol. III, p. 349-350).

[254] Il ne s'agit pas de la première grammaire philosophique publiée au Portugal. En 1783, la *Grammatica philosophica, e orthographia racional da lingua portuguesa*, de Bernardo de Lima et Melo Bacellar, parue 123 ans après la publication de la *Grammaire générale et raisonnée* d'Arnauld et Lancelot, en 1660, en France, inaugure les grammaires dites philosophiques, ou rationnelles, dans le monde portugais (Torres, 1994, 2004 ; Gonçalves, 2006).

[255] Sur les expériences pédagogiques de Melo, lire Gonçalves (2009).

auteurs. Les références faites[256] révèlent que les conceptions et les fondements théoriques de sa grammaire philosophique sont empruntés à des auteurs incarnant des périodes distinctes de la grammaire générale et confirment ainsi l'éclectisme de la grammaire philosophique portugaise.

Afin de caractériser le portugais, Melo choisit d'employer le substantif *langage* dans l'intitulé de son ouvrage, en lieu et place de *langue*. Selon Gonçalves (2010, p. 171), l'usage de ce terme dénote la préoccupation de l'auteur pour concevoir le langage comme une représentation de la pensée ou comme un phénomène communicatif, sur la base des théories rationaliste et idéologique[257]. Cependant, Melo (1818, introducão, p. 15-16) considère les termes *langage* et *langue* comme des synonymes, puisqu'il appréhende le *langage* comme un « sistêma ou coléção dos sinaes convencionados das nossas ideias, dos nossos juizos e dos nossos raciocinios » (« un système ou une collection des signes convenus de nos idées, de nos jugements et de nos raisonnements »). Par voie de conséquence, lorsque le grammairien portugais utilise le terme *langage*, il ne se réfère aucunement à la faculté de la parole, mais à la langue, c'est-à-dire à un ensemble de signes conventionnels, dont les règles se fondent sur les éléments composant les opérations intellectuelles. Selon Gonçalves (2009, p. 287), chez Melo, la langue et la pensée sont indissociables, car elles se conforment au programme idéologique qui met en perspective la relation entre l'homme et le monde par le biais des sensations.

Contrairement à Souza (1804), qui présente une structure grammaticale bipartite, avec l'*orthologie* et l'*orthographe*, Melo annonce une grammaire tripartite, avec l'*orthoépie*, l'*étymologie* et la *syntaxe*[258]. Ces parties sont précédées d'une

---

[256] De nombreux auteurs composent l'horizon rétrospectif de Melo, comme Descartes (1596-1650), les « MM de Port-Royal », Du Marsais (1676-1756), Girard (1677-1748), Olivet (1682-1768), Duclos (1704-1772), Bateaux (1713-1780), Condillac (1714-1780), Beauzée (1717-1789), D'Alembert (1717-1783), Wailly (1724-1801), Lhomond (1727-1794), Sicard (1742-1822), Garat (1749-1833), Levizac (1753-1813), Girault-Duvivier (1765-1832). Melo ne se réfère pas à Girault-Duvivier, mais à son ouvrage, en note de bas de page « *Grammaire des Grammaires ou Analyse Raisonnée Des meilleurs Traités sur la Langue Françoise*, Paris An. 1812 ». L'auteur mentionne également d'autres auteurs, tels Bacon (1561-1626), Vaugelas (1585-1650), Ménage (1613-1692), Thomas Corneille (1625-1709), Bouhours (1628-1702), Locke (1632-1704), Régner (1632-1713), Newton (vers 1642-1727).

[257] L'idéologie est la science ayant pour objet l'étude des idées. Selon Auroux (1991, p. 214), « Antoine Destutt de Tracy (1754-1836) désignait sous ce nom la science ayant pour objet l'étude génétique des idées dont Condillac avait donné les premiers éléments ».

[258] Melo exclut l'orthographe de sa grammaire. Pour le grammairien portugais (1818, note de bas de page, p. 18-19), « a *Ortografia* não pode sêr parte da Gramática, segundo disseram, e continuam a dizêr os Gramáticos não filósofos ou Gramatistas ; por ser absurdo considerar como parte d'um tôdo o, que é desnecessário para a existéncia do mésmo tôdo ».

« Introduction à la grammaire philosophique portugaise ou l'art de penser », avec une référence directe à la *Logique ou l'Art de penser* (1662) d'Arnauld et Nicole, comme l'a déjà relevé Gonçalves (2006, p. 153). Melo, tributaire des *Messieurs* de Port-Royal, conçoit *l'art de penser* comme une introduction à la grammaire. Il élabore alors un texte où il présente les termes et les concepts servant de base théorique à l'analyse des faits linguistiques présentés dans sa grammaire. Schäfer-Prieß (2019, p. 127) observe que Melo, moyennant cette introduction, insère dans son ouvrage une *théorie des idées* et élargit de la sorte son domaine. Effectivement, le grammairien portugais, inspiré par les Messieurs de Port-Royal et par leurs successeurs, déduit les faits de langage d'une théorie des idées, c'est-à-dire du rapport entre le langage et la pensée. Ses conceptions sur le langage et la langue portugaise reposent par conséquent sur un socle logico-sémantique.

Dans ce texte introductoire, Melo traite les points suivants : 1. les opérations de l'entendement (percevoir, juger et raisonner) ; 2. les facultés mises en œuvre par l'esprit pour exercer ces opérations (la perception, la mémoire, la raison et la volonté) ; 3. les principes logiques de la construction du raisonnement ainsi que 4. la méthode à suivre « dans la recherche de la vérité ». Il présente également un mini-traité logique[259] que nous n'aborderons pas ici.

Melo (1818, p. 5) débute son introduction par le concept d'« idée ». Il l'appréhende comme la perception[260], par les sens, de ce qui nous environne. Selon le grammairien portugais (*ibid.*, p. 7), les sens sont « os canais de nossas ideias » (« les canaux de nos idées ») grâce auxquels nous percevons les choses. Cette conception

---

[Traduction] « l'*orthographe* ne saurait être une partie intégrante de la *grammaire*, selon les dires des grammairiens non philosophes ou grammatistes, eu égard à l'absurdité de considérer comme une partie d'un tout ce qui n'est pas indispensable à l'existence de ce même tout ».

[259] Melo aborde les propositions *générales*, *particulières* et *conclusives*, les prémisses vraies et fausses, le syllogisme, certains termes qui caractérisent le raisonnement (le *sophisme* et l'*enthymème*), les termes caractérisant l'argument (le *dilemme* et le *sorite*) et présente une liste des règles à suivre pour éviter les erreurs, comme le proposaient Arnauld et Nicole dans la *LAP* (1970, p. 374-375 ; 1992, p. 287-288 [1662]).

[260] Melo distingue la *sensation* de la *perception* et donne la préférence au second terme pour des raisons pratiques. L'auteur (1818, note de bas de page, p. 6) affirme ainsi : « Emprego o vocábulo percéção, e não sensação, porque este avizinha-se da consideração física, ao mêsmo tempo que aquêle se-atribue géralmente á consideração metafísica : dizemos : *v. g. não sei, que sinto neste braço, e não se-diz : não sei, que percêbo neste braço ; e também ; v. g. percebeis o sentido déste período ? E não sentis o sentido deste periodo ? »*

[Traduction] « J'emploie le vocable *perception* et non pas *sensation*, car ce dernier est voisin de la considération physique alors que le premier est généralement attribué à la métaphysique : nous disons : *Je ne sais pas ce que je sens dans ce bras*, et nous ne disons pas : *je ne sais pas ce que je perçois dans ce bras* ; de même, nous disons : *Vous percevez le sens de cette période* ?, et non pas : *vous ne sentez pas le sens de cette période* ? »

dénote, d'une part, une distanciation par rapport à la doctrine rationaliste de la grammaire de Port-Royal et, d'autre part, un rapprochement avec la doctrine empiriste, de biais sensualiste, de Condillac. Alors que l'orientation rationaliste conçoit que les idées s'associent entre elles, l'orientation empiriste considère qu'elles sont liées aux sensations et aux objets extérieurs qui leur correspondent (Auroux, 1979, p. 25-26).

Selon Melo (1818, p. 8-9), la perception des choses nous conduit à les mettre en rapport et, par conséquent, à former des jugements. Deux ou plusieurs jugements liés entre eux forment le raisonnement. Le grammairien portugais estime que la *perception*, le *jugement* et le *raisonnement* constituent des opérations intellectuelles. Ensemble, ces opérations forment l'*entendement*. Afin de développer ces opérations intellectuelles, l'esprit met en œuvre les facultés suivants : la perception ou la capacité de percevoir des objets extérieurs ; la *mémoire*, la remémoration des perceptions, c'est-à-dire les souvenirs ; la *raison,* à savoir la faculté de comparer les perceptions, de les mettre en relation ; la *volonté,* qui correspond au désir, c'est-à-dire à l'acte de vouloir ou non quelque chose (*ibid*.).

La *formation du jugement* figure comme le premier principe fondamental pour la construction du raisonnement. Il n'est pas sans intérêt de noter que Melo (1818, *introdução,* p. 9-10) présente à la fois la composition bipartite et tripartite du jugement. Il affirme tout d'abord que « jámais pode a vêr juizo sem concurso de duas idéias correlatas […] sujeito e atributo » (« le jugement ne saurait aucunement se produire sans le concours de deux idées corrélées […] sujet et attribut »). Nous en déduisons qu'il conçoit, à l'instar de Du Marsais (art. *Construction, Encyclopédie*, vol. IV, 1754, p. 81b), que l'attribut renferme en soi le verbe. Par la suite, Melo affirme que « em tôdo o juizo á sempre três ideias elementares, a sabêr : substáncia, verbo, adjunto ; donde, no juizo propôsto por exemplo [Deos é justo], Deos, é substáncia ou sujeito, é verbo, e justo adjunto ou atributo » (« dans tout *jugement,* trois idées élémentaires apparaissent invariablement, à savoir la *substance*, le *verbe*, l'*adjoint* ; dans le *jugement* proposé en exemple [*Dieu est juste*], *Dieu* est la substance ou le sujet, *est,* le verbe, et *juste*, l'adjoint ou l'attribut »). L'auteur se réfère de la sorte aux structures logique et grammaticale de la proposition présentée par Beauzée dans l'article *Grammaire* (*Encyclopédie,* vol. VII, 1757, p. 844a).

Le deuxième principe fondamental concerne la *relation de dépendance* entre les objets perçus (Melo, 1818, introducão, p. 10). Ainsi, selon Melo, l'exemple « *a existência de Deus é evidente* » (« l'existence de Dieu est évidente ») montre une

relation de dépendance entre les termes *existência* et *Deus*, marquée par la préposition *de*. Melo (*ibid.*, p. 11) nomme le syntagme « *existência de Deus* » « *ideia substantiva do juízo* » (« idée substantive du jugement »), car il désigne le sujet de la proposition. L'expression « *ideia atributiva* » (« idée attributive »), de son côté, a trait à la relation entre le sujet et l'attribut, de sorte que la proposition *Pierre aime* est équivalente à *Pierre est aimant*. À l'évidence, l'idée élaborée par les Messieurs de Port-Royal (1676, p. 96), selon laquelle « deux mots font une proposition », le verbe adjectif étant décomposé en *verbe être* + *participe présent*, de sorte que « *Pierre vit* » correspond à « *Pierre est vivant* », est reprise et adaptée au portugais. Étant donné que Melo (1818, p. 87-88) n'admet pas le participe[261], il décompose le verbe adjectif en *verbe être* + *adjectif* : « Não á verbo adjétívo, ou compôsto, que repugne a sêr decompôsto no verbo substantivo, ou simples sêr e num adjétívo *: v. g. o adjétívo amo = sou amante ; amei = fui amante* » (« Aucun verbe *adjectif* ou *composé* ne répugne à être décomposé en *verbe substantif* ou en verbe *simple être* et en *adjectif* : l'adjectif *j'aime = je suis amant* ; *j'ai aimé = j'ai été amant* »). Il convient de noter qu'en portugais, le participe présent fonctionne comme un verbe jusqu'au XVI[e] siècle, puis comme un adjectif, comme un substantif, voire comme une préposition dans le portugais moderne (Williams, 1973, p. 191). Chez Melo, le participe présent fonctionne comme un adjectif.

Le troisième principe aborde la *proposition incidente*, quoique Melo n'emploie pas ce terme pour la désigner à ce moment du raisonnement. Selon l'auteur (1818, p. 11-12), « á […] outras [formas de juizos], nas quaes o primeiro elemento, ou *têrmo antecedente* do juizo precisa do concurso d'algumas circunstáncias, para sua completa formação : tal é esta, *o omem, que descobre uma verdade, faz um serviço ao género omâno* » (« […] d'autres [formes de jugements] existent, dans lesquelles le premier élément ou le *terme antécédent* du jugement requiert le concours de certaines circonstances pour sa formation complète. Par exemple, *l'homme, qui découvre une vérité, rend un service au genre humain* »). Pour Melo, la proposition incidente complète le sens du terme antécédent. À la différence des propositions subordonnées, considérées comme des « expressões atributivas e complementares das principaes » [« expressions attributives et complémentaires des principales »] (*ibid.*, p. 243), les

[261] Melo admet cinq classes principales de mots : le substantif, l'adjectif, le verbe, la préposition et la conjonction, mais il traite également l'adverbe et l'interjection. Le pronom apparaît dans la description de l'adjectif et du substantif. Melo ne traite pas l'article et ne reconnaît pas le participe comme une classe de mots. Il utilise l'adjectif à la place du participe.

propositions incidentes sont appréhendées comme des expressions attributives et complémentaires « dos elementos das principais » [« des éléments des principales »] (*ibid*.). Le critère retenu par Melo pour discerner la proposition subordonnée de la proposition incidente est emprunté à Condillac (1775, p. 95). Il s'agit du type de lien qui existe entre ces propositions et la principale. Alors que la proposition subordonnée complète la proposition principale, la proposition incidente complète un nom qui lui sert d'antécédent et qui fait partie de la proposition principale.

Le quatrième principe porte sur la forme des sujets et des attributs, qui peuvent être *complexes* ou *incomplexes*. Cette notion trouve ses origines dans la *Logique* (1970, p. 166-169 [1662]) et se développe chez les grammairiens successeurs de Du Marsais et de Beauzée. Pour Melo (1818, *introdução*, p. 12-13), les sujets et les attributs *complexes* sont formés par la réunion de plusieurs idées, et les *incomplexes* sont formés par une idée unique. Ainsi, la proposition « *Deos é o creadór de todo o Universo* » (« Dieu est le créateur de tout l'univers ») se compose d'un sujet incomplexe et d'un attribut complexe.

Enfin, s'agissant des méthodes à utiliser dans l'investigation des faits de langage, Melo (1818, *introdução*, p. 33-35) pointe les méthodes *analytique et synthétique*. La méthode analytique « é aquêle, que se-emprega no descubrimento da verdade d'uma proposição pelo conhecimento de outras proposições antecedentes ; vindo por conseqûencia a caminhar-se d'ideias simples e fàceis para outras menos simples e menos fáceis » (« sert à découvrir la vérité d'une proposition par la connaissance d'autres propositions antécédentes. On passe par conséquent d'idées simples et faciles à d'autres qui le sont moins »). Il s'agit donc d'une méthode d'analyse empirique, inductive, partant de l'analyse de faits spécifiques ou particuliers, autrement dit de l'analyse des effets pour aboutir à la cause ou au général. La méthode synthétique « é aquêle, que se-emprega no descubrimento da verdade d'uma proposição obtida em último resultado ; ordenando porém a coléção d'outras proposições, que, combinadas entre si, nos conduzam á verdade, que se-procura » (« est employée pour découvrir la vérité d'une proposition obtenue en dernier résultat, en ordonnant cependant la collection d'autres propositions qui, combinées entre elles, nous conduisent à la vérité recherchée »). Il s'agit donc d'une méthode d'analyse non empirique, théorisante et déductive, partant de l'examen de la cause et conduisant à l'effet. Melo utilise ces deux méthodes pour son analyse. Il se sert de la méthode analytique, par exemple, pour

rechercher une analogie entre les langues[262], moyennant une investigation empirique, inductive. Il se sert également de la méthode synthétique ou déductive pour appliquer les théories de la grammaire générale française au portugais.

Pour ce qui a trait à la grammaire proprement dite, Melo évoque, dans la définition de la grammaire philosophique présentée, l'« hypothèse du langage-traduction » (Auroux, 1979, p. 70) : « A coléção de preceitos, estabelecidos razoàvelmente em observações feitas no génio e analogia d'uma Linguagem articulada, para se-expressar o pensamento, châmo Gramática Filosófica da mêsma Linguagem. » [« Je nomme *grammaire philosophique* du langage la collection de préceptes, raisonnablement établis par des observations réalisées dans le génie et l'analogie d'un langage articulée, afin d'exprimer la pensée. »] (1818, p. 18). Contrairement à Souza (1804, p. 1), Melo ne définit nullement la grammaire comme un *art*, mais comme un ensemble de principes particuliers et généraux, fondés sur la raison et établis à partir de l'observation de ce qui est non seulement particulier à une langue donnée, mais aussi régulier, c'est-à-dire commun aux langues. L'usage du terme « collection », désigné également par le grammairien portugais comme « système », par exemple dans la définition du *langage*, s'inspire de Condillac (1775). Le grammairien français utilise ce terme dans l'une de ses définitions de la grammaire : « Qu'est-ce que la Grammaire ? C'est un système de mots, qui représente le système des idées dans l'esprit, lorsque nous les voulons communiquer dans l'ordre & avec les rapports que nous appercevons. » (1775, *Motif des études,* p. 131-132). Dans une autre définition de la grammaire, Condillac (1775, p. 63) stipule qu'« on appelle grammaire la science qui

---

[262] Melo cherche une analogie entre certains faits linguistiques. Pour la classification des verbes, par exemple, l'auteur tient les propos suivants : « A divisão dos Verbos Adjétivos em A'tívos, Passivos e Neutros ; e a dos Verbos A'tívos em Refléssívos e Recíprocos supôsto seijão adótádas por Gramáticos de nôme, assim Nacionaes como Estrangeiros ; com tudo, nem as julgo necessárias para inteligência do Discurso, nem ainda admissíveis nas linguas vivas ; porque taes divisões e subdivisões são puramente arbitrárias e diretamente opostas aos resultados da Análise do Discurso ; e por isso aos princípios da Gramática Géral : é preciso considerar as cousas pelo que são na sua essencia, e não em sua aparencia : se faço com efeito menção das ditas subdivisões é para conservar certa relação entre esta Gramática e outras, que ainda as trazem, e das quaes temos precisão para os usos da sociedade ; taes são as Francézas, Inglézas e outras » (Melo, 1818, note de bas de page, p. 89).
[Traduction] « La division des verbes *adjectifs,* en *actifs*, *passifs* et *neutres,* et celle des *actifs*, en *réflexifs* et *réciproques*, sont censées être adoptées par les *grammairiens* de renom, nationaux et étrangers. Cependant, je ne les considère pas comme nécessaires à l'intelligence du *discours*, ni même comme admissibles dans les langues vivantes, car ces *divisions* et *subdivisions* sont purement arbitraires et directement opposées aux résultats de l'*Analyse du discours*, et par conséquent aux principes de la *Grammaire générale.* Il convient de considérer les choses pour leur essence et non pour leur apparence. Si je mentionne lesdites subdivisions, c'est pour conserver un certain rapport entre cette *Grammaire* et les autres, qui les évoquent et fournissent des précisions sur les usages dans la société, telles les grammaires *françaises*, *anglaises* et autres. »

enseigne les principes & les règles de cette méthode analytique ». Melo recueille donc les conceptions de Condillac sur la grammaire pour élaborer sa propre définition de la grammaire philosophique. Il convient de noter que Melo, contrairement à son prédécesseur Souza (1804, p. 1-2), ne reprend aucunement la distinction entre la grammaire générale et la grammaire particulière.

La troisième partie de la grammaire philosophique[263] est consacrée à la syntaxe. Huit sections la composent. Parmi eux, la première est consacré à l'accord des mots et le second à la dépendance des mots. À propos du concept de syntaxe, Melo instruit le lecteur dès le texte introductoire. À l'instar de Souza (1804, p. 155-166), il joint la définition traditionnelle de la syntaxe à la conception rationnelle de la grammaire générale :

> A combinação dos *vocábulos*, para a expressão dos nossos *juizos*, requer o conhecimento da relação de *concordáncia* e de *dependência*, que ouver entre êles ; e êste objeto é tôda a matéria da construção do *discurso*, pelo que respeita aos *vocábulos*, como expressões d'ideias; e lhe dou por conseqûéncia o nôme de *Sintasse* ou *Sintaxe*. (Melo, 1818, *introdução*, p. 17)
>
> A parte da *Gramática* denominada Sintasse tem por objeto a construção do discurso, e precisa, como dissemos, do conhecimento da devida combinação dos vocábulos, para a expressão d'um *juizo* ou d'um *pensamento* simples, a que châmo *Frase.* (*Ibid*., p. 19-20)
>
> [Traduction]
> La combinaison des *vocables*, pour l'expression de nos *jugements*, requiert la connaissance de leur rapport de *concordance* et de *dépendance.* Cet objet constitue toute la matière de la construction du *discours*, en ce qui concerne les *vocables*, en tant qu'expressions d'idées. Je le nomme par conséquent *Syntasse* ou *Syntaxe.*
>
> La partie de la *grammaire* appelée syntaxe a pour objet la construction du discours, et requiert, comme nous l'avons dit, la connaissance de la combinaison adéquate des vocables pour l'expression d'un *jugement* ou d'une simple *pensée.* Je nomme *phrase* cette combinaison.

[263] La grammaire philosophique de Melo est composée de trois parties : l'orthoepia, avec cinq sections, traite des sons et des éléments ; l'étymologie, avec vingt-cinq sections, traite des classes de mots ; la syntaxe, avec huit sections, traite de l'accord, de la dépendance, de la phrase, de la période et des figures : I. concordância dos vocábulos (concordance des vocables) ; II. dependência dos vocábulos (dépendance des vocables) ; III. frase (phrase) ; IV. períodos (périodes) ; V. figuras de dição (figures de diction) ; VI. figuras de construção (figures de construction) ; VII. Requisitos para uma boa construção gramatical (réquisits pour une bonne construction grammaticale) ; VIII. análise gramatical de um período em prosa e em verso (analyse grammaticale d'une période en prose et en vers).

Les définitions de la syntaxe reposent sur des critères distributionnel (combinaison de mots) et sémantique psychologique (l'expression d'un jugement ou d'une pensée simple). Ce dernier critère se caractérise par la représentation d'une opération intellectuelle (Auroux, 2009a, p. 105). Cette définition est similaire à celle de Beauzée (art. *Syntaxe*, Encyclopédie, vol. XV, 1765, p. 765a), selon laquelle la syntaxe traite « le concours de mots réunis pour exprimer une pensée ». Melo suit le présupposé général qui modèle la réflexion linguistique française aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, à savoir l'*hypothèse du langage-traduction* (Auroux, 1979, p. 70). Le langage est conçu comme une traduction, c'est-à-dire comme l'expression de la pensée, et sa fonction communicative est de la sorte reconnue.

À l'instar de Souza (1804), Melo ne reprend pas la distinction entre la *syntaxe* et la *construction,* qui caractérise la théorie générale française. Cependant, sa conception autour de ces termes semble confuse. À supposer que nous considérions, d'une part, le concept de syntaxe présenté par Melo comme « *a combinação de vocábulos* » (« la combinaison de vocables ») et, d'autre part, l'affirmation selon laquelle « toute » la matière de la construction est formée par la connaissance des rapports de concordance et de dépendance, nous serions alors en mesure de postuler que le grammairien conçoit ces deux termes comme analogues. Néanmoins, Melo semble bien les différencier lorsqu'il énonce que la « *construção do discurso* » (« construction du discours ») est l'objet de la syntaxe (*ibid*., p. 19-20), quoiqu'il ne démontre ni ne développe explicitement cette distinction.

Dans la grammaire philosophique de Melo, les principes généraux de syntaxe sont réduits aux règles de *concordance* et de *dépendance,* alors que son prédécesseur Souza (1804, p. 157) traite de *concordance*, de *dépendance* et de *construction*. Pour Melo, les mots s'organisent autour de ces deux principes. Il reprend de la sorte la division bipartite traditionnelle de la syntaxe et la combine avec les conceptions de la théorie générale française. Inspiré par l'idéologue français Destutt de Tracy (1817, p. 169-170), non mentionné explicitement dans son horizon de rétrospection, Melo traite la « relação de concordância » (le « rapport de concordance ») et la « relação de dependência » (le « rapport de dépendance »). D'après Destutt de Tracy (*ibid.*), cette désignation est plus appropriée que celle élaborée par Du Marsais – les rapports d'identité et de détermination – pour décrire la relation entre les mots, car « aucun mot n'est identique avec un autre, et tous déterminent la signification les uns des autres ». Comme l'explique le grammairien et philosophe français (*ibid.*), les mots

n'entretiennent aucun rapport d'*identité* entre eux, mais un rapport de *concordance.* Cette relation se justifie par l'étroite connexion qui existe entre les mots, de sorte que l'idée représentée par un mot se confond avec celle représentée par un autre, les deux formant ensemble une nouvelle idée. Quant au *rapport de dépendance*, certains mots servent de complément à d'autres, dont ils dépendent pour compléter leur signification (*ibid*.). De la sorte, les principes généraux qui façonnent la syntaxe de la langue portugaise dans la grammaire philosophique de Melo concernent les *rapports de concordance* et *de dépendance* entre les mots.

La section I de la troisième partie de la grammaire philosophique est consacrée à la concordance des vocables. Par concordance, Melo (1818, p. 224) entend « *a combinação dos vocábulos, para a expressão do pensamento* » (« la combinaison des vocables pour l'expression de la pensée »). Cette même définition est présentée pour la syntaxe. La raison en est que la combinaison de vocables présuppose l'accord entre les termes. Dans cette définition, Melo associe l'accord entre les mots à la manifestation de la pensée et retient les critères distributionnel et sémantique psychologique (Auroux, 2009a, p. 105 ; 108). Pour le grammairien portugais, « *concordância dos vocábulos* » (« la concordance des vocables ») concerne les deux règles générales suivantes : 1. la concordance entre l'adjectif articulaire ou l'adjectif attributif et le substantif propre ou commun ; 2. la concordance entre le verbe substantif ou le verbe adjectif et le sujet. Contrairement à Souza (1804, p. 158-159), Melo, inspiré par Destutt de Tracy (1817, p. 169), n'évoque pas le *rapport d'identité* comme le fondement de la concordance. Cependant, à quelques modifications terminologiques près, les concordances correspondent à celles élaborées par Beauzée : entre l'adjectif et le nom ; entre le verbe et le sujet.

Lorsqu'il s'agit de la concordance entre l'adjectif articulaire, ou l'adjectif attributif, et le substantif propre ou commun, Melo pointe deux types de relation de concordance entre les mots : *les concordances en genre* et *en nombre*. Ainsi, la concordance entre l'*adjectif articulaire* et le substantif présente les relations suivantes :

1. une relation de concordance en genre et en nombre entre l'*adjectif articulaire* « o » et le substantif propre « Brasil », comme dans « *o Brasil é rico em produções da Naturêza* » (« Le Brésil est riche en productions de la nature ») ;

2. une relation de concordance en genre et en nombre entre l'*adjectif articulaire* « *os* » et le substantif commun « *vícios* », dans l'exemple « *os vícios são mũitos* […] » (« les vices sont nombreux […] »).

Notons que Melo ne fait aucunement référence à l'accord casuel, contrairement à son prédécesseur Souza (1804, p. 159). Il s'écarte ainsi totalement de cet accord morphologique traditionnel observé dans les grammaires latines et vernaculaires. Le grammairien portugais traite également de l'accord en genre et en nombre de l'adjectif attributif avec le substantif. Il présente les situations suivantes :

1. de l'adjectif attributif avec un substantif propre, comme dans « *a Gramática é necessária* » (« La grammaire est nécessaire ») ;

2. avec un substantif commun, « *os vícios são muitos* […] » ;

3. avec plusieurs substantifs propres, « *Portugal, Brasil e Algarves estão ôje unidos n'um só Reino* » (« le Portugal, le Brésil et les Algarves sont désormais réunis en un seul royaume ») ;

4. avec plusieurs substantifs communs, « *o prémio e o castigo são necessários para a conservação da sociedade* » (« la récompense et le châtiment sont indispensables à la préservation de la société »).

La classification des adjectifs en *articulaire* et *attributif*, élaborée par Melo, s'inspire de Beauzée. Selon Melo (1818, pp. 75-76 ; 79), l'adjectif articulaire « determina a estensão da significação do substantivo a que está unido » (« détermine l'extension de la signification du substantif auquel il est uni ») et l'adjectif attributif « significa ideia de cousa atribuida ao substantivo » (« signifie l'idée d'une chose attribuée au substantif »). La définition de l'*adjectif articulaire* repose sur un critère fonctionnel-logique, d'après les critères définis par Auroux (2009a, p. 107), tandis que celle de l'*adjectif attributif* se fonde sur un critère sémantique (*ibid*. p. 105). L'*adjectif articulaire* défini par Melo correspond aux *adjectifs métaphysiques* désignés par Beauzée (1767, I, p. 307), c'est-à-dire aux adjectifs modifiant l'extension du mot référent. L'*adjectif attributif*, de son côté, correspond aux *adjectifs physiques* de Beauzée (1767, t. I, p. 292), à savoir les adjectifs modifiant la compréhension du mot référent et non pas son extension. Destutt de Tracy (1817, p. 101-102) reprend également cette conception de Beauzée sur la compréhension et l'extension des mots, et y apporte quelques modifications. Par *adjectifs déterminatifs*, Destutt de Tracy désigne non seulement les adjectifs modifiant les idées dans leur compréhension, mais également ceux qui les modifient dans leur extension, car tous remplissent la même fonction de détermination du mot référent, outre le fait de partager une même nature, c'est-à-dire d'être des adjectifs.

Lorsqu'il s'agit de la concordance des *verbes substantif* et *adjectif* avec le sujet, Melo (1818, p. 230-233) conçoit deux types de rapport entre les mots : les rapports de concordance en nombre et en personne. Ainsi, le verbe substantif s'accorde en nombre et en personne avec les sujets suivants :

1) un sujet simple et incomplexe, comme dans « *Deos est juste* » ;

2) un sujet simple et complexe, « *A Religião Cristãa é a perfeição da sabedoria* » (« La religion chrétienne est la perfection de la sagesse ») ;

3) un sujet composé, « *António e Bernardo são felizes* » (« Antoine et Bernard sont heureux »).

À son tour, le verbe adjectif s'accorde en nombre et en personne avec les sujets suivants :

1) un sujet simple et incomplexe, « *António estudou Gramática Portuguêza para sabêr falar Portuguêz* » (« Antoine a étudié la grammaire portugaise pour savoir parler le portugais ») ;

2) un sujet simple et complexe, « *os Céos patenteiam a glória de Deos* » (« les cieux témoignent de la gloire de Dieu ») ;

3) un sujet composé, « *Pêdro e Paulo vivem contentes* » (« Pierre et Paul vivent heureux ») ;

4) un sujet simple lorsque le verbe adjectif est à la voix passive, « *Conformo-me com o parecêr d'Antonio* » (« Je me conforme au rapport d'Antoine ») ;

5) un sujet composé lorsque le verbe adjectif est également à la voix passive, « A sabedoria e a virtude não se-deixam em testamento » (« La sagesse et la vertu ne s'héritent pas »).

Ces règles générales diffèrent de celles élaborées par Souza (1804, p. 163-164). En effet, non seulement Melo précise le type de verbe (substantif ou adjectif) et de sujet (complexe ou incomplexe), mais il étend également les règles en y incluant, par exemple, l'accord du verbe adjectif à la voix passive.

La section II est consacrée à la dépendance des vocables. L'adoption du terme *dépendance* par Souza (1804, p. 233) dénote la productivité de ce terme dans la grammaire philosophique portugaise. À l'instar de son prédécesseur, Melo en fait usage au détriment du terme traditionnel *régime* et du terme *détermination* qui caractérise la théorie générale française. Pour le grammairien portugais, un rapport de dépendance opère entre les mots dans la proposition. Il est conçu comme la représentation du rapport de dépendance perçue par l'esprit entre deux objets (Santos, 2010, p. 388). En

ce sens, lorsque Melo conçoit la dépendance des vocables d'un point de vue logique, il se distancie de Souza (1804, p. 166-170). Pour l'auteur,

> a nossa alma, quando julga dois objetos percebidos, tem algumas vêzes necessidade d'atendêr á dependéncia, que alguns tẽem a respeito d'outros; e a esta percéção châmo *relação de dependéncia* entre os mêsmos objetos : assim, quando formâmos êste juizo : *a existência de Deos é evidente*, necessitâmos *atender* á relação de dependéncia, que á entre o objeto *êxisténcia*, e estoutro *Deos* ; a cuja expressão châmam *preposição*. (Melo, 1818, *introdução*, p. 10-11)

> A combinação dos vocábulos para se-expressárem os pensamentos exige que os substantivos, os atributivos e os verbos adjétivos tenham a dependêr de substantivos, para que possam completamente significar os elementos da Proposição; e esta nova relação entre nos vocábulos châma-se *relação de dependéncia.* (Melo, 1818, p. 233)

> [Traduction]
> notre âme, lorsqu'elle juge deux objets perçus, doit parfois considérer la dépendance de certains objets avec d'autres. Je nomme *rapport de dépendance* cette perception entre les objets. Ainsi, lorsque nous formons ce jugement : l'*existence de Dieu est évidente*, nous devons prêter attention au rapport de dépendance entre les objets *existence* et *Dieu*, et dont l'expression se nomme *préposition*.
>
> La combinaison des vocables pour exprimer des pensées exige que les substantifs, les attributs et les verbes adjectifs dépendent de substantifs, afin qu'ils puissent signifier pleinement les éléments de la proposition. Cette nouvelle relation entre les vocables est nommée *rapport de dépendance*.

Melo emprunte l'expression *rapport de dépendance* à Destutt de Tracy (1817, p. 170) pour traiter la complémentation. Selon ce grammairien français, un mot peut servir de complément à un autre pour exprimer « une conséquence de sa signification ; et, dans ce cas, il en est un appendice, il en dépend, il a avec lui un […] *rapport de dépendance* ». Ce rapport de dépendance, marqué par la préposition, est observable lorsqu'un mot complète le sens d'un autre. À l'instar du grammairien français (1817, p. 73), Melo explique que les substantifs servent de complément à d'autres substantifs ou à des attributs. Dans le cas du verbe, il convient de noter que le grammairien portugais se réfère à des verbes adjectifs. Sa position est justifiée, car, pour Destutt de Tracy (*ibid*., p. 104), le verbe *être*, ayant un « sens absolu », se dispense de complément. De la sorte, pour Melo, seuls les verbes adjectifs requièrent un complément.

Melo distingue les trois types de compléments suivants : 1. le complément du sujet ; 2. le complément du verbe ; 3. le complément de l'attribut. L'élaboration de cette

classification se fonde sur la classification des prépositions[264], eu égard à leur contribution pour la formation du complément :

> Como em tôdo o complemento concorre sempre o vocábulo *Preposição*, segue-se que tôda a espécie de complemento deverá participar da denominação correspondente á significação da Preposição : donde o têrmos a considerar os complementos da maneira seguinte : 1.° *de logar*, 2.° *d'ordem*, 3.° *d'união*, 4.° *de separação*, 5.° *d'oposição*, 6.° *de têrmo*. (Melo, 1818, p. 234-235)
>
> [Traduction]
> Étant donné que chaque complément présente invariablement le vocable préposition, il s'ensuit que chaque type de complément participe à la dénomination correspondant à la signification de la préposition : il convient donc de considérer les compléments de la manière suivante : 1er *de lieu*, 2e *d'ordre*, 3e *d'union*, 4e de *séparation*, 5e *d'opposition*, 6e *de terme*.

L'emploi du terme *complément* lié à la préposition s'inspire de Wailly (1759, p. 71-72), quoique Du Marsais mentionne déjà le *complément de la préposition* dans certains articles de l'*Encyclopédie* (art. *Accusatif*, vol. I, 1751, p. 91b-92b ; art. *Construction*, vol. IV, 1754, p. 73a-92b). Wailly organise les prépositions en fonction des relations qu'elles indiquent. Ainsi, les prépositions marquent le lieu (chez, dans, devant, derrière, parmi, etc.) ; l'ordre (avant, après, entre, depuis) ; l'union (avec, durant, selon, suivant) ; la séparation (excepté, sans, hors, hormis) ; l'opposition (contre, malgré, nonobstant) ; la fin (envers, touchant, pour) et la spécification (à, de, en). Cependant, Melo (1818, p. 260) fait une référence explicite à Sicard pour le *complément de la préposition* : « Sei que Sicard châma complemento da preposição […] mas, sem embargo da reconhecida autoridade déste famôso Gramático, persisto na minha carreira, a qual me leva ao mêsmo fim, que a dêle : talvêz mais seguro e por isso mais breve » (« Je sais que Sicar nomme complément de la préposition […] mais, sans vouloir nuire à l'autorité reconnue de ce célèbre grammairien, je persiste à mener ma réflexion, qui me conduit à la même fin, peut-être plus sûrement et par conséquent plus brièvement »). Néanmoins, sa description s'apparente davantage à celle de Wailly.

---

[264] « As preposições, segundo a sua significação, dividem-se em seis classes a sabêr : 1.ª de Logar : *v. g. em, sôbre, &c.* 2.ª de Ordem : *v. g. ante, depôis, &c.* 3.ª de União : *v. g. com, &c. 4.ª de Separação : v. g. sem, de, &c. 5.ª de Oposição : v. g. contra, &c. 6.ª de Têrmo : v. g. a, para, &c* » (Melo, 1818, p. 213). [Traduction] « Les prépositions, selon leur signification, se divisent en six classes : 1. le lieu, *en*, *sur*, etc.; 2. l'ordre, *avant*, *après*, etc. ; 3. l'union, *avec*, etc.; 4. la séparation, *sans*, *de*, etc. ; 5. l'opposition, *contre*, etc. ; 6. le terme, *à*, *pour*, etc. »

Melo (1818, p. 235-238) élabore six règles générales pour la dépendance entre les mots, deux règles pour chaque type de complément :

1) la dépendance d'un substantif [restreint] avec un substantif non restreint, comme dans « *A existéncia de Deos é evidente* » (« L'existence de Dieu est évidente ») ;

2) la dépendance d'un substantif [restreint] avec un autre substantif restreint, comme dans « *o fim do trabalho é a recompensa* » (« la fin du travail est la récompense ») ;

3) la dépendance d'un verbe adjectif *fini* avec un substantif non restreint, comme dans « *António va à Lisbôa* » (« Antoine va à Lisbonne ») ;

4) la dépendance d'un verbe adjectif fini avec un substantif non restreint, « *António estuda Gramática* » (« Antoine étudie la grammaire ») ;

5) la dépendance d'un [adjectif] attributif avec un substantif non restreint, « *O autôr desta Gramática é natural de Lamêgo* » (« L'auteur de cette grammaire est naturel de Lamego ») ;

6) la dépendance d'un [adjectif] attributif avec un substantif restreint : « *Esta Gramática fôi composta para o fim de se-instruírem os Alunos da Escola Géral Militar* » (« Cette grammaire a été composée afin d'instruire les élèves de l'École générale militaire »).

Lorsque Melo formule des règles pour décrire la dépendance syntaxique, il évoque le problème de la *transitivité* verbale, quoiqu' il n'emploie aucunement la notion de transitivité pour analyser les constructions verbales, ni le terme *transitif* pour nommer les verbes. L'auteur se distingue ainsi de son prédécesseur Souza (1804, p. 168), qui, tributaire de Gébelin (1776, p. 328-329), utilise la notion de complément circonstanciel pour étudier la dépendance verbale.

Melo consacre également une des sections de la syntaxe à la *phrase*, terme le plus récurrent dans la grammaire philosophique de Melo, malgré l'utilisation des termes *proposition* et *oratio*. Il y a quatre-vingt-treize occurrences pour le terme *phrase*; dix-huit pour la *proposition* ; et sept pour la *oratio*. Le choix de l'auteur tient probablement au fait que *phrase* est épistémologiquement moins marqué et plus générique par rapport aux autres. Contrairement à Souza (1804, p. 156 ; 201), qui, inspiré par Du Marsais (art. *Construction*, *Encyclopédie*, vol. IV, 1754, p. 81b), distingue la *proposition* de la *phrase* – la proposition exprime le jugement, avec une structure fixe, et se présente comme un énoncé de sens complet ; la phrase caractérise des énoncés avec des structures différentes et un sens complet ou incomplet –, Melo conçoit les termes *phrase*,

proposition et *oratio* comme des synonymes. Selon cet auteur (1818, *introdução*, 19-20), la phrase est « a expressão d'um juizo ou d'um pensamento simples » (« l'expression d'un jugement ou d'une pensée simple »). Cette définition correspond *mutatis mutandis* à celle de la proposition. En outre, « a Frase, Oração ou expressão figurada d'um juizo […] consta de três elementos a sabêr : sujeito, verbo e atributo » [« la phrase, l'*oratio* ou l'expression figurée d'un jugement […] compte trois éléments, à savoir le sujet, le verbe et l'attribut »] (*ibid*., p. 238). Ces éléments composent également la proposition. Dans une note de bas de page, Melo (*ibid*.) attribue cette division tripartite de la phrase à Sicard : « Toutes les phrases ne nous offrâient que trois éléments. *Sicard* ». Melo entend montrer de la sorte qu'il s'inscrit dans la lignée des grammaires françaises contemporaines. La distinction observée par Melo (1818, p. 239) entre la *phrase* et l'*oratio* ne concerne pas leur essence, mais leur forme d'expression : « Frase e Oração significam a mêsma cousa quanto á substáncia ; pois acidentalmente se-entende por Oração a expressão d'um juizo pela fala e por Frase a expressão de um juizo pela escrita » (« La *phrase* et l'*oratio* signifient la même chose quant au fond ; car on entend accidentellement par *oratio* l'expression orale d'un jugement et par *phrase* l'expression écrite d'un jugement »).

Melo (1818, p. 239-240) évoque également la question de l'ordre des mots. Selon le grammairien portugais, les phrases portugaises construites en ordre direct placent le sujet en première position, le verbe en deuxième et l'attribut en troisième. De la sorte, les phrases « *Deos é justo* » et « *António estuda Gramática Portuguêza* » se présentent en ordre direct, car elles suivent une structure S+V+A. Cette structure diffère de celle présentée par Souza (1804, p. 176) (sujet+verbe+objet+terme), plus complète, puisqu'elle indique le développement de la proposition.

En définitive, la grammaire philosophique de Melo présente des caractéristiques majeures de la réception et de l'application de la théorie générale française dans la langue portugaise. En effet, sa grammaire est marquée par la généralité explicitement assumée qui façonne les grammaires générales et philosophiques. Comme nous l'avons observé, Melo est influencé par plusieurs auteurs. Il est ainsi tributaire des Messieurs de Port-Royal pour le rapport entre la logique et la grammaire. Il conçoit en effet ces deux disciplines comme complémentaires. Pour le traitement de la syntaxe, certaines notions majeures qui caractérisent la théorie générale ne sont toutefois pas appliquées, comme la distinction entre la syntaxe et la construction. À propos des principes généraux conformant la syntaxe de la langue portugaise, ils ont trait aux rapports de *concordance*

et de *dépendance*. Le *rapport de concordance* est marqué par l'accord en nombre et en personne d'un adjectif articulé ou attributif avec un substantif propre ou commun, ainsi que par l'accord en nombre et en personne d'un verbe substantif ou adjectif avec un sujet simple ou composé, complexe ou incomplexe. Le *rapport de dépendance* se manifeste lorsqu'un mot complète le sens d'un autre mot. La préposition marque cette dépendance entre les mots. Le traitement des catégories de *concordance* et de *dépendance* révèle un changement, à propos de la concordance, pour la spécification des termes : substantifs propres et communs, adjectifs articulaires et attributifs, sujets simples et composés/complexes et incomplexes, verbes substantifs et adjectifs. La question de la dépendance est liée à celle de la complémentation.

3.1.5.3 Barbosa

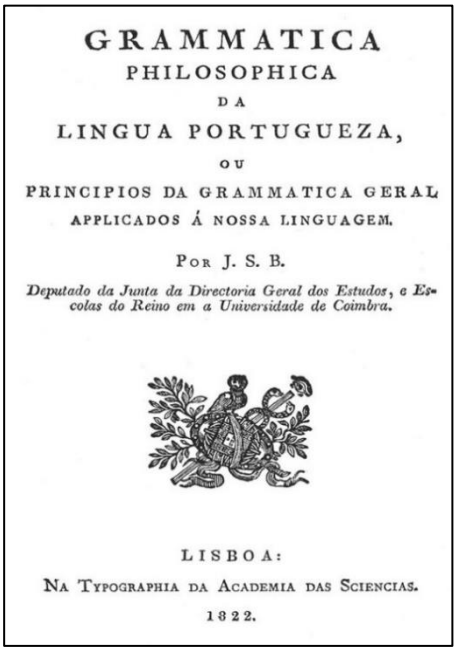
GRAMMATICA
PHILOSOPHICA
DA
LINGUA PORTUGUEZA,
OU
PRINCIPIOS DA GRAMMATICA GERAL
APPLICADOS Á NOSSA LINGUAGEM.
POR J. S. B.
Deputado da Junta da Directoria Geral dos Estudos, e Escolas do Reino em a Universidade de Coimbra.
LISBOA:
NA TYPOGRAPHIA DA ACADEMIA DAS SCIENCIAS.
1822.

Fig. 8 Barbosa 1822

La *Grammatica philosophica da lingua portugueza ou principios da grammatica geral applicados á nossa linguagem*, de Jerónimo Soares Barbosa[265], est une œuvre

[265] Jerónimo Soares Barbosa est un prêtre diocésain, né en 1737 et mort en 1816. Diplômé en droit canonique à l'université de Coïmbre, il a enseigné la rhétorique et la poétique au Real Colégio das Artes (1542-1837), entre 1766 et 1790. En 1789, il a été nommé membre de l'Académie des sciences de

posthume, publiée en 1822[266]. À l'instar des grammaires philosophiques de ses prédécesseurs Souza (1804) et Melo (1818), cet ouvrage articule la langue et la raison. Il est considéré comme une œuvre majeure de l'histoire de la grammaire portugaise (Schärfer-Prieß, 2019, p. 1 ; Coelho et Kemmler, 2017, p. 10 ; Couto, 2004, p. 13) et affiche, selon Couto (2004, p. 11), une « descrição linguística completíssima e singular com uma grande riqueza teórica e especulativa » (« une description linguistique extrêmement complète et singulière, d'une grande richesse théorique et spéculative »). Cet ouvrage clôt le cycle des grammaires philosophiques au Portugal et inaugure celui des grammaires fondées sur la linguistique historique et la méthode comparative.

Si l'horizon de rétrospection de Barbosa n'est pas aussi étendu et explicite que celui de son prédécesseur Melo (1818), il ne manque pas de se distinguer cependant par son éclectisme. Parmi les auteurs mentionnés[267] par Barbosa figurent Pierre de la Ramée (1515 – 1572), Sanctius (1523-1600), Arnauld (1612-1694) et Lancelot (1616-1695), Wallis (1616-1703), Harris[268] (1709-1780), Condillac (1714-1780) et Lévizac (1753-1813). Quoique Barbosa ne mentionne pas explicitement Du Marsais (1676-1756) et Beauzée (1717-1789), ni dans le texte introductoire ni dans le texte grammatical, il est tributaire de ces grammairiens et encyclopédistes français dont il récupère les textes et les idées, comme nous l'observerons plus loin. Selon Torres (2004, p. 15-16), Barbosa,

---

Lisbonne. Auteur polygraphe, Barbosa a produit des ouvrages didactiques sur la rhétorique, la littérature, la théologie, l'histoire (Schärfer-Prieß, 2019, p. 56). Parmi ses principales œuvres, nous pouvons citer *Eschola popular das primeiras letras* (1796), une grammaire élémentaire du portugais, où chaque chapitre présente des stratégies méthodologiques pour l'enseignant (Lupetti, 2015, p. 66), ainsi que deux grammaires : *As duas Linguas ou Grammatica philosophica da lingua portuguesa comparada com a latina* (1807) et *Grammatica philosophica da lingua portuguesa* (1822). Selon Torres (2003, p. XV), Barbosa a également publié les ouvrages suivants : *Institutiones oratoriae de Quintilien* (1786) et sa traduction *Instituições oratórias* (1788) ; *Poetica d'Horacio* (1791) ; et *Epitome universae historiae* (1805).

[266] La grammaire philosophique de Jerónimo Soares Barbosa est un ouvrage posthume publié six ans après sa mort, en 1822, à l'initiative de l'Académie des sciences de Lisbonne (Schärfer-Prieß, 2019, p. 77). Son élaboration est néanmoins bien antérieure à la date de sa publication, comme le spécifie le texte d'introduction : « Coimbra, 24 de junho de 1803 » (« Coïmbre, le 24 juin 1803 »). Selon Schärfer-Prieß (*ibid*.), cette date apparaît dans l'introduction de la grammaire philosophique depuis la quatrième édition en 1866. À propos de la production de cette grammaire et de ses onze éditions, voir Coelho et Kemmler, 2017.

[267] Barbosa fait également référence à ses prédécesseurs portugais. Cependant, selon les éditions, les années de publication des grammaires peuvent diverger. Ainsi, dans la première édition de 1822, on note : Barros (1539), Oliveira (1552), Roboredo (1619), Pereira (1672), Argote (1721), Lobato (1761). Dans la sixième édition de 1875, les années de publication des grammaires d'Oliveira, de Barros et de Lobato sont ajustées : Oliveira (1536), Barros (1540) et Lobato (1771), mais celle de Lobato demeure inexacte. Il est notoire que la réforme Pombaline a adopté la grammaire de Lobato publiée en 1770. Les années des autres travaux restent inchangées. Barbosa mentionne également les grammaires suivantes : *Rudimentos da Grammatica Portugueza* (1799) de Fonseca ; *Grammatica da lingua castelhana* (1771), produite par l'Académie espagnole ; et *Arte de la Lingua Boscongada* (Salamanque, 1729).

[268] Torres (2004, p. 17) pointe une erreur à propos de cette référence de Barbosa. Le grammairien portugais (1822, *introdução*, p. XI) écrit « Starris » en lieu et place de Harris.

en raison de l'influence reçue, observe à la fois les méthodes « rationaliste-déductive » et « empirique-inductive » pour son analyse de la langue portugaise. Le grammairien aligne de la sorte la raison et la pratique de la langue.

À l'instar de ses prédécesseurs Souza (1804) et Melo (1818), Barbosa (1822) considère le postulat général qui organise la réflexion linguistique française aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, et portugaise au XIX^e^ siècle, à savoir l'« hypothèse du langage-traduction » (Auroux, 1979, p. 70), selon laquelle le langage est l'expression de la pensée. Pour concevoir l'origine des idées, Barbosa suit un point de vue non seulement empiriste à tendance sensualiste, mais aussi rationaliste. D'après le grammairien portugais (1822, p. 104), « em nosso Espirito não ha senão […] Ideas, ou Sensiveis e Directas, nascidas das impressões, que os objectos causão nos nossos sentidos e que são as unicas imagens naturaes dos mesmos objectos ; ou Reflexas, formadas pela nossa alma » (« dans notre Esprit il n'y a que […] des Idées, ou Sensibles et Directes, nées des impressions, que les objets provoquent dans nos sens et qui sont les seules images naturelles des mêmes objets ; ou des Reflets, formés par notre âme »). Bien que Barbosa mentionne la thèse rationaliste, c'est la thèse sensualiste qui soutient ses réflexions. En effet, pour l'auteur, toutes les idées se forment à partir des sensations, y compris celles qui ne semblent relever que de l'esprit, car elles constituent en fait des reflets du monde extérieur.

Quant à la notion de langue, Barbosa est tributaire de Condillac (1775, I, p. 58). Inspiré du grammairien français, Barbosa (1822, *prólogo,* p. XII) décrit les langues comme des méthodes analytiques nécessaires au développement des idées : « As Linguas são huns methodos analyticos, que Deos deo ao homem para desenvolver suas faculdades. Ellas dão o primeiro exemplo das regras da analyse, da combinação, e do methodo, que as Sciencias as mais exactas seguem nas suas operações. » (« Les langues sont des méthodes analytiques, que Dieu a données à l'homme pour développer ses facultés. Elles donnent le premier exemple des règles d'analyse, de combinaison et de méthode que les sciences les plus exigeantes suivent dans leurs opérations. »). La conception de la langue comme méthode analytique conduit le grammairien portugais à établir une relation entre la grammaire et les sciences exactes. Comme l'homme analyse la pensée par le langage tant dans la grammaire que dans les sciences, leur ajustement est possible, de sorte que la grammaire partage la même précision que les sciences exactes. Il convient de noter que le grammairien portugais, contrairement à Condillac, qui prend en compte l'orientation génétique de la langue (Auroux, 1979, p. 55-58), à

savoir sa formation et la compréhension de sa nature, insiste sur l'orientation théologique et affirme que la langue est un don de Dieu. Cette conception de Barbosa se rapproche de l'analyse de Beauzée (art. *Langue*, *Encyclopédie*, vol. IX, 1765, p. 252), qui envisage l'aspect théologique du langage et admet son inspiration divine.

Les grammaires philosophiques portugaises qui composent notre corpus diffèrent dans leur structure et révèlent qu'à cet égard, aucune systématisation ne prévalait. Alors que les grammaires de Souza (1804) et de Melo présentent respectivement une structure bipartite (orthologie et orthographe) et tripartite (orthoépie, étymologie et syntaxe), la grammaire de Barbosa (1822) arbore une structure quadripartite : orthoépie, orthographe, étymologie[269] et syntaxe. Selon Schäfer-Prieß (2019, p. 128), cette structure s'inspire de la grammaire de Port-Royal (1660)[270], car Barbosa (1822, *introdução*, p. III-IV) conçoit également une partie « mécanique et matérielle » (orthoépie, orthographe) et une partie « logique et spirituelle [au sens de 'conceptuelle'] » (étymologie, syntaxe). Les grammaires brésiliennes reprendront cette structure quadripartite. La grammaire de Barbosa comporte donc quatre livres[271] correspondant chacun à l'une de ces parties. Le livre IV est consacré à la syntaxe et à ses principes généraux. Il se compose de six chapitres, dont le premier est consacré à la *oratio* en général ; le second, à l'accord ; et le troisième au régime.

Préalablement à l'examen de l'application de la théorie générale pour le traitement de la syntaxe dans cette grammaire philosophique, il convient d'observer la notion de *grammaire* élaborée par Barbosa. Dans le texte introductif, l'auteur énonce trois définitions pour la grammaire : la première spécifie la grammaire comme une *science* ; la deuxième, comme un *art* ; et la troisième, comme un *ensemble de règles*. Dans le texte grammatical, Barbosa reprend la deuxième définition, la grammaire saisie

---

[269] Barbosa reconnaît cinq classes de mots : le nom substantif, le nom adjectif, le verbe substantif, la préposition et la conjonction. Selon Barbosa (1822, p. 107), ces classes de mots, y compris l'interjection, seule classe non discursive, forment « *o systema completo dos Elementos da Oração, ao qual se reduzem todos os vocabulos, de que pode constar o diccionario de qualquer Lingua, antiga ou moderna* » (« le système complet des éléments de la phrase, auquel se réduisent tous les vocables présents dans le dictionnaire de toute langue, ancienne ou moderne »).

[270] Dans la *Grammaire générale et raisonnée* (1676, p. 26-27), Arnauld et Lancelot distinguent la partie matérielle de la partie « spirituelle », c'est-à-dire immatérielle ou incorporelle.

[271] Six chapitres le composent : I. Da oração em geral ; II. Sintaxe de concordância ; III. Sintaxe de regência ; IV. Da construção direita da oração portuguesa ; V. Da construção invertida da oração portuguesa ; VI. Aplicação dos princípios dessa gramática aos Lusíadas de Camões (I. De la phrase en général ; II. Syntaxe de concordance ; III. Syntaxe de régime ; IV. De la construction directe de la phrase portugaise ; V. De la construction inversée de la phrase portugaise ; VI. Application des principes de cette grammaire aux deux premières strophes du chant I de l'œuvre *Os Lusíadas* de Luís de Camões).

comme un art. Ces définitions s'inspirent de Beauzée et de Condillac, comme le montre le tableau ci-dessous.

Beauzée (1757)	Condillac (1775)	Barbosa (1822)
GRAMMAIRE, s. f. *terme abstrait*. R. Γράμμα, *littera*, lettre ; les Latins l'appellerent quelquefois *Litteratura*. C'est la science de la parole prononcée ou écrite. (art. *Grammaire*, vol. VII, p. 841)	On appelle grammaire la science qui enseigne les principes & les règles de cette méthode analytique. Si elle enseigne les regles que cette méthode prescrit à toutes les langues, on la nomme *grammaire générale ;* & on la nomme *grammaire particulière*, lors qu'elle enseigne les regles que cette méthode suit dans telle ou telle langue. (I, p. 63) Qu'est-ce que la Grammaire ? C'est un systême de mots, qui represente le systême des idées dans l'esprit […] (I, p. 131-132)	A Grammatica, (que quer dizer *Litteratura*) não foi ao principio outra couza, senão a sciencia dos caracteres […] (*Introdução*, p. I) A Grammatica pois, que não he outra couza […] senão a *Arte, que ensina a pronunciar, escrever, e falar correctamente qualquer Lingua.* (Introd., p. VIII) Toda a Grammatica he hum systema methodico de Regras, que resultão das observações feitas sobre os usos e factos das Linguas. Se estas regras e observações tem por objecto tão somente os usos e factos de huma Lingua particular ; a Grammatica será tambem *Particular*. Se ellas porêm abrangem os usos e factos de todos, ou da maior parte dos idiomas conhecidos ; a sua Grammatica será *Geral*. Huma e outra póde ser, ou somente *Practica* e *Rudimentaria*, ou *Philosophica* e *Razoada*. (Introd., p. IX) *Grammatica* he a Arte de falar e escrever correctamente a propria Lingua (p. 1). [Traduction] La grammaire (qui signifie *littérature*) n'était d'abord rien d'autre que la science des caractères […] La grammaire donc, qui n'est rien d'autre […] que l'*Art, qui enseigne à prononcer, écrire et parler correctement n'importe quelle langue*.

		Toute grammaire est un système méthodique de règles, qui résultent d'observations faites sur les usages et les faits de langues. Si ces règles et ces observations n'ont pour objet que les usages et les faits d'une langue particulière, la grammaire sera aussi *particulière*. Cependant, s'ils couvrent les usages et les faits de toutes ou de la plupart des langues connues, la grammaire sera *générale*. L'une et l'autre peuvent être seulement *pratiques* et *rudimentaires* ou *philosophiques* et *raisonnés.* La *grammaire* est l'art de parler et d'écrire correctement sa propre langue.

Les deux premières définitions élaborées par Barbosa à propos de la grammaire, saisie comme une science et un art, s'inspirent des idées de Beauzée. Pour la première définition, Barbosa emprunte au grammairien français le terme latin *litteratura*, employé pour désigner la discipline grammaticale (Desbordes, 1990, p. 37), afin de qualifier la grammaire comme une science des caractères. Cependant, cette définition n'est pas inédite dans l'histoire de la grammaire portugaise. Barros (1540, p. 3) présente en effet cette même notion de grammaire comme « çiençia de leteras » (« science des lettres »). Pour la deuxième définition, Barbosa développe celle élaborée par Beauzée en ajoutant une conception normative à la notion de grammaire, désormais comprise comme un art. Le grammairien portugais s'inspire également de Condillac lorsqu'il conçoit la grammaire comme un instrument portant sur l'enseignement des langues, sur leurs principes généraux ou particuliers. La troisième définition s'inspire toujours de Condillac, quoique la distinction systématisée entre les *grammaires générale* et *particulière* revienne à Beauzée (art. *Grammaire*, *Encyclopédie*, vol. VII, 1757, p. 841b ; 1767, préface, p. IX-XI). À l'instar de Condillac, Barbosa distingue succinctement ces deux types de grammaires. Alors que la *grammaire générale* s'intéresse aux règles se rapportant aux faits linguistiques du plus grand nombre possible de langues, la *grammaire particulière* traite les règles concernant les faits d'une langue spécifique. Il convient de noter que cette distinction apparaît chez Barbosa

(1822 [1803]) et chez Souza (1804), mais aucunement chez Melo (1818). La raison en est que Barbosa et Souza ont élaboré leurs grammaires au cours de la même période, alors que la consolidation des connaissances sur cette distinction s'avérait indispensable pour la grammaire portugaise. Barbosa emprunte également à Condillac la notion de grammaire comme système, c'est-à-dire comme un ensemble organisé dont les parties sont dépendantes (Auroux, 1975, p. 243). Il s'aligne ainsi sur le développement de la doctrine de la grammaire générale française.

La grammaire de Barbosa est une grammaire à la fois particulière et philosophique, basée sur les principes de la grammaire générale, comme l'observe Lisboa (2020, p. 74). Elle est particulière, car elle étudie les règles relatives aux usages et aux faits de la langue portugaise. Elle est aussi philosophique, car elle fournit les causes et les raisons non seulement de ces mêmes usages et faits linguistiques, mais aussi « dos procedimentos uniformes [ou seja, dos métodos ou das estratégias comuns], que todas as Linguas seguem na analyse e enunciação do pensamento » [« des procédés uniformes [c'est-à-dire des méthodes ou des stratégies communes], que toutes les langues observent pour l'analyse et l'énonciation de la pensée »] (Barbosa, 1822, p. IX). Pour Barbosa, inspiré par Beauzée (1767, I, Préface, p. XII), une grammaire particulière ne saurait nullement s'affranchir des fondements de la grammaire générale, à défaut de quoi la connaissance grammaticale serait incomplète.

Beauzée (1767)	Barbosa (1822)
[…] l'art ne peut donner aucune certitude à la pratique, s'il n'est éclairé & dirigé par les lumières de la spéculation ; & cela est évident, puisque l'art a pour objet l'application pratique des institutions usuelles d'une langue aux principes généraux du Langage. Il est donc de la plus grande importance de bien établir les principes généraux ; & sans cette connoissance, on doit s'attendre à ne trouver que désordre & incertitude dans les Grammaires particulières des langues, comme l'expérience ne l'a que trop constaté jusqu'à présent. (Préface, vol I, p. XII).	Toda a Grammatica Particular e Rudimentaria, para ser verdadeira e exacta nas suas definições, simples nas suas regras, certa nas suas analogias, curta nas suas anomalias, e assim facil para ser entendida e comprehendida dos principiantes ; deve ter por fundamento a Grammatica geral e razoada. (*Introdução,* p. IX). [Traduction] Toute grammaire particulière et rudimentaire, afin d'être vraie et exacte dans ses définitions, simple dans ses règles, correcte dans ses analogies, courte dans ses anomalies, et donc facile à comprendre pour les débutants ; elle doit être fondée sur une grammaire générale et raisonnée.

Le grammairien portugais, à l'instar de son homologue français, conçoit les grammaires générale et particulière comme indissociables. Barbosa affirme que les analogies et les anomalies, c'est-à-dire les règles non seulement communes à toutes les langues, mais aussi particulières à chacune d'elles, doivent être fondées sur les principes de la grammaire générale. De la sorte, les usages et les faits se rapportant à une langue et qui sont décrits dans une grammaire particulière doivent être fondés sur les principes généraux du langage afin de se configurer comme une connaissance solide, claire et correcte.

La syntaxe, eu égard à son importance dans la grammaire générale française, occupe également une place de choix dans la grammaire philosophique de Barbosa. En effet, l'intérêt pour le langage en général ainsi que pour les langues vernaculaires a conduit les grammairiens à se concentrer sur l'analyse de la syntaxe. Les classes de mots servent principalement à l'analyse de la proposition, constituée comme l'objet d'étude de la syntaxe. Dans la grammaire philosophique de Barbosa, le traitement de la syntaxe est lié au modèle de la grammaire latine et à la théorie de la grammaire générale française. À vrai dire, ces modèles se superposent, comme nous l'avons antérieurement observé pour les grammaires de Souza (1804) et de Melo (1818). Ainsi, Barbosa emprunte à Beauzée (art. *Syntaxe*, *Encyclopédie*, vol. XV, 1765, p. 762a) la définition étymologique de la syntaxe comme une coordination (*coordinatio*). Pour le grammairien portugais (1822, p. 362), la « *Syntaxe quer dizer Coordenação* » (« la syntaxe signifie coordination »), car « ensina a coordenar [as] palavras, e a dispol-as no discurso de modo que façam um sentido ao mesmo tempo distinto e ligado » [« elle enseigne à coordonner des mots et à les disposer dans le discours afin qu'ils forment un sens à la fois distinct et lié »] (*ibid*., p. 1). Cette définition, déterminée selon des critères distributionnel-syntagmatique et sémantique, se fonde sur la notion de cooccurrence des mots dans la phrase et dans leur signification. Cette conception de la syntaxe, en tant que coordination des mots, dénote la conception de la grammaire latine, voire de la tradition grammaticale en général, qui traite de la composition et de l'ordre des mots dans la phrase.

Si la définition présentée à propos de la syntaxe se rattache avant tout à la grammaire latine, la distinction entre *syntaxe* et *construction* dénote l'application de la théorie de la grammaire générale française dans la grammaire de la langue portugaise. Contrairement à Souza (1804) et Melo (1818), Barbosa (1822, p. 411-412) applique au

portugais la distinction élaborée par Du Marsais (art. *Construction, Encyclopédie,* vol. IV, 1754, p. 73a) à propos de la syntaxe et de la construction. Alors que la syntaxe a trait aux signes établis par les langues pour indiquer les relations entre les idées exprimées par les mots, la construction se rapporte à la position occupée par les mots dans la phrase ainsi qu'aux différents arrangements possibles.

> *Syntaxe* e *Construcção* são couzas differentes. A syntaxe não consiste senão nos signaes escolhidos por qualquer lingua para indicar as correlações e relações das ideas, exprimidas pelas palavras. A construcção porêm consiste nos differentes arranjamentos e collocações, que se podem fazer destas mesmas palavras na oração, salvas suas concordancias e regencias. (Barbosa, 1822, p. 411-412)

> [Traduction]
> La *syntaxe* et la *construction* sont des choses différentes. La syntaxe n'est rien d'autre que les signes choisis par toute langue pour indiquer les corrélations et les relations des idées exprimées par les mots. La construction se rapporte cependant aux différents arrangements et collocations susceptibles d'être faits avec ces mêmes mots dans la phrase, à l'exception de leurs concordances et régimes.

Pour Barbosa, l'*ordre des mots* est l'un des signes établis par la syntaxe de la langue portugaise pour marquer la relation entre les idées. Cette considération conduit le grammairien à organiser également le concept de syntaxe autour de la notion d'ordre. Selon l'auteur,

> a syntaxe he huma ordem systematica das palavras, fundada nas relações das couzas que ellas significão ; e a construcção huma ordem local, auctorizada pela uso das Linguas. Assim a construcção pode ser ou direita ou invertida, e ter comtudo a mesma syntaxe. Nestas duas orações : *Alexandre venceo a Dario,* e *A Dario venceo Alexandre,* as construcções são contrarias ; porêm a syntaxe he a mesma. (Barbosa, 1822, p. 362-363)

> [Traduction]
> la syntaxe est un ordre systémique des mots, fondé sur les relations des choses qu'ils signifient ; et la construction est un ordre local, autorisé par l'usage des langues. De la sorte, la construction peut être directe ou inversée, et afficher cependant la même syntaxe. Dans ces deux phrases : *Alexandre venceo a Dario* et *A Dario venceo Alexandre,* les constructions sont opposées, mais la syntaxe reste identique.

L'ordre systématique des mots établi par la syntaxe correspond à l'ordre direct des mots dans la construction, à savoir *sujet + verbe + complément,* comme dans l'exemple *Alexandre venceo a Dario* (« Alexandre a vaincu Darius »). L'exemple

donné, nonobstant sa construction – « *direita* » ou « *invertida* » –, présente la même syntaxe, car, indépendamment de la position occupée par les mots dans l'énoncé, les signes choisis pour marquer les relations entre ces mots demeurent identiques : *Alexandre* est le sujet de la phrase, *venceo* est le verbe et *a Dario* est le complément du verbe. À l'évidence, les deux phrases, en dépit de l'ordre des mots, manifestent un lien clair entre les idées. Barbosa (1822, p. 413), en tant qu'héritier de la pensée de Condillac (1775, II, p. 306), ne considère nullement l'existence d'un ordre naturel fixe des mots et, par voie de conséquence, d'une construction naturelle, expression de la raison, comme le suppose Du Marsais (art. *Construction*, *Encyclopédie*, vol. IV, 1754, p. 73a-74b). Pour le grammairien portugais, les constructions directes et inversées sont naturelles, car elles sont indispensables et en usage dans toutes les langues.

L'analyse de la proposition laisse également paraître cette mise à profit de la théorie de la grammaire générale française. Barbosa ne distingue aucunement les termes *proposition*, *énoncé* et *phrase*. Il reprend ainsi dans sa grammaire philosophique l'instabilité terminologique présente dans l'article *Construction* (*Encyclopédie*, vol. IV, 1754, p. 73a-92a) de Du Marsais. Cependant, en dépit de cette conception, où les termes correspondent entre eux, Barbosa présente une définition qui se rapporte à la notion même de proposition, car elle est liée à l'énonciation d'un jugement. Cette définition dénote l'influence de Condillac :

Condillac (1775)	Barbosa (1822)
[…] une proposition est l'expression d'un jugement, elle doit être composée de trois mots, ensorte que deux soient les signes des deux idées que l'on compare, & que le troisième soit le signe de l'opération de l'esprit, lorque nous jugeons du rapport de ces deux idées […] (I, p. 102-103).	**a proposição**, que não **he** outra couza, senão **a enunciação de hum juizo**, ou percepção de conveniencia e identidade entre duas ideas (p. 112, je souligne). *Oração*, ou *Proposição*, ou *Frase* (pois tudo quer dizer o mesmo) **he qualquer juizo do entendimento, expressado com palavras** . (p. 363, je souligne) [Traduction] **la proposition**, qui n'**est** rien d'autre que l'**énonciation d'un jugement**, ou perception de convenance et d'identité entre deux idées. L'énoncé, la proposition ou la phrase (car tout signifie la même chose) **est tout jugement de l'entendement, exprimé avec des mots**.

Inspiré par Condillac, Barbosa ne considère aucunement la proposition comme un acte de l'esprit, à l'instar des Messieurs de Port-Royal, mais comme le résultat linguistique de cet acte. Les éléments de la proposition ainsi que les idées qu'ils véhiculent sont analysés par le biais du langage. Ces éléments sont au nombre de trois : le sujet, le verbe et l'attribut. Le verbe auquel se réfère le grammairien portugais (1822, p. 363-364) est le « verbo Substantivo Ser » (« verbe substantif être ») qui, seul ou incorporé au verbe adjectif, « *exprime a identidade e coexistencia de huma couza com outra* » [« exprime l'identité et la coexistence d'une chose avec une autre »] (*ibid*.), à savoir de l'attribut avec le sujet. Cette conception du rapport de coexistence signifiée par le verbe s'inspire également de Condillac (1775, I, p. 117-118). Pour le grammairien français, le verbe *être* signifie la coexistence de l'attribut et du sujet plutôt que l'affirmation, comme le spécifie la grammaire de Port-Royal. La réflexion se forme alors à partir de la comparaison de deux termes ou de deux idées.

La grammaire philosophique de Barbosa fonctionne avec l'opposition traditionnelle entre la syntaxe de *concordance* et la synataxe de *régime*. Au modèle hérité de la grammaire latine, Barbosa associe la théorie de la grammaire générale française, car les règles générales des syntaxes de concordance et de régime sont ordonnées selon les principes de la théorie générale d'*identité* et de *détermination*. Afin d'expliquer ces principes, Barbosa fait appel à la conception philosophique de la relation homme-monde (Leite, 2018, p. 119). Selon le grammairien portugais (1822, p. 103-105), l'être humain est en rapport avec lui-même et avec son environnement. Partant de ces relations surgissent d'abord les idées et ensuite leurs combinaisons ou comparaisons, grâce auxquelles les différents types de relations sont à même d'être perçus : l'identité, la détermination, le lien et l'ordre. Le rapport d'identité se caractérise par le fait qu'une idée en contient une autre. Le rapport de détermination, par le fait qu'une idée détermine ou est déterminée par une autre. Les notions de lien et d'ordre apparaissent lorsque les idées sont parallèles ou subordonnées les unes aux autres. Les notions d'identité et de détermination relèvent de la théorie générale française, tandis que celles d'ordre et de lien sont élaborées par le grammairien portugais pour la description et l'analyse de la syntaxe de la langue portugaise.

Tributaire de Du Marsais (art. *Concordance*, *Encyclopédie*, vol. III, 1753, p. 822) et de Beauzée (art. *Identité*, *Encyclopédie*, vol. VIII, 1765, p. 495a-496a), Barbosa conçoit le rapport d'identité comme le fondement de la concordance. Selon le grammairien portugais (1822, p. 370), « Concordancia he a conformidade dos signaes,

que o uso instituio para indicar as correlações das ideas, com estas mesmas correlações » (« la concordance est la conformité des signes, qui sont institués par l'usage pour indiquer les corrélations entre les idées, avec ces mêmes corrélations »). Cette définition repose sur le critère sémantique, puisqu'il ne s'agit aucunement d'un accord entre des mots, mais entre les idées qu'ils véhiculent.

> O fundamento de todas estas concordancias he a *identidade*. A identidade, digo, da idea do attributo com a do sujeito da proposição, e das ideas adjectivas e accessorias com as de hum e outro : a identidade das proposições, que fazem parte de hum todo com o todo mesmo : e a identidade das proposições fataes, porêm subordinadas, com huma principal para fazerem todas hum sentido unico, comprehendido em hum periodo (Barbosa, 1822, p. 370).
>
> [Traduction]
> Le fondement de toutes ces concordances est l'*identité*. L'identité de l'idée de l'attribut avec celle du sujet de la proposition, et des idées adjectives et accessoires avec celles de l'un ou de l'autre ; l'identité des propositions, qui font partie d'un tout avec le tout lui-même ; et l'identité des propositions fatales [totales], mais subordonnées, avec une principale pour en faire un sens unique, inclus dans une période.

L'identité consiste en l'inclusion de certaines idées dans les autres. Partant de ce présupposé, Barbosa admet l'*identité* pour les idées véhiculées non seulement par les mots, mais aussi par les propositions. Il se distingue de la sorte de ses prédécesseurs Souza (1804) et Melo (1818). Ainsi, le rapport d'*identité* entre les termes de la proposition et entre les propositions corrélées est marqué par certains signes, à savoir les *terminaisons,* les *positions* et les *conjonctions*. Barbosa les emprunte à Condillac (1775, II, p. 295). Le grammairien français reconnaît en effet, parmi les signes marquant les relations entre les mots et/ou les propositions, la position qu'ils occupent dans l'énoncé, les différentes formes qu'ils prennent, les prépositions, les adjectifs conjonctifs et les conjonctions. Barbosa (1822, p. 371) affirme, alors qu'il adapte la doctrine de Condillac à la langue portugaise, que les terminaisons des mots sont les signes de l'accord entre les termes de la proposition. La position immédiate de l'adjectif apposé au substantif et des propositions partielles par rapport au sujet ou à l'attribut de la proposition totale est le signe de l'accord entre ces propositions. Les conjonctions, les mots et les phrases conjonctives reliant les membres d'une période sont les signes naturels « *em todas as línguas* » (« dans toutes les langues ») de l'accord entre les propositions subordonnées et la principale.

Dans la grammaire de Barbosa, la syntaxe de concordance est scindée en régulière et irrégulière. La syntaxe de concordance régulière présente des parties qui correspondent les unes avec les autres, de sorte qu'aucun complément n'est nécessaire. La syntaxe de concordance irrégulière[272] affiche des parties ne correspondant pas matériellement, mais mentalement. Ainsi, la discordance entre les termes de la proposition n'est qu'apparente, puisque l'accord se produit entre les idées exprimées par les mots.

Pour la syntaxe de concordance régulière, Barbosa détermine les trois types de concordance suivants : 1. entre les termes de la proposition ; 2. entre les propositions partielles et la proposition totale ; 3. entre les propositions subordonnées et la principale. Le premier type renvoie, moyennant quelques modifications, aux deux concordances élaborées par Beauzée (1767, II, p. 382), de l'adjectif avec le nom, et du verbe avec le sujet. Les deuxième et troisième types sont développés par Barbosa. Il convient de noter que si Souza (1804, p. 200-204) et Melo (1818, p. 243) abordent la syntaxe de la phrase complexe, Barbosa a le mérite de développer ce sujet en l'intégrant à la syntaxe de concordance régulière de la langue portugaise.

Pour le premier type de concordance régulière, entre les termes de la proposition, Barbosa (1822, p. 372-373) élabore deux règles générales : 1. la concordance de l'attribut avec le sujet et 2. la concordance du verbe avec le sujet. Pour la première règle, l'accord entre l'attribut et le sujet varie selon la nature de l'attribut :

a) lorsque l'attribut est un nom appellatif, il s'accorde en nombre avec le sujet de la proposition, comme dans « *Pedro he homem, O homem he animal* » (« Pierre est un homme ; l'homme est un animal ») ;

b) lorsque l'attribut est un adjectif, il s'accorde en genre et en nombre avec le sujet de la proposition, comme dans « *O Ministro deve ser sabio, A lei deve ser justa,*

---

[272] Barbosa conçoit également l'existence d'une sorte d'accord irrégulier dans la syntaxe de la langue portugaise. Contrairement aux grammairiens précédents traitant ce thème dans le chapitre spécifique relatif aux figures de syntaxe, à l'instar de Souza (1804, p. 188), ou ne le traitant pas, comme Melo (1818), Barbosa consacre, dans le même chapitre sur la syntaxe de concordance régulière, un sous-chapitre à la syntaxe de concordance irrégulière. Ce choix se justifie par la division de la matière grammaticale, qui, dans les chapitres composant le livre IV consacré à la syntaxe, aborde également les figures. Selon Barbosa (1822, p. 378), la syntaxe de concordance irrégulière est une « discordancia material e apparente » (« discordance matérielle et apparente ») entre les termes de la proposition, « admitida pela necessidade, fundada na razão e autorizada pelo uso » [« admise par la nécessité, fondée sur la raison et autorisée par l'usage »] (*ibid.*, p. 384). Barbosa se sert de la notion de syllepse de genre, de nombre et de personne pour justifier un accord entre les mots et les idées qu'ils représentent, plutôt qu'un accord entre les mots. Il fait alors prévaloir le sens sur les marques morphologiques.

Os Ministros devem ser sabios, As leis devem ser justas » (« Le ministre doit être sage ; la loi doit être juste ; les ministres doivent être sages ; les lois doivent être justes ») ;

c) lorsque l'adjectif est apposé au substantif, il s'accorde en genre et en nombre avec le substantif qu'il détermine (*o* homem, *a* mulher [l'homme, la femme]), qu'il explique (boi *vagaroso* [un bœuf lent]) ou qu'il restreint (ministro *sábio* [un ministre sage]).

Quant à la seconde règle générale, l'accord du verbe avec le sujet s'effectue en nombre et en personne avec le sujet propre ou appellatif, ou bien avec le pronom exprimé ou sous-entendu, comme dans *Deus é justo ; os homens morrem ; elles andam ; amo* (Dieu est juste ; les hommes meurent ; ils marchent ; j'aime). Barbosa reprend de Beauzée (1767, II, p. 366) cette règle générale et n'y apporte aucune modification. À propos de l'accord de l'adjectif avec le substantif, Barbosa adapte la doctrine du grammairien français à la langue portugaise. Il considère l'accord de l'adjectif non seulement en position prédicative, mais aussi épithète. Dans le premier cas, l'accord change en fonction du statut de l'adjectif. Dans le second cas, l'adjectif qui accompagne le substantif peut être un déterminatif, lorsqu'il l'individualise, ou une épithète, lorsqu'il le qualifie. Ces accords, justifiés par le rapport d'identité qui existe parmi les idées exprimées par les mots, font en sorte qu'elles présentent les mêmes accidents grammaticaux.

Pour le deuxième type de concordance régulière, à savoir la concordance des propositions partielles avec la proposition totale, Barbosa (1822, p. 374-375) élabore les trois règles générales suivantes :

1) l'accord entre les termes de la proposition, avec le sujet ou l'attribut composé ;
2) l'accord des propositions partielles [incidentes ou intégrantes] avec l'un des termes de la proposition totale ;
3) l'accord dans la proposition intégrante.

L'exemple choisi pour illustrer la première règle d'accord entre les termes de la proposition et un sujet ou un attribut composé est le suivant : « *O ouro, os diamantes, as perolas, tudo he terra, e da terra* » [« L'or, les diamants, les perles, tout est terre, et de la terre »] (*ibid.*, p. 374). Dans cette proposition où figure un sujet composé, l'accord entre les déterminants et les substantifs est justifié par le rapport d'identité existant entre eux, de sorte qu'ils représentent ensemble une seule et même idée. Il convient de noter que l'auteur (1822, p. 383) reprend ce même exemple pour illustrer la règle de *syllepse*

de nombre, car le verbe de la phrase, placé au singulier, ne s'accorde pas grammaticalement avec le sujet composé de la phrase, mais avec l'idée qu'il recèle. Selon Barbosa, ce fait est justifié par la présence du nom collectif *tout* appelé *adjectif collectif universel*.

La deuxième règle concerne l'accord de la proposition partielle avec l'un des termes de la proposition totale. Barbosa classe la proposition partielle en incidente et intégrante. Cette classification est élaborée par le grammairien portugais lui-même[273]. Il reprend de Beauzée (1767, vol. II. p. 22-23 ; p. 29-30) non seulement la notion de proposition incidente, comme ce qui modifie – en expliquant ou en restreignant le sens – le sujet ou l'attribut de la proposition principale, mais aussi les exemples fournis par le grammairien français.

Beauzée (1767)	Barbosa (1822)
III. Quand les additions faites, soit au sujet, soit à l'attribut, soit à quelque autre terme modificatif de l'un ou de l'autre, sont elles-mêmes des Propositions : ces Propositions partielles sont *incidentes ;* & celles dont elles sont des parties **intégrantes**, sont *principales*. Par exemple, quand on dit, *les savants, qui sont plus instruits que le commun des hommes, devroient aussi les surpasser en sagesse* [...] la Proposition partielle, *qui sont plus instruits que le commun des hommes*, est donc une Proposition incidente. (vol. II, p. 22-23, je souligne)	As Orações ou proposições *Parciaes* são de dous modos, ou *Incidentes* ou *Integrantes*. As primeiras são as que modificão qualquer dos termos da **proposição total**, ou explicando-o, ou restringindo-o. Por exemplo nesta proposição total : ***Os sabios,* que *são mais instruidos, que o commum das homens, deverião tambem excedel'os em virtude*** ; a parcial *Que são mais instruidos que o commum dos homens* he huma incidente explicativa do sujeito *Sabios* : e em estoutra ***A honra, que vem da virtude, he mais solida que aquella, que vem do nascimento***, as duas incidentes *Que vem da virtude* e *Que vem do nascimento* são restrictivas, a primeira da significação geral do appellativo *Honra*, sujeito da proposição total ; e a segunda da significação indeterminada do mesmo appellativo, e do demonstrativo *Aquella*, attributo da mesma. (p. 365, je souligne) [Traduction] Les phrases ou les propositions partielles sont de

[273] Francisco Soares Ferreira (1819, p. 116), dans son ouvrage *Elementos de grammatica portugueza*, publié en 1819, scinde les propositions partielles en incidentes et intégrantes. Cette division est cependant empruntée à Barbosa (1807, p. 134) qui, dans l'ouvrage *As duas linguas ou grammatica philosophica da lingua portugueza, comparada com a latina*, publié en 1807, élabore cette classification. Comme mentionné précédemment, la *Grammatica philosophica da lingua portugueza* a été publiée en 1822, six ans après la mort de Barbosa, en 1816. Cet ouvrage a toutefois été écrit au début du XIX[e] siècle, comme l'atteste la date figurant à la fin du texte d'introduction : « *Coimbra, 24 de junho de 1803* » (« Coïmbre, le 24 juin 1803 »). Il en résulte donc que Barbosa a classé les propositions partielles en propositions incidentes et intégrantes dans cette grammaire et qu'il a repris cette classification dans son ouvrage *As duas linguas,* d'où Ferreira l'a probablement récupérée.

	deux manières, soit des incidentes, soit des **intégrantes**. Les premières modifient l'un des termes de la **proposition totale**, soit en l'expliquant, soit en le restreignant. Par exemple dans cette proposition totale : ***Les sages, qui sont plus instruits que les communs des hommes, devraient aussi les dépasser en vertu*** ; la partielle *qui sont plus instruits que les communs des hommes* est une incidente explicative du sujet *sage* : et dans cet autre exemple ***L'honneur, qui vient de la vertu, est plus solide que celui qui vient de la naissance***, les deux propositions incidentes *qui vient de la vertu* et *qui vient de la naissance* sont restrictives, la première du sens général de l'appellatif *honneur*, sujet de la proposition totale ; et la seconde du sens indéterminé du même appellatif, et du démonstratif *celui*, attribut de cette même proposition totale.

Si Barbosa récupère effectivement la notion de *proposition incidente* chez Beauzée, il n'en va pas de même pour la notion de *proposition intégrante*, car le grammairien français n'aborde pas ce type de proposition. En français, les propositions sont des relatives explicatives (qui ne modifient pas l'extension de l'antécédent) ou des relatives déterminatives (qui modifient l'extension de l'antécédent). Beauzée (1767, 2, p. 32-33) utilise le terme 'incidente' au lieu de 'relative'. Le terme *intégrante* apparaît pourtant dans le texte du grammairien français. À vrai dire, il est mentionné lorsque le grammairien français présente la distinction entre la proposition incidente et la proposition principale. La première est conçue comme une proposition partielle qui intègre la seconde : « Quand les additions faites, soit au sujet, soit à l'attribut, soit à quelque autre terme modificatif de l'un ou de l'autre, sont elles-mêmes des Propositions : ces Propositions partielles sont incidentes ; & celles dont elles sont des parties intégrantes, sont principales » (Beauzée, 1767, II, p. 22-23). Le grammairien portugais a donc possiblement emprunté ce terme au grammairien français.

La notion de *proposition intégrante*, élaborée par Barbosa, correspond à celle de la *proposition complétive* française. Le grammairien portugais s'est probablement inspiré de la conception d'Urbain Domergue, dont la quatrième édition de la *Grammaire française simplifiée* (1791) fait figurer, pour la première fois, la proposition complétive (Raby, 2014, p. 60). Selon Domergue (1791, p. 16), la proposition complétive est « celle qui sert à l'achèvement d'une proposition dont le sens est incomplet ». L'auteur explique également : « toute proposition qui vient à la suite [de la

proposition primordiale], qui sert à l'achèvement d'un sens commencé, je l'appelle complétive » (*ibid*., 1798, p. 61). Barbosa définit les propositions intégrantes dans les termes suivants :

> As [proposições] integrantes são aquellas, que acabão de inteirar e completar a significação ou activa, ou relativa de hum verbo antecedente, que demanda hum objecto ou hum termo, em que se empregue ; e são de dous modos : ou indicativas, se o verbo, que as determina, affirma com certeza [*Creio que parte á manhã*] ; ou subjunctivas, se o mesmo affirma com receo, e incerteza [*Duvido que parta á manhã*]. (Barbosa, 1822, p. 359)
>
> [Traduction]
> Les [propositions] intégrantes intègrent et complètent la signification active ou relative d'un verbe antécédent, qui demande un objet ou un terme, dans lequel il est employé. Elles sont de deux modes : indicatif, si le verbe, qui les détermine, affirme avec certitude [*Je suis sûr qu'il part demain* ; ou subjonctif, si le verbe affirme avec crainte et incertitude [*Je doute qu'il parte demain*].

Et encore :

> A segunda especie de orações parciaes são as Integrantes, assim chamadas, porque não so inteirão o sentido da proposição fatal, como as incidentes ; mas tambem a sua Grammatica, completando a significação relativa do attributo da mesma, a qual sem isto ficaria incompleta e suspensa. (*ibid*., p. 366)
>
> [Traduction]
> Le second type de phrases partielles est les *intégrantes*, ainsi nommées, car elles intègrent non seulement le sens de la proposition fatale [totale], comme les incidentes, mais aussi sa grammaire, en complétant la signification relative de son attribut, laquelle serait, dans le cas contraire, incomplète et suspendue.

Barbosa, inspiré par la notion de proposition complétive de Domergue, analyse la proposition intégrante comme un complément, appréhendé comme une catégorie fonctionnelle. Les définitions des propositions intégrante et incidente reposent sur des critères fonctionnels-syntaxiques et sémantiques. Alors que la *proposition incidente* complète le sens du sujet ou de l'attribut de la proposition totale, la *proposition intégrante* complète non seulement le sens du verbe ou de l'attribut de la proposition totale, mais également sa composition. Tant la proposition incidente que l'intégrante sont introduites par le « relativo conjuntivo que[274] » (« le relatif conjonctif *que* »), qui

[274] Barbosa se révèle inconstant quant à l'apparat terminologique utilisé pour caractériser le *que* unissant les propositions partielles incidentes ou intégrantes aux propositions totales. Le grammairien (1822, p. 366, 374) emploie la dénomination « *relativo conjuntivo* » (« relatif conjoint »), en référence à la terminologie utilisée par les Messieurs de Port-Royal (1676, II, p. 72-76), où le pronom relatif fonctionne

sert à lier les propositions. Cependant, dans les propositions incidentes, ce relatif *que* peut être remplacé par *qui*, *dont*, *quel* et ses variations, alors que dans les propositions intégrantes, il est insubstituable. Il convient de noter que les *propositions totales* et *fatales* sont synonymes chez Barbosa et que le grammairien portugais les utilise parfois avec le sens de *proposition principale*.

En reprenant la seconde règle, qui consiste à accorder les propositions partielles incidentes ou intégrantes avec l'un des termes de la proposition totale, Barbosa (1822, p. 374-375) présente les deux règles suivantes :

1) lorsque les propositions partielles incidentes ou intégrantes sont reliées aux propositions totales par le relatif conjonctif *que*, l'accord est marqué par la position immédiate de ces propositions partielles à côté du sujet ou de l'attribut, qu'elles expliquent, restreignent ou complètent. Ainsi, dans l'exemple « *Quantas Letrados ha, que o são para sustentar e defender seus máos partidos* […] » (« Combien de lettrés soutiennent et défendent leurs mauvais partis […] »), la position occupée par la proposition explicative incidente « *que o são* […] » à côté du sujet « *letrados* » marque l'accord entre les propositions. De même, dans l'exemple « *mande que faças* » (« Ordonne que tu fasses »), la position occupée par la proposition intégrante « *que faças* » par rapport à la proposition totale marque l'accord entre les propositions.

2) Lorsque cette relation entre la proposition partielle incidente et la proposition totale s'effectue moyennant d'autres conjonctifs relatifs, comme *o qual, cujo* (lequel, dont) et leurs variations, l'accord est marqué non seulement par la position qu'ils occupent par rapport aux sujets et/ou aux attributs dont ils font partie, mais aussi par leur terminaison en genre et en nombre. Ces règles de concordance sont sans rapport avec celles élaborées par Beauzée. En fait, Barbosa les élabore afin de décrire la syntaxe de concordance de la langue portugaise.

La troisième règle concerne l'accord de la proposition intégrante [dont le verbe est à l'infinitif impersonnel[275]] avec la proposition totale ou principale. Dans ce cas,

---

comme une conjonction. Barbosa (1822, p. 360, 442) fait également usage de l'expression « *demonstrativo conjunctivo* » (« démonstratif conjonctif »), empruntée à Beauzée (1767, I, p. 364-366). Beauzée réfute la terminologie des Messieurs de Port-Royal, car elle ne présente pas la « vraie nature de ce mot », qu'il nomme « article démonstratif conjonctif ». Barbosa (1822, p. 360) emploie encore l'expression « *conjuncção subjunctiva* » (« conjonction subjonctive »), dont il est l'auteur. Beauzée (*ibid.*, II, p. 26) utilise également l'expression « adjectifs conjontifs », reprise par Condillac (1775, II, p. 260) pour désigner les termes unissant les propositions incidentes aux principales. Toutefois, le grammairien portugais n'en fait pas usage.

[275] L'infinitif est l'une des formes nominales du verbe. En portugais, il peut être présenté sous deux formes : fléchie ou non fléchie. L'infinitif fléchi ou personnel est un *idiotisme* de la langue portugaise. Il

l'accord est marqué par l'identité existant entre les sujets du verbe régent et du verbe régi. Ainsi, dans l'exemple corrigé[276] par Barbosa (1822, p. 376) « *Não te espantes de receber Baccho em teus Reinos* » (« Ne t'effraie pas de recevoir Bacchus dans ton royaume ») figure l'identité du sujet, ce qui justifie ce type d'accord. Domergue (1798, p. 67) présente également des exemples à propos de la proposition complétive, dans lesquels il emploie l'infinitif, « Les têtes que vous avez vues tomber étaient précieuses » et « Je vous invite à lire Voltaire ». Assurément, Barbosa hérite des idées de Domergue.

Pour le troisième type de concordance régulière, à savoir la concordance des propositions subordonnées avec la principale, Barbosa (1822, p. 377) établit deux règles générales. La première concerne l'accord de la proposition responsive avec la proposition interrogative, comme dans « *Quem es tu ? Sou Antonio. De quem he este Livro ? De Antonio* » (« Qui es-tu ? Je suis Antoine. À qui est ce livre ? À Antoine »). Barbosa, s'inspirant de Du Marsais (art. *concordance,* 1753, vol. III, p. 823), ne fonde pas cet accord sur la combinaison des marques morphologiques. En effet, le grammairien portugais analyse le sens des propositions et organise les propositions responsives au moyen de l'ellipse. Dans ces propositions, le verbe est répété ou sous-entendu au même temps verbal et avec les mêmes dépendances entre les termes. La seconde règle concerne l'accord des propositions subordonnées avec la proposition principale au sein d'une période. Cet accord est marqué, selon Barbosa (1822, p. 377), par des conjonctions, par des adverbes également appelés mots conjonctifs, et par des phrases conjonctives. Non seulement ils unissent les propositions dans un « sens total », mais ils indiquent également leur corrélation.

S'inspirant de Condillac (1775, I, p. 95), Barbosa distingue la proposition subordonnée de la proposition incidente et caractérise la relation entre ces propositions et la principale. L'auteur apporte toutefois quelques modifications par rapport à la

---

se caractérise par des désinences pour la deuxième personne du singulier et pour les trois personnes du pluriel. L'infinitif non fléchi ou impersonnel, à son tour, d'usage commun, ne fait référence à aucune personne grammaticale. Comme le thème est encore controversé, Cunha (2008, p. 499) propose, en lieu et place de règles, des « tendances » stylistiques qui guident ses usages, comme l'emphase de l'énoncé ou la clarté de l'expression. À ce sujet, Said Ali (1964, p. 180) avait déjà affirmé que « le choix de la forme infinitive revient à ne considérer que l'action ou l'intention ou le besoin de mettre en évidence l'agent du verbe ». Ainsi, à supposer que l'objectif soit de mettre en évidence l'action, la forme non fléchie devrait être utilisée. En revanche, si l'objectif est de mettre l'accent sur le sujet qui accomplit l'action, la forme fléchie doit être utilisée. Par conséquent, l'usage de la forme infinitive repose plutôt sur des considérations stylistiques que grammaticales (Cunha, *ibid*., p. 504).

[276] L'exemple tiré de Camões (*Lusíadas*, VII, 72) est le suivant : « *Não te espantes de a Baccho em teus reinos receberes* », avec le verbe régi « *receberes* » fléchi. Compte tenu de l'identité de sujet, Barbosa préfère employer la forme non fléchie du verbe « *receber* » afin de maintenir la concordance : « *Não te espantes de receber Baccho em teus Reinos* » [Ne t'effraie pas de recevoir Bacchus dans ton royaume].

doctrine du grammairien français. La première a trait à l'élaboration de la proposition intégrante, comme vue précédemment, et à son inclusion dans la catégorie des propositions partielles avec la proposition incidente. À l'instar de Condillac (*ibid.*), Barbosa (1822, p. 359) définit la proposition incidente par son rôle sémantique : « [as proposições incidentes] são aquellas, que se ajuntão ou ao sujeito, ou ao attributo da proposição antecedente para os modificar » (« [les propositions incidentes] sont celles qui s'ajoutent au sujet ou à l'attribut de la proposition antécédente pour les modifier »). Le grammairien portugais fait usage de ce même critère sémantique pour définir les propositions intégrantes comme « aquellas, que acabão de inteirar e completar a significação ou activa, ou relativa de hum verbo antecedente, que demanda hum objecto ou hum termo » (« celles qui emplissent et complètent la signification active ou relative d'un verbe antécédent, lequel demande un objet ou un terme »). Selon Barbosa (*ibid.*, p. 360-361), les propositions partielles incidentes ou intégrantes se distinguent des propositions subordonnées non seulement par la nature du mot qui les unit – le « *relativo conjuntivo que* » (« relatif conjonctif *que* ») pour les propositions partielles incidentes et intégrantes, et les « *conjunções* » (« conjonctions ») pour les subordonnées –, mais aussi par leur position dans la phrase. Alors que les subordonnées n'ont pas de position fixe et peuvent donc se présenter avant ou après leurs principales, les partielles incidentes et intégrantes occupent toujours la même position, immédiate à l'un des termes de la proposition principale qu'elles modifient ou complètent. Les propositions principale et subordonnée sont également caractérisées en fonction du sens complet ou incomplet de l'énoncé. Cette distinction s'inspire également de Condillac (1775, I, p. 95). La proposition principale peut « subsistir per si, e fazer hum sentido independente fóra do período » [« se suffire à elle-même, et son sens est indépendant de la période »] (Barbosa, 1822, p. 367). En revanche, les subordonnées sont « ligadas ás principaes por conjuncções, que lhes suspendem o sentido […] fazendo esperar a principal » [« liées aux principales par des conjonctions, qui interrompent le sens […] en faisant attendre la principale »] (*ibid.*).

Le chapitre III du livre IV est consacré à la syntaxe de régime. Contrairement à Souza (1804) et Melo (1818), Barbosa a recours au terme traditionnel *régime* pour décrire la relation de détermination entre les constituants de la phrase de la langue portugaise. Il se rapproche ainsi de l'analyse de Beauzée (Art. *Grammaire*, *Encyclopédie*, vol. VII, 1757, p. 844), qui n'exclut pas, à propos de la détermination, la notion de régime : « le régime est le signe que l'usage a établi dans chaque langue, pour

indiquer le rapport de détermination d'un mot à l'autre ». Cette singularité de Barbosa par rapport à ces auteurs s'explique par l'antériorité de l'élaboration de sa grammaire, dont la publication est effectivement plus tardive. Il en résulte que l'analyse de Barbosa, contrairement à celles de Souza (1804) et Melo (1818), s'apparente davantage aux travaux de Beauzée qu'aux études des autres grammairiens français. La définition du régime, centrée sur le critère sémantique, est alors liée à la notion de détermination :

> *Reger* quer dizer determinar, e demandar alguma couza. E como em todas as linguas ha humas palavras, cuja significação he transitiva, ou relativa, e que por isso requerem se lhes complete para não ficar suspensa ; daqui veio dizer-se que […] a relação de *Determinação* entre as mesmas [ideias] he o fundamento da syntaxe de regencia […] Ha outras palavras, cuja significação he intransitiva e absoluta, e que porisso não demandão depois de si outras para lhe completarem. (Barbosa, 1822, p. 392-393)
>
> [Traduction]
> *Régir* signifie déterminer, et demander quelque chose. Comme dans toutes les langues, des mots ont une signification transitive ou relative, et requièrent par conséquent d'être complétés pour ne pas être suspendus, j'affirme que […] la relation de *détermination* entre les mêmes [idées] est le fondement de la syntaxe de rection […] D'autres mots ont une signification intransitive et absolue, et ne requièrent par conséquent aucun autre terme pour être complétés.

Barbosa met en relation la définition du régime avec le statut des mots dans la proposition. Ainsi, « os verbos activos transitivos requerem depois de si hum objecto, em que passe sua acção. Os adjectivos […] requerem depois de si hum termo, que lhes complete sua relação » [« les verbes actifs transitifs requièrent un objet, dans lequel passe leur action. Les adjectifs […] requièrent un terme qui complète leur relation »] (*ibid.*, p. 393), et les « preposições com seus complementos requerem outrosim hum antecedente, a quem sirvão de complemento » [« les prépositions avec leurs compléments requièrent aussi un antécédent, auquel elles servent de complément »] (*ibid.*). Les verbes actifs transitifs, les adjectifs et les prépositions ont donc une signification relative, car ils dépendent d'autres termes pour compléter leur sens. En revanche, les noms, les adjectifs et les verbes « que exprimem hum simples estado, huma qualidade absoluta » [« qui expriment un état simple, une qualité absolue »] (*ibid.*) s'en dispensent pour compléter ou intégrer leur sens. Toutefois, ces mots sont également soumis à des déterminations et des circonstances, par lesquelles leur signification peut être restreinte ou expliquée par la préposition suivie d'un

complément. Ainsi, ces mots dont la signification est absolue ne déterminent pas, mais ils peuvent être déterminés et modifiés par d'autres.

Selon Barbosa (1822, p. 394-395), les signes utilisés dans la langue portugaise pour marquer les différentes relations entre les mots régis et les mots régents sont les prépositions avec leurs compléments. Dans le cas du latin et du grec, les signes utilisés pour marquer ces relations sont les terminaisons casuelles des noms ou la position occupée par le mot régi dans le cas où il est indéclinable, placé à côté du mot régent, comme « *genu flectere, homo frugi, ex inde, commisisse cavet* » (*ibid.*). En comparant les langues classiques et la langue vernaculaire, Barbosa observe que les relations signifiées restent les mêmes, malgré des signes distincts. La généralité se rapporte donc à l'effet de la signification des signes et non pas aux signes en eux-mêmes, car ils changent d'une langue à l'autre. Le grammairien élabore alors des principes pour le portugais en cohérence avec les cas latins.

> Ora todas estas relações se reduzem geralmente a quatro, correspondentes aos quatro casos Latinos. Porque ou a parte regida está em rasão do objecto para a parte regente ; e lhe daremos o nome de *Complemento Objectivo*, que corresponde ao accusativo Latino ; ou em rasão de Termo, e lhe chamaremos *Complemento Terminativo*, que corresponde em parte ao dativo Latino. Ambos estes completão a significação relativa das partes regentes.
>
> Ha outros dous complementos, que não completão, mas mudão a significação vaga e absoluta das partes, que não regem ; outros ou restringindo-a, ou explicando-a. Ao primeiro dou o nome de *Complemento Restrictivo*, que corresponde ao genitivo Latino ; e ao segundo o de *Complemento Circunstancial*, que corresponde ao ablativo Latino. Os primeiros dous são regidos pelas partes regentes : estes dous segundos não são regidos, nem determinados pelas palavras a que servem de complementos ; mas elles são os que propriamente as regem e determinão. (Barbosa, 1822, p. 395)
>
> [Traduction]
> Or toutes ces relations se réduisent généralement à quatre types, correspondant aux quatre cas latins. En effet, soit la partie régie l'est en raison de l'*objet* pour la partie régente, et nous la nommerons *complément objectif*, qui correspond à l'accusatif latin, soit elle l'est en raison du *terme*, et nous l'appellerons *complément terminatif*, qui correspond en partie au datif latin. Ces deux compléments complètent la signification relative aux parties régissantes.
>
> D'autres compléments ne complètent pas, mais changent la signification vague et absolue des parties qui ne régissent pas ; la restreignent ou l'expliquent. Je nomme les premiers *compléments restrictifs*, ce qui correspond au génitif latin ; et les seconds, *compléments circonstanciels*, ce qui correspond à l'ablatif latin. Les

> premiers sont régis par les parties régissantes ; les seconds ne sont ni régis ni déterminés par les mots qui leur servent de compléments, mais ils les régissent et les déterminent.

Barbosa (1822, p. 395) conserve la terminologie des cas latins, à l'instar de Beauzée (1767, II, p. 59, 60), tout en reconnaissant que le portugais n'est pas une langue casuelle[277]. Il profite également de la terminologie des compléments, élaborée par Beauzée, en fusionnant une classification et une terminologie propre pour décrire la syntaxe de régime du portugais. Ainsi, Barbosa (1822, p. 396) classe la syntaxe de régime en régulière et irrégulière. Alors que dans la syntaxe régulière « as palavras regentes tem expressos na oração os seus devidos complementos, e os complementos os seus devidos antecedentes » [« les mots régissants ont leurs compléments exprimés dans la phrase, et les compléments, leurs antécédents »] (*ibid*.), la syntaxe irrégulière[278] se caractérise par l'absence de l'un des termes de la phrase, à savoir le sujet, le verbe, l'attribut ou le complément de l'un de ces termes.

Dans sa grammaire, Barbosa (1822, p. 396) classe les compléments selon le rôle sémantique du mot régissant, c'est-à-dire le verbe, et non pas selon le rôle sémantique du complément lui-même par rapport au verbe, à l'instar de Beauzée (1767, II, p. 57). Ainsi, les mots régents qui signifient une action sont complétés par un complément *objectif* ; ceux qui signifient une relation sont complétés par un complément *terminatif* ; ceux qui signifient à la fois une action et une relation ont deux compléments, un *objectif* et un autre *terminatif*. Barbosa emprunte à Beauzée le terme *complément objectif* pour désigner le complément immédiat du verbe actif et de la préposition :

---

[277] « Nós, á excepção dos pessoaes primitivos, não temos casos » [« À l'exception des personnes primitives, nous n'avons pas de cas. »] (Barbosa, 1822, p. 395).

[278] Barbosa aborde également la syntaxe de régime irrégulière réduite à la régulière par l'ellipse. Selon le grammairien portugais (1822, p. 404), l'ellipse « he huma figura, pela qual se cala alguma palavra, ou palavras necessarias para a integridade grammatical da frase, mas não para sua inteligência » (« est une figure par laquelle on tait un mot ou des mots requis pour l'intégrité grammaticale de la phrase, mais non pas pour son intelligence »), c'est-à-dire pour sa compréhension. Cette figure se fonde sur la raison et l'usage. Ainsi, lorsque l'ellipse est fournie avec un mot déjà énoncé dans une partie de la phrase, elle est fondée sur la raison, comme dans l'exemple « No ceo creou Deos os Anjos, no ar as aves, no mar os peixes, na terra as plantas, os animaes, e ultimamente o homem » (« Dans les cieux, Dieu créa les anges, dans l'air, les oiseaux, dans la mer, les poissons, sur la terre, les plantes, les animaux, et enfin l'homme »). Pour Barbosa (*ibid.*, p. 406), ce type d'ellipse fondé sur la raison est commun à toutes les langues. Cependant, lorsqu'il convient de fournir de l'extérieur les mots manquants, l'ellipse se fonde sur l'usage de chaque langue, comme dans « Os mortaes, Os Christãos, Os Infieis, Os sabios, se lhes entende Homens » [Par les mortels, les chrétiens, les infidèles, les sages, on entend les hommes] (*ibid.*). Lorsque Barbosa fonde l'ellipse sur la raison, il généralise la règle en l'étendant à toutes les langues. Toutefois, lorsque la règle s'établit selon l'usage de chaque langue, elle se particularise.

Beauzée (1782)	Barbosa (1822)
Quid[279] désigne le *Complément* qui exprime l'objet sur lequel tombe directement le rapport énoncé par le mot completté. **Tel est le *Complément* immédiat de toute préposition** ; *à moi, chez nous* […] **tel est encore le *Complément* immédiat de tout verbe actif relatif** ; *aimer la vertu, désirer les richesses* […] Le rapport énoncé par plusieurs verbes relatifs exige souvent deux termes, comme *donner l'aumone à un pauvre* ; ces deux *Compléments* sont égalements directs & nécessaires, & il faut les distinguer. Celui qui est immédiat & sans préposition, peut s'appeler ***Complément objectif primitif* ;** comme *l'aumone* ; celui qui est amené par une préposition, c'est le ***Complément objectif secondaire*** ; comme *à un pauvre*. (*E.M.* art. *Complément, 1*782, I, p. 443, je souligne)	Chama-se assim [complemento objectivo] toda palavra, ou oração, que he o primeiro termo, ou objecto, sobre que se exercita a acção do verbo activo […] Quando este complemento objectivo he de pessoa ou couza personificada, sempre leva comsigo a preposição a […] Amar a Deos e ao proximo como a nós mesmos […] Quando porêm o complemento objectivo he de couzas, e não de pessoas, então não leva comsigo preposição alguma. O lugar immediato, que se lhe dá logo depois do verbo, na construcção directa, he o signal desta sua relação, quer leve artigo, quer não, como […] *Amo a virtude, Aborreço o vicio* […] (p. 396-397). [Traduction] On appelle ainsi complément objectif tout mot, ou phrase, qui est le premier terme, ou objet, sur lequel s'exerce l'action du verbe actif […] Lorsque ce complément objectif est une personne ou une chose personnifiée, il porte toujours la préposition à […] *Aimer à Dieu et notre prochain comme nous-mêmes* […] Cependant, lorsque le complément objectif représente des choses et non des personnes, alors il ne prend aucune préposition avec lui. La place immédiate, qui lui est donnée juste après le verbe, dans la construction directe, est le signe de cette relation, qu'elle prenne un article ou non, comme […] *J'aime la vertu, je déteste le vice* […]

Barbosa apporte quelques modifications à la doctrine de Beauzée. Tout d'abord, le grammairien portugais précise le type de complément objectif, comme étant de nature syntaxique nominale ou phrastique (Santos, 2010, p. 463). Ensuite, il met en relation le complément objectif de la préposition ou du verbe avec son référent, à savoir la « pessoa ou couza personificada » (la « personne ou chose personnifiée ») ou encore les « couzas, e não […] pessoas » (les « choses, et non […] les personnes »). Puis, il attire l'attention sur le signe marquant la relation entre le verbe et le complément, en

[279] Le terme *quid* fait partie de la liste des termes « *quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando* » introduisant les compléments, que Beauzée (1767, II, p. 58) reprend des rhéteurs.

l'occurrence la position immédiate de ce dernier par rapport au premier. Barbosa ne reprend pas non plus la terminologie « complément objectif primitif » et « complément objectif secondaire », employée par Beauzée pour distinguer les compléments direct et indirect. Il reconnaît toutefois que certains compléments objectifs ne sont pas liés aux verbes par une préposition alors que d'autres le sont. La présence ou l'absence de la préposition est justifiée par la notion sémantique du verbe. Alors que les verbes à signification active requièrent un « *objeto* » (« objet ») sans préposition, les verbes à signification relative demandent un « *termo* » (« terme ») introduit par une préposition. Ce complément, « que serve de termo à significação relativa das palavras regentes » (« qui sert de terme à la signification relative des mots régents ») – verbes, adjectifs et adverbes[280] –, et qui est désigné par Barbosa (*ibid*., p. 398) comme « *complemento terminativo* » (« complément terminatif »), correspond donc au « complément objectif secondaire » de Beauzée.

Aux compléments *objectif* et *terminatif*, Barbosa (1822, p. 400-404) ajoute les compléments *restrictif* et *circonstanciel*. Les premiers complètent la signification du terme antécédent, les seconds la modifient. Les compléments *restrictif* et *circonstanciel* ont en commun d'être précédés par une préposition. Cependant, le *complément restrictif* modifie le sens d'un nom, alors que le *complément circonstanciel* modifie le sens d'un verbe ou d'un adjectif.

> O Complemento Restrictivo he qualquer palavra, precedida da preposição de, e posta immediatamente depois de qualquer nome appellativo, para lhe restringir e determinar a significação vaga á geral, que sempre tem, como quando digo : *Livro de Pedro, Homem de virtude, Amor de Deos, Senhor de escravo* […] (Barbosa, 1822, p. 400)
>
> Toda palavra, ou oração precedida de preposição, qualquer que esta seja, e juncta a qualquer verbo, ou adjectivo sem ser pedida pela sua

[280] « Os adjectivos e adverbios, que podem reger, nunca tem senão significação relativa. A maior parte dos verbos activos não tem senão esta significação simplesmente sem ser relativa. Porêm ha muitos, cuja significação activa he tambem relativa. Taes são grande parte dos verbos pronominaes, e os que significão *Accommodar, Ajuntar, Attribuir, Dar, Tirar, Receber*, &c. Estes tem ordinariamente dous complementos, hum objectivo correspondente á sua acção, e outro terminativo correspondente á sua relação, como : Dar louvor ao merecimento […] » (Barbosa, 1822, p. 399).
[Traduction]
« Les adjectifs et les adverbes susceptibles de régir n'ont qu'une signification relative. La plupart des verbes actifs ont simplement cette signification sans être relatifs. Cependant, nombre d'entre eux présentent une signification active et relative. Il s'agit de la majorité des verbes pronominaux et de ceux signifiant *accommoder*, *joindre*, *attribuer*, *donner*, *tirer*, *recevoir*, &c. Ceux-ci ont ordinairement deux compléments, l'un est objectif et correspond à leur action, l'autre est terminatif et correspond à leur relation. Par exemple, *faire éloge au mérite* […] ».

> significação he hum complemento circunstancial, que se lhe dá para a explicar. (Barbosa, 1822, p. 401-402)
>
> [Traduction]
> Le *complément restrictif* est un mot quelconque, précédé de la préposition *de,* et placé immédiatement après tout nom appellatif afin de restreindre et déterminer une signification vague ou générale, qu'il revêt toujours. Par exemple, lorsque je dis : *Le livre de Pierre* ; *homme de vertu* ; *amour de Dieu* ; s*eigneur de l'esclave* […]
>
> Tout mot ou toute phrase précédé(e) d'une préposition, quelle qu'elle soit, et ajouté(e) à un verbe ou à un adjectif sans être sollicité par sa signification est un complément circonstanciel, qui est donné pour l'expliquer.

Le *complément restrictif,* tout comme le complément *circonstanciel*, n'est pas régi par un terme antérieur. Le *complément restrictif* restreint et détermine un terme commun à une espèce, par exemple *le livre, l'homme*. Selon Barbosa (1822, p. 400), ce complément correspond au génitif latin. Il est donc appelé « *caso de possessão* » (« cas de possession »). Le grammairien portugais choisit cependant de l'appeler complément restrictif, car il n'indique pas toujours la possession, comme dans l'exemple « *Homem de virtude* ». Ainsi, la dénomination choisie est *complément restrictif,* car son sens est plus générique.

Le *complément circonstanciel* est également décrit, en termes de mot et de phrase, comme le *complément objectif*. Selon Barbosa (1822, p. 402), le complément circonstanciel appartient au verbe substantif ou à l'attribut. Les compléments modifiant le verbe substantif sont les compléments circonstanciels de lieu, de temps et d'affirmation, car ils concernent à la fois l'existence et le mode de l'énoncer. Les compléments modifiant l'attribut sont les compléments circonstanciels de quantité, de qualité, de mode, de fin et de moyen ou d'instrument, car ils sont des modifications de l'action verbale ou de la qualité exprimée par l'attribut.

Finalement, Barbosa, dans sa grammaire philosophique, applique ou adapte à la langue portugaise non seulement les postulats qui caractérisent la généralité de la théorie de la grammaire générale française – le thème du rapport entre langue et pensée ; la conception des langues comme méthodes analytiques –, mais aussi les connaissances formulées par cette théorie à propos de la syntaxe – la distinction entre la syntaxe et la construction ; le concept de proposition ; les notions d'identité, de détermination et de complément ; l'analyse de la phrase complexe avec le traitement des propositions principal, des incidentes et des subordonnées. Néanmoins, l'auteur

développe également de nouvelles connaissances, étudiées plus tard par les grammairiens portugais et brésiliens, à l'exemple de la proposition partielle intégrante. Barbosa emploie effectivement la notion de proposition complétive élaborée par Domergue – une proposition complétant le sens d'une proposition précédente –, mais il élabore une terminologie pour cette proposition en langue portugaise et précise son caractère fonctionnel, car la proposition intégrante sert à compléter le sens du verbe ou de l'attribut antécédent, de la proposition principale.

En regard du postulat d'Auroux (1990, vol. 1, p. 1374) sur l'*invention* et l'*innovation* dans les sciences du langage – où l'*invention* est conçue comme un « acte de trouver quelque chose ; [la] production d'idées ou de choses nouvelles, par combinaison nouvelle des moyens en vue d'une fin » et l'innovation, comme le fait de « stabiliser l'invention, à faire qu'elle existe dans l'espace social » (*ibid*, p. 1313) – nous sommes en mesure d'affirmer que Barbosa invente un fait nouveau, à savoir la catégorie de *proposition intégrante*, et innove lorsqu'il établit la notion de proposition intégrante dans la grammaire portugaise et qu'il lui confère le statut de connaissance scientifique. Le terme *proposition intégrante* constitue donc une invention terminologique. Cependant, la notion qui explique ce terme ne représente pas une invention, mais une innovation. En fait, Barbosa ne produit pas de nouvelles connaissances, mais il adapte au portugais une notion déjà appliquée à la langue française. Par voie de conséquence, son innovation consiste en la systématisation de la notion de proposition intégrante, en tant que connaissance scientifique, dans la syntaxe de la langue portugaise.

3.2 Grammaires brésiliennes : XIX^{e} siècle

3.2.1 Grammaires du XIX^{e} siècle : Fortes (1816), Duarte (1829)

3.2.1.1 Fortes

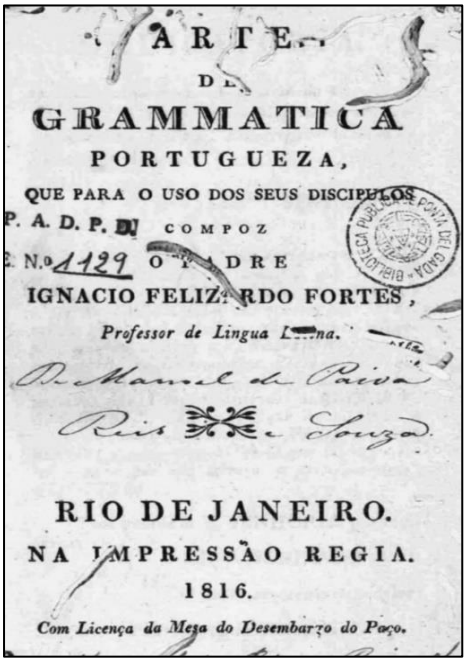
ARTE
DE
GRAMMATICA
PORTUGUEZA,
QUE PARA O USO DOS SEUS DISCIPULOS
P. A. D. P. D. COMPOZ
O PADRE
IGNACIO FELIZARDO FORTES,
Professor de Lingua Latina.
RIO DE JANEIRO.
NA IMPRESSÃO REGIA.
1816.
Com Licença da Meza do Desembargo do Paço.

Fig. 9 Fortes 1816

Au Brésil, la production grammaticale prend son essor au début du XIX[e] siècle. La venue de la cour portugaise à Rio de Janeiro en 1808 et l'installation de l'Imprimerie royale au cours de cette même année ont favorisé la production typographique et l'activité éditoriale dans le pays (Kemmler, 2013, p. 61 ; Cavaliere, 2014, p. 44-47). La première grammaire portugaise rédigée par un Brésilien est alors publiée au Brésil[281] en 1816. L'*Arte da grammatica portugueza*, d'Ignacio Felizardo Fortes[282], est un ouvrage didactique visant à enseigner le portugais et à faciliter l'apprentissage du latin. L'analogie entre les deux langues, attestée par l'auteur lui-même (*ibid.*, VI), « as regras Grammaticaes […] da Latina [são] pela maior parte as mesmas da Portugueza » (« les

[281] En 1806, le Brésilien Antônio de Morais Silva (1755-1824) publie à Lisbonne l'ouvrage *Epitome da grammatica da lingua portuguesa* en concordance avec la théorie de la grammaire générale française.
[282] Peu d'informations nous sont parvenues sur la vie d'Ignacio Felizardo Fortes. Selon Sacramento Blake (1970, III, p. 264-265 [1895]), Fortes est un prêtre diocésain, né à la fin du XVIII[e] siècle et mort en 1856 à Cabo Frio, dans l'État de Rio de Janeiro. Il a exercé pendant de nombreuses années les professions d'avocat et de professeur de latin. Outre l'*Arte da grammatica portuguesaeza* (1816), qui selon Kemmler (2013, p. 63) a eu une importante diffusion éditoriale, comptant environ quatorze éditions jusqu'en 1862, Fortes est l'auteur d'un ouvrage de rhétorique *Breve exame de pregadores* (1818), d'une traduction de l'œuvre *Histoire du Brésil* (1815) de l'historien français Alphonse de Beauchamp (1767-1832), *Historia do Brazil,* publiée en deux volumes en 1818-1819, et d'ouvrages à caractère religieux *Oração* (1834) et *Sentimentos d'alma de Deus* (1846).

règles grammaticales […] du latin [sont] pour la plupart les mêmes que celles du portugais »), corrobore la prémisse qui conforme les idées pédagogiques en Europe depuis la Renaissance et qui perdure outre-mer, à savoir l'apprentissage du latin à travers la langue vernaculaire.

Cependant, d'autres expériences de grammatisation de la langue parlée au Brésil ont précédé cette publication. Il est de fait que le modèle de la grammaire latine utilisé pour la grammatisation du portugais au XVI^e^ siècle au Portugal s'étend au Brésil au cours de ce même siècle. En 1595, le père José de Anchieta publie à Coïmbre la première grammaire de la langue tupi, *Arte de grammatica da lingoa mais utilizada na costa do Brasil*. Anchieta grammatise la langue amérindienne par le transfert de l'appareil conceptuel et catégoriel développé pour le latin. Trois siècles après, Fortes publie au Brésil l'ouvrage *Arte de grammatica portuguesa*, sur la base du modèle latin. Fournier et Raby (2014, p. 337) notent que l'extension du modèle de la grammaire latine aux langues vernaculaires produit une certaine uniformité des descriptions. La raison en est que les langues vernaculaires sont décrites moyennant des outils conçus pour le latin. Fortes élabore sa grammaire portugaise en respectant le modèle de la grammaire latine pour un motif soit pédagogique (faciliter l'apprentissage du latin), soit idéologique (il s'agit de reprendre ce modèle afin de marquer l'émergence de la production grammaticale au Brésil).

Dans le prologue de sa grammaire, Fortes mentionne l'édit royal du 30 septembre 1770, qui détermine que l'enseignement de la langue portugaise doit précéder l'enseignement du latin au Portugal et dans ses colonies. Nonobstant l'importance accordée à la langue portugaise, le latin restait invariablement la langue d'accès aux autres sciences et confirmait encore au XIX^e^ siècle son universalité en tant que langue de culture. En outre, le latin est également désigné comme la langue permettant de comprendre le portugais, car comme l'auteur lui-même l'affirme, « por mais que qualquer [um] se canse em estudar só a Portugueza, jamais poderá nem fallál-a, nem escrevêl-a corretamente, por não ter os conhecimentos etimologicos, que só se achão na Latina » [« on aura beau s'évertuer à n'étudier que le portugais, on ne pourra jamais ni le parler ni l'écrire correctement sans connaissances étymologiques, lesquelles ne se retrouvent qu'en latin »] (Fortes, 1816, prologue, p. V). Le latin est de la sorte considéré comme une langue indispensable, tant pour l'accès à la culture que pour la compréhension de la langue vernaculaire.

Pour ce qui a trait au vocabulaire théorique utilisé par Fortes ainsi qu'aux idées exprimées, ils sont issus de l'ouvrage *Novo methodo da gramatica latina reduzido a compendio* (1756)[283], du père António Pereira de Figueiredo[284], comme l'indique explicitement l'auteur dans le prologue (1816, p. VI) : « Segui […] o mais que me foi possível, as mesmas definições, e regras, e até os mesmos exemplos do Padre Pereira » (« J'ai observé […] autant que faire se peut les mêmes définitions, règles et exemples que le père Pereira »). Figueiredo appartient à l'horizon de rétrospection de Fortes, car l'édit royal du 26 juin 1759 a imposé l'ouvrage de cet auteur pour l'enseignement du latin au Portugal et dans les colonies[285]. Quoique le grammairien brésilien ne mentionne pas explicitement son affiliation à Lobato (1770)[286], il lui emprunte également certaines idées, comme nous l'observerons ultérieurement. De la sorte, Fortes reprend dans son œuvre la tradition grammaticale portugaise du XVIII^{e} siècle, encore attachée aux conceptions conformées à la grammaire latine.

Fortes (1816, p. 9) présente la division quadripartite traditionnelle, utilisée par Lobato (1770, p. 1) dans sa grammaire : *orthographe*, *prosodie*, *étymologie* et

---

[283] D'après Kemmler (2013, p. 70), Fortes ne mentionne pas explicitement s'il fait usage de la *Novo methodo da grammatica latina, dividido em duas partes : para o uso dos mestres das escolas da Congregação do Oratorio*, publiée séparément en 1752 et 1753, puis réunie en 1765, ou de la version abrégée *Novo methodo de grammatica latina, reduzido a compendio,* publiée en 1756. Eu égard à la partie qui nous intéresse, à savoir la syntaxe, nous pensons que Forte se sert de la version abrégée, car il reprend de cet ouvrage le texte ainsi que les exemples.

[284] António Pereira de Figueiredo est un prêtre oratorien portugais qui a vécu entre 1725 et 1797. Figure éminente, Figueiredo est reconnu non seulement comme le traducteur de la Bible en portugais et pour son adhésion aux idées réformistes du marquis de Pombal, mais aussi comme un auteur polygraphe. Parmi ses nombreux travaux, on retiendra les œuvres suivantes : 1. *Novo Methodo de Grammatica Latina, dividido em duas partes, para uso das escholas da Congregação do Oratorio na Real Casa de N. Senhora das Necessidades.* (1752^{1p}/1753^{2p}-1765) ; 2. *Novo Methodo de Grammatica Latina, reduzido a compendio* (1756) ; 3. *Elementos de Invenção e Locuçam Retorica ou Principios da Eloquência* (1759) ; 4. *Parvum Lexikon purae et impurae latinitatis, cum Notis & Interpretatione Lusitana* (1760) ; 5. *Dialogo sobre os Autores da lingua Latina* (1760) ; 6. *Figuras da Syntaxe Latina, explicadas, e iIlustradas por Antonio de Figueiredo segundo os principios de Linacro, Sanchez, Vossio, e Perizonio, Principes da Grammatica moderna* (1761) ; 7. *Compendio das Epocas e Successos mais IIlustres da Historia Geral* (1782) (cf. Gonçalves, 2006b, p. 135-136, 151-152).

[285] L'édit royal du 28 juin 1759 prohibe l'usage, pour l'enseignement du latin, de l'ouvrage *De institutione grammatica libri très* (1572) du jésuite Manuel Álvares et de son commentateur Antonio Velez et impose en lieu et place l'utilisation de la *Novo methodo da grammatica latina, reduzido a compendio para o uso das escolas da Congregaçaõ do Oratorio* (1756), du père oratorien António Pereira de Figueiredo (1725-1797), ou de la *Grammatica da lingua latina reformada, e acrescentada* (1737), d'António Félix Mendes (cf. Léon, 2018, p. 27-28).

[286] Il convient de noter que, selon Assunção (2000, p. 100-101), Antonio José dos Reis Lobato est le pseudonyme d'Antonio Pereira de Figueiredo, auteur de *Novo methodo de grammatica latina*, ouvrage publié en deux parties, en 1752 et 1753. Ainsi, l'horizon de rétrospection de Fortes se compose du même auteur, car Lobato et Figueiredo sont la même personne. Comme nous ignorons si le grammairien brésilien était au courant de ce fait, nous avons résolu de considérer séparément les œuvres de Figueiredo et de Lobato. En effet, quoique les deux œuvres aient le même auteur, elles se présentent différemment : l'une est latine et l'autre, une grammaire vernaculaire.

syntaxe[287]. Cependant, le grammairien brésilien ne traite pas l'orthographe, probablement parce que ses maîtres Figueiredo et Lobato s'en sont abstenus. L'*Arte da grammatica portuguesaeza* comprend donc huit livres[288]. Les cinq premiers sont consacrés à l'étymologie[289] ; le sixième, à la prosodie ; le septième, à la syntaxe ; et le huitième, à la syntaxe figurée. Le septième livre consacré à la syntaxe comporte cinq chapitres : 1. *Da sintaxe de concordância* ; 2. *Da sintaxe de regência* ; 3. *Do dativo* ; 4. *Do acusativo* ; 5. *Do ablativo* (1. De la syntaxe de concordance ; 2. De la syntaxe de régime ; 3. Du datif ; 4. De l'accusatif ; 5. De l'ablatif). La structure de ce septième livre confirme l'utilisation du modèle latin non seulement pour l'organisation de la syntaxe, fondée sur l'opposition concordance *vs* régime, mais aussi pour l'usage des cas comme outil d'analyse des relations entre les mots.

Fortes, tributaire des idées de Figueiredo et de Lobato, présente une définition normative de la grammaire :

Figueiredo (1765)	Lobato (1770)	Fortes (1816)
A GRAMMATICA Latina he huma Arte, ou Collecção de Regras, e preceitos, **que ensinão a fazer com acerto, e livre de erros a Oração Latina.** Desta Oração, que he o fim da Grammatica, são partes as vozes, as syllabas, e as letras. (p. 1)	**A GRAMMATICA Portugueza he a Arte, que ensina a fazer sem erros a oração Portugueza.** Desta definição se collige ser a oração Portugueza o fim das regras da Grammatica Portugueza. (p. 1)	**GRAMMATICA Portugueza he huma arte, que ensina a fazer sem erros a oração Portugueza.** (p. 9)

[287] Kemmler (2013, p. 72), qui observe également chez Lobato (1770) et chez Fortes (1816) la similitude de leur structure grammaticale, montre que ces auteurs conservent dans leurs œuvres quasiment la même disposition que la grammaire latino-portugaise réduite à un compendium (1756) de Figueiredo. En effet, ce dernier traite respectivement l'*étymologie*, la *prosodie* et la *syntaxe*, et ne consacre donc aucun livre à l'orthographe. Lobato et Fortes suivent effectivement cette disposition dans leur texte grammatical, quoiqu'ils se réfèrent à l'ordre suivant : *orthographe*, *prosodie*, *étymologie* et *syntaxe*.

[288] L'*Arte da grammatica portugueza* comprend huit livres. Les cinq premiers sont consacrés à l'étymologie ; le sixième, à la prosodie ; le septième et le huitième, à la syntaxe. Les huit livres s'organisent alors de la manière suivante : *Livro I – Do nome substantivo ; Do nome adjetivo ; Do pronome ; Do particípio ; Do artigo ; Livro II – Dos gêneros ; Livro III – Dos verbos ; Livro IV – Dos pretéritos e particípios de verbos ; Livro V – Do advérbio, conjunção, interjeição e preposição ; Livro VI – Da prosódia ; Livro VII – Da sintaxe ; Livro VIII – Da sintaxe figurada* (Livre I – Du nom substantif ; Du nom adjectif ; Du pronom ; Du participe ; De l'article ; Livre II – Des genres ; Livre III – Des verbes ; Livre IV – Du passé et des participes des verbes ; Livre V – De l'adverbe, de la conjonction, de l'interjection et de la préposition ; Livre VI – De la prosodie ; Livre VII – De la syntaxe ; Livre VIII – De la syntaxe figurée).

[289] Conformément aux premiers grammairiens portugais, Fortes ne conçoit pas l'adjectif comme classe autonome. Le grammairien (1816, p. 10) considère alors neuf classes de mots : l'article, le nom, le pronom, le verbe, le participe, l'adverbe, la conjonction, l'interjection et la préposition. Dans la tradition française, l'adjectif devient une classe autonome avec l'abbé Girard (1747) et dans la tradition portugaise, avec Souza (1804).

[Traduction] **La GRAMMAIRE latine est un art** ou un recueil de règles et de préceptes, **qui enseignent comment faire correctement et sans erreurs la phrase latine.** Cette phrase, qui est la finalité de la grammaire, se compose de voix, de syllabes et de lettres.	[Traduction] **La grammaire portugaise est l'art qui enseigne à faire sans erreurs la phrase portugaise.** Sur la base de cette définition, la phrase portugaise est la finalité des règles de la grammaire portugaise.	[Traduction] **La grammaire portugaise est un art qui enseigne à faire sans erreurs la phrase portugaise.**

La comparaison entre les trois textes révèle la similitude entre les définitions de Fortes et de Lobato. Non seulement la grammaire y est décrite comme un « art », mais sa définition normative est aussi liée à la phrase portugaise. Toutefois, le grammairien brésilien, contrairement à Lobato et à Figueiredo, n'évoque aucunement la relation entre la grammaire et la phrase. Il ne mentionne pas la phrase comme la finalité de la grammaire, un héritage de Sanctius (1982, p. 107 [1587]). Il se distingue de la sorte des grammairiens portugais.

Dans son traitement de la syntaxe, Fortes (1816, *prólogo*, p. VII) réaffirme qu'il est tributaire de la leçon de Figueiredo : « a syntaxe he quase toda a mesma do Padre Pereira » (« la syntaxe est quasi entièrement la même que celle du père Pereira »). Néanmoins, afin de mieux saisir la conception de la syntaxe chez le grammairien brésilien, nous reprenons non seulement le concept de syntaxe qui apparaît dans la grammaire de Lobato, mais aussi celui développé par Barbosa.

Figueiredo (1765)	Lobato (1770)	Barbosa (1807)	Fortes (1816)
Esta palavra ***Syntaxe* he** Grega, e significa o mesmo que a Latina *Constructio*, isto he, **huma construcção recta ou composição bem ordenada das partes da Oração entre si.** Esta Syntaxe ou he de Concordancia ou de Regencia. (p. 219, je souligne)	**Syntaxe he a recta composição das partes da oração entre si**. A oração he certa composição de palavras, com que de huma cousa se affirma, ou nega outra […] A Syntaxe ou he simplez, ou figurada. […] **Syntaxe simplez, ou regular he a composição das**	**Syntaxe quer dizer Coordenação, e chama-se assim esta parte da Grammatica, que ensina a fazer huma Oração das partes elementares do discurso** […] (p. 132, je souligne)	**Syntaxe he huma parte da Grammatica, que ensina a compôr a oração**. Oração he a comprehensão de sugeito, verbo, e passiente com as circunstancias, que ocorrem […] (p. 10) A Syntaxe ou he natural, ou figurada. Syntaxe natural he, a **que se funda nas regras geraes, e ordinarias da Grammatica,** qual he, v.

	partes da oração, ordenada conforme as regras geraes da Grammatica. A **Syntaxe simples** ou he de concordancia, ou de regencia. (p. 191-192, je souligne)		g. concordar o verbo finito com o seu nominativo em numero, e pessoa […] A **Syntaxe natural** ou he de concordancia, ou de regencia. (p. 77, je souligne)
[Traduction] Ce mot **Syntaxe est** grec, et sa signification est la même que pour le latin *constructio*, c'est-à-dire **une construction correcte ou une composition bien ordonnée des parties de la phrase entre elles**. Cette syntaxe est de concordance ou de régime.	[Traduction] **La syntaxe est la composition correcte des parties d'une phrase entre elles.** La phrase est une certaine composition de mots, avec laquelle une chose est affirmée ou niée […] La syntaxe est simple ou figurée […] **La syntaxe simple ou régulière est la composition des parties de la phrase, ordonnée selon les règles générales de la grammaire.** La syntaxe simple est de concordance ou de régime.	[Traduction] **Syntaxe veut dire coordination et désigne cette partie de la grammaire enseignant à faire une phrase avec les parties élémentaires du discours […]**	[Traduction] **La syntaxe est une partie de la grammaire qui enseigne à composer la phrase.** La phrase comprend le sujet, le verbe et le patient[290] avec les circonstances […] (p. 10) La syntaxe est naturelle ou figurée. La syntaxe naturelle se fonde sur les règles générales et ordinaires de la grammaire, à savoir accorder en nombre et en personne le verbe fini avec son nominatif […] La syntaxe naturelle est de concordance ou de régime.

La confrontation des textes révèle que Fortes délaisse, pour le concept de syntaxe, la notion de correction figurant dans les définitions élaborées par Figueiredo et Lobato, et qui sont communes aux grammaires latines et aux premières grammaires portugaises. À vrai dire, la définition élaborée par le grammairien brésilien évoque, quoique minimalement, la théorie de la grammaire générale, l'analyse linguistique étant renvoyée à la syntaxe. Il convient de noter la similitude entre les définitions de Fortes et de Barbosa (1807, p. 132), qui se sert explicitement de la théorie de la grammaire générale française dans son ouvrage grammatical *As duas linguas* (1807). Nonobstant cette évocation, le grammairien brésilien demeure attaché au modèle traditionnel de la grammaire latine et fait valoir, pour la syntaxe, l'opposition traditionnelle concordance *vs* régime.

[290] Le terme est hérité de la « personne patiente » des grammaires humanistes (par ex. *uerbum regit accusatiuum personae patientis*).

Plusieurs points sont à retenir :

1) Fortes, à l'instar de Lobato, présente une définition de la phrase, mais ne se réfère aucunement à l'opposition affirmation/négation[291] annoncée par cet auteur. Il formule la définition en termes de catégorie plutôt que de fonction et fonde son analyse sur des critères formels.

2) La division de la syntaxe en naturelle et figurée est empruntée à Lobato et non pas à Figueiredo, qui ne traite pas la syntaxe figurée dans sa grammaire latino-portugaise.

3) Afin de classer la syntaxe, Lobato et Fortes font usage de la terminologie distincte suivante : la syntaxe *simple* et *régulière*, pour le premier auteur ; la syntaxe *naturelle*, pour le second. En dépit de cette distinction terminologique, les deux grammairiens conçoivent pareillement la syntaxe, car ils la fondent sur les règles générales de la grammaire, à savoir les règles de concordance et de régime. Cette conception de Lobato et de Fortes sur les règles générales ne se rapporte pas aux principes caractérisant les théories de la grammaire générale française, mais à ceux conformant la grammaire latine et qui ont été généralisés à toutes les langues. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que la notion de généralité qui modèle la grammaire de Port-Royal est liée à la généralisation des catégories à partir du latin. De surcroît, le régime, à l'instar de la concordance, est considéré comme un principe général, car, inséré dans la syntaxe naturelle, le grammairien le saisit comme un principe commun aux langues.

Conformément aux grammaires de la Renaissance, la systématisation de la syntaxe de la langue portugaise dans la grammaire de Fortes au XIX^{e} siècle, au Brésil, suit le modèle de la grammaire latine avec l'opposition entre la syntaxe de concordance et la syntaxe de régime. Le grammairien brésilien respecte la division bipartite traditionnelle de la syntaxe et élabore des règles de concordance et de régime en correspondance avec le latin. Il marque de cette façon l'analogie entre les deux langues. Il convient de noter que Fortes n'élabore aucune définition pour la concordance ou le régime, contrairement à Figueiredo ([1765], p. 219) et à Lobato (1770, p. 191-192). Le grammairien brésilien se focalise non seulement sur les règles indiquant les phénomènes de concordance par l'adéquation de la flexion en genre, nombre, personne et cas entre les mots qui se rapportent les uns aux autres, mais aussi sur les phénomènes de régime

[291] Cette opposition pose également problème dans la grammaire française, car elle n'est pas mentionnée dans la *GGR*. En effet, les Messieurs (*GGR*, 1676, II, p. 28-29) n'évoquent que l'affirmation pour définir la proposition.

centrés sur la dépendance casuelle. À propos de la concordance, outre la règle générale de l'accord du verbe en nombre et en personne avec son nominatif, Fortes élabore onze règles, toutes conformes au modèle latin[292] :

Chapitre I. De la syntaxe de concordance	
Première règle.	+ O sugeito, que exercita a significação do verbo do modo finito, vai para nominativo, com quem o verbo concorda em numero, e pessoa ; exemplos ; *Antonio dorme ; Os meninos brincão.* (Fortes, 1816, p. 77-78) [Traduction] Le sujet qui exerce la signification du verbe au mode fini, lequel s'accorde en nombre et en personne, est au nominatif. Par exemple, *Antonio dorme ; Os meninos brincão* (Antoine dort ; les garçons jouent).
Deuxième règle.	+ Aquillo, que se affirma, ou nega deste sugeito, ou para elle se refere, também vai para nominativo ; exemplo : *A velhice he doença ; Eu sou chamado Antonio.* (*ibid*., p. 78) [Traduction] Ce qui est affirmé ou nié du sujet ou s'y réfère est également au nominatif. Par exemple, *A velhice he doença ; Eu sou chamado Antonio* (La vieillesse est une maladie ; Je m'appelle Antoine).
Troisième règle.	+ Concorrendo na oração hum sugeito da primeira pessoa do singular com outro da segunda, ou terceira, poremos o verbo na primeira do plural ; exemplo : *Eu, e tu estamos bons.* (*ibid.*) [Traduction] En présence d'un sujet à la première personne du singulier et d'un autre à la deuxième ou à la troisième personne, on met le verbe à la première personne du pluriel. Par exemple, *Eu, e tu estamos bons* (Moi et toi, nous sommes bons).
Quatrième règle.	+ Concorrendo na oração hum sugeito da segunda pessoa do singular com outro da terceira, poremos o verbo na segunda do plural ; exemplo : *Tu, e Tullia estais bons.* (*ibid.*) [Traduction] En présence d'un sujet à la deuxième personne du singulier et d'un autre à la troisième personne, on met le verbe à la seconde personne du pluriel. Par exemple, *Tu, e Tullia estais bons* (Toi et Tullia, vous êtes bons).
Cinquième règle.	+ Concorrendo na oração muitos sugeitos todos da terceira pessoa do singular, poremos o verbo na terceira do plural, concordando com todos ; ou na terceira do singular, concordando com hum só ; exemplo : *A nossa liberdade, honra, e vida estão em perigo, ou está em perigo.* (*ibid.*)

[292] Dans son texte, Fortes signale par une croix la correspondance entre les règles du portugais et du latin. Selon le grammairien brésilien (1816, p. 77), « *Todas as regras, que forem notadas com este signal +, é porque são as mesma[s] na Lingua Latina* » (« Toutes les règles notées avec ce signal + sont communes à la langue latine »).

	[Traduction] En présence de plusieurs sujets dans la phrase, tous à la troisième personne du singulier, on met le verbe à la troisième personne du pluriel pour qu'il s'accorde avec tous les sujets ou à la troisième du singulier pour qu'il s'accorde avec un seul. Par exemple, *A nossa liberdade, honra, e vida estão em perigo, ou está em perigo* (Notre liberté, notre honneur et notre vie sont en péril, ou notre liberté, honneur et vie est péril).
Sixième règle.	+ Os nomes adjectivos, pronomes, e participios concordão com seus substantivos em genero, numero, e caso ; exemplo do adjectivo ; *O amigo certo descobre-se na occasião incerta.* Exemplo do pronome : *Trata-se o teu negocio.* Exemplo do participio : *A faisca desprezada levantou incendio.* (*ibid.*, p. 79) [Traduction] Les noms adjectifs, pronoms et participes s'accordent en genre, en nombre et en cas avec leurs substantifs. Par exemple, pour l'adjectif, *O amigo certo descobre-se na occasião incerta* (On découvre ses vrais amis dans les moments difficiles) ; pour le pronom, *Trata-se o teu negocio* (Il s'agit de ton affaire) ; pour le participe, *A faisca desprezada levantou incendio* (L'étincelle négligée a provoqué l'incendie).
Septième règle.	+ Os relativos concordão com o seu substantivo antecedente em genero, e numero ; e com o subsequente em genero, numero, e caso. Exemplo do subsequente : *Não ha dia, no qual eu não defenda algum réo. (ibid.)* [Traduction] Les relatifs s'accordent en genre et en nombre avec leur substantif antécédent et en genre, en nombre et en cas avec le subséquent. Par exemple, pour le subséquent, *Não ha dia, no qual eu não defenda algum réo* (Pas un jour ne se passe sans que je ne défende un accusé).
Huitième règle.	+ O sugeito, que exercita a significação do verbo do modo infinito, vai para accusativo ; exemplo : *Dizem Francisco ainda viver.* (*ibid*.) [Traduction] Le sujet qui fonctionne comme un verbe au mode infini est à l'accusatif. Par exemple, *Dizem Francisco ainda viver* (On dit que François vit encore).
Neuvième règle.	+ Aquillo, que se affirma ou nega desse sugeito, ou para elle [se] refere, tambem vai para accusativo ; exemplo : *Dizem Francisco ser sabio*. (*ibid.*) [Traduction] Ce qui est affirmé ou nié de ce sujet, ou s'y réfère, est aussi à l'accusatif. Par exemple, *Dizem Francisco ser sabio* (On dit que François est sage).
Dixième règle.	+ Pelo caso, porque se faz a pergunta, por esse mesmo [se] dá a resposta ; exemplo : *De quem he esta oração ? De Cicero.* (*ibid.*, p. 79-80) [Traduction] La réponse comme la question se mettent au même cas. Par exemple, *De quem he esta oração ? De Cicero* (De qui est cette phrase ? De Cicéron).
Onzième règle	+ Concorrendo na oração dois, ou mais substantivos, todos pertencentes á mesma coisa, mas que entre elles não possa mediar a conjunção e, pôr-se-hão todos no mesmo caso, ainda que sejão de diverso genero, e numero ; exemplo :

	Tito, delicias de Roma, foi pai da patria. (*ibid.*, p. 80) [Traduction] Deux ou plusieurs substantifs dans la phrase et appartenant tous à la même chose, mais non conjoints par la conjonction *et*, seront au même cas, même si leur genre et leur nombre diffèrent. Par exemple, *Tito, delicias de Roma, foi pai da patria* (Titus, délices de Rome, était père de la patrie).

Les règles présentées ne sont pas élaborées par Fortes, mais empruntées à Figueiredo et Lobato. À vrai dire, Fortes emprunte à ces deux auteurs portugais non seulement les règles, mais aussi les exemples. Les dix premières règles ont été reprises quasi littéralement de la *Gramática latino-portuguesa reduzida a compêndio* (s.d., p. 111-112 [1756]) de Figueiredo et la onzième, de la *Gramática portuguesa* (1770, p. 194) de Lobato. Ces emprunts des règles et des exemples, effectués sans altérations significatives, visent à montrer l'analogie entre les deux langues. Ainsi, l'application du modèle latin à la description du portugais valide l'universalité implicite du modèle de la grammaire latine qui a été généralisé à d'autres langues.

L'universalité implicite de ce modèle se manifeste également dans les règles de concordance suivantes : du verbe avec le nominatif (règle 1) ; de l'adjectif avec le substantif (règle 6) ; du relatif avec l'antécédent (règle 7) et de l'accusatif avec l'infinitif (règle 8). Elle se révèle soit par les règles elles-mêmes, puisqu'elles sont reconnues depuis les grammaires latines humanistes, soit par l'usage des cas latins, passés au portugais par un transfert de modèle. En revanche, l'utilisation du terme *sujet* dans les règles 1 et 8 dénote, d'une certaine façon, une rupture avec le modèle de la grammaire latine ainsi qu'une adaptation de la grammaire portugaise au modèle de la grammaire française. En effet, le modèle latin ne fait pas usage du terme *sujet*, mais des expressions nominatif du verbe et *suppositum*. En revanche, ce terme figure bien dans la Grammaire de Port-Royal. Fortes se sert donc des deux modèles pour élaborer sa grammaire.

Les accords du substantif (règle 2) et de l'adjectif (règle 9) – tous deux en position prédicative – avec le sujet ne sont pas sans intérêt, car ils indiquent que le grammairien brésilien n'ignore aucunement la théorie générale française, quoiqu'il n'en use pas dans sa grammaire. Cette position de l'auteur se justifie pleinement. S'agissant effectivement de la première grammaire élaborée au Brésil, il est juste que son élaboration observe le modèle de la grammaire latine, le modèle de base de la grammaire. Les grammaires occidentales ont en effet été édifiées sur la structure de la grammaire latine. Toutefois, ces règles, nonobstant leur lien avec le modèle latin par

une référence casuelle, évoquent, par une référence à l'affirmation et à la négation, la théorie générale française. En fait, dans la *GGR* (1660), les Messieurs déclarent que l'usage principal du verbe est de signifier l'affirmation, que juger consiste à affirmer, et que la proposition représente le jugement. Cependant, l'opposition affirmation/ négation est mentionnée par Arnauld et Nicole dans la *LAP* (1662)[293], et par Du Marsais dans l'article *Construction* de l'*Encyclopédie* (vol. IV, 1754, p. 81)[294]. Ainsi, cette opposition caractérise aussi la théorie de la proposition dans la grammaire générale française.

S'agissant de l'accord du verbe avec un sujet composé – les règles (3), (4) et (5) – il convient de noter qu'il s'effectue avec le sujet et non pas avec le nominatif, comme le mentionnent les grammaires latines et les premières grammaires portugaises. Malgré ce changement d'orientation par rapport au modèle latin, cet accord reste également élaboré sur la base des règles de la grammaire latine.

L'accord (règle 10) entre la question et la réponse caractérise également la doctrine de la grammaire latine. Pour cet accord, où le grammairien ne considère que l'uniformité casuelle, le cas utilisé dans la réponse doit être identique à celui figurant dans la question.

L'accord (règle 11) entre les deux premiers termes de la phrase est un accord complexe, justifiable par la syllepse, si nous considérons un accord entre les idées et non pas entre les mots *Tito* et *délices,* ou par l'ellipse, si nous retenons l'absence d'un terme entre les deux mots. Cette règle est également justifiable par la notion d'accord par « voisinage » (Colombat, 1996, p. 21-24), étant donné que cet accord s'effectue avec le terme le plus proche.

En ce qui concerne le phénomène du régime, Fortes examine le régime des cas en retenant le critère sémantique des mots, à l'instar de Figueiredo (s.d., p. 113-119 [1756]) et de Lobato (1770, p. 202-230). En effet, le régime est organisé sur la base du

---

[293] « Après avoir conçu les choses par nos idées, nous comparons ces idées ensemble ; & trouvant que les unes conviennent entre'elles, & que les autres ne conviennent pas, nous les lions ou délions, ce qui s'appelle *affirmer* ou *nier,* & généralement *juger*. Ce jugement s'appelle aussi *proposition,* & il est aisé de voir qu'elle doit avoir deux termes : l'un, de qui l'on afirme, ou de qui l'on nie, lequel on apele *sujet* ; & l'autre que l'on affirme, ou que l'on nie, lequel s'appelle attribut ou *praedicatum* » (*LAP,* 1970, II, chap. III, p. 156).

[294] « La proposition est un assemblage de mots, qui, par le concours des différens rapports qu'ils ont entr'eux, énoncent un jugement ou quelque considération particuliere de l'esprit, qui regarde un objet comme tel […] Juger, c'est penser qu'un objet est de telle ou telle façon ; c'est affirmer ou nier ; c'est décider relativement à l'état où l'on suppose que les objets sont en eux-mêmes. Nos jugements sont donc ou affirmatifs ou négatifs. *La terre tourne autour du soleil ;* voilà un jugement affirmatif. *Le soleil ne tourne point autour de la terre ;* voilà un jugement négatif » (art. *Construction, Encyclopédie,* vol. IV, 1754, p. 81).

système casuel latin, et les règles concernant le génitif, le datif, l'accusatif et l'ablatif sont systématisées autour de groupes sémantiques. De la sorte, la notion de régime est saisie non seulement morphosyntaxiquement par l'imposition des cas latins aux mots, mais aussi sémantiquement par la détermination de leur signification, comme le révèle le tableau ci-dessous :

Chapitre II. De la syntaxe de régime	
Première règle.	+ o nome, que significa o senhor, ou possuidor de alguma coisa, ou á quem ella pertence, põe-e em genitivo regido da preposição *de* ; exemplo : *estou em casa de Francisco.* (a) (Fortes, 1816, p. 80) [Traduction] On met au génitif régi par la préposition *de* le nom signifiant le maître ou le possesseur de quelque chose, ou à qui cette chose appartient. Par exemple : *estou em casa de Francisco* (je suis au domicile de François).
Deuxième règle.	+ aos adjectivos, que significão coisa rica, pobre, sciente, ignorante, cheia, vasia, carregada, vestida, despida, lembrada, esquecida, participante, &c. se ajunta genitivo regido da preposição *de*, que significa aquillo, de que ha riqueza, pobreza, &c. ; exemplo : *rico de oiro ; pobre de dinheiro*. (a) (*ibid*., p. 81) [Traduction] Aux adjectifs signifiant une chose riche, pauvre, consciente, ignorante, pleine, vide, chargée, vêtue, dénudée, rappelée, oubliée, participante, etc., on joint le génitif régi par la préposition *de*, qui signifie ce de quoi on est riche, pauvre, etc. Par exemple : *rico de oiro ; pobre de dinheiro* (riche d'or ; pauvre d'argent).
Troisième règle.	+ aos verbos que significão accusar, absolver, se ajunta genitivo regido da preposição *de*, que significa aquillo, de que accusa, ou absolve ; exemplos : *este me accusa do peccado ; francisco foi absolvido do crime*. (*b*) (*ibid.*) [Traduction] Aux verbes signifiant accuser, absoudre, on joint le génitif régi par la préposition *de*, qui signifie ce de quoi on est accusé ou absout. Par exemple, *este me accusa do peccado ; francisco foi absolvido do crime* (celui-ci m'accuse de péché ; François a été absous du crime).
Quatrième règle.	+ o nome, que significa o louvor, ou vitupério, que se dá a alguém, põe-se em genitivo com a preposição *de* ; exemplos : *homem de grande prudência ; menino de má condição. (c)* (*ibid.*) [Traduction] On met au génitif avec la préposition *de* le nom signifiant l'éloge ou la vitupération adressée à quelqu'un. Par exemple, *homem de grande prudência ; menino de má condição* (un homme d'une grande prudence ; un garçon de mauvaise condition).
Cinquième règle.	+ a alguns adverbios se ajunta genitivo com a preposição *de* ; exemplo : *Concebi assaz de contentamento*. (a) (*ibid*., p. 82)

	[Traduction] Au génitif, on joint certains adverbes avec la préposition *de*. Par exemple, *Concebi assaz de contentamento* (J'ai conçu assez de contentement).

Fortes emprunte chez Figueiredo (s.d., p. 113 [1756]) non seulement les règles concernant le génitif, mais aussi les exemples. Les règles présentées prennent les aspects suivants : 1. le régime du génitif est décrit aussi bien à partir du terme régi qu'à partir du terme régent ; 2. le grammairien prend en compte la signification des mots régents et régis pour sa classification ; 3. le génitif est invariablement régi par la préposition *de*. Le grammairien ne retient donc pas la conception sanctienne, selon laquelle le génitif est toujours régi par un nom qui est sous-entendu entre un verbe et un nom au génitif, mais jamais par un verbe. En effet, le génitif indiquant la possession, la relation s'effectue entre le possesseur et la chose possédée, c'est-à-dire entre deux noms et non entre un nom et un verbe.

S'agissant du régime du datif, Fortes affirme, à l'instar de Lobato (1770, p. 209-212), que le datif peut être régi par un verbe ou par un adjectif. Les règles s'organisent ensuite en groupes sémantiques, par exemple les verbes de confiance et les adjectifs d'utilité. À la conception de Lobato, le grammairien brésilien ajoute les exemples de Figueiredo (s.d., p. 114 [1756]) afin d'illustrer les règles sur ce type de régime. Il convient de rappeler que pour Sanctius (1983, p. 172 [1587]), le datif n'est pas régi, car il est inséré dans une phrase déjà finalisée, dans le seul but de marquer l'acquisition de quelque chose.

Chapitre III. Du datif	
Première règle	+ aos verbos confiar, dar, entragar, enviar, mandar, obedecer, remetter, recommendar, e outros, se ajunta dativo, que significa a pessoa, á quem se confia, da, entrega, &c.; exemplo : *Todos devemos obedecer ao mestre*. (b) (Fortes, 1816, p. 82) [Traduction] Aux verbes confier, donner, livrer, envoyer, commander, obéir, remettre, recommander et autres, on ajoute le datif, qui signifie la personne à qui on confie, donne, livre, etc. Par exemple, *Todos devemos obedecer ao mestre* (Nous devons tous obéir au maître).
Deuxième règle.	+ aos adjectivos, que significão coisa util, prejudicial, damnosa, proveitosa, agradavel, desagradavel, decorosa, leal, desleal, &c., se ajunta dativo, que chamão de perda ou de proveito ; exemplo : *Aquella retirada foi indecorosa aos soldados, e prejudicial á patria.* (*ibid*.) [Traduction] Aux adjectifs signifiant quelque chose d'utile, de préjudiciable, de dommageable, de

	profitable, d'agréable, de désagréable, d'honorable, de loyal, de déloyal, etc., on ajoute un datif, dit de perte ou de profit. Par exemple, *Aquella retirada foi indecorosa aos soldados, e prejudicial á patria* (Cette retraite était déshonorante pour les soldats et préjudiciable à la patrie).

Pour l'accusatif, Fortes, à l'instar de Figueiredo (s.d., p. 115, 116, 118-119 [1756]) et Lobato (1770, p. 212), affirme qu'il est régi par le verbe actif ou par les prépositions. Cependant, le grammairien brésilien reprend quasi intégralement les règles et les exemples de Figueiredo.

Chapitre IV. De l'accusatif.	
Première Règle	+ O Verbo activo tem depois de si accusativo, que he aquele sugeito, á quem se dirige a significação do verbo ; exemplos : *Pedro matou a Antonio ; O fogo queimou as casas.* (*ibid.*, p. 83) [Traduction] Le verbe actif est suivi de l'accusatif, qui est le sujet auquel s'adresse le sens du verbe. Par exemple, *Pedro matou a Antonio ; O fogo queimou as casas* (Pierre a tué Antoine ; L'incendie a ravagé les maisons).
Deuxième règle.	+ O lugar para onde alguem vai, põe-se em accusativo regido da preposição A, ou Para ; exemplo : *Vou para a quinta ; ou á Quinta*. (*ibid.*) [Traduction] Le lieu vers lequel quelqu'un se dirige est placé à l'accusatif régi par la préposition *a* ou *para.* Par exemple, *Vou para a quinta ; ou á Quinta* (Je vais à la ferme).
Troisième règle.	+ A oração feita pela voz activa póde mudar-se para a passiva deste modo. O que era accusativo, passa para nominativo, com quem o verbo concorda em número, e pessoa ; e o que era nominativo, passa para ablativo com a preposição *Por, Pelo,* ou *De* exemplo : *Pedro matou a Antonio : pela passiva diremos : Antonio foi morto por Pedro.* (*ibid.*) [Traduction] Une phrase à la voix active peut passer à la voix passive de la manière suivante : ce qui était à l'accusatif passe au nominatif et le verbe s'accorde en nombre et en personne ; ce qui était au nominatif passe à l'ablatif avec la préposition *por, pelo* ou *de*. Par exemple, *Pedro matou a Antonio* (Pierre a tué Antoine), au passif, on dira : *Antonio foi morto por Pedro* (Antoine a été tué par Pierre).

Pour l'accusatif, les règles présentées montrent les deux fonctions observées par Sanctius (1982, p. 175 [1587]) : 1. dans la première règle, la fonction d'adjoint du verbe actif, nommée « appost » par Sanctius ; 2. dans la deuxième règle, la fonction de régime de la préposition, puisque l'accusatif dépend d'une préposition. Quant à la troisième règle, générale, elle concerne la construction d'une phrase aux voix active et passive. À

l'instar du grammairien portugais Figueiredo (s.d., p. 116 [1756]), Fortes met à l'ablatif l'agent de la phrase énoncée à la voix passive. Ce type de construction est réfuté par Sanctius. Selon cet auteur (1982, p. 229 [1587]), l'ablatif ne fonctionne pas comme agent, car il n'est pas régi par le verbe, mais par la préposition. Qui plus est, pour Sanctius (1982, p. 231 [1587]), le verbe à la voix passive ne requiert qu'un « suppost », c'est-à-dire un sujet, afin que la phrase soit bien construite, puisque le sens est partiellement altérable par le passage du discours actif au passif. Il ne s'agit pas cependant de la conception du grammairien brésilien qui, tributaire des idées de Figueiredo, présente deux phrases, *Pedro matou a Antonio* et *Antonio foi morto por Pedro*, dont le sens n'est pas altéré par le passage de la voix active à la voix passive.

À propos de l'ablatif, sa caractéristique principale est d'être régi par une préposition. Cette conception de Sanctius (1982, p. 181 [1587]) est observable dans les règles présentées par Fortes. Cependant, le grammairien brésilien les reprend chez Figueiredo et non pas directement chez Sanctius. Fortes élabore alors quatorze règles pour le régime de l'ablatif. Nous n'en retiendrons que quatre, toutes en accord avec les règles de Figueiredo (s.d., p. 117-119 [1756]) et de Lobato (1770, p. 216-230), et dont les phrases données en exemple comportent une préposition.

Chapitre V. De l'ablatif.	
Règle première	+ O Modo com que alguma coisa se faz, põe-se em ablativo com a preposição *Com,* ou *De* ; exemplo : *Leio com grande cuidado* […] (Fortes, 01816, p. 84) [Traduction] Pour exprimer la manière de faire quelque chose, on met l'ablatif avec la préposition *com* ou *de*. Par exemple, *Leio com grande cuidado* […] (Je lis avec beaucoup de soin […])
Deuxième règle.	+ A causa, porque alguma coisa se faz, põe-se em ablativo com a preposição *Por, De, ou A* ; exemplo : *Morro de fome, ou por fome, ou á fome*. (*ibid*.) [Traduction] Pour exprimer la cause, le pourquoi d'une chose, on met l'ablatif avec la préposition *por, de* ou *a*. Par exemple, *Morro de fome, ou por fome, ou á fome* (Je meurs de faim).
Troisième règle.	+ O instrumento, com que alguma coisa se faz, põe-se em ablativo com a preposição *Com* ; exemplo : *Feriste-me com a espada.* (*ibid*.) [Traduction] Pour exprimer l'instrument, avec lequel on fait quelque chose, on met l'ablatif avec la préposition *com*. Par exemple, *Feriste-me com a espada* (Tu m'as blessé avec l'épée).

Quatrième règle.	+ O tempo, em que alguma coisa succede, põe-se em ablativo com a preposição *Em, De,* ou *A* ; exemplos : *Meu pai morreu em o anno passado ; Antonio partio de tarde ; Christo nasceu á meia noite.* (*ibid*.) [Traduction] Pour exprimer le temps, lorsque quelque chose survient, on met l'ablatif avec la préposition *em, de,* ou *a*. Par exemple, *Meu pai morreu em o anno passado ; Antonio partio de tarde ; Christo nasceu á meia noite* (Mon père est mort l'année dernière ; Antoine est parti dans l'après-midi ; Le Christ est né à minuit).

Outre l'expression du mode, de la cause, de l'instrument et du temps, le grammairien brésilien présente également des règles selon lesquelles l'ablatif exprime les idées suivantes : le prix (*Isocrates vendeu huma oração por vinte talentos* [Isocrate a vendu une prière pour vingt talents]) ; le principe de quelque chose (*He mais soffrivel o trabalho, que nos vem do amigo, que o que nos vem do devedor* [Le travail venant d'un ami est plus douloureux que celui venant d'un débiteur]) ; la matière (*Escudo de cobre* [Écu de cuivre]) ; le lieu (*Estou em Roma* [Je suis à Rome]) ; la distance (*A cidade he distante da barra uma légua* [La ville est à un lieu de distance de la côte]).

En somme, la grammaire de Fortes est représentative du modèle de la grammaire latine. Le fait que la première grammaire publiée au Brésil soit directement liée au modèle de la grammaire latine corrobore la prémisse de l'universalité implicite de ce modèle. L'appareil conceptuel et terminologique de la grammaire latine s'observe, par exemple, dans l'usage de la terminologie des cas, abandonnée par les grammairiens portugais depuis la grammaire de Fonseca (1799), ainsi que dans l'opposition entre les syntaxes de concordance et de régime. La première est centrée sur l'accord entre les mots qui présentent les mêmes marques morphologiques et la seconde, sur l'usage des cas pour marquer les relations entre les mots. Outre l'utilisation de l'appareil conceptuel et terminologique de la grammaire latine, Fortes emploie également le modèle de la grammaire générale française, quoique minimalement, avec notamment l'usage du terme *sujet* – qui n'apparaît pas dans les grammaires latines humanistes – pour certaines règles d'accord. Qui plus est, Fortes reconnaît l'existence de règles générales en grammaire et évoque l'analogie entre le portugais et le latin. De la sorte, l'application du modèle latin à la grammaire portugaise produit, d'une part, une certaine homogénéité des descriptions et requiert, d'autre part, une adaptation aux nécessités de la langue. La mise à profit du modèle général de la grammaire française renforce cette adaptation.

3.2.1.2 Duarte

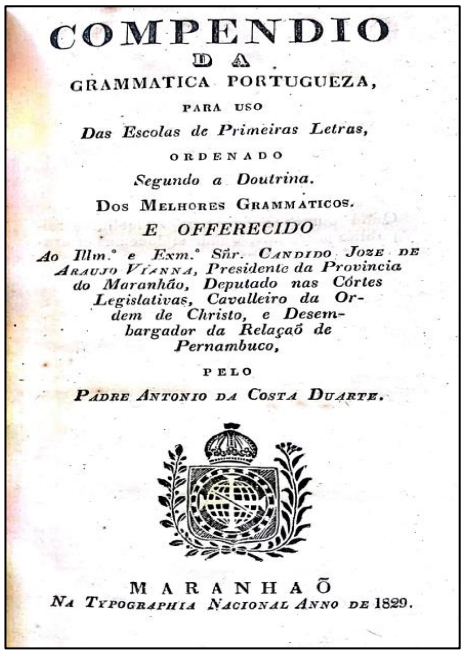

COMPENDIO
DA
GRAMMATICA PORTUGUEZA,
PARA USO
Das Escolas de Primeiras Letras,
ORDENADO
Segundo a Doutrina.
Dos Melhores Grammaticos.
E OFFERECIDO
Ao Illm.° e Exm.° Sñr. Candido Joze de Araujo Vianna, Presidente da Provincia do Maranhão, Deputado nas Córtes Legislativas, Cavalleiro da Ordem de Christo, e Desembargador da Relaçaõ de Pernambuco,
PELO
Padre Antonio da Costa Duarte.
MARANHAÕ
Na Typographia Nacional Anno de 1829.

Fig. 10 Duarte 1829

Le *Compendio da Grammatica Portugueza* d'Antonio da Costa Duarte[295], publié en 1829, est un ouvrage didactique destiné à l'enseignement de la langue portugaise dans les écoles primaires de la province du Maranhão, au nord-est du Brésil. À l'instar de Fortes (1816), Duarte a également joué un rôle pionnier dans la production des grammaires portugaises élaborées au Brésil au XIX^{e} siècle, particulièrement pour la grammaire philosophique. En effet, non seulement l'auteur, dans son *Compendio*, décrit les faits de la langue portugaise à partir des théories de la grammaire générale et rationnelle, mais il élabore également des explications sur les principes grammaticaux et les faits linguistiques. Cette grammaire est d'une importance majeure dans l'histoire des grammaires portugaises élaborées au Brésil. D'une part, elle rompt avec le modèle de la grammaire latine auquel se conformait la grammaire de Fortes (1816), comme nous l'avons observé précédemment, et, d'autre part, elle marque l'émergence des

[295] Antônio da Costa Duarte est un prêtre ayant vécu dans la province du Maranhão, au nord-est du Brésil. Ses dates de naissance et de décès demeurent inconnues. Sacramento Blake (1883, vol. 1, p. 144), qui publie son dictionnaire bibliographique au XIX^{e} siècle, indique seulement que Duarte est né « à la fin du siècle dernier », c'est-à-dire à la fin du XVIII^{e} siècle. La préface de la sixième édition mentionne qu'Antônio da Costa Duarte était un professeur de grammaire philosophique de la langue portugaise et d'analyse des classiques portugais.

grammaires philosophiques fondées sur les théories de la grammaire générale et rationnelle.

Le *Compendio* compte six éditions. À partir de la deuxième édition, de 1840[296], Duarte ajoute le qualificatif « philosophique » à l'intitulé de son ouvrage – *Compendio da Grammatica philosophica da lingua portuguesa.* Il fait allusion de la sorte à la *Grammatica philosophica da lingua portuguesa* de Jerônimo Soares Barbosa (1822) et développe le texte grammatical[297]. Quoique le terme « philosophique » n'apparaisse pas expressément dans l'intitulé de l'édition originale, Duarte s'appuie, pour analyser les faits de la langue portugaise, sur la théorie de la grammaire générale française, à laquelle il a probablement eu accès par le truchement de Barbosa[298]. Le grammairien portugais Barbosa est dans l'horizon de rétrospection de Duarte, en dépit de l'absence de toute référence explicite dans l'ouvrage. Vu que la première édition de la grammaire de Duarte comporte un fondement philosophique et que les ajouts effectués, à propos du chapitre III consacré à la syntaxe, n'apportent pas de changements significatifs au texte grammatical et, par voie de conséquence, à l'analyse de l'auteur, nous avons retenu cette première édition comme source principale. Cependant, nous nous référerons également à la sixième édition, de 1877[299], afin de vérifier ces ajouts.

Au Brésil, Duarte reprend la conception du rapport entre le langage et la pensée ; une conception qui conforme la théorie de la grammaire générale en France et au Portugal. Dans son texte introductif, le grammairien brésilien conçoit l'universalité de la pensée et du langage, la relation entre les idées ainsi que le postulat général qui conforme l'hypothèse du langage-traduction (Auroux, 1979, p. 70), à savoir que le langage est l'expression de la pensée :

> Na formação de seus pensamentos é uniforme, unico, e immutavel o procedimento do espirito humano ; pois que todo o homem, de qualquer Nação que seja, pensa porque tem idéas, e comparando-as aprende as relações que entre ellas ha : mas **como entre as operações de nosso espirito e a Linguagem articulada, por meio da qual se exprimem, ha uma intima connexão e correspondencia** ; é forçoso

[296] Sacramento Blake (1883, p. 1145) affirme que la deuxième édition date de 1840 : « *Compendio de grammatica philosophica da lingua portuguesaeza, escolhido pela congregação do lyceu do Maranhão para uso do mesmo lyceu. Maranhão, 1840 – Esta edição é segunda e já acrescentada* » (« *Compendio de grammatica philosophica da lingua portuguesaeza,* choisi par la congrégation du lycée du Maranhão pour l'usage du même lycée. Maranhão, 1840 – Cette édition est la deuxième. »).

[297] L'édition originale compte 99 pages. La sixième, publiée en 1877, fait 148 pages et comporte un nombre considérable de notes. Pour la comparaison des différentes éditions, voir Leite (2018b).

[298] Cf. Leite (2018b).

[299] Nous n'avons pas eu accès à la deuxième édition de Duarte.

> que esta mesma immutabilidade se communique ás Linguas de todos os Povos. (Duarte, 1829, *introdução*, p. 1, je souligne)
>
> [Traduction]
> L'esprit humain, pour la formation de ses pensées, procède de manière uniforme, unique et immuable. Tout homme, quelle que soit sa nation, pense parce qu'il a des idées. En les comparant, il apprend les rapports existant entre elles. **Étant donné qu'une intime connexion et correspondance se présente entre les opérations de notre esprit et le langage articulé, par lequel elles s'expriment,** cette même immutabilité se communique fondamentalement aux langues de tous les peuples.

Duarte mentionne une correspondance intrinsèque entre les opérations de la pensée et le langage articulé, c'est-à-dire la parole. Or, Barbosa (1822, *introdução*, p. V ; p. 8), s'il se réfère également au langage articulé, ne stipule aucunement cette correspondance intrinsèque ou cette relation entre la pensée et le langage articulé. Duarte semble donc connaître l'œuvre de Condillac, plus précisément la *Grammatica* (1775, I, p. 13), où le grammairien français analyse singulièrement cette relation. Néanmoins, cette intime correspondance entre la pensée et le langage, à laquelle fait référence Duarte, diffère de la conception de Condillac. Le grammairien français distingue effectivement, d'un côté, le langage successif et, de l'autre, les pensées simultanées. Il affirme donc qu'aucune correspondance exacte entre la pensée et la parole n'a lieu. En fait, Duarte combine la conception rationaliste développée autour de la relation entre la pensée et le langage avec la terminologie élaborée par Condillac.

En accord avec Barbosa, Duarte conçoit la grammaire comme un *art*, mais également comme un *système*, tel que l'illustre le tableau ci-dessous.

Barbosa (1822)	Duarte (1829)	Duarte (1877)[6]
A Grammatica pois, que não he outra couza […] senão a Arte, que ensina a pronunciar, escrever, e falar correctamente qualquer Lingua. (*Introdução*, p. VIII) Toda a Grammatica he hum systema methodico de Regras, que resultão das observações feitas sobre os usos e factos das Linguas. (*Introdução*, p. XIX) [Traduction] La grammaire n'est rien d'autre	Grammatica Portugueza é a Arte que ensina a falar, ler, e escrever sem erros a Lingua Portugueza. (p. 9) [Traduction] La grammaire portugaise est l'art qui enseigne à parler, à lire et à écrire sans erreurs la langue portugaise.	Arte é um systema, rasoado de operações proprias a produzir um effeito importante á vida, e que se não podia esperar da natureza só. (p. 9) [Traduction] L'art est un système raisonné d'opérations propres à produire un effet important à la vie et qu'on ne saurait espérer de la nature. (p. 9)

[…] que l'art enseignant à prononcer, à écrire et à parler correctement une langue. Toute la grammaire est un système méthodique de règles, qui résultent des observations faites sur les usages et les faits des langues.		

Eu égard aux particularités de la langue portugaise, Duarte (1829, p. 9) et Barbosa font valoir la conception normative de la grammaire comme un art, car ils visent la prescription des règles ainsi que la correction grammaticale et linguistique. Dans la sixième édition (1877, p. 9), une note pose la conception de l'art comme un système, c'est-à-dire comme un ensemble structuré dont les parties sont interconnectées. Bien que Duarte s'inspire de Barbosa (1822, *introdução*, p. VIII-IX), il élabore ses propres définitions. Dans la première définition de l'édition originale, le grammairien brésilien souligne le caractère normatif et particulier de la grammaire portugaise. Il traite ainsi la normatisation des règles du portugais comme une langue particulière et restreint son champ d'application, contrairement à Barbosa qui l'étend à toutes les langues. Dans la seconde définition, absente de l'édition originale, Duarte pose cette notion de l'art saisi comme un système. Il est alors conduit à concevoir la grammaire comme un système de règles propres à une langue particulière et où la raison se fonde sur l'expérience et la perception des choses du monde. Ces deux définitions révèlent que Duarte ne reproduit nullement les schémas élaborés par Barbosa. À vrai dire, le grammairien brésilien les adapte à son analyse de la langue portugaise.

Duarte reprend également la distinction entre les grammaires générale et particulière ; une distinction suggérée par la grammaire de Port-Royal (1660), systématisée par Beauzée (1767) et utilisée par Barbosa (1822). Toutefois, il délaisse la terminologie de ce grammairien portugais. En effet, si Barbosa (1822, *Introducão*, p. XIX), à l'instar de Beauzée (1767, p. IX-X), emploie le terme *général* pour qualifier la grammaire traitant les usages et les faits communs au plus grand nombre possible de langues, Duarte, de son côté, opte pour le terme *universel*.

> Sendo porém a Grammatica Universal a Arte, que analysando o pensamento, ensina com que especie de palavras se devem exprimir as idéas e as relações, de que elle póde constar ; segue-se que **a Grammatica Universal é tambem immutavel e a mesma em todas**

> **as Nações**. Mas como estas escolhêrão para signaes de suas idéas vocabulos differentes só no material dos sons, é preciso accommodar aquelles mesmos principios invariaveis á indole de cada Lingua, começando pelo estabelecimento dos preceitos geraes da Linguagem, e applicando-os depois aos usos da [língua] que se pretender ensinar : eis aí o que se chama Grammatica Particular. (Duarte, 1829, *introdução*, p. 1, je souligne)
>
> [Traduction]
> Puisque la grammaire universelle est l'art qui, en analysant la pensée, enseigne avec quel type de mots il faut exprimer les idées et les relations dont elle peut être composée ; il s'ensuit que la **grammaire universelle est immuable et identique pour toutes les nations**. Cependant, comme ces nations ont choisi des vocables différents pour signifier leurs idées, il convient d'accommoder ces mêmes principes invariables au caractère de chaque langue, en commençant par l'établissement des principes généraux du langage et en les appliquant ensuite aux usages de la [langue] à enseigner. Ainsi se présente ce qu'on appelle la grammaire particulière.

Le choix du terme *universel* pour qualifier la grammaire est justifié par le propos de cette grammaire universelle, à savoir l'analyse de la pensée à travers l'étude des mots, qui expriment cette pensée, et de leurs rapports entre eux. Puisque la pensée, conçue comme le fondement de la grammaire, est universelle, le terme utilisé par Duarte pour qualifier la grammaire doit caractériser cette universalité. Le grammairien brésilien a possiblement été inspiré par les idées de Souza (1804, p. 1-2). L'auteur portugais fait en effet également usage du terme *universel* en lieu et place du terme *général* pour caractériser la grammaire, qui est saisie comme « immutavel assim como a Natureza, da qual ela he huma copia comum a todos os seculos, e a todos os Povos » [« immuable à l'instar de la nature, dont elle est une copie commune à tous les siècles et à tous les peuples »] (*ibid*.). Quoi qu'il en soit, la terminologie n'interfère aucunement avec la conception de Duarte, qui considère les termes *universel* et *général* comme analogues. Il convient également de noter que Duarte caractérise la grammaire universelle plutôt comme un *art* que comme une *science* et lui confère le même statut que les grammaires particulières. Seule la partie matérielle, c'est-à-dire les mots, comme signes des idées demeurant communes à tous les hommes, distingue ces grammaires de la grammaire universelle. Selon Leite (2018a, p. 104), la grammaire particulière tient compte non seulement des règles conformant une langue particulière, mais aussi des « regras gerais do pensamento […] pela análise das proposições enunciadas » (« règles générales de la pensée […] par l'analyse des propositions énoncées »).

La sixième édition présente en note les définitions de la *langue* et du *langage d'action*. Ces définitions corroborent notre thèse selon laquelle Duarte connaissait les œuvres de Condillac. Le grammairien brésilien se sert des idées de son homologue français sur le *langage d'action*, sur le *langage articulé* et sur la *langue bien faite* afin d'élaborer ses propres définitions de la *langue* et du *langage d'action*.

> Lingua é todo o systema de signaes que directamente manifestão o pensamento. Esta definição comprehende a linguagem articulada e a linguagem da acção.
> Referindo-nos porém á linguagem articulada, *Lingua é a collecção de vocabulos de que usa qualquer nação*.
> A linguagem da acção consiste nos gestos, movimentos do rosto, e sons inarticulados.
> Uma lingua *deve ser facil,* para que seja entendida dos ignorantes e dos sabios. Mas para que uma Lingua seja bem *feita* e *facil,* deverá ser *clara, precisa* ou resumida, *rica,* e *fundada* na *origem* e geração das *idéas.* (Duarte, 1877, p. 9-10)

> [Traduction]
> La langue est le système de signes qui manifestent directement la pensée. Cette définition inclut le langage articulé et le langage de l'action.
> En ce qui concerne le langage articulé, la *langue est l'ensemble des vocables en usage dans une nation.*
> Le « langage de l'action » se compose de gestes, de mouvements du visage et de sons inarticulés.
> Une langue *doit être facile* afin qu'elle puisse être comprise aussi bien par les ignorants que par les sages. Mais pour qu'une langue soit bien *faite* et *facile*, elle doit être *claire*, *précise* ou concise, *riche, et fondée* sur *l'origine* et sur la génération des *idées*.

Lorsque Duarte considère la théorie générale sur les relations entre la pensée et le langage, il conçoit la langue comme un système de signes, à travers lequel s'exprime la pensée. La langue est formée, d'une part, par le langage articulé, qui se manifeste par la parole, et, d'autre part, par le langage de l'action, qui s'exprime par les gestes et les sons inarticulés. Partant des idées de Condillac, Duarte conçoit que la langue doit être bien faite, c'est-à-dire présenter une construction simple et exacte. Pour ce faire, elle doit donc se fonder sur l'expérience et la perception des choses du monde (Auroux, 1982, p. 181), car les idées tirent leurs contenus de l'expérience, du contact avec le monde extérieur.

Tributaire de Barbosa, Duarte (1829, p. 9) présente une structure quadripartite pour sa grammaire, *orthoépie*, *orthographe*, *étymologie*[300] et *syntaxe*. La quatrième partie consacrée à la syntaxe se compose de cinq chapitres : I. Dos elementos essenciais da oração (Des éléments essentiels de la phrase) ; II. Da concordância regular (De la concordance régulière) ; III. Da concordância irregular por silepse (De la concordance irrégulière par la syllepse) ; IV. Da regência regular (De la rection régulière) ; V. Da regência irregular por elipse (De la rection irrégulière par l'ellipse). Cette division est similaire à celle élaborée par Barbosa, qui traite également de la concordance et de la rection régulières et irrégulières. Pour analyser la syntaxe, spécifiquement, le grammairien brésilien adopte surtout les théories qui conforment la grammaire générale française et la grammaire philosophique portugaise. Il distingue ainsi la syntaxe de la construction et examine la proposition, la concordance et le complément, quoiqu'il se serve du cadre latin pour traiter la concordance et le régime.

En premier lieu, à l'égard de la distinction entre la syntaxe et la construction, Duarte combine la définition en usage dans la grammaire latine – selon laquelle la syntaxe est saisie comme une composition des parties de la phrase en fonction des relations de concordance ou de régime opérant entre les mots – avec celle issue de la théorie générale de la grammaire française – qui stipule que la construction est comprise comme l'agencement des mots dans la phrase. Cette conception de la construction tient également compte de la disposition des phrases dans le discours. Duarte fait ainsi usage non seulement du modèle de la grammaire latine, en considération de son universalité implicite, mais aussi de la généralité assumée de la théorie élaborée par la grammaire générale française, quand il reprend et adapte au portugais la distinction établie par Du Marsais dans l'article *Construction* (*Encyclopédie*, vol. IV, 1754, p. 73a).

> *Syntaxe*, isto é, Composição, é a parte da Grammatica, que ensina a compor uma oração, segundo as relações que as palavras tem umas com as outras. Estas relações são ou de identidade e conveniencia, isto é, de Concordancia ; ou de determinação e dependencia, isto é, de Regencia.
> A *Construcção*, isto é, a Collocação, ensina a pôr cada palavra e cada oração no logar, que lhe é destinado pelo uso da Lingua. (Duarte, 1829, p. 64)

[300] Dans la première édition, Duarte (1829, p.17-18) reconnaît six classes de mots : le nom substantif, le nom adjectif, le verbe substantif, la préposition, la conjonction et l'interjection. Les articles, les pronoms et les participes sont inclus dans les adjectifs. Dans la sixième édition (1877, p. 26), le grammairien brésilien supprime l'interjection, alléguant qu'elle ne constitue pas une partie élémentaire de la phrase, mais qu'elle équivaut en soi à une phrase. Il ne considère alors que cinq parties pour la phrase.

> [Traduction]
> *La syntaxe,* c'est-à-dire la composition, est la partie de la grammaire qui enseigne à composer une phrase, en fonction des rapports entre les mots. Ces rapports sont soit d'identité et de convenance, c'est-à-dire de concordance, soit de détermination et de dépendance, c'est-à-dire de rection.
> *La construction,* c'est-à-dire la disposition, enseigne à mettre chaque mot et chaque phrase à la place que lui assigne l'usage de la langue.

À l'instar de Barbosa (1822, p. 362), Duarte considère que la construction varie pour chaque langue selon l'usage. Pour le grammairien brésilien, l'agencement des mots dans la phrase et des phrases dans le discours, c'est-à-dire leur ordre, vise à la clarté de l'expression, quelle que soit la construction utilisée – directe, inversée ou transposée. Selon Duarte (1829, p. 77), l'ordre direct des mots dans la proposition simple, par exemple, obéit à une règle générale : « primeiro está o sujeito, depois o verbo, e depois o attributo, como : *A velhice é doença* » (« d'abord le sujet, puis le verbe et ensuite l'attribut. Par exemple, *La vieillesse est une maladie* »). Il s'agit donc du modèle propositionnel élaboré par la *GGR* (1767, p. 28 [1660]). Duarte (1829, p. 77-79) considère également d'autres modèles : sujet + verbe + complément, par exemple « *Eneas matou a Turno* » (« Éneas a tué Turno ») ; sujet + complément + verbe + complément, par exemple « *os Lusos por herança valorosos, fôrão sempre fieis ao Throno e á Patria* » (« les Lusitaniens, par héritage valeureux, ont toujours été fidèles au Trône et à la patrie »). Ces autres modèles adoptés par Duarte montrent que le grammairien se concentre sur l'analyse grammaticale sans se détacher complètement de l'analyse logique de la proposition. La nature de son ouvrage, une grammaire philosophique qui articule la langue et la raison, justifie cette position.

Duarte analyse également la proposition. Nous reprenons de l'édition originale de sa grammaire deux définitions. La première stipule que la proposition est l'*union* des termes et la seconde, l'énonciation des termes :

> 1. Oração ou Proposição é a uniaõ de um attributo com um sujeito, como : *O homem é racional*. (Duarte, 1829, p. 18)
> 2. Oração ou Proposição é a enunciação de um attributo em um sujeito, como : *O vicio é detestável*. (*ibid*., p. 64)
>
> [Traduction]
> 1. L'énoncé ou la proposition est l'union d'un attribut avec un sujet. Par exemple, *L'homme est rationnel*.
> 2. L'énoncé ou la proposition est l'énonciation d'un attribut en un sujet. Par exemple, *Le vice est détestable*.

La sixième édition fait valoir la conception de la proposition comme une énonciation plutôt que comme l'union de deux éléments. Ainsi, Duarte ajoute simplement une note pour la première définition et développe la seconde :

> 1. *Oração* ou *Proposição* é a enunciação de um attributo em um sujeito, como *o homem é racional*. (1) […] Proposição é um juízo enunciado […] (Duarte, 1877, p. 26)
> 2. *Oração* ou *Proposição* é a enunciação de um attributo em um sujeito, isto é, um juizo enunciado, como : *O vicio é detestável*. (*ibid*., p. 103)
>
> [Traduction]
> 1. L'*énoncé* ou la *proposition* est l'énonciation d'un attribut en un sujet. Par exemple, *l'homme est rationnel.* (1) […] La proposition est un jugement énoncé […]
> 2. L'*énoncé* ou la *proposition* est l'énonciation d'un attribut en un sujet, c'est-à-dire un jugement énoncé. Par exemple, *Le vice est détestable*.

À l'évidence, la conception de la proposition comme le résultat linguistique de l'acte de juger, héritée de Condillac (1775, I, p. 102-103), « une proposition est l'expression d'un jugement », prévaut sur celle de Port-Royal (1676, p. 28-29 [1660]), selon laquelle la proposition est un acte du jugement, « le jugement que nous faisons des choses […] s'appelle proposition ». Concernant cet écart entre la théorie de Port-Royal et celle de Condillac, Raby (2018, p. 89) précise que « la propositon n'est plus l'image du jugement mais le résultat d'une analyse progressive de la pensée que le langage seul objective ». Cette conception de Duarte n'est pas sans rapport avec celle de Barbosa (1822, p. 363), « Oração, ou Proposição, ou Frase […] he qualquer juizo do entendimento, expressado com palavras » (« Énoncé, proposition ou phrase […] est tout jugement de l'entendement exprimé avec des mots »), qui s'inspire, à son tour, des idées de Condillac. Les définitions élaborées par Duarte montrent que sa conception se développe autour de la notion de proposition et de ses constituants, tel le verbe. Dans l'édition originale (1829, p. 36), le grammairien brésilien conçoit le verbe substantif *être* comme celui « que une o attributo da oração com o sujeito, e enuncia a coexistência de um em outro » (« qui unit l'attribut de la phrase avec le sujet, et énonce la coexistence de l'un dans l'autre »). Dans la sixième édition (1877, p. 53), Duarte conçoit que le verbe substantif *être* « serve de cópula ou nexo que une os termos da proposição, isto é, o attributo e o sujeito » (« sert de copule ou de nexus, qui unit les

termes de la proposition, c'est-à-dire l'attribut et le sujet »). Les différences entre ces deux définitions, la première attachée aux idées de Condillac (1775, II, p. 117-118) et la seconde, à la conception logique de Port-Royal, dénotent le caractère éclectique de la grammaire portugaise. Il convient de noter que ces deux conceptions apparaissent dans la grammaire de Barbosa (1822, p. 192-193) et que Duarte les lui emprunte : « qualquer proposição ou oração não he outra couza se não a enunciação da identidade e coexistencia de huma qualidade, ou attributo com hum sujeito » (« toute proposition ou phrase n'est rien d'autre que l'énonciation de l'identité et la coexistence d'une qualité ou de l'attribut avec un sujet ») ; « em havendo hum substantivo […] hum adjectivo […] e o verbo substantivo Ser para servir de nexo ou copula a hum e outro ; está feita qualquer proposição » (« toute proposition est faite avec un substantif […] un adjectif […] et le verbe substantif *être* pour servir de nexus ou de copule entre l'un et l'autre »).

Outre la proposition simple, Duarte analyse également la proposition complexe. Le grammairien brésilien se sert alors des idées de Barbosa (1822, p. 364-367). Non seulement il analyse les propositions principales, subordonnées ainsi que les partielles explicatives et restrictives, mais il reprend encore la notion de proposition partielle intégrante du grammairien portugais. Duarte conserve certains points de cette doctrine de Barbosa (1822) et en modifie d'autres. Tout d'abord, l'auteur délaisse l'expression *proposition fatale*, que Barbosa (1822, p. 366, 370) emploie comme synonyme de *proposition totale* et de *proposition principale*. Cette expression ne correspond pas en effet à la nature de cette proposition, à savoir une proposition de sens complet. Ensuite, Duarte (1829, p. 65) stipule que la proposition subordonnée n'appartient pas à la proposition principale, quoiqu'il affirme que son sens est incomplet et qu'elle dépend donc de cette proposition. La conception de Duarte semble pour le moins confuse, car la caractéristique de la proposition subordonnée est d'appartenir à la proposition principale, dont elle développe le sens. Puis, le grammairien brésilien classe les propositions partielles en explicatives, restrictives et intégrantes, alors que Barbosa (1822, p. 356) les distribue en incidentes et intégrantes, et ordonne les propositions incidentes en explicatives et restrictives. Duarte abrège donc la classification des propositions partielles dans sa grammaire. À l'égard de la proposition intégrante, la définition élaborée par Duarte, en conformité avec celle de Barbosa, repose sur le critère fonctionnel sémantique.

> As [proposições] integrantes são aquellas, que acabão de inteirar e completar a significação ou activa, ou relativa de hum verbo antecedente, que demanda hum objecto ou hum termo, em que se empregue. (Barbosa, 1822, p. 359)
>
> [Traduction]
> Les [propositions] intégrantes complètent la signification active ou relative d'un verbe antécédent, qui, pour son emploi, requiert un objet ou un terme.
>
> Proposição Integrante é a que inteira e completa a significação transitiva do verbo adjectivo, isto é, do attributo nelle incluido, como : *Desejo ser virtuoso, Dizem que Francisco é sabio, Espero que venhas hoje.* (Duarte, 1829, p. 66)
>
> [Traduction]
> La *proposition intégrante* complète la signification transitive[301] du verbe adjectif, c'est-à-dire de l'attribut qui y est inclus. Par exemple : Je *souhaite* être vertueux, on *dit* que François est sage, j'*espère* que tu viens aujourd'hui »).

Quoique Barbosa et Duarte usent une terminologie distincte, les deux auteurs considèrent, dans les définitions présentées, la construction de la classe des verbes transitifs ainsi que la notion de complément.

À propos de la concordance et du régime, Duarte combine les termes employés depuis la grammaire latine, *concordance*, *convenance* et *régime*, avec les termes utilisés dans la grammaire générale française, *identité*, *détermination* et *dépendance*. Cette combinaison dénote le rapport de la doctrine du grammairien brésilien avec, d'une part, le modèle de la grammaire latine et, d'autre part, la théorie de la grammaire générale élaborée par les grammairiens français et adaptée au portugais par Barbosa, au début du XIX[e] siècle. Duarte (1829, p. 67) élabore une définition de la *concordance* qui repose sur des critères sémantico-syntaxiques. Il considère le rapport d'identité entre les termes de la proposition et entre les propositions : « concordância é a união das palavras e proposições, que tem entre si relações de identidade e conveniencia[302] » (« la concordance est l'union des mots et des propositions, qui entretiennent entre eux des rapports d'identité et de convenance »). Ces relations constituent donc le fondement de la concordance.

---

[301] Par sens transitif, on entend le sens vague et imprécis qu'un mot peut avoir.

[302] Dans la sixième édition, le grammairien brésilien (1877, p. 107) supprime le terme *identité* de son texte et affirme que « concordancia é a união das palavras e proposições, que tem entre si relações de conveniencia » (« la concordance est l'union des mots et des propositions qui ont entre eux des rapports de convenance »).

En accord avec Barbosa (1822, p. 372-377), Duarte traite la concordance entre les termes de la proposition ainsi qu'entre les propositions dans l'énoncé. Pour l'accord régulier entre les termes de la proposition, il élabore également des règles à l'égard de la concordance, 1. de l'attribut avec le sujet et 2. du verbe avec le sujet. La première règle varie en fonction de la nature des termes de la proposition. Ainsi,

> o Attributo concorda com o Sujeito, em razão do verbo, que é o nexo que une um com outro, como : O temor de Deus é o principio da sabedoria. Quando o Attributo é um appellativo, póde em genero e numero ser differente do Sujeito, como *: O bom filho é as delicias de seu pai.*
> Mas se o Attributo é um adjectivo, deve estar na terminação e numero, accommodado ao genero e numero do Sujeito ; pela razão de que o adjectivo concorda com um substantivo em genero e numero, como : *Este cravo é formoso, Estas flores são cheirosas.* (Duarte, 1829, p. 67)
>
> [Traduction]
> l'attribut s'accorde avec le sujet en raison du verbe, qui est le nexus unissant l'un à l'autre. Par exemple, l*a crainte* de Dieu est le *commencement* de la sagesse. Lorsque l'attribut est un appellatif, il peut être différent en genre et en nombre du sujet. Par exemple, *Le bon fils fait la joie de son père*.
> Toutefois, si l'attribut est un adjectif, il doit être accordé, par la terminaison et le nombre, au genre et au nombre du sujet, car l'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec un nom. Par exemple, *Cet œillet est beau, Ces fleurs sont parfumées*.

Cette règle diffère de celle de Barbosa (1822, p. 372-373). Effectivement, le grammairien portugais, alors qu'il traite ce type d'accord, ne mentionne ni le verbe copule ou nexus comme un critère définissant l'accord entre l'attribut et le sujet, ni l'accord irrégulier de l'attribut avec le sujet lorsque l'attribut est un nom appellatif. Seule la dernière règle à propos de l'accord de l'adjectif en position prédicative est reprise chez Barbosa.

En ce qui concerne l'accord entre l'adjectif et le substantif, Duarte se démarque de son homologue portugais. Il conçoit en effet un accord entre l'adjectif apposé et un substantif sous-entendu.

> Se o Sujeito é nome próprio, o adjectivo não póde concordar com elle, mas sim com um appellativo da classe, a que o Sujeito pertence, como : *Pedro* é *sabio,* isto é, *Pedro* é homem *sabio* ; O *Brazil é vastissimo,* isto é, *O Brazil* é *um* Imperio *vastissimo.* (Duarte, 1829, p. 67)
>
> [Traduction]

> Si le sujet est un nom propre, l'adjectif ne saurait s'accorder avec lui, mais avec un appellatif de la classe à laquelle le sujet appartient. Par exemple, *Pierre est sage*, c'est-à-dire que *Pierre* est un homme *sage* ; *Le Brésil est très vaste*, c'est-à-dire que *Le Brésil* est un empire *très vaste*.

Cet accord ne saurait se justifier par la syllepse, car il ne présente pas d'accord irrégulier. En fait, les mots correspondent et s'accordent les uns avec les autres. Il ne s'agit donc que d'un accord régulier entre un adjectif apposé explicite et l'idée associée au sujet.

Duarte (1829, p. 67-68) respecte également la doctrine de Barbosa (1822, p. 372-373) pour l'accord entre les termes de la proposition, avec le sujet ou l'attribut composé. Dans ce type d'accord, la conjonction et le verbe, par leur identité, marquent la relation unissant les mots, comme dans l'exemple « *A fé, esperança, e caridade são virtudes theologaes* » et « *Deus é justo, sabio, poderoso, e perfeitíssimo* » (« La foi, l'espérance et la charité sont des vertus théologales » et « Dieu est juste, sage, puissant et très parfait »).

La seconde règle de l'accord du verbe en nombre et en personne avec le sujet, dans les exemples *O homem é racional* et *Os meninos brincão* [L'homme est rationnel et Les garçons jouent] (cf. Duarte, p.1829, p. 68), est la règle traditionnelle qui caractérise le modèle de la grammaire latine et qui est fidèlement repris par le grammairien brésilien. Il convient de noter que cette règle figure également dans la grammaire de Barbosa (1822, p. 373) et corrobore l'universalité implicite de ce modèle.

L'accord des propositions partielles explicatives et restrictives avec les propositions totales provient aussi de la doctrine de Barbosa.

> As proposições Parciaes Explicativas, e Restrictivas concordão com suas Totaes, por meio de algum dos demonstrativos conjunctivos *Que, Qual, Quem, Cujo,* e por sua posição immediata depois da palavra que ellas modificão, como : *O homem que é justo não usurpa o alheio.* (Duarte, 1829, p. 68)
>
> [Traduction]
> Les propositions partielles explicatives et restrictives s'accordent avec leurs propositions totales, moyennant certains démonstratifs conjonctifs *que, quel, qui, dont,* et leur position immédiate après le mot qu'elles modifient. Par exemple, *L'homme* qui est *juste n'usurpe pas l'autre.*

Contrairement à Barbosa (1822, p. 374-375), Duarte n'emploie aucunement le terme *proposition incidente* lorsqu'il analyse l'accord des propositions partielles

explicatives et restrictives. Cependant, l'explication avancée par l'auteur demeure identique. Il s'agit d'un accord marqué non seulement par la position immédiate de la proposition partielle par rapport au terme qu'elle explique ou restreint, mais aussi par la présence des démonstratifs conjonctifs *que, qual, quem, cujo* (que, quel, qui, dont) et de leurs variations au début de ces propositions. Le terme « démonstratif conjonctif » est également repris chez Barbosa (1822, p. 360, 442), lequel le tient à son tour de Beauzée (1767, I, p. 364-366).

Duarte récupère aussi chez Barbosa l'accord de la proposition intégrante avec un terme de la proposition totale, ce qui corrobore la productivité de la doctrine du grammairien portugais. Selon Duarte,

> as Proposições Integrantes que tem o verbo no indicativo ou no subjunctivo, concordão tambem com suas Totaes pelo conjunctivo *Que*, ou por meio de outra conjuncção, e por sua posição immediata depois da palavra, cuja significação ellas inteirão e completão, como : *Dizem* que a lua tem habitadores.
> As proposições integrantes que tem o verbo no infinito impessoal[303], concordão com suas totaes pela identidade de sujeito, como : *Desejo* ser feliz. Tendo porem o verbo no infinito pessoal, concordão tambem com suas Totaes, porque são uma parte integrante dellas, como : *Julgo* seres sabedor. (Duarte, 1829, p. 67-68)
>
> [Traduction]
> les propositions intégrantes où le verbe est à l'indicatif ou au subjonctif s'accordent aussi avec leurs propositions totales par le conjonctif *que* ou par le biais d'une autre conjonction, ainsi que par leur position immédiate après le mot dont elles complètent la signification. Par exemple, *On dit que la lune a des habitants*.
> Les propositions intégrantes où le verbe est à l'infinitif impersonnel s'accordent avec leurs propositions totales par l'identité du sujet, comme dans *Je souhaite être heureux*. Le verbe étant à l'infinitif personnel, elles s'accordent également avec leurs propositions totales, car elles en font partie intégrante. Par exemple, *Je pense que tu es sage*.

Non seulement Duarte se sert de la doctrine de Barbosa pour traiter l'accord de la proposition intégrante avec la proposition totale, mais il ajuste encore cette doctrine à son analyse. Ainsi, le grammairien brésilien, conformément aux idées de Barbosa, affirme que l'accord entre la proposition intégrante, qui présente un verbe au mode indicatif ou subjonctif, et la proposition totale est marqué à la fois par l'emploi du conjonctif *que*, qui introduit la proposition intégrante, et par la position immédiate de

[303] Voir note 274.

cette proposition après le verbe adjectif ou l'attribut dont elle complète le sens. Duarte, qui adapte les idées de Barbosa à son analyse, affirme que la proposition intégrante peut être introduite aussi bien par le démonstratif conjonctif *que* que par une conjonction. Il se distingue ainsi de son homologue portugais, qui stipule que la proposition intégrante est introduite uniquement par le conjonctif *que*.

L'accord entre la proposition intégrante, dont le verbe est à l'infinitif impersonnel, et la proposition totale est également reprise chez Barbosa. Dans ce cas, l'accord est marqué par l'identité des sujets des propositions, car les deux propositions présentent le même sujet. Duarte considère également l'accord entre la proposition intégrante, dont le verbe est à l'infinitif personnel, et la proposition totale, quoique les sujets conformant ces propositions diffèrent. Le fait que la proposition intégrante complète le sens de la proposition totale justifie cet accord.

Quant à l'accord des propositions subordonnées avec la proposition principale, il est marqué par les conjonctions les reliant. Ainsi,

> as Proposições Totaes Subordinadas concordão com a Principal, por meio das conjuncções, as quaes dão além disto seu nome ás proposições em que estão, como : A virtude é um bem precioso, porque nos conduz á felicidade ; porque nos conduz &c. é uma Proposição Causal, unida á Principal pela conjuncção porque. (Duarte, 1829, p. 68)
>
> [Traduction]
> les propositions totales subordonnées s'accordent avec la principale au moyen des conjonctions, qui donnent aussi leur nom aux propositions dans lesquelles elles figurent. Par exemple, *La vertu est un bien précieux, parce qu'elle nous conduit au bonheur* ; *parce qu'elle nous conduit* est une proposition causale, unie à la principale par la conjonction parce que.

À l'instar de Barbosa (1822, p. 377), Duarte admet que les propositions subordonnées sont liées à la proposition principale par les conjonctions et les phrases conjonctives. Le grammairien brésilien développe cependant les idées de Barbosa en élaborant une classification des propositions subordonnées en fonction de la dénomination des conjonctions, comme pour le cas de la proposition causale.

L'accord traditionnel de la proposition responsive avec l'interrogative est également repris chez Barbosa (1822, p. 377). Sur ce point, Duarte récupère non seulement la règle, mais aussi une partie de l'exemple donné par le grammairien portugais.

> A Proposição Responsiva regular concorda com a Interrogativa em ter a mesma linguagem, e os mesmos complementos, ou relações, como : *Quem és tu ? Sou Antonio ; De quem* é *este livro ? De Pedro* ; isto é, *Este livro é de Pedro*. (Duarte, 1829, p. 69)
>
> [Traduction]
> La proposition responsive régulière s'accorde avec l'interrogative en ayant le même langage ainsi que les mêmes compléments ou relations. Par exemple, *Qui êtes-vous ? Je suis Antoine* ; *À qui est ce livre ? À Pierre* ; c'est-à-dire que *Ce livre est à Pierre*.

Cet accord entre les propositions interrogative et responsive est justifié par l'utilisation du « même langage ». Il s'agit de la correspondance exacte entre les termes des propositions, à savoir l'accord mutuel, l'emploi de verbes au même temps verbal et avec les mêmes compléments[304].

Dans la troisième partie de la grammaire, dédiée à la syntaxe, le chapitre IV traite le régime régulier[305]. Duarte, tributaire des idées de Barbosa (1822, p. 392), qui stipule que « Reger quer quer dizer determinar, e demandar alguma couza » (« Régir signifie déterminer et demander quelque chose »), utilise le terme traditionnel *régime* pour analyser le rapport de détermination entre les mots dans la phrase.

> Reger é determinar e demandar alguma cousa. Somente o Verbo adjectivo, em razão do attributo, incluido nelle, o Adjectivo de significação transitiva, e a Preposição, regem outras palavras, porque as demandão e pedem depois do si. (Duarte, 1829, p. 71)
>
> [Traduction]
> Régir est déterminer et demander quelque chose. Seuls le verbe adjectif, en raison de l'attribut, qui y est inclus, l'adjectif de signification transitive et la préposition régissent les autres mots, car ils les requièrent et les demandent après eux.

La définition donnée par Duarte, en accord avec celle de Barbosa, repose sur le critère sémantique. Les verbes requièrent ainsi un objet en fonction de leur signification active, par exemple *Amo a virtude* (J'aime la vertu) ; les adjectifs requièrent un terme en fonction de leur signification relative, par exemple *Util á pátria* (Utile à la patrie) ; le verbe requiert un objet et un terme en fonction de sa signification simultanée active et

---

[304] Outre l'accord régulier à propos de la correspondance exacte entre les termes de la proposition, Duarte (1829, p. 69-71), à l'instar de Barbosa (1822, p. 378-384), traite également l'accord irrégulier justifié par la syllepse, qui n'entre pas ici dans notre propos.

[305] En accord avec Barbosa, Duarte examine aussi la rection irrégulière. Le grammairien justifie l'absence de l'un des termes de la proposition, à savoir le sujet, le verbe ou l'attribut, ou l'un de ses compléments, par l'ellipse.

relative, par exemple *Pede sabedoria a Deus* (Demandez la sagesse à Dieu). Les mots présentant une signification absolue – *homme*, *livre*, *pierre* – n'en exigent aucun autre pour compléter leur sens. Le verbe adjectif, l'adjectif et la préposition sont donc les classes régissantes, car ils requièrent d'autres mots postposés.

Les mots complétant la signification d'autres mots sont appelés *compléments* (Duarte, 1829, p. 72). Le critère sémantique, qui est retenu pour la définition du régime, sert également à définir le complément. Selon Bouard (2008, p. 904), les notions de complément et de régime se rapportent aux représentations de la proposition et du statut du verbe dans la proposition. En effet, le développement des théories de la grammaire de Port-Royal (1676, p. 28-29 [1660]) autour de la proposition et du statut du verbe *être* (*ibid*., p. 95-97) conduisent à l'émergence de la notion de complément, à la déconstruction du modèle tripartite de la proposition de Port-Royal et à la construction des verbes transitifs et intransitifs (Bouard, 2008, p. 907).

Il n'est pas sans intérêt de noter que Duarte reprend chez Barbosa, moyennant quelques modifications, la notion de complément. À la différence du grammairien portugais (1822, p. 395), il n'établit effectivement aucune correspondance entre les types de compléments et les cas latins.

> Os verbos que tem significação activa, devem ter um Complemento Objectivo ; as palavras que tem significação relativa devem ter um Complemento Terminativo ; os verbos que tem significação activa e relativa, devem ter dois Complementos, um Objectivo, e outro Terminativo. As palavras de significação absoluta são susceptiveis do Complemento ou Restrictivo, ou Circumstancial, e nestes casos as palavras de significação absoluta são regidas por seus Complementos, como : *Homem de juizo* ; a palavra *homem*, nada pede nem demanda, mas o complemento de *juizo* demanda o antecedente *Homem*, e porisso o está regendo. (Duarte, 1829, p. 72)

> [Traduction]
> Les verbes ayant une signification active doivent avoir un complément objectif ; les mots ayant une signification relative doivent avoir un complément terminatif ; les verbes ayant une signification active et relative doivent avoir deux compléments, un objectif et un terminatif. Aux mots de signification absolue peut être joint un complément restrictif ou circonstanciel, et, dans ces cas, les mots dont la signification est absolue sont régis par leurs compléments. Par exemple, dans *Homme de jugement*, le mot *homme* ne demande ni n'exige rien, mais le complément *de jugement* requiert l'antécédent *Homme*, et, pour cette raison, le régit.

Les compléments sont classés en objectif, terminatif, restrictif et circonstanciel. Selon Duarte (1829, note 21, p. 73), le complément objectif « não é outra cousa senão o complemento do attributo incluido no verbo, como : *Eu amo a virtude, isto é, Eu sou amante da virtude* » (« n'est rien d'autre que le complément de l'attribut inclus dans le verbe. Par exemple, *j'aime la vertu*, c'est-à-dire *je suis un amoureux de la vertu* »). Le grammairien brésilien adopte le modèle propositionnel hérité de Port-Royal et ajoute un complément à l'attribut. Il convient de noter que Duarte reprend la terminologie du modèle de la grammaire latine lorsqu'il se réfère, contrairement à Barbosa, au *verbe actif* plutôt qu'au *verbe transitif*. Il demeure de ce fait attaché à ce modèle, bien que les faits traités se rapportent aux développements de la théorie de la grammaire générale. Le complément terminatif, qui complète le sens d'un mot dont la signification est relative, est introduit par une préposition, comme dans *Ser util á Patria* (Être utile à la patrie) et *Venho de casa* (Je viens de la maison). Cette préposition est le marqueur de ce type de complément. Le complément restrictif, à son tour, est introduit par la préposition *de*. Il complète le sens d'un nom appellatif, dont le sens est absolu, comme dans *Livro de Pedro* (Le livre de Pierre). Enfin, le complément circonstanciel complète le sens d'un verbe ou d'un adjectif, dont la signification est absolue et qui n'a besoin d'aucun complément, comme dans *Pedro morreu em Agosto, por falta de tratamento, e á pura necessidade, com grande mágoa de seus amigos* (Pedro est mort en août, faute de traitement, et dans le besoin, à la grande douleur de ses amis). En accord avec Barbosa (1822, p. 401-402), Duarte (1829, p. 74) affirme que le complément circonstanciel est régi par une préposition. Ces compléments se caractérisent par les circonstances qu'ils indiquent : mode, temps, lieu, prix, cause, entreprise, etc.

L'édition originale de la grammaire de Duarte se caractérise donc par la mise à profit et l'application, tant dans les conceptions de la grammaire, de la langue et du langage que dans le traitement de la syntaxe, des principes conformant la grammaire générale française des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles ainsi que la grammaire philosophique portugaise du XIX^{e} siècle. De la sorte, Duarte s'écarte du modèle de la grammaire latine sur lequel s'est construite la grammaire de Fortes, publiée en 1816. Cependant, le grammairien brésilien conserve partiellement ce modèle pour analyser la syntaxe. Lorsqu'il distingue, par exemple, la syntaxe de la construction, il joint à la notion philosophique de la construction, c'est-à-dire l'ordre des mots dans l'énoncé, la notion traditionnelle héritée de la grammaire latine, à savoir la syntaxe comprise comme une composition des parties de la phrase. Dans son analyse sur la syntaxe, Duarte fait

également usage de la paire traditionnelle concordance et régime. Il fait cependant valoir la relation sémantico-syntaxique entre les mots plutôt que la relation morphologique. S'agissant de la concordance, l'auteur la conçoit comme un accord entre les mots de la proposition, mais aussi entre les propositions dans le discours. À propos du régime, il se sert de la notion de complément pour examiner les relations de dépendance. Quant à l'analyse propositionnelle, Duarte examine la proposition simple ainsi que les propositions complexes : principale, subordonnée et incidente (restrictive et explicative). L'auteur aborde également la proposition intégrante, héritée de Barbosa (1822). Sa classification diffère néanmoins. Le grammairien brésilien regroupe en effet dans le cadre des propositions partielles les propositions explicative, restrictive et intégrante, alors que le grammairien portugais les place dans des niches différentes : d'un côté, les propositions incidentes (restrictives, explicatives) et, de l'autre, les propositions intégrantes. Les conceptions de Duarte à propos de la syntaxe révèlent que l'auteur ne se contente pas d'adopter le modèle hérité de la grammaire latine ou les théories de la grammaire générale et philosophique. Il apporte une véritable réflexion et adapte ces idées à son analyse de la langue portugaise. À l'évidence, la grammaire de Duarte manifeste tout autant l'*universalité implicite* du modèle de la grammaire latine, qui, quoique non expressément énoncée, est observable à travers le transfert de ce modèle, que la *généralité assumée*, c'est-à-dire explicitement reconnue, qui caractérise les théories de la grammaire générale et philosophique.

Conclusion

Nous annoncions en introduction de cette étude que l'objectif général de cette thèse consistait à rendre compte des fondements épistémologiques de la syntaxe portugaise, à savoir le modèle grammatical gréco-latin et la théorie de la grammaire générale française, en considérant l'universalité du premier modèle et la généralité du second. Pour ce faire, il convenait de présenter tout d'abord les notions d'universalité et de généralité, saisies sur le temps long, depuis l'Antiquité gréco-latine jusqu'au XVIII^{e} siècle. Une fois les caractéristiques de ces notions éclaircies, nous avons ensuite analysé le concept de la syntaxe dans les grammaires latines et françaises, qui constituent le socle théorique des grammaires portugaises et brésiliennes. Enfin, nous avons analysé les grammaires portugaise et brésilienne de notre corpus, en examinant leur horizon de rétrospection. Nous avons notamment étudié les descriptions de certains aspects de la syntaxe, à savoir la concordance et le régime. Cet examen nous a permis d'évaluer le point de vue des auteurs à la lumière des traditions grammaticales portugaise et brésilienne, et de vérifier la présence, dans notre corpus, de notions appartenant à la tradition gréco-latine et à la grammaire générale française. De surcroît, eu égard à ces deux modèles possibles pour l'analyse grammaticale, il convenait de déterminer, d'une part, comment ils se reflétaient dans l'analyse de la langue portugaise et, d'autre part, si l'interprétation des faits de langue portugaise donnait lieu à des innovations, ou si l'incorporation de ces modèles autorisait les grammairiens à formuler de nouvelles règles d'usage.

Notre hypothèse de départ postule que les notions d'universalité et de généralité sont distinctes. L'universalité relève du cadre de la grammaire gréco-latine utilisée pour la grammatisation des langues en Occident, alors que la généralité se rapporte aux théories développées dans la grammaire générale française à partir de la *Grammaire générale et raisonnée* (1660). Notre recherche a montré que l'universalité est une notion implicite. Les grammairiens n'évoquent pas explicitement l'universalité du modèle gréco-latin. Pourtant, leurs descriptions des langues modernes à partir de la Renaissance comportent bel et bien les marques de son application. De son côté, la généralité est assumée, c'est-à-dire qu'elle est explicitement reconnue par les grammairiens. Néanmoins, cette notion ne se caractérise pas seulement par les théories élaborées et développées à partir de la *Grammaire de Port-Royal* (1660), comme nous le pensions *a*

priori. Elle se rapporte également à la méthode de généralisation utilisée par les Messieurs de Port-Royal et par les grammairiens de l'*Encyclopédie*, dans le but de présenter les régularités communes au plus grand nombre possible de langues. La construction de cette généralité repose alors sur le modèle de la grammaire latine, car la grammaire latine fournit le cadre de l'analyse des faits linguistiques.

Pour conclure, nous revenons sur les points essentiels dégagés par chaque chapitre, en précisant leurs liens, dans le but d'évaluer le cheminement de notre recherche.

Afin d'étudier les questions posées, à savoir 1. les notions d'universalité et de généralité, 2. les conceptions syntaxiques dans les grammaires latine et française, 3. le développement de certains aspects de la syntaxe dans les grammaires portugaise et brésilienne, sur le temps long, notre réflexion s'appuie sur un « corpus représentatif » (Colombat, 1998) et s'inscrit dans le cadre méthodologique de « l'histoire sérielle » (Auroux, 2008), qui appréhende l'histoire comme une question de dimensions et de relations entre ces dimensions (Auroux, 2006).

Le premier chapitre analyse donc la distinction entre les notions d'universalité et de généralité, sur le temps long, depuis l'Antiquité jusqu'au XVIII^{e} siècle. Il vise à donner une vue d'ensemble de la constitution de ces notions dans la tradition occidentale, en vérifiant leur application et leur développement. Dans un premier temps, nous avons dirigé la notion d'universalité vers le latin, ce qui nous a amenée à réfléchir aux questions suivantes : 1. L'universalité du latin est-elle attestée depuis le début de l'expansion de l'Empire romain ? ; 2. Quel est le rapport entre les statuts du grec et du latin ? Afin d'examiner le statut du latin, il convenait auparavant de vérifier le statut du grec, étant donné que les Romains ont adopté la culture grecque dans ses manifestations les plus diverses, notamment en linguistique, et en ont fait une composante fondamentale de leur identité. Ainsi, en ce qui concerne la manifestation linguistique, nous examinons tout d'abord le grec, puis le latin.

Durant l'Antiquité, plus précisément dans la tradition occidentale, la notion d'universalité est associée à la *koinè* grecque. Le développement et le prestige de la *koinè* dans le monde hellénique, en tant que langue officielle de l'administration et de la culture, comme langue grammaticalisée parlée dans tout le domaine grec, lui confèrent le *statut* de langue universelle. Néanmoins, eu égard aux dialectes grecs qui existent concomitamment à la *koinè*, ainsi qu'aux autres langues qui n'intéressaient pas les Grecs, cette conception est remise en question. Le fait que la *koinè* se présente comme

une langue commune suppose une réunion antérieure : son universalité n'a donc pas été immédiatement établie.

Le latin, de son côté, en raison de sa relation avec le grec, ne partage pas *a priori* le *statut* de langue universelle. La notion d'*utraque lingua,* « l'une et l'autre langue », représente le bilinguisme gréco-latin pratiqué par l'élite romaine dans tous les domaines du savoir. Cette expression révèle la dualité de la culture classique, qui est constituée par la connaissance et l'analyse du grec et du latin, ainsi que par l'éloignement de ces deux langues par rapport aux autres. L'*utraque lingua* s'affiche alors comme le point d'équilibre entre les langues grecque et latine qui, équipollées, se placent au même rang. L'universalité du latin n'est donc pas attestée depuis le début de l'expansion de l'Empire romain, car le latin est lié au grec. Ainsi, l'existence du bilinguisme gréco-latin ne permet pas d'affirmer que le latin est la seule langue parlée sur l'ensemble du territoire romain, contrairement à la *koinè* grecque du monde hellénistique. Le grec et le latin partagent donc le même statut de langue de prestige par rapport aux autres langues.

En revanche, le latin, pris séparément, utilisé comme langue maternelle jusqu'au V^e^ siècle, demeure, au cours du Moyen Âge, une langue de l'administration, des sciences, de la religion et des arts. À la Renaissance, nonobstant le renforcement des langues vernaculaires, le latin reste la langue de la culture scientifique et religieuse. Il est encore en usage comme langue de la science au XVIII^e^ siècle. Par voie de conséquence, à supposer que nous appréhendions le latin comme un moyen d'expression et de communication, comme la langue officielle imposée par l'Empire romain et en usage sur l'ensemble du territoire dominé par Rome, puis comme la langue de l'Église et des universités au Moyen Âge ou comme une langue scientifique utilisée jusqu'au XVIII^e^ siècle, voire jusqu'au XIX^e^ siècle – en France, par exemple, les thèses sont encore rédigées en latin –, il serait à même de jouir du statut de langue universelle, en raison de son caractère unificateur. Le latin a en effet caractérisé la pensée dans le temps et dans l'espace, de multiples façons, et a favorisé la communication entre des personnes d'origines diverses ainsi que la circulation des idées.

Durant le haut Moyen Âge, et plus précisément dans le contexte philosophique, la question de l'universalité est liée à la querelle des universaux, c'est-à-dire des prédicats généraux[306] utilisés dans la construction de propositions et d'arguments.

[306] Les voix ou prédicats généraux auxquels Aristote fait référence, dans le livre V de l'*Organon* (Topiques, livre I, 4, 101b), sont au nombre de quatre : *le propre, la définition, le genre* et *l'accident*.

Jusqu'au XII^{e} siècle, cette querelle était subordonnée aux idées de Porphyre et de Boèce. Elle portait sur la nature de deux universaux en particulier, à savoir le genre et l'espèce (sont-ils des réalités en soi ou de simples conceptions de l'intellect ?). Ces idées se fondent sur les vues de Platon et d'Aristote. Alors que pour Platon l'universel a une existence réelle séparée des choses sensibles, pour Aristote l'universel est un concept de l'esprit fondé sur les choses (Libera, 1996, p. 36 ; Leite Junior, 2001, p. 18). Durant le Moyen Âge tardif, plus précisément au XIII^{e} siècle, la notion d'universalité est marquée par l'opposition entre le réalisme et le nominalisme. Alors que les réalistes affirment l'existence d'universaux dans les choses, les nominalistes ne reconnaissent que l'existence des mots universels. Par pragmatisme, les grammairiens modistes n'abordent aucunement la question des universaux, car ce thème ne contribue pas au développement des études grammaticales. Au début du XIV^{e} siècle, plus précisément dans la grammaire spéculative de Thomas d'Erfurt (vers 1300-1310), la notion d'universalité est liée aux trois points suivants :1. la conception de la grammaire comme une science universelle ; 2. l'élaboration d'une théorie du langage que les modistes considéraient comme universelle, à savoir la théorie des modes de signifier, et 3. l'universalité du latin comme langue d'érudition.

À la Renaissance, le phénomène de grammatisation (Auroux, 1992) des langues vernaculaires européennes rapproche la notion d'universalité de la grammaire et la rattache au modèle grammatical gréco-latin. Cependant, dans la *Grammaire générale et raisonnée* (1660), cette notion se configure différemment et se conçoit parallèlement à la notion de généralité. Ainsi convient-il de déterminer pourquoi, comment et dans quel contexte ces notions d'universalité et de généralité apparaissent dans les grammaires et si elles sont implicites ou explicites.

Dans le contexte de la grammatisation des langues en Occident, dès la Renaissance, l'universalité implicite du modèle grammatical latin est manifeste. En effet, ce modèle issu de la tradition gréco-latine est appliqué pour la description de ces langues. L'universalité implicite de ce modèle se justifie, car les grammairiens étendent aux langues vernaculaires, sans expressément l'énoncer, l'appareil conceptuel et terminologique élaboré pour le latin. Toutefois, nous ne nous référons aucunement ici à l'exhaustivité dénotée par le terme *universel*. En effet, non seulement le cadre gréco-

---

Porphyre modifie cette liste, en soustrayant la définition et en ajoutant l'*espèce* et la *différence*. Dès lors, il ne s'agit plus de quatre prédicables, mais de cinq (cf. Leite Júnior, 2001, p. 16).

latin n'est pas utilisé globalement par toutes les langues, mais le transfert de ce modèle ne se produit qu'à partir de la Renaissance. À vrai dire, nous nous référons au caractère unificateur du modèle, puisque le fond gréco-latin a surtout provoqué une certaine uniformité dans les descriptions, nonobstant les adaptations, les modifications et les innovations.

Face à la grammatisation des langues vernaculaires, et à l'émergence de la question de la diversité des langues et de leur maîtrise, les grammaires générales sont conçues dans le but de servir d'introduction aux grammaires de ces langues (cf. Auroux, 2009, p. 46-47). Parmi les grammaires générales élaborées[307], *la Grammaire générale et raisonnée* (1660), fondée sur des principes logiques, joue également ce rôle. La notion de généralité y apparaît parallèlement à celle d'universalité. En fait, ces deux notions ne sont pas confondues dans la *GGR*, quoique les Messieurs ne les distinguent pas explicitement. Alors que la généralité se construit sur la « matrice romane » (Raby et Fournier, 2013, p. 1), l'universalité se fonde sur l'analyse des opérations mentales : concevoir, juger et raisonner, qui guident la formation du discours. S'agissant de la généralité, les Messieurs de Port-Royal reconnaissent dans la *GGR* certains phénomènes linguistiques communs aux langues qui constituent leur cadre d'analyse. La conception des Messieurs se fonde donc également sur une méthode de généralisation des faits linguistiques empiriquement constatés. Quant à l'universalité, on pose le principe que quelque chose d'absolument universel existe, comme la relation entre la raison et le langage, qui est matérialisée par la proposition logique ainsi que par la notion de *mot*, conçu comme un signe servant à exprimer nos pensées. La distinction entre la généralité et l'universalité dans la *GGR* se caractérise alors par leur statut : il y a généralité dans la mesure où il y a une généralisation des faits empiriquement constatés, et il y a universalité lorsqu'un principe est caractérisé par sa nature absolument universelle.

Contrairement aux Messieurs de Port-Royal, Du Marsais utilise à la fois les termes *universel* et *général*. Toutefois, il ne spécialise pas ces termes et les considère comme des synonymes : « *Tout, chaque, nul, aucun,* sont donc la marque de la généralité ou universalité des propositions[308] ». En fait, le grammairien semble peu se soucier de les distinguer et les deux termes lui conviennent alors pour évoquer la totalité des choses. De la sorte, il analyse ce qui est universel et général d'un point de vue

[307] Voir la note 98.
[308] Du Marsais (*Article*, *Encyclopédie*, 1751, vol. I, p. 730).

logico-philosophique, car cette conception lui permet de mieux expliquer les relations entre les idées. Lorsque Du Marsais tient l'énoncé suivant : « Si celui qui parle donne un sens universel au sujet de sa proposition, c'est-à-dire s'il applique quelque qualificatif à tous les individus d'une espèce, alors l'étendue de la proposition est universelle, ou, ce qui est la même chose, la proposition est universelle[309] », il recourt à la logique et établit un lien entre le sens universel des termes de la proposition et l'extension universelle de cette proposition. De surcroît, l'auteur présente une hiérarchie des termes et évoque l'arbre de Porphyre : « on peut se faire un ordre selon lequel on descend du plus général au moins général, suivant les différences que l'on observe dans les divers individus compris dans les idées générales[310] ». Il convient de noter que Du Marsais reprend, dans les articles de l'*Encyclopédie*, la réflexion sur la généralité développée par les Messieurs de Port-Royal. À l'article *Construction* (1754, vol. IV, p. 74), par exemple, il révèle que l'ordre successif des relations de modification ou de détermination entre les mots est le même pour toutes les langues. Du Marsais évoque également, dans les *Véritables principes de la grammaire* (1729, p. 2-3), l'usage du latin, qui est une langue commune parlée par les intellectuels au XVIII[e] siècle en Europe, et atteste de la sorte son universalité en tant que langue de la science.

Beauzée fait également usage des termes *universel* et *général*. Cependant, contrairement à Du Marsais, ces termes sont partiellement dissociés de la logique et associés à la grammaire. Ils sont justifiés par le critère de la nécessité. Cette position s'explique par l'évolution même de la grammaire générale, qui tend à privilégier le point de vue linguistique au détriment du point de vue logique. Par exemple, la grammaire générale conçoit l'usage du verbe substantif, qui se caractérise par l'idée d'existence intellectuelle, comme « universel & commun à toutes les langues connues & cultivées[311] ». Elle établit aussi une « définition générale du verbe » comme « des mots qui expriment des êtres indéterminés, en les désignant par l'idée précise de l'existence intellectuelle avec relation à un attribut[312] ». Alors que la Grammaire générale (1767) ne spécialise pas encore les termes universel et général, Beauzée les précise dans l'article *Général, universel* (1784, t. 2, p. 146) de l'*Encyclopédie méthodique.* Le général est alors conçu comme quelque chose de commun à beaucoup et l'universel comme

---

[309] *Ibid.*, p. 729.
[310] *Ibid.*, p. 728.
[311] Cf. Beauzée (1767, vol. I, p. 411).
[312] *Ibid.*, p. 402.

quelque chose qui, visant l'exhaustivité, s'étend à tout. La réflexion de Beauzée sur la généralité des phénomènes linguistiques gagne en extension, puisque le grammairien travaille avec un nombre significatif de langues : le français, le latin, l'allemand, l'anglais, le basque, le chaldéen, le chinois, l'espagnol, le grec, l'hébreu, l'italien, le lapon, le péruvien, l'hébreu samaritain, le suédois. Sa méthode empirique repose alors sur l'analyse comparative des données fournies par ces langues avec une prédominance du français et du latin (Chevalier, 1996, p. 85-86).

Enfin, Condillac n'utilise pas le terme universel, mais le terme général et ses corrélats pour aborder les problèmes liés au langage dans sa *Grammaire* (1775). Ainsi, dans la première partie de la grammaire, plus précisément dans les *Leçons préliminaires* (1775, p. 71-77), la notion de généralité peut être liée à la notion médiévale de rapport entre genre et espèce. Le grammairien utilise ce type de classification pour indiquer comment les idées doivent être organisées, allant de l'espèce au genre ou revenant du genre à l'espèce. Ainsi, il part du postulat que les idées peuvent être singulières, particulières ou générales, et il présente la classification *Pierre, homme* et *animal*, le premier terme représentant l'individu ; le deuxième, l'espèce ; et le troisième, le genre. C'est donc un type de répartition en classes subordonnées qui permet organiser les idées et, par conséquent, leur expression. La notion de généralité peut aussi être liée aux opérations de l'âme, qui sont par nature universelles : attention, comparaison, jugement, réflexion, imagination, raisonnement, compréhension, désir, volonté et capacité de penser. Dans la lignée des Messieurs de Port-Royal qui conçoivent trois opérations mentales – la conception, le jugement et le raisonnement – , Condillac (1775, p. 79-96) en présente dix, caractérisées par leur universalité, puisqu'elles concernent tous les êtres humains. De ces opérations, la plus générale est la faculté de penser, parce qu'elle comprend toutes les autres. De plus, ils sont tous liés à la pensée, qui est universelle, ayant en commun le fait qu'ils sont stimulés par les sens, eux aussi universels. Le grammairien fait également référence au « langage d'action », c'est-à-dire aux gestes, aux mouvements du visage et aux sons inarticulés qui sont également universels, servant à communiquer nos pensées. Le « langage d'action » relève à la fois des sensations et des représentations mentales. Enfin, le grammairien conçoit quatre classes générales, communes à toutes les langues, comme suffisantes pour l'analyse de la pensée (nom, adjectif, préposition et nom verbe). Les autres classes en sont dérivées. Les analyses de Condillac trouvent leur fondement dans une approche sensualiste, puisqu'il a les sens comme source de connaissance.

Eu égard à ces considérations, il convient de souligner deux points essentiels. Tout d'abord, au vu de notre hypothèse de départ, qui associe l'universalité au modèle de la grammaire latine et la généralité aux développements théoriques de la grammaire générale française, nous observons une universalité implicite du modèle de la grammaire latine et une généralité assumée dans la grammaire générale, car les auteurs la reconnaissent explicitement. Ensuite, nous notons que ces notions varient au cours de chaque période en fonction de l'objet d'étude, de l'objectif de l'auteur et de la théorie appliquée pour analyser l'objet.

Le deuxième chapitre de notre thèse examine, sur le temps long, le concept de syntaxe dans les grammaires latines et françaises. Il vise à montrer que son développement a servi de base épistémologique à l'élaboration des grammaires portugaises et brésiliennes. Dans le monde grec, l'étude de la syntaxe a commencé au II^e^ siècle de notre ère, avec le traité *Perì Suntáxeōs* (*Sur la syntaxe*) d'Apollonius Dyscole. La syntaxe concerne principalement la formation de syntagmes ou de phrases moyennant la jonction de mots. Le grammairien alexandrin s'intéresse à la complétude, à l'ordre des mots dans la phrase ainsi qu'à leur congruence dans la construction. Selon la tradition philosophique, la phrase complète se compose d'un nom et d'un verbe, ces parties étant considérées comme essentielles. Au nom et au verbe, le grammairien alexandrin ajoute les parties accessoires formées par les autres parties du discours. Ainsi, l'ordre établi est le suivant : d'abord le nom, puis le verbe, enfin les autres parties de la phrase. Cependant, la syntaxe d'Apollonius repose principalement sur l'analyse de la *katallêlotês* (la congruence). Cette notion majeure dans la théorie d'Apollonius est polysémique. D'un côté, elle révèle la congruence par convergence, à savoir l'accord au niveau des signifiés et des signifiants, ces derniers étant marqués par la congruence des accidents en genre, nombre et cas, ce qui reflète l'homogénéité sémantique sur le plan de l'expression. De l'autre, cette notion fonde également la construction des verbes transitifs avec les cas, ce qui sera traité par la suite comme une syntaxe de régime. Ainsi, la congruence par transition, alors marquée par ce type de construction, révèle le phénomène de complémentarité (Lallot, 1999, p. 156).

Priscien, inspiré par Apollonius, élabore un traité de la syntaxe latine au VI^e^ siècle. Afin de désigner les relations entre les mots, le grammairien de Constantinople traduit le terme grec *suntaxis* par *constructio*. Il reprend chez Apollonius 1. la notion d'énoncé complet composé d'un nom et d'un verbe, 2. la question de l'ordre des mots dans la phrase, un ordre fixe, que l'auteur justifie par la nature de chacune des parties, et

3. la conception de la congruence entre les mots. Afin de désigner le phénomène de l'accord, l'auteur emploie, en substitution du terme grec *katallêlotês*, dont le sens est plus large, le terme latin *consequentia*. Ce terme, qui repose sur l'identité référentielle entre les mots, concerne les accidents de genre, de nombre, de cas et de personne, qui touchent les parties du discours. Cependant, le terme *consequentia* ne recouvre pas le phénomène de la complémentarité. Ce phénomène traité par Priscien en termes de transitivité est conçu comme le passage d'une personne à une autre au moyen du processus exprimé par le verbe, qui, étant transitif, requiert un cas pour compléter son sens.

À la Renaissance, Nebrija traite ces phénomènes syntaxiques aussi bien dans sa grammaire latine que dans sa grammaire de la langue vernaculaire. Contrairement aux grammairiens antiques, Nebrija distingue, dans les *Introductiones Latinae* (1481), la syntaxe, la construction et l'énoncé. Toutefois, l'auteur ne poursuit pas cette distinction dans la *Gramática castellana* (1492), où il conserve le terme grec syntaxe pour désigner la jonction et l'ordre des mots dans la phrase. Le traitement de la syntaxe diffère dans les deux grammaires. Alors que dans la grammaire latine, Nebrija scinde la construction en transitive et intransitive, dans la grammaire castillane, il la divise en termes d'accord et de construction des verbes avec les cas. Nebrija établit une analogie entre le latin et l'espagnol et conçoit les phénomènes d'accord comme naturels, car toutes les langues les admettent. Quant aux phénomènes ayant trait à la construction des verbes avec les cas, ils diffèrent d'une langue à l'autre. Chaque langue possède ses propres règles à l'égard de l'ordre et de l'accord de ces parties. La question de l'ordre des mots est également évoquée dans la grammaire castillane, mais elle n'est pas développée ou exposée en termes de catégorie : « un ordre naturel et conforme à la raison ».

La *Minerva* (1587) est un traité sur la syntaxe latine. Dans cet ouvrage, la syntaxe, en analogie avec l'énoncé, est conçue comme la finalité de la grammaire. De la sorte, Sanctius vise à identifier les principes généraux pour la construction de la phrase complète. Ces principes concernent la construction de l'*oratio perfecta* ainsi que la division de la syntaxe en accord et en régime. L'*oratio perfecta* est une phrase complète du point de vue sémantique et bien construite du point de vue grammatical. Elle est formée d'un nom, d'un verbe et de particules. La syntaxe d'accord se développe autour de trois règles générales : l'accord de l'adjectif avec le nom, l'accord du nom avec le verbe et l'accord du relatif avec l'antécédent. La syntaxe de régime, enfin, est organisée

autour des cas latins. Arnauld et Lancelot reprennent, dans la *Grammaire générale et raisonnée*, cette division de la syntaxe.

Dans cet ouvrage (1676, p. 153), la syntaxe et la construction sont conçues comme des synonymes. La syntaxe, définie comme la « construction de mots ensemble », est divisée en *convenance* et en *régime*. Comme le projet de cette grammaire consistait à présenter les régularités communes aux langues qui constituaient le corpus d'analyse, la convenance est considérée comme identique pour toutes ces langues. En effet, la convenance « est une suite naturelle de ce qui est en usage presque partout, pour mieux distinguer le discours » (*GGR*, 1676, II, p. 153). Les Messieurs retiennent donc l'élément naturel comme le critère principal pour considérer la généralité de ce phénomène. De son côté, le régime est arbitraire, car il obéit aux règles établies par chaque langue. En relation avec ce projet de la construction de la généralité, les Messieurs élaborent un principe général valable pour toutes les langues, à savoir la théorie de la proposition.

Du Marsais développe les idées élaborées dans la *GGR* et aborde les relations syntaxiques d'un point de vue logico-sémantique. Parmi les principales contributions de Du Marsais figure la distinction entre la syntaxe et la construction : la syntaxe se rapporte aux signes des relations entre les mots ; la construction se réfère à la combinaison et à l'ordre des mots dans la phrase. S'agissant de la syntaxe, Du Marsais substitue la paire *identité* et *détermination* à la paire *convenance* et *régime*. Cette substitution lui permet en effet de dépasser le cadre formel qui restreignait cette paire. Le rapport d'identité est conçu comme le fondement de la concordance et le rapport de détermination, comme le fondement du régime. Le grammairien introduit également la notion de complémentation verbale, reprise par Beauzée dans l'article *Complément* de l'*Encyclopédie Méthodique* (1782, t. 1). Pour la proposition, Du Marsais développe l'analyse des Messieurs de Port-Royal et distingue les propositions logique et grammaticale. Il lance de la sorte les bases d'une analyse grammaticale de la proposition. La proposition peut alors se présenter comme absolue ou relative, explicative ou déterminative, principale ou incidente, explicite ou implicite. Du Marsais aborde également le problème de l'ordre des mots dans la phrase. L'ordre naturel des mots correspond à l'ordre des idées, qui est identique pour tous les hommes.

Beauzée spécialise le travail de ses prédécesseurs. Il réduit la classification de la concordance aux deux règles générales suivantes : l'accord de l'adjectif avec le nom ; l'accord du verbe personnel avec le sujet. La concordance établie entre les idées

exprimées par les termes est marquée par des lois générales caractérisées par le rapport nécessaire d'identité entre les termes. La concordance est alors conçue comme la marque qui met en évidence la dépendance entre les termes, et le rapport d'identité est le fondement de cette dépendance. Le régime, à son tour, est supplanté par le complément, désigné comme « un ajout fait à [un] mot pour en changer ou en compléter la signification » (Beauzée, vol. II, 1767, p. 44). Moyennant cette substitution, Beauzée s'écarte du modèle de la tradition latine et confère au complément un sens grammatical plus large. Quant à la proposition, Beauzée traite les types suivants : la proposition simple et composée ; complexe et incomplexe ; principale et incidente. Il modifie la notion de proposition incidente, définie par Du Marsais comme « celle qui se trouve entre le sujet personnel & l'attribut d'une autre Proposition ». Beauzée considère que cette proposition ne s'insère pas entre les termes de la proposition principale, mais porte sur l'un de ces termes. Elle est « une Proposition partielle liée à un mot dont elle développe la compréhension ou dont elle restreint l'étendue » (1767, t.2, p. 24), en l'expliquant ou en la restreignant. Cette conception le conduit à diviser la proposition incidente en explicative et déterminative. Beauzée évoque également le problème de l'ordre des mots. Selon l'auteur, la grammaire générale ne considère que l'ordre analytique et naturel.

Enfin, Condillac traite uniquement l'accord de l'adjectif avec le substantif. Il n'analyse aucunement le régime ni ne reprend la distinction entre l'identité et la détermination. Il n'évoque pas non plus le complément, mais emploie le terme *accessoires* pour désigner les parties accompagnant le verbe, à savoir l'objet. Pour la proposition, Condillac maintient le modèle tripartite, formé par le sujet, le verbe et l'attribut ; un modèle hérité de Port-Royal et représenté par la proposition *Corneille est poète*, le verbe étant décomposable. Il aborde également la proposition complexe et classe les propositions en principales, incidentes et subordonnées ; la proposition subordonnée étant sa principale contribution. La proposition incidente se différencie de la subordonnée, entre autres, par sa fonction sémantique : alors que la proposition incidente ne modifie qu'un terme de la proposition principale, la proposition subordonnée développe la totalité de cette proposition. Condillac analyse également le problème de l'ordre des mots. Contrairement à Du Marsais, qui considère l'existence d'un ordre naturel fixe des mots, une expression de la raison, Condillac conçoit comme naturelle l'existence des constructions directes et inverses, car toutes sont nécessaires et utilisées par toutes les langues.

À propos de la distinction entre l'universalité implicite du modèle latin et la généralité assumée qui façonne les grammaires françaises, nous observons que le modèle latin se révèle, dans la *GGR* (1660), par l'analogie entre la *syntaxe* et la *construction*, ainsi que par la division de la syntaxe en *convenance* et *régime*. À l'égard de l'apport théorique de la grammaire générale, qui configure la généralité assumée, les études syntaxiques se caractérisent, dans la *GGR* (1660), par l'analyse de la proposition logique. Chez Du Marsais, ces études sont marquées par les points suivants : 1. la distinction entre la syntaxe et la construction ; 2. le passage de l'analyse logique de la proposition à l'analyse grammaticale ; 3. la substitution de la paire *convenance*/*régime* par l'*identité* et la *détermination* ; 4. la conception de la notion de complément. Chez Beauzée, la syntaxe se caractérise par la spécialisation et le développement d'études grammaticales antérieures, avec entre autres : la réduction des règles générales de l'accord à deux règles principales (les accords de l'adjectif avec le nom et du verbe personnel avec le sujet) ; la notion de *complément* (pour laquelle l'auteur rédige un article dans l'*Encyclopédie méthodique* [1782, t.1, p. 441-447]) en substitution de la notion de régime ; l'extension de la notion de proposition incidente, qui englobe d'autres types de liaison propositionnelle, à l'exception de la période, dont les parties ne sont pas intégrantes, mais liées les unes aux autres. Enfin, chez Condillac, le traitement de la syntaxe se caractérise par le développement de la notion de proposition subordonnée. Quant à la question de l'ordre des mots dans la phrase, elle est évoquée aussi bien dans les grammaires anciennes que modernes, et marque donc les études grammaticales sur le long terme.

Le troisième chapitre de notre thèse analyse les descriptions des phénomènes syntaxiques d'accord et de régime dans les grammaires portugaises du XVI^e^ au XIX^e^ siècle ainsi que dans les grammaires brésiliennes du XIX^e^ siècle. En gardant à l'esprit les analyses grammaticales possibles, à savoir les modèles de la grammaire latine et de la grammaire générale française, notre objectif consistait non seulement à déterminer comment elles s'exprimaient dans l'analyse de la langue portugaise, pour la question de la concordance et du régime, mais à vérifier également si l'interprétation de ces faits de la langue portugaise a donné lieu à une innovation ou si l'incorporation de ces modèles a permis aux grammairiens de formuler de nouvelles règles d'usage.

Dans un premier temps, nous nous sommes intéressée au phénomène de la « grammaire latine étendue » (Auroux, 2009) afin de vérifier l'extension de l'application du modèle gréco-latin au portugais. Au XVI^e^ siècle, João de Barros a

construit sa *Grammatica da lingua portuguesa* (1540) sur le modèle de la grammaire latine. Il applique l'appareil conceptuel et terminologique élaboré pour le latin à la description du portugais et évoque explicitement la filiation latine. Bien que les premières grammaires vernaculaires européennes, à l'instar de la tradition française, étudient plutôt les parties de la phrase que la syntaxe, les grammaires portugaises considèrent en revanche son étude et lui consacrent une partie. Dans le sillage de la grammaire latine, Barros reprend l'analogie entre les termes syntaxe et construction, une analogie qui se prolonge au Portugal jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle. En fait, cette conception se maintient depuis Barros (1540) jusqu'à Melo (1818). Roboredo (1619) et Fonseca (1799) non satisfaits de la terminologie traditionnelle, utilisent d'autres termes. Roboredo utilise le terme *composição* (composition) pour désigner la syntaxe de la langue portugaise. Ce terme apparaît déjà dans certaines définitions de la syntaxe dans les grammaires latines de la Renaissance[313]. Pour l'auteur, il est analogue aux termes *syntaxe* et *construction,* issus respectivement du grec et du latin. De même, Fonseca ajoute le terme *ordre* à la paire traditionnelle. Ce terme, évoqué dans les grammaires latines de la Renaissance[314], est également appréhendé comme un synonyme des termes syntaxe et construction. Cette correspondance entre les termes constitue encore un vestige de la conception humaniste latine, qui présentait des définitions similaires pour la construction et l'énoncé (*oratio*), autour de l'idée de combinaison des mots. Elle est également en rapport avec l'absence de définition particulière pour la construction chez Priscien. Souza (1804) et Melo (1818) maintiennent l'analogie entre syntaxe et construction, bien qu'ils soient conscients de la distinction établie par Du Marsais dans la grammaire française. Barbosa (1822), à son tour, est le seul à appliquer cette distinction dans la syntaxe portugaise, comme on le verra plus loin.

Outre l'analogie entre la syntaxe et la construction, qui caractérise le modèle grammatical latin, la division de la syntaxe en concordance et régime singularise le modèle de la grammaire latine humaniste. Cette division figure chez les auteurs portugais Barros (1540), Roboredo (1619), Argote (1725), Lobato (1770) et Fonseca

---

[313] Linacre (1524, f. 49 v^{o} *apud* Colombat, 1999, p. 379) utilise le terme *compositio* dans la définition de construction : « *Est* […] *constructio debita partium orationis inter se compositio, sicut recta grammatices ratio exigit* » [La construction est la combinaison requise des parties du discours entre elles, comme l'exige l'explication correcte de la grammaire.] (Trad. Colombat, *ibid.*).

[314] Lancelot (*Nouvelle Méthode latine*, 3. éd, 1653, p. 425) définit la syntaxe de la manière suivante : « La CONSTRUCTION que les Grecs appellent SYNTAXE, n'est autre chose que la juste composition, & l'arrangement des parties dans l'oraison.» (*Nouvelle Méthode latine*, 3.ed, 1653, p. 425).

(1799). La notion de concordance est souvent[315] organisée autour des trois règles générales d'accord : 1. de l'adjectif avec le nom ; 2. du verbe avec le nominatif et 3. du relatif avec son antécédent. Les grammairiens portugais conservent non seulement les règles de la grammaire latine, mais aussi sa terminologie. Ainsi, l'usage du terme nominatif pour marquer la fonction grammaticale et la référence à l'accord casuel est en vigueur chez les grammairiens portugais depuis Barros (1540) jusqu'à Lobato (1770). Fonseca (1799), de son côté, lui substitue le terme sujet et abandonne la référence à l'accord des cas, lequel est désormais supprimé des grammaires portugaises.

En ce qui concerne le régime, l'approche de ces auteurs varie en fonction du modèle suivi. Ainsi, de Barros à Lobato, la syntaxe du régime, liée au modèle latin, est associée aux cas. Barros, inspiré par Nebrija, lie la notion de transitivité au régime verbal. Il organise également le régime autour des parties du discours (le verbe, le nom, l'adverbe, la préposition, la conjonction et l'interjection). Roboredo, à l'instar de Sanctius, organise le régime autour des cas. Le grammairien portugais se distingue cependant de son homologue espagnol et considère également le régime du datif en latin et en portugais. Argote organise le régime autour des deux parties principales du discours, le nom et le verbe : le régime des noms est organisé autour des cas et le régime des verbes, autour des modes verbaux régis par les conjonctions et par les verbes. Lobato organise également la syntaxe de régime autour des cas, à l'instar de Sanctius, et affirme que seuls le verbe actif et la préposition les régissent. Dans la lignée de Roboredo, il reconnaît également le régime du datif dans la langue portugaise, mais il confirme la doctrine de Sanctius en niant le régime du datif en latin. Fonseca (1799) représente le point d'inflexion entre les modèles latin et français. En effet, le grammairien portugais ne décrit plus les fonctions syntaxiques à l'aide des systèmes de cas latins, quoiqu'il utilise le terme régime pour penser la dépendance entre les mots. Inspiré par le modèle de la grammaire générale française, il traite le phénomène du régime comme une relation sémantique entre deux mots, le régent et le régi, le second restreignant et déterminant la signification du premier.

---

[315] Outre ces règles, certains grammairiens portugais en introduisent d'autres dans la syntaxe de la langue portugaise, dans le but d'étendre au maximum le phénomène de l'accord. Ainsi, Roboredo pose le principe d'un accord en cas entre la question et la réponse ; Lobato, une concordance en cas du substantif avec d'autres substantifs ; et Fonseca, l'accord de l'article avec le nom. Il convient de noter que ces auteurs ne développent aucunement ces principes, mais les empruntent à la grammaire latine. Le principe d'un accord entre les questions et les réponses apparaît déjà dans la grammaire latine (ex. Despautère), de même que la concordance en cas du substantif avec d'autres substantifs, qui fait l'objet de la figure de construction nommée « apposition ».

Au XIX^e^ siècle, les grammairiens portugais Souza (1804), Melo (1818) et Barbosa (1822) incorporent définitivement la théorie de la grammaire générale française dans leurs ouvrages. Le mouvement tardif de la grammaire générale au Portugal, en raison d'enjeux politiques, a retardé l'adhésion de ces auteurs à cette théorie. Les conceptions et les fondements théoriques qui conforment la grammaire philosophique portugaise de Souza, de Melo et de Barbosa sont empruntés, comme nous l'avons vu, à de nombreux auteurs, chacun d'eux représentant une période différente de la grammaire générale française, ce qui confirme l'éclectisme caractéristique de la grammaire philosophique portugaise.

L'un des aspects principaux de la théorie de la grammaire générale française, à savoir la distinction entre la syntaxe et la construction, une distinction systématisée par le grammairien français Du Marsais au XVIII^e^ siècle, est appliquée au portugais par Barbosa, dont la grammaire, écrite au début du siècle, vers 1803, a été publiée à titre posthume en 1822. Souza (1804) et Melo (1818), quoiqu'ils connaissent et évoquent cette distinction[316], ne l'adoptent pas dans leurs grammaires.

Les principes généraux de la syntaxe sont également tirés des grammaires françaises et appliqués/adaptés au portugais moyennant quelques modifications. Elles concernent les *rapports d'identité* et *de détermination* entre les mots dans une proposition. En effet, les notions formelles traditionnelles d'*accord* et de *régime*, héritées de la grammaire latine, sont abandonnées et laissent place à des notions sémantiques. Souza (1804, p. 157) classe les règles de syntaxe en règles de *concordance*, de *dépendance* et de *construction*. Les règles de concordance ont trait à l'union des mots essentiels, à savoir le nom, l'adjectif et le verbe. Les règles de dépendance établissent l'union de ces mots essentiels à d'autres mots qui les déterminent. Melo (1818), à son tour, réduit les principes généraux de la syntaxe aux règles de *concordance* et de *dépendance* : le *rapport de concordance* est marqué par l'accord entre les termes ; le *rapport de dépendance* se produit lorsqu'un mot complète le sens d'un autre et se trouve marqué par la préposition. Le traitement des catégories de *concordance* et de *dépendance* révèle un changement à propos de la concordance, dans la spécification des termes : substantifs propres et communs ; adjectifs articulaires et attributifs ; sujets simples et composés/complexes et incomplexes ; verbes substantifs et

[316] Souza se réfère explicitement à la distinction entre la syntaxe et la construction présente dans la grammaire française. Melo (p. 115, note 2) évoque subtilement la question.

adjectifs. Dans sa grammaire philosophique, Barbosa reprend l'opposition traditionnelle entre les syntaxes de concordance et de régime. En fait, Barbosa superpose les modèles, la théorie de la grammaire générale française sur le modèle de la grammaire latine, car les règles générales de la syntaxe de concordance et de régime sont ordonnées selon les principes de la théorie générale d'*identité* et de *détermination*. Dans la grammaire de Barbosa, la syntaxe de concordance recouvre l'accord établi entre non seulement les termes de la proposition, mais aussi les propositions. Cette organisation des règles de concordance dénote l'esprit d'innovation du grammairien portugais dans son analyse du phénomène de concordance de la langue portugaise. Par ailleurs, la définition de régime est centrée sur le critère sémantique et se trouve liée à la notion de détermination. Barbosa, inspiré par Beauzée, insère dans le traitement de la syntaxe de régime, le problème de la complémentation verbale. En fait, les signes utilisés dans la langue portugaise pour marquer les différentes relations entre les mots régis et les mots régents sont les prépositions avec leurs compléments. Il convient également de noter que l'auteur (1822, p. 277) établit une correspondance entre les types de compléments et les cas latins. Ainsi, le complément objectif correspond à l'accusatif, le complément terminatif au datif, le complément restrictif au génitif et le circonstanciel à l'ablatif. Barbosa reste donc lié au cadre gréco-latin, malgré l'évolution terminologique et conceptuelle de la complémentation.

L'analyse de la proposition est évoquée à partir de Lobato (1770, p. 191), bien que le terme proposition ne soit pas mentionné. Le grammairien portugais conçoit la phrase comme une représentation du jugement : « *A oração he certa composição de palavras, com que de uma coisa se affirma, ou nega outro. I. Exemplo. Pedro aime Dieu* » (« La phrase désigne une composition de mots, grâce à laquelle une chose est affirmée ou niée »). Dans la lignée de Lobato, Fonseca (1799, p. 210) présente la même conception pour la phrase. Le terme proposition n'est pas encore utilisé dans le texte grammatical. Souza (1804, p. 156-157), pour sa part, inspiré par Du Marsais (art. *construction*, t. IV, 1754, p. 81), distingue, dans sa grammaire, le jugement de la proposition. Le premier est conçu comme une action de l'esprit et la seconde, comme son expression linguistique. Outre la phrase simple, il traite également la phrase complexe, en reprenant quasi littéralement les textes de Beauzée. Melo (1818, p. 243) traite également les phrases simple et complexe, et distingue les propositions principale, incidente et subordonnée. Il apparaît tributaire de la sorte des idées de Condillac (1775). Cependant, il ne développe pas le sujet. Quant à la proposition simple, Melo (1818,

p. 13) suit la conception de Port-Royal, selon laquelle juger signifie affirmer quelque chose sur quelque chose. Enfin, Barbosa (1822, p. 363) reprend la conception de Condillac (1775, I, p. 102-103), qui appréhende la proposition comme l'expression d'un jugement, formé d'un sujet, d'un verbe et d'un attribut. Il récupère également chez ce même auteur (1775, I, p. 95) la notion de proposition subordonnée, caractérisée non seulement par la nature du mot l'unissant à une proposition principale, à savoir la conjonction, mais aussi par sa position dans la phrase. En effet, la proposition subordonnée ne saurait occuper une position fixe et peut être antéposée ou postposée à la proposition principale. Elle se distingue de surcroît par son rapport au sens incomplet de l'énoncé. S'agissant de la proposition complexe, la doctrine de Barbosa innove avec l'élaboration de la catégorie de la *proposição integrante* (proposition intégrante), conçue comme une catégorie fonctionnelle. À l'évidence, l'incorporation du modèle de la grammaire générale française pour l'analyse de la phrase complexe a permis à Barbosa de formuler une nouvelle règle d'usage. En fait, le grammairien portugais s'inspire de la notion de proposition complétive de Domergue (1791, p. 6), à savoir « celle qui sert à l'achèvement d'une proposition dont le sens est incomplet ». Barbosa (1822, p. 366) élabore ensuite, dans la syntaxe portugaise, la catégorie des propositions intégrantes. Il les définit comme les propositions qui « não so inteirão o sentido da proposição [total] […] mas tambem a sua Grammatica, completando a significação relativa do attributo [exprimido pelo adjectivo, ou so, ou mettido no verbo adjectivo] da mesma, a qual sem isto ficaria incompleta e suspensa » (« complètent non seulement le sens de la proposition [totale] […] mais aussi sa grammaire, en complétant la signification relative de l'attribut [exprimé par l'adjectif, ou seul, ou mis dans le verbe adjectif] de cette même proposition, faute de quoi elle serait incomplète et suspendue »). À propos de la proposition intégrante, Barbosa fait donc preuve non seulement d'invention, car il élabore un nouveau terme, mais aussi d'innovation, car il stabilise dans la syntaxe portugaise la notion de proposition intégrante ; une proposition qui complète à la fois le sens du verbe ou de l'attribut de la proposition totale et sa composition.

Les deux premières grammaires portugaises élaborées au Brésil au début du XIX^{e} siècle sont représentatives des deux modèles qui ont servi de fondement : la grammaire latine et la grammaire générale française. Ainsi, bien que Fortes (1819) n'évoque pas explicitement l'analogie entre la syntaxe et la construction, il reprend de la doctrine grammaticale latine l'opposition traditionnelle entre les syntaxes de

concordance et de régime. La syntaxe de concordance indique la flexion en genre, en nombre, en cas et en personne entre les mots. La syntaxe de régime, qui est organisée autour des cas latins datif, accusatif et ablatif, dénote un retour au modèle latin et atteste par ailleurs l'universalité implicite de ce modèle.

Duarte (1829), pour sa part, applique dans sa grammaire la doctrine de la grammaire générale française, à laquelle il a probablement eu accès par l'intermédiaire de Barbosa (1822), mais il considère également la doctrine de la grammaire latine. Ainsi, afin de distinguer la syntaxe de la construction, le grammairien brésilien combine les conceptions de la grammaire latine – la syntaxe vue comme la composition des parties de la phrase – et de la grammaire générale – la construction vue comme l'organisation des mots dans la phrase –, et superpose les deux modèles. Pour analyser la syntaxe, Duarte reprend la distinction traditionnelle en *convenance* et *régime*, et la rattache à la doctrine de la grammaire générale française. Ainsi, d'un côté, il considère le rapport d'identité entre les termes de la proposition et entre les propositions, de l'autre, il utilise la notion de complément pour examiner les relations de dépendance entre les mots de la phrase. L'interprétation du phénomène de la complémentation par Duarte se différencie de celle présentée par Barbosa (1822). En effet, Duarte ne reprend pas la correspondance entreprise par le grammairien portugais entre les types de complémentation et les cas latins. Quant à l'analyse de la proposition, outre la proposition simple, conçue comme l'énonciation d'un attribut dans un sujet, Duarte traite également les propositions complexes : la principale, la subordonnée et la partielle (explicative, restrictive et intégrante). Pour l'analyse de la proposition complexe, le grammairien brésilien privilégie en effet les termes explicatif et restrictif au détriment du terme incident utilisé par Barbosa (1822).

Au terme de cette étude, il convient de souligner deux aspects essentiels pour les grammaires de notre corpus. Tout d'abord, s'agissant des fondements épistémologiques de la syntaxe portugaise, à savoir les modèles de la grammaire latine et de la grammaire générale française, nous observons que le modèle latin a prédominé dans les grammaires portugaises jusqu'à la fin du XVIII^{e} siècle. Ainsi, au XVI^{e} siècle, dans le cadre de la grammatisation de la langue vernaculaire, ce modèle est appliqué à la description de la langue portugaise. Au XVII^{e} siècle, la connaissance des langues du monde et la nécessité de maîtriser ces langues créent le besoin d'élaborer une méthode générale en mesure de faciliter leur apprentissage. Cette méthode a été élaborée dans le cadre de la grammaire latine, car elle constituait un socle commun à toutes les langues

vernaculaires. Au XVIII[e] siècle, la doctrine de la grammaire générale française émerge dans la grammaire portugaise. À vrai dire, elle vient se superposer à la doctrine de la grammaire latine qui demeure encore prédominante. Au XIX[e] siècle, ce chevauchement se maintient malgré la primauté du modèle de la grammaire générale française dans la grammaire portugaise. Au Brésil, conjointement à l'émergence de la grammaire portugaise au XIX[e] siècle, la première grammaire[317], publiée en 1816, est réalisée sur le modèle latin. Elle marque une sorte de retour aux sources, en dépit de la diffusion et de l'assimilation de la théorie générale française dans la grammaire portugaise. La deuxième grammaire, qui constitue notre corpus d'analyse, publiée en 1829, manifeste les marques et les développements de la grammaire générale et philosophique sans toutefois négliger le modèle de base.

Ensuite, s'agissant de la question de déterminer comment l'universalité implicite du modèle gréco-latin et la généralité assumée de la grammaire générale s'expriment dans les grammaires portugaises et brésiliennes, nous observons que la grammaire portugaise a tardivement absorbé la doctrine de la grammaire générale française. Par voie de conséquence, la grammaire philosophique portugaise ne manifeste pas l'usage de la doctrine de tel ou tel grammairien français spécifique, mais la combinaison de plusieurs doctrines, ce qui atteste son éclectisme. Nous notons également que les grammairiens ont suivi les développements de la grammaire générale française et les ont incorporés dans leurs grammaires sans abandonner complètement le modèle de la grammaire latine. Ils utilisent notamment la terminologie de la grammaire latine humaniste avec la division de la syntaxe en convenance et régime. Dans le cas des grammaires élaborées jusqu'au XVIII[e] siècle, le modèle latin a été adapté aux besoins de la langue portugaise de la même façon que le modèle de la grammaire général a été adapté aux besoins de la langue dans les grammaires du XIX[e] siècle. L'interprétation des phénomènes syntaxiques ainsi que la formulation des nouvelles règles d'usage en attestent.

---

[317] A noter que la seconde grammaire écrite par un brésilien et publiée au Brésil est le *Compendio da Grammatica da Lingua Portugueza, ordenado segundo a doutrina dos melhores gramáticos e oferecido à mocidade brasileira* [Compendio da Grammatica da Lingua Portugueza, ordonné selon la doctrine des meilleurs grammairiens et proposé à la jeunesse brésilienne]. C'est un ouvrage publié à Bahia en 1827, par Joaquim de Sousa Ribeiro Pimentel. Bien qu'il se réfère aux grammairiens et encyclopédistes français dans le préambule de sa grammaire, Pimentel n'adhère pas à la doctrine de la grammaire française générale et, par conséquent, ne l'applique pas dans la description et l'analyse de la langue portugaise, comme Duarte le fera deux ans plus tard, en 1829.

Afin de vérifier l'évolution de l'analyse des phénomènes syntaxiques portugais tout au long du XIX^{e} siècle, il conviendrait de prolonger la chronologie des grammaires portugaises produites au Brésil jusqu'à la grammaire de Carneiro Ribeiro, publiée en 1881. Sa *Gramática portuguesa philosophica* achève en effet le mouvement de la grammaire générale courante au Brésil et précède l'avènement de la méthode comparative dans le pays.

En conclusion, notre thèse est que les fondements épistémologiques de la syntaxe de la langue portugaise, qui sont caractérisés par l'universalité implicite du modèle de la grammaire latine et par la généralité assumée de la théorie de la grammaire générale française, varient sur le temps long. Ils se rapportent d'abord au modèle de la grammaire latine, puis associent des théories qui modèlent la grammaire générale française sur la base de la grammaire latine. Il en résulte donc, d'une part, le maintien du cadre latin et, d'autre part, la combinaison des théories philosophiques utilisées pour décrire et analyser la syntaxe portugaise. Enfin, nous espérons que cette étude systématique des fondements épistémologiques de la syntaxe portugaise, compte tenu de l'universalité implicite du modèle de la grammaire latine en Occident et de la généralité assumée de la grammaire générale française, contribuera non seulement à une meilleure compréhension de l'appareil conceptuel et épistémologique qui façonne la grammaire du portugais, tant au Portugal, sur le temps long, qu'au Brésil, à ses prémices, mais aussi à la connaissance de l'*histoire des idées linguistiques* appliquées à la langue portugaise.

Bibliographie

Sources primaires

Œuvres philosophiques

ARISTOTE. *Traité de l'âme.* Traduction et notes par Jules Barthélemy Saint-Hilaire. Paris : Librairie philosophique de Ladrange, 1846.

ARISTOTE. *Poétique*. Traduction et commentaire par Roselyne Dupond-Roc et Jean Lallot. Paris : Seuil, 1980.

ARISTOTE. *Métaphysique*. Traduction par Jules Tricot. Paris : Vrin, 2000.

ARISTOTE. *Seconds analytiques.* Traduction par Jules Tricot. Paris : Vrin, 2000.

ARISTOTE. *Rhétorique* : livre 3. En ligne sur http://remacle.org/bloodwolf/philosophes/Aristote/rheto3.htm

ARISTOTELES. *Metafísica*. Tradução, introdução e comentários de Giovanni Reale. 2. ed. São Paulo : Edições *Loyola*, 2002.

ARISTOTELES. *Órganon : Categorias, Da interpretação, Analíticos anteriores, Analíticos posteriores, Tópicos, Refutações sofísticas*. Tradução e notas de Edson Bini. 2. ed. São Paulo : Edipro, 2010.

ARNAULD, Antoine ; NICOLE, Pierre. *Logique ou l'art de penser*. Notes et postface de Charles Jourdain. Paris : Gallimard, 1992. [1662]. En ligne sur https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k25788r

DESCARTES, René. *Discours de la méthode pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences plus la Dioptrique, les Meteores et la Geometrie* (…). Leyde : De l'Imprimerie de Ian Maire, 1637.

LOCKE, John. *Essai philosophique concernant l'entendement humain, où l'on montre quelle est l'étendue de nos connoissances certaines, et la manière dont nous y parvenons.* Traduction de l'anglois par M. Coste. Troisième édition, revue, corrigée et augmentée de quelques additions importantes de l'auteur qui n'ont paru qu'après sa mort, et de quelques remarques du traducteur. Amsterdam : Pierre Mortier, 1735 [1690].

OCKHAM, William. *Summa logicae*. En ligne sur http://www.logicmuseum.com/wiki/Authors/Ockham/Summa_Logicae/Book_I

PLATON. *Œuvres Complètes. Le Sophiste*. Traduction par Auguste Diès. Tome VIII. Paris : CUF, 1925 (Les Belles Lettres).

PLATON. *Cratyle*. Traduction par Marc Baratin et Françoise Desbordes. In : *L'analyse linguistique dans l'Antiquité classique. 1. Les théories.* Paris : Klincksieck, 1981.

PLATON. *Œuvres complètes*. Traduction sous la direction de Luc Brisson. Paris : Flammarion, 2008.

PORFIRIO. *Isagoge : Introdução às categorias de Aristóteles*. Tradução, prefácio e notas de Pinharanda Gomes. Lisboa : Guimarães editores, 1994.

Grammaires

APOLLONIUS DYSCOLE. *De la construction* (*syntaxe*). Histoire des doctrines de l'antiquité classique. Introduction, texte et traduction par Jean Lallot. vol. I et II. Paris : Vrin, 1997.

ARGOTE, Jeronymo Contador de. *Regras da lingua portugueza, espelho da lingua latina, ou disposição para facilitar o ensino da língua Latina pelas regras da Portugueza*. Lisboa : Officina da Musica, 1725. [1re éd. 1721, Lisbonne : Officine de Mathias Pereyra da Sylva]. En ligne sur http://ctlf.ens-lyon.fr/t_resul.asp?n=648&cod=3304

ARNAULD, Antoine ; LANCELOT, Claude. *Grammaire générale et raisonnée*. Troisiéme Édition reveuë & augmentée de nouveau, Paris : Le Petit Pierre, 1676 (1re éd. 1660).

BARBOSA, Jerónimo Soares. *Grammatica philosophica da lingua portugueza ou principios da grammatica geral applicados á nossa linguagem*. Lisboa : Typographia da Academia das Sciencias, 1822. En ligne sur http://ctlf.ens-lyon.fr/t_resul.asp?n=364&cod=3317

BARROS, João de. *Grammatica da lingua portuguesa*. Lisboa : Luis Rodrigues, 1540. En ligne sur http://ctlf.ens-lyon.fr/t_resul.asp?n=397&cod=3302

BEAUZEE, Nicolas. *Grammaire générale ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage : pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*. Tomes I et II. Paris : De l'imprimerie de J. Barbou, 1767.

CONDILLAC, Étienne Bonnot de. *Cours d'étude*. *Grammaire*. Tome I. Parme : Imprimerie Royale, 1775.

COURT DE GEBELIN, Antoine. *Monde primitif, analysé et comparé avec le monde moderne, considéré dans l'histoire naturelle de la parole ou grammaire universelle et comparative*. Vol. II. Paris : Chez l'auteur, Boudet, etc., 1776.

DENYS LE TRACE. *La grammaire de Denys le Trace*. Traduction et notes par Jean Lallot. Paris : Seuil, 1998.

DESTUTT DE TRACY, Antoine-Louis-Claude. *Élémens d'idéologie. Second partie. Grammaire*. 2. éd. Paris : Courcier, 1817.

DUARTE, Antonio da Costa. *Compendio da grammatica portugueza*. Maranhão : Typographia Nacional, 1929.

DU MARSAIS, César Chesneau. *Exposition d'une méthode raisonnée pour apprendre la langue latin*. Paris : Étienne Ganeau, 1722.

DU MARSAIS, César Chesneau. *Les Véritables principes de la grammaire ou nouvelle grammaire raisonnée pour apprendre la langue latine*. Paris, 1729. En ligne sur https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k843410

ERFURT, Thomas of. *Grammatica speculativa*. Translation and commentary by Geoffrey L. Bursill-Hall. London : Longman, 1972.

[FIGUEREDO], Antonio Pereira [de]. *Novo methodo da grammatica latina*; *dividido em duas partes*; para o uso dos mestres das escolas da Congregração do Oratorio. Quinta impressão. Lisboa : Na Officina de Miguel Manescal da Costa, Impressor do Santo Officio, 1765.

[FIGUEREDO], Antonio Pereira [de]. *Novo methodo da Grammatica Latina*, reduzido a compendio, e acompanhado de um supprimento dos exemplos da syntaxe, pelo Conego Francisco Bernardino de Souza. Oitava edição revista e augmentada. Rio de Janeiro: H. Garnier, s.d. [1756].

FONSECA, Pedro José da. *Rudimentos da grammatica portugueza, commodos á instrucção da mocidade, e confirmados com selectos exemplos de bons autores*. Lisboa : Simão Tadeo Ferreira, 1799.

FORTES, Ignacio Felizardo. *Arte de grammatica portugueza.* Rio de Janeiro : Impressão Regia, 1816.

GIRARD, Gabriel. *Les vrais principles de la langue Françoise*. Tomes I et II. Paris : Breton, 1747.

LANCELOT, Claude. *Nouvelle méthode pour apprendre facilement la langue latine.* 6e éd., Paris : Le Petit Pierre, 1662.

LANCELOT, Claude. *Nouvelle méthode pour apprendre facilement et un peu de temps la langue espagnole*. 5e édition. Bruxelles : Eug. Henry Fricx, 1676.

LANCELOT, Claude. *Nouvelle méthode pour apprendre facilement et un peu de temps la langue italienne.* 3e édition. Bruxelles : Eug. Henry Fricx, 1677.

LANCELOT, Claude. *Abregé de la nouvelle méthode presentée au Roy pour apprendre facilement la langue latine*. Nouvelle édition. Paris : Denys Thierry, 1683.

LANCELOT, Claude. *Nouvelle méthode pour apprendre facilement la langue grecque*. 9e éd., Paris : Robert & Nicolas Pepib, 1696.

LOBATO, Antonio José dos Reis. *Arte da grammatica da lingua portugueza*. Lisboa : Regia Officina Typographica, 1770. En ligne sur http://ctlf.ens-lyon.fr/t_resul.asp?n=399&cod=3305

MACE, Jean. *Methode universelle pour apprandre facilemantles langues*, pour parler puremant et escrire nettemant en françois, recueillie par le sieur Du Tertre. Paris : Jean Jost, 1651.

MELO, João Crisóstomo do Couto e. *Gramática filosófica da linguagem portuguêza*. Lisboa : Impressão Régia, 1818. En ligne sur http://ctlf.ens-lyon.fr/t_resul.asp?n=362&cod=3315

NEBRIJA, Antonio de. *Introducciones latinas, contrapuesto el romance al latin*. Madrid : Imprenta de D. Joachin de Ibarra. Publicalas a su costa Bartholome Ulloa, 1773 [1488].

NEBRIJA, Antonio de. *Gramatica Castellana*. Texto establecido sobre la ed. prínceps de 1492 por Pascual Galindo Romeo y Luis Ortiz Muñoz, con una introducción, notas y facsímil. Prólogo del Excmo. Sr. José Ibáñez Martín, ministro de Educación Nacional. Madrid : Edición de la Junta del Centenario, 1946 [1492].

OLIVEIRA, Fernão de. *Grammatica da lingoagem portuguesa*. Lisbonne : Germão Galharde, 1536. En ligne sur http://ctlf.ens-lyon.fr/t_resul.asp?n=222&cod=3301

PIMENTEL, Joaquim de Souza Ribeiro. *Compendio da grammatica da lingua portugueza*, ordenado segundo a doutrina dos melhores grammaticos, e offerecido à mocidade brasileira. Bahia : Typ. Imperial e Nacional, 1827.

PRISCIEN. *Grammaire, livre XVII, Syntaxe 1*, Groupe Ars grammatica (éd.). Paris : Vrin, 2010.

ROBOREDO, Amaro de. *Methodo grammatical para todas as linguas*. Lisbonne : Pedro Craesbeeck, 1619. En ligne sur http://ctlf.ens-lyon.fr/t_resul.asp?n=398&cod=3303

SANCTIUS, Franciscus. *Minerve, ou les causes de la langue latine*. Introduction, traduction et notes par Geneviève Clerico. Lille : Presses universitaires, 1982.

SCALIGER, Jules-César. *De causis linguae Latinae*, Lyon, S. Gryphe, 1540. *Des causes de la langue latine*. Edition par Pierre Lardet, Geneviève Clerico, Bernard Colombat.

Tome I, Introduction, texte latin, notes critiques, index, bibliographie ; Tome II, Traduction annotée, Genève : Droz, 2019.

SOUZA, Manoel Dias de. *Gramatica portugueza*, ordenada segundo a doutrina dos mais celebres grammaticos conhecidos, assim nacionaes como estrangeiros, para facilitar á mocidade Portugueza o estudo de lêr e escrevêr a sua propria lingua, e a intelligencia das outras em que se quizer instruir. Coimbra : Imprensa da Universidade, 1804. En ligne sur http://ctlf.ens-lyon.fr/t_resul.asp?n=402&cod=3311

Articles encyclopédiques

BEAUZEE, Nicolas. « Grammaire ». *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonnée des sciences, des arts et des métiers*, vol. VII, Paris : Briasson, David, Le Breton et Durand, 1757. p. 841b-847a. En ligne sur http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v7-1384-0/

BEAUZEE, Nicolas. « Syntaxe ». *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonnée des sciences, des arts et des métiers*, vol. XV, Paris : Briasson, David, Le Breton et Durand, 1765. p. 762a. En ligne sur http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v15-2563-0/

BEAUZEE, Nicolas. « Mot ». *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonnée des sciences, des arts et des métiers*, vol. X, Paris : Briasson, David, Le Breton et Durand, 1765. p. 752-763. En ligne sur http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v10-2072-0/

BEAUZEE, Nicolas. « Verbe ». *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonnée des sciences, des arts et des métiers*, vol. XVII, Paris : Briasson, David, Le Breton et Durand, 1765. p. 48-52. En ligne sur http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v17-66-0/

BEAUZEE, Nicolas. « Général, universal ». *Encyclopédie méthodique, Grammaire et littérature*, t.2, Paris : Panckoucke, 1784. p. 145-146.

BEAUZEE, Nicolas. « Schéva ». *Encyclopédie méthodique, Grammaire et littérature*, t.3. Paris : Panckoucke, 1786. p. 374.

DU MARSAIS, César Chesneau. « Accident ». *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonnée des sciences, des arts et des métiers*, vol. I, Paris : Briasson, David, Le Breton et Durand, 1751. p. 69-72. En ligne sur http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v1-291-0/

DU MARSAIS, César Chesneau. « Adjectif ». *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonnée des sciences, des arts et des métiers*, vol. I, Paris : Briasson, David, Le Breton et Durand, 1751. p. 133-137. En ligne sur http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v1-578-0/

DU MARSAIS, César Chesneau. « Cas ». *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonnée des sciences, des arts et des métiers*, vol. II, Paris : Briasson, David, Le Breton et Durand, 1752. p. 734-736.

DU MARSAIS, César Chesneau. « Conjugaison ». *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonnée des sciences, des arts et des métiers*, vol. III, Paris : Briasson, David, Le Breton et Durand, 1753. p. 879-883. En ligne sur http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/article/v3-1920-0/

DU MARSAIS, César Chesneau. « Concordance ». *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonnée des sciences, des arts et des métiers*, vol. III, Paris : Briasson, David, Le Breton et Durand, 1753. p. 821-823.

DU MARSAIS, César Chesneau. « Construction ». *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonnée des sciences, des arts et des métiers*, vol. IV, Paris : Briasson, David, Le Breton et Durand, 1754. p. 73-92.

DU MARSAIS, César Chesneau. « Détermination ». *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonnée des sciences, des arts et des métiers*, vol. IV, Paris : Briasson, David, Le Breton et Durand, 1754. p. 901-902.

DU MARSAIS, César Chesneau. « Inversion ». In : *Les véritables principes de la grammaire et autres textes,* édité par Françoise Douay-Soublin, Paris : Fayard, 1987, p. 67-96.

Autres œuvres

GESSNER, Conrad. *Mithridate (Mithridates, 1555)*. Introduction, texte latin, traduction française, annotation et index par Bernard Colombat et Manfred Peters. Genève : Droz, 2009.

LA BIBLE. « La tour de Babel ». In : Ancien Testament, Pentateuque, Genèse, Chapitre 11. En ligne sur http://www.bible-en-ligne.net/bible, 010-11, genese.php

Études modernes

ASSUNÇÃO, Carlos. « Introdução ». In : *A arte da grammatica da lingua portugueza de António José dos Reis Lobato [1770]*. Estudos, edição crítica, manuscritos e textos subsidíarios. Lisboa : Academia das Ciencias de Lisboa, 2000.

ASSUNÇÃO, Carlos ; FERNANDES, Gonçalo. « Amaro de Roboredo, gramático e pedagogo português seiscentista, pioneiro na didática das línguas e nos estudos linguísticas ». In : *Methodo grammatical para todas as linguas*. Edição facsimilada. Coleção Linguística 1. Vila Real : UTAD, 2007.

AUROUX, Sylvain. *L'Encyclopédie : « grammaire » et « langue » au XVIIIe siècle*. Paris : Marne, 1973.

AUROUX, Sylvain. « Grammaire et Logique : une théorie archaïque des relations ». *Dialogue*, 17 (1), 1978. p. 1-19.

AUROUX, Sylvain. *La Sémiotique des Encyclopédistes.* Paris : Payot, 1979.

AUROUX, Sylvain. « Empirisme et théorie linguistique chez Condillac », dans J. Sgard, dir., *Condillac et les problèmes du langage*. Genève : Slatkine, 1982. p. 177-219.

AUROUX, Sylvain. « General Grammar and Universal Grammar in Enlightenment France », *General Linguistics* 23, 1983. p. 1-18.

AUROUX, Sylvain. « Du nom au verbe : la grammaire générale de Port-Royal à Destutt de Tracy ». In : *Modèles linguistiques* VI/1, 11-21, 1984.

AUROUX, Sylvain. « Actes de pensée et actes linguistiques dans la grammaire générale ». In : *Histoire Épistémologie Langage*, tome 8, fascicule 2, 1986. Histoire

des conceptions de l'énonciation. p. 105-120. En ligne sur https://www.persee.fr/doc/hel_0750-8069_1986_num_8_2_2226

AUROUX, Sylvain. « A propos de la logique des idées : quelques contraintes et perspectives pour l'interprétation historique ». In : *Archives et documents de la Société d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage*, Première série, n° 8, 1987. p. 1-27.

AUROUX, Sylvain. « Beauzée et l'universalité des parties du discours ». In : *Grammaire et histoire de la grammaire*. Hommage à la mémoire de Jean Stéfanini (Cl. Blanche-Benveniste *et alii* éds), Presses de l'Université de Provence, 1988. p. 37-58.

AUROUX, Sylvain. « La grammaire générale et les fondements philosophiques des classements de mots ». In : *Langages*, 23e année, n° 92, 1988a. Les parties du discours. p. 79-92. En ligne sur http://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1988_num_23_92_2001

AUROUX, Sylvain. « Introduction. Le processus de grammatisation et ses enjeux ». In : *Histoire des idées linguistiques*, t. 2 : *Le développement de la grammaire occidentale*, Liège : Mardaga, 1992a. p. 11-64.

AUROUX, Sylvain. « Appendice 1 : Les parties du discours et leurs critères ». In : *Histoire des idées linguistiques*, t. 2 *: Le développement de la grammaire occidentale*, Liège : Mardaga, 1992b. p. 581-589.

AUROUX, Sylvain. « La catégorie de l'adjectif et les déterminants : l'apport de Beauzée ». In : *Histoire Épistémologie Langage*, tome 14, fascicule 1, 1992c. L'Adjectif : Perspectives historique et typologique. p. 159-179.

AUROUX, Sylvain. « L'histoire des sciences du langage et le paradoxe historiographique ». *Le Gré des Langues*, n° 8, 1995. p. 40-62.

AUROUX, Sylvain. *La raison, le langage et les normes*. Paris : PUF, 1998.

AUROUX, Sylvain. « 139. Port-Royal et la tradition française de la grammaire générale ». In : S. Auroux, E.F.K. Koerner, H.-J. Niederehe, K. Versteegh dir., History of the Language Sciences, vol. 1, Berlin, New York : De Gruyter, 2000. p. 1022-1029.

AUROUX, Sylvain ; DECHAMPS, Jacques ; KOULOUGHLI, Djamel. *La philosophie du langage*. Paris : PUF, 2004.

AUROUX, Sylvain . « Les modes d'historicisation ». In : *Histoire Épistémologie Langage*, tome 28, fascicule 1, 2006. Histoire des idées linguistiques et horizons de rétrospection. p. 105-116. En ligne sur https://www.persee.fr/doc/hel_0750-8069_2006_num_28_1_2869

AUROUX, Sylvain. *La question de l'origine des langues suivi de L'historicité des sciences*. Paris : PUF, 2007.

AUROUX, Sylvain. « La linguistique française et son histoire ». Actes du colloque du Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF), Paris, 9-12 juillet 2008. p. 1043-1049.

AUROUX, Sylvain. *Filosofia da liguagem*. Tradução de Marcos Marciolino. São Paulo : Parábola, 2009.

AUROUX, Sylvain. *A revolução tecnológica da gramatização.* Tradução de Eni Orlandi. 2. ed. Campinas : Unicamp, 2009a.

AUSSANT, Émilie. « La Grammaire sanskrite étendue – État des lieux ». In : *Histoire Épistémologie Langage*, tome 39, fascicule 2, 2017. La grammaire sanskrite étendue.

p. 7-20. En ligne sur https://www.persee.fr/doc/hel_0750-8069_2017_num_39_2_3610

BANNIARD, Michel. *Du latin aux langues romanes*. Collection 128. Paris : Nathan, 1997.

BARATIN, Marc ; DESBORDES, Françoise. *L'analyse linguistique dans l'antiquité classique*. 1. Les Théories. Paris : Klincksieck, 1981.

BARATIN, Marc. *La naissance de la syntaxe à Rome*, Paris : Minuit, 1989.

BARATIN, Marc *et al*. « Introduction : Le livre 17 de l'Ars Prisciani ». In : PRISCIEN, *Grammaire, livre XVII, Syntaxe, 1*, Groupe Ars grammatica (éd.), Paris : Vrin, 2010.

BASSETO, Bruno Fregni ; MURACHCO, Henrique Graciano. « Prefácio à edição brasileira ». In : ARNAULD, Antoine ; LANCELOT, Claude, *Gramática de Port-Royal ou Gramática geral e razoada*. 2. ed. São Paulo : Martins Fontes, 2001.

BECCARI, Alessandro Jocelito. *Uma tradução da grammatica speculativa de Tomás de Erfurt para o português* : acompanhada de um estudo introdutório, notas e glossário. Tese de Doutorado, UFPR, Curitiba, 2013.

BOUARD, Bérengère. *Structure de la proposition et construction verbale : régime, complément et transitivité, dans les grammaires françaises, 1651-1863*. Linguistique. Université Paris-Diderot – Paris VII, 2007.

BOUARD, Bérengère. « L'émergence de la notion de « complément » est-elle une invention ou une innovation ? ». Actes du colloque du Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF), Paris, 9-12 juillet 2008. p. 899-916.

BOUARD, Bérengère ; COLOMBAT, Bernard. « Pronom ». In : COLOMBAT, Bernard et LAHAUSSOIS, Aimée. *Histoire des parties du discours*. Orbis/ Supplementa. t. 46. Leuven-Paris-Bristol, CT, Peeters, 2019. p. 183-199.

BREKLE, Herbert Ernst. « Introduction ». In : Claude Lancelot & Antoine Arnauld (éd.), *Grammaire Générale et Raisonnée*. Stuttgart : Friedrich Frommann, Günther Holzboog, 1966. p. VII-XXXVII.

BRIXHE, Claude. « Bulletin de dialectologie grecque » [sur la koiné]. In : Revue des Études Grecques, tome 103, fascicule 490-491, janvier-juin 1990. p. 201-230. En ligne sur https://www.persee.fr/doc/reg_0035-2039_1990_num_103_490_2475

BUESCU, Maria Leonor Carvalhão. « Introdução ». In : BARROS, João de. *Gramatica da lingua portuguesa : Cartinha, Gramatica, Dialogo em Louvor da nossa Linguagem e Dialogo da Viciosa Vergonha*. Reprodução facsimilada, leitura, introdução e notas por Maria Leonor Carvalhão Buescu. Lisboa : Faculdade de Letras da Universidade de Lisboa, 1971.

BUESCU, Maria Leonor Carvalhão. *Babel ou a ruptura do signo*. *A gramática e os gramáticos portugueses do século XVI*. Temas portugueses. Lisboa : Imprensa Nacional-Casa da Moeda, 1984a.

BUESCU, Maria Leonor Carvalhão. *Historiografia da língua portuguesa*. Lisboa : Sá da Costa Editora, 1984b.

BURSILL-HALL, Geoffrey L. « Introduction ». In : Thomas d'Erfurt. *Grammatica speculativa*. An edition with translation and commentary by Geoffrey L. Bursill-Hall. London : Longman, 1972. p. 1-126.

CARDENAS, Francisco Riveras. « Introducción ». In : SANCHEZ, Francisco. *Minerva o De la propriedade de la lengua latina*. Traducción de Francisco Cárdenas. Madrid : Cátedra, 1976.

CASEVITZ, Michel. « Hellenismos. Formation et fonction des verbes en – ίζω et de leurs dérivés ». In : *Ἑλληνισμος : quelques jalons pour une histoire de l'identité grecque*. S. Saïd éd., Actes du Colloque de Strasbourg (25-27 octobre 1989), Leyde : Brill, 1991. p. 9-16.

CAVALIERE, Ricardo. *A gramática no Brasil: ideias, percursos e parâmetros*. Rio de Janeiro: Lexikon, 2014.

CHEVALIER, Jean-Claude. « La Grammaire générale de Port-Royal et la critique moderne ». In : *Langages*, n° 7, 1967. p. 16-33. En ligne sur http://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1967_num_2_7_2880.

CHEVALIER, Jean-Claude. *Histoire de la syntaxe : Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750)*, Genève : Droz, 1968.

CHEVALIER, Jean-Claude. *Histoire de la grammaire française*, Paris : Presses Universitaires de France, 1996. (Coll. Que sais-je ?, n° 2904).

CHEVILLARD, Jean-Luc ; PASSERIEU, Jean-Claude. « La tradition grammaticale tamoule ». In : Auroux, Sylvain (dir.), *Histoire des idées linguistiques*, t. 1 : *La naissance des métalangages en orient et en occident*, Liège & Bruxelles : Mardaga, 1989. p. 417-429.

CLARAMONTE, Manuel Breva. *Sanctius Theory of language : A Contribution to the History of Renaissance Linguistics*. Amsterdam/ Philadelphia : John Benjamins, 1983.

CLERICO, Geneviève. « Introduction ». In : *Minerve ou les causes de la langue latine*. Introduction, traduction et notes par Geneviève Clérico. Lille : Presses universitaire, 1982a.

CLERICO, Geneviève. « Plurilinguisme et grammaire théorique chez F. Sanctius ». In : *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la Renaissance*, n° 15, 1982b. Les rapports entre les langues au XVI[e] siecle. Actes du colloque de Sommières, 14 – 17 septembre 1981. Tome I. p. 46-55. En ligne sur https://www.persee.fr/doc/rhren_0181-6799_1982_num_15_1_1291

CLERICO, Geneviève. « Grammaires et grammairiens. Regards sur quelques contributions récentes ». In : *Histoire Épistémologie Langage*, tome 4, fascicule 2, 1982c. Statut des langues / Approche des langues à la Renaissance. p. 117-138. En ligne sur https://www.persee.fr/doc/hel_0750-8069_1982_num_4_2_1132

CLERICO, Geneviève ; COLOMBAT, Bernard. « Le *De causis linguae latinae* dans l'histoire des idées linguistiques ». In : SCALIGER, Jules-César. *Des causes de la langue latine*. Édition par P. Lardet, G. Clerico, B. Colombat. Tome I, Introduction, texte latin, notes critiques, index, bibliographie. Genève : Droz, 2019. p. 143-274.

COELHO, Sónia ; KEMMLER, Rolf. « A Grammatica philosophica da lingua portugueza de Jerónimo Soares Barbosa e as suas edições ». *Confluência*. Rio de Janeiro: Liceu Literário Português, nº 53, 2017. p. 9-34.

COLOMBAT, Bernard. « Préposition, cas et syntaxe latine dans l'Encyclopédie ». In : *Histoire Épistémologie Langage*, tome 3, fascicule 2, 1981. De la grammaire à la linguistique. p. 3-20. En ligne sur https://www.persee.fr/doc/hel_0750-8069_1981_num_3_2_1073

COLOMBAT, Bernard. « La proposition infinitive latine et la proposition incidente à Port-Royal ». *L'information grammaticale*, 10, 1981. p. 43-48.

COLOMBAT, Bernard. « La syntaxe dans la grammaire latine du XVIe au XVIIe siècle. Quelques remarques ». Lalies, 4, Actes des sessions de linguistique et de littérature, 1984. p. 45-52.

COLOMBAT, Bernard ; JULIEN, Jacques ; ROSIER-CATACH, Irène. « L'adjectif dans la tradition latine : la grammaire latine humaniste. Textes choisis et traduits ». *Archives et documents de la Société d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage*, Seconde série, n° 6, 1992. « L'identification d'une catégorie linguistique : l'adjectif. Choix de textes ». p. 41-60. En ligne sur https://www.persee.fr/doc/hel_0247-8897_1992_num_6_1_3375

COLOMBAT, Bernard. *Les figures de construction dans la syntaxe latine (1500-1780)*. Louvain & Paris : BIG & Peeters, 1993.

COLOMBAT, Bernard. « L'accord dans la grammaire latine de la Renaissance à Beauzée ». In : *Faits de langues*, n° 8, L'accord, Septembre 1996. p. 11-24. En ligne sur https://www.persee.fr/doc/flang_1244-5460_1996_num_4_8_1107

COLOMBAT, Bernard. « Les manuels de grammaire latine des origines à la Révolution : constantes et mutations ». In : *Histoire de l'éducation*, n° 74, 1997. Les Humanités classiques. p. 89-114.

COLOMBAT, Bernard. « Le traitement syntaxique du cas dans les grammaires latines de la Renaissance et du XVIe siècle ». In : *Histoire Épistémologie Langage*, tome 20, fascicule 2, 1998. Théories des cas. p. 19-34.

COLOMBAT, Bernard ; ROSIER-CATACH, Irène ; BARATIN, Marc ; LALLOT, Jean. « Dictionnaire de la terminologie linguistique : *concordantia*, *congruitas*, *consequentia*, *katallèlotès* ». In : *Histoire Épistémologie Langage*, tome 21, fascicule 2, 1999. Constitution de la syntaxe. p. 149-156. En ligne sur https://www.persee.fr/doc/hel_0750-8069_1999_num_21_2_2751

COLOMBAT, Bernard. *La grammaire latine en France à la Rennaissance et à l'Âge classique : Théorie et pédagogie*. Grenoble : ELLUG, 1999.

COLOMBAT, Bernard. « Le traitement de qui, qui(s), quod dans la tradition grammaticale latine : quelques jalons pour l'étude du relatif, de Donat à Port-Royal ». In : *Langue française*, n° 139, 2003. La grammatisation du français : qui que quoi vs qui(s) quod entre XVIe et XVIIIe siècles. p. 10-27.

COLOMBAT, Bernard. « La problématique de la « transitivité » dans la tradition grammaticale latine. Quelques Jalons de Priscien aux premiers humanistes ». In : *Histoire Épistémologie Langage*, tome 25, fascicule 1, 2003b. Politiques linguistiques (2/2) p. 151-172. En ligne sur https://www.persee.fr/doc/hel_0750-8069_2003_num_25_1_2117

COLOMBAT, Bernard ; PETERS, Manfred. « L'horizon de rétrospection du *Mithridate* de Conrad Gessner (1555) ». In : D. Kibbee (ed.), *History of Linguistics 2005. Selected papers from the tenth International Conference on the History of the Language Sciences*, 1-5 September 2005, Urbana-Champaign, Illinois, Amsterdam-Philadelphia : Benjamins. p. 89-102.

COLOMBAT, Bernard. « Faire connaître, éditer et exploiter les textes linguistiques français du passé : un regard rétrospectif et prospectif ». Actes du colloque du Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF), Paris, 9-12 juillet 2008. p. 1051-1067.

COLOMBAT, Bernard ; PETERS, Manfred. « Introduction ». In : GESSNER, Conrad. *Mithridate (Mithridates, 1555)*. Introduction, texte latin, traduction française, annotation et index par Bernard Colombat et Manfred Peters. Genève : Droz, 2009.

COLOMBAT, Bernard. « Les fondements sémantiques de la transitivité : à la recherche de la personne ». In : I. Évrard *et al.* (éds), *Représentations du sens linguistique III*, Gembloux, De Boeck/Duculot, 2009b. p. 285-318.

COLOMBAT, Bernard. « L'héritage du modèle latin dans les grammaires françaises à la Renaissance ». *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 51 | 2013. p. 11-38. En ligne sur http://journals.openedition.org/dhfles/3710

COLOMBAT, Bernard ; FOURNIER, Jean-Marie ; PUECH, Christian. *Histoire des idées sur le langage et les langues*, Paris : Klincksieck, Collection 50 questions, 2010. Traduction portugais brésilien par Marli Quadros Leite et Jacqueline Léon. *Uma história das ideias linguísticas*, São Paulo : Contexto, 2017.

COLOMBAT, Bernard. « L'énoncé (*oratio*) dans la tradition grammaticale latine, et spécialement chez Priscien, Scaliger et Sanctius ». In : *Langages*, n° 205, 2017b/1. p. 87 - 102.

COLOMBAT, Bernard. « *Nomen* – Humanisme ». In : COLOMBAT, Bernard et LAHAUSSOIS, Aimée. *Histoire des parties du discours*. Orbis/ Supplementa. t. 46. Leuven-Paris-Bristol, CT : Peeters, 2019. p. 107-110.

COLOMBAT, Bernard. « *Verbum* – Renaissance ». In : COLOMBAT, Bernard et LAHAUSSOIS, Aimée. *Histoire des parties du discours*. Orbis/ Supplementa. t. 46. Leuven-Paris-Bristol, CT : Peeters, 2019b. p. 220-223.

COLOMBAT, Bernard. « Histoire de l'évolution de la grammaire latine et de son enseignement ». Odysseum, 2019c. p. 1-8. En ligne sur https://eduscol.education.fr/odysseum/histoire-de-levolution-de-la-grammaire-latine-et-de-son-enseignement

COLOMBAT, Bernard ; FOURNIER, Jean-Marie (éd.). *Grammaire générale et raisonnée*. Paris : Garnier, 2020. (à venir)

COSERIU, Eugenio. *Gramática, semántica, universales. Estudios de linguística funcional.* 2. ed. Madri : Gredos, 1987.

COSERIU, Eugenio. « Língua e funcionalidade em Fernão de Oliveira ». In : TORRES, Amadeu ; ASSUNÇÃO, Carlos. *Gramática da Linguagem portuguesa (1536) Fernão de Oliveira*. Edição Crítica, Semidiplomática e Anastática. Lisboa : Academia das Ciências de Lisboa, 2000.

COUTO, Manoel Amor. « Gramática e teorização linguística em Portugal : a Gramática Filosófica de Jerónimo Soares Barbosa ». *Revista Galega de Filoloxía*, 5, 2004. p. 11-31.

CUNHA, Celso ; CINTRA, Lindley. « A romanização da península ». In : *Nova gramática do português contemporâneo*. 5. ed., Rio de Janeiro : Lexikon, 2008.

DALIMIER, Catherine. « Sextus Empiricus contre les grammairiens : ce que parler grec veut dire ». In : *Ἑλληνισμος : quelques jalons pour une histoire de l'identité grecque*. S. Saïd éd. Actes du Colloque de Strasbourg (25-27 octobre 1989), Leyde : Brill, 1991. p. 17-32.

DAUDE, Cécile. « Discours et conversion chez Clément d'Alexandrie ». In : *Discours religieux dans l'Antiquité*. Actes du colloque de Besançon, 27-28 janvier 1995. Besançon, Université de Franche-Comté, 1995. p. 41-84. En ligne sur https://www.persee.fr/doc/ista_0000-0000_1995_act_578_1_1100

DELESALLE, Simone. « Les grammaires du français à l'âge classique : "adjectif" et l'adjectif ». In : *Histoire Épistémologie Langage*, tome 14, fascicule 1, 1992.

L'Adjectif : Perspectives historique et typologique. p. 141-158. En ligne sur https://www.persee.fr/docAsPDF/hel_0750-8069_1992_num_14_1_2345.pdf

DESBORDES, Françoise. « Les idées sur le langage avant la constitution des disciplines spécifiques ». In : Auroux, Sylvain (dir.), *Histoire des idées linguistiques*, t. 1 : *La naissance des métalangages en orient et en occident*, Liège & Bruxelles : Mardaga, 1989. p. 149-161.

DESBORDES, Françoise. *Idées Romaines sur l'écriture*. Lille : Presses Universitaires de Lille, 1990.

DESBORDES, Françoise. « *Latinitas* : constitution et évolution d'un modèle de l'identité linguistique ». In : *Idées grecques et romaines sur le langage. Travaux d'histoire et d'épistémologie*, Lyon : ENS Éditions, coll. Langages, 2007. p. 91-105.

DESBORDES, Françoise. « La fonction du grec chez les grammairiens latins ». In : *Idées grecques et romaines sur le langage. Travaux d'histoire et d'épistémologie*, Lyon : ENS Éditions, coll. Langages, 2007. p. 107-119.

DESBORDES, Françoise. « Sur les débuts de la grammaire à Rome ». In : *Idées grecques et romaines sur le langage. Travaux d'histoire et d'épistémologie,* Lyon : ENS Éditions, coll. Langages, 2007. p. 217-232.

DEZOTTI, Lucas. *Arte menor* e *Arte maior* de *Donato* : *tradução, anotação* e estudo introdutório. Dissertação de Mestrado. Universidade de São Paulo (USP), 2011.

DOMINICY, Marc. *La naissance de la grammaire moderne*. *Langage, logique et philosophie à Port-Royal*. Liège-Bruxelles : Mardaga, 1984.

DOMINICY, Marc. « Le programme scientifique de la grammaire générale ». In : *Histoire des idées linguistiques*, t. 2 : *Le développement de la grammaire occidentale*, Liège : Mardaga, 1992. p. 424-441.

DUBUISSON, Michel. « *Vtraque lingua* », *L'antiquité classique*, tome 50, fasc. 1-2, 1981. p. 274-286. En ligne sur http://www.persee.fr/doc/antiq_0770-2817_1981_num_50_1_2010

DUPONT-ROC, Roselyne ; LALLOT, Jean. *Aristote*. *Poétique*. Traduction et commentaire par Roselyne Dupond-Roc et Jean Lallot. Paris : Seuil, 1980.

ESPARZA TORRES, Miguel Ángel ; SARMIENTO, Ramón. « Introducción ». In : Nebrija Antonio de. *Gramática de la lengua castellana, 1492*. Madrid : S.G.E.L./Fundación Antonio de Nebrija, 1992, p. 11-95.

ESPARZA TORRES, Miguel Ángel. *Las ideas lingüísticas de Antonio de Nebrija*. Münster : Nodus Publikationen, 1995.

ESPARZA TORRES, Miguel Ángel ; CALVO, Vicente. « Introducción ». In : NEBRIJA, Antonio de. *Introduciones latinas contrapuesto el romance al latín* (c. 1488). Salamanca. Münster : Nodus Publikationen, 1996, p. VII-XXXII.

FERNANDES, Gonçalo. « A Ianua Linguarum dos jesuítas irlandeses (Salamanca, 1611) e a Porta de Linguas de Amaro de Roboredo (Lisboa, 1623) ». *Boletim de Estudos Clássicos*, 42, 2004, p. 165-181.

FERNANDES, Gonçalo. « A Minerva seu de Causis Linguae Latinae (Salamanca, 1587), de Francisco Sánchez de las Brozas (1523-1600) ». In : *Boletim de Estudos Clássicos* 46, 1, p.133-144, 2006.

FOURNIER, Jean-Marie. « Histoire d'une catégorie : le partitif dans les grammaires françaises (16e-18e siècle) ». In : *History of Linguistics in Texts and Concepts. – Geschichte der Sprachwissenschaft in Texten und Konzepten*. Herausgegeben von

Gerda Haßler und Gesina Volkmann. Münster : Nodus Publikationen, 2004. p. 119-130.

FOURNIER, Jean-Marie. « La généralité dans les théories du son à l'âge classique ». In : *Histoire Épistémologie Langage*, tome 29, fascicule 1, 2007. Histoire des théories du son. p. 85-103. En ligne sur http://www.persee.fr/doc/hel_0750-8069_2007_num_29_1_2913

FOURNIER, Jean-Marie ; RABY, Valérie. « Iconicité et motivation dans les grammaires françaises des XVIIe et XVIIIe siècles : le traitement de l'interjection ». In : Cahiers de linguistique analogique, Dijon : Association bourguignonne d'études linguistiques et littéraires, 2003, Le mot comme signe et comme image : lieux et enjeux de l'iconicité linguistique.

FOURNIER, Jean-Marie ; RABY, Valérie. « Grammaire générale et grammaires particulières : relire la Grammaire de Port-Royal à la lumière des Méthodes italienne et espagnole ». *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 51 | 2013. En ligne sur http://dhfles.revues.org/3782

FOURNIER, Jean-Marie ; RABY, Valérie. « Retour sur la grammatisation : l'extension de la grammaire latine et la description des langues vulgaires ». Sylvie Archaimbault, Jean-Marie Fournier, Valérie Raby. *Penser l'histoire des savoirs linguistiques. Hommage à Sylvain Auroux*, ENS Editions, 2014. p. 337-350.

FOURNIER, Jean-Marie. « La grammati(cali)sation des déterminants en français (16e – 17e siècles) ». In : *Histoire des langues et histoire des représentations linguistiques.* Dir. par Bernard Colombat, Valérie Raby & Gilles Siouffi. Paris : Honoré Champion, 2018. p. 255 – 271.

FOURNIER, Nathalie *et al.* « Article ». In : COLOMBAT, Bernard et LAHAUSSOIS, Aimée. *Histoire des parties du discours*. Orbis/ Supplementa. t. 46. Leuven-Paris-Bristol, CT : Peeters, 2019. p. 127-151.

FOURNIER, Nathalie. *« La grammaire générale et raisonnée ». Minutes 45. Société des amis de Port-Royal*, 2020. En ligne sur https://www.youtube.com/watch?v=Bgj3aWdLedM&t=1 s

GALLARDO, Ángel Rodríguez. « Sintaxis de la rección en Nebrija ». Los estudios gramaticales en la España medieval y renacentista / coord. por Antonio Manuel González Carrillo, 2010. p. 135-152.

GAMBARARA, Daniele. « *L'origine des noms et du langage dans la Grèce ancienne* ». In : AUROUX, Sylvain (dir.), *Histoire des idées linguistiques*, t. 1 : *La naissance des métalangages en orient et en occident*, Liège & Bruxelles : Mardaga, 1989. p. 79-97.

GAUTIER, Antoine *et al.* « Nom ». In : COLOMBAT, Bernard et LAHAUSSOIS, Aimée. *Histoire des parties du discours*. Orbis/ Supplementa. t. 46. Leuven-Paris-Bristol, CT : Peeters, 2019. p. 110-125.

GILSON, Étienne. *A filosofia na Idade Média.* Trad. Eduardo Brandão. São Paulo : Martins Fontes, 2001.

GOMES ASENCIO, José Jesús. « Sobre el primer libro de Nebrija : "Fue un best seller" ». *La Gaceta de Salamanca*. 2022. En ligne sur

https://www.lagacetadesalamanca.es/salamanca/jose-j-gomez-asencio-sobre-el-primer-libro-de-nebrija-fue-un-best-seller-LA9507973

GOMES ASENCIO, José Jesús ; GONÇALVES, Maria Filomena. « Terminologia gramatical luso-castelhana dos inícios : de Antonio de Nebrija a João de Barros ». *Confluência*. Rio de Janeiro: Liceu Literário Português, nº 49, 2015, p. 68-118.

GOMES, Piraranha. *Isagoge : Introdução às categorias de Aristóteles*. Tradução, prefácio e notas de Pinharanda Gomes. Lisboa : Guimarães editores, 1994.

GONÇALVES, Maria Filomena. « *Iluminismo e pensamento linguístico em Portugal : o exemplo das gramáticas filosóficas* ». In : Actes del VII Congrés de Linguistica General, 18 al 21 d'abril de 2006. p. 146-164.

GONÇALVES, Maria Filomena. « As ideias pedagógicas e linguísticas de António Pereira de Figueiredo : os manuscritos autógrafos da Biblioteca Pública de Évora ». In : Werner Thielemann ed. *Século das Luzes. Portugal e Espanha, o Brasil e a região do Rio da Prata*. Frankfurt am Main, TFM, p.133-152, 2006b.

GONÇALVES, Maria Filomena. « Ideas pedagógicas y lingüísticas en el liberalismo portugués : algunos apuntes ». In : *Actas del VI Congreso Internacional de la Sociedad Española de Historiografía Lingüística*. Cádiz, 2009. p. 279-294.

GONÇALVES, Maria Filomena. « 'Desagravo' da gramática portuguesa (1820-1824) » – contribuições para uma historiografia das polémicas gramaticais em Portugal. In : BRITO, Ana Maria. (Org.) *Gramática : história, teoria, aplicações*. Porto : Universidade do Porto Faculdade de Letras, 2010. p. 169-190.

GRANGER, Gilles-Gaston. « Introdução ». In : Descartes, René. *Discurso do método ; meditações ; objeções e respostas* ; as paixões da alma ; cartas. 2. ed. Tradução de Jacó Guinsburg e Bento Prado Junior. São Paulo : Abril Cultural, 1979. p. 6-24.

GRONDEUX, Anne. « Le latin et les autres langues au Moyen Âge : contacts avec des locuteurs étrangers, bilinguisme, interprétation et traduction (800-1200) », *Tous vos gens a latin. Le latin, langue savante, langue mondaine (XIV e-XVII e siècles). Études réunies et éditées par E. Bury (Actes du colloque Le latin, langue du savoir, langue des savoirs*, org. par l'Université de Versailles-Saint-Quentin, Paris, 11-14 octobre 2000), Genève, 2005. p. 47-67.

GRONDEUX, Anne. « La question des langues avant 1200 ». In : Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, tome 117, n° 2, 2005. p. 665-695. En ligne sur https://www.persee.fr/doc/mefr_1123-9883_2005_num_117_2_9381

GUILLAUME, Jean-Patrick *et al.* « L'analyse grammaticale dans la tradition arabe classique ». In : Auroux, Sylvain (dir.), *Histoire des idées linguistiques*, t. 1 : *La naissance des métalangages en orient et en occident*, Liège & Bruxelles : Mardaga, 1989. p. 260-282.

GUNVOR, Sahlin. *César Chesneau Du Marsais et son rôle dans l'évolution de la grammaire générale*, Paris : Presses Universitaires de France, 1928.

HACKEROTT, Maria Mercedes. *A passagem da Minerva para a Gramática Geral na história da gramática portuguesa*. Tese de Doutorado. FFLCH/USP, São Paulo, 1994.

HESSEN, Johannes. *Teoria do conhecimento.* Tradução de João Vergílio Gallerani Cuter. 3.ed. São Paulo : Martins Fontes, 2003.

HOLTZ, Louis. *Donat et la tradition de l'enseignement grammatical*, Paris, CNRS, 1981.

HOLTZ, Louis. « Les parties du discours vues par les Latins ». In : L. Basset & M. Pérennec (éds), *Les Classes de mots, traditions et perspectives*. Lyon : Presses universitaires de Lyon, 1994. p. 73-92.

HUMBERT, Jean. *Histoire de la langue grecque*, Paris : Presses Universitaires de France, 1972. (Coll. Que sais-je ? n° 1483).

ILDEFONSE, Frédérique. *La naissance de la grammaire dans l'Antiquité grecque*, Paris : Vrin, 1997.

ILDEFONSE, Frédérique. « Petite histoire de la Metabasis ». In : *Histoire Épistémologie Langage*, tome 20, fascicule 2, 1998. Théories des cas. p. 63-80. En ligne sur https://www.persee.fr/doc/hel_0750-8069_1998_num_20_2_2713

ILDEFONSE, Frédérique ; LALLOT, Jean. « Grec *logos :* premières approches philosophiques et grammaticales de l'énoncé ». In : *Langages*, n° 205, 2017/1. p. 73-86.

KEMMLER, Rolf. « A primeira gramática da língua portuguesa impressa no Brasil: a *Arte de grammatica portugueza* (1816) de Inácio Felizardo Fortes ». *Confluência*. Rio de Janeiro: Liceu Literário Português, nº 44-45, 2013, p. 61-81. En ligne sur https://revistaconfluencia.org.br/rc/article/view/603/372

KLIMA, Gyula. « The Medieval Problem of Universals ». *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Winter 2017 Edition), Edward N. Zalta (ed.). En ligne sur https://plato.stanford.edu/archives/win2017/entries/universals-medieval/.

KOSSARIK, Marina. « Universalização de conceitos linguísticos como etapa da consolidação da ciência – contribuição dos filólogos portugueses ». *Confluência*. Rio de Janeiro: Liceu Literário Português, nº 49, 2015. p. 162-200. Disponível em : http://llp.bibliopolis.info/confluencia/rc/index.php/rc/article/view/97

LALLOT, Jean. « Denys le Thrace, *Technē Grammatikē*. Introduction, traduction, notes ». In : *Archives et documents de la Société d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage*, Première série, n° 6, 1985. p. 1-104. En ligne sur https://www.persee.fr/doc/hel_0247-8897_1985_num_6_1_3343

LALLOT, Jean. *Apollonius Dyscole – De la construction* (*syntaxe*). Histoire des doctrines de l'antiquité classique. Introduction, texte et traduction par Jean *Lallot*, *vol.* I et II, Paris : Vrin, 1997.

LALLOT, Jean. *Denys le Trace. La grammaire de Denys le Trace.* Traduction et notes par Jean Lallot, Paris : Seuil, 1998.

LALLOT, Jean ; COLOMBAT**,** Bernard ; ROSIER-CATACH**,** Irène ; BARATIN**,** Marc. « Dictionnaire de la terminologie linguistique : concordantia, congruitas, consequentia, katallèlotès ». In : *Histoire Épistémologie Langage*, tome 21, fascicule 2, 1999. Constitution de la syntaxe. p. 149-156.

LARDET, Pierre. « Jules – César Scaliger (1484-1558), philosophe des savoir du langage et des langues ». In : SCALIGER, Jules-César. *Des causis de la langue latine*. Edition par Pierre Lardet, Geneviève Clérico, Bernard Colombat. Tome I, Introduction, texte latin, notes critiques, index, bibliographie. Genève : Droz, 2019. p. 11-142.

LE GOFF, Jacques. *Os intelectuais na Idade Média.* Tradução de Marcos de Castro, 2. ed. Rio de Janeiro : José Olympio, 2006.

LEITE, Marli Quadros. *O nascimento da gramática portuguesa* : *uso* e *norma*. São Paulo : Humanitas/Paulistana, 2007.

LEITE, Marli Quadros. « Du portugais au latin : la place de la traduction dans *O Methodo Grammatical para todas as Linguas*, d'Amaro de Roboredo (1619) ». In : *Histoire Épistémologie Langage*, tome 33, fascicule 2, 2011a. Histoire des idées linguistiques et horizons de rétrospection – II. p. 145-166. En ligne sur https://www.persee.fr/docAsPDF/hel_0750-8069_2011_num_33_2_3225.pdf

LEITE, Marli Quadros. « Considerações sobre uso e norma na gramática portuguesa – O methodo grammatical para todas as linguas (1619), de Amaro de

Roboredo ». *Filologia e Linguística Portuguesa*, *13* (2), 2011b. p. 337-368. En ligne sur https://doi.org/10.11606/issn.2176-9419.v13i2p337-368

LEITE, Marli Quadros. « A construção da norma linguística na gramática do século XVIII ». Alfa. Revista de Linguística, 55/2, 2011c. p. 665-684. Disponível em : http://seer.fclar.unesp.br/alfa/article/view/4745/4050

LEITE, Marli Quadros. « Compendio de grammatica philosophica da língua portuguesa, de A. Da Costa Duarte : edições em confronto ». *Confluência*. Rio de Janeiro: Liceu Literário Português, nº 55, 2018. p. 99-130. Disponível em : http://llp.bibliopolis.info/confluencia/rc/index.php/rc/article/view/285

LEITE**,** Marli Quadros. *Anotações sobre o Compendio da grammatica philosophica.*. In : Compendio da Grammatica Philosophica da Lingua Portugueza : Padre Antonio da Costa Duarte (6ª edição – 1877) / organizadores : Marli Quadros Leite, Arnaud Pelfrêne. Coleção Gramáticas do Brasil, série 1, v.1. São Paulo, FFLCH/USP, 2018. Disponível em : http://www.livrosabertos.sibi.usp.br/portaldelivrosUSP/catalog/book/218

LEITE JUNIOR, Pedro. *O problema dos universais. A perspectiva de Boécio, Abelardo e Ockham*. Porto Alegre : EDIPUCRS, 2001.

LEON, Jacqueline. « Proposition, phrase, énoncé dans la grammaire : parcours historique ». *L'information grammaticale*, n° 98, 2003. p. 5-16.

LEVY, Edmond. « Apparition des notions de Grèce et de Grecs ». In : *Ἑλληνισμος : quelques jalons pour une histoire de l'identité grecque*. S. Saïd éd., Actes du Colloque de Strasbourg (25-27 octobre 1989), Leyde : Brill, 1991. p. 48-69.

LIBERA, Alain de. *A Filosofia Medieval.* Tradução de Lucy Magalhães, Rio de Janeiro : Zahar, 1990.

LIBERA, Alain de ; ROSIER-CATACH, Irène. « La pensée linguistique médiévale ». In : AUROUX, Sylvain (dir), *Histoire des idées linguistiques*, t. 2 : *Le développement de la grammaire occidentale*, Liège : Mardaga, 1992. p. 115-186.

LIBERA Alain de. *La querelle des universaux de Platon à la fin du Moyen Age.* Paris : Seuil, 1996.

LIBERA, Alain de ; SEGONDS, Alain-Philippe. *Porphyre, Isagoge*, Paris : Vrin, 1998.

LIBERA Alain de. *L'Art des généralités. Théories de l'abstraction***,** Paris : Aubier, 1999.

LISBOA, Jordana Tavares Silveira. *Um estudo da Grammatica Philosophica da Lingua Portugueza : uma história do panorama do horizonte de retrospecção de JSB*. Tese de doutorado. FFLCH/USP, 2020.

LIZZINI, Olga. « Ibn Sina's Metaphysics », *The Stanford Encyclopedia of Philosophy (Summer 2019 Edition)*, Edward N. Zalta (ed.). En ligne sur https://plato.stanford.edu/archives/sum2019/entries/ibn-sina-metaphysics/

LOPES, Edward. « Um protótipo de gramática gerativa portuguesa : a gramática de Soares Barbosa ». 30/ 31. São Paulo : Alfa, 1986/ 1987. p. 37-53.

LUSIGNAN, Serge. « Le français et le latin aux XIII[e]-XIV[e] siècles : pratique des langues et pensée linguistique », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 42[e] année, n° 4, 1987. p. 955-967. En ligne sur

https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1987_num_42_4_283427

LUPETTI, Monica. « A gramática racionalista em Portugal no século XVIII ». In : DUARTE, Sónia ; PONCE DE LEON, Rogélio R.. *A gramática racionalista na Península Ibérica* (séculos XVI-XIX). Porto : Universidade do Porto, 2015. p. 55-72.

MAAT, Jaap ; CRAM, David. « Universal language schemes in the 17h century ». In : S. Auroux, E.F.K. Koerner, H.-J. Niederehe, K. Versteegh dir., *History of the Language Sciences*, vol. 1, Berlin, New York : De Gruyter, 2000. p. 1030-1043.

MARQUES, Raquel do Nascimento. *A configuração do português na gramática de D. Jeronymo Contador de Argote, Regras da lingua Portugueza, espelho da lingua Latina.* Dissertação de Mestrado. FFLCH/USP, São Paulo, 2016.

MATTOS, Carlos Lopes de. *Ockham, William. Seleção de obras*. Tradução de Carlos Lopes de Mattos. Coleção Os Pensadores. 2. ed. São Paulo : Abril Cultural, 1979.

MOHRMANN, Christine . « Le latin médiéval », *Cahiers de civilisation médiévale*, 1e année n° 3, Juillet-septembre 1958. p. 265-294. En ligne sur https://www.persee.fr/doc/ccmed_0007-9731_1958_num_1_3_1056

MORUJÃO, Carlos. « *A logica modernorum* : lógica e filosofia da linguagem na escolástica dos séculos XIII e XIV », Revista Filosófica de Coimbra, n° 28, 2006. p. 301-322.

MOURA, Teresa Maria Teixeira de. *As ideias linguisticas portuguesas no século XVIII*. Coleção Linguística 8. Vila Real : UTAD, 2008. En ligne sur https://www.utad.pt/cel/wp-content/uploads/sites/7/2018/05/CEL_Lingu%C3 %ADstica_8.pdf

NEVES, Maria Helena de Moura. *A gramática : história, teoria e análise, ensino*. São Paulo : UNESP, 2002.

NEVES, Maria Helena de Moura. *A vertente grega da gramática tradicional* : uma visão do pensamento grego sobre a linguagem. 2.ed. rev. e atual. – São Paulo : Editora Unesp, 2005.

PADLEY, George Arthur. *Grammatical Theory in Western Europe, 1500-1700. Trends in Vernacular Grammar I*, Cambridge : Cambridge University Press, 1985.

PAILLARD, Denis. « De la reconnaissance ». In : *Antoine Culioli, un homme dans le langage : originalité, diversité, ouverture. Actes du colloque de Cerisy-la-Salle.* Dominique Ducard et Claudine Normand (Dir.), Collection l'Homme dans la langue, Paris : Ophrys, 2005. p. 169-183.

PARIENTE, Jean-Claude. « Grammaire et logique à Port-Royal ». In : *Histoire Épistémologie Langage*, tome 6, fascicule 1, 1984. p. 57-75. En ligne sur https://www.persee.fr/doc/hel_0750-8069_1984_num_6_1_1176

PARIENTE, Jean-Claude. *L'analyse du langage à Port-Royal : six études logico-grammaticales*, Paris : Minuit, 1985.

PAVY – GUILBERT, Elise. « César Chesneau Du Marsais ou Dumarsais (1676-1756) », Les contributeurs, Édition Numérique Collaborative et Critique de l'Encyclopédie, 2014. En ligne sur http://enccre.academie.sciences.fr.

PERCIVAL, W. Keith. « La connaissance des langues du monde ». In : AUROUX, Sylvain (dir.). *Histoire des idées linguistiques*, t. 2 : *Le développement de la grammaire occidentale*, Liège : Mardaga, 1992. p. 226-238.

RABY, Valérie. « L'analyse de la phrase complexe dans la grammaire générale. Construction des catégories « proposition principale » et « proposition subordonnée » ». In : *Histoire Épistémologie Langage*, tome 24, fascicule 1, 2002. Grammaire et entités lexicales. p. 93-105.

RABY, Valérie. « L'école de Port-Royal – Une grammaire pour toutes les langues ». In : *Les grands dossiers des Sciences Humaines*, n° 46, Les grands penseurs du langage, Éditions Sciences Humaines, 2017. p. 1-3.

RABY, Valérie *et al*. « Repères pour l'approche de l'énoncé dans les traditions linguistiques ». In : *Langages*, n° 205, 2017/1. p. 11 – 26.

RABY, Valérie. *Les théories de l'énoncé dans la grammaire générale*, Lyon : ENS Éditions, 2018.

RABY, Valérie. « Le mot dans la grammaire générale (XVII[e]-XVIIIe s.) ». In : COLOMBAT, Bernard et LAHAUSSOIS, Aimée. *Histoire des parties du discours*. Orbis/ Supplementa. t. 46. Leuven-Paris-Bristol, CT, Peeters, 2019. p. 74-75.

RICKEN, Ulrich. *Grammaire et philosophie au siècle des Lumières. Controverses sur l'ordre naturel et la clarté du Français*, Villeneuve d'Ascq ; Publications de l'Université de Lille III, 1978.

ROBINS, Robert H. *Pequena história de linguística*. Tradução de Luiz Martins Monteiro. Rio de Janeiro : Livro Técnico, 2013.

ROSIER-CATACH, Irène. « La notion de parties du discours dans la grammaire spéculative ». In : *Histoire Épistémologie Langage*, tome 3, fascicule 1, 1981. Sémantiques médiévales : Cinq études sur la logique et la grammaire au Moyen Âge. p. 49-62. En ligne sur https://www.persee.fr/doc/hel_0750-8069_1981_num_3_1_1069

ROSIER-CATACH, Irène. « La théorie médiévale des Modes de signifier ». In : *Langages*, 16[e] année, n° 65, Signification et référence dans l'antiquité et au Moyen Âge, 1982. p. 117-127.

ROSIER-CATACH, Irène. *La grammaire spéculative des Modistes*. Lille : Presses universitaires, *1983.*

ROSIER-CATACH, Irène. « Grammaire, Logique, Sémantique, deux positions opposées au XII[e] siècle : Roger Bacon et les modistes ». In : *Histoire Épistémologie Langage*, tome 6, fascicule 1, 1984. Logique et grammaire. p. 21-34. En ligne sur https://www.persee.fr/doc/hel_0750-8069_1984_num_6_1_1174

SAHLIN, Gunvor. *César Chesneau Du Marsais et son rôle dans l'évolution de la grammaire générale. Paris : Presses Universitaire de France, 1928.*

SANTOS, Maria Helena Pessoa. *As ideias linguísticas portuguesas na centúria de oitocentos*. 2 vols. Série Textos Universitários de Ciências Sociais e Humanas Lisboa : Fundação Calouste Gulbenkian / Fundação para a Ciência e a Tecnologia, 2010.

SCHÄFER – PRIEß, Barbara. *A gramaticografia portuguesa até 1822. Condições da sua génese e critérios de categorização, no âmbito da tradição latina, espanhola e francesa.* Coleção Linguística 14. Vila Real : UTAD, 2019. En ligne sur https://www.utad.pt/cel/wp-content/uploads/sites/7/2020/10/Lingui%CC%81stica_14.pdf

SPADE, Paul Vincent. *Five texts on the mediaeval problem of universals : Porfírio, Boethius, Abelard, Duns Scotus, Ockham*. Indianapolis : Hackett, 1994.

STEFANINI, Jean. « Aristotélisme et grammaire : le *De Causis Latinae Linguae* (1540) de J.C. Scaliger ». In : *Histoire Épistémologie Langage*, tome 4, fascicule 2, 1982. Statut des langues / Approche des langues à la Renaissance. p. 41-54. En ligne sur https://www.persee.fr/doc/hel_0750-8069_1982_num_4_2_1126

STEFANINI, Jean. « Une étape dans l'histoire de la linguistique : la *Minerva* de Sanctius ». In : *Histoire de la grammaire*. Textes réunis par Véronique Xatard. Paris : CNRS, 1994. p. 97-107.

SWIGGERS, Pierre. *Histoire de la penssée linguistique – Analyse du langage et réflexion linguistique dans la culture occidentale de l'Antiquité au XIX^e siécle*. Paris : PUF, 1997.

TEYSSIER, Paul. *História da língua portuguesa*. 2. ed. Tradução de Celso Cunha. São Paulo : Martins, 2014.

THOMAS, Margaret. « What do we talk about, when we talk about 'universal gramar', and how have we talked about it ? ». In : *Chomsky (R)evolutions*, ed. by Douglas A. Kibbee, Amsterdam/ Philadelphia : John Benjamins, 2010. p. 301-314.

TORRES, Amadeu. « A « Grammatica Philosophica » de Bernardo de Lima e Melo Bacelar ». Revista Portuguesa de Filosofia, T. 50, Fasc. 1/3, Jan. – Set., 1994. p. 459-466. Disponível em : https://www.jstor.org/stable/40337101.

TORRES, Amadeu ; ASSUNÇÃO, Carlos. « Introdução ». In : OLIVEIRA, Fernão de. *Gramatica da linguagem portuguesa (1536).* Edição crítica, semidiplomática e anastática por Amadeu Torres e Carlos Assunção. Lisboa : Academia das Ciências de Lisboa, 2000.

TORRES, Amadeu. « Introdução ». In : BARBOSA, Jerónimo Soares. *Gramática Filosófica da Língua Portuguesa (1822),* edição fac-similada, comentário e notas de Amadeu Torres. Lisboa : Academia das Ciências de Lisboa, 2004 [2003].

TORRES, Amadeu. « O contributo conceptual das gramáticas filosóficas para a história da língua portuguesa ». In : *Linguística histórica e história da Língua portuguesa*. Actas do Encontro de Homenagem a Maria Helena Paiva. Porto : Universidade do Porto. Faculdade de Letras, 2004. p. 385-395.

TREDE, Monique. « Quelques définitions de l'hellénisme au IV^e siècle ». In : *Ἑλληνισμος : quelques jalons pour une histoire de l'identité grecque*. S. Saïd éd. Actes du Colloque de Strasbourg (25-27 octobre 1989). Leyde : Brill, 1991. p. 70-80.

VAN ROOY, Raf. « The diversity of Ancient Greek through the eyes of a forgotten grammarian. Petrus Antesignanus (ca. 1524/1525-1561) on the notion of "dialect" », *Histoire Épistémologie Langage*, tome 38, fascicule 1, 2016. Une autre langue globale ? Le néerlandais comme langue scientifique dans l'espace extra-européen (XVII^e-XIX^e siècles). p. 123-140. En ligne sur www.persee.fr/doc/hel_0750-8069_2016_num_38_1_3547

WILLIAMS, Edwin Bucher. *Do latim ao português : fonologia e morfologia históricas da língua portuguesa.* Tradução de Antônio Houaiss. 2. ed. Rio de Janeiro : Tempo Brasileiro, 1973.

Dictionnaires

ABBAGNANO, Nicola. *Dicionário* de *Filosofia.* Tradução da 1ª edição brasileira coordenada e revista por Alfredo Bosi ; revisão e tradução de novos textos por Ivone Castilho Benedetti. 6. ed. São Paulo : Martins Fontes, 2018.

ACADEMIE FRANÇAISE. *Dictionnaire*. 2^e éd., Paris : Coignard, 1718 ; 4^e éd., Paris : Brunet, 1762 ; 9^e éd., Paris : Imprimerie Nationale, 1992-. En ligne sur https://www.dictionnaire-academie.fr/

AULETE, Caldas. *Dicionário contemporâneo da língua portuguesa*. Org. Paulo Geiger. Rio de Janeiro : Lexikon, 2011.

AUROUX, Sylvain ; WEIL, Yvonne. *Nouveau vocabulaire des études philosophiques*. Paris : Hachette, 1975.

AUROUX, Sylvain. *Les notions philosophiques – dictionnaire –* dans *Encyclopédie philosophique universelle.* Dir. André Jacob, tome 1, Paris : PUF, 1990.

AUROUX, Sylvain ; WEIL, Yvonne. *Dictionnaire des Auteurs et des Thèmes de la Philosophie*. Paris : Hachette, 1991.

BLUTEAU, Raphael. *Vocabulario portuguez & latino : aulico, anatomico, architectonico*… Coimbra : Collegio das Artes da Companhia de Jesus, 1712 – 1728. 8 v.

DUBOIS, Jean *et al*. *Dicionário de linguística*. 10. reimpressão da 1. ed. de 1978. Tradução Izidoro Blikstein. São Paulo : Cultrix, 2006.

DUCROT, Oswald ; TODOROV, Tzvetan. *Dicionário enciclopédico das ciências da linguagem.* 3. ed. São Paulo : Perspectiva, 2001 [1972].

NEVEU, Franck. *Dicionário de ciências da linguagem.* Tradução de Albertina Cunha e José Antônio Nunes. Petrópolis RJ : Vozes, 2008.

REY, Alan *et al. Le nouveau Petit Robert de la langue française.* Paris : Dictionnaires Le Robert, 2008.

SILVA, Innocencio Francisco da. *Diccionario Bibliographico Portuguez*. Tomo 3. Lisboa, Imprensa Nacional, 1859. Disponível em : https://digital.bbm.usp.br/view/?45000008954&bbm/5423#page/352/mode/1up

Bases de données numériques

Corpus des textes linguistiques fondamentaux. B. Colombat (dir.), http://ctlf.ens-lyon.fr/

Grand corpus des grammaires françaises, des remarques et des traités sur la langue (XIV^{e}*-XVII*^{e} *siècles)*, 2011. B. Colombat, J.-M. Fournier, W. Ayres-Bennett (dir.), Classiques Garnier Numérique.

Table des matières

RÉSUMÉ..... 3
Mots clés..... 3

ABSTRACT..... 3
Keywords..... 4

RESUMO..... 4
Palavras-chave..... 4

LISTE DES TABLEAUX..... 5

ABRÉVIATIONS..... 5

REMERCIEMENTS..... 6

SOMMAIRE..... 10

INTRODUCTION..... 12

1. Présentation du thème..... 12

2. Présentation du corpus..... 17

3. Hypothèses théoriques et méthodologiques..... 19

CHAPITRE 1 – L'UNIVERSALITE ET LA GENERALITE : REFLEXION SUR LES ASPECTS CONCEPTUELS..... 22

1.1 L'UNIVERSALITE : VUE GENERALE ET CONSTITUTION DU PROBLEME..... 22
1.1.1 Le rapport entre la pensée et le langage : du cadre monolingue au cadre bilangue..... 22
1.1.1.1 Le cas du grec..... 22
1.1.1.2 *Vtraque lingua*: les Latins confrontés au bilinguisme (latin/ grec)..... 32
1.1.2 La notion d'universalité au Moyen Âge..... 41
1.1.2.1 La question des universaux au Moyen Âge : racines philosophiques..... 41
1.1.2.2 La conception d'*universel* dans la grammaire modiste de Thomas d'Erfurt.... 62
1.1.3 Les grammaires latines comme modèle descriptif étendu..... 73

1.2 LA GENERALITE : L'EMERGENCE DE LA THEORIE GENERALE ET LA CONCEPTION DES LUMIERES..... 89
1.2.1 L'homme confronté à la diversité linguistique..... 89
1.2.2 La généralité dans la *Grammaire générale et raisonnée* (1660)..... 95
1.2.3 La conception des grammairiens des Lumières sur la généralité..... 115
1.2.3.1 Du Marsais..... 115
1.2.3.2 Beauzée..... 125
1.2.4 La conception de Condillac sur la généralité dans la *Grammaire* (1775)..... 138

CHAPITRE 2 – DEUX CONCEPTIONS SUR LA SYNTAXE : LA TRADITION GRECO-LATINE ET LA RECHERCHE DE LA GENERALITE..... 148

2.1 LA TRADITION GRECO-LATINE..... 148
2.1.1 Apollonius : l'émergence de la syntaxe grecque..... 148
2.1.2 Priscien : le pionnier de la syntaxe latine..... 153

2.1.3 Nebrija : la grammaire latine (1481-1488) et la grammaire castillane (1492)..... 159

2.2 LA RECHERCHE DE LA GENERALITE..... 171
2.2.1 Notions de rationalisme linguistique : la *Minerva* de Sanctius (1587)..... 171
2.2.2 La syntaxe dans la *Grammaire générale et raisonnée* (1660)..... 175
2.2.3 La syntaxe des Encyclopédistes..... 183
2.2.3.1 Du Marsais..... 184
2.2.3.2 Beauzée..... 194
2.2.4 La syntaxe dans la *Grammaire* (1775) de Condillac..... 206

CHAPITRE 3 – LE POINT DE VUE THEORIQUE DE LA SYNTAXE DANS LA GRAMMAIRE PORTUGAISE : L'UTILISATION DU MODELE GRECO-LATIN ET DE LA THEORIE GENERALE DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE..... 213

3.1 GRAMMAIRES PORTUGAISES : XVI^{E}, XVII^{E}, XVIII^{E} ET XIX^{E} SIECLES..... 213
3.1.1 La *grammatisation* du portugais..... 213
3.1.2 Grammaire du XVI^{e} siècle : Barros (1540)..... 217
3.1.3 Grammaire du XVII^{e} siècle : Roboredo (1619)..... 229
3.1.4 Grammaires du XVIII^{e} siècle : Argote (1725), Lobato (1770), Fonseca (1799)..... 247
3.1.4.1 Argote..... 247
3.1.4.2 Lobato..... 265
3.1.4.3 Fonseca..... 275
3.1.5 Grammaires du XIX^{e} siècle : Souza (1804), Melo (1818), Barbosa (1822)..... 286
3.1.5.1 Souza..... 287
3.1.5.2 Melo..... 305
3.1.5.3 Barbosa..... 322

3.2 GRAMMAIRES BRESILIENNES : XIX^{E} SIECLE..... 348
3.2.1 Grammaires du XIXe siècle: Fortes (1816), Duarte (1829)..... 348
3.2.1.1 Fortes..... 348
3.2.1.2 Duarte..... 365

CONCLUSION..... 384

BIBLIOGRAPHIE..... 404
Sources primaires..... 404
Œuvres philosophiques..... 404
Grammaires..... 405
Articles encyclopédiques..... 406
Autres œuvres..... 408
Études modernes..... 408
Dictionnaires..... 421
Bases de données numériques..... 422

TABLE DES MATIÈRES..... 424